This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

TAYLOR
INSTITUTION

Bequeathed
by Professor
VIVIENNE
MYLNE

MYLNE 514

OXFORD
1992

P. 71 Pourquoi Naudé refusa l'oraison de Monsieur : Bayle après sa mort.
P. 97-100. Remarques de Naudé contre Osterwald.
P. 122-126. Réjouissances de de Thou pour l'édit de Nantes.
P. 167-172. Catalogue des ouvrages de Bayle.
P. 204-228. Pièces relatives au P. Garasse. — Voir aussi p. 232.
P. 453-460. Satires attribuées à tort aux écrivains de Port-Royal.

cc 71
P8 JOURNAL ...
2 pcs in 1 vol
1713

Digitized by Google

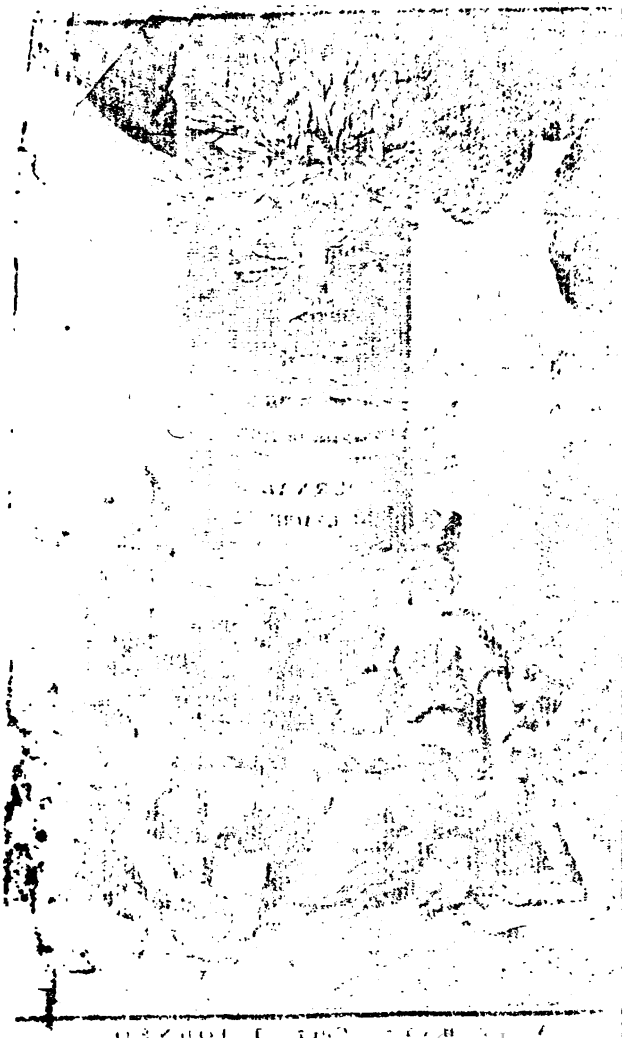
Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

JOURNAL LITERAIRE

DE

SEPTEMBRE & OCTOBRE,

M. DCC. XIII.

TOME II.

PREMIERE PARTIE.

A LA HAYE,
Chez T. JOHNSON.

M. DCC. XIII.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES ARTICLES DU JOURNAL DE SEPTEMB. & OCTOBRE 1713.

I. ART. FRED. HOFMANNI, *Dissertationes Physico Medicæ, &c.* Dix Dissertations sur divers sujets de Phisique & de Médecine, par M. *Hofman*, Conseiller & Médecin du Roi de Prusse, Professeur dans l'Université de Hall, &c. Pag. 1

II. OEUVRES de NICOLAS BOILEAU DESPREAUX. Nouvelle Edition augmentée, en 2. vol. 40

III. EXAMEN de deux Traitez de M. *de la Placette* sur la Liberté de l'Homme, la Prémotion Physique, &c. par M. *Naudé*, Professeur en Mathémat. &c. 63

IV. LEXICON *Antiquitatum Romanarum, &c.* Dictionaire des Antiquitez Romaines, par M. *Pitiscus*. 100

V. MEMOIRES de la Vie de *J. Auguste de Thou*, Conseiller d'Etat & Président à Mortier. 194

VI. A DISSERTATION *on that Question, &c.* Dissertation pour prouver que la Matiére ne sauroit penser, avec des Réfléxions sur la Nature de Dieu, de l'Ame & de l'Univers, &c. par M. *Ditton*. 129

VII. RECUEIL de Piéces, touchant l'Histoire de

Digitized by Google

la Compagnie de Jesus, composée par le Pere *Jouvency*, & supprimée par Arrêt du Parlement de Paris. 140

VIII. COMMENTAIRE PHILOSOPHIQUE sur ces paroles de J. C. *Contrain-lés d'entrer*, ou Traité de la Tolérance Universelle, par M. *Bayle*, 154

IX. *Aur. Corn. Celsus de Medicinâ*, ou Huit Livres de *Celse*, touchant la Médecine, &c. 172

X. IDE'E générale des Etudes, Choix qu'on en doit faire, &c. avec un Etat des Bibliothéques. 174

XI. RELATION des Assemblées extraordinaires de la Faculté de Théologie d'Aniere, contre le Jansenisme, &c. 177

XII. Nouveau Théatre Italien, par M. *Dominique Biancollelli*, 179

XIII. L'Académie de l'admirable Art de la Lutte, &c. representée en 72. Taille douces, 180

XIV. JOURNAL Historique du dernier Voyage de M. *de la Sale* dans le Golfe de Mexique, &c. par M. *Joutel*. 182

XV. Question, sur la préference entre les Mathématiques & les Belles Lettres; avec la Réponse. 188

XVI. Lettre de M. l'Evêque de Langres à S. M. T. C. 204

NOUVELLES LITERAIRES.

De Paris. 209

Constitution du Pape contre le Nouveau Testament du P. *Quesnel*. 210

De Berlin. 232

De Londres. 233

De Cambridge. 234

D'Edimbourg. 234

D'Amsterdam. 235

De la Haye. 236

JOUR-

Digitized by Google

JOURNAL LITERAIRE.

SEPTEMB. & OCTOBRE 1713.

I. ART.

FREDERICI HOFMANNI, Conſiliarii Aulici, & Archiatri Regii, Medicinæ Profeſſoris primarii in Acad. Frideric. *Diſſertationum Phyſico-Medicarum Selectiorum Decas.* Lugd. Batavorum, apud Theod. Haak, 1713. C'eſt à dire, *Dix Diſſertations, ſur divers ſujets de Phyſique & de Médecine*; *Par* FREDERIC HOFMAN, Conſeiller & Médecin du Roi, Profeſſeur en Médecine, &c. A Leide, 1713. in 8. pag. 461. ſans la Dédicace & la Préface.

MOnſieur Hofman, qui a donné au Public, il y a quelques années, deux Volumes de Diſſertations ſur différentes matiéres de Phyſique & de Médecine, vient de publier préſentement,

Digitized by Google

dans ce troisiéme Volume, dix nouvelles Dissertations sur divers sujets.

Années Climactériques.

I. Dissertation sur les Années Climactériques. Personne n'ignore combien d'effets considérables, les Médecins anciens ont attribué aux *Années Climactériques*. La plûpart des modernes ont non seulement révoqué ces effets en doute, ils ont même regardé tout ce qu'on a dit de ces années, comme superstitieux & fabuleux. M. Hofman n'est pas de ce nombre: Il dit, qu'il s'agit ici d'une question de Fait, & qu'on ne doit pas révoquer en doute ce qu'une longue expérience a assuré

Remarque D. J.

Ne pourroit-on pas dire, que le Fait en question est, de savoir si les Anciens ont eu cette expérience dont parle M. Hofman; & ne pourroit-on pas l'accuser de le croire trop legérement?

Etimologie du mot.

Au commencement de cette Dissertation, M. Hofman recherche en peu de mots la signification & l'étymologie du terme de *Climactérique*; il raporte ensuite le sentiment des Anciens sur les *Années Climactériques*: Après quoi il remarque, qu'encore que quelques Anciens ayent regardé comme *Climactériques* les années qui se succédoient de neuf en neuf, cependant le nombre de sept avoit été reçû plus généralement & d'un consentement presque unanime.

Il examine ensuite les différentes opinions, que l'on a euës sur la cause des malheurs attachez aux *Années Climactériques*. Il réfute le sentiment de ceux qui croyent le nombre de sept mistérieux, ou qui admettent l'influence des

Digitized by Google

des Aſtres, & il donne de la fatalité qu'on croit attachée aux *Années Climactériques*, une autre raiſon, qui pour paroître plus phiſique, ne trouvera peut-être pas un plus grand nombre de Partiſans. Il croit que Dieu ayant voulu que tous les effets des cauſes phyſiques dépendiſſent des Loix de l'Equilibre & de la Méchanique, il a voulu auſſi que tous ces effets ſe manifeſtaſſent dans de certains tems réglez. Il y a un tems réglé pour la formation du Fœtus humain, & pour le mettre en état de ſortir de la matrice, de même que pour l'accroiſſement du corps humain, &c. On peut remarquer encore que comme le corps humain parvient inſenſiblement & par ordre à un certain degré de perfection, de même il déchoit inſenſiblement & tend à la mort, comme par degrez & en obſervant un certain ordre.

Raiſon de la fatalité des Années Climactériques.

M. Hofman voulant enſuite faire voir, que les principaux changemens, qui ſurviennent dans le corps humain, arrivent ordinairement dans des eſpaces de tems qui ſe ſuccédent *de ſept en ſept*, il parcourt ceux auxquels l'homme eſt ſujet, depuis ſa naiſſance juſques à ſa mort: Tels ſont, par exemple, les changemens que l'on remarque dans les Enfans, lors que les *dents* leur viennent vers le *ſeptiéme mois*, & lors que ces mêmes *dents* tombent vers la *ſeptiéme année*; telles ſont encore ces altérations ſenſibles, qui vers la *quatorziéme année* tendent à rendre les deux Séxes propres à la génération, &c.

Changemens qui ſurviennent au Corps humain.

Ces changemens, qui arrivent tous les ſept ans, tournent ou en bien ou en mal, ſelon

Digitized by Google

que le Corps, dans ce tems-là, ſe trouve ſain ou malade, robuſte ou foible, & ſuivant que d'autres cauſes internes y concourent, comme la conſtitution de l'air, les paſſions de l'ame, &c.

L'année 63. On a remarqué que pluſieurs perſonnes meurent à la ſoixante-troiſiéme année; & voici la raiſon que M. Hofman en donne: C'eſt que les forces commencent alors à être fort épuiſées, de ſorte que ſi quelques autres cauſes nuiſibles ſe joignent à l'épuiſement des forces, le Malade court danger de perdre la vie. Entre ces cauſes, M. Hofman regarde comme une des principales, la crainte que l'on a ordinairement, lors qu'on approche de la ſoixante-troiſiéme année, que cette année ne ſoit fatale.

L'Auteur finit cette Diſſertation, en examinant en détail les principales maladies & les changemens, auxquels les hommes ſont ſujets, ſuivant le différent degré d'âge, auquel ils parviennent.

L'Inteſtin Duodenum. *II. Diſſertation*, dans laquelle M. Hofman entreprend de montrer, que l'*Inteſtin Duodenum eſt le ſiége de pluſieurs Maladies.* Il déclare d'abord, que c'eſt à Sylvius que l'on doit cette découverte; mais Sylvius, outre pluſieurs erreurs, dans leſquelles il eſt tombé, a voulu trop étendre ſon Syſtême, en établiſſant le ſiége de toutes les maladies, dans l'*Inteſtin Duodenum*: Le deſſein donc de M. Hofman eſt, d'établir ce qu'il y a de vrai dans le Syſtême de Sylvius, & de le reſſerrer dans de juſtes bornes.

Pour cet effet il poſe pour principe, que cet

Digitized by Google

cet *Inteſtin* a un uſage tout différent de celui des autres Inteſtins, & qu'on doit le regarder plûtôt comme un ſecond Ventricule, qui travaille à la digeſtion des alimens, que comme un des Inteſtins, dont l'office eſt de ſéparer la partie la plus ſubtile de la maſſe des alimens, lors qu'elle eſt digérée. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à comparer l'*Inteſtin Duodenum* avec le Ventricule, tant par rapport à leur ſtructure, que par rapport à leurs uſages. 1. L'un & l'autre ont une eſpéce de courbure. 2. Le Ventricule a une cavité ample & capable de beaucoup contenir; à la vérité celle de l'*Inteſtin Duodenum* n'approche pas de celle du Ventricule, mais du moins cet Inteſtin ſurpaſſe les autres en capacité. 3. Le Ventricule eſt tapiſſé intérieurement par une membrane glanduleuſe, de laquelle diſtille un ſuc diſſolvant; or cette même membrane, s'étendant au delà du Ventricule, tapiſſe auſſi la cavité intérieure du *Duodenum*. 4. Le Ventricule, par le moyen de ce ſuc diſſolvant, diſſout & attenuë les alimens; or l'*Inteſtin Duodenum* non ſeulement diſſout auſſi les alimens, mais même on peut dire qu'il y contribuë davantage que le Ventricule; car outre le ſuc diſſolvant, qui eſt commun à ces deux Viſcéres, l'*Inteſtin Duodenum* en a de particuliers, ſçavoir la *bile*, qui eſt une liqueur alkaline & ſulphureuſe, & le *ſuc pancreatique*, qui eſt d'une nature extrémément ſubtile & ſpiritueuſe. 5. Le Ventricule & l'*Inteſtin Duodenum* non ſeulement diſſolvent les alimens, mais ils ont encore cela de commun, que ni l'un ni l'autre ne tranſmettent

Uſage de cet Inteſtin.

Ses rapports avec le Ventricule.

Digitized by Google

immédiatement aucun liquide dans la masse du sang: Aussi ne trouve-t-on aucune Veine lactée, qui aboutisse au *Duodenum*, & même le Mesentére ne s'étend pas jusqu'à cet Intestin, marque évidente que l'usage du *Duodenum* est différent de celui des autres Intestins. M. Hofman met toutes ces conformitez dans tout leur jour, & il en raporte même encore d'autres; nous nous contentons d'avoir indiqué les principales.

Le propre donc de l'*Intestin Duodenum* est la digestion des alimens, & on peut dire, que dans le *Duodenum* se perfectionne la digestion, que le Ventricule n'avoit qu'ébauchée grossiérement. Cela posé, il est évident, que cet Intestin contribuë beaucoup à l'entretien de la Machine, tandis qu'il fait ses fonctions, & que réciproquement il doit être une grande source de maux, toutes les fois qu'il ne remplit pas l'usage, auquel il est destiné, soit que cela vienne d'un défaut de structure, ou d'une intempérie des sucs dissolvans, soit que le ressort de cette partie soit lesé ou détruit: C'est ce qui doit faire le fort de cette Dissertation.

Effets de la bile qui se corrompt.

L'Auteur commence par les incommoditez qui résultent de la bile, toutes les fois qu'elle croupit & s'accumule dans le *Duodenum*; ce qui arrive, non seulement lors que la bile est destituée de ses principes salins & sulphureux, mais encore lors que le mouvement péristaltique de cet Intestin est détruit en tout ou en partie: car dans ce dernier cas, la bile, qui s'écoule continuellement dans cet Intestin, s'y accumule, & dilate par conséquent

Digitized by Google

séquent l'Inteſtin : L'Inteſtin étant dilaté, non ſeulement ſes tuniques, qui ſont d'une grande ſenſibilité, ſouffrent de cette dilatation, mais de plus les ramifications du *Plexus Méſentérique*, ſont alors dans une tenſion violente, & les vaiſſeaux ſanguins étant comprimez, il ſe fait un grand amas de ſang, vers le tronc de la Veine Porte & de l'Artére Méſentérique: De là naiſſent ordinairement de très fâcheux ſymptomes, ſavoir, une douleur fixe à l'endroit de la premiére vertébre des Lombes; des angoiſſes de cœur; le dégoût; l'inſomnie; la diminution des forces, & la conſtipation du Ventre, &c. De plus, cette expanſion violente des membranes de l'Inteſtin cauſe une conſtriction Spaſmodique de l'Inteſtin ; par conſéquent tout croupit dans le Ventricule & dans le *Duodenum*, & ni liquide ni ſolide ne peuvent paſſer dans les autres Inteſtins. Cette conſtriction ſpaſmodique ferme non ſeulement le paſſage aux liqueurs, mais encore aux vents, comme cela paroît dans les Hyſtériques, & dans les Hypochondriaques. Cette même conſtriction ſpaſmodique produit auſſi fort ſouvent la Jauniſſe; car cette forte criſpature, & cette violente conſtriction des membranes de l'Inteſtin, reſſerrent & compriment le conduit de la Bile, qui s'inſinuë obliquement entre les tuniques du *Duodenum*; & le paſſage de la Bile étant entiérement fermé, elle eſt forcée de repaſſer par les Vaiſſeaux Lymphatiques, dans la maſſe du Sang, & elle donne à la peau cette couleur jaune, que l'on remarque dans la Jauniſſe.

Digitized by Google

La Bile ne se corrompt pas seulement parce qu'elle croupit dans le *Duodenum*, mais de certaines humeurs, après avoir contracté dans l'Estomach une espéce d'acidité corrosive, passent dans le *Duodenum*, & y corrompent entiérement la Bile: C'est de cette source que M. Hofman fait venir les Fiévres intermittentes, continuës, lentes, ardentes, la petite Vérole, la Rougeole, le Dévoyement, la Dyssenterie, les Toux violentes & chroniques, les Vertiges, l'Apoplexie, la Goutte, les Douleurs vagues, les Tranchées, les Convulsions, & toutes les Maladies, qui peuvent se réduire à ces différentes Classes. Il tâche de prouver son sentiment, par un examen circonstancié des Symptomes qui accompagnent toutes ces maladies, & des remédes que l'on y employe.

La constitution naturelle & la température de la Bile se peuvent encore altérer & gâter, par le mêlange de plusieurs autres humeurs, qui lui sont étrangéres & hétérogenes. M. Hofman prétend, que cela arrive principalement par la suppression des autres excretions, & en particulier de la transpiration: car si les particules acres, qui doivent s'échaper par la transpiration, ne trouvent point de sortie par les pores, elles repassent dans la masse de la Lymphe & de la Bile: Si cette Bile ainsi corrompuë par le mêlange de ces particules acres, croupit encore dans l'Intestin *Duodenum*, elle y acquiert de nouveaux degrez de corruption, & cause de grands desordres dans les premiéres voyes. Enfin si cette Bile ainsi altérée passe par la voye du Chyle dans la masse

Digitized by Google

masse du sang, quels desordres n'est-elle pas capable de causer? C'est là du moins, selon M. Hofman, la cause de toutes sortes de Fiévres, & en particulier de toutes celles, qui sont accompagnées de taches sur la peau, comme l'Eresypéle, la Rougeole, la petite Vérole &c., aussi bien que de toutes les maladies périodiques, comme la Goutte, les Vapeurs &c.; ce qu'il tâche de prouver par des autoritez, tirées de différens Auteurs, & par l'examen des Symptomes de toutes ces maladies.

Passons présentement à la Cure générale, que l'Auteur propose pour toutes ces maladies différentes, qui ont leur siége dans l'*Intestin Duodenum*. M. Hofman avoit dit ailleurs dans cette Dissertation, que dans ces sortes de maladies, les *stomachiques*, les *carminatifs*, les *absorbants*, & les remédes *laxatifs* font très peu d'effet, & que les *narcotiques* nuisent plûtôt que de soulager: Ainsi il nous propose une voye plus courte & plus sûre, savoir le *vomitif*. Il remarque ensuite, que le *vomitif* doit être préféré aux *purgatifs*, parce que le *vomitif* fait rejetter d'abord les matiéres peccantes, au lieu que les *purgatifs* n'agissent presque point sur les matiéres contenuës dans le Ventricule & dans le *Duodenum*: Il ajoûte même, qu'il seroit dangereux de vouloir faire passer les matiéres peccantes par le bas, parce que l'on en pourroit faire passer en même tems une partie dans la masse du sang. Apres le vomitif, M. Hofman recommande les remédes, qui en fortifiant les fibres relâchées, & en entretenant le mouvement péristaltique, *Cure générale.*

Digitized by Google

ſtaltique, rendent le Ventre libre; tels ſont les Sels déterſifs, par exemple, l'*Arcanum duplicatum*, &c.; tels ſont les remédes amers, mêlez avec des Gommes & des Reſines tempérées, par exemple, les différentes préparations de *Rhubarbe*, de *Succin*, de *Myrrhe*, d'*Aloë*. Pour émouſſer l'acrimonie des humeurs, qui ſe trouvent dans le *Duodenum*, il faut employer les remédes *abſorbans* & *précipitans*. Si la Bile étoit chaude, acre & volatile, les *Eaux nitreuſes* ſont des remédes infaillibles; mais ſi la Bile étoit trop épaiſſe & deſtituée de ſes principes actifs, il faudroit l'animer par des *Elixirs amers* & *balſamiques*. Il condamne l'uſage des *Sudorifiques*, parce qu'ils attenuent trop la matiére peccante, & qu'ils la font paſſer dans la maſſe du ſang. Enfin, il finit en recommandant de donner avec de grandes précautions les *vomitifs*, lors que la matiére peccante, ayant paſſé dans la maſſe du ſang, s'eſt déja manifeſtée par des marques extérieures ſur le corps, comme dans l'Eréſipelle, la petite Vérole, la Goutte, &c.

Remarque D. J.

Quoi que cette Diſſertation répande un nouveau jour ſur les Maladies des premiéres voyes, & découvre la cauſe de pluſieurs Symptomes fâcheux que l'on y remarque; n'auroit-on pas encore quelque droit d'accuſer M. Hofman d'avoir un peu trop étendu le Syſtême de Sylvius?

Maladies des différens Païs.

III. Diſſertation. Le deſſein de M. Hofman eſt, d'examiner *à quelles Maladies chaque Païs & chaque Peuple des quatre Parties du Monde eſt ſujet*, & de montrer, que chacune de ces Mala-

Digitized by Google

Maladies eſt cauſée, ou par la température du Climat & de l'Air, ou par la Nourriture, ou par la Boiſſon, ou par quelques autres circonſtances propres & particuliéres à chaque Païs. On comprend aiſément, que cette matiére auroit été trop vaſte, pour être renfermée dans les bornes étroites d'une Diſſertation, auſſi M. Hofman n'a-t-il donné qu'un abregé de ce qu'il pourroit dire ſur ce ſujet; par cette même raiſon, nous n'entreprendrons pas d'en donner un Extrait ſuivi. Pour en donner une idée, nous nous contentons d'en raporter quelques endroits.

Le Scorbut.

M. Hofman remarque, qu'il n'eſt fait aucune mention du *Scorbut*, dans les Auteurs anciens. Il ne prétend pas cependant, que cette maladie ſoit nouvelle, & qu'elle n'aye point été connuë du tems des Anciens; mais il croit que le Climat, dans lequel *Hippocrate* & ſes Succeſſeurs ont vêcu, n'étoit pas ſujet à cette maladie; car, ajoûte-t-il, cette maladie ne régne pas dans les Païs, où l'air eſt fort ſubtil & fort chaud, & dans leſquels les Alimens ſalez & durs à digérer ne ſont pas en uſage. Notre Auteur prétend, que le *Scorbut* a été connu de tout tems dans les Païs Septentrionaux, & qu'on ne doit pas être étonné qu'il n'en ſoit fait aucune mention dans l'Hiſtoire, puis qu'il ne nous reſte aucun écrit de ces Païs du Nord, touchant les Maladies.

Le Pourpre.

Il y a une Maladie fort commune en Miſnie, ſur tout à Leipſic, & preſque inconnuë, ſelon M. Hofman, dans tous les autres Païs. On l'appelle *Pourpre*, [*Purpura*,] & on la diviſe

diviſe en Pourpre *blanc* & Pourpre *rouge* : auſſi voit on ſur la peau de ceux qui en ſont attaquez des tâches rouges & blanches, en forme de grains de millet, & ſemblables à des morſures de Puces, accompagnées d'une aprêté de peau & d'une demangeaiſon. La ſortie de ces tâches eſt precedée par la Fiévre & par de grandes angoiſſes. Cette maladie ſe joint quelquefois à celle que nous connoiſſons ſous le nom de Pourpre (*Petechiæ*) à la Rougeole, à la petite Verole, & aux autres Fiévres continues; & ſe manifeſtant ſur le declin de ces maladies, dans le tems que le malade paroît être hors d'affaire, elle le rejette dans un nouveau danger. Cette maladie eſt cauſée par une ſerofité corrompuë & gâtée; M. Hofman conjecture que l'on en doit chercher la principale cauſe, dans la maniére de vivre délicate de ce Païs-là; état on y aime le repos & les douceurs : Or, il n'y a aucun doute que cette manére de vivre ne contribuë à épaiſſir & corrompre la ſerofité. Il avoit déja parlé de cette maladie dans la II. Diſſertation, en la mettant au nombre de celles, qui ont leur ſiege dans le *Duodenum*.

Remarque à l'égard de Conſtantinople.

On trouvera ici une remarque très curieuſe à l'égard de Conſtantinople; c'eſt que les Maladies Veneriennes n'y régnent point, quoi que ce Peuple ſoit des plus addonnez à la Luxure. La ſeule raiſon que notre Auteur en donne, c'eſt que les Femmes de ce Pays là, obſervant toûjours de ſe laver, après qu'elles ont eu quelque commerce, emportent par ce moyen toutes les particules impures. Il ne paroit pas que cette raiſon ſoit ſatisfaiſante

Remarque D. J.

tisfaisante; car s'il ne tenoit qu'à se laver, on auroit lieu d'être surpris, que cette coutume ne fût pas encore introduite, dans les Païs, où les Maladies Vénériennes font tant de ravages.

IV. Dissertation. M. Hofman se proposant de donner une hypothése nouvelle de la maniére dont les *Remédes Narcotiques* agissent, commence par rapporter les effets les plus remarquables, qu'ils produisent en differens corps, suivant les differentes maniéres, dont on les employe, les differentes doses que l'on en prend, & les circonstances de tems dans lequel on s'en sert. *Remédes Narcotiques.*

Il examine ensuite les hypothéses, que les plus fameux Auteurs nous ont données, pour expliquer ces surprenans phenomenes; & après les avoir refutées, il travaille à établir son Systéme, du quel nous allons tâcher de donner un abregé.

Il pose dabord que le principe, par lequel les *Narcotiques* agissent, est un Soufre. Il divise les Soufres en trois classes. 1. Les Soufres gras & onctueux, qui sont remplis d'une terre grossiere & d'une grande quantité d'humidité, tels que sont les graisses. 2. Les Soufres composez d'une terre subtile & saline, engagez dans des particules acides, comme sont, par exemple les resines; mais lors que ces Soufres sont dégagez de leur enveloppe, ils deviennent fort subtils & fort étherés, comme cela paroit dans toutes les huiles distilées. 3. Les Soufres temperez, consistant dans un mélange d'eau, de sel, & d'une terre subtile & étherée plus ou moins fixe: les *3. sortes de Soufre.*

les Soufres de cette derniére eſpece ſont de bonne ou de mauvaiſe odeur, & il en exhale une vapeur, en quelque maniere groſſiere, & qui ſubſiſte longtems. Les mixtes, dans la compoſition deſquels entre ce Soufre temperé de la troiſiéme Claſſe, & qui ſe diſſolvent dans les menſtruës aqueux, & non dans les ſpiritueux, ont une vertu anodyne & ſtupefactive.

Effets du Soufre de la 3. Claſſe.

D'abord qu'on a avalé une doſe de cette troiſiéme Claſſe de Soufres, elle ſe diſſout dans l'Eſtomach, & les particules ſulphureuſes les plus ſubtiles, étant ainſi diſſoutes, paſſent dans la maſſe du Sang & dans les Nerfs, en partie au travers des pores & des membres de l'Eſtomach, & en partie par la voye du chyle. Le Sang imbu de ce principe ſubtil & vaporeux, paſſe par les poulmons, où il ſe dilate & ſe ſubtiliſe encore davantage, & il y acquiert de l'élaſticité, par le mélange des particules élaſtiques de l'air. Le Sang étant ainſi trop rarefié & trop enflé, entre dans la ſubſtance corticale du cerveau & dans les Artéres de la Pie-mere : & comme ces vaiſſeaux ne ſont compoſez que de membranes extrémément fines & delicates, il arrive que le Sang étant trop rarefié, les dilate & les gonfle au delà de leur état naturel; d'où il s'enſuit néceſſairement, que la contraction des Artéres devient plus foible, & la circulation du Sang dans le cerveau plus lente. C'eſt de ce retardement de la circulation du Sang dans le cerveau, que M. Hofman fait venir tous les effets ſurprenants des Remédes *Narcotiques*; & il les explique par ce moyen ſi exactement,

Digitized by Google

tement, que ceux même qu'aucun Syſtéme, ne ſatisfait ſeront du moins obligez de convenir que celui de M. Hofman eſt fort ingenieux.

La *V. Diſſertation* eſt diviſée par Chapitres ; elle roule ſur la *Nature du Pouls*, ſur ſes differences eſſentielles, & ſur l'uſage qu'on retire de la circulation du Sang, dans la pratique. *Nature du Pouls.*

M. Hofman examine dabord la nature du Pouls ; & il dit que ce n'eſt qu'une dilatation des Artéres cauſée par l'impulſion du Sang hors du Cœur dans les Artéres, leſquelles après avoir été dilatées, rejailliſſent, & reviennent non ſeulement à leur figure naturelle, mais même ſe retreciſſent au delà, & pouſſent ainſi le Sang juſques aux extrémitez des artéres, & juſques aux orifices des veines. *Chap. 1.*

Il prouve enſuite, qu'il n'y a pas de difference entre le Pouls viſte (*celer*) & le frequent (*frequens*) Et il ne faut pas confondre ce Pouls avec le Pouls vehement (*vehemens*) car quoi que le Pouls viſte conſidéré en ſoi-même, ne ſoit jamais exempt de vehemence, il eſt cependant à propos d'appeller le pouls vehement, lors que par une ſeule & même contraction du Cœur, une grande quantité de Sang eſt pouſſée dans les artéres, & frappe fortement & avec une eſpece de violence le doigt de celui qui examine le Pouls. *Chap. 2. & 3. differentes ſortes de Pouls.*

Dans le Chap. 4. M. Hofman raporte les differences eſſentielles du Pouls, & il explique la cauſe de chacun de ces Pouls en particulier. 1. Tout Pouls eſt *robuſte* ou *foible* ; 2. *viſte* ou *lent* ; 3. *égal* ou *inégal*, tant par rapport à ſa vîteſſe que par rapport à ſa force. *Chap. 4. Cauſes des differences du pouls.*

Quant

Quant aux autres differences, décrites par les Anciens sous les noms de *Vermicularis*, *Formicans*, *Tremulus*, *Serratus*, *Caprizans*, elles dépendent en partie de l'inégalité du Pouls, mais principalement de mouvemens convulsifs, dont les tuniques & artéres sont attaquées; & ces espéces de Pouls doivent être regardées comme dangereuses, dans les maladies aiguës. Le Pouls *dur* & le Pouls *mol* dependent aussi de la tension ou de la rélaxation des tuniques de l'artére : Et lors que le Pouls est tout ensemble mol, grand & vehement, on l'appelle *Ondoyant*; & il marque qu'une grande sueur est sur le point de s'exciter.

Chap. 5. M. Hofman examine aussi les signes que le Pouls nous fournit, & les differences du Pouls, suivant la diversité de l'age des temperaments, du sexe, des saisons, du genre de vie & des passions. De là il passe à la recherche du Pouls essentiel à la Fiévre. Tous les Auteurs tant anciens que modernes conviennent, que le Pouls frequent se trouve dans toutes les espéces de Fiévres, soit malignes, soit bénignes, & dans tous les differens tems de la Fiévre : C'est pourquoi tous les Auteurs conviennent aussi, que la frequence du Pouls est plûtôt le signe essentiel de la Fievre, que la viteſſe; car aucun d'eux n'oseroit avancer que le Pouls soit viste dans le frisson du fiévre, ou dans les Fiévres malignes, Mais M. Hofman concilie ces sentimens, ayant fait voir dans le Chapitre second, que le Pouls frequent & le pouls viste ne different point, & que proprement la viteſſe

Chap. 6. pouls essentiel à la fiévre.

Digitized by Google

teſſe des pulſations ſe doit eſtimer par leur frequence ; Or perſonne ne peut diſconvenir, que le Pouls frequent peut être, ou fort ou foible, ſelon les differentes Fiévres, & ſelon les differents tems de l'accez.

Dans le 7. & dernier Chapitre, M. Hofman raporte les uſages, que l'on peut retirer dans la Medecine de l'examen du Pouls. Il commence d'abord par blâmer la mauvaiſe coutume que l'on a pris d'examiner le Pouls fort à la legere ; & il loüe l'attention des Chinois à cet égard. Il recommande d'examiner le Pouls aux deux bras, au col, aux temples, parce que l'expérience nous apprend que le Pouls varie ſouvent dans ces différentes parties. Il dit qu'on doit faire attention au battement que l'on ſent quelquefois dans des certaines parties : les Hypochondriaques, par exemple, ſentent ſouvent un grand battement ſous les côtes du côté gauche ; ce qui arrive, parce que leur Sang épais & viſqueux, étant agité par quelque cauſe que ce puiſſe être, tâche de paſſer plus viſte au travers de la ratte & du pancreas, & s'arrêtant dans les extrémitez des vaiſſeaux, il cauſe ce battement & une eſpéce de ponction : Perſonne n'ignore que par la même raiſon on ſent un battement dans les tumeurs inflammatoires. *Chap. 7. Uſage du Pouls.*

La dureté du Pouls eſt un ſigne d'inflammation dans des parties membraneuſes & nerveuſes : dans preſque tous les maux de poitrine le Pouls eſt fréquent, inégal & languiſſant. Après l'uſage des violens purgatifs, le Pouls devient vîte, de même qu'après la ſaignée dans les plethoriques, & après l'uſage des

Digitized by Google

remédes tirez de l'acier. Les remédes anodins, narcotiques & nitreux, les poudres précipitantes, & les acides rendent le Pouls plus moderé & plus tranquile dans les douleurs, dans les inflammations, & dans les fievres. A tous ces égards M. Hofman tire quelques conſequences générales, qui peuvent être d'uſage dans la pratique.

Inflammation du Ventricule.

VI. Diſſertation ſur l'Inflammation du Ventricule. On trouve au commencement de cette Diſſertation une déſcription exacte du Ventricule, de ſa ſituation, de ſes membranes, de ſes fibres, de ſes glandes, & de la liqueur qu'elles filtrent; de ſes vaiſſeaux & en particulier de ſes nerfs; de ſon extréme ſenſibilité, de ſon mouvement periſtaltique; en un mot de ſa conſtitution & de ſon uſage dans l'état naturel.

Signes de cette Inflammation.

Les ſignes de l'Inflammation du Ventricule ſont une douleur exceſſive, & une ardeur fixe dans cette region, que l'on nomme *Epigaſtrique*; une angoiſſe qui inquiete autant qu'elle eſt grande, un continuël changement de place & de ſituation. La Fiévre, accompagnée d'une grande ſoif, d'inſomnies, d'un Pouls dur, petit, fréquent & inégal ſe joint à cela. De plus le malade eſt attaqué de vomiſſemens, ou du moins il y a du penchant; il a le ventre reſſerré; & quelquefois il ſurvient, avec l'inflammation du Ventricule, une Inflammation de gorge reſſemblant à l'eſquinancie; enſuite vient le hocquet, les parties extrémes ſe refroidiſſent, & il ſe répand une ſueur froide par tout le corps: A cela ſuccéde le délire, la défaillance de cœur, & des

Digitized by Google

des convulsions. Souvent il arrive aussi que le malade est travaillé d'une retention d'urine. Lorsque l'on ouvre les cadavres de ceux qui sont morts de cette maladie, on trouve le ventricule rouge, livide & parsemé de différentes tâches, tantôt rouges, tantôt noires; les vaisseaux sanguins & capilaires regorgent de sang; & quelquefois on trouve à l'orifice gauche du Ventricule une tâche large & noire.

M. Hofman après avoir décrit ainsi cette maladie, fait voir qu'il en est très peu fait mention dans les Auteurs, soit anciens, soit modernes, quoi qu'elle soit très commune.

Symptomes communs avec la Cardialgie.

La Cardialgie & l'inflammation du Ventricule ont plusieurs symptomes communs; Mais ces maladies different, en ce que dans la Cardialgie il ne se trouve point de Fiévre, ni cette ardeur excessive dans la region *Epigastrique*: De plus ses symptomes ne sont, ni si violens, ni si dangereux, que dans l'inflammation du Ventricule.

Causes du danger.

M. Hofman remarque que le danger extréme, que l'on court dans cette maladie, ne sçauroit être imputé proprement à la simple inflammation. Il le prouve en comparant l'inflammation du Ventricule, aux inflammations de toutes les autres parties, dans lesquelles le péril est beaucoup moindre: De plus, on a vû guerir des playes pénétrantes dans le Ventricule. Enfin on a vû l'inflammation du Ventricule se terminer en abcez & en ulcére, & dégénérer en Fiévre lente, marque évidente que l'inflammation n'est pas la cause de ce danger. Voici donc les causes qu'il donne de cette mala-

die, & du danger que l'on y court. La premiére eſt une conſtriction ſpaſmodique & très violente du Ventricule, laquelle précéde toûjours l'inflammation, & qui même en eſt preſque toûjours la cauſe : La ſeconde cauſe de la maladie eſt, que par l'interruption de la circulation du ſang dans la Ventricule, la conſtruction ſpaſmodique augmente. Pour prouver ſon ſentiment, il fait voir aſſez au long que le danger que l'on court dans les maladies les plus violentes & les plus aiguës, doit être rapporté aux conſtrictions ſpaſmodiques des parties nerveuſes.

Nôtre Auteur déduit enſuite avec exactitude tous les ſymptomes de cette maladie des conſtrictions ſpaſmodiques, qui ſe font dans le Ventricule même, & de celles qui arrivent dans les autres parties, en conſequence de l'étroite liaiſon qu'il y a par le moyen des nerfs, entre le Ventricule & les autres parties.

Cauſes des Conſtrictions ſpaſmodiques.

Voyons preſentement quelles ſont les cauſes qui peuvent exciter ces conſtrictions ſpaſmodiques du Ventricule. 1. La colére. 2. Les Poiſons cauſtiques, comme l'Arſenic, le Mercure ſublimé &c. 3. Les Poiſons interieurs qui ſe trouvent ou qui naiſſent dans nôtre corps : Dans le pourpre, par ex. & dans la petite Verole &c. lors que les tâches ne ſortent pas bien, ou qu'elles rentrent, les ſels acres ſe jettent ſur le Ventricule, & y cauſent l'inflammation : La même choſe arrive auſſi ſouvent lorſque la goute remonte, ou lorſque la nature na pas aſſez de force pour renvoyer la matiére peccante aux bras &

aux

Digitized by Google

aux jambes. 4. La Bile, soit par son acreté, soit parce qu'elle croupit dans la vesicule du fiel. 5. Les vers, & les morsures & les piqueures de quelque Bête. 6. La Boisson prise à froid & plusieurs autres causes externes.

La Cure.

Passons à la Cure. La Saignée sert plûtôt à prévenir la maladie qu'à la guérir, comme lors que l'on craint que cette maladie ne vienne à des pléthoriques. Elle est encore absolument nécessaire, dans le commencement de la maladie, lors que dans un pléthorique elle est causée par une Boisson froide, ou par une Fiévre ardente; mais si la maladie doit son origine à quelque venin, à quelque symptome malin, ou à quelque maladie, dont la matiére soit rentrée, la Saignée sera beaucoup plus dangereuse qu'utile.

Les purgatifs nuiroient beaucoup, en ce qu'ils augmenteroient les constrictions spasmodiques.

Il seroit fort dangereux d'employer les Narcotiques; mais corrigez & mêlez avec des Diaphorétiques, ils peuvent produire de très bons effets au commencement de la maladie.

Enfin, les remédes les plus propres à cette maladie sont ceux qui suspendent & qui arrêtent peu à peu les mouvemens convulsifs, & qui adoucissent & tempérent l'acrimonie: Tels sont les infusions de *Veronique* & de *Scordium*, de fleurs de *Sureau*, de *Camomille*, de *Marguerite*, de semence de *Fenouïl*, & de racine de *Réglisse*, qu'on boit chaudes. Tels sont encore les remédes *nitreux*, pris en doses modérées. Si l'inflammation est causée par un poison caustique, le meilleur remède est de

boire du Lait, mêlé avec des Huiles, jusqu'à ce que le vomissement cesse. Pour prévenir les inflammations, de quelque cause qu'elles puissent naître, le *Nitre compté* est excellent.

Origine de la Peste.

VII. Dissertation, sur l'*origine & la nature de la Peste*. La première origine de la Peste est une pourriture très violente du Corps humain; & le venin contagieux, par lequel cette maladie se communique, n'agit, que parce qu'il contient en soi une très subtile portion de cette pénétrante pourriture. Au venin contagieux se joint une terreur prodigieuse, qui saisissant l'esprit des hommes, entretient non seulement & augmente la force du venin contagieux, mais même est capable de causer la mort, sans qu'il s'y joigne aucune infection.

Effets de la pourriture.

La pourriture en général, détruit entièrement le tempérament, la texture, la forme, & la mixture des corps, & elle change en même tems leur structure, leur figure, leur couleur, leur odeur, & leur vertu. Cette pourriture n'est pas l'effet d'un mouvement superficiel; mais c'est l'effet d'un mouvement qui pénètre jusques aux pores les plus étroits.

Sa Cause.

Ce mouvement est produit par un fluide, qui constitue la partie la plus subtile de l'air. On connoît assez combien ce fluide a de force pour agiter & détruire les parties internes d'un corps, car personne n'ignore, que la chaleur est causée par le mouvement rapide de ce fluide.

La pourriture n'étant donc causée que par un *mouvement intestin* des parties, il est évident

dent qu'elle peut avoir différens degrez, selon qu'elle agit plus ou moins vîte, & par conséquent on ne sauroit disconvenir, que la Peste ne soit le plus haut degré de la pourriture, en comparaison des autres maladies contagieuses. Il est surprenant cependant que le venin contagieux, qui n'est qu'une vapeur très subtile & d'une petitesse inconcevable, puisse détruire en si peu de tems des corps si robustes: mais n'a-t-on pas autant de peine à concevoir que l'odeur des particules subtiles du Musc puisse causer des vapeurs? L'effet de l'Opium ne passe-t-il pas l'imagination?

S'il y a différens degrez de pourriture, il y en a aussi de différentes espéces: Autre est la pourriture des Végétaux, autre est celle des Animaux: La pourriture qui cause la Gangréne, est différente de celle qui produit les Maladies Vénériennes.

On démontre par les Charbons, que c'est par voye de corruption que le venin de la Peste agit; car le Charbon n'est proprement que la Gangréne poussée à son plus haut degré: On le prouve encore par la puanteur horrible des excremens, de la sueur, des matiéres renduës par le vomissement, &c.

Communication de la Peste.

La Peste se communique ordinairement plus vîte parmi le petit Peuple, que parmi les Gens aisez. Entre autres raisons, la malpropreté y contribuë; mais sur tout on doit remarquer, que les pauvres Gens habitent dans des Maisons basses & serrées, & que l'air n'y pouvant passer librement, les exhalaisons s'y amassent & y croupissent.

Si le venin contagieux passe d'un Païs fort

éloigné par le moyen des Laines, du Coton, &c. c'eſt que ces matiéres étant fort poreuſes, la vapeur peſtilentielle s'y renferme aiſément. On déduit facilement du Syſtême de la pourriture, la raiſon pourquoi les Païs chauds ſont plus ſujets à la Peſte que les Païs froids.

Elle commence dans les Païs chauds.

La premiére origine de la Peſte ſe doit toûjours chercher dans les Païs chauds, parce qu'ils ſont très-propres à produire & à entretenir une pourriture ſubtile & pénétrante? Auſſi voyons-nous que la Gréce, l'Egypte & la Turquie, ſont preſque toûjours affligées de cette maladie. De ces Païs chauds la Peſte paſſe dans ceux qui le ſont moins, par voye de contagion.

On doit remarquer auſſi, que même dans les Païs chauds le venin de la Peſte eſt tantôt plus ou tantôt moins ſubtil & dangereux, & par conſéquent qu'il doit faire plus de ravages dans de certains tems que dans d'autres: Cela dépend de l'intempérie des Saiſons, & du concours de pluſieurs autres cauſes externes. Par exemple, les inondations d'eau qui durent long tems; & les exhalaiſons que répandent des amas de cadavres, d'excremens, ou d'Inſectes pourris, corrompent & infectent l'air, & diſpoſent ainſi nos corps à la pourriture; comme M. Hofman le démontre par pluſieurs exemples. On doit auſſi regarder la famine & les travaux exceſſifs, comme des cauſes, qui énervant le corps, le diſpoſent à ſe corrompre plus facilement.

N'agit pas de même ſur tous les hommes.

Le venin de la Peſte n'agit pas avec la même force ſur tous les hommes indifféremment. Les femmes, ſur-tout celles qui ſont groſſes,

Digitized by Google

grosses, courent plus de risque que les hommes; les enfans & les phlegmatiques sont plus exposez que les sanguins & les mélancholiques, &c. En général, toutes les personnes remplies d'humeurs, ceux dans qui la circulation du sang se fait lentement; ceux qui ne transpirent pas suffisamment, & ceux dans lesquels la quantité des excretions n'est pas suffisante, sont très propres à recevoir & à communiquer le venin de la Peste. Mais ceux dans lesquels la circulation du sang est vive, les excretions loüables, & la transpiration forte, sont beaucoup moins exposez au danger. La raison en est, que rien ne contribuë tant à la pourriture, que lors que le cours des humeurs est ou ralenti ou entiérement intercepté; & au contraire rien ne résiste davantage à la corruption, que le mouvement progressif des humeurs.

Enfin, la peur peut être regardée comme une des principales causes, qui dispose le corps à recevoir la contagion: mais M. Hofman nie que cette peur soit l'unique cause de la Peste, comme quelques Auteurs se le sont imaginez; car pourquoi les Enfans, qui ne craignent rien, y sont-ils sujets, & même plus sujets, que les personnes en âge de connoissance? Pourquoi les Bêtes brutes n'en sont-elles pas exemptes? M. Hofman convient cependant, qu'il peut y avoir quelque cas, où la peur seule a pû produire des symptomes semblables à ceux de la Peste, & il raporte même plusieurs effets que la crainte & la force de l'imagination ont produits. *La peur.*

Digitized by Google

La *VIII. Dissertation*, n'eſt qu'une ſuite de la précédente: l'Auteur ſe propoſe d'y examiner comment le venin peſtilentiel agit ſur nos corps, & de quelle maniére il faut traiter la Peſte.

Effets de la Peſte. Le venin peſtilentiel détruit la ſtructure du corps de deux différentes maniéres: car ou il ſe mêle avec la ſalive, & attaque quelquefois les premiéres voyes, & y excite de l'inflammation; ou bien ſe gliſſant dans le ſang, ſoit par les veines lactées, ſoit par les pores, il corrompt entiérement la maſſe des humeurs.

Il paroît par pluſieurs ſymptômes, que ce venin cauſtique agit par ſa propre corroſion, & par celle qu'il communique au ſuc diſſolvant du Ventricule, à la Bile & au ſuc pancreatique, & qu'il cauſe de l'inflammation dans les premiéres voyes & en particulier dans le Ventricule: car les angoiſſes de cœur, l'ardeur que l'on ſent dans la région épigaſtrique, la chaleur interne, le refroidiſſement des parties extérieures, l'inquiétude, la ſoif, la ſéchereſſe de langue, le delire, le pouls inégal, languiſſant & petit, les ſoûlévemens de cœur, le vomiſſement, le dévoyement, & les taches noires, que l'on trouve dans le Ventricule de ceux qui ſont morts de la Peſte, prouvent manifeſtement, que ce venin cauſe dans les tuniques du Ventricule cette conſtriction ſpaſmodique, & cette eſpéce d'inflammation, dont nous avons parlé dans la ſixiéme Diſſertation.

Lors que le venin, ſans attaquer les premiéres voyes, ſe gliſſe dans la maſſe du ſang par les veines lactées ou par les pores, il agit diffé-

Digitized by Google

différemment, suivant les différentes constitutions des corps qu'il attaque. Dans les corps foibles, épuisés, ou dans ceux dont le sang rempli d'humeurs grossières & impures circule lentement, il corrompt principalement la Lymphe & la sérosité: La Lymphe étant viciée, le fluide élastique se corrompt, le mouvement du cœur & des artères s'affoiblit, & le sang, circulant encore plus lentement, se corrompt tout à fait. C'est de cette manière que plusieurs personnes attaquées de la Peste, quoi qu'elles ayent un pouls naturel, périssent insensiblement sans aucune douleur, ni aucun remarquable. On voit seulement par la maigreur des parties, par leur enflure, & par leur couleur livide, que le venin a pénétré jusques aux parties solides.

Dans les personnes robustes & dont le sang circule librement, la Nature chasse au dehors le venin, qui s'étoit glissé dans la masse du sang. Cela se voit dans les Bubons & dans les Charbons; & il paroît évidemment que cette expulsion est critique, puisque les symptomes diminuent après leur sortie. M. Hofman décrit ici fort exactement les Bubons, les Charbons & les Papotides, & il en tire plusieurs prognostiques très utiles.

Enfin, lors que la Nature n'a pas la force de pousser ce venin au dehors, ou lors qu'étant déja sorti sous la forme de Bubons, il rentre dans la masse du sang, il arrive que cette matière pestilentielle se jette sur les parties internes, comme, par exemple, sur la dure-mere, sur la Gorge, sur le Ventricule, &c.

M.

M. Hofman explique ensuite en détail comment la famine, l'intempérance, la luxure, le trop grand usage des Bains chauds, &c. disposent le corps à la Peste, ou du moins le rendent plus susceptible à la contagion.

Préservatifs inutiles.

On a cherché de tout tems des préservatifs contre la Peste. Les uns pour empêcher le venin de se glisser avec la salive, ne l'avaloient pas: D'autres, par le même principe, tenoient toûjours quelques aromates dans la bouche, pour corriger la salive: mais quoi que M. Hofman ne desaprouve pas ces précautions, il croit qu'elles ne suffisent pas pour se préserver infailliblement. D'autres ont tâché de purifier l'air par des Parfums & par de grands feux &c. mais cela a produit peu d'effet: D'autres portent des amulettes, mais le seul bon effet qui en résulte, est d'inspirer de la confiance au Peuple grossier & ignorant, qui les croit fort efficaces. Plusieurs Auteurs loüent comme un préservatif contre la Peste, & avec raison selon M. Hofman, les cautéres excitez dans les bras ou dans les jambes: Car, dit notre Auteur, on est fondé à croire que le venin pestilentiel peut être poussé au dehors par ces petits ulcéres, soit que cela se fasse par les forces seules de la Nature, ou que ce soit par l'aide des remédes. Quant aux cordiaux réchauffans, comme les Sels volatils, la Thériaque &c., on a vû par expérience qu'ils nuisent extrêmement & enveniment le mal. Enfin, comme l'on a vû qu'il n'y avoit aucun préservatif sûr, on a conclu que la fuite étoit le seul

Digitized by Google

seul remède ; mais comme tout le monde ne peut pas fuïr, il donne quelques conseils à ceux qui se veulent précautionner contre ce mal. Nous allons les indiquer.

Précautions contre ce mal.

1. Il faut avoir l'esprit ferme & tranquille, & ne se laisser jamais ébranler par la peur. 2. Il faut employer les remédes qui résistent à la pourriture, & qui entretenant le sang dans un mouvement libre & naturel, l'empêchent de se charger de mauvaises humeurs. Entre les remédes, qui peuvent avoir cette vertu, le meilleur de tous est le *Vin*: mais toute sorte de Vin n'y est pas propre; il faut que ce soit un Vin tempéré & un péu acide, tel qu'est le *Vin de Rhin*: Et c'est ce que M. Hofman prouve par des exemples tirez de la Peste même, & de quelques autres maladies. Les Pauvres, qui ne sont pas en état d'avoir du Vin, doivent boire tous les jours quelques cueillerées de *Vinaigre de Vin*, qui sera encore plus efficace, si on le distille avec la *Ruë*, le *Scordium*, & les fleurs de *Souci*. Il confirme ensuite la vertu qu'il attribuë au Vinaigre, par plusieurs autoritez, & en particulier par celle de Sylvius, qui dit s'être préservé lui-même contre la Peste, en prenant du Vinaigre, préparé avec des fleurs de Souci. 3. Il faut tenir le ventre libre par des remédes laxatifs, qui en même tems par leur vertu balsamique fortifient les viscéres: Tel est l'*Elixir* de Paracelse, &c. Mais toutes ces précautions ne serviront de rien, si l'on n'est en même tems fort sobre; si l'on ne suit un régime de vivre exact; & si l'on n'évite l'usage des choses nuisibles. Enfin, il faut choisir

choisir un air serein, habiter dans les plus hauts étages des maisons, & avoir soin que les Ruës & les Places publiques soient bien nettes.

La Cure. Des préservatifs nous passons à la Cure. La Saignée est fort dangereuse : Cependant elle peut avoir lieu quelquefois, sur tout comme un préservatif, & dans les personnes pléthoriques, ou qui sont accoûtumées à quelque perte de sang critique, &c.

Les Auteurs sont partagez sur l'usage des vomitifs & des purgatifs, Monsieur Hofman prend un milieu. Il rejette les vomitifs violens, & il croit que dans le commencement de la maladie, sur tout si le venin attaque les premières voyes, l'usage des vomitifs doux ne peut être que salutaire; par exemple, un grain de Tartre émétique dissout dans quelque liqueur. Il rejette aussi les purgatifs violens, mais il admet les laxatifs balsamiques, & conseille de faire prendre immédiatement après l'effet du purgatif & du vomitif quelque Vinaigre composé, ou du Camphre mêlé avec du Nitre, pour exciter la sueur.

Il condamne les cordiaux chauds, tels que sont les Sels volatils &c. parce qu'ils font passer le venin des premières voyes dans la masse du sang, & qu'en échauffant trop le sang, ils dissipent les forces des Malades.

Les Narcotiques simples, ou mêlez, comme la Thériaque, demandent une grande circonspection: Si les premières voyes sont remplies d'humeurs impures, ou si le Malade est foible, leur usage sera très pernicieux : Au contraire dans les tempéramens bilieux, &

lors

Digitized by Google

lors que des humeurs acres & caustiques semblent menacer le Ventricule d'inflammation, la Thériaque mêlée avec le Camphre & le Nitre peut être d'un grand secours.

M. Hofman recommande aussi l'usage du Vin & du Vinaigre dans la Cure, & il s'étend fort à prouver, que non seulement les acides volatils, mais même les fixes, comme le suc de Citron, l'esprit de Vitriol &c. produisent des effets très salutaires.

Les poudres absorbantes & terreuses peuvent être utiles en résistant à la pourriture.

Enfin, lors que le venin se jette sur les parties internes, rien n'arrête si efficacement les constrictions spasmodiques, que le Camphre mêlé avec le Nitre: C'est pourquoi aussi ce remède est d'un si grand usage dans les hémorrhagies & dans le délire.

On trouve à la fin de cette Dissertation quelques remarques, sur la maniére dont il faut traiter les Charbons, les Bubons & les Parotides.

Dissertation IX., dans laquelle l'Auteur recherche comment la Nature guérit les maladies du Corps humain, & en quelles occasions l'Art aide la Nature. M. Hofman employe les vingt premiéres pages à réfuter les idées fausses & confuses, que l'on a attachées au mot de *Nature*: Nous ne nous y arrêterons pas; personne n'ignore que par ce terme on n'entend autre chose en Médecine, que le méchanisme de nos corps, & les effets qui par la volonté du Créateur résultent nécessairement de ce méchanisme. Notre Auteur fait voir ensuite, que la circulation du sang

Comment la Nature guérit.

Nature, ce que c'est.

Digitized by Google

Circulation du ſang.

ſang & des humeurs, cauſée & entretenuë par la preſſion des fibres ſolides, doit être regardée comme la premiére cauſe, qui produit toutes les actions animales. Tant que cette circulation dure ſans aucune altération, le corps ſe porte bien; mais cette circulation étant altérée, il en réſulte des Maladies de toute eſpéce; & cette circulation étant arrêtée & éteinte, la mort s'enſuit.

Mouvement des fibres.

Cette circulation du ſang & des humeurs dépend de la contraction & de la relaxation alternative des fibres des parties muſculeuſes. La contraction des fibres eſt l'effet des eſprits animaux: Or la ſecrétion des eſprits animaux dépendant de la circulation du ſang, il s'enſuit, que les deux mouvemens les plus néceſſaires pour conſerver le corps humain, ſavoir la circulation du ſang & la contraction des fibres, dépendent mutuellement l'un de l'autre.

La ſanté & les maladies ne ſont pas les ſeuls effets du méchaniſme de nos corps; car ſouvent la Nature ſeule, ſans aucune aide ou ſecours, guérit de grandes maladies. Ces Cures, que la Nature ſeule opére, ſont auſſi l'effet de la circulation du ſang & des autres liqueurs, entant que cette circulation ſe fait plus vîte, ſoit par tout le corps, ſoit dans quelque partie particuliére: Car ce n'eſt que par l'augmentation du mouvement progreſſif du ſang, que tous les dépôts de ſang & d'humeurs & les obſtructions ſe diſſipent, & que la quantité ſurabondante du ſang & des autres liqueurs s'évacuë.

L'augmentation du mouvement progreſſif du

Digitized by Google

du ſang & des autres liqueurs eſt cauſée, ou par la fiévre, ou par une contraction ſpaſmodique dans quelque partie particuliére. La contraction ſpaſmodique d'une partie, n'eſt proprement qu'une plus grande tenſion ou conſtriction des fibres de cette partie, d'où reſulte néceſſairement une augmentation du mouvement progreſſif du ſang & des autres liqueurs dans cette partie. La fiévre même n'eſt qu'une contraction ſpaſmodique univerſelle de toutes les fibres du corps, laquelle cauſe néceſſairement une augmentation du mouvement progreſſif du ſang & des autres liqueurs dans toutes les parties de notre corps. C'eſt donc cette contraction ſpaſmodique, ſoit particuliére, ſoit univerſelle, qui en augmentant le cours progreſſif des liqueurs, produit pluſieurs cures.

Augmentation du mouvement des liqueurs

On a remarqué que ces cures de la Nature ſe font dans un certain tems reglé & marqué de la maladie, & que dans toutes les maladies la Nature obſerve toûjours de chaſſer les matiéres peccantes par des certaines voyes : Mais on déduit aiſément du mechaniſme de nos corps, l'un & l'autre de ces phenomenes.

La Nature a certaines periodes.

Il faut donc conclure, qu'un Medecin doit étudier la maniére dont la Nature guerit les maladies, & les voyes & le tems qu'elle y employe, pour ne la pas troubler.

Qu'on doit obſerver.

Si la Nature guerit par elle-même tant de maladies, doit on donc lui abandonner tout le ſoin de ſe tirer d'affaire dans tous les cas? La conſequence ſeroit fauſſe : Car il y a des maux où la Nature ne peut rien, ou peu de

Digitized by Google

choſe : Tels ſont preſque tous les maux externes, qui demandent des operations Chirurgicales, comme les diſlocations, les fractures, l'extraction de la pierre ou du fœtus mort &c. Tels ſont encore pluſieurs maux internes, comme les maladies Veneriennes, le Scorbut, la Phtyſie, l'Apoplexie, la Galle, les Vers, & les prodigieux effets de toutes les différentes eſpéces de poiſons &c.

Il faut aider la Nature.

En un mot on peut dire que les maladies chroniques ſont du reſſort du Medecin, & les aiguës de celui de la Nature. Mais comme dans les maladies chroniques l'Art n'avanceroit rien, ſi la Nature ne la ſécondoit; de même dans la plûpart des maladies aiguës, la nature ſuccomberoit, ſi le Medecin n'animoit ou n'appaiſoit les mouvemens de la Nature, lors qu'ils ſont trop lents, ou trop vifs & trop rapides : Et à cet égard M. Hofman fait voir combien la Saignée, les Diaphoretiques, les Narcotiques, & la Diéte produiſent de bons effets dans la plûpart des maladies aigues : nous nous contenterons de rapporter ce qu'il remarque ſur l'uſage des vomitifs dans la petite Verole, & dans la Rougeole.

Vomitifs dans la petite Verole.

Les Medecins de Berlin, dit notre Auteur, ont appris par expérience que non ſeulement on pouvoit en toute ſureté donner des vomitifs dans le commencement, dans le fort & dans le déclin de la petite Verole & de la Rougeole, mais que même étant donnez en petites doſes, & avec circonſpection, on en pourroit eſperer un grand ſoulagement. Il ajoute qu'il l'a expérimenté trois fois avec ſucces,

Digitized by Google

ſuccés, dans trois enfans dangereuſement malades de la petite Verole. Mais ce qu'il y a de plus remarquable, c'eſt le tems de la maladie auquel M. Hofman a ordonné ces vomitifs. Ces enfans, dit-il, furent attaquez vers le tems de la ſuppuration, d'une grande angoiſſe, d'une inquietude, & d'une difficulté de reſpiration, qui alloit preſque à la ſuffocation; mais ayant pris le quart d'un grain de tartre emetique, ils rendirent par le vomiſſement & par les ſelles, une grande quantité de matiéres viſqueuſes; & immediatement après les ſymptomes, dont nous venons de parler, ayant ceſſé, ils reprirent leurs forces & guérirent. Il raporte encore l'exemple d'un enfant de trois ans, malade de la Rougeole, lequel quoique les tâches ſe fuſſent déja manifeſtées, fut attaqué des mêmes Symptomes: on lui fit prendre, le quatriéme jour de la maladie, la ſeptiéme partie d'un grain de tartre émetique, ce qui ne le fit point vomir, mais lui fit rendre par bas une grande quantité de matiéres épaiſſes, verdatres & puantes.

On ſera ſans doute ſurpris, que M. Hofman ait oſé donner un vomitif dans le fort de ces maladies. Cependant ſi l'on fait attention, que la plûpart du tems, la fiévre qui accompagne la petite Verole, ſur tout dans les trois derniers periodes, n'eſt qu'une fiévre continuë avec des redoublemens bien marquez ou apparens; Si l'on conſidére d'un autre côté, que la fiévre continuë avec redoublemens ne différe des intermittentes, que par la longueur des accez, en ce qu'un Remarque D. J.

accez commence avant que l'autre ſoit fini? Et ſi l'on eſt obligé d'avouër, que les vomitifs peuvent être fort utiles dans les fiévres intermittentes, pourquoi ne voudroit-on pas croire, qu'ils fiſſent le même effet dans les fiévres continuës avec redoublemens, & par conſequent dans celles qui accompagnent la petite Verole & la Rougeole? Il paroit évidemment que les fiévres intermittentes, & les continuës avec redoublemens, accompagnées de petite Verole ou non, ſont des fiévres d'un même genre, puiſque le Quinquina guérit également les intermittentes, & les continuës avec redoublemens, ſoit ſimples, ſoit accompagnées de petite Verole.

Maladies des Mines.

La *X. Diſſertation*, roule ſur les maladies, auxquelles ſont ſujets ceux qui travaillent dans les Mines à la recherche des Metaux, & ceux qui employent ou purifient ces Metaux.

L'air eſt compoſé d'une partie très ſubtile, que les Anciens ont appellé éthérée, & d'une partie groſſiére remplie de particules aqueuſes, ſalines & ſulphurées. De plus ils ſort des corps les plus durs & les plus compactes ſans en excepter les Metaux, des exhalaiſons, & des écoulemens, qui étant reçus dans l'air cauſent des effets ſurprenans. Par conſequent l'air que nous reſpirons, étant chargé de ces exhalaiſons & de ces écoulemens, produit des effet différens dans nos corps, ſelon la différente nature de ces exhalaiſons & de ces écoulemens.

M. Hofman ne convient pas, que cet air groſſier, chargé de ces exhalaiſons paſſe par le poul-

Digitized by Google

poulmon immédiatement dans le ſang ; il croit & tâche de prouver, qu'il n'y a que la partie la plus ſubtile de l'air qui paſſe par le poulmon dans la maſſe du ſang.

Comment les particules des Mines affectent nos Corps.

Mais ſi les exhalaiſons & les écoulemens des Metaux ne peuvent pas ſe gliſſer par le poulmon dans le ſang, comment pourra-t-on convenir qu'ils puiſſent affecter notre corps ? 1. Les Corpuſcules les plus ſubtils, étant attirez avec l'air dans le nez, peuvent faire différentes impreſſions ſur les eſprits animaux, contenus dans les nerfs : C'eſt ce qui ſe demontre, par les differens effets, que les odeurs font dans la paſſion hyſterique, dans les foibleſſes &c. 2. Les particules ſalines, ſulphurées & mercuriales &c. étant attirées avec l'air, s'attachent facilement aux parois des cellules du poulmon, & les rongent & les ulcérent. 3. Ces exhalaiſons peuvent paſſer par les pores du Corps & affecter ainſi les humeurs. 4. Ces Corpuſcules étant avalez avec la Salive, peuvent affecter le Ventricule & les inteſtins ; ou bien, ſans s'arrêter dans les premiéres voyes, ils peuvent paſſer avec le chyle dans la maſſe du ſang : & à ces deux égards on peut rapporter ici ce que nous avons dit ci-deſſus, au ſujet du *Duodenum*.

Cela poſé, voyons ce que les exhalaiſons & les écoulemens des Mines & des Metaux ont de propre & de particulier.

Effets du Soufre.

M. Hofman poſe d'abord & tâche de prouver qu'il y a un Soufre principe répandu par toute la terre, & ſur tout dans les Mines ; & qu'on lui doit attribuër les effets merveilleux de la chaleur ſouterraine, les embraſemens

Digitized by Google

que l'on voit dans certaines Montagnes, & les tremblemens de terre.

Ce principe Sulfureux & ſouterrain eſt d'une nature acide, & en diviſant & attenuant les terres, il les convertit en Métaux, de même qu'il change ſouvent les Métaux en terres.

Ce principe Sulfureux & acide étant extrêmement ſubtil, agiſſant continuellement par un mouvement rapide ſur les terres & les Métaux, les diſſolvant, les attenuant, & en detachant pluſieurs particules qu'il entraine avec ſoi, il n'eſt pas ſurprennant, qu'il y ait une ſi grande quantité d'exhalaiſons, & d'écoulemens Sulfureux & Métalliques dans les Mines & dans les Puits. Or ce ſont ces exhalaiſons & ces écoulemens qui cauſent à ceux qui travaillent aux Mines, tant de facheuſes maladies, dont les deux principales ſont la difficulté de reſpirer & la ſuffocation.

On ne ſauroit diſconvenir, qu'un air groſſier & craſſe, comme par exemple celui qui eſt chargé de fumée de charbon, ne ſoit capable d'oppreſſer & même d'étouffer : A plus forte raiſon un air, auſſi chargé de parties ſulfureuſes, qu'il l'eſt dans les Mines, produira l'un & l'autre de ces effets.

Comment il cauſe l'oppreſſion & la ſuffocation.

Ce n'eſt donc pas tant à une qualité venimeuſe des exhalaiſons & des écoulemens, qu'à leur quantité, qu'on doit imputer l'oppreſſion & la ſuffocation. Car des nuées, pour ainſi dire, de particules Métalliques, s'élevant à méſure que les Foſſoyeurs travaillent, & rempliſſant tout l'eſpace de la Mine, la partie la plus ſubtile de l'air eſt obligée

Digitized by Google

gée de s'échaper, & de céder la place à ces particules pesantes, grossiéres, Sulfureuses & Métalliques : Ainsi au lieu d'un air loüable, on respire un air grossier, soufré & métallique; ce qui cause d'abord l'oppression. De plus le sang étant privé de cette partie subtile & élastique de l'air, qui a été forcée de s'échapper, n'est plus capable de se rarefier & de se vivifier : par consequent le battement du cœur se fait plus foiblement, les forces se perdent, & la circulation du sang se fait plus lentement, ou est entiérement arrêtée; de sorte que la machine du corps humain s'affoiblit ou s'affaise entiérement.

On doit remarquer aussi, que comme c'est par le moyen de la poudre à Canon qu'on fend & qu'on brise dans les Mines les Rochers ou les grosses pierres, cette fumée de la poudre doit condenser l'air, ce qui cause de l'oppression à ceux qui travaillent dans ces Mines: & non seulement l'air est rempli de la fumée de la poudre, mais encor des particules des Métaux que la force du feu détache & enléve. Enfin outre la quantité de ces écoulemens & de ces exhalaisons, leur qualité nuït aussi; car ces particules sulfureuses referrent les vesicules du poulmon, & les ulcérent par leur corrosion.

Après avoir expliqué ainsi en général, comment les exhalaisons & les écoulemens des Métaux produisent de facheux effets, M. Hofman examine en détail les maladies, que les écoulemens de chacun des Métaux en particulier causent dans ceux qui cherchent les Métaux, & dans ceux qui les preparent

& les employent: Il donne enſuite quelques conſeils pour ſe préſerver de ces méchans effets, & il finit ſa Diſſertation par une Cure générale des Maladies cauſées par les Métaux. Mais ſur tous ces ſujets nous renvoyons le Lecteur à la ſource.

Avant que de finir, nous devons avertir, que M. Hofman a mis, au devant de chaque Diſſertation, une petite Préface, qui par maniére d'éxorde conduit inſenſiblement le Lecteur au ſujet, qu'on examine dans cette Diſſertation.

II. ART.

OEUVRES DE NICOLAS BOILEAU DESPREAUX. *Nouvelle Edition, revûë & augmentée.* A Amſterdam, chez Henri Schelte, 1713. Deux Volumes, contenant, le premier pages 334., & le ſecond 527. ſans la Préface, Avertiſſement, Tables des Matiéres, &c.

QUoi que ce ne ſoit ici qu'une nouvelle Edition des Oeuvres de M. *Deſpreaux*, le mérite & la réputation de ce grand Génie, nous ſont garands qu'on ne trouvera pas mauvais que nous donnions un Extrait étendu de cet Ouvrage.

Diviſion de tout le Livre. Cette Edition eſt diviſée en deux Volumes, dont le premier contient les Piéces en Vers, &

Digitized by Google

& le second les Piéces en Prose.

Il s'offre d'abord un *Avertissement*, où l'on rend raison des Ouvrages qu'on a ajoûtez ici, & qui ne se trouvent pas dans l'Edition de France, sur laquelle celle d'Amsterdam a été faite. Nous aurons occasion dans la suite de parler plus au long de ces Piéces ajoûtées.

Liste des Oeuvres de M. Despreaux.

Après la Préface de l'Auteur, qui est la même que celle de l'Edition précédente, on voit une Liste des *Oeuvres de M. Despreaux, selon l'ordre où elles sont ici imprimées, selon l'âge auquel il les a composées, & selon l'année où il les a publiées.* Dans cette Liste les Ouvrages qui paroissent pour la premiére fois, sont marquez d'un astérique, & le premier mot de ceux qui ne se trouvent pas dans l'Edition de Paris, est imprimé en lettres capitales. On y voit aussi les titres des Piéces, tant en Vers qu'en Prose, qui ont été faites à l'occasion de celles de l'Auteur. Cette Table est suivie d'un Ecrit de M. Despreaux, qu'on a trouvé après sa mort. Il y rejette les Ouvrages qu'on lui a attribuez, & que même on a imprimez sous son nom; entre autres une Satyre contre le Mariage, une autre contre les frais des Enterremens, & une troisiéme contre les Jesuites.

Il y déclare encore, que quoi que & lui & M. *Racine*, ayent contribué à la parodie des Vers du Cid, faite sur la Perruque de *Chapelain*; c'est dans le fond *Furetiére*, qui en est le véritable Auteur.

Discours de M. de Valincour.

On voit après cela le Discours que M. de *Valincour* prononça dans l'Académie Fran-

Digitized by Google

çoiſe à la réception de M. l'Abbé d'*Estrées*, ſucceſſeur de M. Deſpreaux.

Il s'y étend avec beaucoup d'éloquence ſur le mérite de ſon illuſtre Ami, de la perte duquel il paroît pénétré.

Eloge de M. Deſpreaux.

„ Quel Eloge, dit-il, puis-je faire de M. „ Deſpreaux que vous n'ayez déja prévenu? „ J'oſe atteſter, Meſſieurs, le Jugement que „ tant de fois vous en avez porté vous mê- „ mes; j'atteſte celui de tous les Peuples de „ l'Europe, qui font de ſes Vers l'objet de „ leur admiration. Ils les ſavent par cœur, „ ils les traduiſent en leur Langue; ils ap- „ prennent la nôtre pour les mieux goûter, „ & pour en mieux ſentir toutes les beautez. „ Approbation univerſelle, qui eſt le plus „ grand éloge que les hommes puiſſent don- „ ner à un Ecrivain, & en même tems la „ marque la plus certaine de la perfection „ d'un Ouvrage.

Après avoir dit enſuite, que M. Deſpreaux doit cette Approbation, ſi généralement recherchée, & ſi rarement obtenuë, à ſon amour pour le Vrai, dont il fit ſa plus grande étude, & qu'il chercha dans la Nature même, il le louë de la ſageſſe & de la modeſtie, dont il a le premier accompagné la Satire.

„ Travaillant ſans ceſſe à rendre ſa vie „ encore plus pure que ſes Ecrits, il fit voir „ que l'amour du Vrai, conduit par la Rai- „ ſon, ne fait pas moins l'homme de bien, „ que l'excellent Poëte.

Ce ſeroit ici le lieu de dire un mot de l'*Avertiſſement touchant la dixiéme Réflexion ſur Longin*; mais nous le renvoyons à l'Extrait

que

que nous ferons du second Tome, où nous serons obligez d'en parler.

Nous venons aux Poëſies de M. *Boileau*, qui ſe trouvent rangées ici dans le même ordre que dans l'Edition nouvelle de Paris & dans celle de Hollande de 1702. Nous avertirons ſeulement, que le Diſcours au Roi & les onze Satires ſont ſuivies de celle qui traite de l'Equivoque, que le crédit des Jeſuites, qui y ſont attaquez avec vigueur, a empêché de paroître dans l'Edition de France. *Poëſies de Boileau.*

Elle eſt précédée d'un Diſcours de l'Auteur, où il allégue les raiſons qui l'ont porté à la faire imprimer.

Pluſieurs perſonnes trouvent à redire au ſens étendu qu'il donne à l'*Equivoque*; qu'il ne rend pas ſeulement reſponſable de la Chûte de notre premier Pere, mais de l'Idolâtrie, de toutes les Erreurs & de tous les Vices qui ont jamais exercé leur tyrannie ſur les hommes. *Satire ſur l'Equivoque.*

Mais on peut dire que ce détail où l'Auteur entre, n'eſt qu'un détour qu'il prend, pour venir tomber avec plus de vigueur ſur les Jéſuites, à qui ſur tout, il déclare la Guerre dans cet Ouvrage.

Il y a dans cette Satyre de très beaux endroits, & pour le faire voir il ſuffit de citer les Vers ſuivans, adreſſez à l'Equivoque.

La Diſcorde, au milieu de ces Sectes altieres,
En tous lieux cependant déploïa ſes bannieres,
Et ta Fille au ſecours des vains raiſonnemens
Appellant le ravage & les embraſemens,

Fit

Fit en plus d'un Païs, aux Villes desolées,
Sous l'herbe en vain chercher leurs Egliſes brûlées.
L'Europe fut un champ de maſſacre & d'horreur;
Et l'Orthodoxe même, aveugle en ſa fureur,
De tes dogmes trompeurs nourriſſant ſon idée,
Oublia la douceur aux Chrêtiens commandée;
Et crût, pour vanger Dieu de ſes fiers ennemis,
Tout ce que Dieu défend, légitime & permis.
Au ſignal tout à coup donné pour le carnage
Dans les Villes, par tout, Théatres de leur rage,
Cent mille faux zélez, le fer en main courants,
Allerent attaquer leurs amis, leurs parens,
Et ſans diſtinction dans tout ſein héretique,
Pleins de joie, enfoncer un poignard Catholique:
Car quel Lion, quel Tigre égale en cruauté
Une injuſte fureur qu'arme la Pieté?

Ceux qui ſuivent ne ſont pas de la même force.

Ces Fureurs, juſqu'ici du vain peuple admirées,
Etoient pourtant toûjours de l'Egliſe abhorrées;
Et dans ton grand credit pour te bien conſerver,
Il falloit que le Ciel parut les approuver,
Ce chef-d'œuvre devoit couronner ton adreſſe.
Pour y parvenir donc, ton active ſoupleſſe,
Dans l'Ecole abuſant tes groſſiers Ecrivains,
Fit croire à leurs eſprits ridiculement vains,
Qu'un ſentiment horrible, injuſte, abominable,
Par deux ou trois d'entr'eux réputé ſoûtenable,
Prenoit chez eux un ſceau de probabilité,
Qui même contre Dieu lui donnoit ſureté;
Et qu'un Chrêtien pouvoit, rempli de confiance,
Même en le condamnant le ſuivre en conſcience.
C'eſt ſur ce beau principe admis ſi follement,
Qu'auſſi-tôt tu poſas l'énorme fondement
De la plus dangereuſe & terrible Morale,

Que

Que Lucifer assis dans la Chaire infernale,
Vomissant contre Dieu ses monstrueux Sermons,
Ait jamais enseigné aux Novices Démons.

En vérité ces Vers & quelques suivans sont assez prosaïques, pour mériter qu'on applique à leur Auteur ces Vers d'Horace qu'il met lui même * dans la bouche de ses Critiques. * *Lettre 19.*

Salve senescentem maturè sanus equumne
Peccet ad extremum ridendus & ilia ducat.

Que veut-il: dira-t-on? quelle fougue indiscrète
Ramene sur les rangs encor ce vain Athléte.
Quels pitoyables Vers! Quel stile languissant!
Malheureux, laisse en paix ton cheval vieillissant.
De peur que tout à coup efflanqué, sans haleine,
Il ne laisse en tombant, son Maître sur l'Aréne.

Rien de plus sensé que cette leçon d'Horace, mais rien de plus difficile à suivre, & par conséquent rien de plus glorieux. Il y a un âge où l'on devroit joüir de sa gloire comme d'un bien aquis dans sa jeunesse; mais l'avidité de cet espéce de bien, ressemble en cela à l'Avarice, que la foiblesse de l'âge ne rend que plus ardente.

Toutes les autres Piéces de Poësies qu'on a vû dans les précédentes Editions, sont suivies ici d'un bon nombre d'Epigrammes qui ont paru pour la premiére fois dans la derniére Edition de Paris: on y a ajoûté trois autres petites Piéces dans l'Edition de Hollande, l'Epitaphe de M. Arnaud & deux Epigrammes contre les Jesuites, qu'aparemment *Epigrammes ajoûtées.*

on

on n'a pas osé mettre dans l'Edition de France. Voici une de ces Epigrammes.

Non, pour montrer que Dieu doit être aimé de nous,
Je n'ai rien emprunté de Perse ni d'Horace,
Et je n'ai point suivi Juvenal à la trace.
Car bien qu'en leurs Ecrits ces Auteurs mieux que vous,
Attaquent les erreurs dont nos ames sont yvres,
La nécessité d'aimer Dieu
Ne s'y trouve jamais prêchée en aucun lieu,
Mes Peres, non plus qu'en vos livres.

Nous ajoûterons ici une Epigramme qui ne se trouve dans aucune Edition des Oeuvres de notre Auteur, elle est sur M. de *Pelisson*, qui comme tout le monde sait, étoit intime ami de la fameuse Mademoiselle de *Scuderi*, si celebrée sous le nom de *Sapho*. Quoi que cette Epigramme soit susceptible d'un sens avantageux à M. de *Pelisson*, le mauvais sens qu'on peut aussi lui donner, fut cause qu'il devint ennemi irréconciliable de M. *Despreaux*.

La figure de *Pelisson*,
Est une figure effroyable.
Mais quoi que ce vilain Garçon,
Soit plus laid qu'un Singe & qu'un Diable,
Sapho lui trouve des appas:
Mais je ne m'en étonne pas,
Car chacun aime son semblable.

Le Lecteur pourra juger, par l'échantillon suivant, des autres Epigrammes nouvelles, qui sont communes à l'Edition de Paris, & à celle d'Amsterdam. Epi-

Digitized by Google

Epigramme, imitée de Martial, qui commence par *Nuper erat Medicus.*

PAul ce grand Medecin, l'effroi de ſon quartier,
Qui cauſa plus de maux que la Peſte & la Guerre,
Eſt Curé maintenant & met les gens en terre.
Il n'a point changé de métier.

ENIGME.

DU repos des Humains implacable ennemie,
J'ai rendu mille Amans envieux de mon ſort.
Je me repais de ſang *, & je trouve ma vie
Dans les bras de celui qui recherche ma mort.

Après toutes ces petites Piéces, vient le Prologue d'un Opera, où M. *Racine* travailloit par ordre du Roi, & pour lequel il avoit demandé le ſecours de M. Deſpreaux, qui par complaiſance pour ſon ami voulût bien forcer ſon Génie à la compoſition de ce Prologue, où il fait parler la Poëſie & la Muſique: elles ſe querellent ſur l'excellence de leur Art, & ſont enfin réconciliées par l'Harmonie. Dès que cette derniére paroît, la Poëſie parle ainſi. *Prologue d'un Opera.*

LA POESIE.
Mais quelle puiſſance inconnuë
Malgré moi m'arrête en ces lieux?
LA MUSIQUE.
Quelle Divinité ſort du ſein de la nuë?

LA

* *La Paix.*

Digitized by Google

LA POESIE.
Quels chants melodieux
Font retentir ici leur douceur infinie?
LA MUSIQUE.
Ah! c'eſt la divine Harmonie,
Qui deſcend des Cieux.
LA POESIE.
Qu'elle étale à nos yeux
De graces naturelles!
LA MUSIQUE.
Quel bonheur imprévû la fait ici revoir?
LA POESIE ET LA MUSIQUE.
Oublions nos querelles,
Il faut nous accorder pour la bien recevoir.

On peut dire, ſans faire tort à notre Auteur, que ces Vers ne valent pas ceux de *Quinaut*. Il convient lui-même qu'ils ne ſont que l'effet de ſa complaiſance, & qu'il les donne pour montrer comment il s'y étoit pris *pour adoucir l'amertume & la force de ſa Poëſie Satirique.*

La derniére Piéce de ce Volume, eſt la *Parodie* qu'on a vûë déja dans l'Edition de 1702. elle eſt de *Furetiére*, & on ne l'a laiſſée que parce que M. Boileau lui-même convient qu'il y a eu quelque part.

Avant que de quiter ce Volume, il eſt bon d'avertir qu'on voit dans cette Edition pluſieurs Vers retouchez, & quelques-uns retranchez & remplacez par d'autres; on en voit auſſi d'ajoûtez. Par exemple, dans la Satire ſur la Nobleſſe à M. le Marquis de *Dangeau*, après ces Vers,

Cependant à le voir avec tant d'arrogance,
Vanter le faux éclat de ſa haute Naiſſance.

On

Digitized by Google

On diroit que le Ciel eſt ſoûmis à ſa loi
Et que Dieu l'a paîtri d'autre limon que moi.

On a ajoûté ceux-ci.

Enivré de lui-même il croit dans ſa folie,
Qu'il faut que devant lui d'abord tout s'humilie.
Aujourd'hui toutefois ſans trop le ménager,
Sur ce ton un peu haut, je vais l'interroger.

On peut douter que ces Vers faſſent honneur au reſte de la Piéce: outre qu'ils ſont durs & proſaïques, il eſt certain que *d'abord* dans le ſecond Vers, eſt une cheville. De plus,

Qu'il faut que devant lui d'abord tout s'humilie,

eſt une repétition aſſez foible de ce qui précéde,

On diroit que le Ciel eſt ſoûmis à ſa Loi.

Apparemment M. *Boileau* a trouvé à propos d'inſérer ici ces quatre Vers, pour ſauver l'équivoque de cet Apoſtrophe bruſque, qui ſans eux, paroît s'adreſſer à M. *Dangeau* lui-même:

Dites moi grand Héros, eſprit rare & ſublime,
Entre tant d'Animaux qui ſont ceux qu'on eſtime?
&c.

Si on lit la ſuite de ces Vers, on voit bien qu'ils ne ſont rien moins qu'avantageux à celui qu'ils apoſtrophent. Mais ſi c'étoit-là le déſſein de M. *Deſpreaux*, il auroit encore dû

changer les quatre derniers Vers de la Satire.

Il nous reste encore à avertir le Lecteur, qu'on a trouvé à propos de laisser au bas des pages les passages Latins que l'Auteur a imitez, & qui se sont trouvez dans quelques Editions précédentes.

On a ajoûté dans celle-ci plusieurs remarques nouvelles, dont voici des exemples.

Pag. 78. Sous leur Fontange altiéré asservir leurs Maris.

On fait cette remarque aussi curieuse que véritable, que *la Fontange est un nœud de Ruban que les Femmes mettent sur le devant de la tête pour attacher leur coëffure.*

Pag. 80. Un Astrolabe en main, elle a dans sa goûtiére,
A suivre Jupiter passé la nuit entiére.

On nous apprend dans la remarque, que *Jupiter est une des sept Planétes.*

Pag. 154. . . . . La vieillesse venuë,
Sous mes faux cheveux blonds, déja toute chenuë.

La remarque dit, que l'Auteur *avoit pris la Perruque.*

Il est vrai pourtant que toutes les nouvelles remarques ne sont pas de la nature de celles qu'on vient de raporter. Passons au second Tome.

II. Vol. Après l'Arrêt Burlesque, le Discours sur la Satire & le Remerciment à Messieurs de l'Académie, on voit un Discours fort con-

cis

Digitized by Google

cis sur le stile des Inscriptions; cet Ecrit n'étoit pas dans les Editions précédentes.

Discours sur les Inscriptions.

M. *Despreaux* le fit à la priére de M. de *Louvois*, & à l'occasion de certaines Inscriptions pompeuses, que M. *Charpentier* de l'Académie Françoise, avoit composées, pour être mises au bas des Tableaux des Victoires du Roi.

L'Auteur condamne absolument les déclamations qu'on met autour d'une Médaille, ou au bas d'un Tableau; sur tout, quand il s'agit d'Actions trop grandes d'elles-mêmes pour être exagérées.

„ *Le Passage du Rhin*, dit beaucoup plus
„ que le *merveilleux Passage du Rhin*. L'E-
„ pithéte de *merveilleux* en cet endroit, bien
„ loin d'augmenter l'Action, la diminuë, &
„ sent son Déclamateur, qui veut grossir de
„ petites choses. Il appuye son sentiment par la simplicité des Inscriptions, qui étoit du goût des Anciens, & il dit sur ce sujet quelques autres choses aussi décisives que sensées. Cette Piéce eut tout le succès que l'Auteur en pouvoit attendre; elle fut goûtée par le Roi, & les Inscriptions emphatiques firent place à celles que l'Auteur & M. *Racine* firent presque sur le champ.

Lettres.

Les Lettres viennent ensuite; celles de l'Auteur à M. le Duc de *Vivonne*, au Comte d'*Ericeyra* & à M. *Perrault*, sont suivies de celle de M. *Arnaud* à cet Antagoniste des Anciens, & d'une Lettre de Remerciment de M. *Despreaux* à M. *Arnaud*. Cette derniére qui regarde le Différent de l'Auteur avec M. *Perrault*, & le projet de leur réconciliation,

paroît parmi les Oeuvres de M. *Boileau* pour la premiére fois; auſſi-bien que les trois ſuivantes. Elle n'a rien d'aſſez ſingulier pour nous y arrêter, ſinon la fin, où l'on voit qu'Ode, Lettres, Réfléxions, enfin tout ſent la Satire chez notre Auteur.

„ La vérité eſt (dit-il à M. *Arnaud*) que „ pour rendre ma gloire compléte, il fau„ droit que votre Lettre fût publiée. Que „ ne ferois-je point pour en obtenir votre „ conſentement? Faut-il ſe dédire de tout ce „ que j'ai écrit contre M. *Perrault*? Faut-il „ ſe mettre à genoux devant lui? Faut-il lire „ tout Saint Paulin, vous n'avez qu'à dire, „ rien ne me ſera difficile, &c.

La Lettre ſuivante eſt adreſſée à M. *le Verrier*, qui avoit ſoûmis à la correction de l'Auteur une Elegie, intitulée *Plainte contre les Tuilleries*. M. *Boileau* y trouva dés Vers, ſi bien tournez, que pouſſé, comme il dit, par un peu de jalouſie Poëtique, il ſongea plus à ſurpaſſer ſon Ami qu'à le réformer. Cette émulation fit faire à l'Auteur un Ouvrage ſous le même titre; en voici quelques Vers.

Ce fut, je m'en ſouviens, dans cet antique Bois,
Que Phillis m'apparut pour la premiére fois;
C'eſt ici que ſouvent diſſipant mes allarmes
Elle arrêtoit d'un mot mes ſoûpirs & mes larmes,
Et que me regardant d'un œuil ſi gracieux
Elle m'offroit le Ciel ouvert dans ſes beaux yeux.

M. *Deſpreaux* ſemble reconnoître lui-même

me qu'il eſt ſorti de ſon caractére dans ce petit Ouvrage, & il craint d'être tombé dans le ridicule, *dont il s'eſt ſi bien moqué par ces Vers de la Satyre à ſon Eſprit*:

Faudra-t-il de ſang froid & ſans être amoureux, &c.

Nous ſommes aſſez de ſon avis, & nous trouvons qu'il fait fort bien *de dire très ſérieuſement à ces Vers d'Amourette*:

Adieu, mes Vers, adieu, pour la derniére fois.

La Lettre de l'Auteur à M. *Racine* eſt aſſez intéreſſante pour nous y arrêter un peu.

Il y rend compte à ſon Ami d'une Viſite qu'il avoit faite au Pere *de la Chaiſe*, dans laquelle la converſation roula ſur ſon Epître de l'Amour de Dieu. Ce Pere commença à haranguer ſur ce ſujet, d'une maniére gravement ridicule; & après avoir dit, qu'ayant autrefois enſeigné la Théologie, il devoit être inſtruit de cette matiére à fond, il fit une diſtinction entre l'Amour effectif, & l'Amour affectif; dont le premier eſt néceſſaire pour l'attrition, & n'a d'effet qu'avec l'abſolution du Prêtre, au lieu que le ſecond venant de la Contrition parfaite, *juſtifie le Pécheur par lui-même*. Dès qu'il eut ceſſé de parler, l'Auteur ſe mit à défendre ſon Ouvrage ſur ce ſujet, & il le lût au R. Pere très poſément, en jettant dans ſa lecture toute la force & tout l'agrément dont il étoit capable. Ce Pere en fut comme extaſié, ce n'étoit qu'exclamations, que loüanges & que marques d'amitié pour l'Auteur.

Converſation avec le Pere la Chaiſe.

Digitized by Google

Austerité de M. de la Fontaine.

Sa lettre à Monsieur *Maucroy* commence par une particularité de la Vie de M. *de la Fontaine*, qui meritoit bien que M. *Despreaux* en parût fort étonné. On l'avoit assuré que ce Poëte, dont les Vers étoient si badins, affligeoit fréquemment son corps par des haires, des cilices & des disciplines. Si ce fait est vrai on peut bien appliquer à M. *de la Fontaine* ce qu'*Ovide* disoit de lui-même.

Vita verecunda est, Musa jocosa mihi.

La suite de cette lettre roule sur le caractére de *Godeau*, de *Malherbe*, & de *Racan*; & sur l'art de dire en vers les petites choses, où les Anciens ont excellé, selon notre Auteur; & où il fait voir qu'il excelle aussi, en citant les deux Vers de ses Ouvrages que M. *de la Fontaine* estimoit le plus. Il y loüe le Roi d'avoir établi la Manufacture des Points de France, à la place des Points de Venise: Voici les Vers.

Et nos Voisins frustrez de ces Tributs serviles
Que payoit à leur Art le Luxe de nos Villes.

Nous avoüons pourtant, qu'il faudroit être Sorcier pour deviner qu'il s'agit ici de Points de France & de Points de Venise, & que ces Vers demandent une bonne note pour être pris dans leur vrai sens par les *Saumaises futurs*.

La réponse de M. *Maucroy* à cette lettre ne se trouve pas dans l'Edition de Paris: elle est fort bien tournée, sans être extrêmement intereſſante,

Digitized by Google

intereſſante: ce qu'il y a de plus remarquable c'eſt la modeſtie de ſon Auteur.

La Piéce qui ſuit a pour Titre *Les Héros de Roman Dialogue à la maniére de Lucien.* L'Auteur ne l'avoit pas mis dans les autres Editions, de peur de choquer Mlle de *Scuderi*, qu'il n'épargne pas dans cet ouvrage, non plus que les autres Auteurs des Romans les plus eſtimez. *Héros de Roman-Dialogue.*

Il feint pour entrer en matiére, que les Habitans du Tartare s'étant révoltez, *Pluton* fit venir à ſon ſecours les Héros les plus celébres des Champs Eliſées.

Le prémier qui paroît, eſt le grand *Cyrus*, ſous ſon nom de Roman *Artamene*; on a beau lui parler de Bataille, il ne répond que par, *Divine Princeſſe, Illuſtre Mandane; aimerons-nous une cruelle? ſervirons-nous une inſenſible? adorerons-nous une inexorable? Oui Cyrus il faut aimer une cruelle, oui Artamene, il faut ſervir une inſenſible, oui fils de Cambiſe, il faut adorer l'inexorable fille de Cyaxare.*

Tomyris Reine des Maſſagetes vient enſuite; elle cherche des Tablettes où elle avoit écrit un Madrigal pour *Cyrus* ſon charmant ennemi; *Pluton* eſt fort ſurpris qu'elle ait fait égorger un ennemi qui lui paroiſſoit ſi charmant. Mais *Diogene*, un des interlocuteurs, répond que c'eſt une erreur, dont on a été abuſé pendant vingt & cinq ſiécles, par la faute d'un Gazetier de Scythie, qui répandit cette nouvelle ſur un faux bruit, dont on ne s'eſt détrompé que depuis quatorze ou quinze ans.

Diogene ne parle pas trop juſte ici, puiſque ce *Remarque D.*

ce Gazetier de Scythie n'en avoit pas imposé à *Xenophon*, qui dans sa *Cyropedie* ne dit pas un mot de la maniere dont *Herodote*, *Justin* & d'autres prétendent que la Reine des Massagetes ait puni l'ambition de *Cyrus*. Il est vrai que M. *Boileau* traite la *Cyropedie* de Roman; mais il ne le prouve pas; d'autres Savans ne sont pas de son opinion, & *Xenophon* lui-même proteste, qu'il nous donne une Histoire très fidelle de *Cyrus*.

Après *Tomyris* paroissent sur la Scene *Horatius Cocles*, le prémier homme du monde pour les impromtus de Musique & de Poëfie; *Clelie* fort instruite dans la Geographie du Royaume de Tendre, *Lucrece* amoureuse de *Brutus*, & *Brutus* charmé de *Lucrece*; *Sapho* ou Mlle *Scuderi* qui fait le portrait de *Tesiphone*; *Astrate* & *Ostorius* qui n'ont vécu que dans les Vers de *Quinaut* & de l'*Abbé de Pure*; la Pucelle qui effraye *Pluton* par quelques vers de *Chapelain*: Enfin *Pharamond*, devenu amoureux à la folie, sur le recit des charmes de *Rosemonde*.

Réflexions Critiques. Des douze Réflexions critiques qui suivent, les trois derniéres paroissent pour la premiére fois. La premiére roule sur une dispute de l'Auteur contre M. *Huet*, & M. *le Clerc* touchant ce passage de la Genése, *Dieu dit, que la lumiere soit, & la lumiere fut*; passage cité par *Longin* comme un modéle du Sublime.

Dispute avec M. Huet. M. *Huet*, alors Sous-precepteur du Dauphin, ayant marqué qu'il n'étoit point du sentiment de *Longin*, & de M. *Despreaux*, fut relevé par notre Auteur, d'une maniére

un

Digitized by Google

un peu dure, comme s'exprime M. *Boileau*, mais au fond d'une maniére chagrine & offenſante.

M. *Huet* defendit ſon opinion avec beaucoup de douceur dans une lettre à M. le Duc de *Montauſier*: il ne la rendit pas publique, mais M. *le Clerc* trouva à propos de l'inſerer dans le Tome 10. de ſa *Bibliothéque Choiſie*, avec un Commentaire de ſa façon, pour appuier les raiſonnemens de ce Prélat. On trouve ces deux pieces à la fin de cette Edition auſſi bien que la Replique de M. *le Clerc* à la 10. Réflexion. Cette Replique eſt precedée d'une Lettre envoyée à l'Auteur de la *Bibliothéque Choiſie*, afin de ſervir de Réponſe à l'Avertiſſement, mis devant la derniére Edition de Paris, & compoſé, comme on nous avertit au bas de la page, par M. l'*Abbé Renaudot*. La maniére groſſiére dont on y maltraite M. *le Clerc*, porte ſa punition avec elle, & cet habile homme eſt aſſez vengé des inſultes qu'on lui fait, par le ridicule qu'on ſe donne en l'inſultant avec une hauteur ſi pedanteſque. *M. le Clerc entre.*

Il faut avoüer que la Lettre écrite contre cet Avertiſſement, n'eſt auſſi rien moins que moderée. Elle traite M. *Deſpreaux* non ſeulement comme un demi-ſavant, mais comme le plus vil de tous les verifificateurs: declamation outrée, qui ne ſauroit que revolter le bon ſens d'un Lecteur éclairé. Venons à quelque choſe de plus eſſentiel.

Voici à peu près le precis de la lettre de M. *Huet*, & du commentaire de M. *le Clerc*. Le ſublime qu'on trouve dans le paſſage en

Digitized by Google

queſtion, n'y ſeroit pas en ſa place, ce qui precéde & ce qui ſuit eſt tout à fait ſimple. Cette Phraſe pourroit être effectivement ſublime dans une harangue où l'on cherche à frapper & non dans une narration où le but eſt d'inſtruire naturellement d'un fait. Dailleurs c'eſt pêcher contre les regles de l'art que de s'élever trop dans les entrées des Ouvrages les plus ſublimes même; le tour d'expreſſion, qui plus eſt, eſt plûtôt un modéle du ſimple que du ſublime; elle eſt très familiére aux Auteurs Sacrez dans les ſujets les moins ſuſceptibles de grandeur, comme on le fait voir par pluſieurs paſſages. Pour répandre un plus grand jour ſur la diſpute, on diſtingue ici quatre ſortes de Sublime, *le ſublime des termes*, qui conſiſte dans le choix des mots; le *ſublime du tour*, qui dépend de l'arrangement des paroles; le *ſublime de la penſée*, qui part immédiatement de l'eſprit, & ſe fait ſentir par lui-même; & *le ſublime des choſes* qui réleve uniquement de la grandeur du ſujet qu'on traite. Ce que l'on a dit, fait voir que la ſeule claſſe du ſublime, ſous laquelle on puiſſe ranger ce paſſage, eſt le ſublime des choſes, qui ſans avoir beſoin d'aucun art, ne demande qu'à être énoncée ſimplement.

4. ſortes de ſublime.

En répondant à ces raiſons M. *Deſpreaux* s'étend extrêmement ſur la diſtinction entre le ſublime, & le ſtile ſublime, & fait voir par pluſieurs citations, que le plus parfait ſublime peut ſubſiſter avec la plus parfaite ſimplicité. Il prétend faire voir enſuite qu'on peut trouver dans ce paſſage toutes les quatre ſortes de ſublime dans leur plus haut dégré

Digitized by Google

gré de perfection. Les termes ſont ſelon lui, majeſtueux, convenables au ſujet, & ne ſauroient être remplacez par d'autres ſans que le ſens en fût affoibli. Le tour d'expreſſion frappe par ſa douceur majeſtueuſe dans les traductions même, & à plus forte raiſon dans l'original. La penſée bien loin qu'il n'y en ait point, comme ſoutient M. *Huet*, eſt la plus grande, qui pour ainſi dire, pourroit venir à Dieu lui-même.

Pour le ſublime des choſes les antagoniſtes de M. *Deſpreaux* le reconnoiſſent eux-mêmes dans ce paſſage; mais ils ſoutiennent que ce genre de ſublime ne demande aucune habileté, & qu'il n'eſt point du reſſort de l'Orateur; propoſition ſelon l'Auteur, inſoutenable & groſſiére. Pour bien raconter une grande choſe, il faut plus d'habileté que pour en raconter une médiocre; il faut trouver des paroles dignes de ſon ſujet, il faut les ſavoir conſtruire, il faut jetter dans ſon diſcours toute la netteté, la délicateſſe, la majeſté, & ſur tout la ſimplicité néceſſaires. Il faut ſavoir choiſir les grandes circonſtances, & rejetter les petites &c.

Quoi que ce qu'il y a de perſonnel contre M. *Deſpreaux* dans la Replique de M. *le Clerc*, ne ſorte point de la moderation d'un homme poli, nous n'y toucherons pas; & nous nous reſtraindrons entiérement à ſes raiſonnemens. En voici le plus eſſentiel.

On convient qu'on peut dire des choſes ſublimes en ſtile ſimple, & que *Moiſe* l'a fait; mais on nie que ſon deſſein ait été d'exprimer

primer la Création de la Lumiére d'une maniére sublime; on n'a qu'à lire toute la suite de la narration pour en être persuadé.

Si les grandes choses ont besoin d'art pour être bien exprimées, c'est dans tout un discours, mais non pas dans une ou deux periodes.

Quand M. *Huet* ne reconnoît pas dans ce passage le sublime de la pensée, il parle d'une pensée recherchée par celui qui l'employe, & non pas d'une idée, que le sujet lui-même fournit.

Remarque D. Oserons nous dire que les Repliques de M. *le Clerc*, qui détruisent parfaitement bien les autres raisonnemens de notre Auteur, laissent encore quelque force à celui que nous avons allegué en dernier lieu? Ne peut-on pas soutenir en effet, qu'il faut de l'habileté pour exprimer bien une grande idée, quand il ne s'agiroit que d'une seule periode? Une grande idée embaraſſe un petit genie, il l'exprime d'une maniére embaraſſée, & s'il l'exprime bien il en sera redevable au hazard. Un Bel-esprit n'y réussira pas mieux, à moins que son imagination ne soit guidée par une raison exacte, & par un goût seur. Il manquera rarement à cacher la beauté naturelle de la chose, sous des ornemens outrez, & à noyer son idée dans le verbiage. Moise ne s'y est pas pris ainsi; servons-nous des termes de M. *Huet* lui-même.

„ Le St. Historien . . . . . a renfermé cet-
„ te verité surprenante en termes simples &
„ vulgaires, semblable à un Ouvrier habile qui
„ ayant à enchaſſer une pierre précieuse sans dé-

„ faut

„ faut, n'employe qu'un filet d'Or pour l'envi-
„ ronner & la soutenir, sans rien dérober de
„ sa beauté, sachant bien que ce qu'il ajouteroit
„ ne vaudroit pas ce qu'il cacheroit, & que le
„ grand art est qu'il n'y ait point d'art.

M. *Huet* convient donc que *Moïse* a employé ici ce *grand Art*: toute la question se reduit à savoir, si c'est être sublime que de faire paroître par un effet d'habileté une grande chose dans tout son éclat naturel, en l'énonçant par des expressions convenables, sans enflure & sans bassesse?

L'onziéme Réflexion sert à refuter la critique que M. *de la Motte* a faite de ce Vers de M. *Racine*:

Le Flot qui l'apporta recule épouvanté.

Le Gouverneur d'Hypolite se sert de cette Hyperbole, en dépeignant le Monstre que Neptune avoit envoyé contre Hypolite, & M. *de la Motte* trouve cette expression d'une hardiesse outrée.

M. *Despreaux* répond, fondé sur une maxime de *Longin*, que la hardiesse de la Metaphore ne pouvoit jamais être mieux employée que dans la Description du Monstre le plus effroyable, faite par un homme rempli des passions les plus vives.

Mais ce n'est pas tant la hardiesse de la figure, qui selon nous rend ce Vers vicieux, c'est une toute autre raison qu'on nous permettra de développer par un exemple. *Remarque D. J.*

Pourquoi l'Auteur a-t il trouvé si puerils ces Vers de *Théophile*?

Voici

Voici l'indigne fer qui du Sang de ſon Maître
S'eſt ſouillé lâchement, il en rougit le Maître.

Eſt-ce parce que *Theophile* attribuë à l'épée de Pyrame un ſentiment de honte, comme M. *Racine* attribuë au Flot de la Mer un ſentiment d'épouvante? Il n'y a pas d'apparence: c'eſt ſans doute parce qu'il attribuë aux ſentimens de honte ce qui étoit l'effet du Sang dont l'épée de Pyrame étoit teinte.

Il y a dans les Vers dont il s'agit ici, la même fauſſe ſubtilité. M. *Racine* paroît y attribuër à l'épouvante de ce Flot, ce qui arrive toûjours aux ondes de la Mer, qui réculent pour ainſi dire après avoir batu le rivage: ce n'eſt donc pas la Metaphore qu'on doit critiquer ici, c'eſt la pointe.

La douziéme Réflexion eſt plus courte; l'Auteur y parle de la nature du Sublime, & il cite pour modéle du ſublime achevé ces Vers, que *Joad* addreſſe à *Abner*, dans *Athalie* Tragedie de M. Racine;

Celui qui met un frein à la fureur des flots
Sait auſſi des mechans arrêter les complots.
Soumis avec reſpect à ſa volonté ſainte
Je crains Dieu, cher Abner, & n'ai pas d'autre crainte.

Après le Traité du Sublime & les remarques Gramaticales qui ſuivent, on voit le fragment d'une Préface de Longin ſur le livre d'Hepheſtion, touchant les metres ou les meſures

Digitized by Google

mesures des Vers; avec une traduction Latine de M. Boivin, qui a trouvé ce Fragment dans la Bibliothéque du Roi.

III. ART.

EXAMEN *de deux Traitez, nouvellement mis au jour, Par M.* LA PLACETTE, dont le premier a pour tître, *Réponse à une Objection qu'on applique à divers sujets, &c. Avec une Addition, où l'on examine le Dogme de la Prémotion Physique*; Et le second, *Eclaircissemens sur quelques difficultez qui naissent de la considération de la Liberté nécessaire pour agir moralement*: Avec une Addition, *où l'on prouve* contre Spinoza, *que nous sommes libres. En deux Volumes. Par* PH. NAUDÉ, *Professeur en Mathématique dans l'Académie Illustre, & Membre de la Société Royale de Berlin.* A Amsterdam, aux dépens d'Etienne Roger, 1713. in 12. pages 557. pour le premier Tome, sans compter les Tables, ni la Préface, & pour le second, pages 552. sans compter aussi les Tables.

COmme les deux Livres de M. *de la Placette*, dont ce titre promet l'examen, ont servi

servi d'occasion à celui de M *Naudé*. Nous allons commencer par donner une idée générale de ces deux premiers.

But de M. de la Placette.

M. *de la Placette* avoit entrepris de répondre aux trois principales Objections de M. *Bayle*, dont la premiére tend à prouver que la permission, tant du mal moral, que du mal physique, du Péché & de la Misére, ruïne absolument l'idée que nous avons tous de la Sagesse, de la Bonté, & de la Sainteté de DIEU. La seconde oppose au Mystére *de la Trinité* la fameuse maxime qui veut, *que si deux choses ne différent point d'une troisiéme, elles ne différent point l'une de l'autre*: Et la derniére soûtient, que si le Christianisme a lieu, l'Homme n'aura pas la Liberté nécessaire pour faire des actions moralement bonnes ou mauvaises.

Après avoir réfuté les deux premiéres de ces Objections, il a entrepris de faire la même chose de la troisiéme. Mais comme cette troisiéme n'est pas seulement pressée par les Incrédules, qui l'opposent à certains égards à tous les Chrêtiens, mais encore par les Pélagiens anciens & modernes, dont les argumens servent contre les Réformez en particulier, M. *de la Placette* a crû que le meilleur étoit de faire tête tout à la fois à ces deux sortes d'Adversaires, & de leur prouver ces trois choses. La premiére, qu'il est certain que nous sommes libres. La seconde, que ni l'impuissance où tous les Hommes se trouvent naturellement de faire le bien sans la Grace, ni l'efficace insurmontable de cette Grace qui nous convertit, ni la nécessité qu'il

Trois choses qu'il veut prouver.

qu'il y a que ce que *Dieu* a réſolu s'execute, ni enfin l'impoſſibilité qu'il y a que *Dieu* ſe trompe dans ce qu'il prévoit; que rien, dis-je, de tout cela ne bleſſe notre Liberté. La troiſiéme enfin, qu'il n'en eſt pas de même de la *Prémotion phyſique*, qui ruïneroit ſans réſerve ce grand privilége, ſi elle avoit lieu.

Il prouve la premiére de ces trois choſes par une Diſſertation de dix Chapitres: comme cette Diſſertation a plû à M. *Naudé*, il ſeroit inutile de s'y arrêter ici.

Paſſant à la ſeconde Propoſition, M. *de la Placette* avouë qu'il y a telle eſpéce d'impuiſſance qui ruïne la Liberté; mais il ſoûtient qu'il y en a telle autre qui ne fait pas cet effet. Celle qui le fait, c'eſt l'*Impuiſſance phyſique*, & celle qui ne le fait pas, c'eſt l'*Impuiſſance morale*.

On convient aſſez là-deſſus; mais la difficulté conſiſte à bien définir ces deux termes, ce qu'il ſe plaint qu'on a négligé. Pour lui il ſoûtient, que l'*Impuiſſance phyſique* eſt celle qui naît de l'impoſſibilité où nous nous trouvons d'empêcher l'execution des Loix générales, que le Créateur établît au commencement: De cette maniére il m'eſt impoſſible de reſſuſciter les Morts, d'arrêter le cours du Soleil, & de tranſporter les Montagnes. Il ne l'eſt pas moins de me perſuader les choſes qui n'ont *ni probabilité*, *ni évidence*, d'aimer *ce qu'on ne connoît point*, & *dont on n'a point d'idée*, de haïr le bien qu'on ne connoît que comme un bien, d'aimer le mal qu'on ne connoît que comme un mal, &c. *L'Impuiſſance Phyſique.*

L'Impuiſſance morale, eſt celle qui vient d'une *L'Impuiſſance morale.*

ne répugnance extrême qu'on a pour certaines choſes, qui ne ſont pas abſolument impoſſibles, & qu'on feroit ſi on le vouloit fortement & ſérieuſement, mais qu'il eſt ſûr qu'on ne voudra pas. C'eſt ainſi qu'il eſt impoſſible qu'un homme ſage conſente à ſe laiſſer empaler, & rôtir à petit feu, pour gagner une ſomme médiocre qu'on lui offre pour l'y réſoudre.

Il dit qu'à la vérité l'*Impuiſſance phyſique* ruïne la Liberté néceſſaire pour agir moralement; mais il ſoûtient que *la morale* ne fait pas le même effet; & qu'au reſte l'impuiſſance du Pécheur à ſe convertir, eſt une *Impuiſſance* ſimplement *morale*, & non une *Impuiſſance phyſique*.

Cette même diſtinction appliquée à la Néceſſité lui ſert à lever la ſeconde difficulté. On prétend, que ſi la Grace eſt inſurmontable, elle ruïne notre Liberté. Mais M. de la Placette répond qu'elle le feroit, ſi la Néceſſité qui naît de ſon efficace, étoit une *Néceſſité phyſique*; mais que comme elle eſt ſimplement *morale*, elle n'a rien d'oppoſé à la Liberté. C'eſt ce qu'il explique fort nettement, & dont il donne diverſes preuves.

Il entre enſuite dans les grandes difficultez, qui naiſſent de la nature des Decrets de *Dieu*, & des fondemens de ſa Préſcience. Ce qu'il en dit eſt fort travaillé, mais il eſt auſſi bien abſtrait; & il n'a pû le proportionner à la portée de la plûpart des Lecteurs ſans de longs éclairciſſemens, qu'on peut voir facilement dans ſon Livre, mais qui demanderoient trop de place pour être inſérez ici.

A

Digitized by Google

A l'égard de la troiſiéme Propoſition, qui rejette le Dogme de *la Prémotion phyſique*, & qui, par le zéle que M. *Naudé* fait paroître pour le défendre, quoi qu'en déclarant qu'il ne le croit point, va devenir le principal ſujet de cette Diſpute; nous remarquerons que *Prémotion Phyſique.*

Par *la Prémotion*, on entend une impulſion toute-puiſſante du Créateur, qui parce que la Créature ne ſauroit ſe déterminer d'elle-même, ni au bien, ni au mal, a beſoin que le Créateur la détermine à ce qu'il veut qu'elle faſſe, ſans quoi elle n'agira jamais.

M. *de la Placette* dit, qu'il n'auroit pas un auſſi grand éloignement de ce Dogme, qu'il en fait paroître par tout, ſi on bornoit cette impulſion, ſoit aux actions purement naturelles, ſoit même à quelques unes des libres. Mais il ne peut ſouffrir qu'on l'étende juſqu'aux actes les plus criminels; ſur tout à ceux qui ont fait paſſer les Créatures intelligentes, les Hommes & les Anges, de l'état de ſainteté & d'innocence, où *Dieu* les avoit mis en les produiſant, à l'état de Péché & de Damnation. *Sa juſte étenduë, ſelon M. de la Placette.*

Il ſoûtient qu'attribuer à *Dieu* une telle action, c'eſt le faire le plus proprement, & le plus réellement qu'il eſt poſſible, la Cauſe & l'Auteur de tous les Péchez qui ont été juſqu'ici commis dans le Monde, & qui le ſeront dans la ſuite. Il employe cinq Chapitres à propoſer cette preuve, & à réfuter les réponſes qu'on lui oppoſe.

Il ſoûtient qu'en ſuppoſant la Prémotion, *Dieu* aura pouſſé les faux Prophétes à ſe perſuader de leurs Viſions, & à les debiter de la

Digitized by Google

même maniére, & auſſi efficacement, qu'il a déterminé les Prophétes & les Apôtres à croire, & à debiter les Véritez du Salut; ce qui ne va pas à moins qu'à ruïner la certitude de notre Foi.

Il ſoûtient, que ſi l'on poſe la Prémotion, les plus grands Pécheurs n'auront aucun reproche à ſe faire. Car, que ſe reprocheront-ils? Eſt-ce d'avoir été pouſſez à pécher? Cela ſeroit ridicule. Eſt-ce d'avoir cédé à cette impulſion? Mais étoit-il poſſible de lui réſiſter?

Par cette même raiſon, on ne ſauroit dire pourquoi *Dieu* punit les Pécheurs. Les punit-il en effet parce qu'ils ne l'ont pas empêché de les prédéterminer à tout le mal qu'ils ont fait? Qui voudroit le dire? Qui oſeroit même le penſer? Eſt-ce parce qu'étant prédéterminez, ils n'ont pas réſiſté à cette impulſion? Quoi de plus abſurde!

Il allégue encore un grand nombre d'autres raiſons, qui ne ſont pas moins preſſantes, & répond aux objections des Thomiſtes, qui ſont les Inventeurs de la Prémotion.

Après cet éclairciſſement que nous avons jugé néceſſaire, nous paſſons à l'Ouvrage de M. *Naudé.* Nous croyons ne pouvoir mieux faire, pour donner une idée du génie de l'Auteur, & pour faire voir les motifs qui l'ont porté à entreprendre cet Ouvrage, que de commencer par raporter ici quelques endroits tirez mot à mot de ſa Préface. En voici le commencement.

Préface de M. Naudé. „ Puis que Dieu par l'aſſiſtance & les lu„ miéres de ſon Eſprit Saint, m'a fait la gra„ ce

„ ce de commencer ſi heureuſement à éclair-
„ cir les matiéres les plus profondes de la
„ Théologie, en ſuivant le Siſtême des Su-
„ pralapſaires, que le Manichéïſme, au dire
„ des Connoiſſeurs en eſt confondu; je crois
„ devant Dieu être dans l'obligation de dé-
„ fendre ce Siſtême, contre tous les faux
„ préjugez qui en donnent de l'éloignement,
„ & de le décharger de toutes les conſéquen-
„ ces fauſſes, dont on tâche depuis long-
„ tems de l'accabler, & afin d'effacer les fâ-
„ cheuſes préventions de ceux, qui le regar-
„ dent avec horreur, ſans l'avoir jamais bien
„ examiné. Et comme je ſuis perſuadé par
„ de bonnes raiſons, que *la Cauſe que je dé-*
„ *fens ici, eſt la Cauſe de Dieu même*, j'ai une
„ ſi entiére confiance en mon cœur, & une
„ aſſurance ſi pleine qu'il m'aſſiſtera favora-
„ blement de ſon ſecours, que j'eſpére par-
„ faitement de ſa grace, de mettre à cette
„ fois *la derniére main* à un Ouvrage ſi im-
„ portant. Je veux dire du moins autant
„ qu'il ſuffit pour faire que deſormais, au-
„ cun de ceux qui auront vû mes défenſes,
„ ne *s'émancipe* plus à écrire legerement,
„ contre une Doctrine qui ne peut être com-
„ battuë, *ſans faire la Guerre à Dieu directe-*
„ *ment*, comme il va paroître dans cét Ou-
„ vrage: du moins certes ſuis-je bien ſûr,
„ qu'aucun de ceux-là ne tombera plus dans
„ cet excès par inadvertance, comme il eſt
„ arrivé ſouvent juſques à préſent, & ne
„ commettra plus cette *horrible faute*; ou il
„ faut qu'il ſoit tout à fait *Démon incarné*,
„ s'il vient encore comme par le paſſé, exer-

„ cer ſon éloquence & ſon art de bien dire, „ *à vomir contre Dieu des Blaſphêmes, qui ſont* „ *tels, qu'il ne peut pas y en avoir de plus ou-* „ *trageans contre lui, dans les abîmes de l'En-* „ *fer.*

Quelques pages plus bas, il continuë de cette maniére; „ M. *de la Placette* a remué „ ce ſujet (la Prémotion) d'une maniére ſi „ *terrible*, & même en Langue vulgaire, qui „ eſt la nôtre, qu'il n'eſt pas concevable à „ mon avis, comment il eſt poſſible qu'un „ homme ſage & bien intentionné *tel que je* „ *le crois*, ait pû ſe réſoudre à donner au „ monde *un tel ſcandale*; ou qu'il ait pû ne „ s'apercevoir pas que c'en étoit un, & *un* „ *des plus grands.* Cependant la faute étant „ faite, *publique, outrageante contre la Vérité*, „ & en apparence terraſſante contre le Siſtê- „ me *que je ſai être divin*; j'ai été contraint „ malgré moi d'aller enfin, quoi qu'avec une „ extrême répugnance, *juſques au fonds de* „ *tout ce qui a jamais été dit de plus dur & de* „ *plus effrayant dans la Théologie!* Mais Dieu „ *m'a encore, par une grace très ſinguliére aſſiſté* „ *de maniére par ſon bon Eſprit*, que j'ai invo- „ qué à ce ſujet; que quoi que je n'y ſois en- „ tré qu'en *tremblant*, & comme *dans l'incer-* „ *titude*, ſi j'en devois être *accablé* ou non, „ j'en ſuis ſorti à *ſa Gloire*, avec *joye* & avec „ *triomphe.* De ſorte qu'enfin *Dieu m'a fait* „ *voir avec plaiſir*, que les *abîmes affreux* que „ l'Auteur * avoit *creuſez*, pour y précipiter „ *notre divin Siſtême qui eſt la vérité*, ne ſer- „ vent en effet que de *précipices* pour *y abîmer*

„ *pour*

* *M. de la Placette.*

Digitized by Google

„ *pour jamais* la Cauſe qu'il défend avec tant
„ d'ardeur, tant de *ſoin* & tant de *contention*
„ *d'eſprit* & tant d'*exactitude*. Cette *exactitu-*
„ *de* va ſouvent juſques aux minuties les plus
„ vaines & les plus inutiles, mais *horriblement*
„ *ſcandaleuſes*.

Ajoûtons ce qui ſuit: „ Comme la répon-
„ ſe que je fais ici aux deux Traitez de M.
„ *de la Placette*, va par une *néceſſité inévita-*
„ *ble*, à le convaincre d'*être coupable* (non de
„ deſſein prémédité, mais par inadvertance
„ ſeulement) d'avoir produit contre *Dieu* les
„ plus *horribles Blaſphémes dont on ſe puiſſe*
„ *former l'idée*, ſans qu'il s'en puiſſe laver au-
„ trement, que *par une formelle rétractation*
„ de ſes principes, & *de ſa Doctrine, entant*
„ *qu'elle eſt oppoſée à ceux qu'il combat*; cela
„ m'a jetté dans un extrême embarras à cau-
„ ſe du *chagrin* que *je m'imagine* qu'il en
„ pourra recevoir.... Et nonobſtant l'extrê-
„ me envie que j'avois de le ménager, com-
„ me un homme que je reſpecte & que j'ho-
„ nore extrêmément, à cauſe de ſes grands
„ Dons; *ſa Gloire*, pour ainſi dire, s'étant
„ trouvée directement en concurrence avec
„ *la Gloire de Dieu*, je n'ai pas dû, ni voulu
„ balancer plus long-tems à me ſoûmettre à
„ mon devoir, &c.

Nous ne devons pas non plus oublier l'extrê-
me délicateſſe de conſcience de M. Naudé; elle
va ſi loin cette Delicateſſe qu'*elle n'a pû abſo-*
lument s'accommoder d'une mode aujourdhui gé-
nérale, qui eſt de traiter de Monſieur *un cer-*
tain Perſonnage déjunt, que M. Naudé, *doute* M. Bayle.
fort qui ſoit placé au rang des Amis de Dieu. Il

s'eſt contenté de le nommer par ſon nom. *J'ai trop de repugnance* dit-il, *à accorder les moindres marques d'honneur à un défunt qui n'a pas fait le moindre honneur à* Dieu, *que l'on ſache, en partant de ce monde; après lui avoir fait la guerre pendant preſque toute ſa vie, & juſqu'à dix ou douze heures avant ſa mort.* Voila ce qui s'appelle de la conſcience! quel beau zele! quelle delicateſſe pleine de charité! En effet quel homme eſt-ce que *Bayle*, pour le traiter de Monſieur; ſur tout par rapport à l'illuſtre Profeſſeur qui lui refuſe ce titre? M. *de la Placette* a compoſé des Traitez de morale qui font trembler les plus rigides, mais avoüons-le, il n'a jamais pouſſé le ſcrupule ſi loin, & voila déja un endroit par où ſon Antagoniſte l'emporte ſur lui. Nous ne faiſons pas remarquer que le ſtile de M. *Naudé* eſt auſſi très pur, on peut le voir par cet échantillon, nous paſſons au Corps du Livre.

Trois Traitez.

Cet ouvrage cite particuliérement trois Traitez. Le prémier eſt intitulé, *Réponſe à une objection qu'on applique à divers ſujets, qui tend à faire voir que ſi* Dieu *a reſolu les événemens, on peut negliger les ſoins qui paroiſſent les plus neceſſaires* &c. Le ſecond a pour titre *Eclairciſſemens ſur quelques difficultez qui naiſſent de la conſidération de la Liberté néceſſaire pour agir moralement.* &c. Le troiſiéme eſt *un Traité de la ſouveraine perfection de* Dieu &c. Les deux prémiers, comme on l'a déja vû, ſont de M. *de la Placette.* Le dernier eſt de M. *Naudé* lui-même; qui pour abreger dans les citations,

Digitized by Google

citations, appelle le 1. de ces Traités. A. le 2. B. le 3. C.

Notre Auteur commence par l'examen du Traité A. & déclare d'abord que comme on ne peut mieux s'expliquer que M. *de la Placette*, il se servira par tout *a peu près* de ses termes, dans les choses indifférentes : mais que dans les endroits tout-à-fait importans, *il n'y changera pas une syllabe de peur des conséquences.*

Examen du I. Traité. Chap. 1.

„ On croit communément parmi nous, „ continuë M. *Naudé*, qu'il n'y a point d'é- „ vénement que Dieu n'ait prévû de toute „ éternité ; c'est pourquoi il n'est pas éto- „ nant, qu'on le croye aussi en particulier des „ trois suivans ; du tems auquel nous mou- „ rons ; des Mariages que nous contractons ; „ & du bon ou mauvais succès qu'ont les „ soins que nous prenons de notre salut. „ On croit même que ces trois sortes d'évé- „ nemens ont été arrêtez par des Decrets, „ non seulement *positifs* mais encor *absolus* : „ au moins en ce sens qu'ils excluënt toute „ condition. D'où ajoute notre Auteur, bien des gens tirent une consequence très fausse & très pernicieuse : *C'est qu'on ne doit prendre aucun soin de ces trois choses*, fondez sur ce qu'on ne doit jamais rien faire d'inutile, & qu'il y a deux sortes de biens qu'il est inutile de travailler à se procurer, les *impossibles* & les *immanquables*, de même qu'il est inutile de travailler à se mettre à couvert des maux *inévitables*, ou de ceux dont on ne sera *jamais attaqué.*

Prescience de Dieu.

Objection.

M. *Naudé* convient que tout cela paroît

preſſant, & que bien des gens, qui ne ſont nullement ſuſpects, croyent ces difficultez inſolubles, & qu'elles peuvent faire naturellement de très pernicieux effets, s'il paſſoit une fois pour conſtant, qu'on n'a rien de ſolide à lui oppoſer.

3. Sortes de Perſonnes. Il remarque enſuite qu'il y a trois ſortes de perſonnes qu'on doit conſiderer dans la maniére dont on doit répondre à ces difficultez.

Les prémiers ſont ceux qui recevant les principes comme certains, & rejettant la concluſion comme inſuportable, eſpérent de prouver par là qu'on ne doit avoir aucun égard à tout ce que notre raiſon peut dire, ſur la Réligion. Les ſeconds ſont ceux qui eſtimant beaucoup la Religion, & trouvant d'un autre côté abſurde & inſupportable, mais en même tems néceſſaire, la concluſion, de l'objection tirée de la préſcience de Dieu, & de la fermété immuable de ſes Decrets, ſe portent à rejeter ces Decrets, & quelquefois même à nier cette préſcience.

Les derniers qui font cette objection, la croyent ſincérement, ou en font ſemblant, pour ſe diſpenſer de faire certaines choſes qu'on exige d'eux, ou pour ſe juſtifier des fautes qu'on leur reproche.

Comment on leur répond. „ Il faut prouver contre ces derniers, dit „ M. *Naudé*, qu'il n'eſt nullement permis „ de négliger les ſoins, qu'ils regardent comme inutiles: il faut prouver contre les ſeconds, qu'il eſt certain que *Dieu* a prévû, „ & réſolu les événemens & en particulier, le Mariage, la Mort & le Salut. Il faut „ prouver contre tous, que les conſequences

Digitized by Google

„ ces qu'ils tirent des décrets, & de la pré-
„ science de *Dieu*, ne sont nullement legitimes.

„ C'est à quoi l'Auteur veut s'employer
„ dans la suite de l'ouvrage, mais en gardant
„ des principes que M. *de la Placette* croit in-
„ capables d'en venir à bout.

Dieu prévoit notre mort.

M. Naudé prouve d'abord, que *Dieu* prévoit avec certitude le tems & toutes les circonstances de notre mort, & qu'il en a resolu les événemens, d'une *resolution absoluë*. „ Car, dit M. *Naudé*, „ Dieu voit par sa toute-science tous les pos-
„ sibles de toute éternité; mais pour les fu-
„ turs qui sont reglez par sa Sagesse adora-
„ rable, il est bien vrai qu'il les prévoit par-
„ ce qu'ils seront, mais ils seront parce seu-
„ lement qu'il les a *Decretez*, rien n'étant fu-
„ tur sans son décret. Il allegue aussi plusieurs passages de l'Ecriture Sainte: par exemple il dit: „ Que les issuës de la mort sont en la
„ puissance de *Dieu*. . . . qu'il fait descendre
„ au Sepulcre & qu'il en fait remonter; que
„ lors qu'un homme vient à mourir par une
„ hache qui échape à un Fendeur de Bois,
„ C'est que *Dieu* l'a voulu de cette maniére;
„ que les plus vils & les plus petits Oiseaux
„ ne tombent point sans sa volonté. Notre Au-
teur ajoute, que *Dieu*, non seulement veut les choses positivement dans le tems, mais qu'il les a resoluës de toute éternité. " S'il
„ n'avoit rien resolu par avance sur ce sujet,
„ & que le dessein lui en vint alors, ce se-
„ roit une nouvauté directement opposée à
„ son immutabilité. L'Ecriture dit que *ses œuvres lui sont connuës de tout tems*, & ainsi *Dieu* a toûjours sçu ce qu'il voudra qui arrive dans

dans chaque occaſion: & comme il veut ſagement tout ce qu'il veut, il ne le peut ſans l'approuver, & par conſequent ſans le vouloir actuellement.

Les Decrets de Dieu ne ſont pas conditionels.

Comme un Décret conditionel préſupoſe qu'on ignore ſi les conditions ſeront remplies, Dieu ne peut faire des Décrets conditionels, parce qu'il ne peut rien ignorer. D'ailleurs ſi Dieu avoit fait des Décrets conditionels, comme le cite M. *Naudé*, de M. *de la Placette* lui-même, il faudroit que *Dieu* en eut fait un grand nombre à l'égard de chaque particulier, n'y ayant pas un moment où quelque cauſe ne puiſſe terminer notre vie, & quelqu'autre la faire durer. D'où il s'enſuivroit; qu'il faudroit que *Dieu* fit autant de Décrets conditionels de terminer ou d'allonger notre vie, qu'il y a de combinaiſons poſſibles de chacune de ces cauſes, avec chacun des momens de notre vie, ce qui va preſqu'à l'infini. D'où l'on voit, ajoute M. *Naudé*, combien peu de juſteſſe & d'exactitude il y a dans le procedé de ceux qui, pour prouver ces Décrets conditionels, preſſent le paſſage du Pſeaume 55. 24. où le Prophete dit: *Que les ſanguinaires & les menteurs ne parviendront point juſques à la moitié de leurs jours.* Erreur que notre Auteur dévelope encor dans la ſuite.

Réponſe à une Objection.

Il s'objecte de plus l'exemple du Roi *Ezechias* qui obtint de *Dieu* la prolongation de ſa vie, après qu'*Eſaie* lui eut dit: *Ainſi a dit l'Eternel; diſpoſe des affaires de ta maiſon, car tu vas mourir.* M. *Naudé* ſoutient qu'on ne peut conclure de là que *Dieu* changeât de deſſein,

Digitized by Google

deſſein, ou que la reſolution qu'il avoit priſe de terminer la vie de ce Prince, n'étoit que conditionelle, parce, dit notre Auteur, que „ Quoi que *Dieu*, qui n'ignoroit pas la fer„ veur avec laquelle *Ezechias* devoit lui de„ mander ſa guériſon, eût réſolu abſolument „ de la lui accorder, il pouvoit lui faire di„ re, ſans bleſſer la vérité, *tu mourras*. La rai„ ſon en eſt, que cette propoſition étoit „ vraye, non à la vérité dans un ſens abſo„ lu, mais dans un ſens conditionel, étant „ entenduë de même que ſi le Prophete avoit „ dit: *Si les Loix de la Nature ſont obſervées*, „ *& ſi* Dieu *ne fait un miracle en ta faveur*, „ *tu mourras infailliblement dans peu de jours.* M. Naudé juſtifie cette derniére raiſon par les paroles que dit *Jonas* aux *Ninivites*: *encore quarante jours & Ninive ſera renverſée.* Si l'on objecte à M. *Naudé* que *Dieu vouloit ſous condition qu'Ezechias mourut, puis qu'il lui faiſoit dire dans un ſens conditionel qu'il mouroit*; M Naudé repondra qu'*il eſt très poſſible qu'on ajoute des conditions à des choſes qu'on veut faire abſolument, ſur tout lors qu'on ne le veut, que lors qu'on prévoit ce qui arrivera.* Et pour mieux éclaircir cette réponſe il ſe ſert de cet exemple familier. „ Un Pere „ a un joli petit Garçon qui aime paſſionément les pommes: révenant au logis il en „ raporte une dans ſa poche excellemment „ belle & bonne, qu'il a reſolu de lui don„ ner. Etant entré au logis, il la montre à „ cet aimable Enfant, lui diſant: *regarde, voilà une excélente pomme, mais je ne veux pas „ te la donner, ſi tu ne viens m'embraſſer*, „ &

„ & *me baiſer*: ou bien même ſeulement: „ *regarde, voilà une excellente pomme, mais je* „ *ne veux pas te la donner*: ſachant bien ce „ qui en arrivera, c'eſt que cet Enfant vien„ dra ſe jetter à ſon cou, & lui faire mille „ careſſes, en la lui demandant, pour tacher „ de l'obtenir: & c'étoit là ſon but.

De là l'Auteur, diſtingue quatre choſes *qui ſont différentes les unes des autres, & même qui peuvent être ſeparées.*

1. La vérité d'une propoſition conditionelle.
2. L'Affirmer.
3. Prévoir ſous condition un événement.
4. L'Affirmer ſous condition.

L'Auteur croit que les 2. premiéres n'ont rien d'incompatible avec les perfections de *Dieu*; que la 3. eſt en diſpute, mais que la 4. eſt conſtamment indigne de *Dieu*.

Chap. 4. M. Naudé montre dans le Chapitre ſuivant que ce moyen de faire revenir de leurs ſentimens ceux qui tirent de certaines conſequences de la *prévifion* de *Dieu* & de ſes Décrets, ſeroit de leur en faire tirer toutes les autres conſequences auſſi néceſſaires. „ Si „ de ce que *Dieu* a prévû & reſolu le mo„ ment & les circonſtances de notre mort, „ il s'enſuit qu'on peut négliger les remédes „ les plus néceſſaires; il s'enſuivra avec la „ même néceſſité qu'on peut négliger l'uſa„ ge des alimens; & dire pourquoi prendrai-je des alimens? quelque choſe que je faſſe la durée de ma vie n'eſt-elle pas certaine, auſſi bien que la maniére dont je dois mourir? L'Auteur fait encore pluſieurs autres raiſonnemens ſemblables ſur d'autres ſujets.

Il

Digitized by Google

Il montre enſuite que, de ce que *Dieu* prévoit, ou qu'il a décreté le tems de la mort, il ne s'enſuit nullement qu'on doive négliger les ſoins qu'on croit néceſſaires pour la conſervation de ſa vie. Il le fait voir, dit-il par l'Ecriture à ceux qui par reſpect pour elle, admettent les principes dont il s'agit. Il le fait voir par la raiſon continuë-t-il, à ceux qui ne défferant pas autant qu'ils doivent à l'Ecriture, veulent détruire ces principes, par la *vérité prétenduë de ces conſequences* Chap. 5.

Pour les prémiers, il raporte ce paſſage de *St. Mathieu* 9. 12. où il eſt dit *que ceux qui ſe portent mal ont beſoin du ſecours des Medecins.* Et les paroles que *St. Paul* dit au Centenier au ſujet des Matelots, qui vouloient abandonner le Vaiſſeau qui les portoit & dont on appréhendoit le naufrage, *ſi ceux-ci ne demeurent, vous ne pouvez vous ſauver.* Où *St. Paul*, dit l'Auteur, quelque perſuadé qu'il ſoit du pouvoir & des autres perfections de Dieu, ne laiſſe pas de ſoutenir que tout eſt perdu, ſi les Matelots ſe retirent. Entre autres choſes M. Naudé cite encore l'exemple de *Jeſus Chriſt*, qui ne ſavoit pas ſeulement que *ſon Pere* avoit prévû & fixé par ſon Décret, le tems, le genre, le lieu, & les autres circonſtances de ſa mort, mais qui ſavoit encore lui-même ce qui en ſeroit, & qui cependant ne laiſſa pas de fuir, & de ſe cacher, lors qu'il vit qu'on avoit de mauvais deſſeins contre lui. Act. 23. 30. & ſuiv.

Voilà entr'autres les preuves que M. *Naudé* a choiſies dans l'Ecriture Sainte. Pour celles qu'il tire du raiſonnement, il nous paroît

Digitized by Google

roît qu'il détourne la force de l'argument qu'il s'objecte, & qu'il change un peu l'état précis de la queſtion. Nous l'aurions raporté ici, ſi l'ordre de ce raiſonnement nous l'avoit permis ſans craindre une exceſſive longueur. On le peut voir page 35. & ſuivantes.

Remarque D. J. Quoi qu'il en ſoit, l'expérience fait voir, que dans quelques principes que les hommes ſoient à l'égard de la néceſſité des événemens, ils agiſſent tous à peu près de la même maniére, c'eſt à dire, comme ſi leur *bien être* dépendoit de leur conduite. Et à cet égard M. *Naudé* obtiendra certainement de ſes Lecteurs ce qu'il deſire.

Chap. 6. La diſpute commence dans le Chapitre ſuivant; M. *Naudé* ſonne la charge. Son imagination remplie d'une noble ardeur, lui fait prendre un ſtile, que tous ceux qui ont lû *Homére*, croiront avoir été pris de lui. C'eſt *Ajax*, c'eſt *Hector*, qui vont combattre. „ Dorenavant, *dit* M. *Naudé*, il va s'ouvrir „ un champ de bataille des plus terribles que „ l'on ait peut-être jamais vû en Théologie, „ par le brillant éclat des armes de l'Attaquant, & par la violence avec laquelle il „ les manie ſans aucun ménagement; avec toute l'adreſſe & toute la force des plus habiles Combattans. *Mais ſi Dieu eſt pour nous*, „ dirai-je avec l'Apôtre, *qui ſera contre nous*; „ plus cette attaque eſt violente, & mieux „ paroîtra l'excellence & la force de notre „ Bouclier.

M. *Naudé* a une ſi haute eſpérance de l'iſſuë de ce Combat, *qu'il eſpére qu'avec la Grace de* Dieu, *cet Ouvrage mettra fin à toutes les diſpu-*

Digitized by Google

disputes sur cette matière pour jamais, sinon de Fait, du moins de Droit. Et ce Chapitre, *qui est une réponse à l'Objection précédente, lors qu'elle est tournée contre les Décrets absolus*, détruit d'un seul coup, au sentiment de l'Auteur, deux Chapitres du Livre de M. *de la Placette.*

M. *de la Placette* croit, que quand on admet un Décret absolu, on ne sauroit répondre à l'objection dont il s'agit ici. La réponse de quelques Théologiens, & qui est aussi celle que M. *Naudé* employe dans ce Chapitre, c'est que Dieu dans ces Décrets a aussi voulu que les choses se fissent par tels ou tels moyens, & que c'est entreprendre de renverser l'ordre que Dieu a établi, que de vouloir négliger ces moyens. M. *de la Placette* avoit dit sur cette réponse, que c'étoit opposer objection à objection, plûtôt que de répondre; il avoit ajoûté, „ que toute Doc- „ trine, qui anéantit un seul des motifs légi- „ times qui nous portent à faire ce que Dieu „ veut, est dès là même pernicieuse: que le Décret anéantissoit le motif d'intérêt, qui fait agir les hommes pour la conservation de leur vie. M. *de la Placette* croit, que la réponse dont on vient de parler, ne regarde point l'objection tournée comme on vient de voir. M. *Naudé* au contraire prétend, que la réponse satisfait aussi dans ce cas; & c'est ce qu'il tâche de prouver par un long raisonnement. Nous n'y entrerons point; il nous suffit d'avoir indiqué l'objection & la réponse. *Réponse à une Objection.*

Les deux Chapitres suivans sont l'examen des Chapitres 11. 13. & 14. du Traité. *Chap. 7. & 8.*

Digitized by Google

Sentiment de M. de la Placette.

Pour résoudre les difficultez qu'on propose sur le tems & la maniére dont nous devons mourir, M. *de la Placette* veut d'abord, qu'on se fasse une idée *nette & précise* de la nature du Décret, par lequel Dieu a fixé le tems & le genre de notre mort. Pour y réüssir, il propose *deux principaux ordres* de Décrets absolus. *Les uns fondez sur la Prévision de ce que les hommes feront librement*; les autres *précédant toute prévision*. M. *de la Placette* raporte au premier ordre le Décret, par lequel Dieu résolut d'envoyer *son Fils* dans le Monde. Il raporte au second ordre le Décret de la Création.

Deux principaux ordres de Décrets.

Subdivision du second ordre de ces Décrets.

Il subdivise ensuite les Décrets du second ordre en deux autres. Les uns *qui résolvent également l'événement & ce qui contribuë à le faire arriver*. Tel fut le Décret de la Création, lequel résolvant de mettre le Monde dans l'état où nous le voyons, résolut en même tems toutes les actions particuliéres, qui étoient nécessaires pour cet effet. Les autres *résolvent seulement la fin, & nous laissent une entiére liberté pour les moyens; Dieu qui les forme, se réservant seulement de rendre nos soins, nos efforts & nos travaux efficaces, ou inefficaces, selon qu'ils s'accordent ou ne s'accordent pas avec ses desseins*. M. *Naudé* remarque là dessus, que M. *de la Placette* ou se contredit lui-même, ou qu'il est d'accord avec les Supralapsaires. Il se contredit parce qu'il reconnoît *Traité* A, *page* 30. que *les Décrets conditionnels sont absolument indignes de Dieu*, & qu'il les admet ici comme très nécessaires; les Décrets qu'il nomme *absolus*, & néanmoins

Digitized by Google

moins fondez sur la prévision de ce que les hommes feront librement, étant la même chose que les *Décrets conditionnels*; ou s'ils ne le sont pas, M. *Naudé* prétend qu'ils sont parfaitement de ces Décrets *absolus*, *précédant toute prévision*, mais subordonnez & postérieurs en ordre de raison ou de nature au Décret primitif & général, qui fait la Prédestination premiére & fondamentale de toutes choses à leur fin, & celle-là même que soûtiennent les *Supralapsaires*. Voici comme l'Auteur prouve sa remarque : „ Un Décret condi-„ tionnel, dit-il, seroit celui, par lequel „ Dieu diroit, par exemple; *Je veux absolument faire vivre Paul, en cas qu'il use des alimens & des remédes à propos.* Ce qui est rejetté par M. *de la Placette* même, ce langage pour être raisonnable supposant de l'ignorance ou de l'impuissance en Dieu.

„ Un Décret, continuë M. *Naudé*, fondé „ sur la prévision de ce que les hommes fe-„ ront librement, est celui par lequel Dieu „ diroit : *Puisque je prévois que Paul usera à* „ *propos des alimens & des remédes, je veux le* „ *faire vivre absolument.* Ce qui paroît à notre Auteur aussi indigne de Dieu que le premier, parce qu'il faut supposer que les futurs sont futurs indépendanment de la volonté de Dieu, c'est à dire, que la Créature peut agir indépendanment de Dieu & de ses Décrets, ce que M. *de la Placette* condamne; ou il faut supposer, *que quoi que les idées des choses ne dépendent que de l'Entendement Divin, autant qu'elles ne renferment que la possibilité, & non des Décrets de sa volonté, les choses cepen-*

dant ne sauroient parvenir à l'Existence sans la volonté de Dieu, & qu'ainsi tout futur dépend d'un Décret Divin, &c. D'où M. *Naudé* conclut, que si M. *de la Placette* se range de ce côté-là, il est tout aussi blâmable & aussi peu fondé, que ceux qui admettent les Décrets conditionnels.

Un autre Argument de l'Auteur, est pris de ces paroles de l'Ecriture, *Dieu a fait toutes choses pour sa Gloire.* Il dit, que c'est en vain qu'on attaque une Thése si sainte; que M. *de la Placette* la combat, mais *que quand tous les Démons s'assembleroient pour la combattre, cette Théſe qui soûtient le Droit de Dieu, triomphera toûjours.*

L'Argument qu'en tire notre Auteur, est pour faire voir, que les différens ordres de Décrets, que son Adversaire veut établir, n'est qu'une distinction chimérique; parce que *la Gloire de Dieu*, dans cette Théſe, signifie proprement la Perfection souveraine de Dieu, *mise en œuvre*, brillante dans ses Ouvrages, & adorée par les Intelligences créées; qu'ainsi Dieu ayant tout fait pour sa Gloire, tous ses Décrets ont donc été faits pour elle, donc tous ses Décrets sont fondez sur la prévision de ce que les Intelligences créées feront librement; car c'est librement qu'elles l'adorent dans ses Ouvrages: ainsi c'est ce qui a induit Dieu à former le Décret de la Création, donc la Création elle-même est un de ces Décrets-là, &c. Ceci est suivi de quelques raisonnemens, qu'on fait trop communément sur cette matiére pour être raportez ici, & qui portent l'Auteur à conclure, *qu'un Décret fondé sur ce que les Hommes*

Digitized by Google

Hommes feront librement, n'eſt autre choſe qu'un Décret abſolu antecedent, que les Supralapſaires nomment *poſtérieur*, non en tems, mais en ordre de nature ou de raiſon, à un autre Décret, qui a réſolu & ordonné l'événement, qu'on apelle ici ſimplement *prévû*. De ſorte, continuë l'Auteur, que M. *de la Placette* doit être convaincu, que les Décrets dont il parle, ne ſont autre choſe que *des Décrets fondez ſur la préviſion de ce que Dieu a décreté*, ſoit par des Décrets poſitifs, ſoit par des Décrets permiſſifs, que *les Hommes feroient librement, mais infailliblement.*

Décrets Secondaires.

M. *Naudé* reconnoit un premier Décret, ſource & mobile de tous les autres, qu'on peut nommer à cet égard *Secondaires*. Ces *Secondaires* même dépendent les uns des autres, comme les anneaux d'une chaîne, & répondent à un premier, qui ne dépend que du bon plaiſir de Dieu; d'où l'on voit par cette conſéquence, que les Décrets *ſecondaires* ou *poſtérieurs* dépendent eux-mêmes du bon plaiſir de Dieu, Dieu ne prévoyant que ce qu'il a bien voulu prévoir, & ce qu'il a décreté qui arriveroit. Ces Décrets réglent les choſes à venir, mais ils ne ſont pas réglez par elles; puis qu'elles ne peuvent être à venir, qu'il n'ait été arrêté & ordonné qu'elles arrivront. Ainſi, continuë-t-il, les actions *libres* des hommes, ſoit entant que prévûës, ſoit entant qu'executées, ſont bien ſouvent les Cauſes morales ou occaſionelles de l'execution des Décrets de Dieu, mais jamais en aucune façon des Décrets mêmes. C'eſt ainſi que la chûte de l'Homme ne peut être dite le

Digitized by Google

fondement du Décret de l'envoi de Jesus Christ au Monde, mais seulement la préparation permise volontairement par Dieu lui-même, pour parvenir à l'execution du dessein de manifester sa souveraine Bonté.

Remarque D. 7. M. *Naudé* biaise un peu comme l'on voit par ces termes de *préparation permise volontairement.* Il devroit dire, même dans son Sistême, par un Décret *postérieur* à ce Décret *primitif* de Dieu, pour manifester sa souveraine Bonté, en envoyant Jesus Christ au Monde.

p. 78. Voici ce que pense M. *Naudé.* Il suffit d'être au nombre des Créatures pour que Dieu ait la relation de Créateur, de Conservateur, de Modérateur, d'Oeconome, & *de Directeur Souverain de tous les Evénemens.* Les Créatures n'existent & elles n'agissent toutes que par son concours, que *quand* il veut, qu'*autant* qu'il veut, & comme il veut bien *le permettre tout au moins*; n'ayant qu'en lui la vie le mouvement & l'être ; étant régies par lui, comme le courant des eaux: & dans cette vûë, on ne peut pas raisonnablement les apeller *prévûës* non plus que les autres. Elles sont seulement *préconnuës*, *préordonnées* & *décretées.* L'adultére de *David* a été puni par l'inceste d'*Absalon*, & Dieu lui-même *a employé cet inceste à cette fin.* Voici ses paroles, 2. Sam. 12. 11. 12. *Ainsi a dit l'Eternel, voici je m'en vai faire sourdre contre toi un mal de ta Maison, & enleverai tes Femmes devant tes yeux, & les baillerai à ton Domestique, & il dormira avec tes Femmes à la vûë de ce Soleil; car tu l'as fait en cachette, mais moi je ferai*

rai cette chose-ci en présence de tout Israël, & en la présence du Soleil. M. *Naudé* a ajoûté par un renvoi au bas de la page, l'indication des passages suivans. 2. Thess. 2. 10. 11. 12 Deut. 2. 30. Josué 11. 20. Es. 10. 5. 6. 7. & 13. 13. Lament. 3. 37. 38. Gen. 45. 5. 8. 2. Sam. 16. 10. Job 1. 2. Après avoir fait quelques distinctions entre les Créatures brutes, & les Intelligentes, de même qu'entre les *moyens* ou les *motifs*, si l'on veut, dont Dieu se sert à l'égard des unes & des autres, & avoir toûjours nommé *libres* les Créatures intelligentes; M. *Naudé* dit, que toutes leurs actions libres & morales, entant que procédantes de leur choix & de leur volonté, sont nécessairement considérées comme des *motifs*, *des Causes occasionnelles* de la punition ou des récompenses que Dieu exerce envers les Hommes; & ces actions-là considérées en ce sens, peuvent fort raisonnablement être dites prévûës de Dieu, *parce que la prévision a naturellement raport à des choses, qui ne sont pas directement & immédiatement executées par soi-même, ou qui ne sont pas considérées dans cette vûë.* p. 81.

C'est pourquoi, continuë l'Auteur, on peut dire fort raisonnablement que Dieu prévoit toutes les actions des Hommes, comme parle aussi l'Ecriture; au lieu qu'on ne pourroit pas dire raisonnablement la même chose, en parlant, par exemple, du nombre des Hommes qui comparoîtront au jour du Jugement, ou du nombre de ceux qui naîtront cette année. On dit de ces choses-ci seulement, que Dieu les sait, qu'il les a résoluës & décrétées, mais pour les autres ce n'est point mal parler de

Digitized by Google

dire *auſſi qu'il les prévoit*, à cauſe de leur double relation avec lui. Car les futurs concernant *les choſes brutes* ſont bien prévûs comme décretez; mais les *actions libres* ſont prévuës, non ſeulement comme décretées, mais comme devant être executées par d'autres agens que par ſoi-même: ce qui ſatisfait mieux au terme de prévoir. p. 82.

Le Chapitre 9. contient une courte réflexion ſur le Chap. XV. du livre de M. *de la Placette*, & ſur la prédétermination phiſique. L'Auteur croit que les *Prédéterminateurs* ne ſont guére plus ſages que les *Préviſionaires*; quoi qu'ils ſoutiennent, dit-il, plus certainement la vérité pour le fonds de la matiere.

Dans le Chapitre ſuivant M. *Naudé* fait encore repaſſer en révuë quelques endroits du Chapitre XV. avec d'autres du XVII. Il ſe ſert des armes de ſon adverſaire en lui citant ces paroles du Traité A, *Que Dieu eſt l'Auteur de toutes nos actions*: *Que Dieu ne nous laiſſant ſubſiſter & agir qu'autant qu'il lui plaît, quand il nous accorde cela, il nous tourne, il nous incline, il nous plie & nous détermine à tout ce qu'il trouve le plus à propos*: il renvoye enſuite M. *de la Placette* pour le fonds de la choſe, *à un certain livre qu'on nomme la Bible, ou la parole de Dieu*. Nous avouërons ingenûment, qu'en verifiant les paroles de M. *de la Placette*, il nous a paru que M. *Naudé* les détourne un peu du point de vuë, où ſon Adverſaire les a placées. p. 427. & ſuiv. Remarque D. 7.

L'Auteur, dans le Chapitre qui ſuit, achéve de combattre la premiére partie du Traité A. Il eſt perſuadé que M. *de la Placette* s'enferre lui-

Digitized by Google

lui-même par tout où il croit transperser les Supralapsaires. p. 136.

On trouve à la page 140. l'examen de la 2. partie du Traité A. Cet examen contient 4. Chapitres. L'on trouve ensuite l'examen de l'addition touchant le Dogme de la prémotion Phisique. Dès la seconde page de cette addition on peut remarquer la delicatesse de conscience, dont M. *Naudé* s'est glorifié dans la Préface. M. *Bayle* n'y est point traité de *Monsieur*; mais en revenche, ce titre est donné à *du Moulin* & à *Rivet*, quoi qu'il y ait bien plus longtems qu'ils soient morts. Notre Auteur prétend que le premier a été *Supralapsaire* sans s'en appercevoir; & qui plus est, que M. *de la Placette* lui-même l'est très certainement. Pour M. *Rivet* il est ordinairement apellé le *Bien-heureux M. Rivet*. Mais pour remarquer des choses d'une toute autre importance, M. *Naudé* dit au sujet *de la prémotion*, que „ cette matiére devant demeurer à jamais incomprehensible ou à „ peu près, il seroit beaucoup mieux d'en demeurer là-dessus, aux expressions les plus „ générales, de se resouvenir & *d'avouër de „ bonne foi, que quelque party qu'on prenne, un „ Chrétien quel qu'il soit, s'il est poussé vivement par des vrais ennemis du Christianisme, „ tels qu'étoient ceux pour qui* Bayle *parloit, sur „ tout s'ils ont un Avocat aussi habile qu'il étoit „ lui-même, ne peut éviter d'être convaincu de „ faire* Dieu *Auteur du Péché, dans un certain „ sens, qu'on doit seulement prouver être innocent „ en lui.* Notez bien que je ne dis pas qu'on „ doive exprimer l'action de Dieu, par ra-

Addition touchant le dogme de la prémotion Phisique.

Aveu de M. Naudé. p. 269.

Digitized by Google

Si l'on peut dire que Dieu eſt l'Auteur du Peché.

„ port au peché, par cette phraſe *être Auteur*
„ *du peché*, ou qu'on le puiſſe innocemment;
„ Non. Mais je dis que cette phraſe eſt équi-
„ voque, & qu'il eſt important & neceſſaire
„ de reconnoître & d'avouër cette équivoque,
„ afin que quand un ennemi impudent de la
„ vérité nous la viendra objecter, on puiſſe
„ en deux mots, émouſſer tous ſes traits, &
„ le confondre, autrement il aura toûjours
„ ſujet de vous ſifler, ou comme un ignorant,
„ ou comme un homme ſans pudeur & ſans
„ bonne foy.

M. *Naudé* prétend avoir bien donné cette explication dans ſon Traité C. & c'eſt proprement le nœud principal de la queſtion. Mais il le fait encor plus préciſément dans la page 357. où il s'explique ainſi (à quel-
„ ques paroles ſuperfluës près.) On voit qu'il
„ n'y a point de Théologien Chrétien meri-
„ tant ce nom, qui n'avouë que Dieu a laiſ-
„ ſé commettre le peché le prévoyant, & le
„ pouvant empêcher, s'il eût voulu. Or a
„ parler au ſens uſité, on diroit que par
„ cela même, Dieu eſt Auteur du peché:
„ mais voici la différence. C'eſt qu'il n'y a
„ aucun de ces Théologiens non plus, qui
„ n'enſeigne, que Dieu en permettant ainſi le
„ peché, n'a point peché lui-même pour cela;
„ & par conſequent, qu'à cet égard ce n'eſt
„ pas toûjours la même choſe en lui comme
Sens équivoque de cette phraſe. „ dans les hommes, *d'être Auteur du Peché*
„ *& d'être Pecheur.* Donc manifeſtement
„ cette Epithete d'*Auteur du Peché*, appliquée
„ à Dieu, eſt équivoque. Et pour ce qui re-
garde le ſens dans lequel on peut apliquer
cette

Digitized by Google

cette épithete à Dieu, voilà comme continuë M. *Naudé*. „ Quoi qu'on ne doive jamais donner cette Epithete à Dieu, & qu'on ne le „ puisse ſans l'offencer à cauſe de ſon ſens choquant & ſcandaleux; il doit pourtant être permis de ſe ſervir de cette équivoque à l'avantage de la Religion. . . . . Car par ce moyen on „ peut faire voir, qu'encore que notre Doctrine faſſe Dieu Auteur du Peché dans un certain ſens, on ne peut pourtant pas inferer de „ là, que *notre Doctrine offenſe Dieu en aucune façon*, parce qu'elle n'enſeigne rien d'où l'on „ puiſſe juſtement conclure, *que Dieu a peché*, „ ou *qu'il eſt Pécheur*, ou *complice du peché*.

On peut s'en ſervir en faveur de la Religion.

M. *Naudé* fait voir que M. *de la Placette* reconnoît lui-même, que dire *Dieu eſt l'Auteur du peché*, c'eſt ſe ſervir d'une expreſſion équivoque. M. *Naudé* raporte la maniére dont ſon Adverſaire s'éxplique là-deſſus, & après avoir cité les paroles du Traité A, où M. *de la Placette* aſſure qu'il *eſt perſuadé qu'il y a de l'abſurdité à dire, que de quelqu'ordre qu'une intelligence puiſſe être, & dans quelqu'état qu'elle ſe trouve, Dieu la pouſſe & la détermine à pecher*. M. *Naudé* s'écrie „ Je ne def- *p.* 373.
„ fends pas ces expreſſions, je m'en ſuis aſſez „ expliqué, mais quoi qu'il en ſoit, les prédéterminans vous répondront: abſurdité „ tant qu'il vous plaira, ce qui eſt le plus abſurde au ſens de la chair, eſt ſouvent le „ plus glorieux à Dieu, & le plus approuvé „ de lui. La Croix de Chriſt étoit folie aux „ *Grecs* & ſcandale aux *Juifs*.

Dans le Chap. 7. p. 444. on trouve le principal fondement du ſentiment de M. *de la Placette*

Digitized by Google

Placette; c'eſt une objection contre celui des Supralapſaires touchant *la bonté de Dieu*. Voici cette objection : „ Laiſſer tomber volontaire-„ ment un nombre preſqu'infini de Creatures „ intelligentes, dans toutes ſortes d'horreurs „ & d'énormités, l'ayant prévû & le pouvant „ empêcher, & cela à deſſein de les rendre „ éternellement malheureuſes, eſt quelque „ choſe de ſi oppoſé à toutes les idées qu'on „ peut ſe faire de ſa bonté, que je ne vois „ pas, continuë M. *de la Placette*, comment „ il eſt poſſible d'en violer plus ouvertement „ les maximes, qu'en agiſſant de la ſorte.

Objections contre les Supralapſaires.

„ Je dis ſur tout cela, répond M. *Naudé*, „ en apoſtrophant M. *de la Placette*, que ce „ diſcours pris en général eſt fort veritable; „ mais que ſi on le veut appliquer à Dieu, „ il contient une fauſſeté & une calomnie „ couverte, & imperceptible à bien des gens, „ contre lui; calomnie qui eſt des plus ma-„ lignes & des plus deteſtables, quoique com-„ me je l'eſtime, vous ne vous en foyez pas „ apperçû. Il eſt faux abſolument, & ca-„ lomnieux au poſſible contre lui, de dire „ qu'il laiſſe tomber les Créatures dans ces „ horreurs, afin de les rendre éternellement „ malheureuſes. *C'eſt à deſſein uniquement* „ d'exercer toutes & chaqu'une des *vertus au* „ *ſuprême dégré, par l'amour ſouverain qu'il* „ *leur porte, & la bonté autant ou plus que les* „ *autres*, & à deſſein auſſi de n'abandonner „ point la gloire qui eſt duë à la Souveraine „ Perfection, qui eſt lui-même, qu'il a fait „ ou permis, tout ce qu'il a fait ou permis. „ Je veux dire, continuë le profond Supra-lapſaire,

Réponſe de M. Naudé.

Digitized by Google

„ lapſaire, je veux dire que ſans cela, Dieu „ n'auroit pû pratiquer, ni faire paroître „ *qu'une bonté bornée & mediocre, qui n'eſt pas* „ *au deſſus de notre portée* ; UNE BONTÉ qui „ ne rempliroit pas l'idée *de perfection tranſcen-* „ *dante & d'excellence infinie*, qui doit con- „ venir à un Etre infini en tous ſes Divins at- „ tribus. C'eſt auſſi pour pouvoir mettre en „ exercice, & pour faire glorifier toutes les „ autres perfections Divines, qui n'auroient „ pû paroître autrement, ou du moins que „ très imparfaitement. Mais Dieu veut avoir „ la ſatisfaction de ſe faire voir, admirer & „ adorer, comme parfait au dégré d'élevation „ qu'il l'eſt en effet autant qu'il eſt poſſible; „ & non pas dans un dégré ſans comparai- „ ſon au deſſous, car ce ſeroit là pécher pour „ lui, & bleſſer la Souveraine Perfection s'il „ en demeuroit là. Nous paſſons au ſecond Volume.

II. Volume.

On y trouve d'abord dix Chapitres, employez à l'Examen du Traité B. Comme nous croyons avoir donné touchant la matiére dont il s'agit, une idée des principaux ſentimens de M. *de la Placette* & de M. *Naudé*, & avoir ſuffiſamment fait connoître la maniére de raiſonner de ce dernier, nous nous contenterons d'indiquer les matiéres principales, qui ſont examinées dans ces dix Chapitres.

Diverſes ſortes de Libertez.

Le premier eſt l'examen des trois premiers Chapitres du Traité B. La Liberté morale en fait le principal ſujet: il y eſt parlé de différentes ſortes de Libertez. De la Liberté *de Droit*. De la Liberté *Civile*. De la *Spirituelle* ou *métaphorique*. De *la Naturelle* ou *Morale*.

La

Liberté de Droit. La Liberté *de Droit* consiste dans le Droit qu'on a de faire ou de ne pas faire certaines choses, en sorte que soit qu'on les fasse ou non, on ne péche point.

Liberté Civile. La Liberté *Civile* consiste à n'avoir point de Maître despotique, à qui on soit tenu d'obéir.

Spirituelle. La *Spirituelle* & *métaphorique* consiste à être exempt de la Tyrannie du Péché & de l'esclavage du Vice.

Morale. La *Naturelle* ou *morale*, est celle qui nous rend maîtres d'un grand nombre de nos actions internes & externes.

Cette derniére, comme nous venons de le dire, est celle dont il s'agit principalement ici.

M. *Naudé* convient que l'explication que M. *de la Placette* en donne est assez conforme à la sienne, mais *ce qui gâte souvent tout*, c'est, ajoûte-t-il, qu'il n'y est pas constant.

M. *Naudé* examine particuliérement la nature de la Liberté, par l'examen de la maniére dont notre ame se détermine. Il avouë que ce qu'il raporte à ce sujet, est tiré de ce qu'il a vû de plus excellent dans les meilleurs Auteurs de notre Siécle. En effet, on trouve d'excellens endroits dans ce Chapitre. L'Auteur reconnoît que M. *Locke* lui a beaucoup servi, mais qu'il ne l'a pas suivi en tout: aussi s'en apperçoit-on bien.

Chap. 2. Le 2. Chap. est l'examen des 4. 5. 6. 7. 8. du Traité B. Il contient des objections, des réponses, des exemples choisis pour mettre au jour l'un & l'autre des Extraits de quelques

Digitized by Google

ques Livres *Symboliques* des Réformez touchant le Péché originel.

M. *de la Placette* eſt accuſé dans le Chapitre ſuivant d'avoir recours à une *ſubtilité guindée, qui marque bien le défaut de bonnes raiſons*; de parler pour parler, pour *arrondir la Sphére* des diſtinctions de l'Ecole, qui conduiſent ſouvent à de *grandes pauvretez* & à des choſes tout au moins *ſouverainement inutiles*. M. *Naudé* l'accuſe encore de rendre peu de juſtice à de grands Auteurs *pour avoir ſeul l'honneur de la déciſion*. Le reſte regarde l'*impuiſſance morale* & l'*impuiſſance phyſique*. Chap. 3.

Dans les deux Chapitres ſuivans qui renferment l'Examen des derniers Chapitres de la premiére Diſſertation du Traité B. & des ſix premiers de la ſeconde Diſſertation du même Ouvrage, on trouve des Objections & des Réponſes qui regardent proprement la Grace *efficace*, & comment ſon effet peut ſe concilier avec la Liberté de l'Homme. Si dans notre Converſion Dieu agit phiſiquement, & ſi cette Converſion enſuite eſt d'une néceſſité phiſique. Chap. 4 & 5.

Le Chapitre 6. n'eſt qu'une ſuite de ces deux autres. Les cinq derniers Chapitres de la ſeconde Diſſertation du Traité B. y ſont examinez. Chap. 6.

Le Chapitre ſuivant roule ſur les différens Décrets, les *permiſſifs* & les *affectifs*. M. *Naudé* accuſe M. *Poiret* d'expoſer Jeſus Chriſt à faire un menſonge, en aſſurant l'événement d'une choſe incertaine; parce que M. *Poiret* eſt, ſelon notre Auteur, dans la même hypotheſe que les Sociniens. Chap. 7.

Le reſte de la troiſiéme Diſſertation du Traité

Ch. 8. & 9. Traité B. eſt examiné dans les deux Chapitres qui ſuivent. M. *Naudé* y prétend faire voir que M. *de la Placette* eſt tombé dans quantité de bévûës, & qu'il traite ce qui n'eſt pas en queſtion, ou qu'il ſe contredit lui-même. Le ſentiment de *Socin* à l'égard de la préviſion y eſt expliqué & réfuté par divers raiſonnemens, & ſous diverſes faces.

Chap. 10. Le Chap. 10. & dernier, eſt l'examen de l'addition contre *Spinoſa*. Les Chapitres 6. 7. 8. & 9. de cette Addition ſe trouvent raportez ici mot à mot, excepté le 9. que M. *Naudé rectifie* ſelon ſes ſentimens: il interrompt auſſi quelquefois les autres, pour y faire quelques petites remarques, mais le plus ſouvent pour y donner ſon approbation. Il dit en parlant de cette addition de M. *de la*

p. 282. *Placette*. „ C'eſt là une addition excellente, „ & dont je n'ai pas voulu priver mon Ou„ vrage, puis que ces penſées y étoient né„ ceſſaires pour le rendre complet; & que je „ n'y aurois pas ſans doute ſi bien réüſſi, ſi „ je les y avois voulu mettre moi-même. *Cette Addition* eſt effectivement un très bon morceau contre *Spinoſa*, & contre quelques difficultez de M. *Bayle*.

Depuis la page 288. juſqu'à la page 465. M. *Naudé* répond à pluſieurs Objections qui ont été faites contre ſon Traité C. Elles ſont tirées de quelques Lettres écrites à l'Auteur ou à d'autres; d'un Extrait que M. *Bernard* en fit dans la *République des Lettres*; de quelques maniéres de raiſonner de M. *Bayle*, & de quelques autres endroits. C'eſt proprement ici que finit le ſecond Volume de M. *Naudé*.

Mais

Digitized by Google

Mais comme toutes ces matiéres imprimées ne faiſoient pas un aſſez gros Volume, l'Auteur a fait enſuite imprimer des Remarques, qu'il fit ſur deux Ouvrages de M. *Oſterwald*; ſavoir ſur ſon Traité *des Sources de la Corruption*, & ſur ſon *Catéchiſme*. M. *Naudé* nous aprend dans la Préface, qu'on voit à la tête du premier Volume, qu'il a été ſouvent exhorté de rendre ces Remarques publiques; qu'on en a tiré des Copies, qui ont été envoyées dans d'autres Païs Réformez, & même que quelqu'un, qui s'intéreſſoit pour M. *Oſterwald*, lui a envoyé ces Remarques à l'inſçû de leur Auteur; & que M. *Oſterwald* ſollicité d'y répondre, tant pour le bien de la vérité, que pour ſe décharger du ſoupçon d'hétérodoxie, répondit, *qu'il avoit trop d'averſion pour les diſputes pour l'entreprendre, & qu'ainſi il ne pouvoit pas ſe réſoudre à y entrer; mais que celui qui avoit fait ces Remarques, avoit grand tort de prendre ſi mal ſes penſées, & de juger ſi deſavantageuſement de ſes intentions*: qu'il n'avoit même *jamais lû le Catéchiſme de* Racovie, *& choſes ſemblables*. A cela M. *Naudé* répond, *qu'il en a agi rondement, & même qu'il a été pouſſé par un vrai motif de Conſcience.*

Remarques contre M. d'Oſterwald.

Il commence ſes Remarques par des plaintes ſur l'abandon de l'Ortodoxie, auquel ſe laiſſent aller les plus habiles des Proteſtans Réformez, pour ſe jetter de nouveau dans *les égaremens les plus groſſiers*; & ſur le peu de ſoin qu'on prend, d'avertir *les pauvres Brebis du Seigneur Jeſus*, du danger extrême qui les environne. Il fait là-deſſus des Vœux, pour que *Dieu veüille bien-tôt venir au ſecours de ſon Egli-*

p. 470. & ſuiv.

ſe. Il fait enſuite une petite digreſſion ſur les apparences, qui font ſoupçonner de *Socinianiſme.* Il prend *Dieu à témoin ſur ſon ame, qu'il n'a point d'autre deſſein ici, que la Gloire de Dieu & le Bien de ſon Egliſe.* Qu'il honore & reſpecte M. d'*Oſterwald*, & qu'il prie Dieu de le punir, lui M. *Naudé*, ſi ſon but eſt d'offenſer ou de faire tort à M. d'*Oſterwald.* Après cela il commence ſes remarques.

La premiére eſt ſur ce qu'entre *les Sources de la Corruption*, l'Auteur du Traité n'a pas dit un mot du Péché d'*Adam*; & entre celles qui ſuivent, il fait celles ci: que M. d'*Oſterwald* ſuppoſe, que *Dieu exige la Sainteté & les Bonnes Oeuvres, comme une condition abſolument néceſſaire pour le Salut*, quoi qu'il diſe, *que les Bonnes Oeuvres ne ſont point la cauſe & le fondement du Salut, mais la ſeule miſéricorde de Dieu en Jeſus Chriſt.*

p. 509. Que M. d'*Oſterwald* a préféré la définition de la Sainte Cene, donnée par les Sociniens, à celles qu'en ont donnée juſques ici tous les Ortodoxes. M. *Naudé* voit dans tout cela de grandes apparences, pour accuſer M. d'*Oſterwald* d'être *Socinien.*

Il voit les mêmes apparences dans l'examen qu'il fait de ſon Catéchiſme; & parmi pluſieurs choſes qui le choquent, il ne ſauroit ſouffrir, que l'Auteur mette ſa confiance en Dieu, ſans parler de Jeſus Chriſt. Il eſt vrai, que tout ce que M. d'*Oſterwald* dit à cet égard pourroit être dit par un ſimple *Déiſte*, mais il eſt vrai auſſi, que lors qu'un Auteur a une fois bien expliqué ſa Croyance, il n'eſt pas néceſſaire de repéter certains Arti-

Remarque D. J.

cles

Digitized by Google

ticles, que tout Lecteur doit supposer, dans tous les endroits où ils ne sont pas exprimez, puis qu'on peut dire qu'ils y sont toûjours sous-entendus.

Qu'est-ce qu'un Sacrement, dit M. d'*Osterwald*? *C'est une Cérémonie sacrée que Dieu a instituée, & que tous les Chrêtiens sont obligez de pratiquer.*

„ Bon Dieu! Quelle réponse, s'écrie M. „ *Naudé*! N'est-ce pas comme qui diroit, que „ ce sont certaines gesticulations, que Dieu „ veut qu'on observe dans son Eglise, & „ puis c'est tout? Aussi accuse-t-il M. d'*Osterwald* d'annuller les Sacremens. Enfin, quoi que M. *Naudé* reconnoisse, que M. d'*Osterwald*, dans le commencement de son Catéchisme, fait assez sûrement voir qu'il n'est pas Socinien, il l'accuse toutefois d'abandonner trop tôt les marques, qui assurent de son Ortodoxie. Il dit, que le précis de sa Religion est le même que celui des Sociniens; que son idée de Jesus Christ est la même, qu'ils en donnent; que les sentimens de M. d'*Osterwald*, touchant l'Autorité & la perfection de l'Ecriture Sainte, sont les leurs; *lâches, traitres & captieux au possible*! que ses raisons du titre de *Pere* en DIEU sont les leurs; que la nature & la qualité de sa Foi est la leur, & même celles des *Juifs*; que ses pensées sur les Bonnes Oeuvres sont celles des *Arminiens*, *Freres Germains* des *Sociniens*; que ses pensées sur la Loi Ceremonielle sont celles des *Sociniens*; que la nature & les fondemens de la confiance, qu'il a en Dieu, sont les leurs & même ceux des *Juifs*; qu'enfin la nature & les usa-

ges de ſes Sacremens ſont les leurs. Il ne faut pas oublier de dire, que les remarques de M. *Naudé* ont été faites, ſur la premiére Edition du *Traité des Sources de la Corruption* en 1707.

Nous paſſons ſous ſilence tous les autres tranſports, les exclamations, & les autres marques de la vehemence du zéle de M. *Naudé* contre M. d'*Oſterwald*.

IV. ART.

LEXICON ANTIQUITATUM ROMANARUM, in quo Ritus & Antiquitates cum Græcis ac Romanis communes, tum Romanis Peculiares, Sacræ & Profanæ, publicæ & privatæ, Civiles ac Militares exponuntur. Accedit his Auctorum notatorum, emendatorum, & explicatorum Index copioſiſſimus. Auctore SAMUELE PITISCO: cum Figuris in æs inciſis. Leovardiæ Excudit Franciſcus Halma. C'eſt à dire, *Dictionnaire des Antiquitez Romaines, par* SAMUEL PITISCUS. A Leewarden chez Fr. Halma, 1713. Tom. 1. p. 1008. ſans la Dédicace, la Préface & l'Indice des Auteurs, qui ſont citez dans cet Ouvrage. T. 2. p. 1134. in Fol.

Les

Digitized by Google

LEs difficultez dont les Sciences ſont environnées, & le peu de tems qu'on peut y donner, font qu'on ne ſauroit qu'être extrêmément obligé à ceux qui trouvent les moyens de nous en faciliter l'étude, & qui par cela même nous engagent à nous y appliquer. C'eſt ce que vient d'exécuter M. *Pitiſcus* à l'égard des Antiquitez Romaines. Son Dictionnaire rendra aux jeunes gens l'étude des *Antiquitez Romaines* extrêmément facile, & ce Livre leur ſera, auſſi-bien qu'aux Sçavans mêmes, beaucoup plus utile que le grand *Tréſor des Antiquitez Romaines* de M. *Grævius*. Car ce qu'ils n'apprendroient dans ce Tréſor, qu'après la lecture de pluſieurs gros Volumes, ils pourront l'apprendre dans fort peu de tems par le moyen de ce Dictionnaire : & ceux qui voudront approfondir d'avantage les matiéres, trouveront à la fin de chaque article de cet Ouvrage, une Liſte des Livres, auxquels ils pourront recourir.

M. *Pitiſcus* dans ſa Préface raporte à quelle occaſion il a entrepris cet Ouvrage ; & il fait voir l'utilité de cette entrepriſe. Il nomme quelques Sçavans, qui ont donné des eſpeces de Dictionnaires ſur les Antiquitez Romaines. Il nous dit enſuite qu'il a lu plus de ſix cens Auteurs, qui ont écrit ſur ce ſujet, & que de ce qu'il en a tiré, il a compoſé ce Dictionnaire : qu'il a marqué juſqu'aux ſections des Ouvrages, auxquels il renvoye les Lecteurs : que quand il a été queſtion de prouver quelque choſe par le témoignage des

Digitized by Google

Anciens, il n'a pas voulu entaſſer citations ſur citations, mais qu'il s'eſt contenté d'en raporter deux ou trois des plus néceſſaires; & d'indiquer exactement les endroits, où ſe trouvent les paſſages citez. Il ajoute que cela lui a couté une peine infinie; & à cette occaſion il remarque l'inexactitude de beaucoup de Savans, à l'égard des citations, en ſorte qu'ils citeront, par exemple, comme Vers de *Martial*, ceux qui ſont effectivement d'*Horace*: il le fait voir par un grand nombre d'exemples.

Pendant qu'il ſe hâtoit d'achever cet Ouvrage, le Libraire en imprima les deux premiéres feuilles, qui furent diſtribuées par tout. Cet Eſſai, ajoute-t-il, eut le ſort de tous les Livres qu'on donne au Public. Il fut approuvé des uns & blamé des autres. Parmi les premiers furent M. *Grævius*, *Broekhuyſen*, *Perizonius* & pluſieurs autres. Il y en eût quelques uns, qui trouverent pluſieurs choſes à redire dans ce Dictionnaire. Les uns le cenſurerent de ce qu'il rendoit les études trop faciles, d'autres de ce qu'on y trouvoit un grand nombre d'Inſcriptions. On lui reprocha encore, qu'il méloit les Coutumes des Etrangers à celles des Romains; qu'il rapportoit les peines que les Romains faiſoient ſouffrir à leurs Criminels, & on lui fit encore d'autres objections de la même nature. Il répond ici très bien à toutes ces objections, & finit ſa Préface en diſant, que l'on ne doit pas regarder ce Dictionnaire comme un Ouvrage fait à la hâte, puis qu'il y a travaillé plus de dix ans entiers.

Per-

Digitized by Google

Perſonne n'ignore, qu'un Ouvrage de la nature de celui-ci, n'eſt guere ſuſceptible d'extrait. Cependant pour en donner quelque idée, voici un Article que nous tranſcrirons tel qu'il ſe preſente; c'eſt ce que M. *Pitiſcus* remarque ſur le Mois d'Avril.

„ Il a été, dit-il, le ſecond Mois de l'Année „ ſelon l'inſtitution de *Romulus*. Ce Prince „ le dédia à Venus, Mere d'Enée. Ovid. „ Faſt. I. 39.

„ *Martis erat primus menſis, Veneriſque ſecundus,*
„ *Hæc generis Princeps, ipſius ille Patēr.*

„ Il donna 30. jours à ce Mois; *Numa* le „ reduiſit enſuite à 29. jours, mais *Ceſar* „ le remit à 30. Il a IV. Nones & VIII. Ides. „ *Viola de vet. & nov. Roman. temp. rat. Theſ.* „ *Antiq. Roman. Græv. Tom. VIII. p.* 191. „ *R. Panvin. in Faſt. I. p.* 26. Il y en a qui „ croyent, que ce fut par une Providence Divine, que *Romulus* regla les Mois de cette „ maniére, afin que comme le premier Mois „ de l'An avoit été Conſacré au Dieu *Mars*, „ qui cauſe la mort de tant de perſonnes, le „ ſecond Mois au contraire fut dédié à la „ Deëſſe *Venus*, qui fait reparer la perte de „ ces perſonnes. *Moraſtel. de Menſib. Dial. V.* „ Car les Anciens Latins ont mis le Mois „ d'Avril ſous la protection de *Venus*. C'eſt „ pourquoi *Horace* dit, en parlant des Ides „ d'Avril:

Digitized by Google

„ *Qui dies menſem Veneris Marinæ*
Findit Aprilem.

„ Les Grecs ſuivant *Suidas* conſacroient
„ ce Mois à *Apollon. Junius de Ann. & Menſ.*
„ *c.* 4. *Alcand. Tab. Heliac. explic. Theſ.*
„ *Antiq. Roman. Græv. Tom. V. p.* 741. B.
„ *Panvin de lud. Circenſ.* 112. *Laurent. Var.*
„ *Sacr. Gentil. c.* 19.

On trouve à la fin de ce Dictionnaire deux Indices. Le premier eſt celui des Auteurs qui y ſont citez, corrigez ou expliquez. Le ſecond eſt une Liſte des Auteurs, dont M. Pitiſcus s'eſt ſervi dans cet Ouvrage.

V. ART.

MEMOIRES DE LA VIE DE JAQUES AUGUSTE DE THOU, *Conſeiller d'Etat & Préſident à Mortier au Parlement de Paris. Nouvelle Edition enrichie de Portraits, & d'une Pyramide fort curieuſe.* A Amſterdam, chez François l'Honoré, 1713. in 12. pag. 404.

Jaques Auguſte de Thou, dont voici les Mémoires, eſt celui qui nous a donné l'excellente Hiſtoire de ſon tems. Si tous les Hiſtoriens modernes lui reſſembloient, *Owen* auroit eu grand tort de faire contre eux cette Epigramme:

Lex

Digitized by Google

Lex fuit Hiſtoriæ vetus hæc, ne dicere falſum
Audeat, & verum dicere ne metuat.
Hæc eſt Hiſtoriæ nova lex; ne dicere verum
Audeat, & falſum dicere ne metuat.

C'eſt ici la premiére Traduction Françoiſe qui ait paru de ces Mémoires, qui ont été écrits en Latin ſous le Titre de *Jac. Aug. Thuani Commentarii de Vitâ ſua.* Le Traducteur aſſûre, qu'en le donnant au public, il n'a eu en vûë, que d'exciter quelque Perſonne de lettres, à achever ce qui reſte à traduire de la grande Hiſtoire, que M. *de Thou* nous a laiſſée, c'eſt à dire, les Regnes d'*Henri* III. & d'*Henri* IV. On devroit être porté à entreprendre une Traduction ſi utile, par l'accueil qu'on fit à celle de du Ryer, quelqu'imparfaite qu'elle fut.

Ces Mémoires ſont précedez de la Traduction de la belle Préface, que M. *de Thou* a miſe à la tête de ſon Hiſtoire, & qui eſt addreſſée à Henri IV. L'on peut dire de cette Préface ce qu'on a dit de celles de *Vaugelas* & de *Peliſſon*, *qu'elles ſont des pieces achevées dans leur genre, qui valent tout un Livre:* avec cette différence, que les choſes dont celle-ci traite, ſont d'une toute autre importance; auſſi en a-t-on fait diverſes Traductions. *Préface à Henri IV.* *Vigneul Marville T. 1. p. 279.*

Il en parut une en 1604. & une autre en 1614. *Colomiez* nous apprend que *Jaques* I., Roi de la Grande Bretagne, prit un ſingulier plaiſir à la Lecture de cette Préface, qu'il ordonna qu'on la fit traduire en François, & qu'on en imprimât la Traduction. Ce fut le *Bibl. choiſie p. 472.*

Digitized by Google

Fils du grand Juris-Conſulte *Hotman*, qui en fut chargé.

Contenu de la Préface. M. *de Thou* expoſe dans cette Préface le plan & la méthode qu'il a ſuivie dans ſon Hiſtoire : „ Ce que les bons Juges, dit-il, „ doivent faire, lorſqu'ils deliberent ſur la vie „ & ſur les biens des particuliers, je l'ai fait „ en écrivant cette Hiſtoire; j'ai conſulté ma „ conſcience, j'ai examiné avec attention ſi „ quelque reſte de reſſentiment m'écartoit du „ droit chemin, j'ai adouci autant que j'ai pû „ les faits odieux *par mes expreſſions*, j'ai été „ retenu dans mes jugemens, j'ai évité les „ digreſſions, & me ſuis ſervi d'un ſtile ſim- „ ple & dénué d'ornemens, pour me mon- „ trer auſſi dégagé de haine & de faveur, „ que de déguiſement & de vanité. Il remarque enſuite, que les differens de Religion avoient cauſé de ſon tems, & longtems auparavant des maux infinis, & que ces maux ne ceſſeront point, ſi ceux qui y ont le principal interêt, n'y apportent des remédes plus propres, que ceux dont ils ſe ſont ſervi juſqu'ici : „ L'ex- „ perience, dit-il, nous apprend aſſez que le fer, „ les flammes, l'exil, & les preſcriptions ſont „ plus capables d'irriter que de guérir un „ mal, qui ayant ſa ſource dans l'eſprit, ne ſe „ peut ſoulager par des remédes, qui n'agiſ- „ ſent que ſur le Corps. Il n'en eſt point „ pour cela de plus utiles qu'une ſaine Doc- „ trine & une inſtruction aſſiduë, qui s'im- „ priment aiſément dans l'ame, quand elles y „ ſont verſées par la douceur. Tout le mon- „ de ſe ſoumet à l'autorité ſouveraine des „ Magiſtrats & du Prince, LA RELIGION SEULE

„ SEULE NE SE COMMANDE POINT: „ elle n'entre dans les esprits, que lorsqu'ils y „ sont bien preparés par l'amour de la véri- „ té, soutenuë de la grace de DIEU.

Comme le but de cette Préface est principalement de persuader ces véritez, M. *de Thou* s'attache à les mettre dans tout leur jour, non seulement par des raisonnemens, qu'on ne peut lire sans se sentir absolument convaincu, mais encore par des exemples tirés de l'Histoire Ecclesiastique, & civile, & par des faits sensibles qui montrent & l'injustice, & les inconveniens d'une conduite opposée aux voyes de la douceur, & de la tolerance.

Pour conserver le Gouvernement dans cet esprit de douceur & de tollerance, cet excellent Auteur fait voir la nécessité de mettre à la tête des affaires, des personnes d'une probité reconnuë, & d'en exclure ceux qui veulent s'avancer par un honteux trafic.

Faisant ensuite des Réflexions plus générales pour le bien d'un Etat, M. de *Thou* dit une chose qui doit inspirer une grande estime pour sa Maison, & rapeller vivement les regrets de la voir éteinte. C'est qu'il avoit reçû cette maxime par une tradition héréditaire, qu'aprés ce qu'il devoit à Dieu, rien ne lui devoit être plus cher & plus sacré que l'amour & le respect, qu'il devoit à sa Patrie, & qu'il devoit faire céder toutes les autres considerations à celle-ci. „ J'ai apor- „ té, ajoute-t-il, cet esprit à l'administration „ des affaires, persuadé selon la pensée des „ Anciens, que la Patrie est une seconde Di- „ vinité, que les Loix viennent de Dieu, & „ que

„ que ceux qui les violent, de quelque pre-
„ texte mendié de Religion qu'ils ſe cou-
„ vrent, ſont des Sacriléges & des paricides.
Il dit encore, qu'on eſt indigne de porter le nom de François & de paſſer pour de bons Citoyens, lors qu'on ne s'oppoſe pas de toutes ſes forces à la violation des Loix.

Remarque D.

Qu'il eſt beau d'entendre un Magiſtrat parler ainſi à un Roi! de lui expliquer généreuſement, qu'après Dieu, c'eſt à la Patrie que nous nous devons; mais auſſi qu'il eſt beau à un Roi, qu'on puiſſe le lui dire en aſſurance! Où ſont les *de Thous*, où ſont les *Henris IV*?

Cette Préface finit par l'Eloge du Roi, & par des vœux ardens pour ſa proſpérité & pour celle de ſa Famille Royale, & de tout le Royaume; avec de vives proteſtations de la fidélité de l'Hiſtoire, pour laquelle cette Préface a été faite.

Les Mémoires qui ſuivent, ſont renfermez en ſix Livres.

Motif qui a fait écrire ces Mémoires.

La véritable raiſon, qui a porté M. *de Thou* & quelques-uns de ſes Amis à les compoſer, a été le deſir de faire voir, par un détail ſincére de ſa conduite, la fauſſeté des accuſations, que ſes ennemis ont forgées, contre ſa Perſonne, & contre ſes Ecrits. Ces Mémoires ſont pleins de choſes remarquables; mais quand ils ne renfermeroient que des choſes peu conſidérables par elles-mêmes, le nom de M. *de Thou* leur donne du relief, & les rend dignes d'attention.

Liv. I.

Jaques Auguſte de Thou, d'une Maiſon conſidérable dans la Robe, nâquit à Paris le 9. d'Octobre 1553. Il fut ſi delicat dans ſon enfan-

Digitized by Google

enfance, qu'on crut ſouvent le perdre, & que pour mieux le conſerver, quelques heureuſes diſpoſitions qu'on découvrit en lui, on négligea de lui donner des Maîtres, dans la crainte que le moindre travail ne nuiſit à ſa ſanté. Cependant, ennemi de la pareſſe, il mépriſa les amuſemens des Enfans de ſon âge, & s'apliqua de lui-même à la Peinture, talent héréditaire dans ſa Famille, & l'un de ſes penchans le plus marqué.

Il fit ſes Etudes ſous *Henri de Monantheuil*, *Jean Martin*, *Michel Mareſcot*, & *Pierre du Val*, qui tous exercerent enſuite à Paris la Médecine avec une grande réputation. Mais quelque inclination qu'il eut pour les Sciences, ſa mémoire & ſes forces ne répondant pas à cette inclination, il cultiva principalement ſon eſprit par une aſſiduité modérée, mais également ſoûtenuë, & par le commerce qu'il lia avec tous les Savans, dont le nom ou les Ecrits étoient en réputation dans l'Europe. *Adrien Turnebe* fut un des premiers; *Denis Lambin*, *Jean Pellerin* ſuivirent. Cinq ans après ſes Claſſes M. *de Thou* fut écouter les Leçons Grecques, que ce dernier faiſoit au Collége Royal, & lia avec *Jean Daurat*, qui s'étoit retiré à S. Victor, une connoiſſance, dont il profita extrêmement. *Daurat* lui fit connoître *Ronſard*, par le moyen duquel il devint des amis de *Jean Antoine Baïf* & de *Remi Belleau*. *Etudes de M. de Thou.*

Sur la fin de l'année 1570. il fut à Orleans, pour étudier en Droit, & employa l'année ſuivante à prendre les Leçons de *Jean Robert*, de *Guillaume Fournier* & d'*Antoine le Conte*.

Digitized by Google

Comte. Pendant cette étude du Droit, la lecture qu'il fit des Ouvrages de *Cujas*, lui donna tant d'estime pour lui, qu'il s'en alla en Dauphiné, pour entendre à Valence ce célébre Professeur. En y allant il s'arrêta six mois à Bourges, pour écouter *Hugues Doneau* & *François Hotman*. Mais quel plaisir n'eut-il point à Valence, puis qu'outre l'avantage d'y entendre le célébre *Cujas*, il eut celui d'y lier amitié avec *Joseph Scaliger*, qui étoit venu exprès dans cette Ville, pour voir *Cujas*, qui l'en avoit prié. Cette amitié dura trente-huit ans, & quoi qu'elle attira dans la suite plusieurs reproches à M. *de Thou*, il s'en est toûjours félicité. Il remarque, que ces reproches venoient de gens *d'un caractére aussi ennemi de la vraye Doctrine, que de la Vérité*, & s'explique dans ses Mémoires d'une maniére tout à fait honorable à *Scaliger*.

M. *de Thou* revint en 1572. à Paris, dans le tems de ces Troubles funestes, qui firent tant de mal à l'Etat, tant d'horreur à tous les bons François, & une tache au Régne de *Charles IX.*, laquelle le fera détester, tant qu'on en conservera la mémoire. C'est ce que sentit bien le Premier Président, Pere de M. *de Thou*. Plein d'horreur pour ce qui s'étoit passé dans cette fatale Journée de la *Saint Barthelemi*, il écrivit sur un Livre ces Vers de Stace, qu'on a oublié d'inférer dans ces Mémoires.

Excidat illa dies ævo, non postera credant
Sæcula, nos certe taceamus, & obruta multa
Nocte tegi propriæ patiamur crimina gentis.

Que

Digitized by Google

Que du jour, où l'on vit une action si noire,
Périsse pour jamais l'execrable Mémoire ;
Du moins qu'aucun de nous n'en ait le souvenir,
De peur de soûlever l'équitable avenir :
Laissons ensévelir dans une nuit obscure
Nôtre lâche attentat, l'horreur de la Nature.

En revenant à Paris M. *de Thou* avoit vû à Grenoble le *Baron des Adrets*, cet homme si connu par ses cruautez dans les Guerres de la Religion. Il étoit tout blanc, mais d'une vieillesse encore forte & vigoureuse, d'un regard farouche, le nez aquilin, le visage maigre & décharné, marqueté de taches rouges, comme de sang meurtri, tel que l'on nous dépeint *Sylla* ; du reste l'air d'un véritable homme de Guerre. M. *de Thou* le regarda avec tant d'attention, que possédant comme nous l'avons déja remarqué, un talent naturel pour la Peinture, il le peignit de mémoire si parfaitement, que tout le monde le reconnoissoit.

Son Voyage en Italie.

En 1573. M. *de Thou* partit avec *Paul de Foix*, qui alloit en Italie de la part du Roi. Il le joignit à Gien, où il trouva d'*Ossat* auprès de lui. M. *de Thou* vit les Villes d'Italie, & lia, selon sa coûtume, commerce avec ce qu'il y pût trouver de Savans. De ce nombre furent *Gui de Maulins de Rochefort*, qui étoit à la Cour de Turin ; *Camille de Castiglione*, à Mantouë ; *Jerôme Mercurial*, à Padouë ; *Charles Sigonius*, à Boulogne ; *Pierre Vittori*, savant Critique, & *George Vazari*, excellent Peintre & Architecte. Il vit encore à Sienne

Sienne *Alexandre Picolomini*, Docteur vénérable par sa vieillesse, & par ses cheveux blancs. M. *de Thou*, qui l'étoit venu voir avec M. l'Ambassadeur, trouva cet habile homme couché sur un oreiller, qui retouchoit ses *Commentaires sur Aristote*. Il dit en parlant de ses Etudes, qu'il en goûtoit le plaisir dans un âge, qui n'étoit plus propre aux autres plaisirs; ce qu'il disoit, pour faire voir combien il est utile de ne se pas abandonner à l'oisiveté, mais de s'appliquer à l'Etude de la Philosophie.

Comme M. *de Thou* n'avoit accompagné M. *de Foix*, que pour satisfaire à l'envie qu'il avoit de voir l'Italie, il le quittoit de tems à autre, & alloit faire de petits Voyages. C'est ainsi que pendant le séjour de cet Ambassadeur à Rome, M. *de Thou* fut à Naples, où il vit *Jean-Baptiste de la Porte*, connu par son *Histoire des choses cachées dans la Nature*; & après en avoir visité les environs, il revint à Rome. Assidu auprès de M. *de Foix*, il profita extrêmement des Conférences savantes, que cet Ambassadeur continuoit tous les jours, malgré les différentes affaires qui devoient l'inquiéter. Cet habile homme ne dédaignoit pas d'expliquer, alternativement avec d'*Ossat*, la Sphére d'*Alexandre Picolomini*. M. *de Thou* lia connoissance avec *Marc-Antoine Muret*, lequel le menoit souvent chez *Paul Manuce*, qui ne quittoit plus le lit. Il vit encore *Latino Latini*, *Laurent Gambara* & *Fulvio Ursini*, avec lequel il vivoit très familiérement.

1574. Dans ce tems la mort de *Charles IX.* étant arrivée, M. *de Foix* partit en poste avec toute

Digitized by Google

te sa Suite, pour aller trouver le nouveau Roi, qui quitoit la Couronne de Pologne, pour prendre celle de France. Il prit sa route par Orvieto, Tarni, Narni, Forli, Spolette, & Urbin. M. *de Thou* fut voir la Bibliothéque de cette derniére Ville. Elle lui fut montrée par *Frederic Commendon*, qu'il avoit encore plus envie de voir que la Bibliothéque. Il vit à Ravenne *Hieronimo Rossi*, excellent Historien des Antiquitez de cette Ville. Delà étant arrivez à Venise, ils furent dans la Dalmatie saluer le Successeur de *Charles IX.* M. *de Thou* acheta à Venise plusieurs Livres pour sa Bibliothéque, qu'il avoit déja commencée. De Venise toute la Cour se rendit à *Ferrare*, d'où le Roi dépêcha M. *de Foix* à Rome, où M. *de Thou* l'accompagna. Cet Ambassadeur s'étant acquité de sa Commission, vint en Piémont rejoindre le Roi. De là l'on prit le chemin de Lion. M. *de Thou* y trouva son Frere aîné, qui étoit Maître des Requêtes. Après un mois do séjour dans cette Ville, ces deux Freres remercierent M. *de Foix*, & vinrent à Cely en Gâtinois, trouver le Premier Président leur Pere.

Son retour en France.

Au retour d'Italie M. *de Thou* s'appliqua quatre ans à la Lecture, où, disent les Mémoires, il ne profita pas tant, que dans la conversation de ses doctes Amis. Les principaux étoient *Pierre* & *François Pithou* Freres; *Antoine Loysel*, *Jaques Houllier*, & *Claude du Puy*, & sur tout *Nicolas le Févre*.

Sur la fin de l'Année 1576. le *Duc d'Alençon* & le Roi de *Navarre* s'étant sauvez de

Digitized by Google

la Cour, on craignit des broüilleries. On dépêcha M. *de Thou* au Maréchal *de Montmorenci*, avec des ordres secrets de se servir de son crédit pour les prévenir. Il y réüssit, & les suspendit pour quelque tems. M. *de Thou* vit par occasion une partie des Païs Bas, & fut même sur le point de passer en Angleterre. A Anvers il fut chez *Christofle Plantin*, où, malgré le malheur des tems, il trouva encore dix-sept Presses qui rouloient; chose que peu de gens veulent croire, mais sur quoi il n'y a pourtant point d'apparence que M. *de Thou* ait voulu imposer. A son retour des Païs-Bas, il vit son Frere aîné tomber malade, & mourir au bout de dix-neuf mois de langueur, pour avoir couru en vingt-quatre heures, depuis Poitiers jusques à Long-Jumeau. Pendant cette maladie, M. *de Thou* fut reçû Conseiller au Parlement; Charge qu'il accepta avec peine, à cause de son goût pour l'Etude & les douceurs d'une Vie privée.

Il voit une partie des Païs-Bas.

Liv. II. Il avoit accompagné son Frere aux Eaux de Bade, où il avoit vû, avec beaucoup de plaisir & d'utilité, le savant *Hubert Languet*. Après avoir vû, *Jean Lobel* & *Hubert Giffen* à Strasbourg, il vit aussi à Ausbourg *Jerôme Wolfius*, qui a traduit tant d'Auteurs Grecs & contribué si utilement à éclaircir l'Histoire Bysantine. D'Ausbourg ayant passé par Meminghen, il vint à Lindaw, d'où il vint par eau à Constance. De là suivant les bords du Rhin, il prit sa route pour Bâle, où il vit *Basile Amerbach*, homme poli, Savant officieux, & *Felix Plater*, Docteur en Médecine; chez qui, entre autres curiositez, il vit le Cabi-

Et une partie de l'Allemagne.

Digitized by Google

Cabinet de Foſſiles de *Conrad Geſner*, tel qu'il eſt deſſiné dans un de ſes Livres: Il y vit auſſi *Théodore Zuinger*.

A ſon retour en France, ayant perdu ſon Frere, & la Peſte étant à Paris, M. *de Thou* fut en Tourraine: Il viſita enſuite les Provinces voiſines. La Peſte étant ceſſée à Paris, il revint auprès du Premier Préſident, ſon Pere, qui n'avoit point quitté cette Ville; mais il n'y reſta pas long-tems, ayant été député, avec d'autres Conſeillers du Parlement, pour aller rendre la Juſtice en Guyenne. C'eſt dans ce tems qu'il prit la réſolution de quitter l'Etat Eccléſiaſtique, auquel il avoit été deſtiné, & de ſe rendre aux empreſſemens de ſes Oncles, qui ſouhaitoient qu'il ſe mariât. Sa Compagnie l'employa dans tout ce qui ſe préſenta d'honorable; mais parmi tant d'occaſions de ſe diſſiper, il n'interrompoit point ſes Etudes. Rempli du deſſein d'écrire l'Hiſtoire de ſon tems, il faiſoit connoiſſance par tout où il paſſoit, avec ceux qui pouvoient y contribuer. C'eſt ainſi qu'il aprit pluſieurs choſes de *Lagebaſton*, Premier Préſident de Bourdeaux, vénérable par ſon âge & par ſa Doctrine, & de *Michel de Montagne*, alors Maire de Bourdeaux. Il voyoit ſouvent dans cette Ville *Elie Vinet*, Directeur du Collége, qui s'occupoit à retoucher ſon *Auſone*. M. *de Thou* lui ayant montré les deux premiers Chants d'un Poëme ſur la Fauconnerie, ce Directeur l'obligea de les faire imprimer.

Revient en France.

Eſt envoyé en Guyenne.

Se prépare à écrire l'Hiſtoire de ſon tems.

Pendant le mois de Février les Commiſſaires ayant interrompu les Séances, quelques-

uns d'entr'eux, desquels fut M. *de Thou*, visitérent le Païs de Medoc. C'eſt ainſi qu'il voyageoit toûjours, dès que l'occaſion s'en préſentoit. On trouve dans ces Mémoires pluſieurs particularitez, que nous ne paſſons qu'à regret, tant des Lieux qu'il vit, que de quelques Procès, dont il fit les Informations.

Revient à Paris le jour de l'Enterrement de ſon Pere. Liv. III.

Le Premier Préſident, en 1582. obtint du Roi, que ſon Fils revint à Paris; mais M. *de Thou* ayant pris un long détour pour revenir, n'y arriva que le jour de l'Enterrement de ſon Pere. Pour ſe conſoler de n'avoir pas reçû ſes derniers ſoûpirs, il travailla à lui faire ériger un Mauſolée, & à lui faire compoſer des Eloges, par les plus habiles hommes de l'Europe, tous de ſes Amis. Pour faire diverſion à ſa douleur, il continua après cela ſon Poëme ſur la Fauconnerie. Deux ans après il perdit ſa Sœur, Femme du Chancelier *de Chiverni*; en l'honneur de laquelle il compoſa un Poëme, qui fut imprimé, avec des Vers de *Jean Daurat* & de *Paul Meliſſe*, à la ſuite de l'Oraiſon Funébre de cette Dame, que *Renauld de Beaulne* avoit faite. Le 10. Avril de la même année M. *de Thou* fut revêtu d'une Charge de Maître des Requêtes, & ayant pris chez lui *Maurice Breſſieu*, Profeſſeur en Mathématiques, il s'attacha toute cette année & la ſuivante, à la lecture du Grec d'*Euclide* avec les Notes de *Proclus*. Sur la fin de celle-ci, il entreprit de paraphraſer en Vers Latins le Livre de *Job*. Sa préſence à la Cour, l'engagea dans quelques affaires pour l'amour du Cardinal de *Bourbon-Vendô-*

Digitized by Google

Vendôme, dont il étoit particuliérement aimé; mais cette amitié s'étant refroidie, M. *de Thou* dans la fuite se retira pour toûjours de la Cour, & continua l'Hiſtoire, qu'il avoit commencée il y avoit deux ans, & qu'il avoit conduite juſques au Régne de *François II.*

M. *de Thou* ayant été pourvû de la Charge de Maître des Requêtes, & s'étant démis de ſes Bénéfices, eut en 1586. la ſurvivance à la Charge de Préſident, que poſſédoit *Auguſtin de Thou*, ſon Oncle. Il ſe fit alors délier par l'Official de Paris, de tous les engagemens qu'il avoit pris dans l'Etat Eccléſiaſtique, & il ſe maria peu de tems après avec *Marie de Barbançon.* *Eſt fait Maître des Requêtes & Préſident en ſurvivance.* *Se marie.*

Au commencement de Janvier de l'année 1588. la Préſidente, ſa Mere, mourut à l'âge de 70. ans. Cette année, féconde en troubles inteſtins, qui cauſérent en France des malheurs ſans nombre, donna bien de l'exercice à M. *de Thou.* La conduite de ce grand Homme fut telle, que dans toutes les affaires épineuſes où il fut employé, le Parti même contre lequel il agiſſoit, ne pût lui refuſer ſon eſtime, & tous les égards dûs à ſa probité. Nous n'entrons point dans le détail de tout ce que ces Mémoires nous apprennent de ces tems malheureux; nous nous contentons de remarquer, que pendant ces troubles, M. *de Thou*, compoſa une Paraphraſe, en Vers Latins, des *Lamentations de Jeremie*, travail propre aux malheurs des tems. Il dédia cette Paraphraſe à *François Moroſini*, Légat du Pape à la Cour de France. On vit auſſi paroître cette même année l'*Eccleſiaſte de Salomon*, *Perd ſa Mere.* *Eſt employé dans les affaires.* *Fait imprimer des Paraphraſes.* *Liv. IV.*

mon, qu'il avoit traduit en Vers Latins, & qu'il dédia à *Henri de Bourbon*, Prince de *Dombes*. M. *de Thou*, non content de bien remplir les Fonctions de Magistrat & de Médiateur, sortit du Royaume avec son intime ami M. *de Schomberg*, pour ramasser des Troupes & de l'argent, contre les Ligueurs & les Espagnols. Il étoit en Italie, lors qu'arriva l'horrible parricide du Roi *Henri III.* Il aprit à Venise cette Nouvelle, & en même tems la Proclamation que la Noblesse & l'Armée de France, avoit faite du Roi de Navarre, pour son légitime Souverain. M. *de Thou* partit d'Italie, après avoir mis avec *Schomberg* toutes les affaires en bon train, & vint trouver le Roi à Château-Dun dans le Dunois, qui le reçût fort obligeamment. Nous n'oublierons pas qu'en arrivant le soir à Château Thierri, il rencontra dans la Ruë *Pierre Pichorel*, qui l'arrêta par la bride de son Cheval. Cet homme, qui avoit été Moine, lui dit, que malgré le tumulte des Armes, il avoit encore travaillé quatorze heures ce jour-là, qui étoit le dernier de sa soixante & dix-neuviéme année; & qu'en le finissant il avoit achevé son *Commentaire sur S. Paul*, & mis la derniére main à l'*Epître à Philemon*. Il ajoûta, qu'à son âge il n'avoit aucune incommodité considérable; qu'il avoit la vûë & l'ouïe aussi bonnes que jamais, & l'esprit aussi net.

Vu en Italie.

En revient.

Est reçû favorablement du nouveau Roi.

Est envoyé au Duc de Nevers.

En 1589. le Roi envoya M. *de Thou* au Duc *de Nevers*. En y allant il fit une Ode, qu'il adressa au Roi. On la trouve ici parfaitement bien traduite.

Après

Digitized by Google

Après que M. *de Thou* se fut aquité de sa commission auprès du *Duc de Nevers*, il vint en rendre compte au Roi, qui étoit alors à Lisieux. Ce Prince après avoir pris Honfleur, marchant au secours de Meulan, envoya M. *de Thou* auprès du *Cardinal de Vendôme* & du *Comte de Soissons*, son Frere, avec ordre de ne les point quitter, parce qu'ils avoient auprès d'eux des personnes qui leur debitoient des nouvelles contraires aux interests de Sa Majesté; le Roi étant sûr que pendant que M. *de Thou* seroit auprès de ces Princes, ils ne se laisseroient pas séduire par ces esprits dangereux. La Bataille d'Yvry, que le Roi gagna, donna à notre Magistrat une nouvelle occasion d'exercer sa veine. Il vint saluer le Roi, & en obtint la permission d'aller voir sa Femme, qui étoit à Senlis, & dont il étoit absent depuis un An. Ayant été ensuite envoyé plusieurs fois vers son Beau Frere le Chancelier de *Chiverni*, qu'il fit revenir auprès du Roi, M. *de Thou* fut attaqué d'une fievre violente dans le Château de *Nantouillet*, dont le Roi lui avoit confié la garde, avec une bonne Garnison. Il nous semble voir en la personne de cet excellent homme, ces Anciens Romains, dont le merite ne se bornoit point à un seul employ, mais qui devoués à la Patrie, étoient propres à servir en tout, aujourd'hui Magistrats, demain gens de Guerre.

Liv. V.

Il est envoyé auprès des Princes.

Tombe malade.

Remarque D. J.

Pacis erant mediique Belli.

Au même Château de Nantouillet M. *de*

Digitized by Google

Paraphraſe ſix petits Prophetes.

Thou mit la derniere main *à ſa Paraphraſe*, en Vers Latins, *des ſix petits Prophetes*, qu'il dédia au Comte *de Nantouil*, Fils de ſon bon Ami M. *de Schomberg*. Le Roi ayant pris Paris, on rapella la Guarniſon de Nantouillet & ſon Commandant ſe retira à Seulis avec ſon Epouſe. Là il reſolut de s'aller établir à Tours, avec ce qu'il avoit pû ſauver du pillage de la Fére, où il avoit perdu conſiderablement. Comme ils aloient à Meru ſur le ſoir, un Parti de la Guarniſon de Bauvais leur enleva ces reſtes, & fit Priſon-Madame *de Thou*, avec tout ſon Equipage. Le Mari ne pouvoit ſe reſoudre à abandonner une Femme, qui lui étoit ſi chére ; mais ſes Domeſtiques lui ayant repréſenté que vû l'aigreur qui regnoit entre les Partis, il avoit à craindre quelque choſe de plus affreux que la Priſon, il ſe ſauva & gagna Chaumon en Vexin, ſuivi de deux Valets. *Jean de Chaumon-Guitry* ſon Ami intime commandoit dans le Chateau ; il envoya ſur le champ un Trompette à Bauvais réclamer cette Dame, & tout ce qu'on lui avoit enlevé. Comme il ne put rien obtenir on depêcha à Giſſors où étoit le Roi. M. *de Biron* en écrivit à *Seſſeval*, qui lui renvoya Madame *de Thou*, avec tous ſes Gens & ſon Equipage, qu'elle avoit racheté à Bauvais, de l'argent qu'elle emprunta de ſes Amis. M. *de Thou* après avoir aidé le Chancelier dans l'expedition des affaires, fut encore envoyé auprès du Cardinal *de Bourbon Vendôme*, pour les mêmes raiſons qu'autre-fois. *Jaques Amiot* Evêque *d'Auxerre* Grand Aumônier & Gar-

Part pour Tours.

Voit enlever ſa Femme.

La Fait revenir.

de

de de la Bibliotheque du Roi, étant mort, l'Archevêque *de Bourges* fut fait grand Aumonier & M. *de Thou* Garde de la Bibliotheque. *Est fait Garde de la Bibliotheque du Roi.*

Le Roi fit venir du Parlement, qui étoit à *Tours*, le premier Président de *Harlai* avec trois Conseillers auprès de lui; M. *de Thou* s'y rendit aussi, c'étoit pour traiter des affaires du Roi avec la Cour de Rome. Après des mesures prises sur ce sujet le Roi renvoya à Tours les Membres de son Parlement. Il y renvoya aussi M. *de Thou*, qui lui avoit apporté trente mille Ecus d'Or, qu'il avoit ramassés de tous cotés, & qui fut chargé de ramasser encore d'autres sommes; mais sur le chemin de Chartres à Tours il tomba dangereusement malade, & pensa mourir la derniere journée de son voyage. On desespera de sa guerison lors qu'il fut arrivé, parce qu'on apperçût à l'entour de ses reins des charbons, marques de peste. Cependant il fut gueri par l'infusion d'une Pierre de Bezoar dans de l'eau Cordiale, remède dont *Falaizeau*, Medecin fameux, s'étoit servi. Après sa guerison, pour donner à *Dieu* des marques publiques de sa reconnoissance, il mit au jour un Poëme Latin, intitulé *Parabata Vinctus*, ou le Demon enchainé, qu'il dédia à *Jean Thumeri*, & à *Claude du Puy*, ses intimes amis. *Apporte de l'Argent au Roi.* *Tombe malade.* *Fait un Poëme.*

Pendant la Tréve en 1593, M. *de Thou*, qui étoit établi à Tours, s'occupa à écrire l'Histoire, jusques au commencement de 1594. que le Roi se fit consacrer à Chartres. Le Parlement étant retabli à Paris, on bannit *Liv. VI.* *Travaille à son Histoire.*

nit sur la fin de cet année les Jesuites, Arrêt qui fit beaucoup de peine à M. *de Thou*; car si d'un côté il connoissoit la nécessité indispensable, d'assurer par leur éloignement la tranquilité publique, de l'autre il aimoit fort *Clement du Puy*, leur Provincial, dont il étoit faché de se separer. M. *de Thou* fut alors choisi avec *Maximilien de Bethune Rosny*, pour regler les conditions du Traité du *Duc de Guise*. Il fut aussi nommé à l'Ambassade de Venise; mais il eut l'affliction de perdre *Augustin de Thou*, son Oncle, Président à Mortier, & dont il avoit depuis longtems la survivance. Il prit possession de cette charge, avec toutes les bienseances qu'il devoit. Il eut le déplaisir peu de tems après, de recevoir des reproches, & de la Cour, & du Parlement, pour être entré dans les interests du jeune *Prince de Condé*, & de la Princesse sa Mere, quoi qu'il l'eût fait d'une maniere qui ne lui attiroit aucun remords de sa conscience. Le Roy ayant donné un Edit en faveur des Protestans, notre Président le fit verifier au Parlement sans modification; mais comme le Procureur du Roi s'y étoit opposé, les Protestans obligerent le Roi de leur en accorder un autre l'Année suivante; ils prirent leur tems que ce Prince étoit occupé au Siege de la Fére, pour lui presenter une Requête sur ce sujet. Le sage Roi crut qu'il ne falloit point congedier leur assemblée, mais y envoyer un Commissaire fidéle, qui traitât avec eux des Articles qu'ils proposoient. M. *de Thou* fut choisi pour cette Commission. Comme il prévoyoit que la negotiation

Prend possession de la charge de Présidents.

Fait verifier un Edit en faveur des Protestans.

S'excuse de travailler à un autre.

de

Digitized by Google

de cette affaire lui attireroit l'indignation, de Rome, & la disgrace de la Cour par les intrigues de ses envieux, il fit tant que *Devic* & *Calignon* furent chargés en sa place de cette commission, & qu'il n'eut ordre que pour aller avec *Schomberg* traiter à Tours pour la Paix du Duc de *Mercœur* : après quelques jours employés à cette negotiation, ils se rendirent à Angers, où M. *de Thou* aprenant la mort de *Pierre Pithou* en fut si accablé qu'il fut prêt à déchirer son Histoire qu'il avoit entrepriſe étant soutenu par les Conseils de ce grand homme. On voit à ce sujet une Lettre qu'il écrivit à *Isaac Casaubon* où le mérite de M. *Pithou*, & la douleur que sa perte causa à M. *de Thou* sont vivement exprimés. Cette Lettre est dattée du 25. Novemb. 1596.

Est employé à la Paix du Duc de Mercœur.

Tout l'Hyver s'étant passé inutilement à traiter avec le Duc *de Mercœur* & *Devic* & *Calignon* n'ayant pas mieux reussi auprès des Protestans, on leur joignit M. *de Schomberg* & M. *de Thou*, qui ne put enfin éviter de s'engager dans cette affaire, & qui en demeura même dans la suite chargé tout seul avec *Calignon*. Après bien des delais & des pratiques secretes de la part des Protestans, qui cherchoient à profiter de la situation des affaires du Roi, l'Edit de Nantes fut enfin signé M. *de Thou* avec *de Calignon* eurent la permission de revenir à Paris sur la fin de Mai 1597. Le Président *de Thou* étoit d'avis qu'on verifiât incessamment cet Edit, mais le *Legat* en obtint la surseance, & le Duc *de Bouillon* se chargea d'empêcher que les Protestans

Travaille à l'Edit de Nantes.

Le fait verifier.

Digitized by Google

teſtans ne le priſſent en mauvaiſe part; ainſi cette affaire fut remiſe à l'année ſuivante & après pluſieurs difficultés, l'Edit fut verifié au commencement du Carême. On trouve en cet endroit des Mémoires, un article très curieux touchant ce qui ſe paſſa au ſujet du Concile de Trente, & dont M. *de Thou* n'a touché qu'un mot dans l'Hiſtoire générale. L'on y voit enſuite l'Homologation des articles dreſſez pour la reformation de l'Univerſité de Paris que Mrs. *de Thou*, *Coqueley*, & *Molé*, Députez du Parlement pour cette affaire firent recevoir aux Aſſemblées générales de l'Univerſité qu'on tint exprès. Ceci attira encore à M. *de Thou* des reproches de la part de ſes ennemis; car parmi les articles il y en avoit contre cette Doctrine, *qu'il eſt permis de détrôner les Rois, & de s'en défaire.* Ces Mémoires finiſſent en 1601. immediatement après cette affaire, par une Elegie, qu'il fit ſur la mort de *Marie de Barbanſon* ſa premiere Femme; ainſi il s'en faut 16. ans que ces mémoires n'aillent juſques à la mort de M. *de Thou*, qui arriva le 17. Mai 1617.

Il fait recevoir des Articles homologuez à l'Univerſité de Paris.

perd ſa Femme.

Pour ne nous point écarter, nous avons été obligez d'omettre pluſieurs particularitez auſſi agréables qu'inſtructives, touchant les lieux & les perſonnes dont il eſt parlé dans ces mémoires: nous ne diſons rien non plus d'un grand nombre de Poëſies qui s'y trouvent: nous nous contenterons d'extraire quelques Vers du Poëme à la poſterité, & d'y joindre l'Ode intitulé l'*Ombre de Rabelais*; ces deux pieces d'un caractére différent, ſont les plus propres à faire voir le genie, & de l'Auteur, & du

Digitized by Google

du Traducteur de ces Mémoires.

Du Poëme à Posterité.

Aprés avoir dit qu'il faut aimer la Vérité dans ses Ennemis même, & haïr les vices dans ses Amis, il ajoute:

Qu'un tas de paresseux, d'ignorans, d'hypocrites,
Vils esclaves des Grands, infames parasites,
Perturbateurs secrets du repos des Etats,
Blâment ses sentimens, ou ne les blâment pas;
Pour moi qui suis sans fiel, mais qui hais l'artifice,
Je rends aux bonnes mœurs une entiere justice.
J'ai toûjours regardé comme un bon Citoyen,
Celui que l'on voit même aux dépens de son bien,
Aux dépens de son Sang, garder la foi promise,
Qui déteste la fraude & l'injuste surprise,
Que l'or ni les grandeurs ne tentérent jamais;
Qui plus que tous les biens, sait estimer la paix;
Et qu'on trouve en dedans, quand on le fait connoître
Modeste & vertueux, sans le vouloir paroître;
Une trop longue barbe, un air sombre affecté,
Témoignent plus d'orgueil, que de sincérité:
Dieu seul sonde les cœurs, démasque les visages,
Et montre dans leur jour tous les faux personnages.

Et après avoir avoüé qu'il n'a pas caché les vices des Pontifes Romains, tels qu'*Alexandre Farnese*, *Jules II.* & *III.* Il continue:

Pourquoi, me dira-t-on, d'un stile pathétique,
Exposer ces défauts à la haine publique?
Ne valoit-il pas mieux les taire ou les cacher?
Censeur, sais-tu pourquoi l'on doit les reprocher?
Rien n'empêche les Grands de suivre leur caprice,
Que

Que le soin de leur gloire & la honte du vice;
Ce frein seul les arrête & retient leur penchant,
Chacun fuit le reproche & le nom de méchant;
Tous craignent qu'en secret la Renommée instruite
Ne découvre au grand jour leur injuste conduite;
Et qu'un Historien ne montre à l'Univers
Des crimes qu'ils croyoient de ténebres couverts.
Vous donc, ô Souverains! qui gouvernez la Terre,
Vous êtes au Théatre, & le peuple au Parterre;
On vous void d'autant plus, que vous êtes plus haut.
On apperçoit de vous jusqu'au moindre défaut:
On veut vous pénétrer; & même le Vulgaire
Pése vos actions au poids du Sanctuaire.
Si donc de la Vertu vous suivez les sentiers,
Aux yeux de vos Sujets montrez-vous tout entiers:
Leur loüange sincére, & votre conscience,
Feront votre bonheur plus que votre puissance.

En finissant il prend ses Ayeux Témoins de l'équité de sa conduite.

Ombres de mes Ayeux, Mémoire de mon Pere,
Qui de tes longs travaux délivré pour jamais,
Possedes dans le Ciel une éternelle paix.
Vous savez que toûjours fidele à ma naissance,
Fidéle aux grands emplois dont m'honora la France,
Je n'ai fait en servant ma Patrie & mon Roi,
Rien d'indigne de vous, rien d'indigne de moi.

Voici l'Ode que M. *de Thou* fit à Chinon étant logé dans la maison de *Rabelais*, dont on avoit fait un Cabaret.

J'ai passé tout mon tems à rire,
Mes écrits libres en font foi,
Ils sont si plaisans qu'à les lire,
On rira même malgré soi,

La

Digitized by Google

La raiſon ſérieuſe ennuie,
Et rend amers nos plus beaux jours,
Que peut on faire de la vie,
Sans rire & plaiſanter toûjours?

Auſſi *Bachus*, Dieu de la Joye,
Qui regla toûjours mon deſtin,
Juſqu'en l'autre monde m'envoye
Dequoi diſſiper mon chagrin.

Car de ma Maiſon paternelle
Il vient de faire un Cabaret,
Où le plaiſir ſe renouvelle
Entre le blanc & le clairet.

Les jours de Fête on s'y régale,
On y rit du ſoir au matin,
Dans le Jardin & dans la Sale,
Tout Chinon ſe trouve en Feſtin.

Là, chacun dit ſa chanſonnette,
Là, le plus ſage eſt le plus fou,
Et danſe au ſon de la Muſette
Les plus gais Branles du Poitou.

La Cave s'y trouve placée
Où fut jadis mon Cabinet,
On n'y porte plus ſa penſée
Qu'aux douceurs d'un Vin clair & net.

Que ſi *Pluton*, que rien ne tente,
Vouloit ſe payer de raiſon,
Et permettre à mon Ombre errante
De faire un tour à ma Maiſon;

Quelque

Digitized by Google

Quelque prix que j'en pûſſe attendre,
Ce ſeroit mon premier ſouhait,
De la louer ou de la vendre,
Pour l'uſage que l'on en fait.

Au reſte il ſe trouve pluſieurs Eſtampes dans ce Livre, qui ne ſont point du tout placées où elles devroient être ; la *Pyramyde* dont on a *enrichi* cette *Nouvelle Edition*, pour parler avec le titre, eſt celle qui fut autrefois dreſſée à Paris devant le Palais, après le parricide que *Jean Châtel* commit en la perſonne de *Henri IV.*, mais on a peine à deviner ce qu'elle fait à ces Mémoires, où il n'eſt point du tout parlé, ni de l'*affaire de Châtel*, ni de la *Pyramide* élevée à ſon occaſion.

Selon le Catalogue de M. *de Fourci*, M. *Deiſſe* eſt le Traducteur de ces Mémoires : mais que ce ſoit ce Monſieur ou un autre, l'on doit donner de grandes loüanges à cette Traduction, qui dans les Vers, comme dans la Proſe conſerve les beautez de ſon Original.

VI.

Digitized by Google

VI. ART.

A DISSERTATION on that QUESTION, whether *conſciouſneſs* and *thought* can be the reſult of mere *Matter and Motion.* With ſome REFLECTIONS concerning the *nature of God*, of *Human Souls* and the *Univerſe* in general. By HUMPHRY DITTON. Being added as an Appendix to that Authors Diſcourſe, concerning the Reſurrection of JESUS CHRIST. C'eſt à dire, *Diſſertation pour prouver, que la Matiére ne ſauroit penſer, &c.* Il ſert de ſuite au Traité de M. DITTON, ſur la Réſurrection de JESUS CHRIST; & contient 98. pag. 8.

C'Eſt ici le Diſcours, dont nous avons promis un Extrait dans le Journal précédent, pag. 435. Nous allons donner une idée de toutes les queſtions qui y ſont traitées. La premiére, & ſur laquelle on s'étend le plus, c'eſt de ſavoir *ſi la Matiére peut penſer.* M. *Ditton* commence par rechercher la Source de l'opinion, qui donne de la penſée à la Matiére. Comme une vérité, dit-il, méne à une autre vérité, c'eſt ainſi qu'une erreur ouvre le chemin à quelque autre erreur: On eſt ſouvent pouſſé à embraſſer & à défendre un

La Matiére ne ſauroit penſer.

Source de cette Opinion.

Digitized by Google

ſentiment, parce que c'eſt une conſéquence d'une Propoſition qu'on a avancée, & qu'on veut ſoûtenir, à quelque prix que ce ſoit. C'eſt ce qu'on peut appliquer au ſentiment en queſtion, & „ que les Déïſtes modernes „ répandent avec tant d'induſtrie.

Quand un Homme vit entiérement à ſon gré dans ce Monde, il eſt de ſon intérêt qu'il n'y ait point de Vie à venir; il le ſouhaite ardemment, & c'en eſt aſſez pour le faire travailler à s'en perſuader. Le premier pas qu'il puiſſe faire, pour renverſer le Siſtême de ceux qui croyent une Vie à venir, c'eſt de nier, que l'Ame puiſſe exiſter ſéparée du Corps; ce qui l'oblige à nier, que l'Ame & le Corps ſoient deux ſubſtances diſtinctes. La *Matiére* alors doit être un Etre qui penſe, & qui eſt capable de reſſentir de la joye; d'avoir des deſirs; de raiſonner & de réfléchir. Mais comme les actions de l'eſprit demandent de la *vigueur* & de la *vivacité*; attribut qu'on ne trouve pas dans la Matiére, conſidérée en elle-même, on eſt obligé d'en ſuppoſer les parties agitées & mûës avec rapidité, pour qu'un Siſtême de cette matiére ſoit en état de penſer.

Alors, dit M. *Ditton*, on ne doit point craindre une Vie à venir: quand nous mourons, notre ame eſt détruite; tout ce qu'on dit de l'Enfer, ne ſont tout au plus que des contes inventez par des Prêtres, qui n'étoient pas Philoſophes, ou qui ont voulu faire peur au Peuple, pour établir leur propre autorité.

Remarque D. J.

Sans vouloir défendre ici le ſentiment bizarre,

zarre, pour ne rien dire de plus fort, de ceux qui croyent que la matiére puiſſe penſer, on peut dire que la concluſion de M. *Ditton*, n'eſt pas tout à fait juſte. Il n'y a point d'Etre créé, qui par ſa nature ſoit immortel; il ne peut l'être que par la volonté du Créateur: Ceux qui croyent l'immortalité de l'Ame, croyent que Dieu ne veut pas la détruire: De même, ceux qui ſe perſuadent que l'Ame n'eſt qu'un certain arrangement de la matiére, ne peuvent-ils pas croire en même tems, que Dieu, après que cette matiére aura été dérangée, la remettra à la fin du Monde dans le même état? Quelque ſentiment que les Déiſtes puiſſent embraſſer ſur la nature de l'Ame, comme ils croyent l'Exiſtence de Dieu, ils doivent être perſuadez en même tems, que s'ils violent les Loix Naturelles, qu'ils regardent comme établies de Dieu, cet Etre tout-puiſſant pourra les punir, même après qu'ils n'exiſteront plus de la maniére dont ils exiſtent à préſent, c'eſt à dire, après leur mort.

Examen de la queſtion.

Venons aux raiſons, dont M. *Ditton* ſe ſert, pour prouver que la matiére ne ſauroit penſer. Il remarque d'abord, combien il eſt inconcevable, que la délicateſſe de la Poëſie, & les Démonſtrations de Mathématique les plus recherchées, puiſſent être l'effet de quelques petites Sphéres, ou de quelques petits Cones, qui roulent dans le Cerveau. Peut-on s'imaginer, que la ſituation, la figure & la rapidité de quelques petits corps, puiſſent faire qu'un Homme ait du talent pour les Langues; qu'un autre ſoit Philoſophe;

Il eſt inconcevable que la Matiére penſe.

losophe; & qu'un troisiéme soit bon Politique?

L'Auteur établit ensuite plus précisément l'état de la question.

Etat de la question.

Il entend par le mot de *Matiére*, *une Substance solide, capable d'être divisée, de recevoir une figure & d'être mûë.* Il examine ici, si ce qu'on appelle *Pensée* dans un Etre intelligent, peut être l'effet de la matiére, par le moyen de quelqu'une de ses propriétez qui nous soient connuës, ou par le moyen des différentes combinaisons, qu'on pourroit en faire. Et afin d'éviter toute chicane, M. *Ditton* veut aussi examiner la question, par raport aux propriétez de la matiére, qui nous sont inconnuës; & même il veut aussi examiner si Dieu par sa toute-Puissance, peut faire penser la matiére.

Les raisonnemens.

Pour ce qui regarde les propriétez connuës de la matiére, il s'agit de faire voir qu'elles ne peuvent pas contribuer à faire penser cette matiére, eu égard aux Loix, auxquelles elle est sujette. Tirer une conséquence, ne peut pas être l'effet des Loix Méchaniques. En tirant une conséquence on fait deux choses: On considére les prémisses, & on les regarde comme véritables; c'est une action de l'esprit; on tire la conséquence, & on la regarde comme véritable; c'est une seconde action de l'esprit, tout à fait différente de la premiére; si c'est la matiére qui agit, elle le fait différemment dans ces deux actions. Mais suivant les Loix méchaniques, la matiére ne peut changer son action, à moins que quelqu'Agent extérieur ne l'y détermine,

&

& cet Agent a besoin d'être déterminé lui-même par un autre Agent, & ainsi à l'infini. Voilà ce qui doit arriver à chaque raisonnement que nous faisons; Propositions des plus absurdes à soûtenir.

La Volonté. Considérons la Volonté. Elle est encore incompatible avec la loi, que suit la matiére, de ne point changer d'état, à moins que quelque Cause extérieure ne l'y détermine. Comment accorder avec cette loi ce que nous faisons, quand nous suspendons nos pensées? La matiére peut-elle arrêter son mouvement? Peut-elle changer sa détermination? Il faudroit nécessairement qu'elle le fit, quand nous passons d'une pensée à une autre: & ce qui est encore bien plus difficile, comment accorder avec la loi dont nous venons de parler, cette faculté de l'Ame, *La Mémoire.* par laquelle elle rapelle les pensées, qu'elle a euës autrefois? La matiére est-elle capable de se remettre par elle-même, dans l'état où elle a été quelque tems auparavant? Pour prévenir toutes les Objections, M. *Ditton* prouve ici, que la Matiére est incapable de se mouvoir par elle-même; nous ne croyons pas devoir nous y arrêter. Il ne s'agit ici, que des propriétez connuës de la matiére.

Les perceptions. L'Auteur passe ensuite aux perceptions. Les objets extérieurs agissent sur nos organes, qui en sont pressez, & qui les repoussent avec la même force. C'est dans cette réaction des organes, que *Hobbes* fait consister les perceptions; comme cette réaction, ajoûte-t-il, tend au dehors, les objets nous paroissent aussi hors de nous.

M. *Ditton* remarque d'abord le peu de rapport qu'il y a, entre cette réaction & nos perceptions, ce qui paroît une bonne raiſon à oppoſer à *Hobbes*, qui apparemment n'a pas eu d'idée fort diſtincte de ce qu'il a dit. Notre Auteur oppoſe à *Hobbes* une autre raiſon, qui ne nous paroît pas ſi concluante; elle eſt fondée ſur ce qu'il croit, que dans certaines occaſions, nos organes étant frappez abſolument de même, nous avons pourtant des perceptions différentes: ce que peu de gens voudront lui accorder.

Remarque D. J.

Loix du mouvement & de l'équilibre.

La derniére Propoſition, qu'on trouve ici, touchant les propriétez connuës de la Matiére, dit que les loix du mouvement & de l'équilibre, qu'on peut regarder comme démontrées, ne pourroient pas ſubſiſter, ſi la matiére penſoit. Nous ne nous arrêtons point aux preuves; elles ſont tirées de ce qui arriveroit, ſi tous les Corps, qui compoſent l'Univers, penſoient; il nous ſemble que c'eſt ſortir de l'état de la queſtion.

Propriétez inconnuës de la Matiére.

Quand M. *Ditton* parle des propriétez que la matiére pourroit avoir, & qui ne nous ſont pas connuës, il accorde, que comme nous ne connoiſſons point l'eſſence des choſes, il ſe peut que la matiére ait des propriétez, que nous ne connoiſſons point. Mais, ajoûte-t-il, ce n'eſt qu'une ſimple poſſibilité, & nous n'avons aucune raiſon d'aſſurer, que la matiére ait réellement de telles propriétez; & quand on accorderoit que la matiére en a dix mille, il ne s'enſuivroit pas qu'il y en eût une ſeule entre toutes, qui contribuât à la faire penſer. Ce qui fait voir, avec combien

Digitized by Google

bien peu de fondement on avance que la matiére peut penſer, en conſéquence des propriétez, que nous ne connoiſſons point.

Venons à ce que dit M. *Ditton* ſur la Puiſſance infinie de Dieu. Cet Etre Souverain a établi des Loix, auxquelles la matiére eſt ſujette : Or, dit notre Auteur, nous avons prouvé, qu'eu égard à ces Loix, la matiére ne peut pas penſer en conſéquence des propriétez, que nous lui connoiſſons : Par conſéquent, c'eſt une contradiction de dire, que Dieu veut que la matiére penſe en conſéquence de ces propriétez. Il faut donc, ſi Dieu veut que la matiére penſe, que ce ſoit par le moyen d'un pouvoir de penſer, que Dieu y ajoûte, & qui ſoit eſſentiellement diſtinct de toutes les propriétez de la matiére. Ne ſeroit-il pas auſſi aiſé, dit M. *Ditton*, d'accorder, qu'il y a une Subſtance qui penſe, & qui n'eſt pas matiére? Il y auroit cette différence par raport à une Vie à venir, qu'il eſt plus aiſé de concevoir, qu'une Subſtance qui penſe ſera punie, que non pas un pouvoir ou une faculté; la Subſtance qui penſe paroiſſant quelque choſe de plus ſtable pour une Vie à venir. Quoi qu'il en ſoit, continuë l'Auteur, il ne reſte plus qu'une diſpute de mots. Quand on accorde qu'il y a quelque choſe qui penſe, & qui n'eſt pas matiére, c'eſt vouloir chicaner, que de nier qu'il y ait des Subſtances immatérielles. *Tome-Puiſſance de Dieu.*

Nous ne nous ſommes tant arrêtez à cette queſtion, que pour donner au Lecteur une idée de la maniére, dont M. *Ditton* traite celles qu'il examine dans ce Diſcours : on peut *Remarque D. J.*

Digitized by Google

dire en général, que ce n'eſt ni avec aſſez d'étenduë, ni avec aſſez d'exactitude.

L'Ame des Bêtes.

Entre pluſieurs Corrolaires, qu'il tire de ce que la matiére ne ſauroit penſer, il y en a un ſur l'Ame des Bêtes. L'Auteur croit que ce ne ſont point des Machines; il ſe fonde ſur ce que les actions des Bêtes demandent de la réflexion & du raiſonnement. Il y a pourtant de la différence entre l'Ame des Bêtes & celles des Hommes. Toutes les actions des Bêtes vont à ſatisfaire leurs deſirs, & nous ne pouvons pas remarquer, qu'elles agiſſent jamais pour les reprimer. M. *Ditton* pouſſe plus loin l'examen de cette queſtion. Il croit que chaque Animal a une Ame immatérielle. Il réfute le ſentiment de ceux qui croyent, que c'eſt une même Intelligence, qui eſt comme l'ame de l'Univers, qui les anime tous.

Elle eſt immatérielle.

Si tous les Hommes étoient animez par une même Intelligence, cette Intelligence ſauroit dans un Homme ce qu'elle penſe dans un autre, & ainſi tous les Hommes ſauroient mutuellement les penſées les uns des autres; ce qui n'étant point, il s'enſuit que les Hommes ne ſont pas animez par une telle Intelligence, mais que chacun a une Ame particuliére. L'Auteur croit, qu'à cet égard on peut raiſonner des Hommes aux Bêtes, & en conclure qu'elles ne ſont pas auſſi gouvernées par une telle Intelligence. Au reſte, il ne détermine rien touchant le but du Créateur dans la création des Animaux, & de ce que leurs Ames deviennent après leur mort.

La queſtion qui ſuit, regarde l'état de l'Ame

Digitized by Google

me de l'Homme après la mort. M. *Ditton* dit, qu'ayant prouvé, que l'Ame eſt une Subſtance immatérielle, il s'enſuit qu'elle peut exiſter ſéparée du Corps, & qu'elle reſte après la mort, puis que nous n'avons aucune raiſon de croire, que Dieu voudra la détruire. *Etat de l'Ame après la mort.*

Il y a des gens qui croyent, que l'Ame de l'Homme, reſte comme dans un Sommeil, juſqu'à la Réſurrection; on trouve ici pluſieurs paſſages de l'Ecriture Sainte, contraires à cette opinion. L'Auteur tâche enſuite de la réfuter, par la Raiſon ſeule. L'Ame étant immatérielle, ſes actions ne dépendent pas de la Matiére, ainſi la deſtruction du Corps ne peut faire en elle aucun changement. Après ce raiſonnement, le Lecteur doit être ſurpris, que M. *Ditton* finiſſe cette queſtion, en avoüant qu'il a de la peine à s'empêcher de croire, que notre Ame après la mort ne reſte pas unie à quelque Corps; il ajoûte, qu'il y a de l'apparence que de tous les Etres intelligens, Dieu ſeul n'eſt pas uni à la Matiére. *Sommeil des Ames.*

Ce ſeroit un grand avantage pour la Philoſophie, ſi les Hommes ſe contentoient de raiſonner ſur les choſes qui ſont à leur portée, ſans vouloir rien aſſurer de celles, dont ils ne peuvent avoir aucune connoiſſance. Quand on voit des Philoſophes vouloir déterminer par la Raiſon ſeule, ſans Révélation, l'état de l'Ame après la mort; quand on les voit ſe partager & ſe diſputer ſur ce ſujet, il ſemble voir des gens ſe quereller ſur la maniére de s'habiller, & ſur les autres Coûtumes des Terres Auſtrales. Lors qu'on *Remarque D.*

considere la Justice de Dieu, & qu'on fait attention à ce qui arrive tous les jours dans le monde, on peut s'assurer, qu'après la mort les méchans seront punis, & les bons récompensez. Mais il en faut rester là, la Raison seule ne sauroit aller plus loin.

Idée qu'il faut avoir de Dieu.

Nous passons aux questions qui regardent l'Etre Souverain. M. *Ditton* établit d'abord, qu'une vérité dont on peut être aussi seur, qu'on l'est de sa propre existence, c'est qu'il y a eu de tout éternité *Un Etre independant & infiniment parfait, existant nécessairement & par lui-même*: Que cet Etre a une intelligence & une prudence infinies.

Refutation du Spinosisme.

C'est sur ce principe que M. *Ditton* attaque le Spinosisme. Il fait voir l'absurdité qu'il y a de dire, que tous les êtres sont des modifications & des parties de Dieu, & il prouve que l'existence des Etres particuliers, n'est pas incompatible avec l'existence d'un Etre infini.

Remarque D. J.

A regarder les conseqnences que notre Auteur tire du Spinosisme, pour en faire voir l'absurdité, il semble qu'il n'a pas bien compris le sentiment de *Spinosa*. Quand les Spinosistes disent que tous les êtres sont des modifications & des parties d'un Etre unique, qui forme l'Univers. Ils ne regardent point cet Etre, ce Τὸ Πᾶν, comme un être intelligent; ils disent que l'*intelligence* est une modification particuliere de quelques parties de ce premier Etre.

Toute-présence de Dieu.

L'Auteur vient ensuite à la toute presence de Dieu, qu'il tire de l'infinité de Dieu; de

Digitized by Google

de la toute preſence, M. *Ditton* déduit la Providence; après quoi il paſſe à la recherche de l'origine du mal. Avant l'établiſſement d'aucunes Loix, à regarder les choſes en elles-mêmes, elles avoient entre elles des raports, des convenances, & diſconvenances. Dieu par ſa nature a dû aprouver les unes & deſaprouver les autres. D'un autre côté il n'étoit pas indigne de Dieu, de créer des êtres libres, c'eſt à dire capables de ſuivre, ou d'abandonner les regles ou les loix que peuvent fournir les raports, que Dieu a découverts dans l'eſſence des choſes, & le *mal* n'eſt autre choſe que l'éloignement de ces loix. *Sa previdence* *L'origine du mal.*

Pour prouver la liberté, l'Auteur s'en raporte à l'experience. Il fait voir qu'on ne poſe rien d'indigne de Dieu, en admettant, entre les choſes, des raports, qui par leur nature ont dû déterminer Dieu à approuver les uns, & à deſaprouver les autres. C'eſt par une neceſſité ſemblable, ajoûte M. *Ditton*, que Dieu entre tous les ſiſtemes a dû choiſir le meilleur, & ainſi le monde n'a pû être autrement qu'il eſt; cette néceſſité eſt très éloignée d'être aveugle, étant uniquement fondée ſur la connoiſſance, que Dieu a du *meilleur*.

On voit, que M. *Ditton* ne repand pas un fort grand jour ſur la queſtion de l'origine du mal. Pour lever toutes difficultez qu'il y a dans ſon ſentiment, il auroit dû faire voir, à l'égard de la liberté de l'Homme, comment l'Homme ſe détermine, & que c'eſt entiérement par lui-même. Quant aux *raports*, *Remarque D. J.*

ports, dont il parle, & qui precédent toute sorte d'institutions, il auroit dû en donner une idée plus nette, & il auroit dû faire voir, pourquoi Dieu n'a pas pû aprouver ceux qu'il a desaprouvez.

La matiere n'eſt pas éternelle.

La derniere queſtion qu'on examine ici, regarde l'éternité de la matiere. Si la matiere eſt éternelle, il faut qu'elle exiſte néceſſairement; ſi elle exiſte néceſſairement il faut qu'elle exiſte par tout; Or cela n'eſt point; donc &c.

Remarque D. J.

Nous ne nous arrêtons point à ce que dit M. *Ditton*, pour prouver que la matiere n'eſt pas par tout, c'eſt à dire, qu'il y a du vuide. Nous remarquons ſeulement, que ſi la preuve eſt bonne, les *Carteſiens* & les autres Philoſophes, qui n'admettent point le vuide, auront mauvaiſe grace de refuſer à la matiére la prerogative de l'éternité.

Ce diſcours finit par une réflexion ſur les ſentimens, dans leſquels nous devons être par raport à Dieu, & principalement lors que nous voulons raiſonner ſur l'*Eſſence incomprehenſible* de cet Etre Souverain.

VII. ART.

RECUEIL DE PIECES, TOUCHANT L'HISTOIRE DE LA COMPAGNIE DE JESUS, *Compoſée par le Pere* JOSEPH JOUVENCI, *Jeſuite; & ſupprimée par Arrêt du Parlement de Paris*

Digitized by Google

Paris du 24. Mars 1713. A Liege, M. DCCXIII. in 12. p. 512.

L'On sait que les Jesuites ont entrepris de donner au Public les Annales de leur Compagnie, & qu'ils choisissent les Peres d'entre eux qui doivent y travailler. Le Pere *Joseph Jouvenci*, Jesuite François, a été chargé de la Composition du cinquiéme Volume de ces Annales, dont les quatres premiers ont déja paru depuis longtems, & ont assez fait connoître, que le dessein des Jesuites n'étoit pas, de ramasser dans cette Histoire, les faits qui ne sont pas propres à les illustrer. Le Pere *Jouvenci*, obligé de parler des affaires que la Societé a eües sous les Regnes de *Henri III.* & de *Henri IV.*, y a employée tout l'adresse nécessaire, pour les faire tourner à la gloire des Jesuites; & comme cela n'a pû se faire, sans noircir le Parlement, & attaquer l'autorité Royale, ce Livre a fait un si grand éclat en France, qu'on a cru, que ce seroit faire plaisir à ceux qui ont entendu parler de cette affaire, que de donner un receuil de toutes les Pieces, qui la concernent.

„ Le Public surpris de la maniere pleine
„ d'artifice & de déguisement, dont ce Pe-
„ re tourne certains faits, qui seront éter-
„ nellement la honte de sa Compagnie,
„ s'est soûlevé d'abord, & n'a pû s'empê-
„ cher de faire éclater son indignation.

„ Le Parlement irrité de voir, que cet
„ Historien, au lieu d'avoüer les fautes de
ses

„ ſes Confreres, & de reconnoître humble-
„ ment la Juſtice des anciens Arreſts, cano-
„ niſe les coupables, & taxe les Juges de
„ partialité, de paſſion, & d'injuſtice, a cru,
„ qu'il étoit de ſon devoir de prendre les
„ meſures néceſſaires, pour mettre à couvert
„ de ſes trais malins, l'honneur de cet Auguſte
„ Corps, & la mémoire de tant de celébres
„ perſonnages, qui en ont été autrefois le
„ plus grand ornement.

D'un autre côté, les Jeſuites, à la vérité peu ſenſibles au Jugement du Public, qui d'ordinaire ne leur eſt pas favorable, mais redoutant les ſuites de la juſte ſévérité du Parlement dans une affaire, qui donne atteinte à l'autorité Royale, ont eu recours à la bonté du Roi, & ont cherché dans ſa clemence quelqu'adouciſſement à la rigueur d'un Arrêt qu'ils ne pouvoient entierement éviter: Voilà en peu de mots la cauſe de tous les mouvemens que cette affaire a excitez, & ce qui a produit les écrits dont on donne preſentement le recueil.

1. Art. Extraits de l'Hiſt. du P. Jouvenci.

La premiére de ces Piéces, & qui ſert de fondement à toutes les autres, ſont les *Extraits de l'Hiſtoire de la* COMPAGNIE DE JESUS, *cinquiéme partie, Tom. II. compoſé par le Pere* JOSEPH DE JOUVENCI, *Prêtre de la même Compagnie, à Rome, chez George Plachi, Graveur & Fondeur de Caracléres, à l'enſeigne de S. Marc, avec Privilége* 1710.

Ces extraits ſont raportez d'un côté en François, & de l'autre en Latin, tels qu'ils ſont en cette Langue, dans l'Hiſtoire des Jeſuites. L'Auteur y fait le recit de la mort du

Digitized by Google

du Pere *Guignard*, & du banissement des Jesuites hors du Royaume de France, d'une maniere, qui disculpe autant sa Compagnie des crimes affreux, dont elle étoit chargée, qu'elle noircit le premier Président *Achilles de Harlay*, & tout le Parlement de Paris, en les taxant de l'injustice la plus criante, & de la conduite la plus honteuse, qu'on puisse reprocher à un Corps de Justice. Passion, vengeance, malignité, falsification, subornation de témoins, vol, brigandage, rien de criminel n'y est épargné. C'est ce que la Piéce suivante, qui est *une Lettre à M. le Procureur Général du Roy*, fait voir avec beaucoup d'étenduë.

Article II. Dénonciation de cette Histoire.

On dénonce à ce Magistrat l'Histoire des Jesuites, comme *l'Ouvrage le plus dangereux qui ait paru depuis le commencement de la Monarchie*, & *le plus propre à faire des funestes impressions sur les esprits simples & ridicules*, puisque *l'Auteur s'explique d'une maniere injurieuse au Parlement*, & *qui paroît punissable*, & *avance des maximes dangereuses, contraires à la sûreté Publique*, & *au respect, dû à la Personne* Sacrée des Rois. Que d'ailleurs *c'est un Ouvrage imprimé à Rome, avec permission du Maître du Sacre Palais, approuvé par le Pere Général*, revêtu *de tous les Caractéres de l'Autorité Publique, soutenu des vœux*, & *des applaudissemens de toute la Compagnie.*

Le Pere *Jouvenci* défend le Jesuite *Guignard*, déclaré atteint & convaincu du crime de Léze-Majesté, pour la réparation duquel il fut pendu; & il le défend, jusques à en faire un Martyr, un *Héros, qui a plus contribué*,

par

par la ſainteté de ſa vie, & par la fermeté de ſa mort, qu'aucun de ſes Confréres à la gloire de ſa Compagnie. Là-deſſus l'Auteur de cette Lettre remarque, *qu'il n'eſt pas permis de défendre, ni de juſtifier ceux, qui ont été convaincus & condamnez, comme Coupables, par des Jugemens Souverains*; que *c'eſt ſe révolter contre l'autorité des choſes jugées*; que *c'eſt troubler l'ordre de l'Etat, & la tranquillité du Royaume.*

Sur ce que cet Hiſtorien dit au ſujet de leur Banniſſement du Royaume de France, page 46., *que pluſieurs Peres de la Société trouverent ſur leurs Robes des Croix gravées, qui n'étoient pas faites par la main des hommes*; & que *quelque tems auparavant un Jeſuite, chaſſant le Démon du corps d'un Poſſédé*, ce Démon *le menaça d'uſer de repréſailles, & de le faire chaſſer dans peu du Royaume avec tous ſes Confréres*; l'Auteur de la Lettre remarque, que ces réveries ne ſont pas dites ſans deſſein, ni hazardées ſeulement par vanité, mais qu'elles ſont avancées avec malignité, pour ſéduire les Eſprits foibles & naturellement ſuperſtitieux, en leur faiſant croire, que le Ciel s'intéreſſe à la punition des Sujets rebelles à leur Roi; qu'il ſe déclare par des prodiges en leur faveur, & que les Juges, qui les condamnent, ſont *eux-mêmes poſſédez de cet Eſprit de Menſonge*, & ne ſont que des *indignes Executeurs de la volonté des Démons.*

Sur les circonſtances dont le Pere *Jouvency* accompagne la mort de ſon Confrére *Guignard*, l'Auteur de la Lettre remarque, que cet Hiſtorien cherche aux dépens de la Vérité à embellir l'Hiſtoire de ſon Martyr, afin de trouver

trouver de la conformité entre ſon Supplice & la Paſſion du Sauveur, en lui faiſant donner un coup de bâton, pour lui mettre dans la bouche ces paroles de Jeſus Chriſt: CUR ME CÆDIS? *Pourquoi me frapez-vous?* Il dénonce de la même maniére tout ce qui lui en a paru digne, & fait voir autant de zéle pour le Parlement & pour l'Etat, qu'il inſpire d'indignation & d'horreur pour l'impudence, dont le Pere *Jouvenci* a eu beſoin, en écrivant toute cette affaire.

Quoi que cet Hiſtorien aſſûre, que l'Interrogatoire de *Jean Châtel*, qui eſt au Greffe du Parlement, a été falſifié; comme il en eſt ſouvent parlé dans ſon Hiſtoire, l'Auteur de ce Recueil a cru, qu'il ne ſeroit pas inutile de mettre à la fin de cette Lettre *les Interrogatoires & Arrêts* de Condamnation de ce malheureux, & de *Jean Guignard*, ſon Profeſſeur, & d'ajoûter à l'Arrêt du Parlement la figure & les Inſcriptions de la Pyramide, dreſſée devant la porte du Palais, ſur les ruïnes de la Maiſon de *Châtel*. III. Art. IV. Art.

Ceci eſt ſuivi *d'un Mémoire, touchant les plaintes qu'on fait contre l'Hiſtoire du Pere Jouvenci*: le but de ce Mémoire eſt de faire voir, que cet Hiſtorien n'a rien dit, que d'autres n'ayent dit avant lui; & que ſi ſon Livre étoit injurieux au Parlement, la même choſe ſeroit beaucoup plus vraye de pluſieurs Livres, dont on raporte des Extraits; d'où il s'enſuit qu'il paroîtroit non ſeulement injuſte, mais encore inutile, pour réparer l'honneur du Parlement, de flêtrir ce Livre, ſi on n'en veut faire autant aux autres. V. Art.

Digitized by Google

Ces Livres, dont on tire des Extraits pour la justification du Pere *Jouvenci*, sont *les Mémoires d'Etat du Chancelier de Chiverni*, pag. 467. 477. 481. 483. *les Mémoires de Davila*, p. 315. *l'Histoire de Dupleix*, tom. 5. p. 236. pag. 504. & *Sponde* dans ses *Annales Ecclésiastiques*, an. 1594. N. 23., dans son *Auctuarium Chronologicum*, *anno* 1594., & dans sa prélusion du XVII. Siécle; le Cardinal d'*Ossat* dans ses Lettres à M. *de Villeroi*; *Mathieu* dans son Histoire, tom. 2. p. 270., *Guillaume Marcel* dans son *Histoire* de l'origine & des progrès de la Monarchie Françoise; & les Mémoires de M. *de Villeroi*, dont on fait voir une Piéce, intitulée *Réponse du Roi sur la Rémontrance de M. le Premier Président de Harlai*; Enfin des passages mêmes de l'*Histoire de M. de Thou*, tom. 5. p. 1112. & 1125., où l'on trouve, que *les Jesuites avoient alors des ennemis dans le Parlement*, & que M. le Président de Harlai, dans sa Remontrance au Roi, pour empêcher que l'Edit du rétablissement des Jesuites ne fût enregistré, avoüa lui-même, que *le Parlement, étonné du grand danger, que le Roi avoit couru, avoit porté l'Arrêt de Bannissement contre les Jesuites, sans avoir observé aucune formalité de Droit, comme on fait dans les Séditions & les Brigandages publics.*

Ces deux passages de l'Histoire de M. *de Thou*, que ce Mémoire raporte en faveur des Jesuites, ne paroîtroient pas à tout le monde des endroits fort propres à leur justification; mais sans nous arrêter aux Réfléxions qu'on pourroit faire là-dessus, donnons quelqu'Extrait de la *Réponse du Roi à la Remontrance du Premier*

Digitized by Google

Premier Président. Cette Réponse commence ainsi. *Je vous sai bon gré du soin que vous avez de ma Personne & de mon Etat, bien qu'il apert que vous ne savez rien ni en l'un, ni en l'autre..... Vous faites les entendus en matiéres d'Etat, vous n'y entendez non plus que moi à raporter un Procès.* Pour réfuter ensuite les accusations, qu'on faisoit contre les Jesuites, ce Prince ajoûte, *une chose qui m'a fait croire qu'il n'en est rien, c'est que depuis environ 30. ans, qu'ils enseignent la Jeunesse, plus de 30000. Ecoliers de toute sorte de condition sont sortis de leurs Colléges, & qui ont vécu avec eux, & qu'on n'en trouve pas un seul, qui soûtienne de leur avoir ouï tel langage, ni autre approchant de ce qu'on leur reproche, &c.... Pour les mœurs, il n'y a rien dire..... Quant à* Châtel, *les tourmens ne lui pûrent arracher aucune accusation à l'encontre de Verade & autres Jesuites .....* & quand ainsi seroit, qu'un Jesuite *auroit fait ce Fait fatal, faut-il que tous les Apôtres pâtissent pour un Judas?*

Il est fâcheux pour les Jesuites, que l'Auteur de ce Recueil, ait mis à la suite de ce Mémoire, *des Eclaircissemens*, qui font voir entre autres choses, que cette Harangue de *Henri IV.* est une Piéce *démonstrativement* fausse. Il le fait voir par l'Histoire de M. *de Thou*, qui fût présent à cette affaire, par des Lettres de *Henri IV.*, & par des Instructions données à ses Ambassadeurs; où ce Prince dit, que *tels ennemis couverts, & qui aigrissent & excitent leurs passions & effets dedans les entrailles d'un Etat, sont aussi trop plus dangereux, que ne sont ceux, qui font la Guerre à découvert.....* Il ajoûte *VI. Art.* *Hist. liv. 132.*

autre part; *ces gens se montroient encore si passionnez & entreprenans où ils étoient demeurez en mon Royaume, qu'ils étoient insuportables, continuant à séduire mes Sujets, à faire leurs menées, non tant pour vaincre & convertir ceux de contraire Religion, que pour prendre pied & autorité dans mon Etat, & s'enrichir & accroitre aux dépens d'un chacun; pouvant dire mes affaires n'avoir prospéré, ni ma Personne avoir été en sûreté que depuis que les Jesuites ont été bannis d'ici.* Voyez l'*Histoire du Cardinal Duc de Joyeuse, &c.* par *le Sieur Auberi.* Voyez aussi *Mémoires de M. de Sully*, tom. 3. p. 643. Ces Eclaircissemens font encore voir le peu de foi, qu'on doit ajoûter, à ce qui est cité des *Mémoires du Chancelier de Chiverni*, d'une maniére, qui dissipe toute la croyance, qu'on pourroit y donner. On réfute aussi *Dupleix*, & on s'en remet à la Piéce suivante, pour faire voir quels étoient véritablement les sentimens du Cardinal d'*Ossat*, touchant les Jesuites.

VII. Art. Cette Piéce est une *Lettre du Sieur L. G., Substitut de M. le Procureur Général au Bailliage de .... au R. P. Dauchez, Provincial des Jesuites de la Province de France; au sujet du Livre du P. Joseph Jouvenci.* L'Auteur de cette Lettre est le même, qui a composé la Lettre à M. le Procureur Général, qui fait la deuxiéme Piéce de ce Recueil. Il a écrit celle-ci, principalement pour répondre au Mémoire, dont nous venons de parler; & il y attaque le P. *Dauchez*, comme complice du P. *Jouvenci.* Il lui reproche, qu'il présente *avec complaisance* l'Ouvrage dont il s'agit, à ceux

Digitized by Google

ceux même qui en doivent faire la censure; qu'il le fait *lire publiquement dans le Refectoire*, dans la Maison Professe, comme un Ouvrage accompli; comme *le pain* des Parfaits. Il entreprend de justifier d'une maniére démonstrative. 1. Que *le Livre du P.* Jouvenci *est une Satire sanglante contre le Parlement; qu'il est rempli de Faits injurieux, visiblement faux; que c'est un Calomniateur outré; & que bien loin que le Mémoire, que les* Jesuites *répandent dans le monde, serve à le justifier, que c'est une nouvelle injure, qu'ils font au Parlement.* 2. Que le Pere *Jouvenci avance des propositions, qui font horreur, & qui mériteroient d'être lavées dans le sang de l'Auteur, &c.* Ensuite commençant par les oppositions qu'*Henri IV.* trouva pour parvenir à la Couronne, il expose la conduite des *Jesuites*, & réfute l'Histoire du P. *Jouvenci*, d'une maniére adroite, vehemente & étenduë, qui l'acquite de tout ce qu'il avoit promis de démontrer. Le Serment de fidélité, que JAQUES I. Roi d'Angleterre, exigeoit avec raison des Catholiques Romains, & que l'Historien Jesuite apelle *impium & perfidum Sacramentum*, offre un beau champ à l'Auteur de la Lettre, pour justifier ses accusations contre ce Jesuite. Ce Serment se trouve immédiatement après cette Lettre, avec de nouveaux Extraits de l'Histoire du Pere *Jouvenci*, qui ont raport à ce que cette Lettre contient. Nous dirons un mot de ces Extraits. Dans le premier il s'agit du Pere *Auger*, qui parce qu'il s'opposoit de toutes ses forces à la Ligue, & qu'il rendoit un bon témoignage à la piété de *Henri III.* VIII. Art.

III. pouvant ſervir d'Ange de Paix pour calmer les fureurs de la diſcorde, fut regardé comme un faux Frere, rapellé de la Cour par ſes Superieurs, envoyé en Italie, où il mourut errant & exilé, à Come, âgé de 76. ans; mauvais Jeſuite & bon François. Le ſecond & le troiſiéme ſont ſur la mort des Jeſuites *Garnet* & *Oldecorne*, ſuppliciés en Angleterre, comme Auteurs de la conjuration des poudres. Il fait de l'un & de l'autre de ces Paricides, des Saints, dont les Corps furent ſur le champ honorés de la puiſſance de faire des miracles. Le 4. eſt au ſujet de la Pyramide dont on a parlé.

IX. Art. La 9. Piéce de ce Recueil a pour Titre: *Sentimens des Jeſuites pernicieux à l'autorité & à la vie des Souverains.* C'eſt un écrit conſiderable par ſon étenduë, & par les recherches aſſez exactes, qu'on a faites de toutes les maximes pernicieuſes à l'autorité & à la vie des Souverains, que les Jeſuites ont avancées depuis l'établiſſement de leur Compagnie, & qu'ils ont repanduës dans une infinité de Livres. On trouve auſſi dans les Articles de cet Ecrit pluſieurs Hiſtoires, & pluſieurs declarations d'Etats Souverains, qui ont raport à ce ſujet. Nous n'examinerons point ſi parmi les ſentimens des Jeſuites, dont la pluſpart renferment des maximes abominables, il n'y en a pas quelques-uns fondez ſur le droit naturel, & principalement ſur le droit du *Catholiciſme Romain.* Un pareil examen nous engageroit dans de trop grandes diſcuſſions; nous pouvons dire ſeulement que les ſentimens des Jeſuites dans le ſujet

Digitized by Google

ſujet dont il s'agit, ſont très contraires au *Droit François.*

On trouve après ce IX. Article des Piéces importantes par raport à la matiére traitée dans l'écrit précedent. On le donne ſous ce Titre : *Piéces ſervant de preuves de pluſieurs faits avancés dans l'écrit précedent.* Les unes regardent le Clergé Catholique des Egliſes d'Angleterre & d'Irlande; & les autres regardent plus particuliérement l'Egliſe de France. X. Art.

La Piéce ſuivante eſt le *premier Arrêt du Parlement au ſujet du P.* Jouvenci, *Jeſuite, par lequel il eſt enjoint aux Jeſuites de venir expoſer à la Cour leurs ſentimens, touchant la Souveraineté du Roy, & en donner une déclaration.* On y trouve joint un recit abrégé, tel qu'on l'a vû dans les nouvelles publiques, de ce qui s'eſt paſſé au Parlement à ce ſujet. Ce recit eſt remarquable : l'on y voit que c'eſt en vain que Meſſieurs le premier Préſident, le Procureur Général, & l'Avocat Général ont remontré au Roi l'importance de l'affaire pour ſa Perſonne Sacrée, pour celles de ſes Deſcendans, & pour l'Etat ; la conſideration que Sa Majeſté a pour ſon Confeſſeur l'a emporté ſur toutes les autres : Elle a voulu régler & examiner par elle-même le Plaidoié de M. l'Avocat Général, auſſi bien que les derniéres Concluſions de M. le Procureur Général; le Parlement a été obligé d'obeïr, le Roi ayant declaré, qu'il *étoit Maître d'impoſer & de remettre les peines.* Le Parlement n'a cependant pas eu la liberté de marquer dans l'Arrêt, qu'on agiſſoit ainſi par ordre du Roi. M. l'Abbé *Pucelle*, XI. Art.

Digitized by Google

Conseiller Clerc de la grande Chambre, & Raporteur de l'affaire, dit seulement, après la lecture de quelques endroits du Pere *Jouvenci : La difficulté n'est pas de trouver dans le livre du P. Jouvenci des erreurs condamnables, elles se presentent en foule, la peine n'est que d'appliquer la punition que merite l'Auteur & l'Ouvrage ; les ordres du Roi nous arrêtent, nous devons nous y conformer, & renfermer dans nos cœurs une juste douleur, de voir que l'on prefere l'indulgence à la Justice. La sévérité eut peut-être été plus necessaire en cette occasion, qu'en aucune autre, puisque l'on peut regarder la doctrine, qui est repandue dans ce livre, comme le peché originel de la Societé.*

XII. Art. L'article douziéme contient l'Arrêt, qui a mis fin à cette affaire ; c'est le *Second du Parlement de Paris, contenant la déclaration des Jesuites, touchant la Souveraineté, & l'independance du Roi, & portant suppression du V. Tome de l'Histoire de la Societé.* On a ajoûté à la suite de cette Piéce quelques réflexions sur cette declaration. Ces réflexions contiennent des remarques sur la politique des Jesuites, lesquelles on ne sera pas faché de voir.

XIV. Art. Ce Recueil finit par divers anciens Arrêts, qui ont raport à la même matiére, en voici les Titres :

Arrêt contre le Livre de Jean Mariana, Jesuite, du Roi & de son institution.

Arrêt contre le Livre du Cardinal Bellarmin, Jesuite, intitulé, Traité de la puissance du Pape dans les choses temporelles.

Arrêt contre le Livre de François Suarez, Jesuite, intitulé, Défence de la Foi Catholique

Digitized by Google

que contre les erreurs de la Secte d'Angleterre.

Arrêt contre le Livre de Sanctarel, Jesuite, portant que ce Livre serait brûlé, & que le Provincial des Jesuites & autres seroient mandez à la Cour pour y être ouï.

Articles des demandes de Messieurs du Parlement aux Jesuites, avec leurs réponses.

Declaration des Jesuites, contre la Doctrine contenuë dans le Livre du Pere Sanctarel, & ce qui concerne la Personne des Rois & leur autorité.

Arrêt du Parlement, enjoignant au Provincial des Jesuites de souscrire à la Censure de Sorbonne, contre le Livre intitulé Admonitio ad Regem, *& de desavoüer le Livre de Sanctarel.*

Extrait de la Requête de l'Université de Paris à la Cour du Parlement, contre la Doctrine du P. Héreau.

Arrêt du Conseil d'Etat, contre le Pere Héreau, Jesuite, pour avoir enseigné plusieurs propositions pernicieuses, & contraires à l'Autorité Souveraine, & à la sûreté de la Personne Sacrée des Rois.

Nous oublions de dire que l'Avertissement, qui est à la tête de ce Recueil, nous apprend que c'est par une surprise indigne, que les Jesuites ont obtenu la permission du Maître Sacré du Palais; qu'ils ont trompé les Approbateurs; & que cela leur arrive si souvent, qu'un ancien Maître du Sacré Palais a laissé dans un Regitre de ce qui s'est passé de considerable, pendant son administration, NOTA; *Ne vous fiez jamais aux Jesuites,*

Digitized by Google

ils m'ont trompé trois fois à l'occasion des livres qu'ils ont fait imprimer.

VIII. ART.

COMMENTAIRE PHILOSOPHIQUE *sur ces paroles de Jesus Christ*, Contrain-les d'entrer. *Ou Traité de la tolerance universelle, par* M. BAYLE: *nouvelle Edition, in* 12. *Tome* 1. *pag.* 524. *Tome* 2. *pag.* 590. *A* Rotterdam *chez* Fritsch & Böhm. 1713.

NOus nous ferions un plaisir de donner ici un Extrait exact & étendu du Chef-d'œuvre d'un Homme, qui a fait admirer son genie à ses plus grands Ennemis mêmes, s'ils n'ont pas été absolument aveuglez par leur passion. Mais les bornes, que nous nous sommes préscrites, ne nous permettant pas d'inserer dans le Journal présent tout ce que nous avons à dire sur cette matiére, nous en renvoyons la plus grande partie au Journal prochain, nous contentant de donner ici une idée du petit Traité, qui dans cette nouvelle Edition précede le Commentaire Philosophiphique. *Ce que c'est que la France toute Catholique sous le Régne de Louis le Grand.*

Cette Piéce qui est en forme de Lettre, est de M. *Bayle*, comme le reste des Ouvrages.

ges contenus dans ces deux Tomes. Perſonne n'en doute plus, quoi que l'Auteur ait fait d'abord tout ce qu'il a pû, pour dépaïſer les Lecteurs.

Lettre de l'Abbé de..

Devant l'Ouvrage dont nous venons de rapporter le Titre, on voit une Lettre de l'Abbé de . . . ., Chanoine de Nôtre-Dame de . . . . ., à Monſieur, ... Le véritable Auteur de cette Lettre eſt M. *Bayle* lui-même, qui ſous ce Titre faux, à voulu donner une idée vive des expreſſions benignes des Catholiques François.

Cet Abbé prétendu s'addreſſe à M. . . . . à qui il envoye cet Ouvrage, pour en ſavoir ſon ſentiment. „ De ma vie, dit-il, je n'ai „ été plus ſurpris, qu'en liſant une telle Let„ tre; & je vous avoüe, que je me ſuis re„ commandé à Dieu plus d'une fois, pen„ dant que je tenois un papier, rempli d'un „ égarement ſi énorme.

Toute cette Lettre eſt écrite d'un ſtile extrêmement dévot & Chrétien; ce n'eſt que Charité, que douceur Evangelique. On n'y parle que de *maximes Chrétiennes, de rendre le bien pour le mal, de benir ceux qui nous maudiſſent.*

On y déguiſe la Perſécution de France ſous le nom de *voye douce, zélée & Charitable, dont le plus grand Roi de la terre s'eſt ſervi, contre une Religion rebelle à Dieu & à l'Egliſe.* M. l'Abbé prie *ſon doux Sauveur & ſa ſainte Mere*, de ramener M. . . . . converti dans ſa Patrie, ou prêt à ſe convertir.

Après cette Lettre, vient l'Ouvrage même, qui eſt une eſpece d'invective, qui ne le céde point en amertume & en force, aux diſcours

cours que *Demosthene* a opposé aux Armées de *Philippe*, ni à ceux dont *Ciceron* a poursuivi les violences de M. *Antoine*. Voici quelques traits des plus vifs de cette Piéce.

Signification du mot Catholique.

„ Si on savoit la force & la signification „ présente du mot *Catholique*, on n'envie„ roit pas à la France d'être toute Catholi„ que sous le Régne de Loüis le Grand. „ Ce devroit être désormais la même chose, „ que de dire la *Religion Catholique* & de di„ re la Religion des malhonetes gens. . . . .

Rien n'est plus applicable aux Catholiques François, que ce Verset du Pseaume 14., qui parle ainsi de Dieu :

Mais tout bien vû, a trouvé que chacun,
A fourvoyé, tenant chemins damnables,
Ensemble tous sont faits abominables
Et n'est celui qui fasse bien aucun
Non jusqu'à un.

Tous les François coupables de la persecution.

Juges, Gens de Cour, Gens d'Eglise, Bourgeois, Païsans, tous ont causé, loüé, approuvé, ou souhaité la persécution; Diogene n'auroit pas daigné sortir de son Tonneau, pour chercher avec sa Lanterne un honnête homme en France, s'il avoit vécu de notre tems, „ il auroit été asseuré que sa recher„ che eut été vaine; . . . . .

„ Les Héroïnes de Bussi même ont ta„ ché, en approuvant les violences des Con„ vertissans, de reparer dans l'esprit de leurs „ Epoux leur honneur mal-mené; semblable à *Helene*, qui trahissoit *Deiphobe*, pour régagner les bonnes graces de *Menelas*.

Scilicet

„ *Scilicet id magnum ſperant fore munus amanti,*
„ *Et famam extingui veterum ſic poſſe malorum.*

„ La violence & la mauvaiſe foy ſont les deux marques caractériſtiques de l'Egliſe Catholique . . . . Quoique l'Univers ſoit un Théatre de viciſſitudes continuelles, cette Egliſe garde toûjours ſon caractére, elle ſe trouve toûjours ſur ſes deux pieds *la mauvaiſe foy & la violence.* *Mauvaiſe foi des Catholiques.*

„ Ca Monſieur, que je vous queſtionne un peu, dit plus bas, l'Auteur à l'Abbé prétendu. „ Liſez vous de ſang froid ce que vos écrivains diſent, ſur les derniers moyens, dont on s'eſt ſervi pour nous pervertir? Le moyen que les nouveaux Convertis ceſſent d'avoir en horreur une Religion qui les a tant tourmentez, & qui leur nie en face à eux-mêmes qu'on leur ait fait aucun mal. Le menſonge vous eſt devenu ſi naturel, que vous ne ſauriez vous en départir, lors même, qu'il ne vous eſt pas trop néceſſaire. Ne ſeroit-ce pas que vous craignez de vous enrouiller, ſi vous diſcontinuiez à mentir? C'eſt ainſi que *Catilina* ordonnoit à ſes gens, de n'être jamais ſans faire des crimes, utiles ou non, car au moins ſervoient-ils à fortifier l'habitude. Mais au moins devriez vous, après l'habitude de tant de ſiecles, mentir plus adroitement: vous vous jettez dans les contradictions les plus pueriles. Vous caractériſez l'Héréſie par l'opiniatreté: vous nous croyez des Archi-Hérétiques, & cependant

„ vous

„ vous soûtenez, que tous les Réformez de „ France se sont convertis en dernier lieu, „ sans qu'il ait fallu se servir, que de quel- „ ques Instructions courtes & familiéres.

Un peu plus loin, l'Auteur dit, que si les Mensonges ne pésent point sur les Consciences des Catholiques, parce qu'ils y sont dans leur centre, & dans leur élement, il se peut bien aussi, que la violence ne passe chez eux, que pour une douceur & pour une benignité, dont on doit être reconnoissant; mais il applique à cette tendresse fraternelle, qui est la source de la Persécution, cette Chanson de Moliére:

Si vous traitez ainsi, belle Iris, qui vous aime;
Hélas! que pourriez-vous faire à vos ennemis?

Ruses grossieres contre les Protestans.

Il s'étend ensuite sur la grossiéreté des ruses, dont on s'est servi en France, contre les Protestans.

Il déclame avec force contre ces chicanes & ces Arrêts vetilleux, indignes des soins d'un grand Roi, qui ayant toûjours en vûë d'abolir l'Edit de Nantes, devoit aller à son but, par la voye la plus courte & la plus directe. „ N'étoit-ce pas une chose fort né- „ cessaire, que d'ordonner, que désormais „ les Ministres ne demeureroient que trois „ ans dans le même lieu, & qu'au bout de „ ce terme, ils iroient servir pour autant de „ tems, une autre Eglise? On avoit résolu „ de révoquer entiérement l'Edit de Nantes, „ & on s'amusoit à régler la transmigration „ triennale des Ministres. C'est comme si „ des

Digitized by Google

„ des Juges, qui auroient condamné un Cri-
„ minel à être pendu dans trois jours, or-
„ donnoient qu'il changeât de prison tous les
„ deux mois: Fourberies grossiéres, s'il en
„ fut jamais.

En vain allégue-t-on, que ces Arrêts ont servi à tromper les Protestans. A quoi bon les tromper, si ce n'est pour avoir le plaisir de les tromper? Rien n'étoit plus facile que de les détruire à jeu découvert. Les autres excuses qu'on employe, ne sont pas meilleures. Craignoit-on un soûlevement? On ne le pouvoit, sans être poltrons & peu clairvoyans. Quel sujet de crainte pouvoit donner une troupe de gens dispersez, sans Villes, sans Munitions, sans argent & sans Généraux? Autre excuse. On a voulu commencer par les voyes de la douceur, dans l'espérance de n'avoir pas besoin des forces du Prince, pour ramener les Sectaires.

Tout cela ne vaut pas mieux que le reste. Le moyen de convertir une Secte très opiniâtre, par de petites chicaneries, dont le moindre Ministre de Village pût découvrir la mauvaise foi à ses Paroissiens? Aussi ces ruses palpables ont été absolument inutiles; on a été forcé d'en venir à la violence la plus diabolique; on a fait jurer ceux qui signoient, qu'ils le faisoient volontairement; quoi qu'il fût visible qu'ils ne signoient, que pour se délivrer des Dragons.

Si l'on convenoit même, que l'Edit de Nantes ayant été extorqué à *Henri IV.*, n'obligeoit à rien; sous quel prétexte pouvoit-on ôter l'Exercice de la Religion à des Lieux, où

Persécution de Sedan.

où il n'étoit pas en vertu de cet Edit? On l'a fait pourtant à Sedan, où par un Contract formel, la Religion devoit être maintenuë dans tous ses Droits. On trompa les pauvres Habitans de cette Ville d'une maniére criante; on leur promit, que s'ils vouloient céder leur Temple au Roi, on leur permettroit d'en bâtir un autre dans les Fauxbourgs: & après avoir eu le plaisir de leur faire dépenser dix ou douze mille francs, on les contraignit, par des logemens de Soldats, à signer, comme les autres Sujets du Roi.

Edit d'Octobre.

L'Auteur réfute ensuite un des Edits; où l'on avance, que la Révocation de l'Edit de Nantes n'est que l'execution d'un dessein, que *Henri IV.* avoit formé. Il fait voir combien une pareille conduite est éloignée du Caractére de ce grand Prince, & de ses déclarations expresses. Après avoir encore découvert dans d'autres endroits de ce même Edit, la mauvaise foi la plus criante & la plus grossiére, il attaque les François, sur la gloire qu'ils tirent, d'avoir réduit tous les Calvinistes, sans effusion de sang.

Prétenduë douceur des Conversions.

Il avouë qu'il y a quelque chose de plus éclatant à faire mourir quelqu'un pour la Religion, qu'à l'exposer à une longue suite de miséres; mais il soûtient qu'il y a bien autant de cruauté réelle, dans cette derniére maniére de persécuter. C'est entrer dans la maxime de *Caligula*, qui envioit aux Patiens la fin de leur peine, & qui disoit aux Bourreaux, *Ita feri, ut mori se sentiant.*

L'Auteur applique encore aux Convertisseurs ce passage de Lucain;

Nil

Digitized by Google

Nil animæ lethale dàtum, moremque nefandæ
Dirum ſævitiæ, pereuntis parcere morti.

On peut bien croire, que M. *Bayle* n'a pas manqué de faire voir ce qu'il y a de ridicule & d'horrible, dans le zéle des Convertiſſeurs, pour la gloire de Dieu, & pour le ſalut du Prochain; Zéle, par lequel on expoſe une infinité d'honnêtes gens aux tourmens les plus cruels, & les plus inſupportables. „ Malheureux que vous êtes, dit-il, ſi vous avez „ tant de zéle pour le ſalut des autres, que „ n'en avez-vous pour vous-mêmes? Pourquoi vivez-vous ſi mal? Pourquoi êtes-vous „ le ſcandale de tout le Peuple, par vos „ mondanitez & par vos impudicitez? *Zéle des Convertiſſeurs.*

„ On ſe conſoleroit, ſi la Perſécution nous „ étoit livrée par des gens d'une Morale rigide; mais que des Prélats effeminez, que „ des Intendans voluptueux, &c. employent „ contre nous des Dragons, qui pour être „ bons doivent être, ſelon vos propres Poëtes, *Anathéme, ſans Dieu, ſans Foi, ſans „ Créme & ſans Bâtême.* En vérité, l'on „ n'en ſauroit revenir.

Après s'être moqué enſuite avec beaucoup de fineſſe, d'une Harangue du Clergé à Sa Majeſté, où l'on dit, que la Meſſe & les bonnes mœurs régnent dans le Royaume, par l'exemple & par les ſoins du Roi, l'Auteur attaque *la Meſſe du Saint Eſprit*, par laquelle on a commencé à Caën l'érection de la Statuë du Roi. Il fait voir, combien il y a d'impiété à mêler les Rites de la Religion, *Erection de la Statuë du Roi à Caën.*

Digitized by Google

dans une Cérémonie ſimplement Civile, à s'arrêter au milieu du Sacrifice du Corps de Notre Seigneur, pour entendre, non pas l'explication de l'Evangile, mais le Panégyrique d'un Homme vivant.

Exhortations à la Converſion.

Il n'y a pas moins de ridicule & d'impiété dans les Exhortations, dont on s'eſt ſervi pour convertir. *Le Roi le veut; ſignez, & croyez ce que vous voudrez:* Propoſitions oppoſées aux principes de la Religion Papiſte même, & d'une abſurdité qui ſaute aux yeux.

Autre Exhortation du même caractére! *Pourquoi ne rentreriez-vous pas dans l'Egliſe, puiſque vous ne croyez pas qu'il ſoit impoſſible de s'y ſauver, &c.*! „ C'eſt ſe moquer du monde, de propoſer à un Huguenot de ſe convertir, parce qu'il croit qu'un Papiſte de bonne foi peut être ſauvé? D'ailleurs pour être bon Catholique, il faut croire encore, qu'il eſt impoſſible d'être ſauvé hors de la Communion Romaine. Ces ſortes d'exhortations enveloppent donc une *friponnerie* manifeſte, & ne ſervent qu'à *filouter les ames.*

„ Vous faites, dit l'Auteur, comme les „ Phariſiens, qui tournoioient la Mer & la „ Terre pour faire des Proſélites, qu'ils ren„ doient *fils de la gehenne au double plus qu'eux*, „ puis qu'ils en faiſoient des Hypocrites, „ quant aux Dogmes & quant aux Mœurs.

L'Auteur dit dans un autre endroit, qu'il s'étonne que les Juifs, ennemis obſtinez du nom Chrêtien, & qui voyagent par tout le Monde, n'ayent pas traduit en Chinois, en Malabarois, &c. l'Hiſtoire des Chrêtiens; *ils euſſent diſpoſé par là toutes les Nations, à ne ſouffrir*

Digitized by Google

souffrir pas que les Chrétiens s'établiſſent chez elles.

Il excuſe les Hollandois, qui nient aux Japonnois, qu'ils ſoient *Chrétiens*; ils ont raiſon en prenant *ce terme* dans ſa ſignification la plus ordinaire. Ils ne ſont pas d'une Religion, qui ne cherche qu'à faire abjurer aux autres hommes la leur, qu'ils croyent, ou qu'ils ne croyent pas, & qui pour obtenir des Signatures, employe la mauvaiſe foi & la violence.

Ces mêmes Hollandois ne ſont pas tant blâmables, d'avoir fait chaſſer du Japon les Miſſionnaires, qui y faiſoient de grands progrès. On eſt obligé par une charité générale, qu'on doit à tous les hommes, d'avertir un Peuple qu'on le trompera aſſûrément, s'il ne prend garde à lui. Les Miſſionnaires n'ont pas d'autre but; ils cherchent d'abord le plus grand nombre de Sectateurs qu'ils peuvent; ſi l'autre partie du Peuple ne veut pas ſe convertir, ils tâchent de l'y contraindre par la force, ſelon la maxime de l'Evangile, *Contrain les d'entrer.*

L'exécution de ce deſſein méne naturellement aux meurtres, aux deſolations, aux Guerres Civiles, aux Hypocriſies, aux profanations des Miſtéres, &c. L'humanité veut donc, qu'on avertiſſe ces malheureux Infidéles, de ne point ſouffrir au milieu d'eux une telle eſpéce d'Etrangers.

L'Auteur finit en diſant, que s'il arrivoit aux Moines de s'impatroniſer dans le Païs de ſon Réfuge, il en partiroit dès le lendemain pour la Groenlande;

Digitized by Google

Ultra Sauromatas fugere hinc libet & glacialem Oceanum.

„ Peu s'en faut, que dans les transports de „ mon indignation, à la vûë du triste état où „ vous avez réduit le nom Chrêtien, je ne „ suive l'exemple d'*Averroës* qui s'écria: Que „ mon ame soit avec celle des Philosophes, „ vû que les Chrêtiens adorent ce qu'ils man- „ gent! & moi j'ajoûte, vû qu'ils se mangent „ les uns les autres, comme les Loups les „ Brebis. Voilà les paroles qui font la clôture de cette Piéce.

Réponse de M..... à l'Abbé.... Elle est suivie de la *Réponse de M.... à M. l'Abbé de .....*, Chanoine de Notre-Dame de .....

Il n'y a pas lieu de douter, que cette Réponse ne soit du même Auteur, qui a fait la Lettre, intitulée: *La France toute Catholique, &c.* Il fait pourtant ici tout ce qu'il peut, pour se déguiser; il commence par condamner cet Ecrit, duquel il attribuë les expressions outrées & hyperboliques, à l'imagination échauffée d'un de ses amis, qui s'étoit fort familiarisé avec la Poësie. Il convient, qu'il y a un grand nombre d'honnêtes gens en France, & que son *prétendu Ami* a mal à propos appliqué à tous les François en général, ce qui ne convenoit qu'aux Convertisseurs, ames lâches, fourbes, cruelles & impitoyables,

Nesciaque humanis precibus mansuescere corda.

„ Je

Digitized by Google

„ Je souhaite pour l'amour d'eux, dit-il, „ qu'ils n'agissent point contre leur conscien- „ ce, mais par zéle pour l'Eglise, &c. mais „ si c'est par zéle, ah! dès aujourd'hui je „ prie Dieu de ne me donner jamais un tel „ zéle..... qui me feroit faire tant de cho- „ ses, contraires aux idées de l'équité.

Caractére de cette Réponse.

Au reste cette Réponse traite à peu près les mêmes sujets que l'Ouvrage précédent; mais d'une maniére plus modérée. Cependant la délicatesse de cette Piéce est bien aussi significative, que la vehemence, qui régne dans l'autre.

Dans celle dont il s'agit à présent, on propose quelquefois, comme des choses douteuses, des Faits très avérez, afin de faire sentir davantage combien ils sont éloignez du caractére ordinaire de l'esprit humain. Par exemple, à l'affaire de Sedan mentionnée cidessus, voici comme l'Auteur en parle: „ Je „ vous demande ce que c'est, car je ne trou- „ ve là aucune ombre de vrai-semblance; je „ crains que *notre Homme* n'ait eu là une ima- „ gination Poëtique.

Nous finirons cet Extrait par deux Réflexions de l'Auteur.

La premiére regarde le stile doucereux des Catholiques François.

„ Sans mentir ceci est considérable, dit-il; „ l'Eglise vous apprend d'un côté à forcer les „ gens, par les Prisons, les Bannissemens, „ l'enlévement des Enfans, par le dernier „ supplice même, à entrer dans son giron; „ & puis après elle vous met dans la bouche „ & au bout de la plume des paroles douces

Digitized by Google

„ comme miel. Ce langage ne vous ſied pas „ bien; croyez-moi, parlez comme des gens „ violens, & vous aurez *l'éloquence des bien-* „ *ſéances*, dont les Rhéteurs font un cas ex- „ trême.

L'autre Réfléxion roule ſur la hardieſſe des Ecrivains Catholiques à nier, en s'adreſſant même aux Rois & aux Princes, des Faits arrivez à la face de tout l'Univers. L'Auteur ſoûtient, qu'une pareille impudence eſt capable de ruïner la Foi Hiſtorique.

„ Que deviendra la preuve que l'on tire „ en faveur des Apologies de *Juſtin Martyr*, „ d'*Athenagoras*, de *Tertullien*, de ce qu'ils „ aſſûroient à la face des Payens, & en s'a- „ dreſſant aux Empereurs, que cela ou cela „ s'étoit fait ou ſe faiſoit. Ils ne l'auroient „ pas oſé faire, de peur d'en recevoir le dé- „ menti avec honte par les Payens; mais ce „ raiſonnement, invincible juſqu'ici, perd „ toute ſa force par la hardieſſe de vos Ecri- „ vains, qui ſans craindre la honte du dé- „ menti, aſſûrent toûjours à bon compte les „ choſes les plus fauſſes.

Remarque D. F. Il faut rendre cette juſtice à la mémoire de M. *Bayle*, qu'en déclamant avec tant d'aigreur contre les Auteurs de la Perſécution, il s'eſt ſouvenu, autant que la délicateſſe de la matiére l'a pû permettre, des égards qu'on doit à Sa M. T. C. Il rejette plûtôt les miſéres, qui ont accablé tant d'honnêtes gens, ſur les conſeils des Miniſtres & du Clergé, que ſur le naturel d'un Prince, qui dans d'autres occaſions a donné à ſes Sujets pluſieurs marques de ſa bonté & de ſa juſtice.

Au

Digitized by Google

Nous croyons devoir donner ici aux Sieurs *Fritſch* & *Böhm* les loüanges qu'ils méritent, tant pour la beauté de l'Impreſſion, que pour l'exactitude de la correction de ce Livre, & de quelques autres Ouvrages, ſortis depuis peu de leur Imprimerie. Il faut eſpérer que les Libraires, qui malgré la décadence où l'Imprimerie eſt tombée en Hollande, donnent encore de belles Editions, ſeront encouragez par ceux qui aiment les Livres, à continuer. Il y a une ſi grande différence entre une Edition belle & bien exacte, & une mauvaiſe Edition, qu'aucune perſonne de bon goût ne ſe plaindra d'une petite différence de prix.

Au reſte nous avons cru, que le Public ne ſeroit pas fâché de voir à la fin de cet Extrait une Liſte exacte de tous les Ouvrages de M. *Bayle*.

Catalogue des Ouvrages de M. Bayle.

I. LEttre à M. L. A. D. C. Docteur de Sorbonne, où l'on fait voir par pluſieurs raiſons de la Theologie & de la Philoſophie, que les Cométes ne ſont pas des préſages d'aucun malheur: avec des Réflexions Morales & Politiques, diverſes Remarques Hiſtoriques, & une Refutation de quelques erreurs Populaires. Cologne chez Pierre Marteau; 1682. in 12.

C'eſt le même Ouvrage qui a paru depuis, mais avec beaucoup d'augmentations, ſous le Titre de

Digitized by Google

Penſées diverſes, écrites à un Docteur de Sorbonne, à l'occaſion de la Comète qui parut au Mois de Decembre 1680. Rotterdam chez Reinier Leers. 1683. in 12. 2. Vol.

Il y en a une 3. Edition en 1699., *& une 4. en* 1704.

II. Critique Générale de l'Hiſtoire du Calviniſme du P. Maimbourg. Ville Franche, chez le Blanc. 1682. in 12. 2. Vol.

Réimprimée une ſeconde fois cette même année, & une 3. fois en 1684.

Nouvelles Lettres de l'Auteur de la Critique générale du Calviniſme de M. Maimbourg. Ville Franche, chez le Blanc 1685. in 12. 2. Vol.

III. Nouvelles de la Republique des Lettres, depuis le Mois de Mars 1684. juſqu'en Février 1687. incluſivement. Amſterdam, chez Des Bordes. in 12.

Il y en a une ſeconde Edition de la plûpart de ces Nouvelles.

IV. Réponſe de l'Auteur des Nouvelles de la Republique des Lettres, à l'avis qui lui a été donné, ſur ce qu'il a dit en faveur du P. Mallebranche, touchant le plaiſir des Sens. Rotterdam. chez de Graef. 1686. in 12.

V. Ce que c'eſt que la France toute Catholique ſous le Régne de Loüis le Grand. St. Omer, chez J. Pierre l'Amy. 1685. in 12.

VI. Commentaire Philoſophique ſur ces paroles de Jeſus Chriſt, *Contrain-les d'entrer*: où

Digitized by Google

où l'on prouve par plusieurs raisons démonstratives, qu'il n'y à rien de plus abominable, que de faire des Conversions par la contrainte; & où l'on refute tous les Sophismes des Convertisseurs à contrainte, & l'Apologie que St. *Augustin* a faite des Persécutions: traduit de l'Anglois du Sr. JEAN FOX DE BRUGGS, par M. J. F. (*c'est à dire, composé en François par M.* BAYLE.) Cantorbery, chez Thomas Litwel. 1686. 12. 3. Vol.

Supplément du Commentaire Philosophique sur ces paroles de Jesus Christ, *Contrains-les d'entrer*; où entre autres choses on acheve de ruïner la seule Echapatoire qui restoit aux Adversaires, en démontrant le droit égal des Hérétiques, pour persécuter, à celui des Orthodoxes. Hambourg, Thomas Litwel 1687. in 12.

On vient de faire à Rotterdam, *chez* Fritsch & Böhm, *une* nouvelle Edition *de cet Ouvrage, à la tête de laquelle on a mis le petit Traité intitulé*, Ce que c'est que la France toute Catholique sous le Régne de Loüis le Grand. *Elle est incomparablement plus belle & plus exacte que la premiere.*

VII. Réponse d'un nouveau Converti à la Lettre d'un Refugié, pour servir d'addition au Livre de Don Denis de Sainte Marthe, intitulé *Réponse aux plaintes des Protestans &c.* sur l'Imprimé à Paris, chez Etienne Noel. 1689. in 12.

VIII. Avis important aux Refugiez, sur leur prochain retour en France, donné pour

Digitized by Google

Etrennes à l'un d'eux en 1689. in 12. *Ce Livre a été reïmprimé* à Paris, *chez la Veuve* Martin *en* 1692. *in* 12. *&* à Rotterdam *chez* R. Leers *en* 1709. *avec une* Réfutation, par *M. de* LARREY. 2. *Vol. in* 12.

IX. La Cabale Chimérique, ou Réfutation de l'Hiſtoire fabuleuſe & des Calomnies que J. vient de publier malicieuſement touchant certain *Projet de Paix*, & touchant le Libelle, intitulé *Avis important aux Refugiez ſur leur prochain retour en France*, dans ſon examen de ce Libelle. Rotterdam Leers, 1691. in 12. *Ce Livre fut reïmprimé la même année avec diverſes augmentations.*

X. Lettre ſur les petits Livres publiez contre la Cabale Chimérique. in 12.

XI. Déclaration de M. *Bayle* Profeſſeur en Philoſophie & en Hiſtoire, à Rotterdam, touchant un petit Ecrit qui vient de paroître, ſous le Titre de *Courte revuë des maximes de Morale*, *&c.* in 12.

XII. La Chimére de la Cabale de Rotterdam démontrée par les prétenduës Convictions que le Sr. *Jurieu* a publiées contre M. *Bayle*: Amſterdam chez Des Bordes. 12.

XIII. Entretiens ſur le grand ſcandale cauſé par un Livre intitulé *la Cabale Chimérique*. Cologne, P. Marteau 1691. in 12.

XIV. Janua Cœlorum reſerata cunctis Religionibus, à Viro admodum celebri D. *Petro Jurieu*, Auctore *Caro Larebonio* (c'eſt

Digitized by Google

(c'eſt à dire M. Bayle.) Amſtelodami, Cahier 1692. in 4.

XV. Avis au petit Auteur des petits Livrets, ſur ſon *Philoſophe dégradé.* 1692. in 12.

XVI. Nouvel Avis au petit Auteur des petits Livrets, concernant ſes Lettres ſur les differens de M. *Jurieu* & de M. *Bayle.* Amſterdam 1692. in 12.

XVII. Projet & Fragmens d'un Dictionnaire Critique. Rotterdam, R. Leers. 1692. in 8.

XVIII. Addition aux Penſées diverſes ſur les Cométes, ou Réponſe ſur un Libelle intitulé *Courte Revuë des Maximes &c.* pour ſervir d'inſtruction aux Juges Eccleſiaſtiques qui en voudront connoître. 1694. in 12.

Cette Addition *ſe trouve à la fin de la* 3. *& de la* 4. *Edition des* Penſées diverſes.

XIX. Dictionnaire Hiſtorique & Critique. Rotterdam, Leers. 1697. in folio 4. Tomes 2. Volumes.

Reïmprimé en 1702. *en* 3. *Volumes in folio, & augmenté preſque de la moitié. On le reïmprime actuellement à* Geneve *& à* Rotterdam: *avec cette difference, que l'Edition qui ſe fait à* Geneve *ſera toute ſemblable à l'Edition de* 1702., *au lieu que celle qui ſe fait à* Rotterdam *ſera non ſeulement corrigée en une infinité d'endroits ſelon l'exemplaire de l'Auteur, mais encore augmentée de tout un Volume du ſupplement promis par l'Auteur.*

XX. Réflexions ſur un imprimé qui a pour Titre

Titre *Jugement du Public, & particuliérement de l'Abbé Renaudot sur le Dictionnaire Critique du Sr. Bayle.* 1697. *in* 4.

XXI. Lettre de l'Auteur du Dictionnaire Historique & Critique à M. le D. E. M. S. au sujet des procedures du Consistoire de l'Eglise Wallonne de Rotterdam contre son Ouvrage. 1697. in 12.

XXII. Réponse aux questions d'un Provincial. Rotterdam, Leers. 1704. jusqu'en 1707. in 12. 5. Volumes.

XXIII. Continuation des Pensées diverses écrites à un Docteur de Sorbonne, à l'occasion de la Comété qui parut au Mois de Decembre 1680. ou Réponse a plusieurs difficultez que M. . . . . a proposées à l'Auteur. Rotterdam, Leers 1705. in 12. 2. Volumes.

XXIV. Entretiens de Maxime & de Thémiste, ou Réponso à Mrs. le Clerc & Jaquelot. Rotterdam, Leers. 1707. in 12. 2. Vol.

XXV. Ses Lettres s'impriment actuellement à *Rotterdam*, chez *Fritsch & Böhm*, en 3. Volumes in 12.

IX. ART.

AUR. CORN. CELSI de MEDICINA, Libri Octo. Brevioribus *Rob. Constantini*, *Jos. Casauboni* Aliorumque Scholiis ac locis Paralellis illustrati. Cura

ra & ſtudio. *Th. J. ab Almeloveen*, M. D. & Profeſſoris. Editio ultima, auctior & correctior. Amſtelodami, Apud Johanem Wolters 1713. C'eſt à dire, *Huit Livres d'*A. C. CELSE, *touchant la Medecine.* In 8. p. 648. en tout.

MOnſieur *Almeloveen* publia en 1687. une nouvelle Edition de *Celſe*. Comme il s'étoit propoſé de rendre ce Livre, d'une forme propre à être porté en poche, il retrancha toutes les diverſes leçons, qui auroient trop groſſi le Volume, & il ſe contenta de corriger les fautes qu'il avoit trouvées dans le texte. Cependant pour faciliter au Lecteur l'intelligence de pluſieurs endroits obſcurs, M. *Almeloveen* indiqua en marge les paſſages paralleles de *Celſe* & de quelques autres Auteurs, qui étant confrontez avec ces endroits obſcurs pouvoient en faire découvrir, ou en confirmer le Sens. Outre ces citations marginales, M. *Almeloveen* ajouta à la fin quelques remarques de differens Auteurs, ſur *Celſe*, & entre autres celles d'*Iſaac Caſaubon*, qui parurent alors pour la premiere fois.

Comme cette Edition étoit devenu aſſez rare, on vient de nous en procurer ici une ſeconde, qui reſſemble preſqu'à tous égards à la premiere; mais elle a cependant cet avantage, qu'elle eſt plus nette, & qu'on y a ajouté pluſieurs notes ou citations marginales. Le Caractére quoi que petit eſt fort net; enſorte qu'on peut dire que l'Edition eſt aſſez belle. X.

Digitized by Google

X. ART.

IDE'E GE'NE'RALE DES ETUDES, *Choix qu'on en doit faire, But où l'on doit tendre, les Regles & la maniere de le faire avec fruit. Avec un Etat des Bibliotheques, & le Plan pour en former une curieuſe & bien ordonnée; par . . . . . Pour ſervir de ſuite à la* Science de la Cour, de M. CHEVIGNY. A Amſterdam, chez les Freres Chatelain. 1713. in 12. 209. pag. ſans la Préface & la Table.

ON ſeroit trompé ſi on s'attendoit à trouver ici un de ces *Traitez* curieux, qui ſervent d'*Introduction à l'Etude des Sciences*, tels que ſont ceux de *Grotius*, du P. *Lamy*, & de pluſieurs autres Savans, qui ſe ſont plûs à faciliter l'*Etude* des *Arts* & des *Sciences*. Ce n'eſt rien moins que cela, & l'on ne s'imaginera jamais, que dans un livre, orné d'un titre rempli de ſi grandes, & de ſi magnifiques promeſſes, on ne trouve neanmoins rien de ce qu'il promet; & que l'Etat des *Bibliothéques*, qu'il n'annonce ici ſimplement que comme un *acceſſoire*, eſt malgré cela, le Principal, & pour ainſi dire, le Tout de l'Ouvrage.

On s'imagineroit encore moins, que cet *Etat des Bibliothéques* n'eſt préciſément rien autre

Digitized by Google

autre choſe, que le *Traité des plus belles Bibliothéques de l'Europe*, publié à *Paris* par M. *Gallois*, en 1680. Cependant rien n'eſt plus vrai. Il y eſt copié tout entier d'un bout à l'autre, ſi l'on en excepte *quelques Pages* des Chap. VI. & VII. & cela mot pour mot, dans les propres termes de l'Auteur, & avec une exactitude ſi grande, qu'elle a été juſqu'à copier ſervilement, non ſeulement les Fautes, qu'il avoit faites, même celles qui regardent les Bibliothéques de ces Païs-ci, mais encore pluſieurs de celles que l'Imprimeur y avoit ajoûtées. Toute la fineſſe qu'y a entendu le Plagiaire, qui s'eſt approprié ainſi un Ouvrage connu de tout le monde, depuis plus de 30. ans, & qui a bien oſé y renvoyer le Lecteur, ſans l'avertir ſeulement qu'il le copioit; toute ſa *fineſſe*, dis-je, a été d'en renverſer l'ordre, qui étoit néanmoins fort naturel, & de mettre à la fin les *Chapitres* qui étoient au commencement, & au commencement ceux qui étoient au milieu. Changement, dont il n'avoit certainement nulle autre raiſon, que celle de déguiſer un Larcin ſi groſſier, qui défigure toute la *Régularité* de l'*Ouvrage*, & qui, joint avec les petits retranchemens, dont on vient de parler, le rendent bien moins eſtimable dans cette *Edition*, que dans les deux, qui l'ont précédé; l'une à *Paris*, & l'autre à *Amſterdam*.

Il faut néanmoins convenir de bonne foi qu'il y a ajoûté diverſes choſes, comme ſont, par exemple, *XVII. Leçons générales pour ſe former aux Belles Lettres, & au Commerce du Monde. Exemples de Princes Illuſtres par leur applica-*

application aux Belles Lettres, à protéger les Savans, & à les récompenser. Exemples pour porter à imiter les Enfans, qui se sont rendus célébres par leurs Etudes. De l'Utilité que les jeunes Gens peuvent tirer des Voyages & des Bibliothéques. C'eſt là ce que l'Auteur apelle *Idées générales des Etudes, choix qu'on en doit faire, But où on doit tendre, les Régles & la Maniére de les faire avec fruit*: & ſi on vouloit lui conteſter que ces choſes fuſſent propres à remplir ſa *promeſſe*, on ne pourroit pas au moins lui nier qu'elles ne ſoient fort bonnes & fort bien choiſies; puis qu'il les a priſes, à la vérité ſans le dire, dans les *Enfans célébres* de M. *Baillet*, dans l'*Utilité des Voyages* de M *Baudelot de Dairval*, & dans quelques autres Ouvrages ſemblables: en ſorte qu'à l'Avertiſſement près, il n'y a abſolument rien dans tout ce Livre, que l'Auteur n'ait ramaſſé çà & là, dans tous les Ouvrages, où il a cru remarquer quelque choſe, qui convenoit à ſon deſſein, avec un ſoin dont on doute que le Public ſoit reconnoiſſant.

Il en faut néanmoins excepter *Quatre Tables* gravées, qui ſont véritablement de lui, ou dont on ne penſe pas du moins, que perſonne s'aviſe jamais de lui diſputer l'invention. Ce ſont des *Syſtêmes de Bibliographie*, diſpoſez en *Arbres Généalogiques*. La I. de ces *Tables* contient le *Plan de l'ordre d'une Bibliothéque Divertiſſante & Curieuſe*. Dans le *Cabinet de l'ordre* de laquelle, il conſeille de mettre parmi les *Curioſitez différentes*, *Babilone*, *le Coloſſe de Rhodes*, *les Piramides d'Egypte*, &c. La II., le *Plan de l'arrangement d'une*

Digitized by Google

d'une Bibliothéque pour l'Hiſtoire Antique. La III., le *Plan d'une Bibliothéque diverſifiée en Sciences & en Curioſitez différentes*; & la IV. enfin, le *Plan de l'ordre & de l'arrangement d'une Bibliothéque d'Erudition.* L'Idée de ces Plans eſt toute nouvelle, & ſi elle ne plaît point par ſon utilité, elle divertira au moins par ſa ſingularité.

On verra, par exemple, parmi les *Orateurs Grecs*, *Quintilien* & *Denis d'Halicarnaſſe.* Dans le *Cabinet du Droit Canon*, *Droit Civil & Canonique*, on conſeille, outre le *Corps du Droit Civil*, d'y mettre auſſi *le Pandecte* & d'y joindre *le Digeſte.* Le Lecteur y trouvera encore beaucoup d'autres choſes qui font voir le goût & l'étenduë des connoiſſances de l'Auteur.

XI. ART.

RELATION *des Aſſemblées extraordinaires de la Faculté de Théologie d'Aniére, établie dans la Ville d'Onopolis, ſur la Riviére d'Amathie, entre les Dioceſes de Luçon & de la Rochelle, contre le Janſeniſme; avec une Cenſure portée contre pluſieurs Livres pernicieux & infectez du poiſon de cette Héréſie.* A Amſterdam ..... in 12. 36. pag.

LE *Titre* de ce *Livre* dit aſſez que c'eſt une *Piéce Burleſque* & *Allégorique*; mais dès ce *Titre* on remarque que l'*Allégorie* y eſt fort

Digitized by Google

mal soûtenuë, puis que d'abord on la quitte, pour rentrer dans l'*Hiſtorique*, & pour nous parler de *la Rochelle* & du *Janſeniſme*. Quoi qu'il en ſoit, cet *Ouvrage* tiendra aſſez bien ſon rang dans la *Bibliothéque Satyrique de Port-Royal*, avec les *Enluminures du fameux Almanach des Jéſuites*, le *Calvaire Profané*, l'*Onguent pour la Brûlure*, le *Manifeſte en Vers Burleſques des Réflexions des Capucins contre la Verſion de Mons*, & quantité d'autres ſemblables *Piéces* des *Janſeniſtes*, qui n'ont pas moins apprêté à rire au *Public*, par la *ſingularité* de voir des gens, auſſi graves que ces Meſſieurs ſe ſont toûjours piquez de le paroître, traiter en *Vers Burleſques* les matiéres les plus ſérieuſes, & les plus élevées, que par les *Traits vifs* & *perçans*, qu'ils y décochoient ſans aucun ménagement contre leurs *Ennemis*.

Les *Livres pernicieux & infectez du Poiſon du Janſeniſme*, qu'on feint ici avoir été condamnez par la *Faculté de Théologie d'Aniere*, ſont l'*Imitation de J. C.* le *Catéchiſme du Concile de Trente*; les *Méditations ſur la Vie de* JESUS CHRIST, *du* P. AVANCIN, *Jéſuite*, *de la Traduction du* P. DES RUELLES, auſſi *Jéſuite*; & le Traité *de la Connoiſſance de l'Amour du Fils de* DIEU, *du* P. J. B. S. JURE, *Jéſuite*.

A la fin de cette *Piéce*, dont l'*Auteur* fait aſſez inutilement tout ce qu'il peut pour paroître plaiſant, on a joint le *Conſeil tenu par les Confeſſeurs interdits de la Maiſon Profeſſe des Jéſuites de Paris*, en *Vers Burleſques*, avec quelques *Epigrammes*, & quelques *Chanſons* aſſez plates. Tout cela remplit encore onze pages.

XII.

Digitized by Google

XII. ART.

NOUVEAU THEATRE ITALIEN, *composé par Monsieur* DOMINIQUE BIANCOLELLI. Anvers, chez Fr. Huyssens, 1713. in 12. pag. 347.

CE Livre n'a que le titre de semblable à un autre excellent *Recueil* de *Piéces Italiennes*. Il ne faut pas s'attendre de trouver ici de ces *Peintures vives des Mœurs du Tems*, qu'on trouve dans l'autre, ni de ces *Satyres ingénieuses*, pleines de sel & d'agrément. Tout est insipide & plat dans celui-ci: ce n'est, en un mot, qu'une *très méchante Copie* d'un *très excellent Original*. L'Auteur ne seroit pas apparemment de cet avis; pour en être convaincu, on n'a qu'à voir l'*effronterie*, avec laquelle il se louë dans les quatre Préfaces de ses quatre Piéces, où il ne feint point de se comparer à *Moliere*.

XIII. ART.

L'ACADEMIE *de l'admirable Art de la Lutte, montrant d'une maniére très exacte, non seulement la force extraordinaire de l'Homme, mais aussi les mouvemens merveilleux, l'usage singulier, & les sou-*

Digitized by Google

pleſſes des principales Parties ou Membres du Corps humain ; avec une inſtruction claire & familiére, comment on peut en toutes les occaſions repouſſer ſûrement & adroitement toutes ſortes d'Inſultes & d'Attaques : repreſentée en ſoixante & onze Tailles-douces, qui ſont très belles, & qui ont été deſſinées par le célébre & fameux ROMEYN DE HOOGE. *Ouvrage, non ſeulement des plus agréables, & des plus néceſſaires pour toutes ſortes de Perſonnes ; mais auſſi très utile pour bien connoître les mouvemens & les ſoupleſſes du Corps humain. On trouvera à la fin de l'Ouvrage des Tables, qui expliquent clairement & diſtinctement toutes les Tailles-douces.* A Leyde, chez Iſaac Severinus, 1713. in 4.

A voir un Titre ſi long & ſi détaillé, il n'y a perſonne qui ne s'imaginât que l'Ouvrage, à la tête duquel il ſe trouve, ne fût un Traité bien exact & bien complet de la *Lutte*, tant *ancienne* que *moderne*, & qu'il ne fût rempli des recherches les plus curieuſes par rapport à cet *Art*. Cependant ce n'eſt rien moins que cela. Ce ſont ſimplement *ſoixante & onze miſérables Planches*, où bien loin de trouver des *Lutteurs* de bonne grace, & deſſinez avec quelque goût, on ne voit que des *figures* de *Matelots* & de *Portefaix*, qui s'arrachent les cheveux, ſe donnent des Gourmades,

Digitized by Google

mades, s'assomment de coups de Poing, se lancent des coups de Pied dans le Ventre, & tout cela, quoi qu'en dise le *Titre*, aussi mal dessiné que gravé: en sorte que c'est un Ouvrage plus propre à satisfaire les yeux des *Crocheteurs*, qui se reconnoîtroient avec plaisir là dedans, qu'à contenter tant soit peu la curiosité d'un homme raisonnable.

Il faut encore remarquer, que l'*Instruction claire & familière, comment on peut en toutes les occasions repousser sûrement & adroitement toutes sortes d'Attaques & d'Insultes*, dont on fait parade dans ce long *Titre*, ne se trouve point dans l'Ouvrage, & qu'il n'y a nul autre Discours dans tout le Livre, que les *Tables, qui expliquent clairement & distinctement toutes les Tailles-douces.*

Il étoit inutile de transcrire tout au long un *Titre* si ennuyeux & si chargé de superfluitez; mais il est bon de conserver un exemple de l'excès où certains Libraires de ce Païs ont porté la *Charlatannerie* dans les Titres des Ouvrages qu'ils impriment; & il seroit difficile d'en trouver de plus singulier que celui-ci.

Au reste, il est bon d'avertir que l'Ouvrage n'est point nouveau. Ces Planches avoient déja paru avec une *Explication Hollandoise* de Pieter ....., à *Amsterdam*, chez *Waesberge*, en 1674. in 4.

Digitized by Google

XIV. ART.

JOURNAL HISTORIQUE, *ou dernier Voyage que feu M.* de la Sale *fit dans le Golfe de* Mexique, *pour trouver l'embouchure & le cours de la Riviére de* Miſſicipi, *nommée à préſent la Riviére de* S. Loüis, *qui traverſe la* Loüiſiane. *Où l'on voit l'Hiſtoire tragique de ſa mort, & pluſieurs choſes curieuſes du Nouveau Monde. Par Monſieur* Joutel, *l'un des Compagnons de ce Voyage: rédigé & mis en ordre, par Monſieur* de Michel. A Paris, chez Etienne Robinot, 1713. in 12. pag. 420. en tout.

CEtte Relation eſt renfermée dans une Lettre de l'Editeur, laquelle commence le Livre & le finit, & où l'on trouve pluſieurs particularitez touchant M. *de la Sale.*

Départ de France. Le Journal commence au 24. Juillet 1684. jour auquel partirent les quatre Vaiſſeaux qui devoient ſervir à l'entrepriſe de M. *de la Sale.* „ Ils étoient chargez d'environ 280. perſonnes, y compris les Equipages, parmi leſquels on comptoit 100. Soldats avec leurs „ Officiers; le nommé *Talon* avec ſa Famille Canadienne; environ 30. Volontaires, „ quelques Filles, & le ſurplus gens engagez, „ ou Ouvriers de toutes façons, néceſſaires „ pour faire un Etabliſſement.

Le

Digitized by Google

Le 9. Janvier 1685. ils arrivérent à l'embouchure du Fleuve de *Miſſicipi*, qui étoit ce qu'ils cherchoient, mais ils la paſſérent ſans la connoître. Ils débarquérent enſuite dans un autre endroit, & ils eurent le malheur d'y perdre un de leurs Navires, qui échoüa & périt. Ils perdirent auſſi quelques-uns de leurs gens, qui furent tuez par les Sauvages. L'on voit enſuite les différens qu'eut M. *de la Sale* avéc M. *de Beaujeu*, qui commandoit la petite Flote; le départ de ce dernier pour la France, & les courſes infructueuſes de M. *de la Sale* pour trouver l'embouchure de la Riviére de *Miſſicipi*, qui furent terminées par ſa mort le 19. de Mars 1687., qu'il fut tué d'un coup de Fuſil par ſes propres gens. On ne laiſſa pourtant pas de continuer le Voyage, & ils arrivérent quelques jours après chez les *Cenis*, dont ils furent très bien reçûs. Ils y reſtérent quelque tems, & cela donna occaſion à l'Auteur de faire des remarques ſur leur maniére de vivre. Voici ce qu'il dit de la Religion de ces Peuples. „ A l'égard de „ la connoiſſance de Dieu, il ne nous a pas „ paru qu'ils en ayent aucune notion certai„ ne; il eſt vrai, que nous en avons trouvé „ ſur nôtre route, qui, autant que nous le „ pouvions juger, croyoient qu'il y avoit „ quelque choſe de relevé qui eſt au deſſus „ de tout; ce qu'ils faiſoient en élevant les „ mains & les yeux au Ciel, dont néanmoins „ ils ne ſe mettoient pas en peine; parce qu'ils „ croyoient auſſi que cet Etre relevé, ne „ prend aucun ſoin des choſes d'ici bas. Mais „ d'ailleurs, comme ceux-là, non plus que

Différent.

M. de la Sale tué.

Les Cenis.

Sans Religion.

Digitized by Google

„ ceux-ci, n'ont ni Temples, ni Cérémo-
„ nies, ni Priéres, qui marquent un Culte
„ Divin, on peut dire de tous qu'ils n'ont
„ aucune Religion, du moins de tous ceux
„ que nous avons vû. Ils obſervent néan-
„ moins quelques Cérémonies; mais de ſa-
„ voir ſi c'eſt par rapport à quelque Etre ſu-
„ périeur ou prétendu tel, ou ſi c'eſt pure-
„ ment une Cérémonie populaire & de coû-
„ tume, c'eſt ce que nous ne pûmes, ni n'a-
„ vons pû découvrir. Voici ces Cérémonies.
„ Lors que les Blez ſont mûrs, ils en cueil-
„ lent une certaine quantité dans une Ban-
„ nette ou Corbeille, & cette Bannette eſt
„ miſe ſur un Siége ou maniére d'Eſcabeau
„ de Cérémonie, qui eſt deſtiné pour cela,
„ & ne ſert que dans leurs Myſtéres, leſquels
„ ils ont en grande vénération. La Bannet-
„ te & le Blé poſez ſur le vénérable Eſca-
„ beau, un Vieillard étend les mains deſſus
„ & parle long-tems: enſuite le même Vieil-
„ lard diſtribuë le Blé aux Femmes, & il n'eſt
„ permis à perſonne de manger de Blé nouveau,
„ que huit journées après la Cérémonie. On
„ peut voir qu'ils veulent par là, comme offrir
„ ou bénir les prémices de leur Moiſſon.

Nos Voyageurs ayant quitté les *Cenis* prirent la réſolution d'aller chercher le *Miſſicipi*. Après quelques jours de marche, les Aſſaſſins de M. *de la Sale* eurent du bruit enſemble, & il y en eût deux de tuez. L'on retourna enſuite chez les *Cenis*, où les trois Aſſaſſins de M. *de la Sale* qui reſtoient encore en vie réſolurent de demeurer, n'oſant pas retourner en France. Pour notre Auteur, il

ſe

Digitized by Google

ſe mit en chemin avec ſept autres perſonnes pour retourner en Canada. Après avoir paſſé chez pluſieurs Nations, ils arriverent le 14. Septembre 1687. au Fort de S. Loüis, ſitué dans le Païs des *Illinois*. Notre Auteur fait ici la deſcription de ce Païs & de leurs Habitans. Il dit entre autres choſes que „ Le „ Mariage des *Illinois*, n'a de durée qu'au- „ tant qu'ils s'accommodent enſemble: car, „ dit-il, ils ſe quittent volontiers au retour „ d'une Chaſſe, en s'en allant ſans autre fa- „ çon chacun de ſon côté: ils ſont pourtant „ aſſez jaloux de leurs Femmes, & lorſqu'ils „ les trouvent en faute, la plûpart leur coupent „ le Nez. Nos Voyageurs reſterent dans ce Fort juſqu'au 21. Mars 1688. qu'ils partirent pour *Quebec*, où ils arriverent le 29. Juillet de la même année. Ils s'embarquerent enſuite pour la France le 30. du mois d'Août, & ils arriverent à la Rochelle le 9. Octobre 1688. Ici finit le Journal.

Les Illinois

Leurs Mariages.

On voit enſuite la continuation de la Lettre dont nous avons parlé. M. *de Michel* y nomme les trois Auteurs qui ont décrit ce Voyage, ſavoir le Pere *Le Clerc* Recollet, le Chevalier *Tonty*, & le Pere *Hennepin* Flamand du même Ordre des Recollets. On y maltraite fort ce dernier „ Lequel, dit on, „ paroit bien connoître le Païs, & qui a eu „ part à de grandes decouvertes, quoi que „ la vérité de ſes Relations ſoit fort conteſ- „ tée: c'eſt lui qui fut vers le Nord à la ſour- „ ce du *Miſſicipi*, qu'il a nommé *Mechaſipi*, „ & qui fit imprimer à Paris une Rélation du „ Païs des environs de ce Fleuve, ſous le „ nom

Le P. Hennepin.

Digitized by Google

„ nom de la *Louisiane*. Il devoit s'en tenir „ là, & non pas comme il fit en Hollande, „ en faire faire une autre Edition très aug- „ mentée, & peut être pas si véritable, qu'il „ Dédia à *Guillaume III.* Dessein pour un „ Religieux aussi bizarre que ridicule pour ne „ rien dire de pis, car après de grands & „ longs éloges qu'il fait dans la Dédicace, de „ ce Prince Protestant, il le sollicite, & le „ conjure de penser à ces vastes contrées in- „ connues, d'en faire la conquête, d'y en- „ voyer des Colonies, & de procurer aux „ Sauvages la connoissance du vrai Dieu, de „ son Culte, & d'y faire Prêcher l'Evangile. On fait la-dessus la remarque suivante: „ Le „ bon Religieux, que plusieurs à cause de „ cette extravagance, ont cru faussement „ avoir Apostasié, n'y pensoit pas. Aussi „ a-t-il scandalisé les Catholiques, & fait „ rire les Huguenots. Car ces Ennemis de „ l'Eglise Romaine, payeroient-ils les Recol- „ lets, pour aller prêcher en Canada le Pa- „ pisme, comme ils parlent? Ou bien y „ porteroient ils une autre Religion que la „ leur? Et le Pere *Hennepin* dans ce cas, „ peut-il apporter aucune excuse. L'Auteur de cette Lettre raporte ensuite ce qui s'est passé dans ce Païs après la fin malheureuse de M. *de la Sale*.

Les Espagnols detruisent l'établissement de M. de la Sale.

Les Espagnols ayant été informez de toute l'affaire, envoyerent des gens qui enleverent la foible garnison que M. *de la Sale* avoit laissée dans le Fort qu'il avoit bati, vers le lieu de son debarquement, avant que de se mettre en chemin pour aller chercher par terre

terre le *Miſſicipi*, ils ruinerent auſſi entierement le Fort.

Sept ou huit ans après, M. de *Hiberville* Gentilhomme *Canadien*, fameux par ſes belles expeditions dans la Baye de Hudſon & ailleurs, reſolut de reprendre & de relever ce projet. Il vint en France dans ce deſſein, il y fit un Armement vers l'année 1698. & il alla dans le Golfe de Mexique. Il fit ſi bien qu'il trouva l'embouchure du *Miſſicipi*, & y ayant bati un Fort il y laiſſa des Gens avec des bonnes munitions & s'en revint en France, dans le deſſein de retourner avec un renfort. C'eſt ce qu'il fit, & ayant penetré dedans le Païs, reconnu pluſieurs Nations Sauvages, & fait amitié & aliance avec elles, & même bati un autre Fort, qu'il laiſſa bien muni d'hommes & de proviſions, il repaſſa en France. Mais ayant tenté un troiſiéme Voyage, il mourut en chemin. Et ainſi faute de ſecours & de ſoutien, cette entrepriſe periſſoit encore une fois, ſi le Roi T. C. n'y avoit pourvû. Car Sa Majeſté, par ſes Lettres Patentes du 14. Septembre 1712. à accordé à M. *Crozat* de faire lui ſeul le Commerce & l'établiſſement des Colonies dans les Païs qui ſont décrits dans ce Journal, & que nous connoiſſons ſous le nom de la *Louiſiane*, ou de la Riviere de *Miſſicipi* qui ſera dorenavant appellée Riviere de Saint Loüis. La Conceſſion lui a été donnée pour 15. ans, ſous pluſieurs conditions énoncées dans ces Lettres qui ont été publiées dans les nouvelles publiques.

M. d'Hiberville le retablit.

Sa Mort.

Tout ce Païs cedé à M. Crozat.

XV.

Digitized by Google

XV. ART.

Queſtion propoſée à M. D. . . . . avec ſa Réponſe. Envoyée aux Auteurs de ce Journal.

On demande quelle étude eſt la plus utile, des Mathématiques, ou des belles Lettres?

REPONSE.

AU hazard de faire d'illuſtres Mécontens, & de nous attirer l'indignation des *Newtons*, des *Leibnitz* & des *Bernouillis*, nous deciderons librement en faveur des Belles Lettres. Voici nos raiſons, priſes de l'utilité ſeulement; car quant à l'agrément & au plaiſir, il eſt aiſe de terminer la queſtion par l'experience de tous les tems. Combien peu de Perſonnes ont oſé s'engager dans les épines rebutantes, dont la Geometrie eſt environnée? tandis qu'une infinité d'autres ont conſumé leur vie ſans ennui dans la Lecture des Anciens, où l'utilité eſt toûjours accompagnée de l'agrément, & où l'agrément même fait ſouvent partie de l'utilité.

Rien n'eſt ſi commun dans les loüanges exceſſives que l'on donne aux Mathématiques, que de relever en termes d'Orateur, les avantages qui en reviennent à la Societé. L'application de cette ſcience à la Phyſique, nous dit-on avec emphaſe, a produit une infinité de machines ingenieuſes, qui ſervent aux agrémens

Digitized by Google

mens de la vie, qui facilitent le travail des Ouvriers, & sans lesquelles souvent toute l'industrie des hommes seroit inutile. Par les Mathématiques ajoute-t-on encore, on ose s'exposer en pleine Mer à la fureur des Vents & des Flots: par leur secours on a penetré dans un nouveau Monde. Cette Science Divine nous éleve jusques dans les Cieux, & elle met comme à notre portée les Astres qui roulent sur nos têtes. Tel est le langage des Geometres, bien éloignez dans leurs Eloges, de la précision qu'ils prétendent observer dans leurs écrits.

Pour peu qu'on voulut consulter la Raison, il seroit aisé de refuter ces Titres glorieux dispensez sans ménagement:

Qui pourra jamais se persuader, que d'un amas confus, des petites lignes, de Croix, & de Chiffres &c. dont leur livres sont hérissez, & qui peut-être sont mis au hazard, car que sçait-on? que de là dis-je, on puisse deduire des inventions, utiles à l'homme, & avantageuses pour la Societé. Non je ne le croirai jamais, & Qu'a la Nature à démêler avec cet impertinent baragouin? Sont-ce des Caractéres Magiques, qu'employent ces Mrs. pour l'obliger à le découvrir à eux, & à leur développer ses secrets.

Mais ils voudront peut-être en appeller à l'expérience. N'avons-nous pas inventé l'Art de jetter les Bombes, nous diront-ils. N'avons-nous pas donné aux Horloges une justesse merveilleuse pour être l'exacte mesure du tems? N'avons-nous pas.....

Eh! Messieurs, un peu de patience je vous prie.

Digitized by Google

prie. La plûpart de ces découvertes dont vous vous glorifiez, ſont dûës, moins à vous, qu'aux Ouvriers, qui ſouvent ont fait la plus grande partie du chemin, & qui quelquefois l'ont fait tout entier ſans votre ſecours. Que s'il y a quelques Machines, que vous puiſſiez vous attribuer plus légitimement, c'eſt ſans doute le Hazard qui vous en a donné la connoiſſance, & vous avez eu ſoin ſeulement d'exprimer ce que le Sort vous a appris, dans ce langage barbare, que vous appellez, Algébre, Analiſe, &c.

Par exemple, quant à l'Art de jetter les Bombes, ayant tiré avec une même force de poudre, par différentes inclinaiſons du Mortier, & ayant meſuré chaque fois l'angle de l'inclinaiſon & la longueur du jet, l'expérience vous a appris, que plus l'angle d'inclinaiſon approchoit de 45. degrez, plus la Bombe portoit loin: & qu'au contraire au deſſus de 45. degrez le jet devenoit toûjours moindre: vous avez d'abord appliqué cela au Cercle, & la Fortune a voulu, que, je ne ſai comment, vous ayez découvert, que la longueur du jet eſt toûjours quadruple d'une certaine ordonnée au Cercle dont la force de la poudre eſt le Diametre. N'y a-t-il pas bien là de quoi s'applaudir? Mais voici un avantage d'une toute autre importance qu'on prétend retirer des Mathématiques. Rien n'eſt plus utile à l'Homme, que de raiſonner toûjours juſte, & c'eſt en quoi conſiſte ſon véritable bonheur: or on ſoûtient que rien n'eſt plus propre à former cette heureuſe qualité, que l'étude de cette Science épineuſe. La vérité

s'y

Digitized by Google

s'y rencontre par tout, nous dit-on, le Sophiſme le plus ingénieux s'y dévelope en un inſtant, & par là ſe forme l'habitude de diſtinguer le vrai du faux: nous n'avançons rien, ajoûte-t-on, ſur la fauſſe lueur de la vraiſemblance, la Démonſtration nous ſuit par tout. D'ailleurs notre Méthode eſt la ſeule légitime, & c'eſt de notre fonds qu'ont été tirées les véritables régles de la Logique.

Voilà bien des principes, qui ne ſe reſſentent guéres de la Démonſtration, fidéle compagne des Géométres. Toutes ces belles idées tombent néceſſairement, ſi on prouve qu'il n'y a point de véritable certitude dans les Mathématiques: Or voici comment nous raiſonnons.

Une Science fondée ſur des définitions abſolument fauſſes, & ſur des axiomes conteſtez, & des Demandes inutiles, ne peut être certaine. Or les Mathématiques n'ont d'autre fondement que celui-là. Donc &c.

La Majeure de cet argument eſt inconteſtable; nous allons prouver la Mineure par parties, en nous ſervant des penſées d'un des plus célébres Ecrivains de ce Siécle. *

Premiérement quant aux Définitions: elles ſont tellement fauſſes, qu'on ne peut même s'en former aucune idée: Car trouve-t-on dans la Nature les points, les lignes, les plans, les Cercles de la Géométrie? & s'il n'eſt rien de ces choſes, les Sens peuvent-ils nous en offrir les images? Nous ne pouvons donc en avoir aucune idée: car *Nihil eſt in intellectu quod non prius fuerit in Senſu.* Voilà par

* *Demonſtrat. Evangel. p. 9. & ſeq. Edit. Pariſ.* 1690.

par conſéquent toutes les Mathématiques, fondées ſur ces Définitions imaginaires, réduites à un être de raiſon: & qu'on ne vienne pas nous conteſter cet axiome: *qu'il n'y a rien dans l'eſprit qui n'y ſoit venu par la voye des Sens*: l'Oracle de la Nature, le Divin Ariſtote l'a ainſi décidé, & cela nous ſuffit. Sûr cette autorité qui tient lieu de preuve, notre eſprit ſe tranquiliſe, & ſe roidit contre toutes les objections des incrédules. Ils auront beau dire qu'à ce compte là nous n'avons point d'idée, ni des relations, ni des nombres, ni de la Divinité même: nous ne les écouterons point. Eh quand le Prince des Philoſophes a prononcé, s'arrêtera-t-on à un Diſcours ſéditieux de quelques mutins? & ſon Tribunal peut-il jamais relever de celui de ſes Sujets?

Mais, ſecondement, examinons les Axiomes & les Demandes des Géométres, ſuivant les principes du ſavant Auteur que nous avons allégué. Les Axiomes ſur leſquels s'appuyent les Mathématiques ne ſont pas inconteſtables, puis que de grands Philoſophes Grecs, ont douté de leur certitude. Quelques-uns par exemple, ont ſoûtenu que *le tout n'eſt pas plus grand que ſa partie*: & Carneade, le fameux Carneade a nié, que *deux choſes pour être égale à une troiſiéme, fuſſent égales entre elles.* Qu'oppoſera-t-on de raiſonnable à des doutes ſi bien fondez? Car enfin, ſans avoir perdu tout le reſpect dû à l'Antiquité, on n'oſeroit dire que ce ſont-là des extravagances ordinaires aux anciens Sophiſtes, qui abandonnoient ſouvent le bon ſens, pour

Digitized by Google

pour courir à la nouveauté. Quant aux demandes : Que les Geometres répondent, s'ils peuvent, à Sextus Empiricus* qui leur a porté un Sillogyſme à brûle-pourpoint. *Ce que vous exigez de nous*, leur dit-il, *ou eſt poſſible, ou eſt impoſſible. Si cela eſt poſſible, pourquoi voulez-vous devoir notre conſentement à vos prieres, plûtot qu'à la force de vos raiſons? Et ſi cela eſt impoſſible, pourquoi voulez-vous que nous accordions, ce qui n'eſt ni en votre diſpoſition, ni en notre pouvoir?*

Voilà ce qu'on peut appeller raiſonner! ce n'eſt point là un Sophiſme, pareil à ceux de Chryſippe, que Lucien † tourne ſi agréablement en ridicule. C'eſt un argument en forme, dont il eſt bien malaiſé d'éluder la force : auſſi le grand Homme dont nous avons juſqu'ici ſuivi, les traces le fait-il bien valoir.

Mais à preſent notre guide nous abandonne, & nous allons hazarder à tirer de notre propre fonds, de quoi oppoſer aux loüanges, que les Geometres donnent ſi liberalement à leur methode.

Qu'appellent-ils la belle maniere de traiter un ſujet? C'eſt un tiſſu continuel de preuves placées bout à bout, & de raiſonnemens en forme, qui ne laiſſent pas aux Lecteurs le tems de reſpirer, & qui exigent avec une attention continuelle, un eſprit toûjours bandé, & exemt de diſtractions.

Trouve-t-on quelque choſe dans leurs productions qui puiſſe les rendre agréables &

* *Adv. Mathémat. l.* 3. † *Au Dict. des Philoſophes à l'Article.*

délaſſer ceux qui les liſent? Tout y eſt d'une ſechereſſe, d'un décharnement, d'une uniformité, à faire bâiller le plus déterminé Lecteur. Point d'élegance, point d'imagination, point de tour ingenieux, point d'inſinuation adroite, pas la moindre figure de Rhétorique; on diroit que Ciceron n'a jamais été au monde pour eux. Et après cela ils prétendront, nous ſervir de modéle, & nous impoſer la neceſſité de les imiter! Ah! j'en appelle au tribunal du bon gout & des beaux eſprits. Que s'il eſt neceſſaire d'en uſer ainſi dans les Mathématiques; Sience hideuſe, ennemi du plaiſir & de l'agrément; abandonnons lui ces regles envieuſes, & laiſſons à la Rhetorique le ſoin d'arranger nos penſées & de les rendre gracieuſes & perſuaſives.

Mais pour montrer viſiblement les avantages de nos maniéres au-deſſus des leurs, ſervons-nous d'un exemple qui rende cette vérité ſenſible.

Pour prouver, que les Modernes ſont infinement au deſſous des Anciens, aurions nous bonne grace de nous y prendre ainſi, ſelon la methode des Geometres.

PREMIER AXIOME.

Un Ouvrage d'eſprit ne peut être cenſé bon, qu'après une approbation générale de pluſieurs ſiecles.

SECOND AXIOME.

Les Diſciples n'en ſavent jamais autant que leurs Maîtres.

TROI-

Digitized by Google

TROISIEME AXIOME.

Les Anciens ont inventez les Arts & les Sciences.

DEMANDE.

Qu'on examine cette matiére sans préjugé; c'est a dire avec les yeux d'un homme qui a vieilli dans la lecture des écrivains Latins & Grecs.

THEOREME.

Les-Anciens sont infiniment au dessus des Modernes, & pour l'esprit & pour le savoir.

I. Les Orateurs & les Poëtes Anciens ont eu l'approbation de tous les siecles; & les Ouvrages des Modernes n'ont qu'une reputation de quelques années: donc par le I. Axiome, les Modernes ne peuvent pas le disputer aux Anciens du coté de l'esprit, Mais II. par le 2. Axiome, les Maîtres sont préférables pour le savoir à leurs Disciples: Or ceux qui ont inventé les *Sciences sont les Maîtres: donc par le* 3. *Axiome les Anciens sont nos Maîtres: ils nous sont donc préférables pour le Savoir: & par conséquent il paroîtra certain à un homme disposé selon la DEMANDE, que les Anciens sont à tous égards infiniment au dessus des Modernes. Q. E. D.*

Tout le Monde sent que cet arrangement de pensées est pitoyable, & que cette forme de raisonnement fait perdre aux véritez les plus claires, une grande partie de leur force. En

Digitized by Google

effet à voir ainſi diſpoſées les preuves les plus ſolides de la préſeance, que nous donnons juſtemement aux Anciens, bien loin de nous en convaincre davantage, nous ſentons naître des doutes facheux, & les Axiomes même ne nous paroiſſent plus ſi certains. N'uſons donc jamais d'une methode ſi peu favorable à la bonne cauſe; & ſi quelque jour nous avons à combattre de nouveaux Perraults, diſons leur avec cette véhémence qui ſied ſi bien aux défenſeurs des Cicerons & des Demoſthenes.

A quel excès d'orgueil vous abandonnez-vous ?
Dans les égaremens de votre eſprit jaloux,
Croyez-vous inſenſez, par vos foibles Ouvrages,
Au Siécle de Louis, meriter nos ſuffrages.
Reſpectez ces grands noms qu'a reſpecté le tems,
Et ces nobles écrits qu'a dicté le bon ſens.
Mille Eloges fameux aſſeurent leur mémoire,
Et vint Siécles entiers ſont garans de leur gloire.
Mais vous qu'un peu d'encens bouffit de vanité,
Peut-être qu'inconnu à la poſtérité,
Vos noms, que vous croyez l'ornement de notre âge,
Iront chez nos Neveux faire un triſte naufrage,
Et que bien-tot livrez à l'outrageux mépris,
Un Siécle aura veu naître & mourir vos Ecrits.
Tel Ronſard autrefois dans ſes Chanſons Gothiques
Prétendoit effacer l'Auteur des Georgiques;
Lui qu'aujourd'hui l'encens d'un vulgaire idiot,
Ne ſoutient qu'avec peine à coté de Marot.

C'eſt ſur ce ton qu'il faut parler: langage bien éloigné de celui des Mathematiciens: c'eſt

Digitized by Google

C'eſt là ce qui émeut, ce qui touche, ce qui perſuade, ce qui entraîne agréablement l'eſprit & le cœur. Que ſeroit ce des Diſcours de Ciceron, ſi on les réduiſoit à la Méthode des Géométres? On donneroit bien par là Cauſe gagnée à ceux qui prétendent que les excellentes Harangues de ce grand Orateur ſont d'aſſez méchans Plaidoyers.

De tout ce que je viens de dire de la Méthode, de la Certitude, & des inventions des Mathématiques, je conclus que le ſeul avantage qu'on retire de cette étude, c'eſt la production de quelques Machines aſſez drôles: Mérite peu expoſé à l'envie, & dont les Ouvriers ſont toûjours de moitié. Voyons à préſent ſi les utilitez qui reviennent des Belles Lettres ne peuvent pas contrebalancer ce frivole avantage.

A ne conſidérer que nos propres intérêts, pouvons-nous mieux employer la Vie qui eſt ſi courte, que dans une lecture continuelle de ces excellens Originaux, dont on ne fera jamais que de foibles copies. C'eſt dans ces chef-d'œuvres, où l'Art & la Nature ſemblent s'être épuiſez, que le goût s'épure, que l'eſprit ſe forme, que le jugement ſe meurit. Certainement une étude fréquente de leurs Ouvrages, accoûtume inſenſiblement l'eſprit à penſer, & à raiſonner comme eux: avec ce ſecours on les égaleroit, s'il étoit poſſible de les égaler. Qu'on examine avec attention les Ecrivains modernes, on diſtinguera bientôt avantageuſement, les Partiſans illuſtres de l'Antiquité. Leurs Ecrits, pareils à ces beaux morceaux de marqueterie, tant eſti-

Digitized by Google

mez des Curieux, ſont un riche amas de tréſors rapportez, & un Tout merveilleux, artiſtement conſtruit, d'une infinité de beautez raſſemblées. Leurs Poëſies, nous rappellent par tout Virgile & Homere: leurs Harangues nous repréſentent Demoſthéne & Ciceron: on y retrouve toûjours les mêmes expreſſions, les mêmes tours, les mêmes idées. Par une agréable illuſion, on croit entendre parler les Anciens mêmes, dont ils empruntent les phraſes & les penſées: & au goût des meilleurs Connoiſſeurs, cette imitation, qui paroît ſervile aux petits Eſprits, eſt véritablement une ſource inépuiſable de beautez, & tient lieu ſouvent de mérite. D'ailleurs, & c'eſt à quoi on n'a pas, ce me ſemble, fait aſſez d'attention, un Homme qui s'adonne aux Belles Lettres, s'éleve par cela même aux plus hautes connoiſſances. Il puiſe dans la ſource pure des Sciences & des Arts; il a pour Maîtres, les Inventeurs même. Il devient inévitablement, & comme ſans y penſer, Poëte, Orateur, Géographe, Hiſtorien, Médecin, Juriſconſulte, Mathématicien même: rien ne lui échape. Et que peut-on ignorer, quand on a lû les *Platons*, les *Ariſtotes*, les *Plines*, les *Hypocrates*, les *Archimédes*?

Mais c'eſt peu que de relever les avantages qui reviénnent de cette étude aux particuliers, il faut encore examiner, combien cette Science eſt utile à la Société. Un grand Homme a dit autrefois, que les Peuples ſeroient véritablement heureux, quand ils ſeroient gouvernez par des Philoſophes. S'il

m'eſt

m'eſt permis d'enchérir ſur le ſentiment d'un Ancien, j'oſerai avancer que pour rendre une République parfaite, il faudroit que depuis le Prince juſqu'au moindre de ſes Sujets, tout le monde s'y attachât à la lecture des Anciens. Dans quelque profeſſion que ce ſoit, on y puiſeroit des lumiéres d'un tout autre uſage que les vaines ſpéculations de la Philoſophie, inutiles le plus ſouvent dans la Pratique. Là le Souverain s'inſtruiroit des voyes ſecrétes, par où le nom Romain s'étoit élevé à un ſi haut point de Gloire, & il découvriroit les routes cachées, qui avoient conduit ce Peuple heureux, à l'Empire de l'Univers. Là le Général d'Armée apprendroit les ruſes & les fineſſes de la Guerre: il retireroit de l'oubli cette ancienne Diſcipline, ſi bien établie, & ſi exactement obſervée: Les noms glorieux d'*Alexandre* & de *Céſar*, toûjours préſens à ſa mémoire, animeroit ſon courage, & ſoûtiendroit ſa vertu. Quant au Légiſlateur, l'attachement qu'on fait paroître encore aujourd'hui pour les Loix Romaines, montre aſſez de quel uſage lui ſeroit l'Antiquité. Le Marchand s'étudieroit à découvrir dans ces tems reculez, par quels moyens les Phéniciens avoient rendu leur Négoce ſi floriſſant, & s'étoient établis comme les Arbitres du Commerce de toute la Terre. Enfin, il n'eſt pas juſqu'aux plus vils Emplois & aux Conditions les plus abjectes, qui ne rencontraſſent un extrême profit dans cette Lecture. Un Cordonnier, par exemple, par une étude ſérieuſe des Anciens, rappelleroit la dûë proportion & la véritable forme du

Cothurne & des Brodequins, & par là il se rendroit nécessaire à nos Théatres, où ces Chaussures antiques se sont encore heureusement conservées, seuls restes qui nous rendent la Scéne recommandable.

On dira peut-être que sans employer la meilleure partie de sa vie, dans l'étude des deux Langues, qui renferment ces précieux trésors, on peut retirer tous les mêmes usages de la lecture des excellens Livres que nous possédons, écrits en Langue vulgaire. Que les Sciences ont fait de grands progrès dans notre Siécle: & qu'il n'y en a point, dont on n'ait traité en François avec plus de netteté, plus de méthode, plus de précision, que n'ont fait les Anciens. Que ces Anciens même qu'on respecte tant, ont été traduits par de bonnes plumes, & de telle sorte que les Originaux se trouvent souvent au dessous des Versions. Qu'encore que les Traductions ne nous représentassent pas fidélement le Goût antique, nous n'y perdrions pas beaucoup: Puis qu'un Auteur pour plaire, & pour faire recevoir ses Instructions par la voye de l'agrément, doit s'accommoder aux maniéres de son Siécle: & que le goût d'aujourd'hui est bien différent de celui des Anciens, & tout autrément poli. Que quand bien même il nous en coûteroit quelque chose à ne point lire les Anciens dans leur Langue, ce petit dommage seroit bien compensé par les dix ans que nous donnerions de plus à nous former l'esprit & le jugement: tandis que d'autres employent ce tems, à accabler leur cerveau de mots & de phrases, & à s'embarrasser

Digitized by Google

raſſer la tête de la forme des Chapeaux & des Souliers antiques.

Il ſeroit très ennuyeux & très inutile de répondre à ces foibles objections des Partiſans de l'ignorance, elles ſe détruiſent aſſez d'elles-mêmes : mais il en reſte une autre plus ſpécieuſe laquelle il eſt néceſſaire d'éclaircir.

Ceux qui s'appliquent aux Belles Lettres, nous diſent-ils, ne liſent pas les Anciens pour en retirer les Avantages que vous avez marquez; ils ne prétendent point s'y perfectionner l'eſprit & le jugement, ils n'y vont pas puiſer la connoiſſance des Sciences & des Arts, ils ne les étudient pas pour ſe rendre utiles à la Société : ils liſent les Anciens ſimplement pour les entendre, ou tout au plus pour en rendre aux autres l'intelligence plus facile.

Leur métier eſt de bien poſſéder le Grec & le Latin; de parcourir tous les Auteurs, qui ont écrit en ces deux Langues, pour les expliquer les uns par les autres: De ſavoir bien diſtinguer les Ouvrages ſuppoſez d'avec ceux qui ſont véritables: De publier le texte avec une exactitude ſcrupuleuſe, ſans épargner même un & quand les MSS. ont un *ac*: d'enrichir le tout d'un Commentaire recherché, vingt fois plus ample que le fond ſur lequel ils travaillent: Enfin, d'éclaircir par de bons gros Traitez, les Mœurs, les Coûtumes, les Modes, & tout ce dont l'Antiquité a connu l'uſage, ſans en excepter les bagues, les colliers & les agraffes; ſans oublier les gonds & les verroux des portes. C'eſt

dans ces Fonctions, ajoûtent ils, que vous devez nous montrer des utilitez comparables à celles qui reviennent des Mathématiques, si vous voulez gagner votre Cause aux yeux du Public éclairé.

Cela ne nous sera pas difficile & chacune de ces Fonctions des Littérateurs leur apporte des avantages très considérables.

1. La Mémoire n'est-elle pas d'une extrême nécessité aux Hommes, & rien est il plus propre à conserver & à étendre en nous cette heureuse qualité, que l'exercice? Or confier à la Mémoire dix ou douze mille mots Latins & Grecs, n'est-ce pas lui donner cet exercice qui la conserve & qui la fortifie: Les Belles Lettres donc, qui engagent indispensablement à étudier ces deux Langues, sont très favorables à l'Homme, puis qu'elles le portent à cultiver en lui ce don de la Nature, que sans cela peut-être il auroit négligé.

2. Encore qu'on ne lise pas les Anciens dans le dessein de se rendre plus ingénieux, plus sensé ou plus savant; on ne laisse pas d'en retirer tous ces usages. Car bien qu'en étudiant leurs Ecrits, on donne toute son attention au stile & aux Antiquitez qui s'y trouvent répanduës, on ne néglige pas entiérement les choses, il en reste toûjours quelque impression dans l'esprit: & combien de Littérateurs, dans le juste mépris qu'ils font des Modernes, auroient ignoré toute leur vie les premiers principes des autres Sciences, s'ils n'en avoient trouvé des vestiges dans l'Antiquité.

3. Je dis la même chose des Commentaires

Digitized by Google

res & des Traitez d'Antiquitez, dont les Professeurs en Belles Lettres illustrent les Ecrivains des Siécles passez. Véritablement leur dessein principal est d'expliquer les termes, les phrases, les coûtumes: Mais souvent aussi ils ont à débroüiller des Sentimens, & cela les engage à méditer des matiéres que d'ailleurs ils auroient peut-être toûjours ignorées. Ainsi pour interpréter *Lucréce*, il faut entendre à fond la Philosophie d'*Epicure*: & sans le secours de l'Astronómie, on laissera toûjours *Manile* dans l'obscurité.

4. Enfin quant à la distinction des Ouvrages véritables d'avec ceux que des fripons ou des ignorans ont supposez: & quant à la correction exacte des Originaux, si on ôse révoquer en doute l'utilité de cette sage occupation, on n'a pas fait assez d'attention à ce que je vais dire. Cette partie de la Critique est une pratique continuelle d'un des plus importans devoirs de la Morale: je parle de la Justice, qui nous apprend à rendre à chacun ce qui lui appartient, & ce qui lui est dû légitimement. Par un juste discernement, on restituë à chaque Auteur ses véritables productions, & on le garantit du tort, que pouvoient lui apporter des Ecrits divulguez à l'abri de son nom, & apostez peut-être par l'envie.

Avec le secours des Manuscrits, on rend aux Anciens toute leur premiére beauté, & on écarte de leurs chef-d'œuvres tout ce que la négligence, l'ignorance, ou la malice des Copistes y avoit introduit de vicieux & de corrompu. De sorte que cet exercice des Belles Lettres,

Digitized by Google

Lettres, eſt véritablement une vertu, miſe fréquemment en œuvre.

Après tous ces Avantages, oſera-t-on encore balancer entre cette Etude, & celle des Mathématiques; & ne décidera-t-on pas hardiment en faveur de la premiére de ces Connoiſſances?

XVI. ART.

AVant que la Conſtitution touchant le Nouveau Teſtament du P. *Queſnel* fut venuë en France, comme on ſavoit que le Roi la ſollicitoit à la Cour de Rome, M. l'Evêque Duc de Langres adreſſa ſur ce ſujet une Lettre à Sa Majeſté. Cette Lettre, qui nous eſt heureuſement tombée entre les mains, eſt trop belle & trop digne de l'Epiſcopat pour n'être pas renduë publique. La voici

SIRE,

Les Evêques chargez par leur caractére de porter la verité juſqu'au Trône des plus grands Princes, aprochent avec confiance de Votre Majeſté, quand il s'agit de lui repréſenter les Droits Sacrez de l'Egliſe, dont Elle eſt le Protecteur par ſon Auguſte Naiſſance, & l'exemple par ſes vertus. C'eſt ce qui me fait prendre la liberté d'oſer dire à un grand Roi & à un Maître dont les bontez me ſont toûjours preſentes, qûe ſa Gloire & ſa Reli-

gion

gion ſont également intereſſées à ne pas faire perdre à l'Egliſe de France des Droits qu'elle conſerve depuis tant de Siécles, qui lui ſont donnez par l'Egliſe univerſelle, & dont elle ne s'eſt jamais ſervie que pour faire paroître la Foi dans tout ſon éclat, conſerver la Morale dans toute ſa pureté, & ſervir d'exemple par une exacte diſcipline à toutes les Egliſes du Monde. En effet ne puis-je pas dire à Votre Majeſté que ſa gloire ſouffriroit, ſi on voyoit que ſous un Régne où ſa piété lui fait donner tant d'attention ſur le choix des Miniſtres du Seigneur, Elle croit cependant qu'il y à ſi peu d'Evêques éclairés en France, qu'Elle eſt obligée, au prejudice des Loix de l'Etat, oſerois-je dire au prejudice des Loix Sacrées de l'Egliſe, de porter à Rome des affaires & des conteſtations dont le jugement leur apartient. Quelle honte pour Nous, SIRE, de voir arriver de nos jours des évenemens ſi contraires a l'honneur du Clergé de France, & dont l'antiquité ne fournit aucun exemple? quelle idée laiſſerons nous aux Siécles à venir des lumiéres du Clergé de Votre Royaume? Nous qui trouvons ſous les Régnes des Auguſtes Predeceſſeurs de Votre Majeſté, tant d'Evêques, dont les ſages déciſions étoient portées & receües comme des Loix dans les Païs les plus éloignez. Non, SIRE, la Religion eſt trop gravée dans le Cœur de Votre Majeſté, une tendre piété anime trop ſes actions, pour dépouiller, je pourois dire deshonorer des Evêques honorez par votre choix, dans une affaire ſi eſſentielle à l'honneur de l'Epiſcopat, &

& dans laquelle il ſemble qu'ils doivent compter ſur l'honneur de votre Protection. Nous avons, SIRE, Monſieur l'Evêque de Laon & moi, établi dans un Mémoire ſur les affaires préſentes, d'une maniére ſi preciſe & ſi inconteſtable les Droits de l'Egliſe de France, ſur le jugement en premier reſſort de toutes les affaires qui y arrivent, qu'il ſeroit inutile de donner encore quelque trait d'érudition dans une choſe qui eſt connüe de tout le Monde, & ſur laquelle les premiers & les derniers Siécles de l'Egliſe s'accordent également; ainſi comme ce Mémoire a été ſous les yeux de Votre Majeſté, je croirois qu'il ſeroit hors de propos d'y rien ajoûter; & de lui faire remarquer, que les Papes les plus éclairez & les plus grands que DIEU ait donné à l'Egliſe, ne lui ont jamais demandé que l'exécution des Canons qui leur donnoient l'appel des jugemens des Evêques; & qu'il y a eu même beaucoup d'Egliſes qui ont refuſé de s'y ſoumettre. Pour nous, SIRE, conſervant pour le S. Siége tout le reſpect qui lui eſt dû, nous ſuivons avec plaiſir l'exemple de nos Prédéceſſeurs, en lui ſoûmettant nos jugemens. Mais nous eſpérons que Votre Majeſté voudra bien conſerver nos Droits; que cette Conſcience ſcrupuleuſe, que cette Juſtice éclairée qui ne lui permet pas de juger la moindre cauſe d'aucun de ſes Sujets ſans l'examiner, & ſans les entendre, n'aura pas moins d'attention pour des Evêques qui doivent lui parler; & que connoiſſant le reſpect infini que nous avons pour ſes ordres, Elle voudra bien ne s'en pas ſervir pour

Digitized by Google

pour nous faire manquer à ce que nous devons à l'Egliſe, & à ce que nous nous devons à nous mêmes. Ayez donc la bonté, SIRE, & faites-nous la juſtice de laiſſer entre nos mains des affaires qui n'en doivent pas ſortir: je le demande à Votre Majeſté au nom du DIEU qu'Elle ſert avec tant de piété, & j'oſe avancer qu'Elle aura lieu d'être contente de la pureté de la Foi, des Lumiéres & du Zéle des Evêques de ſon Royaume. Ne nous rendez pas, je vous le dis avec douleur, mais avec vérité, mépriſables aux yeux des Peuples, que Vous nous avez choiſi pour gouverner, en leur faiſant voir que Vous ne nous croyez pas dignes d'exercer une de nos plus nobles Fonctions. Que ces juſtes & néceſſaires réfléxions touchent l'eſprit & le cœur de Votre Majeſté. Nul intérêt, nul parti, nulle brigue, ne me portent à la ſuplier de vouloir bien les faire, ma Conſcience ſeule & l'honneur de mon Miniſtére m'y engagent. Votre Majeſté n'eſt pas obligée de connoître tous nos devoirs, mais nous le ſommes de les remplir; & je ne puis m'empêcher de lui dire avec tout le reſpect que je lui dois, & avec toute l'envie que j'ai de lui plaire, (malheureux ſi je n'y réüſſis pas,) que la Conſtitution qu'on dit que Votre Majeſté veut demander au Pape ſur le Nouveau Teſtament avec des Réfléxions morales du *P. Queſnel*, non-ſeulement deshonorera ſon Clergé, mais fera naître plus de difficultez avec la Cour de Rome qu'il n'y en auroit à terminer en France les affaires préſentes de l'Egliſe. L'explication que quelques Evêques ont donnée à la déli-

délibération de l'Assemblée du Clergé de 1705., & qui n'est pas inconnuë à Votre Majesté, en est une preuve certaine. Recevez favorablement, SIRE, dans cette triste conjoncture les très-humbles priéres d'un Evêque, qui ne Vous les fait que dans la vûë de DIEU, & pour l'honneur de l'Eglise; & ne refusez pas à celui de tous vos Sujets, le plus respectueusement attaché à votre auguste Personne, la justice d'être persuadé qu'il léve sans cesse les mains au Ciel, pour lui demander de répandre ses bénédictions sur un Prince si digne de les recevoir, & qui a l'honneur d'être avec la vénération la plus profonde,

SIRE,

De Votre Majesté,

Le, &c.

FR. DE CLERMONT, Evêque, Duc de Langres.

A Langres, le 29. Avril 1712.

NOU-

Digitized by Google

NOUVELLES LITERAIRES.

Le Lecteur est prié de se souvenir, que nous inserons toûjours les Nouvelles Literaires, telles que nos Correspondans nous les envoyent.

Lettre de Paris.

LA grande nouvelle qui remuë tout Paris est l'arrivée de la *Constitution* contre le Nouveau Testament du P. *Quesnel*. Pour ne rien dire de plus fort, jamais il n'a paru de Piéce plus indigne du Siege Apostolique. La Vérité y est attaquée comme l'Erreur; on n'y a ménagé ni la Sainteté de la Morale, ni la pureté de la Discipline: c'est un Ouvrage de passion & de party. L'examen s'y est fait sans équité, & la Censure sans Justice. A tout prendre, le Livre vaut mieux que la Constitution qui le condamne, & si l'un n'est point sans erreur, l'autre est du moins aussi éloignée de la vérité. Cependant la chose devient sérieuse. M. le Cardinal qui avoit honoré autrefois cet Ouvrage de son Approbation, vient de la révoquer en consequence de la Censure de Rome; & après avoir condamné l'Ouvrage, il défend de le lire & de le garder. Son Mandement est du 28. Septembre. Nous verrons les suites de toute cette affaire; elle ne peut manquer d'en avoir & peut-être de bien affligeantes pour l'Eglise. Vous en jugerez vous-même par cette Constitution, que je vous envoye telle qu'elle est venuë de Rome.

Digitized by Google

SANCTISSIMI D. N. DOMINI CLEMENTIS DIVINA PROVIDENTIA. PAPÆ XI. Damnatio quamplurium Propoſitionum, excerptarum ex Libro, Gallico idiomate impreſſo, & in plures Tomos diſtributo, ſub titulo... *Le Nouveau Teſtament en François, avec des reflexions Morales ſur chaque Verſet &c. à Paris* 1699.; Ac aliter-- *Abbregé de la Morale de l'Evangile, des Actes des Apôtres, des Epîtres de S. Paul, de Epîtres Canoniques & de l'Apocalipſe, ou Penſées Chrêtiennes ſur le Texte de ces Livres Sacrez &c. à Paris* 1693. & 1694.

Cum prohibitione ejuſdem Libri, & aliorum quorumcumque in ejus defenſionem tam hactenus editorum, quàm in poſterum edendorum.

CLEMENS EPISCOPUS SERVUS SERVORUM DEI.

Univerſis Chriſti Fidelibus, ſalutem, & Apoſtolicam Benedictionem.

UNIGENITUS Dei Filius pro noſtra, & totius Mundi ſalute filius hominis

Digitized by Google

minis factus, dum Discipulos suos doctrinâ Veritatis instrueret, universamque Ecclesiam suam in Apostolis erudiret, præsentia disponens, & futura prospiciens, præclaro ac saluberrimo documento Nos admonuit ut attenderemus à falsis Prophetis, qui veniunt ad Nos in vestimentis Ovium; quorum nomine potissimùm demonstrantur Magistri illi mendaces, & in deceptione illusores, qui splendidâ pietatis specie prava dogmata latenter insinuantes, introducunt sectas perditionis sub imagine Sanctitatis; utque faciliùs incautis obrepant, quasi deponentes lupinam pellem, & sese Divinæ Legis sententiis, velut quibusdam Ovium velleribus obvolventes, Sanctarum Scripturarum, adeòque etiam ipsius Novi Testamenti verbis, quæ multipliciter in suam aliorumque perditionem depravant, nequiter abutuntur: antiqui scilicet, à quo progeniti sunt, mendacii parentis exemplo ac magisterio edocti, nullam omninò esse ad fallendum expeditiorem viam, quam ut ubi nefarii erroris subintroducitur fraudulentia, ibi divinorum verborum prætendatur authoritas.

His Nos verè Divinis monitis instructi, ubi primùm, non sine intimâ cordis nostri amaritudine, accepimus, Librum quemdam Gallico idiomate olim impressum, & in plures Tomos distributum, sub titulo-- *Le Nouveau Testament en François, avec des Reflexions morales sur chaque verset &c. A Paris* 1699.; Aliter verò-- *Abbregè de la Morale de l'Evangile, des Actes des Apôtres, des Epitres de*

S. Paul, des Epîtres Canoniques, & de l'Apocalipſe, ou Penſées Chrêtiennes ſur le Texte de ces Livres Sacrez &c. A Paris, 1693. & 1694. tametſi aliàs à Nobis damnatum, ac reverâ Catholicis veritatibus pravarum doctrinarum mendicia multifariam permiſcentem, adhuc tamen tamquàm ab omni errore immunem, à pluribus haberi, Chriſti fidelium manibus paſſim obtrudi, ac nonnullorum nova ſemper tentantium, conſilio & operâ, ſtudioſè nimis quaquaverſùm diſſeminari, etiam latinè redditum, ut pernicioſæ inſtitutionis contagium, ſi fieri poſſit, pertranſeat de gente in gentem, & de Regno ad populum alterum. Verſutis hujuſmodi ſeductionibus, atque fallaciis, creditum Nobis Dominicum Gregem in viam perditionis ſenſim abduci ſummoperè doluimus; adeòque Paſtoralis non minùs curæ noſtræ ſtimulis, quàm frequentibus Orthodoxæ Fidei Zelatorum querelis, maximè verò complurium Venerabilium Fratrum, præſertim Galliæ Epiſcoporum literis ac precibus excitati, gliſcenti morbo, qui etiam aliquando poſſet in deteriora quæque proruere, validiori aliquo remedio obviam ire decrevimus.

Et quidem ad ipſam ingruentis mali cauſam providæ noſtræ conſiderationis intuitum convertentes, perſpicuè novimus ſummam hujuſmodi Libri perniciem, ideò potiſſimùm progredi & invaleſcere, quod eadem intus lateat, & velut improba lanies, nonniſi ſecto ulcere foras erumpat; cùm Liber ipſe primo aſpectu legentes ſpecie quadam pietatis illiciat:

Digitized by Google

illiciat: molliti enim sunt sermones ejus super oleum: sed ipsi sunt jacula, & quidem intento arcu ità ad nocendum parata, ut sagittent in obscuro rectos corde. Nihil propterea opportunius, aut salubrius præstari à Nobis posse arbitrati sumus, quam si fallacem Libri doctrinam generatim solummodò à Nobis hactenùs indicatam, pluribus singillatim ex eo excerptis propositionibus distinctiùs, & apertiùs explicaremus, atque universis Christi fidelibus noxia Zizaniorum semina è medio Tritici, quo tegebantur, educta, velut ob oculos exponeremus. Ità nimirùm denudatis, & quasi in propatulo positis, non uno quidem, aut altero, sed plurimis, gravissimisque, tum pridèm damnatis, tùm etiam novè adinventis erroribus, planè confidimus, benedicente Domino, fore ut omnes tandem apertæ jam, manifestæque veritati cedere compellantur.

Id ipsum maximè è re Catholica futurum, & sedandis præsertim in florentissimo Galliæ Regno exortis ingeniorum variè opinantium, jamque in acerbiores scissuras protendentium dissidiis apprimè proficuum: Conscientiarum denique tranquilitati perutile, & propemodùm necessarium, non modò præfati Episcopi, sed & ipse in primis Chariſſimus in Christo Filius noster Ludovicus Francorum Rex Christianissimus, cujus eximium in tuendâ Catholicæ Fidei puritate, extirpandisque erroribus Zelum satis laudare non possumus, sæpiùs Nobis est contestatus; repetitis propterea verè piis, & Christanissimo Re-

ge dignis officiis, atque ardentibus votis à Nobis efflagitans, ut instanti animarum necessitati prolatâ quantocius Apostolici censurâ Judicii consuleremus.

Hinc adspirante Domino, ejusque cœlesti ope confisi, salutare opus sedulò, diligenterque, ut rei magnitudo postulabat, aggressi sumus; ac plurimas ex prædicto Libro, juxta supra recensitas respectivè editiones, fideliter extractas, & cùm Gallico, tum Latino idiomate expressas Propositiones, à compluribus in Sacrâ Theologiâ Magistris, primò quidem coram duobus ex Venerabilibus Fratribus nostris Sanctæ Romanæ Ecclesiæ Cardinalibus accuratè discuti; deindè verò coram nobis, adhibito etiam aliorum plurium Cardinalium consilio, quàm maximâ diligentiâ, ac maturitate, singularum insuper Propositionum cum ipsomet Libri textu exactissimè facta collatione, pluries iteratis Congregationibus, expendi, & examinari mandavimus. Hujusmodi autem Propositiones sunt, quæ sequuntur: videlicet.

1. *Quid aliud remanet animæ, quæ Deum atque ipsius gratiam amisit, nisi peccatum, & peccati consecutiones, superba paupertas, & segnis indigentia, hoc est generalis impotentia ad laborem, ad orationem, & ad omne opus bonum?*

2. *Jesu Christi gratia, principium efficax boni cujuscumque generis necessaria est ad omne opus bonum: absque illa, non solum nihil fit, sed nec fieri potest.*

3. *In vanum Domine præcipis, si tu ipse non das quod præcipis.*

4.

Digitized by Google

4. *Ità Domine? Omnia possibilia sunt ei, cui omnia possibilia facit, eadem operando in illo.*

5. *Quando Deus non emollit cor per interiorem unctionem gratiæ suæ, exhortationes & gratiæ exteriores non inserviunt, nisi ad illud magis obdurandum.*

6. *Discrimen inter Fœdus Judaïcum, & Christianum est, quod in illo Deus exigit fugam peccati, & implementum legis à peccatore, relinquendo illum in sua impotentia: in isto verò Deus Peccatori dat, quod jubet, illum suæ gratiâ purificando.*

7. *Quæ utilitas pro homine in veteri fœdere, in quo Deus illum reliquit ejus propriæ infirmitati, imponendo ipsi suam legem? Quæ verò felicitas non est admitti ad fœdus, in quo Deus nobis donat, quod petit à nobis?*

8. *Nos non pertinemus ad novum fœdus, nisi in quantum participes sumus ipsius novæ gratiæ, quæ operatur in nobis id, quod Deus nobis præcipit.*

9. *Gratia Christi est gratia suprema, sine qua confiteri Christum nunquam possumus, & cum qua nunquam illum abnegamus.*

10. *Gratia est operatio manus Omnipotentis Dei, quam nihil impedire potest, aut retardare.*

11. *Gratia non est aliud, quàm voluntas Omnipotentis Dei, jubentis, & facientis quod jubet.*

12. *Quando Deus vult salvare animam, quocumque tempore, quocumque loco effectus indubitabilis sequitur voluntatem Dei.*

13. *Quando Deus vult animam salvam facere, & eam tangit interiori gratiæ suæ manu, nulla voluntas humana ei resistit.*

14. *Quantumcumque remotus à salute sit Peccator obstinatus, quando Jesus se ei videndum exhibet lumine salutari suæ gratiæ, oportet ut se*

dedat, accurrat, seſe humiliet, & adoret Salvatorem ſuum.

15. *Quando Deus mandatum ſuum, & ſuam æternam locutionem comitatur unctione ſui Spiritus, & interiori vi gratiæ ſuæ, operatur illam in corde obedientiam quam petit.*

16. *Nullæ ſunt illecebræ, quæ non cedant illecebrꝙ gratiæ, quia nihil reſiſtit Omnipotenti.*

17 *Gratia eſt vox illa Patrꝙ, quæ homines interiùs docet, ac eos venire facit ad Jeſum Chriſtum; quicumque ad eum non venit, poſtquam audivit vocem exteriorem Filii, nullatenùs eſt doctus à Patre.*

18. *Semen verbi, quod manus Dei irrigat, ſemper affert fructum ſuum.*

19. *Dei gratia nihil aliud eſt, quàm ejus omnipotens voluntꝙ: hæc eſt idea, quam Deus ipſe nobꝙ tradit in omnibus ſuꝙ Scripturꝙ.*

20. *Vera gratiæ idea eſt, quod Deus vult filꝫ à nobꝙ obediri, & obeditur; imperat, & omnia fiunt; loquitur tanquam Dominus, & omnia ſibi ſubmiſſa ſunt.*

21. *Gratia Jeſu Chriſti eſt gratia fortꝙ, potens, ſuprema, invincibilꝙ, utpote quæ eſt operatio voluntatꝙ Omnipotentꝙ, ſequela & imitatio operationis Dei, incarnantis & reſuſcitantis Filium ſuum.*

22. *Concordia omnipotentis operationis Dei in corde hominis, cum libero ipſius voluntatis conſenſu, demonſtratur illicò nobis, in Incarnatione, veluti fonte atque Archetypo omnium aliarum operationum miſericordiæ, & gratiæ, quæ omnes ità gratuitæ, atque ità dependentes à Deo ſunt, ſicut ipſa originalis operatio.*

23. *Deus ipſe nobis ideam tradidit omnipotentis opera-*

operationis ſuæ gratiæ, eam ſignificans per illam, qua Creaturas è nihilo produxit, & mortuis reddit vitam.

24. *Juſta idea, quam Centurio habet de Omnipotentia Dei, & Jeſu Chriſti, in ſanandis corporibus ſolo motu ſuæ voluntatis, eſt imago ideæ, quæ haberi debet de omnipotentia ſuæ gratiæ in ſanandis animabus à cupiditate.*

25. *Deus illuminat animam, & eam ſanat æquè ac corpus, ſola ſua voluntate; jubet, & ipſi obtemperatur.*

26. *Nullæ dantur gratiæ, niſi per Fidem.*

27. *Fides eſt prima gratia, & fons omnium aliarum.*

28. *Prima gratia, quam Deus concedit Peccatori, eſt peccatorum remiſſio.*

29. *Extrà Eccleſiam nulla conceditur gratia.*

30. *Omnes, quos Deus vult ſalvare per Chriſtum, ſalvantur infallibiliter.*

31. *Deſideria Chriſti ſemper habent ſuum effectum; pacem intimo cordium infert, quando eis illam optat.*

32. *Jeſus Chriſtus ſe morti tradidit ad liberandum pro ſemper ſuo ſanguine Primogenitos, id eſt Electos, de manu Angeli exterminatoris.*

33. *Proh quantum oportet bonis terrenis, & ſibimet ipſi renuntiaſſe, ad hoc ut quis fiduciam habeat ſibi, ut ita dicam, appropriandi Chriſtum Jeſum, ejus amorem, mortem, & myſteria, ut facit Sanctus Paulus dicens: Qui dilexit me, & tradidit ſemetipſum pro me.*

34. *Gratia Adami non producebat niſi merita humana.*

35. *Gratia Adami eſt ſequela creationis, & erat debita naturæ ſanæ, & integræ.*

Digitized by Google

36. *Differentia eſſentialis inter gratiam Adami, & ſtatûs innocentiæ, ac gratiam Chriſtianam eſt, quod primam unuſquiſque in propria perſona recepiſſet: iſta verò non recipitur, niſi in perſona Jeſu Chriſti reſuſcitati, cui nos uniti ſumus.*

37. *Gratia Adami, ſanctificando illum in ſemetipſo, erat illi proportionata: Gratia Chriſtiana nos ſanctificando in Jeſu Chriſto, eſt omnipotens, & digna Filio Dei.*

38. *Peccator non eſt liber, niſi ad malum, ſine gratia Liberatoris.*

39. *Voluntas, quam gratia non prævenit, nihil habet luminis, niſi ad aberrandum; ardoris, niſi ad ſe præcipitandum; virium, niſi ad ſe vulnerandum: Eſt capax omnis mali, & incapax ad omne bonum.*

40. *Sinè gratia nihil amare poſſumus, niſi ad noſtram condemnationem.*

41. *Omnis cognitio Dei, etiam naturalis, etiam in Philoſophis Ethnicis, non poteſt venire, niſi à Deo, & ſine gratia non producit, niſi præſumptionem, vanitatem, & oppoſitionem ad ipſum Deum, loco affectuum adorationis, gratitudinis, & amoris.*

42. *Sola gratia Chriſti reddit hominem aptum ad Sacrificium Fidei; ſine hoc nihil niſi impuritas; nihil niſi indignitas.*

43. *Primus effectus gratiæ baptiſmalis eſt facere, ut moriamur peccato; adeò ut ſpiritus, cor, ſenſus non habeant plus vitæ pro peccato, quàm homo mortuus habeat pro rebus Mundi.*

44. *Non ſunt, niſi duo amores, unde volitiones, & actiones omnes noſtræ naſcuntur; Amor Dei, qui omnia agit propter Deum; quemque Deus remuneratur; & Amor, quo nos ipſos, ac Mun-*

Digitized by Google

Mundum diligimus, qui quod ad Deum referendum est, non refert, & propter hoc ipsum fit malus.

45. *Amore Dei in corde Peccatorum non amplius regnante, necesse est, ut in eo carnalis regnet cupiditas, omnesque actiones ejus corrumpat.*

46. *Cupiditas, aut Charitas, usum sensuum bonum, vel malum faciunt.*

47. *Obedientia legis profluere debet ex fonte; & hic fons est Charitas, Quando Dei amor est illius principium interius, & Dei gloria ejus finis, tunc purum est quod apparet exterius; alioquin non est, nisi hypocrisis, aut falsa justitia.*

48. *Quid aliud esse possumus, nisi tenebræ, nisi aberratio, & nisi peccatum sine Fidei lumine, sine Christo, & sine Charitate?*

49. *Ut nullum peccatum est sine amore nostri, ita nullum est opus bonum sine amore Dei.*

50. *Frustrà clamamus ad Deum, Pater mi, si spiritus Charitatis non est ille qui clamat.*

51. *Fides justificat, quando operatur; sed ipsa non operatur, nisi per Charitatem.*

52. *Omnia alia salutis media continentur in fide, tanquam in suo germine, & semine; Sed hæc fides non est absque amore, & fiducia.*

53. *Sola Charitas Christiano modo facit actiones Christianas, per relationem ad Deum, & Jesum Christum.*

54. *Sola Charitas est, quæ Deo loquitur, eam solam Deus audit.*

55. *Deus non coronat, nisi Charitatem; qui currit ex alio impulsu, & ex alio motivo, in vanum currit.*

56. *Deus non remunerat nisi Charitatem, quoniam charitas sola Deum honorat.*

57.

Digitized by Google

57. *Totum deest Peccatori, quando ei deest spes, & non est spes in Deo, ubi non est amor Dei.*

58. *Nec Deus est, nec Religio, ubi non est Charitas.*

59. *Oratio Impiorum est novum peccatum, & quod Deus illis concedit, est novum in eos judicium.*

60. *Si solus supplicii timor animat pœnitentiam, quò hæc est magis violenta, eò magis ducit ad desperationem.*

61. *Timor non nisi manum cohibet, cor autem tamdiu peccato addicitur, quamdiu ab amore justitiæ non ducitur.*

62. *Qui à malo non abstinet, nisi timore pœnæ, illud committit in corde suo, & jam est Reus coram Deo.*

63. *Baptizatus adhuc est sub lege sicut Judæus, si legem non adimpleat, aut adimpleat ex solo timore.*

64. *Sub maledicto legis, nunquam fit bonum, quia peccatur sive faciendo malum, sive illud non nisi ob timorem evitando.*

65. *Moyses, Prophetæ, Sacerdotes, & Doctores legis mortui sunt, absque eo quod ullum Deo dederint filium, cum non effecerint nisi mancipia per timorem.*

66. *Qui vult Dei appropinquare, nec debet ad ipsum venire cum brutalibus passionibus, neque adducci per instinctum naturalem, aut per timorem, sicuti Bestiæ; sed per fidem, & per amorem sicuti filii.*

67. *Timor servilis non sibi repræsentat Deum, nisi ut Dominum durum, imperiosum, injustum, intractabilem.*

68. *Dei Bonitas abbreviavit viam salutis, claudendo totum in Fide & precibus.*

69.

Digitized by Google

69. *Fides, usus, augmentum, & præmium Fidei, totum est donum puræ liberalitatis Dei.*

70. *Nunquam Deus affligit innocentes; & afflictiones semper serviunt, vel ad puniendum peccatum, vel ad purificandum Peccatorem.*

71. *Homo ob sui conservationem potest se dispensare ab ea lege, quam Deus condidit propter ejus utilitatem.*

72. *Nota Ecclesiæ Christianæ est, quod sit Catholica, comprehendens, & omnes Angelos Cœli, & omnes Electos, & justos terræ, & omnium Sæculorum.*

73. *Quid est Ecclesia, nisi cœtus Filiorum Dei, manentium in ejus sinu, adoptatorum in Christo, subsistentium in ejus persona, redemptorum ejus sanguine, viventium ejus spiritu, agentium per ejus gratiam, & expectantium gratiam futuri Sæculi.*

74. *Ecclesia, sive integer Christus, Incarnatum Verbum habet ut Caput, omnes verò Sanctos ut membra.*

75. *Ecclesia est unus solus homo, compositus ex pluribus membris, quorum Christus est Caput, vita, subsistentia, & persona; Unus solus Christus compositus ex pluribus Sanctis, quorum est Sanctificator.*

76. *Nihil spatiosius Ecclesia Dei, quia omnes Electi, & Justi omnium Sæculorum illam componunt.*

77. *Qui non ducit vitam dignam Filio Dei, & membro Christi, cessat interius habere Deum pro Patre, & Christum pro Capite.*

78. *Sparatur quis à Populo Electo, cujus figura fuit Populus Judaicus, & Caput est Jesus Christus, tam non vivendo secundum Evangelium, quàm non credendo Evangelio.*

79.

Digitized by Google

79. *Utile & necessarium est omni tempore, omni loco, & omni personarum generi studere, & cognoscere spiritum, Pietatem, & Mysteria Sacræ Scripturæ.*

80. *Lectio Sacræ Scripturæ est pro omnibus.*

81. *Obscuritas Sancti Verbi Dei non est Laïcis ratio dispensandi seipsos ab ejus lectione.*

82. *Dies Dominicus à Christianis debet sanctificari lectionibus pietatis, & super omnia Sanctarum Scripturarum. Damnosum est velle Christianum ab hac lectione retrahere.*

83. *Est illusio sibi persuadere, quod notitia Mysteriorum Religionis non debeat communicari fœminis, lectione Sacrorum librorum. Non ex fœminarum simplicitate, sed ex superba Virorum scientia, ortus est scripturarum abusus, & natæ sunt hæreses.*

84. *Abripere è Christianorum manibus Novum Testamentum, seù eis illud clausum tenere, auferendo eis modum illud intelligendi, est illis Christi os obturare.*

85. *Interdicere Christianis lectionem Sacræ Scripturæ, præsertim Evangelii, est interdicere usum luminis filiis lucis, & facere ut patiantur speciem quandam excommunicationis.*

86. *Eripere simplici Populo hoc solatium, jungendi vocem suam voci totius Ecclesiæ, est usus contrarius praxi Apostolicæ, & intentioni Dei.*

87. *Modus plenus sapientia, lumine, & Charitate, est dare animabus tempus portandi cum humilitate, & sentiendi statum peccati, petendi spiritum pœnitentiæ, & contritionis, & incipiendi, ad minus, satisfacere justitiæ Dei, antequam reconcilientur.*

88. *Ignoramus quid sit peccatum & vera pœnitentia,*

Digitized by Google

tentia, quando volumus ſtatim reſtitui poſſeſſioni bonorum illorum, quibus nos peccatum ſpoliavit, & detrectamus ſeparationis iſtius ferre confuſionem.

89. *Quartus decimus gradus converſionis Peccatoris eſt, quòd cum ſit jam reconciliatus, habet jus aſſiſtendi Sacrificio Eccleſiæ.*

90. *Eccleſia authoritatem excommunicandi habet, ut eam exerceat per primos Paſtores, de conſenſu, ſaltem præſumpto, totius Corporis.*

91. *Excommunicationis injuſtæ metus, nunquam debet nos impedire ab implendo debito noſtro: nunquam eximus ab Eccleſiâ, etiam quando hominum nequitiâ videmur ab eâ expulſi, quando Deo, Jeſu Chriſto, atque ipſi Eccleſiæ per Charitatem affixi ſumus.*

92. *Pati potiùs in pace excommunicationem, & anathema injuſtum, quàm prodere veritatem, eſt imitari Sanctum Paulum: tantùm abeſt, ut ſit erigere ſe contra Authoritatem, aut ſcindere unitatem.*

93. *Jeſus quandoque ſanat vulnera, quæ præceps Primorum Paſtorum feſtinatio infligit, ſine ipſius mandato; Jeſus reſtituit, quod ipſi inconſiderato zelo reſcindunt.*

94. *Nihil pejorem de Eccleſia opinionem ingerit ejus inimicis, quàm videre illic dominatum exerceri ſupra fidem fidelium, & foveri diviſiones, propter res, quæ nec fidem lædunt, nec mores.*

95. *Veritates eò devenerunt, ut ſint lingua quaſi peregrina pleriſque Chriſtianis, & modus eas prædicandi eſt veluti idioma incognitum: adeò remotus eſt à ſimplicitate Apoſtolorum, & ſupra communem captum fidelium; neque ſatis advertitur,*

tur, quod hic defectus sit unum ex signis maximè sensibilibus senectutis Ecclesiæ, & iræ Dei in Filios suos.

96. *Deus permittit, ut omnes Potestates sint contrariæ Prædicatoribus veritatis, ut ejus victoria attribui non possit, nisi Divinæ gratiæ.*

97. *Nimis sæpè contingit membra illa, quæ magis sanctè, ac magis strictè unita Ecclesiæ sunt, respici, atque tractari tanquam indigna, ut sint in Ecclesia, vel tanquam ab ea separata; sed Justus vivit ex fide, & non ex opinione hominum.*

98. *Status persecutionis & pœnarum, quas quis tolerat, tanquam Hæreticus, flagitiosus, & impius, ultima plerumque probatio est, & maximè meritoria, utpote quæ facit hominem magis conformem Jesu Christo.*

99 *Pervicacia, præventio, obstinatio in nolendo, aut aliquid examinare, aut agnoscere se fuisse deceptum, mutant quotidiè quoad multos in odorem mortis id, quod Deus in sua Ecclesia posuit, ut in ea esset odor vitæ, V. G. bonos libros, institutiones, sancta exempla, &c.*

100. *Tempus deplorabile, quo creditur honorari Deus, prosequendo veritatem, ejusque discipulos. Tempus hoc advenit... Haberi, & tractari à Religionis Ministris, tanquam impium, & indignum omni commercio cum Deo, tanquam membrum putridum, capax corrumpendi omnia in societate Sanctorum, est hominibus pia morte corporis mors terribilior. Frustrà quis sibi blanditur de suarum intentionum puritate, & Zelo quodam Religionis, persequendo flammâ, ferroque viros probos, si propria passione est excæcatus, aut abreptus aliena, propterea quod nihil vult examinare. Frequenter credimus sacrificare Deo Im-*

Digitized by Google

Impium, & ſacrificamus Diabolo Dei Servum.

101. *Nihil ſpiritui Dei, & Doctrinæ Jeſu Chriſti magis opponitur, quàm communia facere juramenta in Eccleſia, quia hoc eſt multiplicare occaſiones pejerandi, laqueos tendere infirmis, & idiotis, & efficere, ut nomen, & veritas Dei aliquando deſerviant conſilio Impiorum.*

Auditis itaque tum voce, tum ſcripto Nobis exhibitis præfatorum Cardinalium, aliorumque Theologorum ſuffragiis, divinique in primis luminis, privatis ad eum finem, publicisque etiam indictis precibus, implorato præſidio; omnes & ſingulas Propoſitiones præinſertas, tanquam falſas, captioſas, malè ſonantes, piarum aurium offenſivas ſcandaloſas, pernicioſas, temerarias, Eccleſiæ, & ejus praxi injurioſas, neque in Eccleſiam ſolum, ſed etiam in Poteſtates ſæculi contumelioſas, impias, blaſphemas, ſuſpectas de hæreſi, ac hæreſim ipſam ſapientes, nec non hæreticis, & hæreſibus, ac etiam ſchiſmati faventes, erroneas, hæreſi proximas, pluriès damnatas, ac demùm etiam hæreticas, variaſque hæreſes, & potiſſimum illas, quæ in famoſis Janſenii propoſitionibus, ut quidem in eo ſenſu, in quo hæ damnatæ fuerunt, acceptis, continentur, manifeſtè innovantes, reſpectivè, hac noſtra perpetuò valiturâ Conſtitutione declaramus, damnamus, & reprobamus.

Mandantes omnibus utriuſque ſexus Chriſtifidelibus, ne de dictis Propoſitionibus ſentire, docere, & prædicare aliter præſumant, quàm in hac eadem Noſtra Conſtitutione

continetur; ita ut quicumque illas, vel illarum aliquam conjunctim, vel divisim docuerit, defenderit, ediderit, aut de eis, etiam disputativè, publicè, aut privatim tractaverit, nisi forsan impugnando, Ecclesiasticis censuris, aliisque contra similia perpetrantes à Jure statutis pœnis, ipso facto, absque alia declaratione subjaceat.

Cœterum per expressam præfatarum Propositionum reprobationem, alia in eodem Libro contenta nullatenùs approbare intendimus; eum præsertim in decursu examinis complures alias in eo deprehenderimus propositiones illis, quæ, ut supra, damnatæ fuerunt, consimiles & affines, iisdemque erroribus imbutas: nec sanè paucas sub imaginario quodam, veluti grassantis hodiè persecutionis obtentu, inobedientiam, & pervicaciam nutrientes, easque falso Christianæ patientiæ nomine prædicantes; quas propterea singulatim recensere, & nimis longum esse duximus, & minimè necessarium: ac demùm, quod intolerabilius est, Sacrum ipsum Novi Testamenti Textum damnabiliter vitiatum compereremus, & aliter dudùm reprobatæ versioni Gallicæ Montensi in multis conformem; à vulgata verò editione, quæ tot Sæculorum usu in Ecclesia probata est, atque ab Orthodoxis omnibus pro authentica habeti debet, multipliciter discrepantem, & aberantem, plurieſque in alienos, exoticos, ac sæpè noxios sensus, non sine maximà perversitate detortum.

Eumdem propterea Librum, utpotè per dulces sermones, & benedictiones, ut Apostolus

Digitized by Google

tolus loquitur, hoc est, sub falsa piæ institutionis imagine, seducendis Innocentium cordibus longè accommodatum, sive præmissis, sive alio quovis titulo inscriptum, ubicumque, & quocumque alio idiomate, seu quavis editione, aut versione hactenus impressum, aut in posterum (quod absit) imprimendum, auctoritate Apostolicâ tenore præsentium iterum prohibemus, ac similiter damnamus; quemadmodum etiam alios omnes & singulos, in ejus defensionem tam scriptos quàm typis editos, seu forsan (quod Deus avertat) edendos libros, seu libellos, eorumque lectionem, descriptionem, retentionem, & usum omnibus, & singulis Christi fidelibus, sub pœna excommunicationis per contra facientes ipso facto incurrenda, prohibemus pariter, & interdicimus.

Præcipimus insuper Venerabilibus Fratribus Patriarchis, Archiepiscopis, & Episcopis, aliisque locorum Ordinariis; necnon hæreticæ pravitatis Inquisitionibus, ut contradictores, & rebelles quoscumque, per censuras, & pœnas præfatas, aliaque Juris & facti remedia, invocato etiam ad hoc, si opus fuerit, brachii sæcularis auxilio, omninò coerceant, & compellant.

Volumus autem, ut earumdem præsentium transumptis, etiam impressis, manu alicujus Notarii publici subscriptis, & sigillo personæ in dignitate Ecclesiastica constitutæ munitis, eadem fides prorsùs adhibeatur, quæ ipsis originalibus literis adhiberetur, si forent exhibitæ, vel ostensæ.

Nulli ergò hominum liceat hanc paginam

Digitized by Google

noſtræ declarationis, damnationis, mandati, prohibitionis, & interdictionis infringere, vel ei auſu temerario contraire. Si quis autem hoc attentare præſumpſerit, indignationem Omnipotentis Dei, ac Beatorum Petri, & Pauli Apoſtolorum ejus ſe noverit incurſurum. Datum Romæ apud Sanctam Mariam Majorem, Anno Incarnationis Dominicæ Milleſimo ſeptingenteſimo decimo tertio; Idus Septembris. Pontificatus Noſtri Anno Decimo-tertio.

I. Card. Prodatarius.

F. Oliverius.

Viſa de Curia L. Sergardus.

Loco ✠ Plumbi.

Regiſtrata in Secretaria Brevium.

L. Martinettus.

Anno à Nativitate Domini Noſtri Jeſu Chriſti milleſimo ſeptingenteſimo decimo tertio, Indictione ſexta, die verò decima Septembris, Pontificatus Sanctiſſimi in Chriſto Patris, & Domini Noſtri Domini Clementis Divina Providentia Papæ XI. Anno decimo tertio, ſupradictæ Literæ Apoſtolicæ affixæ & publicatæ fuerunt ad Valvas Eccleſiæ Lateranen., & Baſilicæ Principis Apoſtolorum, Cancellariæ Apoſto-

Digitized by Google

Apoſtolicæ, Curiæ Generalis in Monte Citatorio, in Acie Campi Floræ, ac in aliis locis ſolitis, & conſuetis Urbis, per me Petrum Romulatium Apoſtolicum Curſorem.

Antonius Placentinus Magiſter Curſorum.

L'ouvrage que vous avez annoncé contre l'*Appendix Auguſtiniana* de M. *le Clerc*, a été approuvé par nos Cenſeurs. Il paroîtra ſous ce titre. *De ingeniorum moderatione in Religionis negotio . . . Auctore Lamindio Pritanio.* Ce nom ſuppoſé cache un Auteur Illuſtre dans la République des Lettres, & à qui M. *le Clerc* a lui-même rendu d'honorables témoignages.

On imprime un petit Ouvrage de M. *Kuſter* ſur la nature des Verbes Mediums Grecs. Cette matiére eſt aſſez neuve, & eſt heureuſement tombée entre les mains d'un Auteur fort capable de l'éclaircir.

M. *Brenner* de *Wanguen*, Prévôt de Sepuze & Envoyé extraordinaire de Tranſilvanie, vient de publier ici un petit abregé de Théologie Polemique, qui ſelon lui n'eſt qu'un extrait des Ouvrages de Controverſe des Jeſuites. Ce n'eſt pas pour ſon Livre une haute recommandation. Auſſi at-il moins prétendu nous inſtruire que nous donner un precis des diſputes qu'il lui a fallu ſoutenir dans ſa Patrie, contre les Reformez, avec leſquels il étoit ſouvent aux mains. Ils ont dû être de bonne compoſition, s'il n'a pas fallu d'avantage pour les perſuader ou les confondre.

fondre. Cet Ouvrage a pour Titre *Selectæ assertiones Theologicæ in gratiam tyronum, ex prolixioribus in compendium redactæ, in quibus variorum hæreticorum errores refelluntur.*

Il vient de paroître un autre Ouvrage bien plus important & qui commence à faire quelque bruit. Il a pour Titre *De l'Action de Dieu sur les Créatures. Traité dans lequel on prouve la prémotion Physique par le raisonnement ; où l'on examine plusieurs questions qui ont rapport à la nature des Esprits & à la Grace.* C'est un in 4. en 2. Vol. On en ignore l'Auteur, mais quel qu'il soit c'est un Ecrivain habile & peut-être unique en son Genre. Son Ouvrage est plein d'élevation & de delicatesse, & a dailleurs toute la force de raisonnement, & toute la solidité dont peut être susceptible le Système des Thomistes. Ce Système assez décrié depuis quelque tems avoit besoin d'un pareil Avocat pour le soutenir. Le Jargon de leur Ecole en donnoit de l'éloignement. Cet Auteur leur fera de nouveaux Proselytes ; mais je ne sai s'il ne verifiera point une parole que l'on a dite il y à longtems, & qui paroît bien paradoxe: C'est que de tous les Théologiens, les Thomistes sont les plus Pélagiens. Cet Ouvrage est toute Philosophique & dans les nouveaux principes de Descartes & du P. Malebranche. Ceux même qui ne sont pas du sentiment de l'Auteur ne laissent pas d'admirer ce livre, & d'avoir moins d'éloignement d'un Système qu'on ne jugeoit pas susceptible du tour qu'on lui a donné. Car l'Auteur procede en Geometre, & ne parle que par Théoremes, propositions, demonstrations corol-

Digitized by Google

corollaires. En un mot c'eſt un bel Ouvrage & digne de la Republique des Lettres.

Voilà ce qui paroît de plus nouveau à Paris: le Public va être inondé de libelles à l'occaſion de la nouvelle Conſtitution. Rome ni les Jeſuites n'y ſeront pas épargnez. Mais tout ira ſon train; le Clergé de France l'acceptera, les Jeſuites triompheront, bien des particuliers ſeront ſacrifiez à leur paſſion, perſonne ne changera de ſentiment, & ceux qui par inclination ſeroient de l'opinion des Jeſuites, en changeront à la vûë de l'indigne manœuvre dont ils ſe ſervent pour dominer & ſe rendre maître de la Foi & de la fortune des peuples.

AVERTISSEMENT.

LE Pere Le Long, Prêtre de l'Oratoire, a entrepris une Bibliothéque des Hiſtoriens de France, qui comprend l'Hiſtoire Eccléſiaſtique & Civile de ce Royaume, la générale & la particuliére des Provinces & des Villes, des Familles & des Académies, ſoit qu'elles ſoient imprimées, ſoit qu'elles ne ſoient encore que manuſcrites. Il a vû les principales Bibliothéques de Paris, dont il a retiré beaucoup de ſecours; mais afin de rendre ſon Ouvrage, qui eſt déja fort avancé, plus complet, il prie les Sçavans & les Curieux qui poſſedent quelque choſe de rare & de ſingulier ſur cette matiere, de lui en vouloir bien communiquer les titres, en marquant exactement les noms des Auteurs, &

Digitized by Google

les dattes des Histoires, c'est à dire quand elles commencent, & quand elles finissent. On pourra lui adresser ces Mémoires chez les Prêtres de l'Oratoire, ruë Saint Honoré, à Paris. Il témoignera publiquement sa reconnoissance à tous ceux qui l'aideront de leurs recherches, & il marquera soigneusement les lieux où se conservent les trésors qu'on lui indiquera.

De Berlin.

M. *de Rosel Baumon* travaille toûjours sur *Horace*, Poëte depuis si longtems exposé à la Critique des Savans: vous devez bientôt reçevoir deux Lettres où il explique quelques passages des Odes, & où il releve un peu M. *Bentley*.

M. l'*Enfant* qui reçoit ici de grandes felicitations sur son *Histoire du Concile de Constance*, prepare celle du Concile de Bale. Ce Concile, comme vous savez est fort abhorré de la Cour de Rome; mais qui pourroit la menager? sur tout depuis qu'elle a assez peu de Christianisme pour condamner les Chrêtiennes & Morales Reflexions du *Pere Quesnel*. Je crois certainement, que si jamais il n'y eut eu d'opposition aux desseins de cette Cour, il y auroit long-tems que l'Evangile seroit aboli & que les belles Legendes y seroient substituées. Lors que j'ai lû que les Jesuites avoient détaché le *Pere l'Allemant* pour opposer ses Reflexions à celles du P. *Quesnel*, les Magiciens de *Pharaon* me sont venus dans l'esprit. On les produisit pour affoiblir & pour

Digitized by Google

pour détruire les Miracles de Moyſe, mais ces Miſerables Négromans ne pûrent reuſſir. Vos Reflexions au reſte ſur la conduite du Saint Pere, de l'Archévêque, du Prince, des Parlemens &c. tout cela eſt de la derniere juſteſſe.

De Londres.

ON Imprime ici tous les anciens Poëtes Grecs, en 3. Vol. in Folio, comme on fit il y à un an tous les Poëtes Latins en 2. Vol. C'eſt auſſi par ſouſcription ; & l'on promet que l'édition ſera auſſi exacte que belle. Si elle répond à l'échantillon qu'on a fait voir par tout, avec les propoſitions pour la ſouſcription, on n'aura pas lieu de s'en plaindre.

Il vient de paroître un Livre nouveau dont voici le Titre: *Phyſico-Theologie*, ou *Demonſtration de l'exiſtence & des Attributs de Dieu, par la Création de l'Univers. C'eſt le précis de ſeize Sermons Prêchez en* 1711. & 1712. *à la fondation faite par feu M Boyle. Par W. Derham Recteur d'Upminſter, & Membre de la Societé Royale de Londres.*

Le même M. *Derham* a auſſi donné depuis peu, une nouvelle Edition fort augmentée des trois *Diſſertations Phyſiques & Théologiques de feu M. Ray.* La I. roule ſur le Chaos & la Création de l'Univers. La II. ſur le Déluge Univerſel, ſur ſes cauſes & ſur ſes effets; & la III. ſur la deſtruction de l'Univers par le feu &c. *

* *On donnera dans la ſuite de ce Journal l'extrait de ces deux Livres Anglois.*

Digitized by Google

De Cambridge.

M. *Bentley* qui nous donna il y a un An passé, la belle Edition d'Horace avec ses corrections par tout dans le Texte, a fait réimprimer ici presentement ses Notes & Corrections sur les Fragmens de Menandre & de Philemon, où il s'attache à refuter par tout ce que *Grotius* & M. *le Clerc* ont écrit sur ces Fragmens. C'est le même Ouvrage que M. *Bentley* envoya en Hollande il y a environ trois ans à M. *Burman* à Utrecht, qui le fit publier sous le nom de *Phileleutherus Lipsienſis*. Cette Edition est augmentée d'une Lettre Critique de M. *Bentley* touchant *Jean Malela* d'Antioche.

M. *Thomas Bentley* nous a donné une petite Edition fort propre d'Horace in 8. Il a suivi le Texte reformé par son Oncle, & il y a ajouté des Notes de sa façon.

D'Edimbourg.

ON a réimprimé ici depuis peu les Dissertations de M. *Pitcairn* Célebre Médecin, & on y en a ajoûté de nouvelles qui n'avoient pas encore paru: en voici le Titre. *Archibaldi Pitcarnii Scoti, Diſſertationes Medicæ; quarum multæ nunc primum prodeunt: ſubjuncta eſt Thomæ Boeri M. D. Epiſtola, qua reſpondetur Libello Auſtracii Franci.*

L'Auteur est mort depuis la publication de son Livre, ce qui est une perte considerable pour le Public; car il étoit non seulement très habile

Digitized by Google

habile Médecin, mais auſſi bon Philoſophe & bon Mathématicien.

D'Amſterdam.

IL y a déja du tems que les Freres Wetſtein ont donné au jour la nouvelle Edition d'Horace, corrigé par M. *Bentley*. Cette Edition eſt fort belle: on y trouve comme à celle d'Angleterre toutes les corrections de M. *Bentley* inſerées dans le Texte, au bas duquel on marque la leçon commune qu'il a rejettée. Mais ce qui rend cette Edition préférable à celle d'Angleterre, c'eſt non ſeulement la commodité de trouver les Notes au bas des pages, mais principalement l'excellent Indice de *Treterus*, corrigé & augmenté par M. *Verbrug*, qu'on y a ajouté.

On a achevé la Nouvelle Edition de l'Hiſtoire de la Guerre du Peloponeſe de *Thucidide* & *Xenophon*, Traduite par N. P. d'*Ablancourt*. On y a mis les Notes du Traducteur au bas des pages, & on a fait graver une petite Carte du Peloponeſe pour mettre à la tête de cette Hiſtoire, qui eſt en 3. Vol. in 12.

P. Humbert a achévé d'imprimer l'*Abregé de la vie du* Duc de Marlborough *& du* Prince Eugene de Savoye; *Traduit de l'Anglois. in* 8.

P. *de Coup* a imprimé *l'Hiſtoire de l'Academie Royale des Sciences* &c. *pour l'Année* 1710. de la même maniére qu'il en avoit déja imprimé les autres Volumes. Il a donné depuis peu une nouvelle Edition du *Menagiana* en 2. Vol. & il réimprime les *Elemens de l'Hiſtoire*

Digitized by Google

ſtoire de M. de Vallemont, en 3. Vol.

F. *l'Honoré* a imprimé un Recueil de diverſes pieces de Poëſies qui étoient devenuës rares, & de quelques autres qui n'avoient pas encore vû le jour. En voici le Tître, *Rome, Paris & Madrid Ridicules, avec des Remarques Hiſtoriques, & un Recueil de Poëſies choiſies par M. de B...*

De la Haye.

ON trouve ici chez *T. Johnſon*, un nouveau livre de Poëſies très proprement imprimé Le Titre eſt *Oeuvres diverſes du Sr. D*** à Paris* 1713. On y trouve XII. Satyres, X. Epîtres, pluſieurs petites piéces de Poëſies Amoureuſes & Galantes; l'Art d'Aimer, Poëme Imité d'Ovide, en VI. Chants; le Réméde d'Amour traduit d'Ovide en VI. Chants, & enfin des Fables & des Contes en Vers. C'eſt un Volume de 470. pages in 8.

Le même Libraire fait imprimer les *Poëſies de M. l'Abbé de Villiers*, ſur la derniere Edition de Paris, avec des additions & des corrections faites par l'Auteur même.

AVERTISSEMENT.

On trouve chez T. Johnſon tous les Livres dont il eſt parlé dans ce Journal, & toutes ſortes de Livres Nouveaux d'Angleterre, de France & de Hollande.

FIN.

Digitized by Google

JOURNAL LITERAIRE

DE

NOVEMBRE & DECEMBRE,

M. DCC. XIII.

TOME II.

SECONDE PARTIE.

A LA HAYE,
Chez T. JOHNSON.

M. DCC. XIII.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES ARTICLES DU JOURNAL DE NOVEMB. & DECEMBRE 1713.

I. ART. COMMENTAIRE PHILOSOPHIQUE, sur ces paroles, *Contrain-les d'entrer*; où Traité de la Tolérance universelle, par M. BAYLE, &c. Pag. 241

II. REFLEXIONS sur les grands Hommes, qui sont morts en plaisantant; avec des Poësies diverses, par M. D. . . . 275

III. *Suite des Conjectures Physiques*, & des Eclaircissemens sur ces Conjectures; par M. HARTSOEKER, . . . 288

IV. Les OEUVRES de M. de MOLIERE, &c. 301

V. HISTOIRE DU CONCILE DE CONSTANCE, &c. par M. L'ENFANT, 311

VI. AN INTRODUCTION *to the third Volume*, &c. Discours préliminaire, pour le troisiéme Volume de l'Histoire de la Réformation d'Angleterre, par M. *Burnet*, Evêque de Salisbury, 353

VII. REFLEXIONS sur les Régles & sur l'U-

Digitized by Google

l'Usage de la CRITIQUE, touchant l'Histoire de l'Eglise, les Peres &c. par le R. P. *Honoré de Sainte Marie*, Carme déchaussé, 369

VIII. *Lettres* de *Loüis* XII. & du Cardinal d'*Amboise*, &c. 433

IX. La juste Balance de la Crainte & de l'Assurance Chrétienne &c. par M. *du Vidal*, 434

X. TRADUCTION du second & du douziéme Chapitre de l'Imitation de J. C. par M. de JULIEN-SCOPON, 437

XI. *Lettre* écrite de Surinam, par M. *Tourton*, sur les Serpens Vivipares, 441

XII. REMARQUES sur la dispute entre MM. *Leibnitz* & *Newton*, touchant l'invention du Calcul différentiel, 445

XIII. LETTRE au sujet de l'Extrait de la *Relation des Assemblées d'Aniere*, à la pag. 177. du précédent Journal. 454

NOUVELLES LITERAIRES.

De Paris, 460
De Cambray, 463
De Bruxelles, 464
De Leipsick, 464
De Hall en Saxe, 465
D'Italie, 466
De Londres, 469
De Cambridge, 470
De Franeker, 471
D'Amsterdam, 475
De la Haye, 476

JOUR-

Digitized by Google

JOURNAL LITERAIRE.

NOVEMB. & DECEMBRE, 1713.

I. ART.

COMMENTAIRE PHILOSOPHIQUE *sur ces paroles de Jesus Christ*, Contrainles d'entrer. *Ou Traité de la Tolérance universelle, par* M. BAYLE: *Nouvelle Edition, in* 12. *Tome I. pag.* 524. *Tome II. pag.* 500. A Rotterdam, chez Fritsch & Böhm. 1713.

NOus observerons dans cet Extrait la même méthode, dont nous nous sommes servis à l'égard d'autres matiéres de raisonnement; c'est à dire, que nous ne nous attacherons, qu'à ce qui regarde essentiellement l'état de la question.

C'est pour cette raison, que nous ne dirons qu'un mot du Discours préliminaire de notre Auteur. *Discours préliminaire.*

Il parle ici sous le tître d'un Anglois Presbyterien,

Digitized by Google

byterien, qui avoit résolu de réfuter les *Convertisseurs*, à la sollicitation d'un Réfugié, indigné de la maniére, dont ils appuyent leurs violences sur le sens détorqué de ce passage, *Contrain-les d'entrer*.

Ce Presbytérien prétendu déclare à ses Antagonistes, que s'ils laissent là ses principales difficultez, & qu'ils ne cherchent dans son Commentaire que des contradictions peu essentielles, quelques raisonnemens faux, &c. Il leur déclare, dis-je, qu'il ne se tient pas pour réfuté, ni sa cause moins victorieuse dans le fond. Il s'agit de répondre à ce qu'il a dit de plus fort & de plus raisonnable : l'autre maniere de disputer ne sert, qu'à éterniser la dispute, en donnant le moyen de faire une grosse réponse au meilleur Livre du monde. „ C'est laisser sa cause dans les fers, dit M. „ *Bayle*, & faire seulement l'*Errata* de son „ Adversaire. Remarque, que ceux qui li- sent des Livres de Controverse, ne doivent jamais perdre de vûë. Une Armée peut être victorieuse, quoi que l'Ennemi ait passé sur le ventre à quelques Bataillons ; ce petit échec n'empêche pas, qu'elle ne mette en déroute les Troupes, qu'on lui oppose, & qu'elle ne reste sur le champ de bataille.

Remarque D.

Le reste de cette Préface ne roule presque que sur des sujets, dont on a déja parlé dans *La France toute Catholique*, *&c.*, ou qu'on traitera avec étenduë dans le Commentaire même. Nous nous contentons d'en citer encore un seul endroit, parce qu'il nous paroît caractériser l'imagination vive de l'Auteur.

„ Je connois un fort bon Esprit, qui ayant

„ mis

„ mis en question, s'il y auroit une Eglise „ Romaine dans les Enfers, c'est à dire, un „ Corps de gens, qui se gouvernât par les fu- „ rieuses & abominables maximes de cette „ Religion, répondit qu'ouï, & que sans „ cela, il manqueroit quelque chose au mal- „ heur de ceux qui doivent demeurer dans „ ces noirs abîmes. Passons au corps de l'Ou- vrage.

Division du I. Volume.

Le premier Volume est partagé en deux parties. Dans la premiére, l'Auteur établit son opinion; & dans la seconde, il réfute les objections des Intolérans.

Chap. I. La Raison est la Régle originale d'interpréter l'Ecriture.

Pour prouver, que cette matiére releve de la Philosophie, l'Auteur établit dans le Chap. I., *Que la lumiére naturelle, est la régle originale de toute interprétation de l'Ecriture, en matiére de mœurs principalement.*

Il y a des principes généraux de raisonnement, dont la vérité est apperçûë par les hommes, dès qu'ils *ouvrent les yeux de leur attention.* Pourquoi Dieu donneroit-il ces notions de vérité à tous les Peuples de la Terre, dans tous les tems, dans tous les Siécles, si ce n'est, pour nous donner un *Criterium*, une régle originale, propre à distinguer la vérité & la fausseté des objets, qui s'offrent à notre esprit?

Il faut absolument, qu'avant qu'Adam reçût des Loix positives de Dieu, il ait eu déja en lui-même une Loi naturelle, & des principes de l'*honnête & de l'équitable*, pour en pouvoir conclure, qu'il étoit obligé à l'observation de ces Loix. Ainsi, à l'égard d'A-

Digitized by Google

dam même, la vérité révélée étoit comme ſoûmiſe à la lumiére naturelle, pour en recevoir le droit d'obliger en titre de *Loi*. Marque certaine, qu'il ne faut jamais perdre de vûë cette lumiére primitive, ſur tout par rapport à la Morale.

Les viſions des Patriarches, les apparitions, les miracles ont dû paſſer par l'examen de la lumiére naturelle, pour voir ſi Dieu les avoit marquez d'une certaine empreinte, pour s'en déclarer l'Auteur.

Cette empreinte y étant reconnuë, on a reçû, comme venant de Dieu, les Loix particuliéres d'un Moïſe, ou d'un autre Prophéte; & ces Loix poſitives, vérifiées ſur la Loi naturelle, acquéroit la qualité de régle, „ comme en Géométrie, une Propoſition démontrée par des principes inconteſtables, devient principe, à l'égard d'autres Propoſitions.

Un eſprit attentif conçoit clairement, que la régle primitive & univerſelle de diſtinguer le vrai du faux, le bon d'avec le mauvais, étant émanée de Dieu, cet Etre, infiniment ſage, ne ſauroit ſe contredire, & nous apprendre dans ſa Révélation tout le contraire des notions communes du raiſonnement. Ainſi ſi quelqu'un prétend trouver dans la Révélation, des Préceptes de Morale, directement contraires aux premiers principes, il faut lui ſoûtenir, qu'il donne dans un faux ſens, & que le témoignage de ſa Critique & de ſa Grammaire doit céder à celui de la Raiſon.

Ces principes étant ainſi poſez, l'Auteur entre

Digitized by Google

entre en matiére. Voici ſon premier argument contre le ſens litéral de ce Texte, *Contrain-les d'entrer.*

Chap. II. Premiére preuve contre le ſens littéral.

Le ſens littéral de ces paroles, eſt contraire aux idées les plus pures & les plus diſtinctes de la Raiſon.

Donc il eſt faux.

La conſéquence a été ſuffiſamment prouvée dans le Chap. I. Il ne s'agit ici, que de démontrer l'*antécédent*. Voici comme M. *Bayle* s'y prend.

La Raiſon primitive nous enſeigne, qu'il y a un Etre infiniment parfait & adorable, & que l'adoration qu'on lui doit, conſiſte eſſentiellement dans les actes de l'eſprit, c'eſt à dire, dans les idées que l'entendement ſe forme de cet Etre, & dans les mouvemens de crainte & d'amour, que la volonté ſent pour lui.

Il s'enſuit, que la ſeule voye légitime d'inſpirer la Religion, eſt de produire dans l'ame ces idées & ces mouvemens, dont nous venons de parler.

Or il eſt inconteſtable, que la contrainte ne ſauroit produire de pareils effets; il eſt donc manifeſtement oppoſé à la régle originale de raiſonner, d'employer cette contrainte en matiére de Religion, & par conſéquent, il eſt impoſſible que Dieu l'ait commandée dans ſa Révélation.

Second argument. Chap. III.

Le ſecond argument eſt tiré de l'eſprit de l'Evangile, directement contraire au ſens littéral en queſtion.

L'Auteur, qui parle ici en Philoſophe, eſt obligé de ne conſidérer l'Evangile, que comme

me une Loi positive, qui vérifiée sur les principes de la raison, acquiert l'autorité de Régle & de *Criterium*. Il réfute en passant ceux qui soûtiennent, que les préceptes Evangeliques ne sauroient être la régle de nos devoirs, puis qu'ils sont eux-mêmes contraires à la Loi naturelle, qui nous permet de nous défendre, de nous venger, &c.

Il y a de la différence entre perfectionner la Loi naturelle, & entre la contrarier & la détruire; tant s'en faut d'ailleurs, que l'humilité, l'oubli des offenses, la mortification & la charité, soient contraires à la *Régle primitive*, que les Livres des Payens éclairez sont pleins de ces belles maximes, qui ne leur sauroient être inspirées, que par la *Révélation naturelle*.

Après avoir applani de cette maniére toutes les difficultez, l'Auteur raisonne ainsi.

Une interprétation de l'Ecriture, tout à fait contraire à l'esprit de l'Evangile, ne peut être que fausse.

Le sens littéral, dont il s'agit, est tout à fait contraire à l'esprit de l'Evangile: Donc, &c.

Il n'y a ici que la mineure à prouver. On le fait de cette maniére.

L'Evangile est supérieure à la *Loi*, en ce qu'elle spiritualise l'homme, & le traite en Créature raisonnable, & d'un jugement formé; elle veut éclaircir notre esprit, avant que d'attirer notre amour & notre zéle; or plus une Religion demande un Culte raisonnable, une persuasion bien illuminée, plus elle est éloignée de toute contrainte.

De

Digitized by Google

De plus, le caractére dominant de Jesus Christ a été l'humilité, la patience, la débonnaireté; Il faudroit presque copier tout le Nouveau Testament pour en alléguer toutes les preuves. Les préceptes de Jesus Christ étoient conformes à sa conduite, aussi-bien que ceux de ses Apôtres. La Contrainte est donc ce qu'on peut imaginer de plus contraire à l'esprit de l'Evangile.

Troisiéme argument. *Troisiéme argument. Chap. IV.*

Un sens litéral de l'Ecriture est nécessairement faux, lors qu'il renverse la Morale divine & humaine, & qu'il confond le Vice & la Vertu.

Or c'est ce que fait le sens litéral, dont il est question. Il faut le prouver.

Les violences, dont on se sert contre les Hérétiques, ne sauroient être autorisées, quelques biais qu'on prenne, si on n'admet *qu'une chose injuste dans d'autres occasions, devient juste, lors qu'elle est faite pour la bonne Religion.*

Cette maxime est clairement contenuë dans le sens litéral de ces paroles, *Contrain-les d'entrer*; mais elle fait l'injure la plus sanglante au Fils de Dieu, & elle traîne à sa suite toutes les horreurs, & toutes les abominations imaginables. Par elle toutes les barriéres, qui séparent la Vertu du Vice, sont levées; violence, fourberie, en un mot tout crime deviendra un acte de piété, dès qu'il servira à l'affoiblissement de l'Hérésie.

Ce n'est pas tout; chaque Secte croyant sa Doctrine la plus saine, prendra pour elle le sens litéral de ce Commandement, qui de-

Digitized by Google

viendra ainſi une ſource inépuiſable de crimes, & une Iliade de miſéres, pour le bon parti même.

L'Auteur va plus loin encore. Si l'on admet ce ſens litéral, les Sujets ſe croiront obligez en conſcience, de dépoſer, ou de chaſſer un Roi, qui ne ſera pas de leur Religion; d'autant plus, que la ruïne d'un Prince Hérétique peut éviter plus de maux à la Religion, que la ruïne de cent mille Païſans.

Chap. V. Quatriéme argument.

Quatriéme argument.

Tout ſens litéral de l'Ecriture eſt faux, lors qu'il fournit aux Infidéles un ſujet raiſonnable de défendre l'entrée de leurs Etats aux Prédicateurs de l'Evangile.

Or le *ſens litéral* fournit un tel ſujet aux Infidéles; Donc, &c.

La majeure eſt hors de conteſte.

Dieu paroîtroit ſe joüer cruellement des Hommes, ſi d'un côté, il leur commandoit à tous de ſe convertir, & ſi de l'autre, il leur fourniſſoit des motifs très raiſonnables de ne le pas faire.

Il s'agit donc de prouver ſeulement la mineure.

Pour en faire ſentir la vérité, l'Auteur ſuppoſe, que des Miſſionnaires du Pape abordent pour la premiére fois dans la Chine. L'Empereur, obligé à veiller pour le bien de ſon Etat, les feroit ſans doute queſtionner ſur le but de leur voyage. Après l'avoir appris, il pourroit leur permettre de prêcher leur Doctrine; il pourroit l'étudier lui-même, fondé ſur cette maxime, qu'il eſt bon de conſulter les lumiéres des autres hommes, pour voir

Digitized by Google

voir si nos sentimens sont conformes à la Raison. Mais si l'on continuoit à demander aux Missionnaires, quelle seroit leur conduite, en cas que par leurs raisonnemens, ils ne vinssent pas à bout de convertir les Infidéles, & qu'ils répondissent, qu'alors, s'ils en avoient le pouvoir, ils suivroient un commandement de Dieu, qui les oblige à se servir de la violence, pour faire entrer les autres dans leurs sentimens; quel seroit le devoir de cet Empereur? Ce seroit sans doute de chasser ces Etrangers comme des Pestes publiques, & avec eux une semence perpétuelle de carnage, de desolations & de crimes, de laquelle selon toutes les apparences, il devroit un jour se ressentir lui-même.

L'Auteur sait bien, que les Missionnaires cacheroient habilement leur Systême de la contrainte; mais ce seroit une insigne fourberie, & ils joüeroient le rôle d'un Assassin, qui cache un pistolet ou un poignard, pour tuer son ennemi, dès que l'occasion s'en présente. Quoi que ce raisonnement doive satisfaire tout homme de bon-sens, M. *Bayle* le tourne de tous côtez, pour le mettre dans tout le jour possible, & il va au devant des moindres chicanes, qu'on pourroit lui faire.

Chap. VI. Cinquiéme argument.

Le cinquiéme argument est tiré, de ce que l'éxécution du sens litéral, dont il s'agit, est nécessairement compliquée de plusieurs crimes. Mais nous ne nous arrêterons pas sur cette preuve, puisque l'Auteur lui-même la considére comme suffisamment éclaircie dans les raisonnemens précédens. Passons à quelques objections, que M. *Bayle* tâche ici de prévenir.

Digitized by Google

Premiere Objection.

I. Objection. On n'a pas dû prévoir toutes les ſuites de la contrainte; & Jeſus Chriſt a commandé de prêcher l'Evangile, quoi qu'il ait prévû les déſordres que devoit cauſer cette Prédication.

Réponse.

Rien n'étoit plus facile, que de prévoir, que des Soldats logez chez des Hérétiques, avec ordre de les inquiéter, commettroient cent violences, & que faiſant ſuccomber un grand nombre de gens, ils en feroient des Hypocrites, & des Profanateurs des Myſtéres.

Les Prédicateurs de l'Evangile au contraire, ne devoient qu'inſtruire, que perſuader; choſe très innocente, qui ne ſauroit porter perſonne à l'Hypocriſie; ſi pourtant l'Evangile a produit quelque déſordre, ce n'étoit que par accident; c'étoit uniquement la faute du monde, & non pas celle de l'Evangile.

Seconde Objection.

II. Objection. Réfutée. La grande utilité, que la vraye Egliſe reçoit de la contrainte, en rectifie tous les déſordres. Cette difficulté a éte déja réfutée, & l'on a fait voir, que fonder la bonté d'une action, ſur l'utilité qui en revient à la ſaine Doctrine, c'eſt ôter abſolument la barriére, qui ſépare le vice de la vertu.

Troisieme Objection.

Lieu commun fort rebattu par les François.

III. Objection. Un Roi peut punir, comme bon lui ſemble,

Digitized by Google

ble, ceux qui enfreignent les ordres, qu'il donne, de se conformer à sa Religion.

RÉPONSE.

Réponse. Si une Loi est essentiellement injuste, les peines qu'on inflige à ceux qui ne l'ont pas observée, sont injustes de leur nature. Or une Loi, faite par un homme, qui n'a point l'autorité de la faire, est essentiellement injuste; & telle est toute Loi, qui oblige à agir contre sa conscience.

Puisque le Dictamen de la conscience sert à chacun en particulier de Loi Divine, agir contre sa conscience est essentiellement un acte de haine & de mépris de Dieu. Or soit qu'un Roi tire son Autorité de Dieu, soit qu'il la tire d'un Contract entre lui & ses Sujets, il est impossible, que de l'une ou de l'autre de ces sources puisse émaner un pouvoir de commander des actes de haine ou de mépris de Dieu.

Sixiéme Preuve. La sixiéme Réfutation du sens litéral est tirée, de ce qu'il ôte aux Chrétiens un fort argument contre le Mahométisme.

Si la Religion de Jesus Christ s'est répanduë au long & au large par les seules voyes de l'instruction; si au contraire celle de Mahomet a fait de grands progrès par la contrainte, il est certain que la premiére a des marques de Divinité, que l'autre n'a pas. Mais cette prérogative est réduite à rien, dès qu'on considére, que le Fils de Dieu a commandé la contrainte. Les Mahométans l'emporteront même sur les Chrétiens, en ce qu'ils se sont servi d'abord de cette voye courte & effica-

efficace; au lieu que les premiers Chrétiens n'auront été que des Contempteurs des Loix de leur Maître, des lâches & des poltrons.

Septiéme preuve. Si Jesus Christ avoit ordonné la contrainte, il n'eſt pas apparent, que les Peres des trois premiers Siécles euſſent déclamé avec tant de force, contre les voyes violentes de convertir, comme ils l'ont fait dans une infinité d'endroits. Il eſt certain, qu'il n'y a point eu de gens mieux éclairez ſur le ſens de l'Ecriture, que les premiers Peres, qui ont été les dépoſitaires les plus ſûrs de la Tradition. Le Dogme de la contrainte leur a donc été inconnu, & par conſéquent, il n'eſt pas émané de Jesus Christ.

9. & 10. argument. Nous ne nous arrêtons pas ſur le neuviéme ni ſur le dixiéme argument de l'Auteur. Le premier roule ſur ce que le *ſens litéral* rend vaines les plaintes des premiers Chrétiens, contre les Payens, leurs Perſécuteurs. Le ſecond en eſt une ſuite, & il fait voir, que le Droit de contraindre, qu'on attribuë à la Vérité ſeule, eſt un argument ſujet à être rétorqué par toutes les Sectes. Que cette queſtion ne ſauroit être décidée qu'à la fin du Monde, & qu'en attendant, tout le monde obéïſſant au ſens litéral, l'Univers ne ſeroit qu'un affreux *Coupe-gorge*.

Paſſons aux Objections, qu'on peut faire contre les argumens de notre Auteur.

I. Objection.

I. Objection. *La violence dont on uſe, ne ſert qu'à réveiller*

ler ceux qui refuſent d'examiner la vérité, & non à gêner la conſcience.

Deux Remarques ſur cette échapatoire. *Deux Remarques.*

La premiére; dans la recherche de la vérité il faut éloigner toutes les paſſions, afin que l'eſprit, étant dans un parfait équilibre, ne panche que vers le parti le plus raiſonnable. La violence eſt à coup ſûr une ſource de paſſions; rien n'eſt donc moins propre à rendre l'eſprit attentif à l'examen de la vérité. *Premiére.*

Si la ſuppoſition des Convertiſſeurs eſt vraye, il n'en faut jamais venir à l'éxécution des Arrêts, à l'égard de ceux, qui ayant employé à l'examen le tems qu'on y a déterminé, proteſtent qu'ils croyent avoir la vérité de leur côté. Autrement on gêne effectivement la conſcience, & la ſuppoſition eſt fauſſe. *Seconde.*

On n'a aucun droit de les punir, à cauſe de leur opiniâtreté. Il eſt impoſſible de ſavoir, s'ils ſont convaincus de leurs erreurs, à moins que de partager avec Dieu l'attribut incommunicable de Scrutateur des cœurs & des reins.

II. Objection.

Quoi qu'en produiſant des paſſions dans le cœur des hommes, on les mette en état de juger de travers, la Providence de Dieu peut faire ſon œuvre là-dedans; puiſque les voyes de Dieu ne ſont pas nos voyes. *II Objection.*

Cette derniére maxime eſt véritable, mais trop *Réponſe.*

trop vague pour sauver le *sens litéral*, abîmé par des raisons innombrables. Si Dieu s'écarte quelquefois de la voye des hommes, il la suit aussi souvent ; l'instruction, les censures & les disputes, ont servi à la propagation de l'Evangile, comme elles servent aux progrès des Sciences humaines.

S'il est vrai, que Dieu peut remettre les errants dans le chemin de la vérité, par la contrainte, il peut aussi convertir un Scélérat, par les injustices qu'il souffre qu'on lui fasse; mais l'Auteur de ces injustices n'en est pas moins coupable.

Il est vrai d'ailleurs, que la contrainte n'est guéres avantageuse au parti, qui l'employe; les persécutez deviennent d'ordinaire plus zélez pour leur Religion, plus attachez à leur devoir; de ceux qui succombent, les uns tombent dans une indifférence de Religion, les autres détestent dans le cœur le culte qu'ils professent de bouche.

III. Objection.

III. Objection. *On outre les choses, en parlant de roüe & de gibets, au lieu de ne parler que d'amendes, d'exils, &c.*

Réponse.

Réponse. Les actions, par où l'on éxécute le commandement prétendu de contraindre, seroient mauvaises, si l'ordre de Dieu & l'utilité de l'Eglise ne les rectifioit. Il s'ensuit;

Que toute éspéce de contrainte, qui n'est point défenduë de Dieu, & qui n'est pas mal propre

Digitized by Google

propre à la propagation de la Foi Catholique, eſt juſte.

Premiérement, il eſt certain, que Dieu n'a point mis de bornes à la contrainte; que ſon commandement eſt abſolu, & qu'il laiſſe au choix des Convertiſſeurs les moyens de contraindre, qu'ils trouvent les plus avantageux. Si l'on dit, qu'il faut proportionner la contrainte à l'analogie de la Foi, il n'eſt donc pas permis d'aller plus loin, que les exhortations vives & preſſantes. 1. Réponſe.

2. Les derniers ſupplices ſont du moins auſſi propres à procurer du bien à l'Egliſe, que les priſons & les logemens de Soldats. Il paroît clair, que ſi une médiocre Perſécution peut groſſir l'Egliſe, une grande Perſécution la groſſira encore davantage. On éveillera mieux ceux qui s'endorment dans leurs erreurs, en les menaçant de la roue, qu'en les menaçant de l'exil. 2. Réponſe.

De plus, ſi par la menace d'une peine médiocre on gagne du moins les enfans de cœur, qu'on n'oblige par là, qu'à faire une profeſſion extérieure du Catholiciſme; on gaguera un plus grand nombre d'enfans, en obligeant par des menaces plus affreuſes un plus grand nombre de péres, à cette profeſſion forcée. Il eſt donc ſûr, que les derniers ſupplices ſont juſtes, & enveloppez dans le *ſens litéral.*

IV. OBJECTION.

On ne peut condamner le ſens litéral, ſans condamner les Loix, *que Dieu a établies parmi les Juifs, & la conduite que les Prophétes ont quelquefois tenuë.* IV. Objection.

L'Au-

Réponſe. L'Auteur avouë que les Loix de Moïſe, contre les Idolatres, forment une difficulté, qui n'eſt pas à mépriſer. D'abord elles donnent priſe aux Eſprits-forts, qui les trouvent contraires à la régle matrice & originale de juger, ſelon laquelle il ne faut point forcer les conſciences.

Pour réſoudre cette objection, l'Auteur entreprend de faire voir, qu'à cet égard il n'y a point de contradiction réelle, entre les pures idées du bon-ſens, & la révelation.

Un Etre ne ſe contredit point, lors qu'il fait une Loix, dont l'obſervation eſt quelquefois inſéparable de l'inobſervation d'une autre Loi. Dieu commande aux enfans d'honorer leur Pére; Dieu défend de tuer. Si donc un Pére ordonne un meurtre à ſon enfant, ces deux Loix ne ſauroient être obſervées en même tems.

De même, s'il eſt clair que la punition des Idolatres eſt une ſuite d'une Loi effectivement établie de Dieu, on ne doit pas s'étonner, qu'en ce cas particulier il ne faille pas obéir à une certaine Loi naturelle, & que l'obſervation de l'une ſoit une ſuite de l'inobſervation de l'autre.

Or le ſens-commun dicte, que Dieu peut ſe déclarer particuliérement Chef du Gouvernement temporel d'un Peuple, comme il l'a fait à l'égard des Juifs, par Moïſe, qui juſtifia ſa miſſion par des miracles éclatans. Par là l'obéïſſance aux Loix particuliéres, que Dieu leur impoſa, devint un acte de Religion, & un acte de bon ſujet; & la deſobéïſſance, un acte de rébellion & de félonnie.

On

Digitized by Google

On peut douter que les Esprits-forts se contentent de cette solution. Ils pourront dire, que lors que la pratique d'une vertu est suivie de l'impossibilité d'en pratiquer en même tems une autre, ce sont deux vertus particuliéres, qui relevent de la Justice, vertu générale, & qui ne sont vertus, qu'autant qu'elles sont conformes à la Justice. Telles sont l'obéïssance, qu'on doit à son Pere, & le devoir de ne pas tuer. Si ces devoirs sont dans une espéce de conflict, celui qui s'éloïgne de la Justice perd le caractére de vertu, & celui qui y est conforme doit être seul observé. *Remarque D. J.*

Il n'en est pas de même du devoir général de ne point punir ceux qui errent de bonne foi. Il est essentiellement conforme à la Justice; & il n'est pas possible d'en suspendre l'observation, pour quelque Loi positive que ce soit, selon le principe de l'Auteur, établi dans le Chap. I. du I. Vol. où il en fait la base de toutes ses raisons.

Il nous semble, qu'on peut donner à cette difficulté une meilleure solution. Notre Auteur ne fait que l'indiquer, & on nous permettra bien de le développer davantage. L'ordre, que Dieu a donné de punir les Idolâtres parmi les Juifs, n'est jamais suivi de l'inobservation de la Loi Naturelle, qui défend de punir ceux qui errent de bonne foi, puis que Dieu ne punissoit dans ces Juifs, qu'une desobéïssance volontaire. Il étoit moralement impossible, que ces gens-là fussent dans la bonne-foi. Il ne leur falloit que du sens-commun, des yeux & des oreilles, pour être

Digitized by Google

sûrs, que l'Eternel étoit leur Dieu, & leur Roi temporel. Une Tradition suivie leur apprenoit, qu'il les avoit sauvez de l'Egypte, & établis dans la Terre promise, à main forte & à bras étendu. Ils savoient, que tous les jours il se communiquoit à eux par ses Prophétes, dont les prédictions étoient vérifiées, par les événemens. Le Dieu des Armées conduisoit leurs Troupes; il livroit leurs Ennemis entre leurs mains, contre toutes les apparences humaines: s'ils s'attachoient à lui, ils étoient, dans la prospérité; s'ils s'en éloignoient, les miséres les talonnoient de près.

Aussi Dieu ne les a jamais repris comme des errans, mais comme des ingrats, des rebelles, un Peuple de col roide; enfin, comme des adultéres, qui, malgré leur Alliance la plus solennelle avec un Dieu jaloux, paillardoient après les Dieux étrangers. Cette vérité est d'autant plus sensible, que dans la suite des tems, on continuoit de punir les Idolâtres, quoi qu'on souffrît parmi les Juifs, les erreurs les plus pernicieuses, pourvû qu'elles ne choquassent point l'obéissance dûë à leur Roi: Régle fondamentale de la Théocratie.

V. OBJECTION.

V. Objection. L'Objection suivante, est tirée de la conduite des plus sages Empereurs, autorisée par les Peres de l'Eglise; & de celle des Protestans mêmes, qui font quelquefois punir les *Solution.* Hérétiques, de mort. *Quid tum?* Qu'est-ce que cela prouve? Les Empereurs peuvent avoir

Digitized by Google

avoir perſécuté, par politique; les Peres les ont approuvez, par un zéle indiſcret; & les Proteſtans s'éloignent ſouvent de leurs principes. Ces derniers pourtant ſont excuſables, lors qu'ils chaſſent les Papiſtes de leurs Etats. Tout Souverain eſt obligé de ne point ſouffrir des Sujets, qui pour convertir les autres à leurs opinions, autoriſent la violence & la mauvaiſe-foi, & par conſéquent, qui ruïnent les Loix fondamentales de la Société.

Voilà quelles ſont les ſuites affreuſes du ſens litéral. Il impoſe à ceux-là même, qui ont le plus de penchant pour la tolérance, une néceſſité abſoluë de perſécuter.

VI. Objection.

L'opinion de la Tolérance ne peut que jetter un Etat dans une bigarrure de Sectes, qui défigure le Chriſtianiſme, & qui met la diſſenſion parmi tous les Citoyens. VI. Objection.

La multiplicité de Religions ne nuit à un Etat, qu'à cauſe de l'intolérance. Si on ſe toléroit, il y auroit la même concorde dans un Païs diviſé en dix Religions, que dans une Ville, où différentes eſpéces d'Artiſans s'entreſupportent mutuellement. Il n'y auroit qu'une honnête émulation, à qui feroit le plus voir, par ſa piété, que ſa Religion eſt la plus amie de Dieu. Par là la tolérance ſeroit une ſource de biens infinis, & ſeroit propre à ramener l'âge d'or. Si quelqu'un ſe leve dans un Etat, pour enſeigner de nouvelles doctrines, le Souverain doit le punir, ſi c'eſt un Factieux; ſinon, il le doit ſuivre, Solution.

Digitized by Google

s'il prêche la vérité; s'il trouve le contraire, il le fera combattre par de bonnes raisons, pour le ramener, s'il se peut, dans le chemin batu. C'est ce qu'emporte le titre de *Nourrisier de l'Eglise*, donné aux Princes. Il faut l'entendre d'une maniére conforme à la nature de l'Evangile, & alors il oblige uniquement les Souverains, à maintenir parmi leurs Sujets, tout ce qui peut les éclairer & les porter aux bonnes mœurs. Il est vrai, que les Rois ne portent pas l'épée en vain; mais ils doivent s'en servir contre les Scélérats, & non contre ceux qui errent de bonne foi.

Objection. *Mais*, dit-on, *il n'y a point de crime plus affreux, que d'empoisonner les ames, & de blasphémer contre Dieu & contre ses veritez.*

Réponse. Raisons frivoles, s'il en fut jamais. Le seul moyen de garantir les ames du poison des erreurs, c'est de leur donner un contre-poison salutaire, & convenable à la nature du mal; c'est d'avoir soin, que la saine Doctrine soit défenduë par des gens habiles, qui confondent l'Hérésie, par la force de leur raison.

Pour ce qui regarde le blasphéme, cette expression est extrêmement équivoque. Si l'on veut le définir juste, *Blasphémer* est choquer ses propres principes, en parlant de Dieu & de ses véritez, d'une maniére peu respectueuse. Si l'on vouloit s'en remettre de la définition de ce terme, aux Persécuteurs, il n'y a point eu de plus grands blasphémateurs, que les premiers Chrétiens & les Huguenots.

Inconvénient de la tolérance. Il est bien vrai, qu'un Prince tolérant s'attireroit la haine de son Clergé, & des Sujets de

de ſa Religion ; mais notre Auteur lui enſeigne un excellent préſervatif, contre cet inconvénient. Il n'auroit qu'à différer la perſécution, juſqu'à ce que le Clergé menât une vie réglée & édifiante. En ſecond lieu, il devroit envoyer, dans toutes ſes Provinces, des Prélats d'une piété & d'une modération exemplaire, afin de prêcher, qu'il ne faut attaquer les Sectes, que par une vie bien réglée, & par de bonnes inſtructions. *Préſervatif.*

L'Objection, qu'on vient de réfuter, eſt la ſource d'une autre. *VII. Objection.*

Nier le ſens littéral, c'eſt introduire la tolérance générale des Sociniens, des Turcs, &c.

On accorde la Conſéquence, mais on nie qu'elle ſoit abſurde. Il faut ſupporter tous ceux dont les ſentimens ne vont point à renverſer la Société. Si l'on pouvoit même faire un accord avec les Infidéles, de recevoir leurs Miſſionnaires, à condition qu'ils reçûſſent les nôtres, on feroit bien de ne le pas négliger ; le Chriſtianiſme en recevroit de grands avantages, ſelon toutes les apparences. *Réponſe.*

Pour les Demi-tolérans, *qui nec totam ſervitutem, nec totam libertatem pati poſſunt*, qui veulent tenir un milieu entre la contrainte & la liberté, leurs raiſons ſont extrêmement illuſoires. Ils ne veulent pas tolérer les Sectes, qui détruiſent les points fondamentaux du Chriſtianiſme : s'ils ne peuvent pas prouver, que ce qu'ils croyent fondamental le ſoit, leur principe leur eſt inutile ; s'ils peuvent le prouver, il faut qu'ils ſupportent ces Hérétiques, ſur le pied de *Non-Chrétiens*. *Demi-tolérans réfutez.*

Digitized by Google

HUITIÉME OBJECTION.

VIII. Objection. *Il eſt faux, que le ſens litéral donne aux Hérétiques le droit de contraindre.*

L'Héréſie eſt en droit de contraindre. L'Auteur employe plus de cent pages, à prouver, que les Hérétiques ont ce droit effectivement; nous tâcherons de ramaſſer en peu de mots ce qu'il y a de plus fort, dans ſes raiſonnemens.

La volonté de déſobéïr au jugement arrêté de ſa conſcience, eſt une volonté directe de tranſgreſſer la Loi de Dieu; c'eſt un acte de mépris & de haine du Créateur; c'eſt ce qu'il y a de plus énorme dans une mauvaiſe action. Ainſi pécher, dans le deſſein de faire du bien, eſt plus pardonnable, que faire du bien, dans l'intention de faire du mal.

1. Réponſe. On eſt donc indiſpenſablement obligé d'agir ſelon ſa conſcience, puis que Dieu ne ſauroit nous diſpenſer de l'aimer, & qu'agir autrement, c'eſt le haïr formellement. Donc, ſi le ſens litéral eſt vrai, on eſt indiſpenſablement obligé d'employer le fer & le feu, pour établir la Religion, que par une inſpiration de ſa conſcience, on croit la ſeule vraye.

2. Réponſe. D'ailleurs, il eſt impoſſible d'en agir autrement. Que fera, par exemple, un Socinien, perſuadé de la vérité du ſens litéral, & de celle de ſon Syſtême? Veut on, que convaincu, que Dieu lui a ordonné de ramener par la violence tous les hommes à ſa doctrine, il reſte pourtant les bras croiſez? Se conduire ainſi, c'eſt, de propos délibéré, déſobéïr à ce qu'il prend pour la Volonté expreſſe

Digitized by Google

preſſe de Dieu, & par conſéquent, c'eſt par ſon propre aveu, s'engager dans un crime énorme. Il ne lui reſte donc, que d'employer le fer & le feu, pour obliger, s'il ſe peut, tout le monde à ſe faire Socinien.

Dans le Chapitre ſuivant M. *Bayle* confirme ſon ſentiment, par l'exemple d'une femme, qui doit à celui qu'elle croit ſon mari les mêmes égards, qu'elle devroit à ſon mari véritable. Il y ajoûte d'autres exemples de la même nature. Enſuite il répond à pluſieurs difficultez, dont nous ne ferons qu'indiquer les principales, avec leurs ſolutions. *Cette propoſition confirmée par des exemples.*

L'erreur excuſe dans les queſtions de fait, & non pas dans les queſtions de droit. *I. Difficulté.*

Cette diſtinction eſt frivole. Une conſcience errante dans le fait eſt obligée d'agir, parce que n'agir pas eſt un mépris viſible de la vertu, & une volonté formelle de faire ce qu'on croit un mal. Il en eſt abſolument de même à l'égard de la conſcience qui erre dans le droit; ſur tout en ſuppoſant, que l'erreur n'eſt ni malicieuſe, ni affectée. *Solution.*

Ce ſentiment donne un droit aux Athées de dogmatiſer. *II. Difficulté.*

Aucun motif de conſcience ne peut obliger un Athée à dogmatiſer. *Solution.*

Selon ce ſentiment, il faudroit permettre de prêcher l'adultére, le meurtre, & les crimes les plus infames. *III. Difficulté.*

Chicane toute pure. Si cet inconvénient arrivoit, contre toutes ſortes d'apparence, il faudroit ramener doucement ces Prédicateurs au bon-ſens, par de véritables inſtructions; s'ils reſtoient opiniâtres, on pourroit les met- *Solution.*

Digitized by Google

tre aux petites maiſons. Si pourtant un homme, par un zéle mal éclairé, tel qu'inſpirent ſouvent quelques malheureux Directeurs, tuoit quelque Prince, il eſt certain, qu'il ſeroit moins coupable devant le Tribunal Divin, que s'il avoit mépriſé le Dictamen de ſa conſcience.

Chap. 10. Le dixiéme Chapitre ſert à faire voir, que non ſeulement un Hérétique, en ſuivant ſa conſcience, fait mieux, que s'il ne la ſuivoit pas; mais que c'eſt même une action réellement bonne, & que l'erreur, traveſtie en vérité, entre dans tous les droits de la vérité même.

1. *Raiſon.* *Premiére Raiſon.*

Tous les préceptes de Dieu, donnez d'une maniére générale, obligent auſſi-bien les Hérétiques que les Orthodoxes. Les uns & les autres doivent prier Dieu, donner l'aumône, &c. Par conſéquent, le précepte de contraindre, étant énoncé ſans reſtriction à telle, ou à telle Secte, tous les Chrétiens ſont dans l'obligation de le ſuivre.

2. *Raiſon.* 2. *Raiſon.*

La Loi de Dieu, laquelle propoſe comme une bonne action de ſuivre la vérité, n'autoriſe pas ſeulement la vérité en elle-même, mais auſſi la vérité *putative*, quand on a fait toutes les recherches poſſibles pour ne s'y tromper pas. C'eſt là l'eſprit de toutes ſortes de Légiſlateurs. Un Roi, qui autoriſe un Juge à condamner les criminels, & à abſoudre les innocens, l'autoriſe par cela même à condamner ceux qui lui paroîtront criminels, après les avoir examinez dûment; on peut

tirer

Digitized by Google

tirer cent exemples, d'autres Loix de la même nature.

Ajoûtons, qu'il n'y a que la vérité clairement annoncée à quelqu'un, qui l'oblige à la ſuivre.

Il paroît par là, que Dieu laiſſe à nos recherches de décider, ſi ce qu'on propoſe eſt la vérité, ou non; & qu'il ſe contente, qu'après avoir examiné le mieux qu'il eſt poſſible, nous aimions ce qui paroît *vérité*, comme un préſent venu du Ciel.

Ceci paroît d'autant plus ſolide, que les véritez de la Religion ſont annoncées à des ames unies à un corps, qui ne raiſonnent pas pendant l'enfance; qui après cela ont de la crédulité pour les abſurditez les plus grandes, qu'on leur enſeigne; enfin, qui pendant tout le cours de la vie ſont traverſées, dans la recherche du vrai, par des préjugez, & par des paſſions.

Dernier Chap. du Vol. I.

Le dernier Chapitre de ce Volume contient un réſultat de ce qui a été traité, dans les deux Chapitres précédens. L'Auteur en conclut, que l'erreur étant dans le même droit, que la vérité, le *ſens litéral* ouvre la porte à mille combuſtions furieuſes, dont le parti de l'orthodoxie ſouffriroit le plus. L'Auteur avoüe, que quand l'erreur n'auroit pas ce droit, elle agiroit pourtant, comme ſi elle l'avoit, & l'on peut dire par conſéquent, que cette queſtion, quoi que très curieuſe, & parfaitement bien approfondie, ne fait rien au fond de la diſpute.

Remarque D. F.

Second Volume.

Le ſecond Volume eſt, comme le premier, partagé en deux parties. La premiére contient

Digitized by Google

Réfutation de l'Apologie de S. Augustin pour la persécution.

une réfutation de l'Apologie de St. Augustin, pour la persécution. Les Convertisseurs considérent les Lettres, que renferment cette Apologie, comme un bouclier impénetrable aux raisons des Tolerans. C'est par cela seul qu'elles méritent, que l'Auteur s'y attache. Nous nous contenterons de faire voir, par un petit nombre d'exemples, de quelle nature sont les raisons de St. Augustin, & la réfutation de M. Bayle.

4. Art. de S. Augustin.

Le 4. Article de la premiére Lettre de St. Augustin compare l'Hérétique à un homme atteint d'une Fiévre chaude, qu'on doit lier par charité. Mais,

Réfut.

- - - - la comparaison cloche,
Si jamais on a vû comparaison clocher.

Si l'on employe la force pour sauver un phrénetique de sa propre fureur, il est indifférent, qu'il y consente ou non; mais l'Hérétique ne peut se sauver, s'il ne le veut; il faut donc changer sa volonté, & la violence n'y sert de rien.

Art. 11.

Si c'étoit toûjours un merite d'être persécuté, Jesus Christ *n'auroit pas dit:* Heureux ceux qui souffrent persécution pour la justice: *Si c'étoit toûjours un mal de persécuter*, David *n'auroit pas dit*; Je persécutois ceux qui calomnioient secretement leur prochain.

Réfut.

Réponse. On convient, que pour être heureux dans la persécution il faut souffrir pour la justice. On convient encore, qu'on fait bien de punir les Calomniateurs. Quelle conclusion en peut-on tirer, en faveur des gens qui persécutent ceux qui errent dans les dogmes?

Les

Digitized by Google

Les Articles 15. & 16. roulent, sur ce que les Donatistes aprouvoient les Loix séveres des Empereurs, contre les impiétez des Payens; & sur ce qu'ils s'étoient adressez eux-mêmes à Julien l'Apostat, pour employer son autorité, contre les Orthodoxes. *Art.* 15. & 16.

Réponse. On ne sauroit conclure de là, sinon que les Donatistes, en matiére de persécution, ne valoient pas mieux que St. *Augustin.* *Réfuté.*

Article 17. *Art.* 17.

Vous voyez présentement, qu'il ne faut pas régarder si l'on force; mais si l'on force au bien, ou au mal.

Réponse. Pétition de principe toute pure. C'étoit la question, qui étoit dans le bon parti, St. *Augustin*, ou les Donatistes? *Réfuté.*

Art. 18. *Art.* 18.

Des Villes entiéres ont abandonné le Donatisme, par la contrainte.

Réponse. Par conséquent cette contrainte étoit juste, si l'utilité est la régle de la justice. *Réfuté.*

Dans l'Art. 19. St. *Augustin* blâme ceux qui par avarice dépouillent les Donatistes de leurs biens; mais il ne trouve aucune injustice dans l'action même, puisque par le droit Divin, *tout est aux Justes*, & que par le droit Humain, tous les biens des Sujets dépendent des Puissances temporelles. *Art.* 19.

Réponse. Voilà un étrange tissu de paradoxes insoutenables, & de contradictions extravagantes. Si par le droit Divin tout est aux Justes, les biens, qu'un Juif a gagné avec mille peines, sont un vol, qu'il fait aux Fidéles, qui sont seuls en droit de les posséder. Ce n'est pas *Réfuté.*

tout.

Digitized by Google

tout. Il n'eſt pas permis aux Puiſſances de diſpoſer des biens du monde, en faveur des Infidéles, ſans une uſurpation notoire du droit, que les juſtes ont à ces biens, par la donation de Dieu.

Remarque D. J. On eſt las de faire l'extrait de tant de petits Sophiſmes, cachez ſous quelques fleurs de Réthorique; & il eſt ſurprenant, que M *Bayle* ait bien voulu ſuivre les Lettres de St. *Auguſtin* pied à pied. Nous n'en dirons plus rien. Ce peu d'exemples que nous avons rapportez ſuffit, pour faire juger du tour de cette Apologie, & pour donner au Lecteur une grande idée de la prévention de St. *Auguſtin*, ou bien une très petite idée de la ſolidité de ſon eſprit.

Seconde partie du 2. Vol. La ſeconde partie de ce Volume eſt un eſpéce de ſupplement à tout ce que nous avons déja vû. Elle eſt précédée d'une longue *Préface*, dans laquelle l'Auteur répond ſuccintement à deux Livres, écrits contre ſon Commentaire. L'un, nommé *le vrai Syſtême de l'Egliſe*; l'autre, *le Droit des deux Souverains*. M. *Bayle* ſe contente de faire voir, que les principes de ces Auteurs menent de néceſſité aux ſentimens, qu'ils attaquent en lui.

Préface.

Réfutation de l'Auteur du vrai Syſtême. L'Auteur du *vrai Syſtême* ſoutient pag. 307. que les Hérétiques ſont obligez de ſe ſéparer d'une Egliſe, qu'ils croyent fauſſe. Or cette propoſition ne ſauroit être vraye, que parce que les Orthodoxes ſont obligez de ſe ſéparer d'une Egliſe eſſentiellement fauſſe; par conſéquent l'erreur a les mêmes droits, que la vérité.

Réfutation de l'Auteur des A l'Auteur des *Droits des deux Souverains*, M. *Bayle* répond ainſi; Si

Digitized by Google

Si par les autoritez de l'Ecriture Sainte on veut prouver contre moi, qu'on n'eſt pas toûjours exempt de péché, quand on ſuit le dictamen de ſa conſcience, on ne dit rien de contraire à ce que j'ai établi. Si l'on veut prouver, qu'une conſcience errante ne diſculpe jamais, on doit ſoutenir, ou qu'il n'y a point d'ignorance invincible, ou que l'ignorance invincible n'exclut pas le péché: conſéquences abſurdes, que l'Auteur réfuté n'admet pas lui-même. *Droits des deux Souverains.*

Nous ſerons court ſur le reſte. Ce ſont des matiéres pour la plûpart déja traitées à fond, dans ce qui précéde.

Après que l'Auteur a fait voir, que les Hérétiques peuvent retorquer tous les argumens de St. *Auguſtin*; après avoir combattu de nouveau le droit, que la *vraye Egliſe* s'arroge, de ſe diſpenſer à l'égard des errants, de l'équité naturelle, il défend les droits de l'Héréſie, contre quelques nouvelles objections. *Chap. 1. Ch. 2. 3. & 4.*

Premiére diſparité, qu'on peut oppoſer aux exemples que l'Auteur a alleguez. *Si les Hérétiques doivent donner des aumônes, c'eſt que ceux à qui ils les donnent, ſont dans l'eſpéce de ceux à qui Dieu les deſtine; au lieu que ceux qu'ils contraignent n'errant pas, ils ne ſont pas de l'eſpéce de ceux qu'il faut contraindre ſelon l'ordre de Dieu.* *Premiére diſparité alleguée contre les exemples de l'Auteur.*

Réponſe. Cette diſparité eſt imaginaire. On fait une bonne action, en donnant l'aumône à ceux, que fondé ſur des raiſons plauſibles, on croit pauvres, quoique véritablement ils ne le ſoient pas. *Chap. 5. 6. 7. & 8.*

Il en eſt de même de l'exemple d'un Juge; comme il peut condamner ceux, qui après un examen

Digitized by Google

examen exact, lui paroiſſent criminels ſans l'être; ainſi (poſé le ſens littéral) il peut condamner un Orthodoxe, qui lui paroîtra Hérétique, après une meure recherche.

Chap 9. On oppoſe en vain, que les Juges, qui ne découvrent pas la vérité, doivent être néceſſairement dans une paſſion criminelle. La fauſſeté de cette ſuppoſition ſaute aux yeux, & il nous paroît ſuperflu de remonter, avec notre Auteur, au premier homme, pour faire voir, que toute ignorance n'eſt pas une ſuite du péché.

Mais, dira-t-on, un Juge qui ne découvre pas la vérité, manque du moins de lumiéres. Il péche par conſéquent en éxerçant un emploi dont il eſt incapable.

Réponſe. Il eſt vrai, qu'outre l'integrité un Juge doit être habile; mais ſi perſonne ne vouloit ſe mêler de la Judicature, parce qu'un autre pourroit s'en acquiter mieux que lui, le genre humain ſeroit ſans juſtice. Quel homme a l'orgueil de croire, qu'il n'y a perſonne, qui le ſurpaſſe en habileté? Ajoûtons que quelque habileté que puiſſe avoir un Juge, les faits peuvent être ſi embrouillez, les faux témoins ſi fermes & ſi bien d'accord, qu'il faudroit ſavoir lire dans les cœurs pour découvrir la vérité.

Chap. 10. 2 Diſparité *Si un Juge condamne pour meurtre un homme innocent, c'eſt par une ignorance de fait; mais condamner un Orthodoxe pour Héréſie, c'eſt errer dans le droit.*

L'Auteur a déja répondu à cette chicane, dans le premier Volume. Il fait voir ici, qu'il eſt

eſt auſſi facile d'errer dans le Droit, que d'errer dans le Fait, ſur tout en matiére de Religion; il le fait voir, dis-je, par la diſpute du Janſeniſme, très difficile à l'égard du Fait, & du moins auſſi embaraſſante à l'égard du Droit, ſi des Huguenots entreprenoient de ſoutenir, que les *cinq Propoſitions*, dans le ſens que le Pape les a condamnées, ſont très véritables.

En vain allegueroit-on, que l'obſcurité dans les Procès criminels, en maniére d'Héréſie, vient de la préoccupation des Juges. *Chap.* 11. 3. *Diſparité.*

Des Philoſophes Chinois ne ſeroient pas des Juges préoccupez; ſi pourtant toutes les Sectes venoient plaider leur cauſe devant eux, en alleguant toutes leurs raiſons, les Chinois trouveroient le procès bien embrouillé. *Réponſe.*

Cette obſcurité des Controverſes vient, ſelon notre Auteur, de ce que contre certains adverſaires on allegue des principes, qu'on abandonne quand on diſpute contre d'autres. On employe la raiſon contre les Papiſtes; on allégue les bornes de cette raiſon contre les Sociniens. *Chap.* 12.

L'Auteur fait voir enſuite, que la corruption n'eſt pas néceſſairement la ſource de l'erreur, dans les cauſes d'Héréſie. *Chap.* 13. 4. *Diſparité.*

Sans dire, que toutes les Sectes ont le même droit d'objecter la corruption à leurs adverſaires, il eſt certain, qu'on perſévere dans l'erreur, comme dans l'Orthodoxie contre ſes inclinations & ſes intérêts. L'Hérétique & l'Orthodoxe montrent ſouvent, dans la perſécution, une conſtance égale. *Chap.* 14. *Réponſe.*

Diſons plus. L'éducation décide preſque ab- *Chap.* 15.

Digitized by Google

abſolument de l'erreur & de l'orthodoxie. Suppoſons une Ville, habitée de Turcs & de Chrétiens; ſi on échangeoit leurs enfans dans le berceau, il eſt preſque indubitable, que les enfans des Turcs deviendroient Chrétiens, & ceux des Chrétiens, Turcs; marque certaine, que la corruption n'eſt pas la ſource de l'erreur, puiſque la ſaine doctrine s'ente ſur cette corruption, auſſi facilement que l'Héréſie.

Chap. 16. Il en eſt de même de la forte perſuaſion de l'erreur, & de la rejection des ſoupçons qu'on erre; elles ne ſont pas une ſuite de la corruption; toutes ces choſes ſont communes à la vérité & à l'erreur. Elles viennent du même principe: De l'attachement, qu'on a pour ce qu'on croit orthodoxe; de la *méfiance mere de la ſûreté*; & de la crainte de la tentation.

Chap. 17. Mais, dira t-on, ſelon la Philoſophie Carteſienne, les jugemens ſont des actes de volonté; par conſéquent toute erreur eſt volontaire & criminelle. Suppoſons la doctrine de Deſcartes? Qu'en ſuit-il? Ou que toute erreur eſt criminelle, de quelque minutie qu'il s'agiſſe, ce qui eſt de la derniére abſurdité; ou que quelques erreurs, quoi que volontaires, ſont innocentes. Or la régle ſeule, par où on peut diſcerner l'erreur coupable, de l'erreur innocente, ne peut être que le bon ou le mauvais motif, & c'eſt tout ce qu'il nous faut.

Chap 18. Examen de trois autres difficultez.

Trois autres difficultez examinées. 1. *Il n'eſt pas néceſſaire, pour agir mal, de connoître le déſordre du motif.*

Réponſe.

Digitized by Google

Réponſe. Notre ame ne peut ſe défendre contre un ennemi inconnu. Un *Garde-Santé* peut bien empêcher l'entrée des perſonnes & des hardes infectées, mais non pas celle des atomes peſtiférez répandus dans l'air.

2. *Le péche originel eſt la ſource de l'erreur.*

Réponſe. Objection déja aſſez réfutée. Si Adam n'eut point péché, ne ſe tromperoit-on ſur rien? Nos lumiéres ſeroient-elles ſans bornes?

3. *S. Paul met les Héréſies au nombre des œuvres de la chair, qui damnent ceux qui les commettent.*

Réponſe. *Héréſie* eſt un mot équivoque dans l'Ecriture; il faut entendre ici l'eſprit de Schiſme, effet de l'ambition. Un tel Hérétique, ſelon le même S. Paul, *péche étant condamné par ſon propre jugement.*

C'eſt ainſi, que les quatre diſparitez ſont renverſées; & les Juges, ſur les cauſes d'Héréſies, reſtent dans le même droit, que ceux des cauſes purement civiles. *Chap.* 19.

Le Chapitre ſuivant eſt une récapitulation des raiſonnemens, qu'on a vûs, avec leur application à la doctrine de S. Auguſtin. *Chap.* 20.

Mais *ne ſuit-il pas des preuves de l'Auteur, que ceux qui perſuadez du ſens litéral, perſécutent, font bien?* Sans doute, & c'eſt pour cela, que l'Auteur ne néglige rien, pour le détruire, en faiſant voir toutes les effroyables abſurditez, qui en découlent. *Chap.* 21.

C'eſt bien en vain, que M. *de Meaux* veut qu'on lui montre un paſſage, où l'Héréſie eſt excluë des crimes puniſſables. *Chap.* 22.

Qui ne voit pas, que c'eſt à lui à produire

Digitized by Google

un paſſage, où l'Héréſie ſoit miſe du nombre des crimes, contre leſquels les Puiſſances mondaines ſont armées.

Chap. 23. Avoir recours à la Grace, pour ſe tirer
Chap. 24. d'embaras; alléguer, que les preuves de la vérité ſont plus ſolides, que celles de la fauſſeté, c'eſt ſe ſervir d'argumens, qui n'ont point de principes fixes, & dont toutes les Sectes ſe ſervent indifféremment.

Chap. 25. Nous laiſſons là les deux Chapitres ſuivans.
26. Dans le premier, l'Auteur retourne ſur le pauvre S. Auguſtin. Il en uſe avec lui, comme un homme qui donne cent coups de poignard, à un ennemi qu'il a déja tué. Dans le ſecond, il fait voir ſous une nouvelle face, les énormitez renfermées dans le dogme de la contrainte; le renverſement des droits d'hoſpitalité, de parenté, & de foi donnée: rien ne ſe peut mieux appliquer à la conduite des Convertiſſeurs, que cette image du Siécle de fer.

Non hoſpes ab hoſpite tutus.

Chap. 27. L'Auteur va même plus loin; il montre qu'un *péché*, dont le nom ſeul eſt abominable, peut devenir une action ſainte, pu qu'il pourroit être plus utile à l'Egliſe, qu'au-
Chap. 28. cune autre punition. Le Chapitre ſuiv ſert à répondre aux objections, qu'on pe faire ſur cet article.

Chap. 29. Nous nous arrêtons ici, ſans rien dire, *progrès qu'a fait le dogme de la contrainte*; de
Chap. 30. *vogue qu'il a eu plûtôt chez les Orthodoxes, q chez les Hérétiques*; ni enfin *de la manière* dont

dont il a été maintenu parmi les Réformez.

Cette discussion n'est nullement essentielle à l'état de la question. Est-il concevable, qu'un des plus beaux Génies de l'Europe, ait dû composer deux Volumes, pour démontrer la liberté de la conscience? *Il ne faut pas forcer la conscience*; cette proposition devroit être du nombre des Axiomes, qui arrachent le consentement, à tous ceux qui n'ont pas le cerveau troublé. *Remarque D. J.*

II. ART.

REFLEXIONS SUR LES GRANDS HOMMES, *qui sont morts en plaisantant. Avec des Poësies diverses; Par* M. D.... A Rochefort, chez Jaques le Noir, 1714. pag. 202. sans la Préface, & la Table des Matiéres.

CE Livre avoit déja été imprimé à Paris, mais peu connu, soit qu'on n'en eut tiré que peu d'exemplaires, ou qu'on ne le debitât qu'avec réserve; mais l'Auteur étant passé en Angleterre à la suite du Duc d'*Aumont*, & l'ayant fait voir à plusieurs personnes à Londres, on vid bien-tôt paroître son Livre en Anglois, augmenté de quantité de Notes, &c. tant par l'Auteur, que par le Traducteur. Un Auteur Anglois, qui a beaucoup d'esprit, a dit à cette occasion, que M. D. *avoit composé un Recueil de bons Mots & de*

Digitized by Google

Penſées divertiſſantes, pour l'uſage des Agoniſans. C'eſt afin qu'un Livre ſi utile ſoit plus connu dans le monde, qu'on vient de nous en donner à Amſterdam, une nouvelle Edition qui fait le ſujet de cet Article.

Erreurs vulgaires ſur la mort. Les hommes qui ſe ſont piquez juſqu'ici de faire quelques réfléxions ſur eux-mêmes, ont preſque tous conſidéré la mort, comme une affaire aſſez ſérieuſe. Ceux mêmes qui ne comptoient pas beaucoup ſur l'avenir, s'imaginant que l'Amour propre étoit eſſentiel à la Nature humaine, ſe ſont mal à propos mis dans l'eſprit, que ſe perdre ſoi-même, c'eſt la plus grande perte qu'on puiſſe faire. Les Eſprits encore plus crédules, qui ajoûtent foi à certains deſirs du cœur vers une vie éternelle, confirmez dans leurs eſpérances par une Révélation, ont regardé la mort comme le Roi des épouvantemens; comme un moment, qui devoit décider d'un bonheur ou d'un malheur ſans bornes, & par conſéquent, comme un moment dans lequel il faut ramaſſer tout ce que la piété a de plus fervent, afin de s'aſſurer davantage la poſſeſſion d'une bienheureuſe éternité. Mais il eſt tems de laiſſer aux femmelettes ces erreurs vulgaires, & l'on n'a qu'à ſuivre M. *D...*, pour ſe défaire de tout ce fatras de puérilitez, & pour apprendre à badiner avec la mort. La planche ſeule, qui eſt au devant de cet Ouvrage, eſt capable de nous porter à ce badinage philoſophique. On y voit des morts danſer en rond avec des vivans de tout âge & de tout Sexe, qui rient comme des foux de ſe voir en ſi bonne compagnie. Ce qu'

Digitized by Google

qu'il y a de plus divertiſſant, c'eſt un Squelette qui joüe de la Flûte, devant deux Vieillards, qui paroiſſent extaſiez au ſon d'une Muſique ſi ſinguliére. Un Squelette, qui joüe de la Flûte, paroît impliquer contradiction; mais pour cela même il mérite d'être mis au devant de ce Traité.

La vie eſt peu eſtimable.

Après une eſpéce de Dédicace de l'Auteur à un de ſes amis, il entre en matiére, & prouve d'abord que la vie eſt peu eſtimable, & que ſes chagrins l'emportent de beaucoup ſur ſes plaiſirs. Parmi les lieux communs, que M. *D...* débite là-deſſus, on trouve cette réfléxion de Madame *Des Houliéres.*

„ Homme, vante moins ta raiſon;
„ Voi l'inutilité de ce préſent Celeſte,
„ Pour qui tu dois, dit-on, mépriſer tout le reſte.
„ Auſſi foible que toi, dans ta jeune ſaiſon,
„ Elle eſt chancellante, imbecille;
„ Dans l'âge, où tout apelle à des plaiſirs divers »
„ Vile eſclave des Sens, elle t'eſt inutile;
„ Quand le ſort t'a laiſſé conter cinquante hyvers,
„ Elle n'eſt qu'en chagrins fertile;
„ Et quand tu vieillis tu la perds.

L'Auteur conſidére ici la foibleſſe de la raiſon, comme un des grands malheurs de la vie. On ne voit pas bien comment cela s'accorde à ſon Syſtême. Pourvû qu'on ait aſſez de raiſon pour goûter le plaiſir, & pour mourir en turlupinant, M. *D...* n'en devroit pas demander davantage.

Digitized by Google

Chap. 2. La Mort eſt un ſujet de plaiſir.

Voilà déja la mort dépoüillée de ſon air affreux; ce n'eſt plus qu'une ſource de penſées vives & agréables, & un motif d'exciter au plaiſir les perſonnes d'un goût délicat, & d'un mérite exquis. C'eſt ainſi que la mort en a agi avec *Anacreon*, *Catulle*, *Cecilius* & *Sannazar*, tous bons Poëtes. Il n'y a guéres que les Eſprits Poëtiques, qui ont bien raiſonné ſur la mort.

„ Trop heureux, ſi la mort nous ſurprend quelque jour,
„ Enivrez d'une douce & flatteuſe tendreſſe!

C'eſt *Sannazar* qui parle ainſi, & ſon autorité mérite bien qu'on la reſpecte. Heureux, dit M. *D...*, ſi je puis engager le Lecteur à ſuivre un jour de ſi beaux modéles!

Chap. 3.

Idée générale d'une mort plaiſante.

Pour donner enſuite l'idée générale d'une mort plaiſante, voici comme l'Auteur s'y prend. „ Le maſque tombe à la vûë de la mort; „ l'homme ſe voit, pour ainſi dire, dans ſon „ deshabillé. Quelle doit être alors ſa ſurpriſe! Tout l'occupe, ſans le toucher: „ tout ſert à faire évanoüir ce dehors pompeux, qui le cachoit à lui-même. Il ſe „ trouve ſeul & ſans idée flateuſe, parce „ qu'il ne peut plus ſe prêter aux objets extérieurs.

Remarque D. J.

Il ſemble que cette maxime ne ſoit guéres propre au deſſein de M. *D...*, auſſi n'eſt-ce qu'un caractére détaché, qu'il n'a pas trouvé à propos de lier à ſa matiére. Il a mieux aimé s'étendre ſur le prétendu Héroïſme, qu'il regar-

Digitized by Google

regarde, avec raiſon, comme l'ouvrage de la vanité humaine. Il préfére à la férocité, avec laquelle un Guerrier affronte le trépas, la tranquillité d'un Philoſophe, qui tombe nonchalament entre les bras de la mort. Mais cette nonchalance Philoſophique doit-elle porter naturellement aux railleries & aux turlupinades? C'eſt un petit Problême, que l'Auteur feroit bien de réſoudre.

Petrone, Intendant des plaiſirs de *Neron*, eſt le premier Modéle, qu'on nous propoſe. Tout le monde connoît ſon caractére, & la maniére dont il eſt mort. „ Toutes les cir- „ conſtances de cette mort ſont des preuves „ d'un courage exquis, & curieuſement ſoû- „ tenu. On peut nommer *Petrone* le Philo- „ ſophe le plus libertin, & le Libertin le plus „ Philoſophe, qu'on ait vû. *Petrone, premier modéle de tranquillité.*

Pluſieurs Savans ont regardé la mort, avec une indolence pareille. M. *Bayle*, par exemple, mourut en retouchant un Ouvrage, qu'il avoit entrepris contre M. *le Clerc*. Marque aſſez certaine, que la mort étoit une bagatelle pour lui, & la réputation quelque choſe de fort important. *Chap. 4. Mort tranquille de M. Bayle.*

La mort de M. *Tſchirnhaus* nous paroît d'un genre un peu différent. Il ne proféra en expirant, que ces paroles: *Triomphe, Victoire.* Etoit-ce l'*incrédulité, amie de la raiſon*, comme s'exprime l'Auteur dans un autre endroit, qui fourniſſoit des chants de triomphe à ce célébre Géométre? *De M. Tſchirnhaus.*

Après lui viennent ſur les rangs *Longolius*, *Pyrrhon*, & *Cardan* grand Aſtrologue. Celui-ci ſe laiſſa mourir de faim, pour accomplir *Mort de Cardan.*

Digitized by Google

ſa prédiction. On ne voit pas pourquoi cette mort ne plaît pas à M. *D*... *Cardan* craignoit de paſſer pour ridicule, s'il avoit continué de vivre; il ſe précautionna contre ce malheur : qu'y a-t-il là de contraire aux principes de M. *D*...

Chap. 6. *Solve ſenescentem maturè ſanus equum, ne*
Peccet ad extremum ridendus & ilia ducat.

Voilà ce qu'applique l'Auteur à tous les hommes en général, dans le Chapitre ſuivant. Il y ſoûtient, qu'il eſt plus avantageux de mourir dans la proſpérité, que dans le malheur. Le vulgaire ne raiſonne pas ainſi. Il s'imagine, que plus on eſt infortuné, moins on doit aimer la vie; mais c'eſt une erreur groſſiére; il y a pluſieurs paſſages formels là-deſſus, dans les Anciens, & ſur tout dans les Poëtes. N'ont-ils pas raiſon? L'eſpace d'un ſeul jour peut ternir la plus belle réputation. Voilà ce qui s'apelle raiſonner conſéquemment. Qu'on nous permette d'appuyer ce raiſonnement, par cette belle Epitaphe :

Ci-gît Gribouille,
Qui ſe noya, de peur d'être mouillé.

Chap. 7. *Valere Maxime* confirme encore cette preuve, en comptant, comme le plus grand bonheur d'*Anacreon*, l'eſprit Poëtique, & la mort tranquille, dont il étoit redevable à la Nature.

Chap. 8. & 9. Les deux Chapitres ſuivans traitent de *Veſpaſien*, d'*Auguſte* & de *Rabelais*.

Le

Le premier disoit à l'approche de la mort, qu'il sentoit bien, qu'il alloit devenir Dieu. *Mort de Vespasien.*

Le second demandoit, si l'on ne trouvoit pas qu'il étoit bon Comédien. *D'Auguste*

Pour *Rabelais*, voici comme il apostropha un Page du Cardinal *du Bellay*, qui l'étoit venu voir de la part de son Maitre. „ Je m'en „ vais chercher un grand peut-être; il est au „ nid de la Pie, qu'il s'y tienne, & pour toi, „ tu ne seras jamais qu'un fol; *tirez le rideau*, „ *la farce est joüée.* Voilà un galimatias Philosophique, qui est bien beau. Ce qu'on y comprend, c'est que le *peut-être* d'un homme qui donne tête baissée dans l'avenir, est une fadaise, qui auroit tort de troubler une ame raisonnable. *De Rabelais.*

Malherbe mourut plus sérieusement; ce fut en défendant, jusqu'au trépas, la pureté de la Langue Françoise, lézée par les solléciſmes de son Hôtesse. *De Malherbe.*

Après avoir rapporté la mort d'*Othon*, qui ne devint homme, que dans le tems que les autres cessent de l'être, l'Auteur en vient aux Héroïnes. *Chap. 10.*

Mademoiselle *de Limeuil*, Fille d'Honneur de *Catherine de Medicis*; & la Reine *Elisabeth* firent joüer des Instrumens auprès de leur lit, apparemment afin que leur ame partit en cadence. M. *D*... n'aime pas la bravoure fanfaronne: celle de ces Dames ne seroit-elle pas un peu de ce caractére? Il y a des enfans, qui chantent quand ils ont peur, & des Poltrons, qui font parade d'une joye emportée, quand on parle de se battre. Jugeons-en par *Anne de Boleyn*, qui paya son *De Mademoiselle de Limeuil, & de la Reine Elisabeth.*

Mort gaye d'Anne de Boleyn.

élevation bien chérement. Etant en prison, elle pleuroit & chantoit tour à tour. Lors qu'elle fut sur l'échaffaut elle demanda au Bourreau, s'il savoit bien son métier; & tout d'un coup elle trouva tout cela si divertissant, qu'elle fit de grands éclats de rire. M. *D*... la trouve un peu folle; mais que faire? *Nullum magnum ingenium sine mixturâ dementiæ*; il y a toûjours quelque grain de folie dans l'esprit de la meilleure trempe.

Mort de Madame de Mazarin.

Passons à quelque chose de plus édifiant. Ce sont les derniéres heures de Madame de *Mazarin*. Elle mourut, comme elle avoit vécu. C'étoit une femme à principes. Elle laissa pourtant échapper, qu'elle auroit bien voulu vivre, jusqu'à la mort de M. de *St. Evremond*, dont elle étoit la très digne éleve.

Sa curiosité.

Il ne faut pas croire, que ce fût par amour pour la vie; ce n'étoit que par curiosité. Elle auroit été ravie de voir, s'il soûtiendroit dans ce *moment critique*, les sentimens dont il s'étoit toûjours fait honneur. Sa curiosité auroit été abondamment satisfaite. Ce grand homme est mort dans le véritable caractére d'un vieillard voluptueux.

Mort du Pere de Mademoiselle de Lenclos.

C'étoit encore un homme d'un rare mérite, que le Pére de la charmante *Ninon de Lenclos*, si délicate dans son libertinage. Ayant regardé sa fille d'un œuil mourant, il lui donna des instructions, très utiles pour le métier qu'elle a fait avec tant d'honneur & de distinction.

Les Agonisans qui viennent ensuite, sont à peu près de la même humeur, que ceux que nous avons déja vûs; ainsi nous parlerons seulement de ceux d'entr'eux, qui sont les plus *drôles*.

M.

Digitized by Google

M. de *Grammont* étant dangereuſement malade, le Roi, prévenu de ſon irreligion, lui envoya le Marquis de *Dangeau* pour le convertir. L'Agoniſant ſe tourna alors du côté de ſa femme, qui étoit fort dévote, & lui dit: *Comteſſe, ſi vous n'y prenez garde, Dangeau vous eſcamottera ma converſion.* *De M. de Grammont.*

Gaſſendi, célébre protecteur d'*Epicure*, étant dans le même état, répondit ainſi à quelqu'un, qui lui demandoit ce qu'il penſoit alors: *Je ne ſai qui m'a mis au monde: j'ignore, & qu'elle y étoit m'a deſtinée, & pourquoi l'on m'en retire.* On peut compter, dit l'Auteur, ſur une ignorance ſoutenuë de l'étude de quarante années. *De Gaſſendi.*

Voilà ce qui s'apelle une ignorance achetée bien chérement.

Hobbes s'écria, prêt à rendre l'ame, *Je vais faire un grand ſaut dans l'obſcurité.* Cet eſprit ſi fort craignoit pourtant de ſe trouver ſeul, & redoutoit les Spectres. *Peut-on maintenant donner une définition exacte de l'eſprit-fort*, demande M. D.? On lui laiſſe le ſoin d'y répondre. *De Hobbes.*

Ne diſons rien de l'Abbé *Bourdelot*, qui au lit de la mort, ne voulût pas entendre citer St. *Auguſtin*, choqué de ce qu'il y a d'Afriquain dans ſes expreſſions. *Chap. 17.*

Paſſons avec l'Auteur à ceux qui ont fait de Vers lors qu'ils alloient expirer.

Tout le monde ſait les Vers d'*Hadrien*, traduits par M. de Fontenelle: *Mort Poëtique de l'Empereur Hadrien.*

Ma petite ame, ma mignonne,
Tu t'en vas donc, ma fille, & Dieu ſache où tu vas; &c.

Il

Il ne paroît pas, que cet Empereur ait fait ces Vers dans un esprit de plaisanterie; au contraire, il semble que l'incertitude du sort futur de cette chére petite ame lui a donné de l'inquiétude. *C'est ordinairement*, dit l'Auteur, *à force d'étudier la Religion, qu'on se trouve engagé à ne rien croire.* L'Auteur voudra bien, qu'on donne quelque restriction à sa maxime. Quand on n'étudie la Religion que du côté des difficultez, on réüssit souvent à ne rien croire. L'étudie-t-on du côté de ses principes, il en arrive tout le contraire, quand on a du bon-sens & de la bonne-foi.

Remarque D. J.

Après avoir rapporté quelques autres *morts Poëtiques*, M. D... parle de quelques Inscriptions, par où des Courtisanes mêmes, telle que *Rhodope* & *Phryné*, ont voulu transmettre leur métier & leur nom à la postérité. C'étoit encore une Epitaphe burlesque, que celle que *Darius I.* voulût qu'on gravat sur son Tombeau: *J'ai pû boire beaucoup de vin & le bien porter.*

Epitaphe de Darius I.

Darius se croyoit recommandable par cette qualité. Il auroit raisonné fort juste, s'il avoit vécu de nos jours.

Ceux qui ont badiné avec la mort, dans leur lit, doivent sans doute céder le premier dégré de gloire, à ceux qui ont attendu nonchalamment le dernier suplice. C'est dans cette occasion, que la mort est revêtuë de son appareil le plus terrible. On ne peut donc admirer assez l'Héroïsme de *Thomas Morus*, qui la tête déja sur le billot, avertit le Bourreau de prendre garde, à ne pas couper sa barbe; parce que par la Sentence, il ne falloit lui couper que le col.

Mort de Thomas Morus.

Etienne

Digitized by Google

Etienne Dolet, puni comme Calviniſte, étoit fort badin auſſi, à ce que dit M. D... circonſtance fort remarquable dans un homme qui meurt pour ſa Religion. L'Auteur parle encore de *Vanini*, de *Socrate*, & de *Phocion* qui n'étoient pas plus religieux que *Vanini*, ſelon les mémoires ſecrets de M. D...

Il s'étend encore ſur Mrs. de *Montmorenci*, de *Thou* & *S. Marc*. On ſoutient ici, que les deux premiers ont badiné avec la mort, parce que l'un écrivit une lettre fort tendre à ſa femme, & que l'autre fit ſa propre Epitaphe.

Le chapitre ſuivant contient un extrait de *Montagne*. On y voit pluſieurs morts *plaiſantes & entremêlées de gaudiſſeries*. Il ne s'agit pas là de Philoſophes, mais de gens qu'on alloit pendre. *Chap. 21.*

Que l'Auteur y prenne garde; ces coquins-là laiſſent bien loin derriére eux tous les grands hommes dont il vient de parler. Au lieu de s'amuſer à fonder leur ignorance ſur une longue étude, ils n'examinent rien; ils vivent aux gré de leurs déſirs, perſuadez comme l'Auteur, que **les idées de vertu & de vice ſont chimériques*; & après cela ils font le ſaut dans l'obſcurité de la meilleure grace du monde. Cela s'appelle agir conſéquemment. *Remarque D. J.* * *Voyez pag. 156. à la fin.*

A propos des idées chimériques de la vertu; Dans le Chapitre même où l'Auteur en parle, il examine ſi l'on peut ſe donner la mort. Il ſoutient qu'oüi, pourvû que ce ne ſoit pas dans un malheur preſſant, parce qu'alors la mort eſt un bien digne d'être recherché. On agit, dans une telle circonſtance, par une vertu machinale, & on laiſſe à des paſſions étrangéres le ſoin de ſa réputation. *Chap. 22.* *Qu'on peut ſe donner la mort.*

Le

Digitized by Google

Le dernier Chapitre regarde ceux dont l'humeur facetieuſe a réjoüi, après leur trépas, les Habitans de l'autre Monde. On cite là-deſſus quelques Epigrammes, faites ſur *Scarron* & ſur *Molière*, & par là ce Traité merveilleux finit. On le croiroit bien étendu, ſi, au lieu de compter les pages, on comptoit les contradictions & les égaremens, qui s'y trouvent. Rendons pourtant juſtice à M. *D...* Il écrit joliment, & tous les Portraits, qu'il a fait de ſes Hommes illuſtres, méritent d'être lûs; ſur tout celui de M. *Bayle*.

Nous ne nous étendrons pas ſur le Recueil de Vers, qui ſe trouve à la fin de cet Ouvrage. On peut juger du génie de l'Auteur, par l'Epigramme que voici.

Sur la Priſon du Roi de .....

Le Grand Seigneur eſt bon Geolier;
Bien gardera ſon priſonnier.
A chercheur de mainte avanture
Convient telle déconfiture.
Ce Don Quichotte couronné,
L'honneur de la Chevallerie,
Eſt juſtement empriſonné;
Heureux, s'il l'étoit pour ſa vie!
A tous pourfendeurs de Geants
Dieu donne même deſtinée.
Ne tient-il qu'à tuer les gens,
Pour avoir los & renommée?

On

Digitized by Google

On fera bien encore de consulter une Piéce, que l'Auteur fit, au sortir d'une grande maladie, dans laquelle certains Calomniateurs debitoient, qu'il avoit renoncé à sa morale. En voici quelques Vers.

„ Quoi! j'aurois pû de cent sornettes
„ Railler en parfaite santé,
„ Et puis au moment redouté,
„ Tems que craignent les femmelettes,
„ On m'eut vû, plein d'égaremens,
„ Trahir mes premiers sentimens?
„ Non, non; de pareilles bassesses
„ Mon cœur ne fut point infecté,
„ *Et sage dans sa vanité,*
„ *Il sait mieux cacher ses foiblesses.*

M. *D*... avoit donc de ces sortes de foiblesses, qu'il cachoit par vanité? Cet aveu est bien ingénu pour un Esprit-fort. Voilà ce que c'est que l'esprit humain; il a des momens d'inattention, où les sentimens du cœur le trouvent hors de garde.

Quoi qu'on ne puisse lire un pareil Ouvrage sans indignation, nous n'avons pas trouvé à propos de le réfuter sérieusement. Le moyen de raisonner avec un homme, qui a acquis, par une * Méditation de cinq ans, l'avantage de n'avoir point de principes? * *Voyez pag.* 201.

III.

Digitized by Google

III. ART.

SUITE DES CONJECTURES PHYSIQUES; *Par* Nicolas Hartſoeker. A Amſterdam. 1712. in 4. pag. 156. *& La Suite des* ECLAIRCISSEMENS *ſur les Conjectures Phyſiques.* pag. 104. Sans compter onze grandes planches.

M. *Hartſoeker* fit imprimer en 1706. un Recueil de Diſcours ſur la Phyſique, ſous le titre de *Conjectures*; depuis il publia une ſuite de ces Conjectures en 1708. & des Eclairciſſemens ſur ſes Conjectures Phiſiques, en 1710. Il nous donne une continuation de ces Ouvrages dans ce Volume qui contient ſix nouveaux Diſcours. Le premier roule ſur le *Cerveau* & ſes fonctions. Le ſecond traite de la *Vûë* & des principaux phenomenes de la *Dioptrique*. Dans le troiſiéme l'Auteur examine la nature de *l'Ouïe* & du *Son*. *L'Odorat*, le *Goût* & *l'Attouchement* font le ſujet du quatriéme Diſcours. Le cinquiéme ſert à expliquer par quel mechaniſme ſe fait le *Mouvement des Muſcles*. Dans le ſixiéme enfin M. *Hartſoeker* developpe la nature de *l'Entendement humain* ou des facultez de l'Ame raiſonnable.

Comme la matiere qui fait le ſujet du premier Diſcours, ſert de baſe & de fondement aux autres, & que M. *Hartſoeker* en expliquant les fonctions du Cerveau s'écarte d'avantage des Syſtemes ordinaires que dans les autres

Digitized by Google

autres matieres qu'il traite; nous avons crû devoir nous borner à ce premier Discours, pour en pouvoir donner une juste idée.

Usage du Cerveau & du Cervelet.

Après une legere description du Cerveau, du Cervelet & des Membranes qui les enveloppent, M. *Hartsoeker* tâche de prouver, que le Cerveau est destiné aux fonctions Animales, & le Cervelet aux Vitales.

Description des nerfs.

Il décrit ensuite assez au long les dix paires de Nerfs qui sortent de la Moëlle allongée; & il assigne l'origine de ces nerfs au Cerveau ou au Cervelet, suivant la partie à laquelle ils tendent, & suivant les fonctions auxquelles ils paroissent être destinez. Après avoir dit un mot des Nerfs qui sortent de la Moëlle de l'épine, il conclut „ qu'il y a du moins „ trois sortes de nerfs. 1. Des nerfs, qui ti- „ rant leur origine du Cerveau, vont former „ par leurs petites fibres creuses des Mem- „ branes comme des toiles minces, ou bien „ des especes de Mamellons sur la peau, „ pour servir à la Sensation. 2. Des nerfs „ qui tirant leur origine du Cerveau com- „ me les précédens, répandent dans les „ Muscles qui servent aux mouvements vo- „ lontaires, leurs petites fibres creuses, qui se „ mettent comme de petits boyaux entre les „ fibres charnuës, auxquelles elles sont assez „ fortement attachées, pour servir à ce mou- „ vement. 3. Des nerfs qui tirant leur origi- „ ne du Cervelet, répandent de même & de „ la même maniere, leurs petites fibres creu- „ ses dans les Muscles, & dans les parties „ dont l'action ne dépend aucunement de „ notre volonté.

Il y a trois sortes de nerfs.

Digitized by Google

Remarque D. J.

Les differentes fonctions que M. *Hartsoeker* attribuë au Cerveau & au Cervelet, & la differente Origine qu'il assigne aux nerfs, quoique fondées sur l'opinion commune, n'en sont peut-être pas plus certaines: Du moins on pourroit faire de très fortes objections contre ce Systeme. Mais nous nous contenterons de demander, comment on expliquera par ce systeme le mouvement involontaire de *l'Iris*; puisque les nerfs qui se rendent à l'Oeil, tirent leur origine du Cerveau & ne peuvent servir par conſequent qu'aux mouvements volontaires & à la ſenſation? A la verité M. *Hartſoeker* a voulu en quelque maniere prevenir cette objection, lorſqu'il dit à la fin de ce Diſcours que „ comme la prunelle ſe ferme ou s'ouvre à meſure que la lumiere eſt plus ou moins forte, & qu'il n'eſt pas en notre pouvoir „ d'empêcher cette action ou de faire enſorte „ que le contraire arrive; que comme la membrane du tambour ſe bande de même „ à notre inſçu, à meſure que le bruit s'affoiblit, on pourroit croire qu'il y a une „ quatriéme eſpece de nerfs pour avertir l'Ame vegetative de ce qui ſe paſſe, & de ce „ qui eſt neceſſaire pour la conſervation de „ la machine. Mais puiſque, ſuivant M. *Hartſoeker*, les nerfs qui tendent aux yeux, tirent leur origine du Cerveau, notre objection ſubſiſtera dans toute ſa force, juſqu'à ce qu'il ait donné une deſcription exacte de cette *quatriéme eſpece de nerfs*, qu'il imagine pour ſe tirer d'affaire.

Quatriéme eſpece de nerfs.

Entre autres phénomenes que l'Auteur tâche

che d'expliquer par son Système de la différente origine des nerfs, il croit qu'on en peut déduire aiſément „ comment dans une Paraly„ ſie le mouvement volontaire peut ceſſer, „ pendant que les ſenſations demeurent en „ leur entier, & au contraire. *Differentes ſortes de Paralyſie.*

Il eſt vrai, que dans preſque tous les Cours de Medecine, on poſe qu'il y a une eſpece de Paralyſie, dans laquelle le ſentiment de la partie eſt aboli, quoique le mouvement ſubſiſte dans ſon entier: Mais cette eſpece de Paralyſie eſt entierement imaginaire; & nous renvoyons ceux qui pourroient être encore dans ce prejugé à ce qu'en a dit *Diemerbroeck* dans ſon Traité d'Anatomie. * *Remarque M. J.*

On ne ſauroit s'empêcher de faire encore quelques reflexions ſur une autre opinion de l'Auteur. Il prétend que la ſerosité filtrée par les glandes de la Dure-Mere, après avoir été portée par des vaiſſeaux excretoires entre le crane & la Dure-Mere, afin d'humecter ces parties, *eſt conduite vers l'entonnoir pour retourner au cœur.* Il n'eſt pas poſſible de s'imaginer par quels moyens cette ſerosité, étant répandue dans la partie la plus baſſe du Crane, peut être forcée à remonter vers l'entonnoir; & par quelles voyes cette liqueur étant épanchée entre la Dure-Mere & le Crane, peut entrer dans l'entonnoir: D'ailleurs M. *Valſalva* † a découvert pour la ſortie de cette ſerosité une route beaucoup plus vraiſemblable; car il fait voir d'une maniere *Par quelles voyes la Serosité filtrée par les glandes de la Dure-Mere, ſort de la cavité du Crane.*

T 2 preſ-

* *Isb. Diemerbroek Anatome Corporis humani Lib. 8. de Nervis Cap. 2. pag. 854.*

† *A. M. Valſalva de aure humana Cap. 2. pag. 26.*

presque démonstrative, que cette serosité passe de la cavité du Crane par deux ou trois petits trous dans la cavité du tambour, & qu'elle s'échappe de la cavité du tambour, ou par le trou de la membrane du tambour, ou par l'aqueduc, ou par l'une & l'autre de ces voyes.

Deux especes d'Ames.

Après la description du Cerveau, M. *Hartsoeker* en explique les fonctions. Pour faire voir comment se font les fonctions vitales & les mouvements volontaires, il établit deux especes d'Ames, l'*Ame raisonnable* & l'*Ame vegetative*.

L'Ame raisonnable.

„ J'apelle, dit-il, *Ame raisonnable* cet Etre, „ quel qu'il soit, qui apperçoit, juge & rai- „ sonne par le moyen des esprits animaux, „ & qui n'a qu'à vouloir pour que l'Ame „ vegetative execute de poinct en poinct en „ nous autant qu'elle peut, tous les mouve- „ ments que nous apellons volontaires, de „ quelque maniere qu'elle lui puisse commu- „ niquer ses ordres: Et j'apelle *Ame vege-* *L'Ame vegetative.* „ *tative* cet Etre, cette intelligence, ce Ge- „ nie [ou tel autre nom qu'on lui voudra „ donner] qui reside pareillement en nous, „ & qui obéit ponctuellement aux ordres „ que l'Ame raisonnable lui donne, pour exe- „ cuter tous les mouvements volontaires, & „ qui outre cela pourvoit continuellement au „ besoin du corps, par l'entremise des nerfs, „ qui tirent leur origine du Cervelet; car el- „ le fait le plus souvent à notre insçû, & „ quelquefois même contre notre volonté, „ toutes les fonctions qu'on apelle vitales „ ou naturelles.

Voici

Voici les principales preuves que l'Auteur apporte pour démontrer la néceſſité de l'exiſtence de l'Ame végetative. 1. Sans cette Ame végetative, il eſt impoſſible d'expliquer les fonctions vitales ni les mouvements volontaires. 2. L'Ame raiſonnable n'ayant aucune connoiſſance des organes qu'il faut employer pour executer un mouvement, il faut avoir recours à une Intelligence qui reſide en nous, qui ſache parfaitement la diſpoſition de tous les organes, & qui execute ponctuellement, autant qu'elle peut, les ordres qu'elle reçoit de l'Ame raiſonnable. 3. Enfin lorſque par habitude on acquiert la faculté de faire pluſieurs actions à la fois, par ex: quand un homme joue du Luth pendant qu'il ſe promene & qu'il entretient quelqu'un, l'Ame raiſonnable de cet homme ne ſauroit faire ces trois actions à la fois par le moyen de mille organes qui lui ſont inconnus; il faut par conſequent qu'il y ait une Subſtance intelligente qui donne ſes ordres, & une autre Subſtance, encore bien plus intelligente, qui les execute. *Preuves de l'exiſtence de l'Ame végetative.*

Sans prendre parti dans cette queſtion, il nous paroit, que quand on accorderoit à l'Auteur, que l'Ame raiſonnable ne peut pas operer les mouvemens qui dépendent de ſa volonté, & qu'il faut qu'une autre Intelligence en ſoit la cauſe efficiente; comme M. *Hartſoeker* n'a point prouvé qu'il y eut de l'abſurdité à ſuppoſer que Dieu ſoit cette cauſe efficiente, il ne peut pas prétendre avoir démontré la neceſſité de l'exiſtence de l'Ame végetative. A la verité il inſinue qu'il faut *Remarque.*

Digitized by Google

que cette Intelligence, qui éxécute les ordres de l'Ame raiſonnable, *réſide en nous*; mais ou ce terme ne ſignifie rien, ou il ſignifie que cette Intelligence peut agir ſur nos organes, qualité qu'on ne ſauroit refuſer à l'Etre Suprême.

Objection contre l'exiſtence de l'Ame végétative.

L'Auteur s'objecte enſuite, qu'on ne s'apperçoit jamais ni que l'Ame raiſonnable ordonne, ni qu'il y ait une ame végétative qui éxécute ſes ordres. Il répond que toute la difficulté conſiſte, „ en ce que nous ne pouvons pas comprendre, & par quels moyens „ notre volonté peut être communiquée à „ l'Intelligence qui réſide en nous, & qui „ préſide à toutes les fonctions naturelles; & „ quel lien Dieu peut avoir mis entre elle & „ notre Ame.

Remarque D. J.

Mais ſi on ſe ſatisfait de cette réponſe, il n'eſt pas néceſſaire pour expliquer comment ſe font tous nos mouvemens, de ſuppoſer d'autres Etres que Dieu & notre Ame: car à toutes les objections que M. *Hartſoeker* pourroit faire contre ce Syſtême, on lui répondra que toute la difficulté vient de ce que nous ne pouvons pas comprendre quel lien Dieu peut avoir mis entre notre Ame & notre Corps.

Objection contre les Syſtêmes fondez ſur les ſeules loix méchaniques.

M. *Hartſoeker* convient cependant qu'il y a de la difficulté dans ſon ſentiment: Mais il prétend, „ qu'il y en a beaucoup plus dans „ celui des Philoſophes modernes, qui expliquent par les ſeules loix méchaniques, ou „ par le ſimple mouvement des particules de „ la matiére, ... l'œconomie animale, la „ végétation des Plantes, leur formation. Car „ lors

Digitized by Google

„ lorsqu'on prend cette route, ajoûte-t-il, l'on „ se trouve presque toûjours dans l'impuis- „ sance de rendre une seule bonne raison de „ toutes ces choses-là. Il prend de là occa- sion de traiter de *galimatias* la raison qu'il a donnée lui-même du mouvement du Cœur; la maniére dont on explique dans les Mémoi- res de l'Académie Royale des Sciences, la direction verticale des tiges des Plantes, & l'élevation de la séve dans les Arbres les plus élevez; & enfin ce que *Descartes* a dit, dans ses Traitez de l'Homme, de la formation du Foetus, & des Passions de l'Ame: „ Comme „ les loix de la communication du mouve- „ ment, dit M. *Hartsoeker*, sont incapables de „ produire des Animaux & des Plantes, ... „ il faut de nécessité avoir recours pour cela, „ ou à l'Etre Supréme, ou à des Intelligen- „ ces subalternes à Dieu; .... & comme rien „ n'empêche de croire qu'il y en ait, j'en „ admets sans difficulté, &c.

Mais ne raisonneroit-on pas plus conséquemment en disant; puis que Dieu peut produire des Animaux & des Plantes, & que rien n'oblige à croire qu'il y ait des Intelligences subalternes, telles que M. *Hartsoeker* suppose, je n'en admets point. *Remarque D. J.*

L'Auteur combat ensuite en peu de mots le sentiment de ceux qui ont eu recours à l'*Instinct*, ou à une Forme substantielle, ou à une Nature plastique; & il dit à l'égard du Système des causes occasionnelles, que le P. *Malebranche*, pour avoir voulu éviter un petit mal, est tombé dans un plus grand.

M. *Hartsoeker* supposant enfin qu'il a prou-

Qu'il y a une Intelligence générale qui gouverne le Système Planétaire.

vé la néceſſité de l'exiſtence de ces Intelligences ſubalternes, qui travaillent à l'œconomie animale, à la végétation des Plantes, à leur formation, dit, „qu'on peut même ſoûtenir qu'il y a une Intelligence générale, „ mais pourtant ſubalterne à Dieu, qui gouverne en Roi & en Souverain tout le Syſtême Planétaire : Car comment veut-on, „ ajoûte-t-il, que ſans la précaution & le „ ſoin particulier de quelque Intelligence, la „ Terre & Jupiter, & ſans doute toutes les „ autres Planétes, tournent toûjours ſi régulièrement ſur leur axe; qu'elles tournent „ autour du Soleil ſur un autre axe qui coupe le premier aſſez obliquement, &c.?

Remarque D. J.

M. *Hartſoeker* veut dire apparemment par ces dernières paroles, que les Planétes tournent autour du Soleil dans un plan qui coupe obliquement l'axe ſur lequel elles tournent. Ajoûtons qu'on ne voit pas la néceſſité d'une Intelligence pour entretenir tous ces mouvemens. N'eſt-il pas auſſi aiſé de comprendre, que tous ces mouvemens ſe font en conſéquence de certaines Loix que Dieu a établies depuis le commencement, comme M. *Newton* l'a démontré?

L'Auteur après avoir tâché d'établir le principe général, par lequel il prétend expliquer les fonctions du Cerveau, examine en quoi conſiſte les Senſations, le Sommeil, les Songes, les maladies ſoporeuſes. Nous nous contenterons d'en extraire quelques endroits.

Ce que c'eſt que les Senſations.

Les Senſations ne ſont que des perceptions excitées dans l'ame, à l'occaſion de certains mouvemens ou treſſaillemens, que les objets ſenſi-

Digitized by Google

ſenſibles produiſent dans les eſprits animaux, ou ſur les extrêmitez des petites fibres creuſes des nerfs, remplies & tenduës par ces eſprits.

La douleur.

Lors que les petites fibres ſont trop fortement tenduës par une trop grande abondance d'eſprits, la moindre impulſion que fait quelque objet ſur l'extrêmité d'un nerf, y excite un treſſaillement trop grand, & cauſe par conſéquent à l'ame une ſenſation incommode qu'on apelle douleur.

Le Sommeil.

Quand faute d'eſprits les petites fibres ne ſont pas aſſez tenduës, leur treſſaillement ne ſauroit parvenir à l'ame, que par une impulſion forte & violente, comme il arrive pendant le Sommeil; l'ame eſt alors dans une eſpéce d'inaction & preſque ſans penſer, faute d'eſprits animaux, dont il ſemble qu'elle ait beſoin pour penſer & pour être maître de ſes penſées. Pendant ce repos de l'ame raiſonnable, l'ame végétative travaille paiſiblement ſans être interrompuë dans ſes fonctions naturelles, & ſans que les eſprits dont elle a beſoin ſoient détournez.

Si lors qu'on eſt éveillé en ſurſaut dans le plus fort du Sommeil, on a d'abord aſſez d'eſprits, pour demeurer éveillé pendant pluſieurs heures & même pendant pluſieurs jours; c'eſt que l'ame raiſonnable emprunte de l'ame végétative des eſprits que cette derniére auroit employez aux fonctions vitales: Auſſi remarque t on qu'en ce cas toutes les fonctions vitales ſont déréglées, & qu'elles en ſouffrent beaucoup. C'eſt encore par la même raiſon, que quand on aplique fortement un de ſes Sens, on n'apperçoit bien ſouvent

rien par l'autre ; car l'ame raiſonnable empruntant des eſprits animaux de la végétative, en remplit certains nerfs, pendant qu'elle en prive d'autres.

Ce que c'eſt que la Lymphe.

La Lymphe qui coule par les vaiſſeaux lymphatiques, n'eſt autre choſe que les eſprits mêmes, qui après avoir ſervi aux Senſations & aux mouvemens retournent au ſang, & s'en ſéparent encore par les glandes du Cerveau.

En quoi conſiſte la nature des Eſprits animaux.

Les Eſprits animaux ſont quelque choſe d'analogue à ce qu'on apelle Eſprit de Vin, dont il ſe trouve plus ou moins dans tout ce que nous mangeons : Ils entrent avec le chyle dans le ſang, & s'en ſéparent par les glandes du Cerveau.

Quoi que nous nous ſoyons bornez à ce ſeul Diſcours, nous ne pouvons nous empêcher de parler ici d'un fait très curieux, que M. *Hartſoeker* rapporte dans le troiſiéme, en ces termes.

Sourde de naiſſance qui parloit.

„ Je dis que les Sourds de naiſſance ſont „ muets en même tems ; mais cela n'eſt pour„ tant pas ſi général, qu'il ne ſouffre quel„ que exception, puiſque j'ai connu une De„ moiſelle qui parloit avec aſſez de perfec„ tion, quoi qu'elle fût ſourde de naiſſance : „ Elle connut par le mouvement de mes lé„ vres & de ma langue, tout ce que je lui „ diſois, ſans en perdre une ſeule parole, & „ me répondit ſur tout ; de ſorte qu'elle pou„ voit m'entretenir ainſi ſur toutes ſortes de „ ſujets, pendant un tems aſſez conſidéra„ ble.

Remarque D. J.

Il ſeroit à ſouhaiter que M. *Hartſoeker* fut entré

entré dans un plus grand détail, & qu'il eût pris la peine de dire ſi cette Demoiſelle étoit véritablement ſourde de naiſſance; ſi elle avoit été ſourde pendant toute ſa vie; & ſi ſa ſurdité étoit & avoit toûjours été complète & à l'épreuve du Cornet: Car il n'y a que les Sourds, dans leſquels ſe trouvent toutes ces conditions, que la régle condamne à être invinciblement muets.

Outre les ſix Diſcours contenus dans ce Volume, on y trouve la Suite des Eclairciſſemens de l'Auteur ſur ſes *Conjectures Phyſiques*: Il y répond à pluſieurs objections qui lui ont été faites par Meſſieurs *Leibnitz* & *Bernard*, par deux Médecins anonimes, par Meſſieurs les Journaliſtes de *Trevoux*, & par M. *J.* ſur le Syſtême de l'Aiman. On y trouve auſſi quelques Remarques, dans leſquelles l'Auteur attaque le ſentiment de pluſieurs Membres de l'Académie Royale des Sciences ſur différentes matiéres, & éclaircit quelques points particuliers de Phyſique. Mais ſans entrer dans le détail de toutes ces diſputes, nous nous contenterons de remarquer, que M. *Hartſoeker*, ſoit qu'il ſe défende, ſoit qu'il attaque, ſe tient toûjours dans toutes les bornes de la modération, & qu'il a pour la perſonne de ſes Adverſaires tous les égards poſſibles. Quoi qu'à la premiére vûë il paroiſſe par la vivacité de ſa réponſe à Meſſieurs les Journaliſtes de *Trevoux*, qu'il ſe ſoit un peu écarté de cette régle: on peut dire, que c'eſt peut-être dans cette occaſion qu'il a témoigné le plus de modération. Pour en être convaincu il ſuffit de remarquer que ces Meſ-

Diſpute de M. Hartſoeker avec pluſieurs Savans.

Avec Mrs. les Journaliſtes de Trevoux.

Digitized by Google

Messieurs ne l'accusoient pas moins que d'Athéïsme, *Nous déclarons*, disent-ils, *que nous condamnons ce que M.* Hartsoeker *avance, & ce qu'il insinuë, autant qu'un Système faux & tendant à l'Athéïsme mérite d'être condamné &c.* & ils traitent un peu plus bas d'*impies*, les conjectures que M. *Hartsoeker* avoit avancées dans sa Lettre contre M. *Leibnitz*. Nous ne doutons pas que le Public ne voye avec plaisir la maniére dont notre Auteur se justifie, & les judicieuses remarques qu'il fait sur les faux principes, qui d'ordinaire servent de fondement pour taxer quelqu'un d'Athéïsme.

Nous sommes très convaincus que M. *Hartsoeker* ne sera pas choqué de nos remarques. C'est inviter en quelque maniére tous les Journalistes à le critiquer, que de s'expliquer comme il fait en commençant la Suite de ses Eclaircissemens: M. *Bernard en faisant l'Extrait de mes Ouvrages*, dit-il, *a pris en même tems la peine d'en faire la critique, & c'est en cela qu'il m'a très sensiblement obligé.*

IV.

Digitized by Google

IV. ART.

LES OEUVRES DE M. DE MOLIERE: *Nouvelle Edition, en quatre Tomes.* A Amsterdam, chez P. *Brunel* & *D. Mortier*, & à Utrecht, chez G. *van de Water.* 1713. Tom. I. p. 588. Tom. II. 504. Tom. III. 538. Tom. IV. 488.

LE seul défaut, qu'on peut trouver dans cette Edition, c'est que les figures qui sont très mal gravées, ne font rien moins qu'enrichir le reste. D'ailleurs l'impression, quoique trop petite, est fort nette, & très exacte; le papier est assez beau; en un mot il nous paroît que cette Edition l'emporte de beaucoup sur les précédentes, & que le Public doit avoir de l'obligation à l'Editeur, qui lui sauve le chagrin de voir les pensées de l'excellent Moliere, gâtées par des fautes d'impression impardonnables, & par des vers estropiez, ou bien omis tout à fait.

L'avis de l'Editeur est suivi d'une table generale des pieces, contenuës dans chacun des quatre Volumes.

Le Lecteur y verra d'un coup d'œuil le temps & le lieu, où ces differentes Comedies ont été representées, & il y pourra distinguer, par le secours d'un asterisque les piéces qui se trouvent ici, pour la premiere fois, jointes aux œuvres de Moliere.

Dans

Digitized by Google

Digitized by Google

ir la morale & ſur les chagrins de la vie. .e reſultat de leurs réflexions fut le deſſein e s'aller noyer de compagnie. Ils en furent mpêchez par des gens plus ſobres qu'eux, à ui ils donnerent des coups pour recompenſe e leur charité. Moliere ſurvient, fait ſemlant d'entrer dans leur réſolution, & d'en ouloir partager la gloire; mais il leur perade de differer cette action heroïque, & de ui menager tout l'éclat imaginable, en ſe ettant dans la Riviere le lendemain en plein our: on goûte ſes raiſons, on ſe couche, & : mépris de la vie s'évanoüit avec l'ivreſſe.

M. *de Grimareſt* ne cache pas les foibleſſes de ſon Heros. Maître facheux pour ſes domeſtiques: il s'irritoit d'une bagatelle; le moindre déſordre qu'il voïoit dans ſa Bibliotheque, ſe communiquoit à ſon eſprit. Mari difficile il étoit outré de la coquetterie de ſa femme, quoique dans le fond, ſelon l'Auteur de cette Hiſtoire, elle ne cherchât qu'à plaire innocemment. *Ses foibleſſes.*

Il ſentoit ſa bizarrerie, ſans pouvoir s'en corriger. Sa Philoſophie echoüoit contre un écueil ſi mépriſable; & ce réformateur du courtiſan & du Bourgeois, ne trouva rien de indocile que ſon propre naturel.

Voici quelques autres traits de cette Hiſtoire, qui influent ſur les Pieces de Moliere.

Après avoir fait ſon *George Dandin*, averti *George Dandin.* qu'un homme aſſez conſiderable pourroit ſe croire l'original de cet Ouvrage, il fut le trouver, pour lui lire ſa Comedie. Cet homme accepta avec plaiſir une propoſition ſi propre à flatter ſa vanité; il aſſembla une gran-

Digitized by Google

grande Compagnie, pour être témoin de ſa gloire. La lecture le charma, auſſi content de lui même, que de l'Auteur, qui par ce petit ſtratageme évita de ſe faire un ennemi.

Le Miſantrope. Après la premiere repréſentation du *Miſantrope*, Moliere vit bien, qu'il n'avoit pas rencontré le goût des Bourgeois de Paris, portés davantage à rire qu'à admirer. Il s'aviſa de s'accommoder à leur tour d'eſprit, en joignant au ſerieux de cette Piéce, le Burleſque de ſon *Medecin malgré lui*. Tout Paris y courut, & s'apprivoiſa avec *Alceſte*, en faveur de *Sganarelle*. Moliere alors, pour ſe vanger du mauvais goût de ſon parterre, eſſaya de donner le *Miſantrope* ſeul; il reuſſit, & il n'eut plus l'obligation à une farce de faire paſſer ſon Ouvrage le plus excellent.

Le Medecin malgré lui.

Jugement des Courtiſans ſur Le Bourgeois Gentilhomme. Le Roi ne dit rien à Moliere ſur la premiere repréſentation du *Bourgeois Gentilhomme*. Les Courtiſans trouverent ce ſilence de mauvais augure pour la piece, & en dirent beaucoup de mal. Le pauvre homme extravague, dirent ils; que veut-il dire avec ſon *balaba balachon*? Il donne dans la farce Italienne. La piéce aiant été joüée une ſeconde fois, le Roi dit à l'Auteur, qu'il trouvoit ſa piéce excellente; auſſi-tôt le Courtiſan changea de langage; comme ſi un Prince étoit auſſi ſouverain ſur le Parnaſſe, que dans ſes Etats. Moliere même paroît être aſſez de leur ſentiment par ces paroles, qu'il met dans la bouche de ſon *Miſantrope*, à qui on vouloit faire approuver les vers d'*Oronte*:

Jugement du Roi ſur cette Piéce.

Hors

Digitized by Google

„ Hors qu'un commandement exprès du Roi me vienne,
„ De trouver bons les vers dont on se met en peine,
„ Je soutiendrai toûjours, morbleu, qu'ils sont mauvais,
„ Et qu'un homme est pendable après les avoir faits.

Lettre Critique d'un Anonime.

On trouve après cette Histoire une lettre Critique d'un anonime. Il entreprend d'abord M. *de Grimareſt*, sur le titre de Monsieur, qu'il donne à Moliere. Il se jette ensuite sur le stile de cette Histoire; il en conteste plusieurs faits; & sur tout il blâme fortement la mauvaise opinion, que donne M. *de Grimareſt* des Comediens d'à present, en assûrant, que dans leur jeu Moliere méconnoitroit ses propres Piéces. Selon l'Anonime il n'est pas si difficile d'être bon Acteur; il ne faut pour cela que du bon-sens, une belle voix & de beaux gestes.

Réponse à cette Lettre.

Dans une réponse qui suit cette Critique M. *de Grimareſt* satisfait fort bien à la plûpart de ces articles. Ce qui n'étoit pas bien difficile; il étoit attaqué précisément comme il falloit, pour triompher de son ennemi. l'Anonime passe legerement sur le stile, qui certainement ne pourroit pas soûtenir un examen fort sévere. Il s'étend en récompense sur des sujets, qui font mieux paroître son animosité, que la justesse de sa Critique.

Tome 2. Jugement de M. Bayle.

Tout ce qu'il y a d'ajouté dans le second Tome, c'est le jugement de M. *Bayle* sur l'*Amphytrion*, extrait de son Dictionaire

le sur l'Amphytrion. Critique. Quoique Moliere ait imité la Comedie de *Plaute*, intitulée de même, M. *Bayle* trouve la Copie si fort superieure à l'original, que s'il falloit juger par ces deux Ouvrages la cause des Anciens & des Modernes, M. *Perrault* ne sauroit que triompher.

Tome 3. Il n'y a rien de nouveau dans le troisiéme Tome, si ce n'est qu'on trouve après la Preface du Tartufe 3. Placets presentez au Roi par l'Auteur, à l'occasion de cette Piéce qui avoit rencontré beaucoup d'opposition.

Tome 4. Le Malade imaginaire. Le Quatriéme Tome finit par le *Malade imaginaire*, qui est le dernier Ouvrage de l'Auteur. On y voit plusieurs Scenes qu'on ne trouve pas dans les Editions précédentes, comme elles paroissent ici. Telle est la Scene VII. du premier Acte. *Argan* y consulte M. *Bonnefoy*, Notaire, sur un testament qu'il veut faire en faveur de sa femme : là dessus cet illustre déploye toutes les rubriques de son art, par lesquelles on peut rendre permis ce qui est defendu, & éluder les Loix & la Coûtume. Cette Scene est ici plus étenduë que dans les editions précédentes; il est bon cependant d'avertir le Lecteur de n'être pas la dupe de l'inscription qui s'y trouve de même qu'à plusieurs autres.

Cette Scene entiere n'est point dans les Editions précédentes de la prose de Monsieur de Moliere, la voici rétablie sur l'Original de l'Auteur.

On peut croire que c'est une faute d'impression, & qu'au lieu de *cette Scene entiere n'est point*, il faut lire, *cette Scene n'est point entiere.* Il faut faire la même remarque sur tout l'Acte troisieme, precedé d'un avertissement pareil. Il est

Digitized by Google

eſt vrai, que cet Acte eſt partagé ici en quatorze Scenes, au lieu qu'il n'en contient que douze dans les précédentes Editions. Cette difference cependant ne regarde pas le fond de la Piéce même, & tout ce qu'on voit de changé dans cet Acte, n'eſt pas extrêmement eſſentiel.

L'Ombre de Moliere.

La Piéce intitulée *l'Ombre de Moliere*, qu'on a placée à la fin du *Malade Imaginaire*, eſt ſuivie „ des extraits de divers Auteurs, „ contenant pluſieurs particularitez de la vie „ de M. de Moliere; & des jugements ſur „ quelques unes de ſes piéces.

Extraits de divers Auteurs.

Ces extraits ſont tirez des Reflexions ſur la Poëtique, par le P. *Rapin*; des jugemens des ſavans, de M. *Baillet*; des hommes illuſtres, de M. *Perrault*; du Dictionaire de *Moreri* & de celui de M. *Bayle*. Tous ces habiles Critiques portent à peu prez le même jugement de l'Auteur, que le public. Ils s'accordent preſque tous à preferer le *Miſantrope* à tous ſes autres Ouvrages. Le P. *Rapin* dit que c'eſt le caractere le plus achevé, & en même temps le plus ſingulier, qui ait jamais paru ſur le Théatre. Il trouve au reſte, que Moliere n'eſt pas heureux dans les dénoûments. Ce qu'il y a de particulier dans l'extrait de *Moreri*, c'eſt qu'il place le *Feſtin de Pierre* parmi tout ce que notre Auteur a fait de plus excellent. On peut douter ſi bien des gens d'un eſprit juſte ſeront de cette opinion; cette Piéce s'éloigne ſi fort du vrai-ſemblable, & donne dans une ſuperſtition ſi groſſiére, qu'il eſt beſoin de voir le nom de *Moliere* au devant de cet Ouvrage, pour ſe perſuader, qu'il part d'un eſprit ſi judicieux.

Leur jugement ſur les Oeuvres de Moliere.

Digitized by Google

Remarque D. J.

Il n'y a peut-être point de Scene, dans ce grand nombre de Comedies, où le genie de l'Auteur se développe davantage, que dans celle où *Trissotin* lit son Sonnet aux femmes savantes. Ce ne sont pas des portraits, ce sont des Originaux; c'est un fat entêté de son habileté; ce sont des folles prévenuës de son mérite & de leur propre lumieres, qui l'écoutent & qui l'applaudissent. Est-il possible que d'honnêtes gens, qui ont lû cette Scene, puissent se résoudre à la joüer tous les jours? On en voit même, qui s'aquittent tout à la fois du rôle de *Trissotin*, & de celui des femmes savantes. Ils se récrient sur chaque période qu'ils lisent, où du moins, par quelque grimace mistérieuse, ils donnent le signal d'admirer, à ceux qu'ils assassinent de leur lecture.

M. *Baillet* en rapportant le jugement de M. *Despreaux* sur Moliere, dit, qu'il avoit commencé le portrait de ce Comique pendant sa vie; mais qu'il eut la prudence de ne l'achever, qu'après sa mort. C'est alors qu'il le censura de sa complaisance pour le goût du peuple, & de ce qu'il y a de boufon dans un bon nombre de ses Piéces. Ce Comedien, dit-il,

Peut-être de son art eut remporté le prix,
Si moins ami du Peuple, en ses doctes Peintures
Il n'eût point fait souvent grimacer ses figures;
Quitté, pour le boufon, l'agreable & le fin,
Et sans honte à Terence allié Tabarin.

Dans

Digitized by Google

Dans ce ſac ridicule, où Scapin s'envelope,
Je ne reconnois plus l'Auteur du Miſantrope.

Il ſemble, que cette derniére figure n'a pas trop de juſteſſe. Dans la Piéce qu'on critique ici ce n'eſt pas *Scapin*, qui ſe met dans le ſac, c'eſt *Geronte*, qui y entre par le conſeil de ce Fourbe, qui vouloit ſe divertir à donner des coups de bâton à ſon Maître. *Remarque D. J.*

Dans l'Extrait du Dictionaire de M. *Bayle*, on excuſe *Moliére* ſur la complaiſance, dont il a été repris par M. *Boileau*. On prie le Lecteur de peſer ces mots du Prologue de l'*Andrienne de Terence*:

„ *Poëta, cum primum animum ad ſcribendum*
„ *appulit,*
„ *Id ſibi negotii credidit ſolum dari,*
„ *Populo ut placerent, quas feciſſet Fabulas.*

„ Quand *Terence* ſe mit dans l'eſprit de tra-
„ vailler pour le Théatre, il crut, que ſon
„ plus grand but devoit être de divertir le
„ Peuple.

Si un Auteur Comique n'avoit pas ce but, de très-bons Acteurs, en joüant de très-excellentes Piéces, ne laiſſeroient pas de mourir de faim, & le plaiſir de charmer une vingtaine de bons Eſprits, ne les garantiroit pas de la miſére.

Il eſt donc d'une néceſſité abſoluë de mêler ſi adroitement la boufonnerie à l'inſtruction, que le Peuple croye ſeulement ſe divertir dans le tems même qu'on l'éclaire. C'eſt pour cette raiſon, que la Comédie Italienne ſeroit préféra- *Remarque D. J.*

Digitized by Google

ble à la Françoiſe, ſi dans le tems qu'elle ſecouë le joug des régles d'*Ariſtote*, elle rejettoit auſſi les obſcenitez & les équivoques trop baſſes. Un Auteur habile, délivré de la gêne des liaiſons & du dénoüement, pourroit s'appliquer tout entier à rendre ſa Satyre plus vive par la variété des caractéres; & cette inſtruction diverſifiée, aidée d'ailleurs par les poſtures & le Jeu de Théatre, ne laiſſeroit jamais aux Spectateurs le loiſir de s'ennuyer un moment. On peut croire même, que les plus rigides Caſuiſtes trouveroient ces ſortes de Spectacles peu dangereux pour le cœur. La maniére dont *Arlequin* en conte à *Colombine*, & les fleurettes que *Paſquariel* débite à *Marinette*, font plûtôt voir l'Amour de ſon côté ridicule, que de ſon côté ſéduiſant.

Le ſtile de *Moliére* n'eſt pas fort châtié, ſelon M. *Bayle*; il eſt même rempli de barbariſmes. Il le fait voir par quelques exemples, & ceux qui entendent la Langue n'ont pas beſoin de Guide, pour en trouver un bon nombre d'autres. Maïs où eſt le Livre qui ſoit à l'abri de ces ſortes de fautes? Non ſeulement ceux de M. *Bayle* n'en ſont nullement exemts, mais *Bouhours* même, le Pere des *Puriſtes*, y eſt tombé très ſouvent. Pour en être pleinement convaincu, on n'a qu'à lire les *Réflexions ſur les Entretiens d'Ariſte & d'Eugene.*

Nous ne dirons rien du Recueil d'Epigrammes & des autres Piéces, faites ſur la mort de *Moliére*; il y en a quelques-unes de bonnes, beaucoup de médiocres, & de mauvaiſes; & les unes & les autres ſont aſſez connuës.

V.

Digitized by Google

V. ART.

HISTOIRE DU CONCILE DE CONSTANCE, *tirée principalement d'Auteurs qui ont assisté au Concile. Par* JAQUES L'ENFANT. A Amsterdam, chez *Pierre Humbert*, 1714. in 4. Tom. I. & II. pag. 872. en tout.

NOus ne nous arrêterons à la Préface de cette Histoire, qu'autant qu'il sera nécessaire, pour donner une idée générale du Concile même, & des raisons de sa convocation, & pour indiquer quelques-uns des Mémoires sur lesquels l'Auteur a travaillé. *Préface. p. 3.*

„ On n'avoit encore jamais vû d'Assem-
„ blée si célébre à toutes sortes d'égards. Il
„ n'y eut ni Royaume, ni République, ni
„ Etat, ni presqu'aucune Ville, ni Commu-
„ nauté dans l'Europe, qui n'y eut ses Am-
„ bassadeurs ou ses Députez. Il dût y avoir,
„ selon les Listes faites dans le tems même,
„ trente Cardinaux, lors qu'ils furent tous
„ réünis, quatre Patriarches, vingt Archevê-
„ ques, environ cent cinquante Evêques,
„ plus de cent Abbez, quatorze Auditeurs
„ de Rote, plus de cent cinquante autres
„ Prélats, tant Généraux d'Ordre que Prieurs,
„ envoyez de divers endroits, & plus de deux
„ cens Docteurs. On y fit préfider deux Pa-
„ pes, l'un au commencement, l'autre à la
„ fin. L'Empereur y fut presque toûjours

Digitized by Google

„ préſent. On y vit quatre Electeurs; celui „ de Mayence; celui de Saxe; l'Electeur Pa„ latin, qui fut Protecteur du Concile, en „ l'abſence de l'Empereur; Frideric, Bur„ grave de Nuremberg, qui y reçût le Bon„ net Electoral. Il s'y trouva d'autres grands „ Seigneurs en grand nombre, comme les „ Ducs de Baviére, d'Autriche, de Sileſie, „ de Lignitz & de Brieg, & quantité d'autres, „ tant Margraves, que Burggraves, Comtes, „ Barons, Gentilshommes, & les Ambaſſa„ deurs des Abſens.

But de ce Concile.

Auſſi les raiſons qui firent convoquer ce Concile étoient-elles des plus importantes. Il s'agiſſoit de procurer trois grands biens à l'Egliſe. De lui rendre la Paix, en faiſant ceſſer le Schiſme qui la diviſoit; De procurer la Réformation des mœurs; & enfin d'éteindre l'Héréſie. Trois affaires des plus épineuſes, & qui demandoient toute l'application & la prudence imaginables. Cependant on peut dire à la loüange du Concile, qu'il ſe tira aſſez bien de la premiére, quoi que ce ne fut point au contentement de tout le monde. La dépoſition de deux Papes, l'abdication volontaire du troiſiéme, & l'Election de *Martin V.* ſemblerent réünir l'Egliſe Romaine, ſous un même Chef. L'affaire de la *Réformation de l'Egliſe, dans ſon Chef & dans ſes Membres*, n'eut pas, à beaucoup près, le même ſuccès. *p. 6.* „ Il étoit bien plus aiſé de faire „ conſentir tout le Monde à dépoſer de mé„ chans Papes, que de contraindre les Eccléſiaſtiques à ſe dépoüiller de l'avarice, de „ l'ambition, de la ſenſualité & des autres „ paſ-

„ passions, qui étoient la cause de leurs dé-
„ sordres. Aussi toucha-t-on la matiére si p. 7.
„ délicatement, qu'on ne pût que l'effleurer,
„ & il arriva précisément ce que quelques
„ Orateurs du Concile avoient souvent pré-
„ dit; *On coula le Moucheron, & l'on engloutit*
„ *le Chameau.*

La Doctrine n'étant pas moins corrompuë que les Mœurs, la Réformation de cette Doctrine étoit aussi d'une nécessité absoluë. On n'avoit point cessé de demander cette Réformation, depuis que les Vaudois & les Albigeois, chassez de France, s'étoient répandus dans toute l'Europe. On se plaignoit de la Tyrannie du Gouvernement Ecclésiastique, de la *Hierarchie* de l'Eglise Romaine, de la multiplication des Sacremens, & de plusieurs Traditions, ou Constitutions, que l'on trouvoit contraires aux Décisions de l'Ecriture Sainte. En Angleterre *Jean Wiclef* s'étoit déja soûlevé contre ces abus. *Jean Hus*, *Jerôme de Prague* & *Jacobel* avoient fait la même chose en Bohéme; mais ce Concile, bien loin d'y remédier, se servit au contraire de son autorité, pour protéger ces abus, & les Superstitions, que l'ignorance, l'intérêt & l'ambition avoient introduites dans l'Eglise. Malheur à quiconque osa se donner la liberté d'expliquer, & de défendre ses sentimens. On empriſonna, contre la foi publique, ceux qui l'entreprirent: „ On viola les Droits les
„ plus sacrez & les plus inviolables: On al-
„ luma des Buchers; on brûla: En un mot, p. 9.
„ au lieu d'éteindre le feu, on le porta par
„ tout, par des Décisions téméraires & des

„ éxécutions violentes. Quel fut donc le réſultat de ce fameux Concile? Il n'acheva qu'à demi le premier Ouvrage, qu'il s'étoit propoſé de faire; il n'oſa point entreprendre le ſecond; & dans le troiſiéme, il agit d'une maniére abſolument contraire à ſon but.

Mémoires ſur leſquels l'Auteur a travaillé.

Il faut préſentement indiquer quelques-uns des Mémoires, ſur leſquels l'Auteur a travaillé. Les Annaliſtes, les Collecteurs des Conciles, les Chronographes & les Ecrivains Eccléſiaſtiques n'ont point été négligez; mais on ne s'y eſt pas borné. On a ſuivi *Ulric Reichendal*, *Jean Stumphius*, & *Thibaldus* ou *Thibaud*, Auteurs Allemands, dont le premier, qui étoit Chanoine de Conſtance, a fait une * Hiſtoire de ce Concile, où il y a beaucoup d'inexactitude, mais ſur laquelle on peut pourtant compter, pour ce qui regarde l'extérieur du Concile, comme la réception des Ambaſſadeurs, &c. Le ſecond, en a donné une Hiſtoire plus exacte & plus circonſtanciée. Mais comme cet Auteur eſt Proteſtant, & qu'il y a certains faits, ſur leſquels on pourroit l'accuſer de partialité, M. *l'Enfant* ne l'a ſuivi, qu'à bonnes enſeignes, & toûjours ſes actes à la main. A l'égard de *Thibaud* † qui a fait l'Hiſtoire des *Huſſites*, on l'a ſuivi avec d'autant moins de ſcrupule, que *Bogiſlas Balbinus*, Jéſuite de Bohéme, qui a écrit une très bonne Hiſtoire de ce Royaume, rend des témoignages fort avantageux à ſon exactitude. *Thibaud* en a pourtant manqué

* *Elle a été imprimée en* 1483. *& réimprimée en* 1536. *& en* 1575.

† *Cette Hiſtoire a été imprimée à Wittemberg en* 1609.

Digitized by Google

qué sur le sujet de *Jean Hus*, en supposant que ce Docteur nioit la *Présence réelle*, la *Transsubstantiation*, & plusieurs autres Dogmes de l'Eglise Romaine, qu'il confessa jusqu'à la fin, comme cela paroît par les Livres de *Jean Hus* même, & par les Actes du Concile.

Il y a une Histoire manuscrite de l'Empereur *Sigismond*, faite par *Eberhard Windeck*, un des Conseillers de cet Empereur, qui l'accompagna au Concile. Cette Histoire est d'autant plus digne de foi, que celui qui l'a faite, ne dissimule point les fautes de son Maître. M. *l'Enfant* s'est aussi servi de cette Histoire, dont le Manuscrit lui a été communiqué par M. *Von der Hardt*, Professeur en Théologie à Helmstadt, à qui il a obligation de plusieurs autres Piéces, qui lui étoient nécessaires pour cet Ouvrage. On pourra voir, en lisant la Préface même, les secours que l'Auteur a tiré des Bibliothéques de Brunswick & de Wolffenbuttel, aussi-bien que de plusieurs autres Mémoires, qu'il seroit trop long de raporter ici; & l'on trouvera, qu'il n'a épargné, ni soins, ni peines, ni travail, pour rendre cette Histoire la plus exacte & la plus circonstanciée, qu'il est possible. Venons à l'Histoire même.

Liv. I. Etat de l'Europe.

„ Toute l'Europe se trouvoit dans un état „ de confusion & de désordre, même par „ raport au Temporel. La Hongrie étoit „ exposée aux invasions des Turcs. La Bo„ héme se trouvoit sur le penchant de sa „ ruïne, à cause des troubles intestins qu'un „ Roi faineant négligeoit. Les Polonois & „ les

„ éxécutions violentes. Quel fut donc
ſultat de ce fameux Concile? Il n'achev
demi le premier Ouvrage, qu'il s'étoi
poſé de faire; il n'oſa point entrepren
ſecond; & dans le troiſiéme, il agit
maniére abſolument contraire à ſon bu

voirs
leſquels
neur a
vaillé.

Il faut préſentement indiquer quelqu
des Mémoires, ſur leſquels l'Auteur
Conciles, les Chronographes & les Ec
Eccléſiaſtiques n'ont point été négligés
on ne s'y eſt pas borné. On a ſu
Reichendal, *Jean Stumphius*, & *Thib*
Thibaud, Auteurs Allemands, dont
mier, qui étoit Chanoine de Conſtanc
une *Hiſtoire de ce Concile, où il
coup d'**inexactitude**, mais ſur laquel
pourtant compter, pour ce qui re
térieur du Concile, comme la réc
Ambaſſadeurs, &c. Le ſecond,
né une Hiſtoire plus exacte & pl
ſtanciée. Mais comme cet Auteu
teſtant, & qu'il y a certains faits
quels on pourroit l'accuſer de par
l'Enfant ne l'a ſuivi, qu'à bonnes
& toûjours ſes actes à la main.
de *Thibaud* † qui a fait l'Hiſtoire
on l'a ſuivi avec d'autant moins d
que *Bogiſlas Balbinus*, Jéſuite de Bo
a écrit une très bonne Hiſtoire de
me, rend des témoignages fort a
ſon exactitude. *Thibaud* en a po

* Elle a été impri

Digitized by Google

Election de Jean XXIII. & son caractere.

gue au
, par le
le nom
ir le dé-
urs per-
ction. Il
par con-
métier de
ndant ſon
ſes com-
connu de
pe. *Benoît*
ne, l'Ecoſ-
iers. *Gre-*
à Rimini,
ne quelques
magne, où
it encore un
Jean XXIII.
emi, & crut
oriſant l'élec-
grie, qui fut
Romains. Ce
d'aſſembler un
ſuſpect à per-
e celui de Piſe
dépoſé *Ladiſlas*,
cette dépoſition
ivrer par là d'un
trouvé dans ſon
, qu'il ne refuſa
XIII. qui avoit
e de *Ladiſlas*, &
onnu de preſque
pe avoit bien con-
voqué

Digitized by Google

„ les Chevaliers de l'Ordre Teutonique, ſous
„ le prétexte de la Religion, ſe faiſoient une
p. 2. „ Guerre cruelle. Une grande partie de
„ l'Allemagne étoit entraînée par ce torrent.
„ La France étoit troublée par les Factions
„ des Grands, & l'Angleterre en profitoit.
„ A l'égard de l'Italie, l'ambition des Papes
„ & des Princes & la concurrence de *Louis*
„ *d'Anjou* & de *Ladiſlas de Hongrie*, pour le
„ Royaume de Naples, la mettoient dans la
„ confuſion la plus violente. Le Schiſme,
Schiſme de l'Egliſe. „ qui diviſoit l'Egliſe, étoit la cauſe, ou du
„ moins le prétexte de ces déſordres, parce
„ que chaque Prince vouloit faire triompher
„ le Pape, qu'il ſoûtenoit. Il y avoit près
„ de quarante ans que ce Schiſme duroit, &
„ que l'Europe étoit cruellement déchirée
„ par les Factions des Anti-Papes. Il avoit
„ commencé en 1378. par *Urbain VI.* & *Cle-*
„ *ment VII.*, qui furent élûs, l'un à Rome
„ au mois d'Avril, & l'autre à Fondi au
„ mois de Septembre de la même année.
„ Ce Schiſme fut continué par quelques au-
„ tres. *Clement VII.* qui tenoit ſon Siége à
„ Avignon, eut pour Succeſſeur *Benoit XIII.*
„ A Rome, les Succeſſeurs d'*Urbain VI.* fu-
„ rent *Boniface IX. Innocent VII.* & *Gregoire*
„ *XII.* Le Concile de Piſe s'étoit aſſemblé
„ en 1409. pour remédier à ces déſordres.
„ *Benoit XIII.* & *Gregoire XII.* y furent dépo-
„ ſez, & *Alexandre V.* mis en leur place.
„ Mais les deux premiers ne reconnoiſſant
„ point le Concile, le Schiſme, bien loin de
„ ceſſer, devint plus grand, & au lieu de deux
„ Papes, qu'il y avoit auparavant, il y en eut
„ trois.

Alr-

Digitized by Google

Alexandre V. étant mort à Boulogne au mois de May 1410. *Balthasar Cossa*, par le credit de *Louis d'Anjou*, fut éleu sous le nom de *Jean XXIII.*; sujet si indigne, par le déreglement de ses mœurs, que plusieurs personnes furent scandalisées de son élection. Il avoit été Pirate dez sa jeunesse, & par consequent il auroit été plus propre au métier de Bandit, qu'à celui de Pape. Cependant son Pontificat fut assez heureux dans ses commencemens. *Jean XXIII.* étoit reconnu de la plus grande partie de l'Europe. *Benoit XIII.* n'avoit pour lui que l'Espagne, l'Ecosse, & quelques Seigneurs particuliers. *Gregoire XII.* étoit presque seul à Rimini, n'ayant plus dans ses intérêts que quelques endroits de l'Italie & de l'Allemagne, où l'Empereur *Robert* lui fomentoit encore un parti. Cet Empereur étant mort, *Jean XXIII.* se vit délivré d'un puissant ennemi, & crut se faire un puissant ami, en favorisant l'élection de *Sigismond*, Roi de Hongrie, qui fut reconnu unanimement Roi des Romains. Ce Prince souhaittoit ardemment d'assembler un Concile general, qui n'étant suspect à personne, put confirmer ce que celui de Pise avoit fait. Ce Concile ayant dépose *Ladislas*, *Sigismond* étoit bien aise, que cette déposition fut confirmée, afin de se délivrer par là d'un Ennemi, qu'il avoit souvent trouvé dans son chemin. Ces raisons firent, qu'il ne refusa point de s'unir avec *Jean XXIII.* qui avoit le même interêt dans la perte de *Ladislas*, & qui, outre cela, étoit reconnu de presque toute la Chrétienté. Le Pape avoit bien convoqué

Election de Jean XXIII. & son caractere.

Digitized by Google

voqué un Concile à Rome, suivant le Décret de celui de Pise, où il avoit été résolu, p. 6. que dans trois ans on en assembleroit un dans un lieu convenable, qui seroit indiqué auparavant; mais les choses s'y passérent d'une maniére si confuse, que le Pape fut obligé de le proroger. Il y arriva même, selon le rapport de quelques Historiens, une avanture assez plaisante, que nous inférons ici, à cause de sa singularité. C'est que dès l'ouverture du Concile, après la Messe, tout le monde ayant pris sa place, on vit tout à coup un Hibou affreux s'élancer de quelque coin de l'Eglise, au milieu de l'Assemblée. Le sinistre Animal regardoit fixement le Pape, & jettoit des cris effroyables. Les uns en trembloient de peur, les autres avoient beaucoup de peine de s'empêcher de rire, & disoient tout bas, *que le Saint Esprit paroissoit là sous une forme bien étrange.* Le Pape en fut si troublé, qu'il rompit l'Assemblée; mais le vilain Hibou reparut dans une autre séance, & les Prélats le tuérent à coups de bâton, n'ayant pû venir à bout de le chasser de l'Eglise.

Evenement singulier & comique.

Négociations pour l'assemblée d'un Concile. La Ville de Constance est choisie.

Les Négociations, pour l'Assemblée d'un Concile, commencérent tout de bon, quoique le Pape, qui sembloit avoir un pressentiment de sa ruïne prochaine, agit de la maniére du monde la plus indéterminée, tantôt en limitant le pouvoir de ses Legats, tantôt en leur donnant un plein-pouvoir. Il s'en tint à cette derniére résolution, & les Legats furent trouver l'Empereur à Lodi. Ce fut là qu'on choisit la Ville de Constance, pour la

Digitized by Google

là Convocation du Concile. *Jean XXIII.* en apprit la nouvelle avec chagrin, mais il n'y avoit plus moyen de reculer, & il falut en paſſer par là. Cependant, pour parer le coup, il prit le parti d'aller s'aboucher avec *Sigiſmond*, afin de le porter à changer de deſſein, & de choiſir quelque Ville d'Italie. Ils eurent pluſieurs conférences, dans leſquelles le Pape ne gagna rien, & il fut arreté, que l'on aſſembleroit le Concile à Conſtance, le premier de Novembre 1414.

Edit de l'Empereur & Bulle du Pape pour la Convocation du Concile.

D'un côté le Roi des Romains, fit un Edit, par lequel il invita toute la Chrétienté au Concile, & de l'autre le Pape publia une Bulle ſur le même ſujet. Les choſes ainſi reglées, le Pape s'en fut à Mantoüe, où il paſſa l'hyver, & au printemps il fut à Boulogne. *Ladiſlas* avoit réſolu de l'aſſieger dans cette Ville. Ce Prince avoit une armée formidable en Italie, & le Pape & ſes amis avoient tout lieu de craindre un ennemi ſi puiſſant & ſi irrité. Cette crainte ceſſa, par la mort inopinée de *Ladiſlas*, qui fit favorablement changer de face aux affaires du S. Pére.

Après qu'on fut convenu de tout ce qui étoit néceſſaire pour la ſeureté du Pape, celui-ci envoya devant lui *Jean de Brogni*, *Evêque d'Oſtie*, connu ſous le nom de *Cardinal de Viviers*. Ce Cardinal étoit d'une baſſe naiſſance, fils d'un Cordonier; ſon mérite l'éleva, de Porcher qu'il avoit été dans ſon Enfance, juſqu'aux premieres Dignitez Eccleſiaſtiques. Le Pape incertain du ſuccès du Concile, tâchoit de ſe faire des Amis ſur la route. Il fit un Traité avec *Frideric Duc d'Au-*

Traité du Pape avec Frideric, Duc d'Autriche.

d'Autriche, afin de l'engager à le soûtenir dans le Concile, ou à l'en tirer, lors qu'il en voudroit sortir. On peut dire que le Pape & *Sigismond* joüoient au plus fin: Car quoique *Sigismond* semblât reconnoître *Jean XXIII.* pour vrai Pape, son dessein étoit pourtant de l'obliger à renoncer au Pontificat. Et de son côté le Pape, en faisant semblant de convoquer le Concile de bonne foi, méditoit le dessein de le dissoudre; & il l'auroit fait, s'il eut trouvé une occasion favorable.

Arrivée du Pape à Constance.

Le Pape arriva à Constance le 28. Octobre: Et le premier Novembre, jour au quel se devoit faire l'ouverture du Concile, il remit cette ouverture au troisiéme, & le troisiéme étant arrivé, il la remit encore au cinquiéme. Il faut remarquer, que le Pape n'oublioit rien pour faire passer le Concile de Constance, pour une continuation de celui de Pise, parce que *Benoit XIII.* & *Gregoire XII.* y avoient été deposez, & qu'en vertu de ce Concile, il avoit succedé à *Alexandre V.* Mais *Sigismond*, dont les interêts étoient tout differents, considera le Concile de Constance, comme indépendant de tout autre, & n'eut aucun égard à la déposition de *Benoit XIII.* & de *Gregoire XII.*

Arrivée de Jean Hus.

Sur ces entrefaites *Jean Hus* arriva à Constance, le 3. Novembre, accompagné des Seigneurs, à qui *Sigismond* & *Wenceslas*, son Frere, l'avoient confié. C'étoient *Jean de Chlum*, *Henri de Latzenbock*, & *Wenceslas de Duba*. *Jean Hus* étoit d'une basse naissance, *obscuro loco natus*, & avoit pris le nom d'un Village

Village de Boheme, dont il étoit originaire. Il se distingua dans l'Academie & dans l'Eglise. Dans l'Academie, dès l'an 1393. il fut fait Bachelier & Maître és arts. En 1401. il fut Doyen de la faculté Philosophique; & en 1409. Recteur de l'Academie. Il n'étoit pas moins considéré dans l'Eglise. En 1400. il fut fait Confesseur de *Sophie de Baviere*, Reine de Boheme. En 1405. il se rendit fort celebre, par les Prédications qu'il faisoit dans la fameuse Chapelle *de Bethlehem*, dont il étoit Curé. Comme il se donnoit la liberté de prêcher contre les abus du Clergé, on l'accusa de favoriser l'opinion de *Wiclef*; & quoi qu'il la blamât en public, on le soupçonnoit de la favoriser clandestinement. Sa conduite le rendoit suspect d'Hérésie, & le moindre soupçon, la moindre conjecture sert de démonstration dans l'Eglise Romaine. C'est ainsi qu'il s'attira l'indignation du Pape & des Ecclesiastiques. Il fut cité à Rome, mais comme il n'y pût comparoitre, il y envoya des Procureurs, qui furent mis en prison & fort maltraitez. Ensuite on excommunia *Jean Hus*, qui n'eut point d'autre ressource, que celle de s'adresser au premier Concile.

Raisons du chagrin de la Cour de Rome contre Jean Hus.

Voici encore d'autres raisons du chagrin de la Cour de Rome contre *Jean Hus*. 1. une Réfutation de la Bulle, par laquelle *Jean XXIII.* avoit publié en 1412. une Croisade contre *Ladislas de Hongrie*. De cette Bulle *Jean Hus* avoit pris occasion de faire voir, combien la Tirannie du Pape devenoit tous les jours plus insuportable. 2. Divers Traitez, qu'il fit pour défendre sa doctrine, & entre autres son *Trai-*

tel de l'Eglise, d'où l'on tira la plûpart des Articles, sur lesquels il fut condamné. 3. Son
p. 24. Livre, sur les six erreurs. „ La premiere étoit „ celle des Prêtres, qui se vantoient de faire *le „ Corps de Jesus-Christ dans la Messe*. La seconde „ consistoit à dire, comme on faisoit alors, „ *je crois au Pape, je crois aux Saints, je crois à „ la Vierge*. Jean Hus soutenoit, qu'il ne „ faut croire qu'en Dieu. La troisiéme erreur „ consistoit dans la prétention de *pouvoir re- „ mettre la peine & la coulpe du pêché à qui il „ leur plaît*. La quatriéme *qu'il faut obéir à „ ses supérieurs, quelque chose qu'ils commandent*. „ La cinquiéme, que l'excommunication *en- „ gage & excommunie actuellement celui contre „ qui elle est lancée, que ce soit juste ou non*. „ La sixiéme erreur, c'est la Simonie, dont „ il accuse la plus grande partie du Clergé.

Après avoir pris les précautions nécessaires pour sa sûreté, *Jean Hus* partit pour *Constance*, non sans un violent pressentiment de ce qui devoit lui arriver, comme cela paroît par quelques unes de ses lettres. Il ne fut pas plûtôt venu à Constance, qu'il envoya notifier son arrivée au Pape, par *Jean de Chlum* & *Henri de Latzenbock*, pour déclarer à ce Pon-
p. 28. tife, que *Jean Hus* étoit muni d'un sauf-conduit de *Sigismond*, & pour lui demander sa protection. Le Pape les reçut fort humainement, & leur répondit: *Quand même Jean Hus auroit tué mon propre frere, j'empêche- rois de tout mon pouvoir, qu'on ne lui fît aucune injustice, pendant tout le temps qu'il seroit à Constance*. On prétend même, que le Pape, par l'avis des Cardinaux, avoit levé l'excom-

mu-

munication de *Jean Hus*. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que celui-ci s'attendoit de prêcher, comme cela paroit par deux Sermons qui ſe font trouvez parmi ſes autres Ouvrages. Le premier eſt une eſpece de confeſſion de foi, qu'il fait en expliquant le Simbole des Apôtres. L'autre roule ſur la paix & l'union de l'Egliſe. Nous rapporterons quelques traits du premier, pour faire voir combien *Jean Hus* étoit encore dans les principes de l'Egliſe Romaine. Il diſtingue d'Egliſe, en Egliſe triomphante, Egliſe militante, & Egliſe dormante. Il apelle Egliſe dormante, *Eccleſia ſancta dormiens*, les Prédeſtinez qui ſouffrent dans le Purgatoire, *Numerus prædeſtinatorum, in purgatorio patiens*. Ils y ſouffrent en attendant la beatitude dont elle doit joüir, moyennant le ſecours de l'Egliſe militante, *Auxilio Eccleſiæ militantis*, qui par ſes jûnes &c. lui aide à ſortir plûtôt du purgatoire, comme d'un autre côté les Saints glorifiez ſont en ſecours à Egliſe militante, & ſe réjoüiſſent de ſes œuvres meritoires. Il apelle la Sainte Vierge, *la Mere du Ciel*, & *la reparatrice du genre humain, notre Avocate, notre mediatrice*; & en quelque maniere *la cauſe de l'incarnation, de la paſſion, de la reſurrection de Jeſus Chriſt & par conſequent du Salut des hommes.* p. 29.

Sans nous arrêter aux diverſes ceremonies, qui accompagnerent l'ouverture du Concile &c. nous continuerons à parler de *Jean Hus*. *Etienne Paletz*, Profeſſeur en Theologie à Prague, & *Michel de Cauſis*, Curé d'une Paroiſſe de la même Ville, arriverent à Conſ- p. 36.

ſtance. Le premier d'intime ami de *Jean Hus*, étoit devenu ſon ennemi capital, depuis l'affaire de la Croiſade. Il fit d'abord afficher des Placards contre *Jean Hus*, comme contre un Hérétique & un excommunié *Jean Hus*, demanda en vain ſatisfaction, bien loin de l'obtenir, il fut arrêté, mené devant une Aſſemblée de Cardinaux, & enfin mis en priſon. *Jean de Chlum* en agit dans cette occaſion, & dans les autres, en Ami fidele, genereux, & inviolablement attaché aux interêts & à la fortune de *Jean Hus*. Il courut au Pape pour lui faire ſes plaintes, & il repreſenta l'arrêt de *Jean Hus* comme une violation manifeſte de la foi publique & de ſa parole. Mais le Pape en rejetta la faute ſur les Cardinaux. On verra dans la ſuite, avec quelle chaleur & quel zéle *Jean de Chlum* ſoûtint les interêts de ſon ami. On ne peut s'empêcher de marquer cette circonſtance, parce que ces ſortes d'amitiez ſont d'autant plus eſtimables, qu'elles ſont très rares.

Jean Hus eſt arrêté.

Pour faire voir combien cette conduite étoit une violation manifeſte de la foi publique, on n'a qu'à jetter les yeux ſur les termes du ſauf-conduit. *Nous vous recommandons d'une pleine affection à tous en general, & à chacun de vous en particulier, honorable homme* Jean Hus, *Bachelier en Theologie & Maître ès Arts, porteur des preſentes, allant de Boheme au Concile de Conſtance, le quel nous avons pris ſous notre protection & Sauve-garde, & ſon celle de l'Empire, déſirant, que lors qu'il ſera arrivé chez vous, vous le receviez bien, & le traitiez favorablement, en lui fournissant tout ce qui*

Sauf-conduit de l'Empereur, donné à Jean Hus.

qui lui ſera néceſſaire, pour hâter & pour aſſûrer ſon voyage, tant par eau, que par terre, ſans rien prendre, ni de lui, ni des ſiens, aux entrées & aux ſorties pour quelques Droits que ce ſoit, & de le laiſſer librement & ſûrement paſſer, demeurer, s'arrêter, & retourner, en le pourvoyant même, s'il en eſt beſoin de bons paſſeports, pour l'honneur & le reſpect de S. M. Imperiale. Donné *à Spire* le 18. Octobre *de l'an* 1414. Après un ſauf-conduit ſi exprès, & ſi plein de termes d'affection, il eſt ſurprenant, que l'Empereur ait ſi peu reſſenti l'injure qu'on lui faiſoit, en mépriſant ce ſauf conduit.

Articles produits contre Jean Hus.

Venons préſentement aux articles produits contre *Jean Hus.* Ils furent préſentez par *Michel de Cauſis.* Il y en avoit huit. Dans le premier, qui regarde l'Euchariſtie, on ſuppoſe qu'il a enſeigné, *qu'il faut que le peuple communie ſous les deux eſpeces; & que dans le Sacrement de l'Autel, le pain demeure pain, après ſa conſecration.* Le ſecond article regarde les Miniſtres de l'Egliſe. On l'accuſe d'avoir dit, que les *Miniſtres, en peché mortel, ne peuvent adminiſtrer le ſacrement, & qu'au contraire toute autre perſonne le peut faire, pourvu qu'elle ſoit dans un état de grace.* Le troiſieme article regarde l'Egliſe, & on l'accuſe d'enſeigner. 1. que par l'Egliſe il ne faut pas entendre le Pape, les Cardinaux, les Archevêques, & le Clergé, & que c'eſt une mauvaiſe définition, inventée par les Scholaſtiques. 2. Que l'Egliſe *ne doit point poſſeder des biens temporels, & que les Seigneurs Seculiers peuvent les ôter aux Egliſes, & aux Ec-*

Digitized by Google

cléſiaſtiques. 3. *Que Conſtantin & les autres Princes ont erré en dotant l'Egliſe.* Le quatriéme, *que les Prêtres ſont égaux en autorité, & qu'ainſi les Ordinations, & les Cas réſervez aux Papes & aux Evêques, ne ſont que par effet de leur ambition.* Le cinquiéme, *que l'Egliſe n'a plus la puiſſance des clefs, quand le Pape, les Cardinaux, les Evêques & tout le Clergé ſont en péché mortel, ce qui peut arriver.* Le ſixiéme, *qu'il mépriſe l'excommunication, ayant toujours célébré l'Office Divin, pendant ſon voyage.* Les deux derniers articles ne contiennent rien, qui ne ſoit contenu en ſubſtance dans les précédens. Enfin *Cauſis* fit pluſieurs obſervations ſur la conduite de *Jean Hus.* Il l'accuſa 1. d'avoir été la cauſe de la diſſipation de l'Univerſité de Prague. 2. D'avoir ſoûtenu les erreurs de *Wiclef.* 3. D'avoir perſécuté le Clergé, & commis entr'eux les Eccléſiaſtiques & les Séculiers, en amorçant l'avarice & la cupidité des uns, au préjudice des Biens & des Revenus des autres. 4. De n'être ſuivi que des Hérétiques, & des Ennemis de l'Egliſe Romaine. Enfin il conclut, que ſi *Jean Hus* échapoit à la ſévérité du Concile, il cauſeroit plus de mal, que jamais aucun Hérétique, n'avoit fait depuis *Conſtantin.*

On donne des Commiſſaires à Jean Hus.

L'affaire étoit importante. Accuſer l'Egliſe Romaine de ſix erreurs capitales, attaquer le Corps du Clergé, & ſuppoſer qu'il s'étoit gliſſé dans l'Egliſe des abus qui la défiguroient. Quelle audace! Auſſi le Pape nomma-t il d'abord trois Commiſſaires, pour examiner cette affaire, ou plûtôt pour perdre

Jean

Digitized by Google

Jean Hus. Lors que celui-ci demanda des Avocats pour plaider sa cause, on les lui refusa. Les raisons, qu'on donna pour justifier un pareil refus, étoient, que le Droit Canon ne permet pas de prendre le parti d'un homme suspect d'Hérésie; Et comme selon cette même Jurisprudence, on doit écouter toutes sortes de témoins contre un Hérétique, *Jean Hus* avoit autant de témoins contre lui, qu'il avoit d'ennemis. On ajoûta encore plusieurs Commissaires aux trois premiers; du nombre desquels étoit *Pierre d'Ailly*, Cardinal de Cambrai, que nous marquons ici, parce qu'il fait une figure assez considérable dans le Concile, pour mériter d'être distingué de la foule.

D'un autre côté *Jean de Chlum*, agissoit chaudement en faveur de son ami. Dès que l'Empereur fut arrivé, il s'adressa à lui, & se plaignit de ce que contre la parole donnée on avoit emprisonné un homme, qu'on auroit dû protéger. L'Empereur fut d'abord irrité du mépris qu'on avoit fait de son sauf-conduit, comme il parut par la hauteur, avec laquelle il ordonna qu'on relâchât *Jean Hus*, qui ne laissa pas de demeurer en prison. On gagna ensuite l'Empereur, & on lui fit si bien comprendre, qu'il n'étoit point *permis de donner un sauf-conduit à un Hérétique*, que persuadé par ces raisons, il abandonna *Jean Hus*, & ne voulut plus être son Protecteur. Ni l'honneur de sa parole donnée, ni les sollicitations des Bohémiens ne furent capables de le porter à faire respecter un sauf-conduit, qu'il croyoit n'avoir pas dû donner.

Affaire de Jean XXIII.

Venons à une autre affaire, qui tenoit sans doute plus au cœur à *Sigismond*, que celle de *Jean Hus*. C'étoit la perte de *Jean XXIII.* Les Italiens, dévoüez à ce Pape, avoient présenté un Mémoire, pour demander, que l'on confirmât ce qui s'étoit passé au Concile de Pise, & que l'on poursuivit * *Pierre de Lune*, & *Michel de Corario*. Le Cardinal de Cambrai opposa un autre Mémoire à celui des Italiens, dans lequel il s'appliqua à faire voir, qu'il falloit songer à procurer l'union & la Réformation de l'Eglise, avant que de songer à confirmer le Concile de Pise. On présenta encore un troisiéme Mémoire, qui étoit une espéce de Satire contre le Pape, où l'on conclût, „ Que le Pape étant la régle du „ Concile, doit être lui-même mieux réglé „ que tous les autres, actif & vigilant, se „ lever le premier, & se coucher le dernier; „ mais sur tout ne rien faire que par bon „ conseil, & après mûre délibération.

Arrivée des Legats de Benoit XIII. & de Gregoire XII.

Tous ces coups portoient directement contre le Pape. On en agit contre lui encore plus ouvertement, lors que les Légats de *Benoît XIII.* & de *Gregoire XII.* furent arrivez. Ils présentérent divers Mémoires contre *Jean XXIII.* auxquels celui-ci répondit. Ceux qui vouloient sa perte ne se rebutérent point pour cela; ils continuérent à alléguer plusieurs faits contre lui. On l'accusa de *tous les péchez mortels, & d'une infinité d'Abominations.* Cependant toutes ces choses n'auroient point été capables de le faire déposer, si l'on eut opiné par personnes, comme cela s'étoit toûjours

* C'étoient les Papes *Benoît XIII. & Gregoire XII.*

Digitized by Google

toûjours pratiqué. Mais les ennemis de *Jean XXIII.* obtinrent qu'on opineroit par Nations; c'eſt-à-dire, que chaque Nation devoit ſe choiſir des Députez, qui devoient opiner en ſon nom. De cette maniére le Pape ſe trouva fruſtré des ſuffrages des Cardinaux Italiens, qui lui étoient dévoüez; & il comprit que ſa perte étoit inévitable. Auſſi dès la premiére Aſſemblée, on commença à lui propoſer la ceſſion en termes généraux. Le Pape, qui avoit craint un plus grand danger, l'accorda avec plaiſir. Cependant il donna une formule de ceſſion ſi vague & ſi ambiguë, qu'on lui en demanda un autre, qu'il fut obligé de donner. Dans ce tems-là on vit arriver les Députez de l'Univerſité de Paris, à la tête deſquels étoit *Jean Gerſon*, Chancelier de cette Univerſité, qui fut regardé enſuite comme l'ame du Concile. Ils donnerent un grand poids à l'Acte qu'on venoit de paſſer, & le Pape fut obligé d'expédier une Bulle de ſon abdication, qu'on publia par toute la Chrétienté. Après ce terrible coup, le Pape voyant bien, qu'il ne faiſoit plus bon pour lui à Conſtance, ſongeoit à ſe retirer, & à tromper ſes ſurveillans, qui l'obſervoient de bien près. Il échapa en habit de Poſtillon, & s'en fut à Schafhouſe. Le Duc d'Autriche, pour favoriſer cette évaſion, avoit donné un Tournoi, afin que tout le monde attiré par ce ſpectacle, laiſſât le chemin libre au Pape. Dès qu'il eut apris ſa retraite, il ſe retira auſſi, & fût le trouver à Schafhouſe.

Démiſſion de Jean XXIII.

Arrivée de Jean Gerſon.

Fuite du Pape.

On peut juger, par la chaleur avec laquel-

Digitized by Google

le l'Empereur travailloit à la perte du Pape, qu'il devoit être ouïé contre ceux qui lui avoient enlevé sa proye. Aussi ne fit-il point difficulté d'en accuser le Duc d'Autriche, & de demander du secours contre lui, comme contre un Traître envers le Concile, envers l'Eglise & envers l'Empire. Cette affaire fut poursuivie si vivement, que peu de tems après ce Duc fut mis au Ban de l'Empire, & ses sujets furent dégagez de leur Serment de fidélité. Cependant comme on eut soin de déclarer, que le Concile n'étoit point interrompu par la fuite du Pape, les personnes qui avoient été allarmées de cette fuite furent rassurées, & les affaires ne laissèrent point d'aller leur train. *Jean Gerson* fit alors un discours sur la supériorité du Concile par dessus le Pape, qui fut le fondement de la conduite que l'on tint, à l'égard de celui qui venoit de s'enfuir. Le sentiment de *Gerson* ne fut point approuvé par plusieurs Cardinaux, & c'est là la source d'une controverse, qui est encore agitée dans l'Eglise Romaine. Les uns soûtenant, que le Pape est supérieur au Concile, & les autres, que le Concile est supérieur au Pape.

Le Concile n'est pas interrompu par cette fuite.

Précautions du Pape, contre ce que se feroit un Concile. P. 42.

Jean XXIII. de son côté, n'étoit point oisif à Schafhouse. Il écrivit de là une Lettre Apologétique au Duc d'Orléans, & à l'Université de Paris, dans laquelle il n'épargnoit rien pour rendre l'Empereur & le Concile suspects à la France; & comme ses affaires alloient toûjours en empirant, il ne se trouva point en sûreté à Schafhouse, & se retira à Lauffenberg. Ce fut là qu'il protesta, par devant

Digitized by Google

vant Notaire, contre tout ce qu'il avoit fait à Conſtance, en déclarant, qu'il ne ſe croyoit point obligé de tenir un Serment, qu'on lui avoit extorqué. On ne pût ignorer cette ſeconde retraite, puis que le Pape eut ſoin de la notifier au Concile, par une Bulle, dans laquelle il s'expliquoit plus ouvertement, qu'il n'avoit fait juſqu'alors. Il avoit prétexté ſa fuite de Conſtance, ſur ce que l'air y étoit mauvais. Mais comme ce prétexte ne pouvoit plus avoir lieu, il dit qu'il n'avoit quité Conſtance, pour aller à Schafhouſe, que par la juſte frayeur d'être arrêté; & que cette même raiſon l'avoit obligé à ſe retirer à Lauffenberg. Il n'y fut point long-tems; cette même crainte qui le poſſédoit toûjours, le conduiſit à Fribourg dans le Brifgau.

Il ſe tint alors une Seſſion, dans laquelle *Jean de Broqui*, Cardinal de Viviers, préſida, comme il fit enſuite dans toutes les autres. On y réſolut d'envoyer des Députez au Pape, pour le porter à revenir lui-même à Conſtance, ou bien d'y envoyer des Procureurs. S'il ne s'accommodoit pas de ces Propoſitions, les Députez avoient ordre d'éxiger de lui une Bulle, par laquelle il déclarât, qu'il n'étoit plus Pape, & le Concile réſolut, en cas de refus, de procéder contre lui, comme contre un Schiſmatique & un Hérétique notoire. Les Légats, après avoir eu beaucoup de peine à joindre le Pape, furent agréablement ſurpris de le rencontrer à Fribourg. Il les reçût d'une maniére fort indécente, à ce que raporte l'Hiſtoire, & au lieu de donner la Procuration qu'on lui demandoit, il promit

On envoye des Députez au Pape.

de

de l'envoyer après eux au Concile. Une conduite si équivoque fit qu'on résolut de ne plus rien ménager. Il fut donc cité pour la premiére fois, afin de se justifier de l'accusation d'Hérésie, de Schisme & de Simonie, &c. Ce fut à peu près dans ce tems-là, que le Duc d'Autriche abandonna le Pape, & rentra en grace avec l'Empereur. Comme ce Pape n'obéïssoit point aux citations, il fut résolu qu'on le déclareroit *contumace*, & ensuite il fut suspendu. Cette affaire n'en demeura point là, & l'on ouït encore plusieurs témoins contre lui. Il y avoit soixante Articles à sa charge, dont on ne lût que cinquante, supprimant les dix autres, pour l'honneur du Siége Apostolique. Ces articles supprimez étoient, que dès sa jeunesse: *Balthasar de Cossa avoit été impudique, menteur, rebelle à Pére & à Mére, empoisonneur; qu'il avoit commis fornication avec des filles, adultére avec des femmes, inceste avec la femme de son Frére, & qu'il étoit tombé dans les abominables crimes, qui attirent la vengeance du Ciel, contre les Enfans de rebellion.* On soûtient „ *qu'il est l'oppresseur des Pauvres, le persécuteur de la justice, la colomne des iniques, l'appui des Simoniaques, l'idolâtre de la chair, la lie des vices, l'ennemi de toute vertu, le miroir de l'infamie, &c.* Toutes ces procédures n'encourageoient point le Pape à retourner au Concile. Cependant on ne laissa point de l'amener, moitié de gré, moitié de force jusqu'à *Ratolfcell* *. Ce fut là qu'on lui annonça sa suspension, dont il reçût la nouvelle avec une humilité apparente. Il

* *Ville de Suabe, qui n'est pas loin de Constance.*

Digitized by Google

Il joüa le même rôle, lors qu'on lui annonça sa déposition prochaine, & il déclara que regardant le Concile comme infaillible, il ne faisoit pas difficulté de se soûmettre à ses décisions. Le Concile commença de prendre des mesures pour l'élection d'un nouveau Pape, & l'on déclara, que jamais on n'éleveroit au Pontificat *Benoît XIII. Gregoire XII.* & *Jean XXIII.* Ce dernier fut transféré au Château de Gotlçben, & l'on donna avis de sa déposition à toute l'Europe, afin de la faire approuver. Revenons à l'affaire de *Jean Hus* que nous avons interrompuë.

Suite de l'affaire de Jean Hus.

Les Commissaires de *Jean Hus* faisoient toutes sortes d'efforts, pour le porter à se rétracter, mais inutilement. On le mit entre les mains de l'Evêque de Constance, & ensuite on le conduisit à Gotleben, où nous avons laissé le Pape. Les affaires étoient dans cet état, lors que *Jerôme de Prague* arriva à Constance où il ne fit pas grand séjour. Il vit bien par la maniére, dont on y traitoit *Jean Hus* qu'il n'y seroit point en sûreté. Ce qui lui fit prendre la résolution de se retirer. Il le fit le plus clandestinement qu'il lui fut possible, & il s'en alla à *Uberlinguen*. De là il écrivit pour avoir un Sauf-conduit, qui lui fut refusé par l'Empereur. On résolut pourtant de lui en donner un. On lui promettoit qu'il ne lui seroit fait aucune violence ; *Sauf néanmoins la justice, & autant qu'il dépend du Concile & que l'exige la foi Orthodoxe.* Cette restriction peu favorable, fit prendre à *Jerome* le parti de s'en retourner en Boheme. Mais il fut arrêté en chemin & conduit

Arrivée de Jerôme de Prague.

p. 127.

duit à Constance. Il y subit un premier examen, où *Gerson* lui reprocha, d'un air assez insultant, qu'il avoit soutenu à Paris plusieurs propositions erronées, sur tout touchant les *Universaux* & *les Idées*. Jerome répondit, qu'ayant été reçu maître ès arts dans cette Université, il avoit usé de la liberté, qu'ont les Philosophes de soutenir & d'opposer, & qu'il l'avoit fait, sans qu'on l'accusât d'aucune erreur. Et comme il entendoit crier de tout côté, *au feu, au feu*, il dit; que si la mort leur étoit si agreable, il se soumettoit à la volonté de Dieu; sur quoi l'Evêque de *Salisbury* lui répondit: *Non, Jerome, Dieu ne veut point la mort du pécheur, mais qu'il se convertisse & qu'il vive.* Après cela on le fit
p. 131. conduire à la tour de S. Paul, où on l'attacha à un poteau les mains liées au cou, en sorte que les mains tiroient la tête en bas. Il demeura deux jours dans cette cruelle posture, au pain & à l'eau, jusqu'à ce qu'un de ses amis, ayant sçu où il étoit, lui fit donner de meilleures nourritures; mais ce petit soulagement, ne l'empêcha pas de tomber malade, si dangereusement qu'il fut obligé de demander un Confesseur.

Livre III. Divers examens de Jean Hus.

L'arrivée la retraite & le retour de *Jerome de Prague*, n'avoient pas peu contribué à aigrir les esprits contre *Jean Hus*. Les Députez de Boheme faisoient tous leurs efforts pour obtenir son élargissement. Ils présenterent un mémoire en sa faveur, dans lequel ils produisirent un témoignage de l'Inquisiteur de Boheme. Celui-ci déclaroit, qu'il *l'avoit toûjours trouvé Catholique dans ses discours*,

ment, dans sa conduite, & dans ses mœurs, sans y avoir rien remarqué de sinistre, de mauvais, ou d'erroné, en quelque matiere que ce soit... *Michel de Causis* l'accusa d'avoir soutenu que le pain matériel demeuroit dans le sacrement de la sainte Cene après la consécration, & la prononciation des paroles. *Jean Hus* nia cet article; il avoüa seulement, que lors que l'Archevêque de Prague lui avoit défendu de se servir du terme de pain, il n'avoit pû s'y resoudre, parce que dans le Chapitre VI. de l'Evangile selon St. Jean, Jesus Christ, se repetsente comme *le pain des Anges qui est descendu du Ciel, pour donner la vie au monde.* En effet bien loin de croire que le pain matériel demeuroit dans le sacrement, dans son Traité *du Corps de Christ* il avoit parlé du sentiment de *Berenger* sur ce sujet, comme d'une grande hérésie. On l'accusa d'avoir traité *S. Gregoire* de bouffon: il nia ce fait, & dit qu'il avoit toûjours regardé *Gregoire* comme un très saint Docteur de l'Eglise. Un autre chef d'accusation étoit, qu'il avoit soutenu les erreurs de *Wiclef*: à quoi il répondit, qu'il n'avoit jamais soutenu les erreurs de *Wiclef*, ni celles d'aucun autre. Et sur ce qu'on lui reprocha, qu'il avoit trouvé à redire à la condamnation de ces erreurs, qui fut faite par *Sbinko*, Archevêque de Prague; il répondit, qu'il n'avoit trouvé à redire à cette condamnation, que par ce qu'elle étoit generale, & qu'il ne pouvoit pas dire en conscience que tous les articles de *Wiclef* fussent heretiques & scandaleux. A une autre accusation qui portoit, qu'il avoit

p. 197.

sou-

soutenu, qu'un Pape ou un Prêtre en péché mortel ne baptise, ni ne consacre, il répondit qu'il n'avoit rien avancé, si non qu'un tel Pape ou un tel Prêtre consacroit indignement; & il prouva la verité de ce qu'il disoit, en produisant son livre même. Il ajouta de son propre mouvement, qu'il n'avoit pû acquiescer à la condamnation de cet article de *Wiclef*, qui pose, *que les dixmes sont de pures aumones.* „ Le Cardinal de Florence
„ lui ayant objecté là dessus que les dixmes
p. 204. „ étant de droit divin, on ne pouvoit les re-
„ garder comme des aumones, par ce que
„ l'aumone devoit être faite librement & sans
„ obligation; il repartit 1. que l'aumone étoit
„ aussi de droit divin, par ce que les riches
„ sont obligez à la faire sous peine de malé-
„ diction éternelle 2. qu'au commencement
„ les dixmes étoient libres, mais que par succ-
„ cession de temps, on en avoit fait une obli-
„ gation. Il se plaignit après cela du peu
„ de justice qu'il avoit eu lors qu'il s'étoit
„ adressé au Pape, qui ayant refusé d'écouter les
Avocats, il en avoit apellé à Jesus Christ.
On lui demanda là-dessus deux choses: L'une
si le Pape lui avoit donné l'absolution, à
quoi il répondit que non: L'autre s'il étoit
permis d'apeller à Jesus Christ; à quoi il ré-
pondit qu'il n'y a rien de plus legitime que
d'apeller des juges inferieurs au juge Sou-
verain, qui avoit compassion des malheureux
& ne refusoit point de leur rendre justice.
Quoi qu'il n'y eut rien que de très grave
dans cette réponse, les Prélats ne laisserent
point de s'en moquer, comme d'une chose
fa-

Digitized by Google

fort ridicule. On lui reprocha ensuite d'avoir exhorté le Peuple à prendre les armes; sur quoi il répondit, que prêchant sur le 17. vers. du Chapitre VI. de l'Epitre de *S. Paul* aux Ephésiens, il avoit exhorté ses Auditeurs à prendre *l'épée de l'esprit & le casque du Salut*; mais qu'il avoit averti expressément, qu'il parloit du *glaive de l'esprit qui est la Parole de Dieu*, & non d'un *glaive materiel*. Pour se justifier sur les brouilleries excitées dans toute la Boheme par sa Doctrine, il fit voir que ce n'étoit point sa faute, mais celle des autres.

Autres Articles produits contre Jean Hus.

Dans une autre Audience publique, on lut, 1. vingt & six articles, tirez de son livre *de l'Eglise* 2. Sept articles, extraits de sa réponse à *Paletz*, & six tirez de son Livre contre *Stanislas de Znoima*, Professeur en Theologie à Prague. Parmi tous ces articles produits contre *Jean Hus*, il y en a qu'il a avouez; d'autres dont on falsifioit le sens, & d'autres aussi dont on avoit diminué la force, dans l'extrait qu'on en avoit fait.

Les huits premiers articles roulent sur l'unité de l'Eglise & sur la persévérance des prédestinez, qui font partie de cette Eglise. *Ils ne se détachent jamais du corps, parce que la grace de la Prédestination, qui les lie, ne peut jamais décheoir.* On y fait voir, qu'on peut être hors de l'Eglise en deux manieres: ou pour toûjours, comme les réprouvez, ou pour un temps, comme ceux qui par leurs égaremens s'en sont séparez, mais qui rentrent dans un état de grace. On distingue ceux qui n'ont qu'une foi *informe*, d'avec

ceux qui sont du nombre des prédestinez. Les premiers quoi qu'ils soient dans l'Eglise n'en sont pas pourtant les membres; les autres en sont les membres, quoi qu'ils soient dans l'égarement, parce qu'ils sont rapellez ensuite dans un état de grace. Aussi n'y a-t-il point de marque exterieure qui puisse faire connoître ceux qui sont dans la vraye Eglise. On le prouve par l'exemple de *Judas Iscariot*, qui malgré l'honneur de son Apostolat, ne laissoit pas d'être du nombre des réprouvez. Enfin *Jean Hus* soutenoit, que les prédestinez composent la Sainte Eglise universelle, soit qu'ils se trouvent dans un état de grace, ou qu'ils n'y soient point quant à la justice présente. Il prouve son sentiment par l'autorité de *S. Augustin*, & par celle de *S. Bernard*, par le Chapitre XIII. de la I. Epît. aux Corinthiens, & par le 8. Chap. aux Romains, &c. Les autres articles regardent la dignité des Ecclesiastiques, les cas dans lesquels ils peuvent décheoir de cette dignité, leur autorité & les bornes de cette autorité. Il y a ici des articles extremement forts, & qui ne pûrent que soulever tout le Clergé contre lui. Entre autres celui-ci: *Si celui qui est apellé Vicaire de Jesus Christ, imite la vie de Jesus Christ, il est son Vicaire; mais s'il suit un chemin opposé, il est le messager de l'Antechrist, contraire à S. Pierre & à Jesus Christ, & le Vicaire de Judas Iscariot.* Quoi que *S. Bernard*, se fut à peu près exprimé dans les mêmes termes, en écrivant au Pape *Eugene III.* l'autorité de ce Saint, n'étoit pas capable de faire digerer des expressions si dures, ni de met-

Digitized by Google

mettre *Jean Hus* à couvert de l'indignation *du Clergé*. Le Cardinal de Cambrai lui reprocha de n'avoir gardé aucunes mesures, & il fit remarquer en même temps, que les articles qu'on avoit produits de son livre *de l'Eglise*, n'étoient pas si forts dans les extraits, qu'ils l'étoient dans le livre même. Ce qui étoit très vrai; aussi peut on dire que *Jean Hus* étoit très coupable à cet égard. L'on doit toûjours avoir assez de respect pour les personnes qui ont un caractere dans l'Eglise, pour ne pas s'évaporer en injures contre elles. D'ailleurs comme on regarde, toûjours un homme qui s'oppose au torrent, sur le pied d'un brouillon, d'un orgueilleux & d'un insolent, on ne sçauroit, pour dissiper ce préjugé, apporter trop de ménagement, lors qu'on est obligé de s'opposer au public. Mais si cette conduite de *Jean Hus* meritoit d'être censurée, elle ne le rendoit pas digne du supplice qui en fut la peine. *Remarque D.*

On pourroit remarquer, comme nous l'avons déja dit, par la maniere dont le Concile en agissoit, qu'on avoit resolu la perte de *Jean Hus* à quelque prix que ce fut. On le voit par le soin qu'on se donnoit de relever tout ce qu'il avoit avancé. On lui reprochoit d'avoir dit, que s'il *n'avoit pas voulu venir au Concile, ni le Roi de Boheme, ni même l'Empereur n'auroient pû l'y contraindre.* Il répondit là dessus, qu'il avoit dit simplement qu'il y *avoit en Boheme tant de Seigneurs qui l'honoroient de leur protection, que s'il n'avoit pas voulu venir de son bon gré, ils auroient pû le mettre en lieu si sûr, que jamais l'Empereur* p. 207.

ni le Roi de Boheme n'auroient eu le credit de l'y amener. Ce qu'on lui imputoit marquoit un esprit de revolte & d'indépendance, & ce qu'il avoit dit faisoit voir simplement la confiance qu'il avoit dans la protection des Seigneurs de Boheme. *Jean de Chlum* confirma ce que *Jean Hus* avoit avancé, en disant: *Quoi que je sois un des moindres Seigneurs, de Boheme, je me fais fort de pouvoir le deffendre pendant un an contre toutes les forces de l'Empereur & du Roi; à plus forte raison les autres Seigneurs qui sont plus puissans, & qui ont des places plus fortes que moi.* On lui imputa encore d'avoir dit, *que le Pape n'est point très* p. 215. *Saint*, sanctissimus, *parce qu'il tient la place de S. Pierre, mais parce qu'il possede de grandes richesses.* Mais ce n'étoit point là ce que *Jean Hus* avoit soutenu. Il avoit dit que le Pape n'est *par très saint par ce qu'il tient la place de S. Pierre & qu'il a de grandes richesses, mais que s'il imite Jesus Christ, alors il est très saint.* On lui fit encore un crime de cette proposition-ci. *Un Roi en peché mortel est un Roi indigne devant Dieu.* L'Empereur, qui pendant la lecture des autres articles, s'entretenoit à la fenêtre avec le Burgrave de Nuremberg & l'Electeur Palatin, reveillé par cet article, s'approcha, en disant qu'on n'avoit jamais vû *d'hérétique plus dangereux.* Le Cardinal de Cambrai, apella malignement l'Empereur, & fit repeter à *Jean Hus* ce qu'il avoit dit, ce que celui-ci fit, avec quelque correctif, en demandant très humblement pardon à S. M. Imperiale. A quoi l'Empereur répondit, *qu'il n'y avoit personne exempt de crime.*

L'Em-

Digitized by Google

L'Empereur, le Cardinal de Cambrai, & les autres Prélats sollicitèrent encore *Jean Hus* de se retracter, & il y eut même plusieurs formulaires de retractation couchées par écrit. Mais celui-ci refusa toûjours d'y souscrire, en déclarant que ne se sentant coupable d'aucune erreur, il ne pouvoit point les abjurer. Après ces tentatives on travailla à la condamnation de *Jean Hus*. L'Evêque de Lodi fit un Sermon sur ces paroles *afin que le corps du peché soit détruit. Détruisez*, dit le Prélat dans ce Sermon, *les Hérésies & les erreurs, mais principalement*, en montrant *Jean Hus*, CET HERETIQUE OBSTINÉ. Tout ceci fut suivi de la déposition & de la dégradation de *Jean Hus*, dont voici à peu près la cérémonie. On lui fit mettre ses habits Pontificaux, & il prit le calice à la main comme s'il étoit prêt à dire la Messe. Ensuite on lui ôta ces marques d'honneur, en prononçant ces paroles * *O! Judas maudit, qui ayant abandonné le Conseil de paix, êtes entré dans celui des Juifs, nous vous ôtons ce calice, où est le sang de Jesus Christ.* Après quelques paroles de malediction, on lui ôta les marques de la tonsure; on mit sur sa tête, une couronne ou une Mitre de papier, haute d'une coudée, sur laquelle on avoit peint trois Diables d'une figure affreuse, avec cette inscription, L'HERESIARQUE; & dans cet état les Prélats *dévouerent son ame à tous les Diables d'enfer.* Rare effet de la charité Chrétienne! *Jean Hus*, sans se mettre en peine de ces imprecations, dévoüa son ame à Dieu, &

Secondation.

Rom. VI. 6.

Sa dégradation.

* *C'est le formulaire de la dégradation d'un Prêtre.*

Digitized by Google

dit tout haut qu'il portoit cette couronne d'opprobre avec joye, pour l'amour de celui qui en avoit porté une d'épines. Dès ce moment l'Eglise se désaisit de lui; il fut déclaré *Laïque*, & comme tel livré au bras séculier, pour le conduire au supplice. Il fut condamné à être brulé; supplice, qu'il souffrit avec beaucoup de fermeté, & de constance. Comme il vouloit parler au Peuple, l'Electeur Palatin qui l'accompagnoit, l'en empêcha, & ordonna qu'on le brulât. Alors il se mit à prier tout haut en ces termes. *Seigneur Jesus, j'endure avec humilité cette cruelle mort pour votre cause, & je vous prie de pardonner à tous mes ennemis.*

Son execution.

Ses sentimens.

Il paroit, par tout ce que nous avons dit sur le sujet de *Jean Hus*, qu'il étoit dans le sentiment de l'Eglise Romaine sur la *transubstantiation*, la *présence réelle*; l'*intercession des Saints*, le *purgatoire*, *la necessité de la confession*, le *merite des œuvres*, & *les sept sacremens*. Il est vray qu'il avoit fait un traité contre l'adoration des images; Cependant sa doctrine sur ce sujet n'est point capable de satisfaire un Protestant, puis qu'il accorde, qu'on peut fléchir les genoux, adresser des prieres, offrir des dons, & allumer des cierges devant l'image de Jesus Christ, & devant celle de quelque Saint que ce soit, pourvû qu'on ne le fasse point pour l'image même, mais pour celui dont elle est l'image. Ce sentiment relâché, par rapport aux rigides Iconolâtres, étoit le sentiment des Auteurs les plus approuvez, & ne pouvoit par consequent être regardé comme une hérésie. *Gerson*

s'en

s'en étoit expliqué à peu près dans les mêmes termes en plusieurs endroits. Il paroit encore que *Jean Hus* étoit dans le même sentiment que les autres Docteurs sur la *Tradition*. Car il s'est toûjours attaché à prouver ce qu'il avançoit par l'Ecriture, & par la *Tradition*, c'est à dire, par l'autorité des Peres & des Conciles. Son livre contre les *Traditions humaines*, ne regardoit point ce qu'on apelle ordinairement *Tradition* dans l'Eglise Catholique, mais certaines cérémonies superstitieuses, qui s'étoient introduites, & qui n'étoient autorisées, que par la coutume; comme le grand nombre d'ordres Monastiques, l'opulence & l'autorité excessive des Papes & des Prélats &c. *Gerson* avoit parlé sur le même sujet avec beaucoup plus de force que *Jean Hus*. Cela joint avec le témoignage d'Ortodoxie de l'Archevêque de Prague, de l'Inquisiteur de la foi en Boheme, & de l'Université de Prague, fait voir évidemment qu'il étoit dans tous les sentiments de l'Eglise Romaine.

Aussi avoit il si bonne opinion de sa cause, qu'il croyoit, qu'on ne pouvoit l'attaquer que sur cinq articles. *I. De s'être opposé à la Croisade de Jean XXIII.* Mais comme les amis de *Gregoire XII.* & de *Ladislas* s'y trouvoient intéressez, on ne pouvoit point lui en faire un crime, sans envelopper dans la même condamnation un grand nombre de personnes qu'on devoit ménager. *II. D'avoir officié pendant tout le temps de son excommunication.* Quoi que cette conduite paroisse d'abord une revolte contre ses supérieurs, elle ne l'est

pourtant point ſi on à égard au ſentiment de pluſieurs Docteurs ſur ce ſujet, leſquels étoient dans les mêmes principes que *Jean Hus*. Voici celui de *Gerſon*. Il dit *qu'on ne doit porter ſentence d'excommunication, que pour cauſe de contumace manifeſte, lors qu'on refuſe notoirement d'écouter l'Egliſe. D'où il paroit*, ajoute-t-il, *que l'impoſſibilité d'obéir aux commandements de l'Egliſe, fait qu'un homme n'eſt point excommunié devant Dieu, & que toute pareille excommunication eſt injuſte.* C'eſt auſſi le ſentiment de *Zabarella*, Cardinal de Florence, un des plus habiles Canoniſtes de ſon temps. *Pierre d'Ailly*, Cardinal de Cambrai, n'eſt pas moins exprès ſur ce ſujet, puis qu'il dit, que dans les matieres de foi *on ne doit porter ſentence d'excommunication que contre un homme, qu'on à bien inſtruit de la verité, & qui a refuſé de s'y ſoumettre.* Or il eſt clair que *Jean Hus* n'étoit pas dans ce dernier cas, puis que bien loin de lui montrer les erreurs qu'on lui imputoit, on refuſa de le faire, quoi qu'il le demandât avec inſtance. Il eſt clair auſſi, qu'il étoit dans le *premier*, puis que ne pouvant aller à Rome ſans danger de ſa vie, il *ſe trouvoit par là dans l'impoſſibilité d'obéir à l'Egliſe.* Donc il pouvoit regarder l'excommunication, comme illegitime & ſans force contre lui. *III. D'en avoir apellé du Pape au Concile.* Mais la conduite du Concile à l'égard des trois Papes fait l'Apologie de *Jean Hus*; car ſi le Pape n'eſt point infaillible, s'il peut être jugé & même puni, il s'enſuit de là qu'on en peut apeller de ſon jugement. *IV. D'avoir dit que les Princes tem-*

p. 285.

po-

Digitized by Google

porels pouvoient s'emparer des biens des Ecclesiastiques. Mais il se tira d'affaire en disant, *que si c'est être hérétique que de soutenir* p. 287. *cette Thése, l'Empereur lui même & Charles IV. son Pére, étoient de grands Hérétiques, puis qu'ils se sont plusieurs fois emparez des biens de l'Eglise. V.* Enfin *une lettre qu'il avoit écrite aux Bohemiens, & qui avoit été lûë dans la Chapelle de Bethlehem.* Cette Lettre est extremement forte, & il n'est point surprenant qu'on lui en ait fait un crime. Il y proteste, que s'il est condamné à *Constance*, ce sera injustement; qu'il sait qu'il y aura plus d'ennemis que n'en avoit Jesus Christ. Il les apelle *Princes de ce siecle & Pharisiens*, & il promet que s'il retourne à *Prague*, il sera plus en état qu'auparavant d'*extirper l'Ante-Christ.* Il s'étoit expliqué sur ce sujet, en termes encore plus forts dans sa *replique à un adversaire caché* & dans son *Anatomie de l'Ante-Christ*; mais comme ces Livres n'étoient point venus à la connoissance du Concile, ils ne lui furent point reprochez. Cependant on pouvoit remarquer & dans la conduite de *Jean Hus* & dans ses Ouvrages, une haine contre le Clergé, qu'il ne pouvoit dissimuler. Cela joint avec la bonne opinion qu'il avoit de quelques articles de la Doctrine de *Wiclef*, fut cause de sa perte. On prétend qu'il prophétisa la Reformation de *Luther*, par ces paroles: *Vous rotissez aujourd'hui un Oye, mais* p. 293. *dans cent ans il viendra un Cigne blanc que vous ne pourrez jamais rotir.*

L'exécution de *Jean Hus* irrita la plus grande partie des Seigneurs de Boheme contre le *Liv. 4. La Boheme*

Digitized by Google

Se déclare contre le Concile.

Concile, & alluma de plus en plus le zele de ſes Diſciples. Dès que la nouvelle en fut venue à Prague, ils s'aſſemblerent dans la Chapelle de *Bethlehem*, pour décerner les honneurs du Martyre à *Jean Hus* & à *Jerome de Prague*, qu'on croioit avoir déja ſubi le même ſort que ſon maître. On traita hautement les Peres du Concile de perſécuteurs & de Bourreaux. On écrivit même une lettre au Concile, dans laquelle il fut accuſé d'avoir fait mourir *Jean Hus*, ſans l'avoir convaincu d'aucune erreur. Ces Seigneurs déclarent dans la même lettre, que bien loin d'être un Hérétique, il avoit toûjours enſeigné la ſaine Doctrine, telle qu'elle étoit reçûe dans l'Egliſe; qu'il avoit déteſté l'Héréſie, & exhorté les autres à la déteſter; & qu'il les avoit toûjours edifié par toutes ſortes de bons exemples. Cette lettre étoit ſignée d'environ ſoixante Seigneurs, tant de Boheme, que de Moravie. *Non contents*, diſent ils, *d'avoir fait mourir* Jean Hus, *vous avez cruellement empriſonné, & peut être déja fait mourir* Jerome de Prague, *cet homme incomparable par ſon éloquence, ſans l'avoir vû, ni oüi, ni par conſequent convaincu.*

C'eſt en quoi les Seigneurs de Bohéme ſe trompoient. *Jerôme de Prague* n'étoit point encore mort, & il ſubit pluſieurs examens, avant que d'être condamné.

Nous l'avons laiſſé dans une rude priſon, où il étoit tombé dangereuſement malade. Après l'éxécution de *Jean Hus*, on l'examina de nouveau, dans l'eſpérance qu'il ſeroit plus docile, & que le ſupplice de ſon Maître l'auroit

roit intimidé. La Lettre des Seigneurs de Bohéme porta encore davantage le Concile à faire tous ſes efforts, pour obliger *Jerôme de Prague* à ſe rétracter. Il ſe laiſſa ébranler, & ſigna un Ecrit, par lequel il ſe ſoûmettoit au Concile, & approuvoit la *condamnation des erreurs de* Wiclef *& de* Jean Hus. Mais avec ces reſtrictions, *qu'il ne prétend pas porter aucun préjudice aux ſaintes véritez que ces deux hommes ont enſeignées & prêchées.* Il répéte encore au ſujet de *Jean Hus* en particulier, *que ſon intention n'eſt point de préjudicier à ſa perſonne, ni à ſes bonnes mœurs, non plus qu'à pluſieurs véritez qu'il avoit entenduës de ſa bouche.* Il reconnoit qu'il a été intime ami de *Jean Hus*, & non de ſes erreurs, qu'il condamne, ſans prétendre faire par là aucune rétractation; parce que bien qu'il ait ſouvent entendu & lû les propoſitions condamnées, il ne les a pas reçûës comme articles de foi, & qu'il n'a jamais préféré ſon propre ſens à l'Autorité de l'Egliſe. On void ici un homme génereux, qui ſurpris à la vûë du danger, recule quelques pas, mais à qui l'idée de la retraite fait honte dans le tems même qu'il en conçoit le deſſein. En effet, il reprenoit d'une main ce qu'il donnoit de l'autre. Car dans le tems qu'il condamnoit les erreurs de *Wiclef* & de *Jean Hus*, il parle des *ſaintes véritez, que ces deux hommes ont enſeignées & prêchées.* Il ne faut donc point être ſurpris ſi les Peres du Concile ne furent point contens de cette rétractation, & s'ils en demanderent une plus préciſe.

1. Rétractation de Jerôme de Prague.

Remarque D. J.

Jerôme de Prague eut encore la foibleſſe d'accor-

Nouvelle rétractation de Jerôme de Prague.

d'accorder ce qu'on lui demandoit. On lût devant lui tous les articles de *Wiclef* & de *Jean Hus*, qu'il fut obligé d'anathématiser, en lisant un formulaire de rétractation, qui lui avoit été donné par le Cardinal de Cambrai, & dont voici les premiéres paroles. „ Moi, „ *Jerôme de Prague*, Maître és Arts, con„ noissant la vraye Foi Catholique & Apos„ tolique, j'anathématise toutes les Hérésies, „ & principalement celle dont j'ai été infecté „ jusqu'à présent, & qu'ont enseignée *Jean* „ *Wiclef* & *Jean Hus* dans leurs Sermons &
P. 334. „ dans leurs Livres, & pour laquelle le Sa„ cré Concile les a condamnez comme Hé„ rétiques, &c. Quoi que cette rétractation fut des plus autentiques, on ne laissa point de ramener *Jerôme de Prague* en prison. *Michel de Causis & Etienne Paletz*, qui n'étoient pas moins animez contre lui que contre *Jean Hus*, travailloient à sa perte. Ses Juges, à savoir les Cardinaux de Cambrai, des Ursins, d'Aquilée & de Florence, représentérent qu'on lui faisoit injustice, & qu'il falloit le mettre en liberté, puis qu'il avoit obéï au Concile. Cette équité les rendit suspects aux ennemis de *Jerôme de Prague*, & il y en eut un qui s'oublia, jusqu'à leur dire, qu'ils avoient reçû de l'argent des Hérétiques & du Roi de Bohéme, pour favoriser *Jerôme de Prague*. Ces accusations obligérent les Cardinaux de demander leur décharge, & on nomma d'autres Commissaires à la tête desquels étoit le Patriarche de Constantinople, qui avoit été un des plus ardens solliciteurs du supplice de *Jean Hus*. D'un autre côté *Jean Gerson*

Digitized by Google

Gerſon ſignala dans cette occaſion ſon zéle contre l'Héréſie, en compoſant un Traité ſous ce tître: *Jugement ſur les proteſtations, ou rétractations en matiére de foi, pour ſe purger d'Héréſie*; Traité qui ne tendoit qu'à rendre la rétractation de *Jerôme de Prague* ſuſpecte, quoi qu'il ne le déſignât point nommément.

Cet Ouvrage ayant produit ſon effet, on donna à *Jerôme* de nouveaux Commiſſaires, pour l'examiner; & pour l'interroger tant ſur les articles qui avoient été déja produits contre lui, que ſur ceux qu'on avoit apportez depuis peu de Bohéme. Il étoit ſurprenant, qu'on l'examinât ſur des articles, ſur leſquels il avoit déja ſatisfait par ſa rétractation. Car puis qu'il avoit anathématiſé les erreurs de *Wiclef*, & celle de *Jean Hus*, on ne pouvoit plus raiſonnablement les lui reprocher. Mais il n'y a rien qu'on ne mette en œuvre contre un homme, dont on a réſolu la perte. Le Patriarche de Conſtantinople lui dit alors, que quoi qu'il fut ſuffiſamment convaincu d'Héréſie, on lui permettoit pourtant de parler. *Jerôme de Prague* ne manqua point cette occaſion. Après avoir fait la priére, & demandé le ſecours de celle de l'Aſſemblée, afin qu'il plût à Dieu & à la *Sainte Vierge*, d'illuminer ſon eſprit; il commença par citer les exemples de pluſieurs Fidéles, tant du Vieux que du Nouveau Teſtament, auſſi bien que de quelques Philoſophes dans le Paganiſme, qu'on avoit opprimez injuſtement; comme *Elie*, *Daniel*, *Suſanne*, *S. Etienne*, *S. Jerôme*, *Boëce*, *Platon*, *Caton*, *Sénéque*. Il déclara qu'il n'avoit jamais reconnu les derniers

Jerôme de Prague révoque ſa rétractation.

Digitized by Google

niers Commissaires, qu'il regardoit comme des Juges assis dans la Chaire de *pestilence*. Il raconta les démêlez des Bohémiens avec les Allemans dans l'Université de Prague, & il fit voir qu'il ne s'étoit attiré la haine de ces derniers que pour avoir voulu soûtenir les droits de la Patrie. Il donna des raisons de sa retraite de *Constance*, tirées de la dureté avec laquelle on y traitoit *Jean Hus*. „ Je
p. 392. „ n'ai pas honte, dit-il ensuite, de confesser „ ma foiblesse. Oüi, je l'avouë, & je le fais „ avec horreur, la seule frayeur du supplice „ du feu m'a fait consentir lâchement & con„ tre ma conscience à la condamnation de la „ Doctrine de *Wiclef* & de *Jean Hus*. Après avoir prononcé ces paroles avec beaucoup de fermeté, il déclara, qu'il desavoüoit sa rétractation, comme le plus grand crime qu'il eut jamais commis, & qu'il étoit résolu d'adhérer jusqu'à son dernier soûpir, à la Doctrine qu'il avoit condamnée. Il excepta pourtant le sentiment de *Wiclef* sur l'Eucharistie, qu'il n'avoit jamais approuvé; après quoi on le ramena en prison, où il demeura jusqu'à la Session suivante.

Condamnation de Jerôme de Prague. Ce fut dans cette Session qu'il fut condamné. L'Evêque de Lodi, qui avoit fait un Sermon sur la condamnation de *Jean Hus*, en fit aussi un sur la condamnation de *Jerôme de Prague*. Le Texte étoit pris de S. Marc XVI. 14. *Il leur reprocha leur incrédulité & la dureté de leur cœur*. Il fit voir à *Jerôme de Prague*, la douceur avec laquelle le Concile en avoit agi à son égard. Cette douceur consistoit en ce que l'on n'avoit pas reçû

reçû contre lui toutes sortes de témoins même *les plus infames, comme les usuriers, les ribauds & les femmes publiques.* Il lui représenta qu'il étoit plus diffamé qu'aucun Hérétique, qu'*Arius*, que *Sabellius*, que *Faustus*, que *Nestorius*, & qu'il avoit répandu ses erreurs, non seulement en Boheme, mais en Angleterre, en France, en Hongrie, en Pologne, en Lithuanie, en Russie, en Italie, & dans toute l'Allemagne. Que plusieurs personnes pour le sauver, tâchoient de le faire passer pour un visionaire & un phrénetique, mais que l'éloquence & l'exactitude avec laquelle il avoit parlé dans cette audience, faisoit bien voir que cette excuse étoit mal fondée. *D'ailleurs*, ajoute l'Evêque, *par votre propre confession, vous vous êtes dénoncé vous même comme un séditieux, & un fauteur d'hérésie, en soutenant* Jean Hus, *comme vous l'avez fait.* Enfin l'Evêque conclût à la condamnation de *Jerôme de Prague.* Celui-ci se leva, & refuta l'Evêque depuis un bout jusqu'à l'autre, avec beaucoup de force & de hardiesse, en déclarant, que sa conscience ne lui reprochoit aucun crime, que celui d'avoir fait une retractation qu'il revoquoit de tout son cœur. Il protesta enfin, qu'il avoit toûjours été inviolablement attaché aux sentiments de l'Eglise Catholique. Auſſi sa Sentence porte-t-elle, que *Jerôme de Prague* avoit tenu & enseigné les Hérésies de *Wiclef* & de *Jean Hus*, & qu'après les avoir retractées en public & avec serment, il étoit retourné à son vomissement, ensorte qu'il étoit en même temps Hérétique & parjure; qu'il a neanmoins déclaré, *être* p. 395.

dans

Digitized by Google

dans le ſentiment de l'Egliſe Catholique ſur le Sacrement de l'Autel & ſur la Tranſubſtantiation. Après que cette Sentence eut été confirmée, *Jerôme* fut livré au bras ſéculier & conduit au ſupplice. Il partit en recitant en chemin des Litanies & une Hymne de la Vierge; il prononça encore le *Credo* à haute voix, en proteſtant que ç'avoit toûjours été ſa croyance & qu'il mouroit dans cette foi. On alluma le feu autour de lui, & après avoir ſouffert aſſez long temps, parce qu'il étoit robuſte, il fut étoufé par les flammes & rendit ſon ame à Dieu.

Son Execution.

Nous donnerons dans le Journal ſuivant la ſuite de l'Extrait de cette Hiſtoire. Nous finiſſons cette partie en remarquant, que l'Empereur n'étoit point à Conſtance, lors que *Jerôme de Prague* fut examiné, afin qu'on ne ſoit point ſurpris de ne le voir point paroître dans cet examen, comme il avoit paru dans celui de *Jean Hus*. Il s'étoit abſenté pour les affaires du Concile, comme nous le verrons dans la ſuite.

VI.

Digitized by Google

V I. A R T.

AN INTRODUCTION to the third Volume of the HISTORY of the REFORMATION of the CHURCH OF ENGLAND. By the Right Reverend Father in God, *Gilbert Lord Biſhop* of *Sarum*. London printed for *John Churchill* at the black Swan in Pater noſter Row. 1714. C'eſt-à-dire. *Diſcours préliminaire pour le troiſiéme Volume de l'Hiſtoire de la Reformation de l'Égliſe d'Angleterre. Par M.* Burnet *Evêque de Salisbury &c.* 8. pag. 72.

M. l'Evêque de *Salisbury* eſt ſi univerſellement connu par le rang conſiderable qu'il occupe depuis long-tems, auſſi bien dans la Republique des Lettres, que dans l'Etat Eccleſiaſtique & civil, que ſon nom ſeul ſuffit pour exciter la curioſité des Lecteurs. On ſait aſſez que ſon *Hiſtoire de la Réformation de l'Egliſe d'Angleterre*, eſt une des plus conſiderables productions de ſa plume, & en même temps une des Hiſtoires les plus eſtimées, tant à cauſe de l'habileté & de la candeur de l'Hiſtorien, qu'à cauſe de l'importance du ſujet qu'il a traité. Les differentes Editions qu'on en a faites, tant en Latin, en François, & en Hollandois, qu'en Anglois en ſont de bonnes preuves.

Digitized by Google

Hiſtoire de la Réformation d'Angleterre.

Cette Hiſtoire eſt compriſe en deux volumes in folio, qui parurent pour la premiere fois à Londres en 1680. & 1681. & qui ont été reimprimez depuis plus d'une fois; l'Auteur même, à l'imitation de *Mezeray* en a fait un abregé pour l'uſage des Lecteurs ordinaires; on en a fait quatre ou cinq Editions in 8. M. de *Roſemond*, a fait une excellente traduction Françoiſe de cette Hiſtoire, dont le premier volume parut in 4. à Londres en 1683, & le ſecond en 1685. Le Traducteur avoit promis de donner dans un troiſieme volume une traduction du Recueil qui ſe trouve en deux parties à la fin des deux volumes Anglois, & qui contient quantité d'Actes publics & de piéces originales & autentiques, propres à éclaircir ou à juſtifier tous les faits avancez dans le corps de cette Hiſtoire. Ce troiſiéme Volume n'a pas encore paru. En 1686. on reimprima à Geneve cette traduction françoiſe, en quatre Volumes in 12. & elle fut imprimée dans la même forme à Amſterdam en 1687. Dans ces deux Editions on trouve un Diſcours de 60. pages, où l'Auteur fait une eſpece d'Apologie pour la Réformation d'Angleterre: Il l'avoit mis à la tête du ſecond Volume Anglois, en forme de Préface, mais ce Diſcours avoit été omis, pour certaines raiſons, dans l'Edition Françoiſe de Londres. On imprima auſſi en 1688. à Geneve une traduction Latine du même Ouvrage *in folio*. Cette Hiſtoire a auſſi été traduite en Hollandois & en Allemand, mais nous ne ſavons pas combien on en a fait d'Editions en ces deux langues.

Differentes Editions & traductions de cet livre.

Notre

Notre illuſtre Auteur a deſſein de donner bientôt un nouveau Volume ou Supplement à ſon Hiſtoire, tant pour éclaircir & pour juſtifier des faits qu'il avoit déja avancez dans les deux précedens Volumes, que pour ajouter certaines choſes dont il n'étoit pas ſuffiſamment inſtruit auparavant, & pour rectifier quelques mépriſes qu'il peut avoir faites. Il a fait mettre pluſieurs avertiſſemens de ce deſſein dans les Gazettes, où il prie tous ceux qui pourroient avoir quelque choſe d'utile à ſon ſujet, de le lui communiquer; promettant d'en faire un bon uſage, & d'en marquer tout la reconnoiſſance dont il eſt capable. C'eſt dans la même vûë qu'il fait publier préſentement ce Diſcours préliminaire de ſon troiſiéme Volume, afin que s'il tombe entre les mains de ceux qui ne font pas attention aux Avertiſſemens des Gazettes, ils ſoient portez à lui fournir tout ce qui peut contribuer à la perfection de ſon Ouvrage. Dans le deſſein de parvenir à cette perfection il ſe propoſe de profiter des Critiques de ſes amis, & de celles de ſes ennemis, auſſi-bien que de toutes les recherches qu'il a faites lui même pendant trente-trois ans. *Supplement de cette Hiſtoire.*

On nous apprend ici à quelle occaſion M. *Burnet* ſe trouva engagé à travailler à cette Hiſtoire, & comment il s'y prit. Lorſque l'Hiſtoire de *Sanderus* parut en françois (en 1677.) elle fit tant de bruit, que pluſieurs des plus habiles Théologiens furent priez d'y répondre, afin d'empêcher les mauvais effets d'un livre ſi envenimé; & ceux-ci engagerent notre Auteur à y travailler, perſuadez qu'il reüſſiroit parfaitement. *A quelle occaſion cette Hiſtoire fut écrite.*

Digitized by Google

Remarque D. J. On nous permettra d'inférer ici une Remarque d'un fort habile homme sur cette traduction de l'Hiſtoire de *Sanderus* de laquelle nous venons de parler. „ *Sanderus*, dit-il, a „ une double obligation à M. *Maucroix*; celle de l'avoir fort bien traduit, & celle de „ n'avoir pas expoſé au Public ſes emportemens & ſes fureurs en langue vulgaire. En „ effet M. *Maucroix* a tant retranché de choſes dans l'Hiſtoire du prétendu Schiſme „ d'Angleterre, qu'il en a plûtôt donné un „ Abregé qu'une traduction. Et cela fait „ voir que le Chanoine de Rheims n'eſt pas „ animé du même eſprit, dont étoit poſſédé „ le Nonce du Pape en Irlande. Revenons à M. *Burnet*.

Secours que l'Auteur eut. Le ſavant M. *Loyd*, Evêque de Worceſter, le ſeul qui ſoit encore en vie de tous ceux qui animerent notre Auteur à ce travail, ayant lû & examiné tout ce qui avoit été publié ſur ces matiéres, en avoit marqué toutes les dates; il les communiqua à M. *Burnet*, qui ſe mit à examiner avec une application extraordinaire tout ce qu'il pût déterrer à Londres ſur ces affaires, ſoit imprimé, ſoit manuſcrit.

Manuſcrits du Chevalier Cotton. Etant inſtruit de l'incomparable tréſor de Manuſcrits qu'avoit amaſſez le Chevalier *Cotton*, il y fut mené par l'Evêque de Worceſter; mais ce Chevalier étant prévenu, par un grand Prélat, contre M. *Burnet*, ne lui voulut rien communiquer, nonobſtant toutes les inſtances que notre Auteur pût faire & toutes les aſſurances que l'Evêque donna qu'on feroit un bon uſage de tout ce qu'on tireroit de ces Manuſcrits. Mais quelque tems après notre Auteur y fut mené

Digitized by Google

mené par le Chevalier *Marsham*, & eut la liberté pendant dix jours, que le Chevalier *Cotton* fut absent, d'y tenir un Copiste pour transcrire tout ce qu'il trouva à propos. Ayant amassé ses matériaux il se mit à écrire, & à mesure qu'il composa, il remit tout ce qui étoit fait entre les mains du fameux M. *Tillotson*, Archevêque de Cantorbery, lequel avec le savant M. *Stillingfleet*, depuis Evêque de Worcester, & M. *Loyd* examinerent tout, & ne laisserent rien passer qui n'eut leur approbation. *Ceux qui aidérent à cette Histoire.*

Le premier Volume fut entiérement composé un an avant qu'on en commençât l'impression; & dans ce tems on pria plusieurs habiles gens de le lire & d'y faire leurs remarques. M. de *Coventry*, Secretaire d'Etat, à qui on l'aporta pour obtenir la permission de l'imprimer, ne put le quitter qu'il ne l'eut tout lû. Mylord *Nottingham*, alors grand Chancelier, le lût aussi d'un bout à l'autre avec grand soin, & y ajoûta quantité de remarques, dont l'Auteur a profité, aussi-bien que des avis de quelques autres personnes éclairées.

Ce Volume parut bien-tôt après la découverte de la *Conspiration* * *Papiste*, comme on parle en Angleterre: la Nation étant alors fort émûë, le Livre en fut d'autant plus favorablement reçû. Les deux Chambres du Parlement remercierent l'Auteur *du service important qu'il avoit rendu au Royaume & à la Religion Protestante en écrivant cette Histoire*; on le pria en même tems d'en donner la suite le plûtôt qu'il lui *Elle fut bien reçûë.*

L'Auteur en est remercié par le Parlement.

* *The Popish plot.*

ſeroit poſſible. On vit alors le bon uſage que M. *Burnet* avoit fait de ce qu'il avoit tiré de la Bibliothéque du Chevalier *Cotton*. Ce Chevalier reconnut lui-même l'injuſtice de ſes préjugez, & il accorda à l'Auteur le libre uſage de ſon précieux tréſor de Manuſcrits. M. *Burnet* ne négligea pas cette occaſion, ni aucune autre qu'il pût trouver, d'amaſſer tout ce qu'il lui falloit pour compoſer ſon ſecond Volume, à la fin duquel il mit l'Extrait d'une Critique fort aigre du I. Volume, faite par un certain M. *Fulman*. On s'eſt plaint de ce qu'il ne publia pas cette Critique toute entiére; mais l'Auteur nous dit qu'il envoya ſon Extrait à M. *Fulman*, le priant d'examiner s'il n'y avoit pas mis tout l'eſſentiel de ſa Critique, & de lui faire réponſe par le premier Ordinaire, pour ne pas faire attendre la preſſe. Deux Ordinaires s'étant paſſez ſans aucune réponſe, on compta que M. *Fulman* étoit content de l'Extrait, & on le donna à l'Imprimeur: mais ce Critique ayant répondu peu de tems après, qu'il trouvoit certaines choſes à dire dans cet Extrait, on le fit réimprimer exactement tel qu'il ſouhaitoit; & il en parut content. Ainſi tout l'Ouvrage parût & fut fort bien reçû tant en Angleterre que dans les autres Païs, ayant été traduit en quatre Langues, comme on l'a déja remarqué.

Critique du I. Volume par Fulman.

Diſputes de M. Burnet avec M. le Grand.

En 1685. M. *Burnet* étant à Paris, y trouva une Critique de ſon Hiſtoire, qu'on ſe communiquoit de l'un à l'autre en Manuſcrit. Il y fit une Réponſe, qui donna ſatisfaction à tous ceux qui lûrent les deux Piéces. Cette réponſe

Digitized by Google

réponſe ſe trouvera à la fin de ce nouveau Volume. M. *le Grand*, Auteur de cette Critique, s'étant vanté qu'il avoit de bien plus grandes Objections à faire à M. *Burnet*, M. *Auzout* & M. *Thevenot*, les engagerent à dîner enſemble chez ce dernier. M. *le Grand* propoſa ſes Objections, & M. *Burnet* y répondit ſur le champ, le plus honnêtement qu'il pût; de ſorte qu'après trois heures de diſpute ils ſe ſéparérent bon amis en apparence. M. *le Grand* lui dit même, qu'il pourroit lui fournir des preuves pour confirmer la plus grande partie de ſon Hiſtoire, & il lui fit en même tems préſent d'un Livre très curieux, qui a pour titre *Mélanges Hiſtoriques*, imprimé chez *Camuſat* à Troyes en 1613. On en tire de très bonnes choſes pour ce nouveau Volume. Après que M. *le Grand* eut quitté la Compagnie, M. *Thevenot* & M. *Auzout* dirent à M. *Burnet* qu'ils avoient eu honte d'entendre les pauvretez que M. *le Grand* avoit avancées, après s'être vanté comme il l'avoit fait. Mais quelques jours après M. *Auzout* vint prier M. *Burnet* de ne rien dire de cette converſation; de crainte qu'il ne ſe fit des affaires, à cauſe que la Cour avoit fermement réſolu l'extirpation de l'Héréſie. Qu'au reſte, ils auroient ſoin de lui faire juſtice, & qu'il n'avoit que faire de s'en mettre en peine.

En 1688. M. *le Grand* publia ſon Hiſtoire du divorce de *Henri VIII.* laquelle fut bien-tôt ſuivie de deux autres Volumes. Le dernier contient un Recueil de Lettres &c. pour ſervir de preuves à l'Hiſtoire du divorce; il y

Hiſtoire du divorce de Henri VIII. par M. le Grand.

Digitized by Google

en a de très curieuſes dont M. *Burnet* ſe ſert pour ſon III. Volume. La ſeconde partie de l'Hiſtoire de M. *le Grand* contient une invective violente contre M. *Burnet* & contre ſon Hiſtoire de la Réformation. Il y eſt traité en termes qui ſentent plus l'emportement monachal, que la politeſſe d'un honnête homme; ce que notre Auteur attribua à quelques-uns de ces Miniſtres, qui par leurs conſeils violens cauſérent peu de tems après la ruïne de leur Maître *Jaques II.* M. *Burnet* crut que M. *le Grand* leur avoit vendu ſa plume, ce qui fut cauſe qu'il ajoûta à ſa Critque du Livre de M. de *Meaux* ſur les *Variations* &c. un apoſtille très violente contre M. *le Grand.* Il s'en eſt repenti, & lui en a demandé pardon, quoi que cet Auteur l'eut aſſez mérité par ſa mauvaiſe foi, comme M. *Burnet* le fait voir par l'Extrait que M. *le Grand* avoit fait de la Lettre d'un certain *Pace*, Doyen de *S. Paul*, à *Henri VIII.* On voit ici cet Extrait, & la Lettre même telle qu'elle ſe trouve au commencement du troiſiéme Volume de M. *le Grand.* Le ſens de l'un eſt ſi manifeſtement contraire au ſens de l'autre, qu'on voit ſans peine que M. *le Grand* n'a donné un mauvais tour à l'Extrait en queſtion dans ſon premier Volume, que pour noircir la mémoire de *Henri VIII.* Notre Auteur nous aprend ici, que l'Original du Jugement de la Sorbonne ſur ce divorce, Jugement dont M. *le Grand* parle tant dans ſon Hiſtoire, a été trouvé depuis peu parmi les Archives qu'on garde dans la Tour de Londres. Celui qui a fait cette découverte, eſt

Mauvaiſe foi de M. le Grand.

le

le laborieux M. *Rymer*, qui a publié 15. grands Volumes *in folio* de Traitez & d'Actes Originaux qu'il a tiré de ces Archives. M. *Burnet* parlera plus amplement de ce Jugement dans son nouveau Volume.

Autre Critique de l'Hist. de M. Burnet par Wharton.

En 1693. parut une brochure, sous ce Titre: *Echantillon de quelques erreurs & de quelques défauts dans l'Histoire de la Réformation*, &c. par *Antoine Harmer*. C'est un nom supposé, sous lequel se cachoit *Henri Wharton*, le même qui a donné au Public deux Volumes *in folio* sous le titre d'*Anglia Sacra*. Cet Ecrivain, qui avoit fort étudié ce qui regardoit les Siécles obscurs qui ont précédé la Réformation, prétendoit avoir encore beaucoup d'autres remarques à produire contre l'Ouvrage de M. *Burnet*, dans lequel il n'avoit critiqué que des minuties, comme quelques petites erreurs de dates &c. Cet homme avoit paru fort zélé contre la Religion Romaine vers la fin du Régne de *Jaques II.* étant alors Chapelain de l'Archevêque de Cantorberi, *Sancroft*, lequel lui avoit promis la premiére Prébende qui seroit à sa disposition. Lors que M. *Tillotson* parvint à cet Archevêché, M. *Burnet*, son Ami intime, s'employa pour en obtenir une semblable promesse, en faveur de M. *Wharton* qui l'en avoit prié; mais n'ayant pû l'obtenir, ce dernier en attribua la faute à M. *Burnet*, & pour s'en venger il fit ce Livre contre l'Histoire de la Réformation. Il s'en repentit dans la suite, ayant apris que M. *Burnet* s'étoit employé tout de bon en sa faveur; mais on ne pût jamais tirer de lui les autres fautes qu'il

Ce qui donna occasion à cette Critique.

Digitized by Google

disoit avoir remarquées dans l'Histoire de la Réformation ; il y a lieu de croire qu'il s'en étoit vanté sans fondement. L'Auteur profitera des corrections de *Wharton*, s'il en trouve de bien prouvées; M. *Burnet* a fait voir à plusieurs personnes, & s'offre à faire voir encore à qui voudra, un examen de dix pages seulement de l'*Anglia Sacra* de cet Auteur, fait par un homme qui les compara avec le Manuscrit dont M. *Wharton* prétend les avoit copiées. Il y a des passages des plus importans omis à dessein, plus de 50. fautes capitales dans ces dix pages, & une infinité d'autres de moindre conséquence.

Fautes dans l'Anglia Sacra de cet Auteur.

M. l'Evêque de *Salisbury* parle encore d'un autre Critique, sans le nommer, qui a prétendu relever quelques fautes de son Histoire avec beaucoup d'aigreur: mais celui-ci a été trouvé dans d'autres occasions si peu fidéle dans ses citations, qu'on ne sauroit se fier à ce qu'il dit avoir tiré de certains Manuscrits inconnus. Au reste toutes les fautes qu'on a objectées avec hauteur à M. *Burnet* sont de si petite conséquence, que plusieurs personnes de bon goût lui ont conseillé de les corriger sans faire mention des Auteurs qui les ont marquées. Son Zéle pour la réputation de son Histoire, l'empêche de suivre ce conseil: il reconnoîtra jusqu'aux moindres fautes qu'on lui a indiquées, soit qu'on l'ait fait avec honnêteté ou autrement. Diverses personnes lui ont envoyé des Remarques sur ses deux Volumes précédens, & il promet de s'en servir & de leur en marquer sa reconnoissance.

Autre Critique de l'Histoire de la Réformation.

Digitized by Google

Il aime mieux publier toutes ces Additions & ces Corrections dans un Volume à part, que de les insérer dans une nouvelle Edition des deux autres Volumes. Ce seroit faire un trop grand tort à ceux qui ont acheté les Editions précédentes. D'ailleurs comme il n'a point commis de fautes à dessein, il n'a pas honte de faire une rétractation publique de toutes celles qu'il a pû découvrir dans son Histoire; il aime mieux les imprimer séparément, que de glisser des corrections dans une nouvelle Edition, d'une maniére à les faire moins remarquer. Bel exemple de candeur dans un Ecrivain. *Candeur exemplaire de M. Burnet.*

Les mêmes raisons qui engagerent autrefois notre Auteur à donner son Histoire au Public, le déterminent à choisir ce tems-ci pour publier ce nouveau Volume. Le danger où l'on étoit alors de voir succéder à la Couronne un Prince de la Religion de Rome, & l'apréhension qu'on avoit de la trop grande puissance de la France, & du zéle qu'elle faisoit paroître pour *éteindre l'Hérésie du Nord*, portérent l'Auteur à réveiller la Nation, en lui faisant voir le méchant & cruel esprit de l'Eglise Romaine, & ce qu'on en devoit attendre. S'il y a quelque différence, dit M. *Burnet*, entre l'état présent de la Nation Britannique & celui où elle étoit il y a 30. ans, c'est qu'elle est présentement plus exposée, plus insensible & plus dépravée à tous égards: On y a moins de savoir, & de plus mauvais principes, une partie donnant dans l'Athéïsme & l'autre dans la Superstition, deux dispositions, qui par différentes routes servent à intro- *Pourquoi il donne son Supléments à présent.* *L'Etat de la Grande Bretagne à présent.*

introduire le Papiſme: Les anciennes diviſions ne ſont pas éteintes, & il y en a de nouvelles allumées & attiſées avec beaucoup d'adreſſe & de chaleur. Les livres de controverſe ſont entierement negligez, & rien ne paroit plus propre à réveiller que les exemples qu'on trouvera dans ſon Hiſtoire.

Cruauté de la Reine Marie.

Notre Auteur avoit déja fait voir une terrible ſuite de perfidies & de cruautez dans le Regne de *Marie*; mais il en a découvert bien davantage depuis qu'il a vû le Regitre du Conſeil privé de cette Princeſſe. On y voit dit-il un tel eſprit de cruauté & de bigotiſme, qu'on aura peine à comprendre qu'une pauvre Princeſſe, qui naturellement n'avoit d'autre mechanceté que celle que ſa Religion lui inſpiroit, pût être portée a un tel excès d'inhumanité que *Bonner* même n'étoit pas aſſez cruel à ſon gré. Se croyant enceinte & n'accouchant pas au tems qu'elle croioit, elle ſe perſuada quelle ne pouroit pas mettre ſon enfant au monde, pendant qu'il y auroit un Hérétique en Angleterre. La grande occupation du Conſeil étoit de veiller à la perſécution des Hérétiques dans tous les quartiers du Royaume; & d'ordonner à toutes les perſonnes de diſtinction, d'aſſiſter avec leurs amis, aux executions qu'on en faiſoit &c. Une Lettre du 14. Janv. 1556. au Lord Maire & aux Sheriſs de Londres, leur commande de fournir toûjours une bonne eſcorte pour l'execution des Hérétiques, & de donner ordre que ſi quelqu'un s'aviſoit de ſecourir ou de conſoler un de ces malheureux, on le mit en priſon &c.

Pour

Digitized by Google

Pour établir la même perſecution en Irlande on y envoya un certain homme nommé *Cole*. Lors qu'il fut à Cheſter il laiſſa dans ſa chambre le paquet qui contenoit ſes ordres; l'hôteſſe les tira de l'envelope & y mit un jeu de Cartes à la place; ce qui cauſa une Scene aſſez ridicule dans le Conſeil d'Irlande, lors que cet homme y voulut produire ſa commiſſion. Il revint à Londres pour le faire renouveller, mais la Reine mourut avant qu'il put être de retour à Dublin. *Avanture Comique.*

Les démarches qu'on fit alors pour établir une Inquiſition en Angleterre, doivent perſuader à ceux qui s'attendent à un Prince Catholique, qu'ils ſeront expoſez indubitablement au même malheur; ou bien à ſe ſauver dans les Païs étrangers, ſuppoſé qu'il y ait quelque Païs de refuge pour ceux qui profeſſeront la Religion Reformée, quand elle ſera abimée en Angleterre: Alors dit l'Auteur, ils pourront trouver à leur grand regret, une auſſi mauvaiſe reception que celle que pluſieurs d'entre eux ont faite à des Etrangers en pareilles circonſtances. *Ce qu'on doit attendre d'un Prince Catholique.*

Ceux qui n'ont pas le cœur aſſez bien placé pour être touchez par des motifs ſi forts, devroient du moins être ſenſibles à leurs interêts. Ils devroient conſiderer que l'Egliſe Romaine gagnant le deſſus en Angleterre pourra réclamer les biens Eccleſiaſtiques, & ruïner par là une infinité de familles. Il eſt vrai que le Pape Paul IV. a renoncé à ces biens; l'Auteur fait voir ici l'invalidité de cette renonciation; mais il entre là-deſſus dans un détail où les bornes d'un Extrait ne nous per-

Digitized by Google

permettent pas de le suivre.

Après avoir parlé encore des Recherches qu'il a faites dans les Bibliotheques, & du fruit qu'il en a tiré, il s'étend sur la disposition qu'il y eut en France à une Réformation de Religion & une separation de Rome, & sur les promesses faites par *François I.* à *Henry VIII.* sur ce sujet. Il traite aussi du Concordat fait entre *François*, & *Leon X.* qui partagerent entre eux les libertez & les Privileges de l'Eglise Gallicane, & d'une Reine qu'elle étoit en firent une Esclave. Toutes ces choses seront fort éclaircies dans son 3. Volume, aussi bien que la conduite des Convocations du Clergé d'Angleterre dans les tems de la Réformation: Il fait voir ici en passant, qu'il n'a pas fort grande opinion de ces sortes d'Assemblées d'Ecclesiastiques, & que tout ce qu'il a vû ou lû ne l'a jamais éloigné de l'opinion de *Gregoire de Nazianze* sur cet article. Un passage qu'on produit ici de *Thomas Morus*, le plus honnête homme qu'il y eut alors de son parti, fait assez voir qu'il étoit aussi du même sentiment.

Dispositions pour une Réformation en France.

Assemblées d'Ecclesiastiques peu utiles.

Après avoir ainsi parcouru ce qui regarde son troisiéme Volume, pour en rendre la lecture plus utile à ses compatriotes M. l'Evêque de *Salisbury* les apostrophe d'une maniere très-pathetique. Il s'adresse d'abord à ceux qu'on appelle *Esprits-forts*, & les prie d'examiner s'il est possible qu'un Etat puisse subsister sans Religion & quelles en seroient les consequences. L'Homme est de sa nature disposé à la Religion; & si on ne lui presente pas la vraye, il tombera dans une fausse, & se plongera dans mille superstitions, ce qui

Necessité de la Religion.

Digitized by Google

qui ſera auſſi nuiſible à la Société que la bonne Religion eſt utile. La Religion a tant d'ennemis à combattre, que ſi on ne la regarde pas comme venant de Dieu, elle n'aura jamais aſſez de force pour reſiſter aux mauvais penchants & aux paſſions qui ſe revoltent contre ſes ordres. Tout ce qu'elle nous preſcrit eſt ſi propre à perfectionner notre nature & à nous rendre heureux à tous égards, qu'on ſe ſent forcé à croire, qu'elle nous vient d'un Etre qui chérit le Genre Humain, qui connoit nôtre nature & ce qu'il faut pour nous améliorer & pour nous rendre heureux. Si on ajoute à cela la conſideration des Miracles qui accompagnerent la Religion Chrétienne dans ſes commencemens & dans ſa propagation, il n'y aura plus lieu de douter de la Divinité de ſon origine. Pour ceux qui croyent la Divinité de la Religion Chrétienne l'Auteur fait un paralelle entre la Religion de l'Egliſe Romaine & celle des Reformez. Il fait voir les avantages de cette derniere ſur l'autre par raport à la liberté raiſonnable qu'elle laiſſe à l'homme, au lieu que la premiere veut ſe ſoûmettre par les perſécutions & par les ſouffrances les plus cruelles, ceux qu'elle ne trouve pas aſſez ſouples pour recevoir aveuglément ſes deciſions.

Son utilité.

& ſa Divinité.

Paralelle entre la Religion Catholique & la Reformée.

Si quelqu'un objecte, que l'Egliſe Catholique, n'eſt plus ſi perſécutante qu'elle l'a été; quelle en a vû l'abus; & qu'on la trouveroit même traitable à d'autres égards ſi on vouloit entrer en accommodement avec elle: M. *Burnet* répond qu'à la verité cette Egliſe a diſcontinué certaines pratiques infames & ſcan-

l'Egliſe Catholique la même qu'autre fois.

ſcandaleuſes dans les païs où la Réformation a penetré, mais non pas dans les autres où, elle n'a rien de ſemblable à craindre. La vente des Indulgences, par exemple, eſt continuée encore en Eſpagne, & en Portugal tout de même comme auparavant. En Eſpagne le Roi, du conſentement du Pape, en tire tout le profit, & c'eſt une des meilleures branches de ſes Revenus. En Portugal le Roi le partage avec le Pape. Les deux Armateurs de Briſtol qui furent dans la Mer du Sud, prirent un Galion où ils trouverent entre autres marchandiſes 500. bales d'Indulgences; châque bale étoit de 16. Rames, ce qui fait en tout environ 4. millions d'Indulgences, qu'on vend à tous les bons Catholiques pour le Carême, en proportionnant le prix aux moyens de l'acheteur, depuis 20. ſols juſqu'a 50. écus Piéce. Il ne faut eſperer aucun changement dans une Egliſe qui tient ſon infaillibilité pour la baſe de toute ſa conduite.

Trafique des Indulgences.

Pour voir que la perſécution & la violence ſont toûjours l'eſprit de cette Egliſe, il n'y a qu'à jetter les yeux ſur ce qui s'eſt paſſé depuis 30. ans en France, païs où l'on donne la meilleure face à cette Religion. L'on parle ici d'un Manuſcrit de conſequence trouvé depuis peu dans l'Abbaye de *S. Gall* en Suiſſe, qu'on a deſſein de donner bientôt au public. On y trouve un détail de toutes les Miſſions que l'Egliſe Romaine a dans toutes les parties du monde, comme auſſi des regles & des inſtructions qui ſont données aux Miſſionnaires. Cet écrit dreſſé par ordre de le Chambre de la

MSS trouvé à S. Gall.

Digitized by Google

la Propagation, pour l'Usage d'*Innocent II.* fait voir amplement l'esprit de persécution de cette Eglise, lequel regne même sous les Pontifes les plus modérez.

M. *Burnet* finit cette Introduction, par une exhortation vive aux personnes de tout ordre en Angleterre, aux Nobles, aux Communes, au Clergé &c. de s'opposer à tems, au progrès du Papisme dont ils sont menacez.

VII. ART.

REFLEXIONS SUR LES REGLES ET SUR L'USAGE DE LA CRITIQUE. *Touchant l'Histoire de l'Eglise; les Ouvrages des Peres; les Actes des Anciens Martyrs; les Vies des Saints; & sur la méthode qu'un Ecrivain a donnée, pour faire une version de la Bible, plus exacte que tout ce qui a paru jusqu'à présent. Avec des Notes Historiques, Chronologiques & Critiques. Par le R. P.* HONORE' DE SAINTE MARIE, *Carme Déchaussé.* A PARIS, Quai des Augustins, chez *Claude Jombert*, vis à vis la décente du Pont-neuf, à l'Image Notre-Dame 1713. avec Approbation & Privilege de Sa Majesté. Et se trouve

Digitized by Google

chez *T. Johnson* à la Haye, in 4. pag. 672. en tout.

APrès une Epître Dédicatoire à M. *l'Abbé Bignon*, une Préface, une Table des Dissertations avec les sujets qui y sont traitez, & plusieurs aprobations qui font l'éloge de l'Ouvrage, on voit 7. Dissertations, dont les 3. premiéres sont renfermées en 306. pages & les 4. autres en 303. Comme on a aparemment eu dessein de diviser cet Ouvrage en deux Tomes, on retrouve au devant de la quatriéme Dissertation les mêmes approbations qu'on a déja veuës au commencement; le tout est suivi d'une ample Table des Matieres.

But de l'Auteur.

Le *R. P. de Sainte Marie*, nous apprend dans sa Préface que „ le titre, fait assez connoître qu'il a plûtôt cherché à s'instruire, „ qu'à Critiquer la plûpart des livres dont on „ a enrichi le public depuis plusieurs siecles. „ Que la recherche de la verité, l'unique objet de ses Etudes, l'a déterminé à donner „ des réflexions sur les regles & sur l'usage de „ la Critique. Que ces réflexions serviront „ à prouver, que quelqu'avantageuse que soit „ l'Idée qu'on s'est formée de la Critique „ dans ces derniers siecles, on est obligé d'avoüer que les maîtres de ce grand art, „ Auteurs de la plûpart des écrits, ou la Critique paroît si utilement employée, portent „ neanmoins sur une même Histoire, sur un „ même fait, sur un même Ouvrage, des jugemens tout à fait differens; qu'ainsi il s'en „ faut

„ faut bien que cet excelent art ſoit arrivé à „ ce dégré de juſteſſe & d'éxactitude, où l'on „ ſe flatte de l'avoir porté de nos jours.

Pour lui il a cru devoir ſe borner à trois choſes dans cet Ouvrage. La premiere eſt de faire voir que la Critique eſt encore bien defectueuſe & peu ſure, s'il faut juger de ſa perfection par ce que l'on en trouve dans les livres des écrivains modernes, qui paſſent pour les plus habiles dans ce grand art: La ſeconde, de découvrir les ſources de ces défauts: La troiſiéme, d'indiquer les moiens generaux dont on pourroit ſe ſervir, pour redreſſer la Critique.

Les Auteurs que le R. Pere a relevez auroient tort de s'en formaliſer, s'ils jettent les yeux ſur l'article ſuivant de ſa Préface, où ſa modeſtie & la haute opinion qu'il a de ces Savans paroiſſent également. „ Bien loin que „ j'aie voulu diminuer la reputation de ces „ Savans, ajoute-t-il, j'avoüe de bonne foi, „ que ſi j'ai acquis quelque connoiſſance dans „ la litterature, je le dois à leur bon goût „ & à leur profonde érudition: mon Ouvra„ ge n'étant qu'un Extrait des leurs, n'y ayant „ rien avancé, ſoit dans le Texte, ſoit dans les „ Notes, qui ne ſoit preſque tout tiré de „ leurs écrits; en ſorte que ſi chacun repré„ noit ce qui lui appartient, il ne me reſte„ roit que quelques réfléxions, que ces Meſ„ ſieurs m'ont donné occaſion de faire. Té„ moignage convaincant du profond reſpect „ que j'ai pour tout ce qui ſort de leurs plu„ mes..... Je n'ai conſidéré dans l'examen „ que j'ai fait des Ouvrages des Critiques,

Digitized by Google

„ que la vérité ; mais la vérité ne peut point
„ obliger de respecter ce qui n'est pas juste,
„ ni étouffer les scrupules qui peuvent naître
„ sur les Ecrits des Auteurs.

Si notre dessein dans ce Journal se bornoit à ne donner qu'un plan des Ouvrages, sans entrer dans un certain détail des choses qui y sont contenuës, nous aurions simplement copié ce que dit cette Préface, de la maniere dont ce Livre est composé, tant ce qu'elle en dit est juste & fidèle. Mais notre dessein n'étant pas de rester dans des bornes si étroites, nous nous ferons un plaisir de donner un extrait étendu d'un Livre de cette importance.

I. DISSERTATION.

De la Critique en général.

Plan de la I. Dissertation.

DAns la premiere Dissertation, qu'on peut regarder comme Préliminaire, l'Auteur donne d'abord une idée générale de la Critique ; il en remarque les divers usages, les regles, & l'utilité. Il entre ensuite dans le détail des excellens fruits qu'elle a produits dans ces derniers siécles ; & après en avoir montré l'origine & le rétablissement, il finit en rendant compte des raisons qui l'ont porté à borner ses réflexions à un petit nombre d'Auteurs Critiques, qu'il choisit préférablement à tous les autres. Entrons dans un plus grand détail.

Definition de la Critique par M. le Clerc.

M. *le Clerc* dans le premier Livre de sa Critique, la définit *l'Art d'entrer dans le sens des Anciens Auteurs qui ont écrit en Vers ou en Prose ; & de faire un juste discernement de leurs*

qu'

veritables Ouvrages d'avec ceux qu'on leur a fauſſement attribuez.

M. Couſin dans ſon Journal du 14. Mai 1699. dit, que *la Critique Examine ſeulement ſi ce que les Auteurs ont dit eſt vrai ou faux.* Et *M. Godeau* dans le 2. liv. de ſon Hiſtoire de l'Egliſe p. 333. croit que le propre de la Critique eſt *d'examiner les Auteurs à fonds, de les expliquer, de diſtinguer les faux des véritables; & dans ceux-ci ce qui eſt ſorti de leurs mains d'avec ce que les Copiſtes ou les imitateurs y ont fait gliſſer.* Par M. Couſin. Par M. Godeau.

Toutes ces définitions ne contentent pas le *R. P de Sainte Marie.* La Critique juge des Auteurs Modernes comme des Anciens; & pour renfermer tous ces objets dans une ſeule définition, il dit qu'elle eſt, *l'Art de juger des faits qui compoſent l'Hiſtoire, des Ouvrages d'eſprit, des différentes leçons qui s'y rencontrent, de leur ſens, de leur ſtile, & de leurs Auteurs.* Par le Pere Hon. de S. Marie.

Ce Savant Religieux trop juſte pour refuſer à d'autres la liberté qu'il prend lui-même, ne trouvera pas mauvais que nous n'approuvions pas tout à fait cette définition. Il nous ſemble qu'il ne devoit point particulariſer *les Ouvrages d'Eſprit*, & oublier ceux qui regardent les loix divines & humaines: ſi les Sciences ſont d'autant plus eſtimables que leur but eſt plus excellent, il faut que ce ſavant Auteur avouë que le but de la Critique doit être principalement l'examen des choſes qui intéreſſent le plus, & par conſéquent des Livres qui traitent de la Religion & de la Juſtice. Remarque D. J.

Le titre du Livre même fait voir que la définition de l'Auteur eſt défectueuſe. Il nous

paroit que celle-ci auroit été plus propre à son deſſein : *la Critique eſt l'art de juger des faits Hiſtoriques, des monumens, des Livres & de leurs Auteurs.* Dans tout ce que le R. P. de *Sainte Marie* ajoûte, pour expliquer au long l'idée de la Critique, il n'y n'a rien qui ne convienne parfaitement avec cette définition ; & l'on conviendra aiſément avec lui que ſi les connoiſſances que la Critique donne ne ſont pas toûjours certaines, *c'eſt que ſon objet n'eſt pas capable d'une certitude entiere & parfaite.* Cela n'empêche pas l'Auteur d'apeller la

p. 5 Critique *le flambeau qui nous éclaire & nous conduit ſûrement dans les routes obſcures de l'antiquité, en nous faiſant diſtinguer le vrai d'avec le faux, l'Hiſtoire d'avec la Fable, l'Antiquité d'avec la nouveauté.*

Deux ſortes de Critique. Notre Auteur remarque fort bien qu'il y a deux ſortes de Critique, l'une charitable, éclairée & ſincere ; l'autre, maligne, piquante, chagrine & mal-fondée. Une Note au bas de la page, indique pour exemple de cette derniere Critique, la maniere dont *Gilbert Voet* a écrit contre *Deſcartes.*

La Critique trouve ſur tout de quoi s'exercer, dans les fautes des Manuſcrits & dans la difference des leçons qui s'y rencontrent. La plûpart de ces fautes viennent de la negligence des Copiſtes, de la mauvaiſe prononciation de

Sources des fautes des MSS. ceux qui dictoient, ou de la mauvaiſe foi de ceux, qui pour ſoutenir un parti, étoient bien aiſes de le munir de l'autorité de certains Ouvrages, où ils faiſoient gliſſer des choſes qui leur étoient favorables. Tout le monde ſait qu'une lettre, qu'un point, qu'une virgule tranſpoſées

Digitized by Google

fées peuvent changer tout un sens; mais la matiere est si delicate, que le soin même des Critiques a causé un nouvel embaras dans la discussion de ces sortes de sujets. Quoiqu'on agisse de la meilleure foi du monde, il est difficile d'être assez exempt de prévention, pour que dans la Correction d'un Texte, on ne ramene pas certaines choses à quelque sentiment particulier.

Pour corriger ces fautes l'Auteur raporte plusieurs régles que les Critiques nous ont données, & il indique les Ouvrages qui peuvent encore servir à ce sujet.

Les premieres regles qu'il raporte sont celles que M. *le Clerc* a données dans le 2. Tom. de son *Ars Critica* sect. I. Chap. 17. Mais de la maniere défectueuse dont elles sont raportées ici, il paroit que le R. P. *de S. Marie* n'a pas revû les feuilles de son Livre pendant l'impression.

Nous ne raportons point ces régles de M. *le Clerc*, non plus que celles qu'on trouve ici, prises des *Etudes Monastiques* du *P. Mabillon* de *l'Histoire Littéraire* de M. *Cave*, & des Ouvrages de quelques autres Critiques. Nous passons encore sous silence celles qui regardent l'Histoire de l'Eglise, les Actes des Anciens Martirs, & des autres Saints; parce que toutes ces régles reviennent plusieurs fois dans les Dissertations suivantes.

Le R. P. de *Sainte Marie* fait voir ensuite la nécessité de la Critique, & comme il croit qu'on ne sauroit la découvrir d'une maniére plus sûre, qu'en représentant l'état où étoit dans les Siécles passez le *Texte Sacré*, les *Necessité de la Critique.*

Digitized by Google

Actes des Anciens Martirs & des autres Saints, l'Hiſtoire Eccleſiaſtique, les Ouvrages des Péres, & même la Théologie, les Sciences Humaines, & les Beaux Arts, il entre dans le détail de toutes ces choſes, d'une maniére très ſavante & très utile.

Corruption du Texte Sacré.

Comme les hommes ont été les dépoſitaires des Livres Sacrez, & que les premiers originaux ne ſont pas venus juſqu'à nous, il étoit en quelque ſorte impoſſible qu'il n'y arrivât pluſieurs changemens, tant à cauſe du tems qui s'eſt écoulé, qu'à cauſe de la négligence des Copiſtes; c'eſt ce que d'habiles Critiques & les Péres mêmes ont remarqué, en faiſant voir que l'ordre de pluſieurs choſes eſt renverſé dans le Texte Sacré, & qu'il y a des leçons differentes, des additions, & des changemens. Les Peres attribuent toutes ces fautes à la négligence des Copiſtes, *à la malice des Juifs*, ou *à la fourberie des Hérétiques, qui ont ſouvent alteré les Livres Sacrez, en les retouchant ou en les corrigeant, & qui même ont ſuppoſé des Ouvrages ſous le nom des Apôtres*, afin de donner plus d'autorité à leurs rêveries.

Et des autres Monumens Eccleſiaſtiques.

Mais ſi le Texte Sacré a été ſujet à un grand nombre d'alterations, en quel état n'étoient point les Actes des Martirs & l'Hiſtoire des Saints. M. *Baillet* dans le ſavant diſcours qu'il a mis à la tête de ſes *Vies des Saints*, dit, que depuis le commencement de l'Egliſe juſqu'au ſiecle paſſé, il ne nous reſte preſque rien d'exact ſur ce ſujet; & que de tous les Auteurs qui ont écrit l'Hiſtoire des Saints, ſi l'on en excepte *Euſebe*, aucun ne nous a

Excepté Euſebe.

rien

rien laiſſé de ſupportable, faute de bons mémoires, ou de qualitez neceſſaires pour une telle entrepriſe M. *Fleuri* dans ſon *Hiſtoire de l'Egliſe* & M. *du Pin* dans *ſa Bibliotheque* conviennent encore avec M. *Baillet*, que pluſieurs de ces Ecrivains faiſant prévaloir l'amour des Fables & des prodiges, à celui de la verité, ne ſe ſoucierent pas même d'obſerver les époques des tems & des lieux qui auroient été néceſſaires à leurs deſſeins, pour y donner de la vrai-ſemblance. Ils donnerent des noms à ceux qui n'en n'avoient pas; firent faire des perſonages nouveaux aux S. Martirs; inventerent des traits de cruauté ou d'artifice dans les juges; feignirent des diſputes & des harangues ſouvent mal concertées; des révélations & des Miracles en grand nombre, ou d'autres evenemens merveilleux, publiez ſur des bruits populaires. Il n'étoit pas juſques aux Saints qui ne ſe melâſſent de pareilles falſifications. S. *Prix* qui vivoit ſur la fin du VII. Siecle ne ſe contentoit pas de receuillir les Anciens Actes des Martirs, *il s'exerçoit auſſi quelquefois à en compoſer de nouveaux*. L'Art de feindre, ſelon M. *Baillet*, parut ſi important & de ſi grand uſage en ces tems-là, qu'on crut le devoir reduire en methode. *Metaphraſte* entreprit d'en donner des regles: Vers le bas Empire des Grecs, un grand nombre d'Auteurs de vies des Saints aſpirerent à la Gloire de *Metaphraſte*, & repreſenterent aſſez bien ſon génie, & ſon goût.

Fourberies des Anciens Auteurs Eccleſiaſtiques.

Et des Saints.

L'Art de feindre reduit en methode.

Les Latins depuis le X. Siécle n'ont pas été plus exacts. M. *Baillet* prétend que la *Legende d'Or*, écrite par le fameux *Jaques de*

La Legende dorée.

Voragine, n'a pû être composée que par un homme *qui avoit une bouche de fer & un cœur de plomb*, & qu'on ne doit appeller cette *Legende Dorée*, qu'une Legende *ferrée de mensonges*. M. de *Tillemont* remarque pourtant, que *Claude d'Espence* fut condamné par la Faculté, pour avoir prêché contre la Legende Dorée; & par là, selon M. *de Thou*, il perdit le Chapeau de Cardinal qui lui étoit destiné. Les tems changent comme l'on voit à une infinité d'égards. Plut au Ciel, que la Critique put se perfectionner jusqu'à ramener toutes choses au point de vérité où elles devroient être.

Tom 2. p. 517. col. 2.

Les lumiéres de la Critique paroissent encore absolument nécessaires pour rectifier l'Histoire de l'Eglise: soit que l'on considére la confusion où elle a été jusqu'à ces derniers tems, soit qu'on fasse attention aux sources d'où l'on peut tirer la certitude des faits, ou aux difficultez qui naissent du côté de la matiére. Dans l'Histoire Ecclésiastique, sur tout celle des trois premiers Siécles qui ont été des plus purs, nous n'avons point, dit M. *Godeau*, de guides qui soient assûrez, ou qui nous aprennent ce que nous avons besoin de savoir. Les Evangelistes ne nous racontent que très peu de choses des actions du *Fils de Dieu*; *S. Luc* dans les *Actes* ne parle guéres que de *S. Pierre* & de *S. Paul*, encore ne raporte-t-il pas tout ce qu'ils ont fait: c'est toutefois ce qu'il seroit très important de savoir, pour fixer plusieurs points de l'Histoire Ecclésiastique.

Hist. de Leg tom. 1. Pref.

Sulpice Sévere peut passer pour le *Salluste de l'Eglise*. Mais il faut demeurer d'accord qu'il a trop abrégé les matiéres, que sa Chronologie

Sulpice Severe.

gie n'eſt ni exacte, ni ſûre, qu'il a fait pluſieurs fautes contre l'Hiſtoire de l'Egliſe, qu'il eſt fort crédule ſur le ſujet des Miracles, & qu'il aprouve quantité de rêveries des Anciens.

Quoique *Socrate* ait écrit avec beaucoup de jugement & d'exactitude, & qu'il ſoit difficile de compoſer une Hiſtoire avec un plus grand ſoin; cela n'a pourtant pas empêché qu'il ne ſe ſoit trompé ſur pluſieurs articles, qu'il ne ſoit tombé quelquefois dans des fautes aſſez conſidérables, & qu'il n'ait avancé des faits contraires à la vérité. Comme nous n'avons rien dit de l'Hiſtoire d'*Euſébe*, que *Socrate* a pour ainſi dire continuée, nous ne diſons rien auſſi de celles de *Ruſin*, de *Sozomene*, de *Théodoret*, ni des autres, dont *Nicephore Calixte* fit dans le XIV. Siécle un corps d'Hiſtoire, que *Caſaubon* eſtimoit ſi peu, qu'il diſoit, *non pluris, quam folia farfari facienda eſt.* Le R. P. de *Sainte Marie* parle au long de ces Hiſtoriens & de leurs Hiſtoires. Puis paſſant des Anciens aux Modernes, il remarque, en parlant de *Baronius*, qu'un Bénédictin prétendoit avoir trouvé deux mille fautes dans ſes Annales, & qu'un autre Critique s'eſt vanté d'y avoir aperçû ſix mille défauts conſidérables. Mais comment s'empêcher de tomber dans un grand nombre d'erreurs, puiſque ſeulement ſur cet important point de Chronologie, ſavoir quand on doit commencer l'Ere Chrétienne, on compte juſqu'au nombre de quatre-vingt-douze opinions différentes. Combien doit être louche cet *œil de l'Hiſtoire*? De quelles lumiéres la Critique n'a-t-elle pas beſoin pour ſurmonter tant de difficultez?

Socrate.

Lecture des Péres part. 2. ch. 7.

La

La même confusion régne dans les Ouvrages des Anciens, & quoique plusieurs Ecrivains nous ayent donné des Bibliothéques des Auteurs Ecclésiastiques, l'on n'a pas moins besoin des secours de la Critique pour former un corps exact d'une bonne Théologie positive.

On a été long-tems sans avoir les secours nécessaires pour réüssir dans cette espéce de Critique, ce qui l'avoit fait négliger; mais depuis que le goût en est revenu, on a fait imprimer un grand nombre d'Ouvrages qui en facilitent extrémement les progrès; & dont l'Auteur donne ici un détail très instructif.

Cette étude a encore découvert l'abus de plusieurs pratiques, autorisées même par des Chrétiens, quoi qu'elles soient condamnées par la Loi de Dieu.

Utilité de la Critique. L'utilité de la Critique ne se borne pas à tout ce que nous venons de voir, elle s'étend sur les Sciences humaines, & sur les Beaux Arts, qui étoient si fort déchus dans les derniers Siécles, que sans elle ils n'auroient pû parvenir au point de perfection où ils sont à présent. Toutes ces belles Editions des Auteurs profanes, si corrigées, si polies, si augmentées, toutes les remarques, toutes les digressions savantes, toutes ces belles Traductions qui ont mis les belles Lettres en vigueur, sont des fruits de la Critique. C'est ainsi que l'amour pour les Sciences se reveillant, il s'est formé un si grand nombre d'Academies & de Sociétez Savantes, qui enrichissent la République des Lettres de Journaux, de Mémoires, & d'une infinité d'autres Livres, propres à faciliter les progrès des Sciences. On doit à la Critique le déchiffrement des

TAYLOR INST.

Digitized by Google

des Anciennes Chartres, Médailles, Inscriptions, & autres Monumens de l'Antiquité, comme aussi la perfection où est parvenuë l'Eloquence de la Chaire & du Barreau. Mais ce que bien des gens ne croiroient peut-être pas, c'est qu'outre toutes les parties de la Philologie, que la Critique a perfectionnées, c'est encore, selon notre Auteur, par son secours qu'on a conduit la Philosophie au point de perfection. Ainsi la Critique est la cause des admirables découvertes qu'on a faites dans toutes les Sciences, sans en excepter la Physique même & les Mathématiques. En un mot c'est à la Critique qu'on est redevable des progrès de tous les Arts & de toutes les Sciences, sans en exclure celles qui dépendent directement de la raison. Ne pourroit-on pas dire, que cette Science est ici le *Saint du Jour*?

Antiquité de la Critique.

Après un détail curieux de toutes ces choses, l'Auteur fait l'Histoire de la Critique & de son rétablissement. Il faut avoüer que l'usage de cet excellent Art est très ancien, & qu'il y a eu de tout tems de très habiles Critiques. *Dion Chrysostome* met toutefois *Aristote* à leur tête, & il faut convenir, si l'on en doit croire *Vossius*, que cet Art a commencé à fleurir du tems de ce célébre Philosophe.

Son commencement.

La Critique ne fut bornée d'abord qu'à de pures discussions Grammaticales, & l'on apelloit *Critiques* ceux qui savoient juger des Vers selon les régles des Grammairiens. Mais cet Art ayant fait de grands progrès par l'étude & l'application des *Aristarques*, des *Varrons*, des *Denis d'Halicarnasse*, des *Longins*, & de plusieurs autres Payens, on l'employa pour exa-

Ses progrès.

Digitized by Google

examiner tous les Ouvrages d'esprit. Ayant ensuite passé aux Peres de l'Eglise, continuë notre Auteur, elle acquit, pour ainsi dire, le droit de juger de tout, & même en quelque sorte du Texte de l'Ecriture Sainte. On ne peut refuser à ces Peres la gloire d'avoir été d'habiles Critiques, s'il en faut décider par les Ouvrages qu'ils nous ont laissez sur le Texte Sacré, & par les régles qu'ils ont établies. *Hesychius*, *Lucien Martyr* & *Origene* eussent-ils pû donner leurs Editions, ou plûtôt leurs corrections sur l'Ecriture, pour les faire servir à l'usage de leurs Eglises, sans le secours d'une judicieuse Critique? Ne sait-on pas que *Serapion* se servit de deux belles régles de Critique, pour montrer que l'Evangile, que ceux de l'Eglise de *Rhosse* lisoient comme étant de *S. Pierre*, étoit une Piéce supposée par les Hérétiques *Docites*. On ne sauroit aussi refuser la qualité de Critique éclairé à l'Auteur du Commentaire sur l'Epître aux Romains, attribué à *S. Ambroise*. Il observe judicieusement la diversité des Exemplaires Grecs & Latins; & c'est aux plus anciens des derniers qu'il donne la préférence. Il établit cette régle de Critique pour juger de la diversité des Leçons: *Hoc verum arbitror, quando & Ratio & Historia, & Authoritas observantur: J'estime vrai, ce qui est conforme à la Raison, à l'Histoire & à l'Autorité.* Cette sorte de Critique sur l'Ecriture, étoit tellement en usage dans les premiers Siécles, que même des Dames de qualité s'y appliquoient.

Peres de l'Eglise habiles Critiques.

Nous ne disons rien de *S. Denis d'Alexandrie*,

drie, de *S. Jerôme*, de *S. Auguſtin*, d'*Euſebe*, qu'on apelle ici un des plus habiles Critiques de l'Antiquité, de *Tertullien*, de *S. Cyprien*, de *S. Athanaſe*, &c.

Décadence de la Critique.

On trouve même dans pluſieurs Conciles, qu'on n'a pas négligé les lumiéres de la Critique. Il eſt vrai que vers le VI. Siécle, on avoit commencé peu à peu à en perdre le goût, auſſi-bien que celui des belles Lettres, & que vers le bas Empire des Grecs ce mal parut incurable. Mais dès le commencement du VII. Siécle, le Moine *Auguſtin* & les autres, que *S. Gregoire* avoit envoyez planter la Foi en Angleterre, y formerent une Ecole qui conſerva les Etudes, tandis qu'elles s'affoibliſſoient dans le reſte de l'Europe. De cette Ecole ſortit *S. Boniface* l'Apôtre de l'Allemagne, & le Fondateur de l'Ecole de Mayence. L'Angleterre donna enſuite à la France le célébre *Alcuin*, qui dans ſon Ecole de Tours forma ces excellens Diſciples, qui enſeignerent dans celle du Palais de *Charlemagne*, dans celle de Rheims, & dans pluſieurs Monaſtéres. Le célébre *Photius*, qui a fait de ſi belles & de ſi judicieuſes Critiques ſur 180. Auteurs, brilloit auſſi alors dans la Grece.

Son rétabliſſement.

Ecole formée en Angleterre.

Il y a bien de l'apparence que depuis le VIII. Siécle juſques vers le XII. les Etudes n'ont pas été auſſi négligées qu'on veut le perſuader; puiſque pendant cet intervale de tems on a fondé dans toute l'Europe plus de cinquante Ecoles célébres, d'où il eſt ſorti un ſi grand nombre de Savans, qu'il n'eſt pas poſſible qu'il n'y ait eu parmi eux quelques Critiques.

Le

Digitized by Google

Le R. P. de *Sainte Marie* en a raporté la preuve dans une Note de la page 22. Il nous y apprend, après M. *Caïe*, * que *Lanefranc* Moine Benedictin, & enſuite Archevêque de Cantorberi, mort l'an 1088. s'étoit appliqué à corriger *ſelon la Foi Orthodoxe* tous les Livres de l'Ecriture, auſſi bien que les Ecrits des Peres: Que *S. Etienne*, troiſiéme Abbé de Citeaux, fit faire la correction de la Bible † dont l'Original ſe garde encore à Citeaux. Que les Moines de ce même Convent, ayant été conſultez en qualité de Critiques par l'Archevêque de Lion, qui ſouhaitoit avoir la paſſion de *Jeſus Chriſt* corrigée de leur main, députerent un de leurs Abbés pour s'informer des ſentimens qu'on avoit là-deſſus à Cluni, & à Lion: ce qui fait voir que les Moines de ces tems-là s'appliquoient à la Critique.

Lanefranc corrige le texte Sacré.

Remarque D. J.

Le R. P. de *Sainte Marie* a encore omis un paſſage qui prouve que la Critique n'étoit point negligée dans le ſixieme Siécle. C'eſt le *Chronicon* de *Victor Tunnunenſis* qui nous le fournit; il nous apprend ‡ que ſous le Conſulat de Meſſalla, par l'ordre de l'Empereur *Anaſtaſe*, les Saints Evangiles furent reformez & corrigez, comme étant compoſez par des Evangeliſtes ignorans.

Critiques du 12 13 & 14. Siécles.

Le XII. Siécle eut entre autres *Jean de Salisbury*, *Euſtache* Evêque de Theſſalonique, *Iſaac* & *Jean Tzetzes*, Freres. Le XIII. vit les manuſcrits de la Bible corrigez par les Domi-

* *Hiſt. litt. pag. 533. Col. 1.*

† *Mabill. Etud. Monaſt. part. 1. Chap. 10.*

‡ *Meſſalla V. C. Coſſ. Conſtantinopoli, jubente Anaſtaſio Imperatore, Sancta Evangilia, tanquam ab idiotis Evangeliſtis compoſita, reprehenduntur & emendantur.*

Digitized by Google

minicains de Paris & par les Docteurs de Sorbonne en même temps. L'Italie eut plusieurs grands Hommes, au XIV. Siécle, mais particulierement *Dante Alighieri*, *Petrarque* & *Bocace*, qui firent revivre les belles lettres, & revenir le goût de la Critique, qui depuis n'a fait que se perfectioner.

Le R. P. de *Sainte Marie* fait sentir comment cette perfection s'est acruë jusques au Siécle ou nous vivons; & il finit cette Dissertation par le choix des Critiques dont il se propose d'examiner les Ouvrages. Il ajoute les raisons qui l'ont engagé a les choisir, préférablement à d'autres, & fait les éloges & les portraits de ces Savans. Ce sont M. *Simon* M. de *Tillemont*, M. *du Pin*, le R. P. *Alexandre*, M. *Baillet* & Dom *Thieri Ruinart*. Mais quoique l'Auteur choisit préférablement ces Critiques, il ne laisse pas lorsque l'occasion s'en presente, de porter ses *Réflexions* sur les Ouvrages des autres. „ On ne sera pas surpris de ce Choix, dit l'Auteur, si l'on fait „ attention, que ces six Ecrivains passent pour „ avoir traité exactement, si non toutes, au „ moins les principales matiéres qui peuvent „ tomber sous l'usage de la Critique Ecclesiastique. Qu'il seroit assez difficile de marquer „ quelque question de Critique, qui ait échapé aux lumiéres de ces Messieurs. Qu'ils „ ont reuni dans leurs Ouvrages toutes les régles de la Critique, & l'usage de ces mêmes régles, qui peuvent servir à l'éclaircissement des difficultés qu'on peut faire sur les „ sujets dont nous venons de parler. M. *Simon* n'a peut-être rien laissé a examiner de „ ce

Six grands Critiques du 17. Siécle.

„ ce qui concerne la Critique du Texte de „ l'Ecriture, & les régles nécessaires pour en „ faire une bonne Version; M. de *Tillemont* „ a traité à fonds l'Histoire de l'Eglise des „ premiers Siécles; M. *Baillet* semble avoir „ épuisé la Critique sur les vies des Saints; „ Dom *Thieri Ruinart* a donné au public les „ Actes les plus authentiques des premiers „ Martyrs; M. *du Pin* n'a rien oublié de ce „ qui concerne les Auteurs Ecclesiastiques; „ & l'on regarde l'Ouvrage du P. *Alexandre* „ comme la meilleure Théologie positive „ qui ait paru jusques à présent.

SECONDE DISSERTATION.

II. Dissertation. pag. 103.

LA seconde & la troisiéme Dissertation contiennent des Réflexions sur les régles de la Critique, touchant l'Histoire de l'Eglise les Ouvrages des Péres, & la Positive: ces régles sont établies sur le témoignage des Anciens, & tirées de leurs Ouvrages veritables ou supposés. L'Autorité & la Conjecture sont aux Critiques deux sources fécondes de preuves; ils s'appuient sur l'Autorité, lors qu'ils citent des Auteurs qui ont exprimé leurs sentimens en termes exprès, ou qui ont dit des choses dont on peut les deduire; ils s'appuïent sur la Conjecture, lors que raisonnant sur des faits raportez par les Anciens, ils trouvent qu'il est probable que les choses se soient passées de telle ou de telle maniére, quoi qu'absolument parlant elles ayant pû se passer autrement.

L'Autorité & la Conjecture deux sources de preuves.

C'est sur ces sources de Critique que roulent

Digitized by Google

lent les deux Dissertations suivantes: La premiére sur l'*Autorité* & sur des régles pour se conduire sûrement par cette route; la seconde sur la *Conjecture*, & sur la régle appellée *souveraine*.

Dans la I. partie de cette II. Dissertation, le R. P. *de S. Marie* nous étale plusieurs Régles de Critique, qui concernent le témoignage des Anciens, fondé sur leurs véritables Ouvrages. Elles se peuvent toutes réduire à celles-ci: *Qu'il faut avoir beaucoup de respect pour les témoignages des anciens Auteurs Ecclésiastiques; ne leur point attribuer des sentimens qu'ils n'ont pas eus; & qu'on doit toûjours agir de bonne foi, & se tenir en garde contre la prévention.* Mais ce qui jette ici dans un grand embaras, c'est qu'il n'y a point de Pere qui soit infaillible, & point d'Hérétique qui soit toûjours dans l'erreur. Les plus grands Imposteurs n'imposent pas toûjours. Les Ecrivains les plus fidéles peuvent même n'avoir pas été si bien à portée de voir la certitude d'un fait, qu'un conteur de Fables, qui peut l'avoir inséré dans ses fictions pour les faire valoir; de sorte que l'équité veut quelquefois que l'on préfére un Hérétique à un Saint, un Conteur de Fables à un Historien fidéle: mais de distinguer ceci de maniére que la prévention ne fasse jamais pancher la balance, c'est une nouvelle difficulté qui fait échoüer les plus grands Hommes.

Régles touchant l'Autorité.

Remarque D. J.

Notre Auteur fait voir que les plus habiles Critiques ont péché souvent contre ces régles, quoi qu'ils les établissent, pour ainsi dire, d'une commune voix. Il le fait voir par

Critiques qui ont péché contre ces Régles.

un nombre prodigieux d'exemples: Nous en raporterons ici quelques-uns pour ſervir de montre.

P. Alexandre. Le P. *Alexandre* rejette un paſſage de *Joſeph*, ſur le rétabliſſement du Temple, par l'ordre de *Darius Hyſtaſpes*; il s'en ſert enſuite contre *Scaliger*, pour prouver que ce rétabliſſement ne ſe fit pas par l'ordre de *Darius Nothus*.

Mrs. Du Pin Baillet. M. *Du Pin* & M. *Baillet* en uſent de même à l'égard d'un paſſage de *S. Gregoire de Tours*.

Tillemont. M. *de Tillemont* rejette un paſſage du Livre des *Noms Divins*; il l'adopte dans *Caſſien* & dans *S. Jean Chryſoſtome*, & qui plus eſt l'interpréte dans un faux ſens.

M. Boileau. M. *Boileau*, dans ſon *Hiſtoire des Flagellans* cite comme vrais, quoi qu'ils ſoient faux, deux faits touchant *S. Romuald* & le Bienheureux *Guiges*.

If. Voſſius. *I. Voſſius* tâche de prouver par le témoignage d'une foule de Peres, que les Juifs ont corrompu le Texte Hebreu; & M. *Simon* dit hautement, que la plûpart de ceux qui ont cité les Peres ſur ce ſujet, ne les ont pas entendus. S'il en faut croire M. *du Pin*, les paſſages des Anciens, qu'allégue M. *Simon* pour établir les Ecrivains publics, ſont très contraires à ſon Syſtême; & M. *Simon* releve à ſon tour M. *du Pin*, ſur un paſſage d'*Aben Eſra*, auquel ce Docteur fait dire, ſelon M. *Simon*, une choſe à laquelle ce Juif n'a jamais penſé.

M. Simon.

M. de Fontenelle dans ſon Hiſt. des Oracles. M. *de Fontenelle* marque trois raiſons qui ont porté les Anciens Peres à croire que les Oracles devoient s'attribuer aux Démons; le R. P. *de Sainte Marie* aſſûre, que ces raiſons qu'on attribuë aux premiers Peres, ne ſont point

point d'eux, & qu'au contraire, ils en ont d'autres toutes différentes. Le P. *Morin* cite 12. Auteurs Eccleſiaſtiques pour prouver que les Peres ont accuſé les Juifs d'avoir corrompu à deſſein le Texte de l'Ecriture. Le R. P. *de Sainte Marie*, qui raporte les paſſages dont le P. *Morin* s'eſt ſervi, montre qu'il cite faux, & que de ces douze paſſages à peine y en a-t-il deux dont il puiſſe inférer les concluſions qu'il en tire. Le P. *Lami* a abandonné le ſentiment de la plûpart des Auteurs Eccleſiaſtiques, & de l'Egliſe même, touchant la queſtion de la derniére Pâque, pour ſuivre des Auteurs inconnus, ſuppoſez, & même Hérétiques. L'Abbé *de Commanville*, dans ſa *nouvelle Vie des Saints*, s'eſt plus conformé aux préjugez de quelques Proteſtans, qu'à la conduite de *S. Cyprien*, de *S. Athanaſe*, & des autres Peres de l'Egliſe.

Le P. Morin.

Le P. Lami.

L'Abbé de Commanville.

M. *de Marca* & M. *du Pin*, ſuivent *Scaliger* & d'autres Proteſtans, pour ſoûtenir contre le témoignage d'une foule de Peres, que *S. Pierre* dans ſa I. Epître, n'a pas déſigné la Ville de *Rome* par le nom de *Babylone*. M. *Simon* rejette ſans aucune preuve le fait que raporte *S. Pierre d'Alexandrie*, touchant l'Original de l'Evangile de *S. Jean*, qui ſe conſervoit à *Epheſe*. *Iſaac Voſſius* ayant cité un paſſage de *S. Clement d'Alexandrie*, qui a raport avec les Oracles des Sybilles, voici ce que M. *Simon* répond; *Norunt, qui aliquam rerum Eccleſiaſticarum cognitionem habent, quam vafrè priſci illi Patres, atque in primis Clemens Alexandrinus, cum Judæis ac Gentilibus diſputarunt.* „ Ceux qui ont quelque connoiſſan-

M. de Marca.

M. Simon compte peu ſur la bonne foi des Peres.

Digitized by Google

„ ce de l'Hiſtoire Eccleſiaſtique, ſavent com-
„ bien les anciens Peres, & ſur tout *Clement*
„ *d'Alexandrie*, faiſoient entrer de ruſes dans
„ leurs diſputes contre les Juifs & les Gen-
„ tils.

p. 116. Notre Auteur s'explique encore ainſi touchant un fait de l'Evêque *Anthime*, Métropolitain de l'Iſle de *Chypre*. „ On dit que ce
„ Prélat fut averti en ſonge du lieu où l'on
„ avoit enterré le corps de *S. Barnabé*, qui y fut
„ en effet trouvé vers l'an 488., ayant ſur ſa
Il rejette une Hiſtoire d'une Copie de l'Evangile, écrite par S. Barnabé. „ poitrine un Livre écrit de ſa propre main, qui
„ étoit l'Evangile de *S. Matthieu*. Cet auguſte
„ Exemplaire fut auſſi-tôt envoyé à l'Empereur
„ *Zenon*, qui le garda comme une Relique pré-
„ cieuſe; & on y lût l'Evangile une fois par
„ chaque année depuis ce tems-là. C'eſt un
„ fait atteſté par un grand nombre d'Auteurs.
„ *Theodore le Lecteur*, *Nicephore*, *Cedrenus*,
„ & pluſieurs autres Ecrivains, ont fait men-
„ tion de cet Evangile de *S. Matthieu*, écrit
„ de la main de *S. Barnabé*. *Baronius* aſſûre
„ qu'on ne peut douter de cette Hiſtoire: M.
„ *de Tillemont* même lui a donné place dans
„ ſon Texte, ſur l'Article de *S. Barnabé*.
„ Cependant M. *Simon*, ſans en donner au-
„ cune preuve, dit que cette Hiſtoire eſt fa-
„ buleuſe: Il prétend que l'Evêque feignit
„ cette Viſion; & que pour ôter tout ſoup-
„ çon de fauſſeté, il mit entre les mains de
„ *S. Barnabé* l'Evangile de *S. Matthieu*, & s'en
„ ſervit avantageuſement en cette rencontre
„ pour ſoûtenir les Droits de l'Egliſe de *Chy-*
„ *pre*, laquelle ſelon les prétentions de *Pier-*
„ *re le Fonlon*, contraires aux Déciſions du
„ Concile

„ Concile d'Epheſe, dépendoit de ſon Patriarchat d'*Antioche*.

M. *de Tillemont* rejette le Symbole des Apôtres, comme n'étant point d'eux, quoi que *S. Irenée*, *Tertullien*, *Lucifer de Cagliari* & *S. Jerôme*, diſent que ce Symbole eſt la régle de la Foi que l'Egliſe a reçûë des Apôtres, que *S. Ambroiſe*, *S. Auguſtin*, *Ruffin*, *S. Leon*, & une infinité d'autres aſſurent la même choſe.

Nous nous bornerons à ce petit nombre d'exemples, qui n'eſt pas la centiéme partie de ceux que nous aurions pû raporter; les Curieux pourront avoir recours pour le reſte au Livre même.

Le R. P. *de Sainte Marie* finit la premiére partie de cette Diſſertation en diſant, *qu'il y a beaucoup d'apparence que les ſavans Critiques de notre tems, ſe flattent quelquefois d'avoir plus de lumiéres que les Anciens.* Il raille un peu nos Auteurs ſur ce ſujet, en raportant pluſieurs de leurs paſſages qui prouvent que cette apparence n'eſt pas fauſſe. Le plus conſidérable eſt tiré de l'*Hiſtoire Eccleſiaſtique* du P. *Alexandre*, qui donne à la Critique le droit de corriger non-ſeulement les Ouvrages des Auteurs, mais auſſi les Conciles: Voici ſes paroles: *Si enim poſteriora Concilia jus habent corrigendi priora*; cum aliquo experimento aperitur quod clauſum erat, & innoteſcit quod latebat ut ait Auguſtinus *Lib. 2. de baptiſm. cap. 3. non mirum, quod Concilia & eruditos Auctores, qui poſt octavum Sæculum vixerunt, viri hujus Sæculi doctiſſimi emendent in rebus Criticis, quorum media ætas rudis erat.* „ Si les Conciles „ poſtérieurs ont le droit de redreſſer les pré-

Préſomption des Critiques modernes. p. 166.

Sæc. 1. t. 2. Diſſ. 20. p. 222.

Digitized by Google

„ cédens : Il ne faut pas s'étonner que les ſa-
„ vans Critiques de notre tems corrigent les
„ Conciles & les Auteurs qui ont vécu après
„ le huitiéme Siécle, dans les affaires de Cri-
„ tique, dont ces Siécles étoient fort igno-
„ rans.

Remarque D. J. Notre Auteur n'auroit peut-être pas tant critiqué cet endroit du P. *Alexandre*, s'il s'étoit ſouvenu de ce paſſage de *S. Jerôme*, qui fait voir que les Auteurs Eccleſiaſtiques de ce tems-là étendoient encore plus loin leurs droits ſur les Ecrivains qui les avoient précédez. *Si igitur quæ bona ſunt tranſtuli, & mala vel amputavi, vel correxi, vel tacui; arguendus ſum, cum per me Latini bona* Origenis *habeant & mala ignorent? Si hoc eſt crimen arguatur &* Hilarius, *ſit in culpa* Vercellenſis, *qui omnium Pſalmorum Commentarios Hæretici hominis* (Euſebii Cæſarienſis *ſcilicet*) *vertit in noſtrum eloquium, hæretica prætermittens. Taceo de* Victorino Pictavionenſi *& cæteris — ne non tam me deffendere quam ſocios criminis videor quærere.* * „ Si j'ai traduit les bonnes
„ choſes, ſi j'ai corrigé, tronqué ou paſſé ſous
„ ſilence les mauvaiſes, dois-je en être accuſé?
„ Les Latins ne ſavent-ils pas par ce moyen,
„ tout ce qu'*Origene* a dit de bon, ſans être
„ inſtruit de ce qu'il a dit de mauvais? Si cet-
„ te conduite eſt criminelle, qu'on accuſe auſſi
„ *Hilaire*, qu'on accuſe *Euſebe*, Evêque de
„ Verceil, qui en traduiſant les Commentai-
„ res d'un Hérétique † ſur les Pſeaumes, en a
„ retranché tout ce qui n'étoit pas orthodoxe.
„ Je

Paſſage de S. Jerôme.

* *Hieron. Epiſt. ad Vigilant. Tom. II. p. 312. 313. Edit. Eraſm.*
† *Euſebe de Ceſarée.*

Digitized by Google

„ Je ne dis rien de *Victorin de Petow*, & de plu-
„ sieurs autres, — de peur que je ne paroisse pas
„ tant me vouloir défendre, que chercher à
„ autoriser ma faute par l'exemple des autres.

Autorité des Livres Apocryphes.

Dans la suite de cette Dissertation l'Auteur examine le témoignage qu'on tire des Livres supposez ou apocryphes, & des Auteurs qui passent pour n'être pas d'un plus grand poids. Les Livres dont il parle ici sont: les Constitutions *Apostoliques*, les *Recognitions* attribuées à *S. Clement* Pape, dont *Rufin* nous a laissé la traduction; & qu'on nomme encore les *Voyages*, l'*Itineraire*, ou les *Actes de St. Pierre*; le faux *Abdias*, Ouvrage à ce qu'on prétend d'un Imposteur, qui suppose qu'il a été Disciple de *Jesus Christ*; le Martyrologe attribué à *S. Jerôme*, dont *Florentinius* publia en 1668. une troisiéme Edition plus ample que deux précédentes, qui a pour titre *Ancien Martyrologe de l'Eglise Occidentale*; le Pontifical qui porte le nom de *Damase*, publié par *Bucherius* en 1634. quelques Ouvrages faussement attribuez à *S. Ambroise*, à *S. Jean Chrysostome*, à *S. Augustin*, au *Venerable Bede*; les *Menées* des Grecs; la Chronique d'Alexandrie, & le *Prédestinatus* du *P. Sirmond*.

Si l'on en excepte le *Pontifical de Damase* qui est fort estimé, quelques Lettres & quelques Sermons attribuez à *S. Ambroise*, ou a d'autres Péres, tous ces Livres son regardez comme si peu de chose, qu'ils ne méritent presqu'aucune attention. *Le faux Abdias*, par exemple, est un si grand Imposteur, que M. *de Tillemont* dit, que ce qui n'est que dans cet Auteur peut passer pour n'être nulle part. Quelques-uns

n'ont guére meilleure opinion des *Constitutions*, des *Recognitions*, &c. Cependant les plus habiles Critiques qui les ont rejettées, s'en sont servis, non seulement pour appuyer plusieurs de leurs sentimens, mais encore pour en réfuter d'autres qui venoient de sources plus accréditées. C'est ainsi que M. *de Tillemont* dans la Note 42. sur *Jesus Christ*, prétend que S. *Chrisostome* s'est trompé quand il a assuré que *Jesus Christ* étoit monté au Ciel le Samedi, les *Constitutions Apostoliques* l'ayant marqué le Jeudi; jour auquel l'Eglise en célébre aussi la Fête. Nous ne nous arrêterons point à d'autres exemples. Le R. P. de *Sainte Marie* en raporte un grand nombre, qui prouvent que les Critiques tombent à l'égard de ces Livres-là, dans les mêmes défauts où ils sont tombez à l'égard de ceux dont il a parlé dans la premiére Partie de cette Dissertation. Ils les rejettent avec mépris lors qu'ils leur sont contraires, ils les réhabilitent lors qu'ils leur sont favorables. L'Auteur ne disconvient pourtant „ pas que l'on ne puisse dans un endroit appuyer son sentiment sur le témoignage d'un „ Ecrivain, & le rejetter dans un autre, quand „ il est évident qu'il s'est trompé; ce qui est „ aussi permis à l'égard des Livres supposez, „ qui parmi de mauvaises choses peuvent en „ renfermer de bonnes.

Difficultez sur l'usage qu'en font les Critiques.

„ On voudroit savoir, dit plus bas le R. P. „ si les Critiques pensent que les Livres dont „ nous avons parlé, puissent former une preu„ ve au moins légere, ou s'ils ne sont d'au„ cune autorité, & s'ils ne servent de rien pour „ établir des faits? Si le témoignage qu'on „ en

„ en peut tirer ne mérite aucune créance, s'il „ n'eſt d'aucun poids, pourquoi ces Savans „ Critiques s'en ſervent-ils ? eux qui ſont ſi „ éclairez, qui ſe flatent de ne rien avancer qui „ ne coule de ſource, & qui ne ſoit fondé ſur „ de bons Monumens ? Mais s'ils croyent que „ ces piéces quoique ſupoſées, puiſſent être de „ quelques ſecours, ... pourquoi trouvent-„ ils mauvais que d'autres Ecrivains faſſent „ quelqu'uſage de ces Monumens ? & pour-„ quoi ſe récrier, comme ils font, ſur ce que „ les autres les citent, & dire que ce ſont des „ Ouvrages ſans poids & ſans autorité. Il eſt vrai, que malgré les promeſſes éblouïſſantes que nous font les Savans, de ne rien avancer qui ne ſoit tiré de ce qui nous reſte de meilleur dans les Auteurs Eccléſiaſtiques & dans l'Hiſtoire, ils ſe trouvent ſouvent dans la néceſſité d'aller puiſer pluſieurs choſes dans des ruiſſeaux bourbeux, parce que ces pures ſources ne coulent pas toûjours avec aſſez d'abondance. Il eſt vrai encore que les habiles Critiques mettent des correctifs lors qu'ils citent les Ouvrages douteux; mais outre qu'ils ne le font pas toûjours, prétendent-ils que ces correctifs conſacrent les endroits qu'ils citent, & qu'il ſuffit pour les faire valoir de dire, *ces piéces ſe ſoutiennent aſſez bien; elles ont aſſez bon air, nous n'avons rien de meilleur ſur ce ſujet.* De plus, ſi ces correctifs ſuffiſent, pourquoi ne veut-on pas que *Florentinius* appuye ſur la foi du faux *Marcel*, les combats de S. *Pierre* contre *Simon le Magicien* ? puiſqu'on permet à M. *de Tillemont*, de faire uſage des Actes du faux *Polycarte*, dans la Vie de S. *Timo-*

Timothée; les correctifs dont ils se servent l'un & l'autre sont absolument les mêmes.

L'Auteur fait ici une demande curieuse & importante touchant le témoignage d'un grand nombre de Péres. La voici: *Leur témoignage peut-il être regardé comme peu considerable en certaines matiéres, sous pretexte qu'ils ont puisé les faits qu'ils rapportent, dans des Livres Apocryphes?* Il n'y a presque point de Pere, pour ne pas dire aucun, qui ne soit dans le cas, aussi n'y en-a-t-il point, comme nous l'avons déja remarqué, dont l'autorité ne soit ataquée de tems à autre, par les Critiques les plus reservez „ prétendent-ils que les Ouvrages des „ Peres, où des Piéces Apocryphes sont citées, doivent être considerées comme Piéces „ de nulle autorité? Ou bien que ce que l'on „ en cite est faux, supposé, ou douteux? Ou „ enfin pretendent-ils que les Auteurs mêmes „ qui ont cherché quelques faits dans ces Livres Apocryphes, doivent être tenus pour „ suspects, au moins touchant la matiere dont „ il s'agit? Si ces Critiques soutiennent que „ les Ouvrages chargés de ces sortes de citations ne sont d'aucun poids; que deviendront plusieurs Livres Canoniques, & les „ plus excellens Monumens de l'Antiquité „ Chrétienne? Il faudra donc dire que les „ Epitres de *S. Paul* aux *Corinthiens*, aux *Galates* & aux *Ephesiens* ne seront d'aucun poids; „ il faudra porter le même jugement de l'Epitre de S. Jude, à cause du passage touchant „ le Combat de l'Archange, tiré du Livre d'*Henoch*, &c. On sera contraint d'avoüer avec le Ministre *Daillé*, que les Epitres de *S. Ignace* sont sup-

Danger qu'il y a de rejetter l'autorité des Livres Apocryphes.

ſuppoſées. Il faudra rejetter la plûpart des faits de l'Hiſtoire Eccleſiaſtique, & même des Memoires de M. de *Tillemont*, & de l'Hiſtoire des Saints de M. *Baillet*? Il faudra d'abord retrancher de l'Hiſtoire de l'Egliſe ce qu'ont dit de la Verſion des Septante S. *Juſtin* Martir, *S. Ireneé*, *Tertullien*, *S. Clement* d'Alexandrie, *S. Cyrille* de Jeruſalem, *Euſébe*, *S. Hilaire*, *S. Epiphane*, *S. Jean Chryſoſtome*, *S. Auguſtin*, & quelques autres. Tout ce que ces Péres ont dit de cette Verſion n'eſt fondé que ſur l'autorité *d'Ariſtée*, & *d'Ariſtobule* qui ſont deux Auteurs ſuppoſez. Après quelqu'autres remarques ſur le même ſujet, l'Auteur conclut que lors qu'on trouve dans quelques Auteurs des premiers Siécles des faits qui ſont auſſi dans des Ecrits Apocryphes, il ne paroît pas équitable de conclure d'abord que ces faits viennent de méchantes ſources. Il n'eſt pas raiſonnable non plus d'accuſer les Peres, parce que les Hiſtoires qu'ils raportent ne ſont pas de notre goût, ni de leur attribuer ſans beaucoup de fondement de pieux larcins; ils peuvent avoir reçû ces Hiſtoires par des voyes, qui nous ſont inconnuës, & on devroit bannir de la bonne Critique ces maniéres de parler, *on a grand ſujet de doute, il eſt à craindre.*

Metaphraſte eſt un Auteur ſi décrié, que les Critiques n'oſent le citer dans les choſes même qu'ils ont tirées de lui. On voit en effet qu'ils ſe contentent de dire qu'une Hiſtoire ſe trouve dans *Lipoman*, *Monbrice*, *Surius*, *Baronius*, *Bollandus*, quoique ce ſoit de *Metaphraſte* que ces Legendaires l'ayent copiée. *Metaphraſte juſtifié.*

Le

Digitized by Google

Le R. P. de *Sainte Marie* fait voir l'Injuſtice des Critiques à cet égard, & montre par un paralelle qu'il fait des Paraphraſes de M. *Baillet* dans le Martire de *S. Cyrille enfant*, & de celles de *Metaphraſte* dans la Vie *de Nichepore Martir*, que l'Auteur François brode encore plus ſes matiéres, que l'Auteur Grec ne fait les ſiennes. La conduite de M. *Baillet* n'en eſt pas plus blâmable, puis que les SS. Péres mêmes l'ont tenuë en pareil cas. L'Auteur en veut conclure ſeulement que cette liberté de *Metaphraſte* n'eſt pas ſuffiſante pour le rendre mépriſable.

Remarque D. Y.

Si après avoir diſculpé cet Ecrivain ſur les Paraphraſes qu'on lui reproche, le R. P. de *Sainte Marie* avoit voulu le diſculper ſur les recits fabuleux qui lui attirent de nouvelles accuſations de la part des Critiques, l'Hiſtoire de *S. Germain d'Auxerre* que M. de *Tillemont* nous a donnée dans le XV. Tome de ſes Mémoires, auroit encore bien pu fournir matiére à un nouveau paralelle.

Autorité des Ecrivains Contemporains.

La régle des Critiques pour admettre un fait raporté par un Ecrivain poſtérieur, eſt, qu'il faut *que cet Ecrivain ne ſoit poſtérieur au fait qu'il raporte que de deux cens ans, plus ou moins.* Les Critiques font de cette régle comme des autres, ils s'en ſervent dans le beſoin & la negligent lors qu'elle leur eſt incomode. L'Auteur pour le montrer, cite entre autres exemples, la vie de *S. Amable*, Prêtre à *Riom*, qui a été écrite plus de huit cent ans après ſa mort, & que M. *Baillet* a tirée, au raport de l'Abbé *Faydit*, d'un MS. dont l'original ſe conſerve dans l'Ancienne Egliſe de *Riom*,

Digitized by Google

Riom, rempli de Fables. Dans ce MSS. on lit qu'un rayon du Soleil soûtenoit les gands & le manteau du Saint, & lui servoit de parasol pour le garantir de la chaleur pendant son voyage de Rome; où étant arrivé un Ange lui fit présent d'une Caisse de Reliques.

Nous ne prétendons pas dire ici que tous les Critiques admettent la régle dont nous venons de parler; *Melchior Cano*, & M. *du Pin* établissent *qu'il faut mépriser tout ce qui est avancé par un nouvel Auteur, sans être apuyé du témoignage d'un Ancien Ecrivain, qui ait vêcu du tems que la chose s'est passée, ou du moins peu de tems après.* Mais si les Savans qui admettent cette maxime ne l'abandonnoient pas souvent, ils auroient bien peu de choses à dire.

L'Auteur parle encore des régles touchant l'Autorité, fondée sur les qualitez personnelles des Ecrivains; & il vient enfin au témoignage tiré des MSS.

I. Régle sur l'Autorité des MSS.

Les Critiques croyent être en droit de rejetter un Traité, ou un passage, comme supposé, lors que ce Traité ou ce passage ne se trouve pas dans les MSS. C'est ainsi que l'*Homelie contre Novatien*, *le Traité contre les Spectacles*, & *le Livre de Pudicitia*, sont mis par M. *Du Pin* au nombre des Piéces faussement attribuées à S. *Cyprien*; c'est ainsi que le P. *Quesnel* dans son Edition de S. *Leon*, en 1676. a rejetté un passage comme n'étant pas de ce S. Pape. Cette régle ne fut pas observée par les Critiques, qui travaillerent à la réformation du Nouveau Testament Grec, sous le Pape Urbain VIII. Ils avoüent qu'ils n'ont trou-

Digitized by Google

trouvé dans aucun Manuscrit, ce fameux passage : *Car il y en a trois qui rendent témoignage dans le Ciel, le Pere, le Verbe, & le Saint Esprit, & ces trois sont une même chose.* Cependant ils ont jugé à propos de le conserver dans le Texte de S. *Jean*, pour de fortes raisons.

II. Régle. Tout le monde convient que quand un ou deux exemplaires MSS. ont une leçon différente de celle qui se trouve dans plusieurs autres qui s'accordent, on doit suivre pour l'ordinaire, le plus grand nombre. De là vient que les Critiques rejettent quantité de leçons du Nouveau Testament Grec & Latin, qu'on apelle l'*exemplaire de Bèze.* Toutefois on est souvent obligé d'abandonner cette régle, dans des discussions très importantes, dont notre Auteur raporte divers exemples.

A ces deux régles le R. P. *de Sainte Marie* en ajoûte d'autres également importantes, quoi qu'elles ne soient pas toûjours sûres, & toûjours suivies par les Critiques. Il se recrie ensuite contre une réponse par laquelle M. *Simon* rejette l'autorité de quatre MSS. que Dom *Martianay* faisoit valoir: c'est ce M. *Simon* qu'ils ont passé *per Monachorum impuras manus.* Si cette preuve est recevable, dit notre Auteur, quels MSS. ne pourra-t-on pas rejetter sous un pareil prétexte?

TROISIÉME DISSERTATION.

III. Dissertation. La troisiéme Dissertation raporte touchant les conjectures, un grand nombre de régles qu'

qui ne ſont pas plus ſûres, ni mieux obſervées par nos Critiques, que celles de la Diſſertation précédente, qui regardent l'autorité. Il ſeroit auſſi à ſouhaiter, que la preuve qu'on emprunte du ſilence des Anciens, fût auſſi ſolide & convaincante qu'elle eſt courte & facile. Les Critiques la mettent ſouvent en uſage, mais ſouvent ils ſont auſſi obligez de l'abandonner; il faudroit autrement qu'ils rejettaſſent les deux Oraiſons qui ſont à la tête des Ouvrages de Saint *Juſtin*, comme n'étant pas de lui. Outre qu'elles ont été inconnuës à toute l'Antiquité, & qu'elles ne ſe trouvent pas dans le Catalogue des Ecrits de ce Pere, le ſtile ne paroît pas de lui; & on lui attribuë dans ces Ouvrages, une origine diſtinguée de celle des Gentils, quoiqu'il ſoit certain qu'il n'étoit pas Juif. Ces remarques, qui ſervent de régles à la conjecture, ſont ici détruites par pluſieurs exemples. Ni le Bibliothécaire de M. *Boſſuet*, Evêque de Meaux, ni Meſſieurs les Journaliſtes de Paris, ni les Auteurs des *Mémoires de Trevoux*, ni M. *Du Pin* dans ſon Catalogue des Auteurs Eccleſiaſtiques, n'ont fait mention de *la ſeconde Inſtruction Paſtorale* de ce Prélat *ſur les promeſſes de Jeſus Chriſt à ſon Egliſe*, ou *Réponſes aux Objections d'un Miniſtre, contre la premiére Inſtruction.*

Preuve tirée du ſilence des Auteurs.

M. *Boileau* a écrit deux Lettres à M. *de Vivonne*, dont l'une repréſente le ſtile, le tour, & la maniére d'écrire de M. *de Balzac*: l'autre dépeint ſi vivement le génie enjoüé de *Voiture*, qu'on pourroit s'y méprendre. Si donc un Ecrivain peut imiter, ou de

Preuve de reſſemblance.

deſſein prémédité, ou par reſſemblance d'humeur & d'eſprit, le ſtile & le tour d'un autre Auteur, eſt-ce que les différentes circonſtances ne peuvent pas cauſer une différence de ſtile dans un même Auteur? Ainſi on ne peut guéres s'arrêter ſur les preuves tirées des convenances, des poſſibilitez, & des vrai-ſemblances, non plus que ſur les conjectures fondées ſur les Ecrits où il y a des Fables, des *improbabilitez* & de ſimples apparences.

Les conjectures tirées des Titres, des Inſcriptions, & des fauſſes dattes, qui ne s'accordent pas avec les faits & avec les Monumens qu'on veut établir, ſont d'une toute autre conſéquence; mais elles ſont ſujettes à tant de poſſibilitez, qu'on trouve aiſément un moyen pour ſe tirer d'embaras. On n'a qu'à s'étendre ſur la négligence des Copiſtes, qu'à traiter d'*ajoûté* l'endroit qui embaraſſe, fondé ſur cette maxime, que dans tous les Ouvrages & ſacrez & profanes il s'eſt gliſſé quelques additions.

Preuve des Dogmes poſterieurs à un Ecrivain.

Les conjectures qu'on tire des Ouvrages qui contiennent des dogmes, enſeignez ſeulement après la mort de ceux qui paſſent pour Auteurs de ces Ouvrages, ne manquent pas auſſi d'expédiens, ſoit pour les faire valoir, ſoit pour s'en tirer. Quand M. *Du Pin* & le P. *Alexandre* veulent convaincre de nouveauté les Liturgies attribuées à S. *Pierre*, à S. *Jâques* & à S. *Marc*, ils alléguent parmi les marques de la ſuppoſition de ces Piéces, que le *Fils* & le *S. Eſprit*, y ſont comme conſubſtantiels au *Pere*, & que la *Sainte Vierge* y eſt appellée *Mere de Dieu*; Expreſſions, qu'on dit n'avoir

ivoir été en uſage que depuis la condamtion des erreurs des Arriens & des Neſtoens. Ils en agiſſent tout autrement lors 'ils veulent ſoûtenir le Livre de S. *Athana*contre les Arriens, & la lettre de S. *Cle*nt, Pape, aux Corinthiens. L'un renferme s paſſages dont ſe ſert le Concile d'Epheſe ur établir la maternité de la Sainte Vierge; utre enſeigne des dogmes qui combattent ectement les Valentiniens & les Gnoſtiques, s dogmes de l'Egliſe, diſent là-deſſus ces itiques, étant toûjours les mêmes, l'Hée eſt toûjours combattuë avant même que tre née. Fort bien: mais d'où vient donc e l'Auteur connu ſous le nom de S. *Denis réopagite*, eſt rejetté parce qu'il dit que ieu eſt *Eſprit*, *Subſtance inviſible*, *ineffable*, *omprehenſible*; Expreſſions, leſquelles à ce 'on prétend, réfutent l'erreur des Antropoorphites? Si l'on admet la régle: *qu'il faut eter un Livre quand on y voit réfuter des erurs qui n'ont paru que dans la ſuite*, ne doit-l pas craindre qu'elle n'ébranle toute la Tradition?

L'Auteur examinant enſuite les conjectures ablies ſur les citations des Anciens, rapor un exemple qui n'eſt pas le ſeul qu'on peut er des Livres de nos Critiques: c'eſt que le *Alexandre*, uniquement appuyé ſur la régle s citations, prétend que les Vers Sybillins ſont pas ſuppoſez, pendant que M. *Du in* employe la même régle pour prouver la ppoſition de ces Vers. Le R. P. *de Sainte arie* paſſant de là à l'examen des principales gles de la Critique jointes enſemble, pour

découvrir la ſuppoſition d'un Ouvrage, ou pour démontrer la fauſſeté d'un fait hiſtorique, montre par pluſieurs exemples, que puiſqu'il n'y a preſque aucun fond à faire ſur chacune de ces Régles en particulier, on ne peut guéres compter ſur toutes, quoi que réünies. Leur incertitude va même ſi loin, qu'elles peuvent quelquefois faire paroître un Livre légitime, quoi qu'il ſoit certainement ſuppoſé.

La Régle apellée ſouveraine.

La Régle qu'on apelle la *ſouveraine* eſt, ſelon l'Auteur, autant ou plus incertaine qu'aucune autre, puis qu'elle ſe réduit au goût de chacun & aux préjugez particuliers. Voici cette Régle, telle que M. *Du Pin* l'a donnée. *La ſouveraine Régle eſt le jugement d'équité & de prudence, ſuivant lequel on balance les raiſons de part & d'autre, en ramaſſant enſemble toutes les conjectures qui ſont pour & contre.*

QUATRIÉME DISSERTATION.

IV. Diſſertation.

Cette Diſſertation, compoſée de nouvelles réflexions ſur les régles de la Critique, regarde dans ſa premiére partie le Recueil de Dom *Thierri Ruinart*, & quelques régles que M. *Tillemont*, & M. *Baillet* ont cru pouvoir établir ſur les *Actes* qu'ils ont raportez dans leurs Ouvrages. Les Actes ſincéres & choiſis des premiers Martirs, recueillis par Dom *Ruinart* ſont ſi eſtimez, qu'on peut les regarder comme ce que l'Egliſe a de plus precieux après l'Ecriture. Pour faire mépriſer d'autres Actes, quoique d'ailleurs aſſez bons, il ſuffit de dire, que ce Savant Benedictin ne les a pas jugez

Le Recueil des Actes des Martyrs, par D. Ruinart.

Digitized by Google

gez dignes d'entrer dans ſon Recueil. Le R. P. de *Sainte Marie* entreprend de faire voir qu'il y a toutefois pluſieurs Monumens qu'on en a exclu, qui pouvoient y trouver place, & même qu'il y en a aſſez pour en compoſer, un Volume auſſi gros, & auſſi rempli de faits certains & édifians, que le recueil de *Dom Ruinart*. Il montre encore, que tout ce que ce Benedictin raporte, n'eſt pas ſi original qu'on veut le perſuader, & qu'il y a pluſieurs Piéces dans ſon Recueil, que des Critiques regardent comme peu ſûres. Il ne va pas loin pour en chercher les exemples. L'Hiſtoire de *S. Jaques*, Evêque de Jeruſalem, qui eſt à la tête ſe préſente d'abord. M. *Arnaud* dans ſa Diſſertation ſur cette Hiſtoire montre, qu'il y a non-ſeulement des *Fables*, & des *Abſurditez*, mais même des *folies*; & il ſe ſert de raiſons ſi ſolides, que M. *de Tillemont*, qui a fait tous ſes efforts pour donner quelque probabilité à cette Hiſtoire, s'en eſt deſiſté dans la ſeconde Edition de ſes Mémoires. Cet exemple, ſuivi de pluſieurs autres, fait dire à l'Auteur, que ſelon les régles de M. *Baillet*, on devroit peut-être retrancher une partie des Actes de Dom *Ruinart*. Peut-on en effet, n'avoir point de difficulté ſur les Actes de *S. Syphorien* Martir *d'Autun*, puis qu'il ſemble que leur Auteur ait créé toute ſa matiére?

N'eſt pas complet.

Contient des Piéces Apocryphes.

Mais s'il y a pluſieurs Actes de Dom *Ruinart* qui puiſſent être rejettez ſuivant les régles de M. *Baillet*, il n'y en a pas moins ſuivant celles de M. *de Tillemont*. Après en avoir raporté quelques-uns pour le prouver,

notre Auteur descend dans un plus grand détail de ces régles, pour faire voir leur insuffisance. La premiére est celle-ci, que *les Actes des Martirs les plus simples & les plus courts ont toûjours été regardez comme les meilleurs.* Cette régle que les Critiques ont empruntée de *Baronius*, passe chez eux pour fondamentale; mais outre qu'on produit des Actes originaux qui n'ont point ces qualitez, se fonder sur elles, c'est faciliter aux fourbes le moien de faire valoir leur imposture. Il ne leur sera pas difficile de se former un stile de simplicité & d'antiquité, par la lecture des Actes, sur lesquels les Critiques prétendent avoir formé le bon goût pour ces sortes de Monumens. D'ailleurs, pourquoi réjetter un grand nombre d'Actes, dans lesquels les Critiques reconnoissent ces caractéres, comme sont les Actes des Papes *S. Alexandre*, & *S. Etienne*, de Sainte *Aurée*, & de *S. Sabine*. On prétendra peut-être que dans ces Actes l'Antiquité & la simplicité, soient encore accompagnées d'autres perfections; mais si ceux qui les exigent condamnent les Actes, ou selon eux elles ne se trouveront point, quels Actes sincéres & choisis pourront subsister?

Incertitude des Actes des Martirs.

Si l'on veut que les Actes sincéres des Anciens Martirs renferment peu de prodiges, peu de discours, peu de tourmens extraordinaires, qu'il n'y ait aucun terme injurieux, ni aucune promesse de recompenser les Martirs s'ils renoncent à la Foi; que deviendront entre autres les Actes de *S. Theodote*, & des Sept Vierges d'*Ancyre*? que deviendront ceux de *S. Romain*,

Digitized by Google

main, de *S. Vincent*, Diacres & Martirs, & enfin ceux de *S. Polycarpe*, que M. *de Tillemont* nous propose pour exemple de Piéces anciennes & authentiques. Dans l'Histoire du Martire de ce Saint on lit parmi plusieurs autres évenemens miraculeux, que des qu'il eut achevé sa priére, on alluma le feu, qui au lieu de le consumer, fit une voute autour de son corps, comme la voile d'un vaisseau enflée par les vents; que ce feu fut éteint du sang qui sortit d'un coup d'épée qu'on lui fit donner, & qu'avec le sang il sortit une Colombe de son corps.

Selon cette même régle il faudroit rejetter encore les Actes de S. *Maurice*, & de ses compagnons, de S. *Philippe*, Evêque d'Heraclée Martyr, & de plusieurs autres; toutes ces Piéces contenant des discours trop étendus. Mais pourquoi ne vouloir point de long discours, dit notre Auteur, quand Jesus Christ a dit, *dabitur vobis in illa hora quid loquamini*; *on vous donnera dans ces momens ce que vous devez dire*? A-t-il plus borné l'effet de sa promesse à dix mots, qu'à dit periodes? D'ailleurs qu'on lise un des plus beaux morceaux de l'Antiquité, savoir la Lettre que les Eglises de *Vienne*, & de *Lyon* écrivirent aux Chrétiens *d'Asie*, & de *Phrigie*, & l'on sera convaincu que les Martyrs ont souffert des tourmens, dont la cruauté recherchée passe toute imagination; Quels tourmens horribles ne voit on pas dans les Actes Proconsulaires de S. *Claude*, de S. *Astere*, & de S. *Neon*.

A l'égard des termes injurieux, M. de *Tillemont*, après les avoir censurez, les excuse jusqu'à

prétendre que c'eſt l'Eſprit de Dieu qui les a fournis aux Martyrs: „ la maniére dit-il, „ dont S. *Conon* Martyr parle au Juge, l'ap- „ pellant *un homme perdu, & le plus impie de* „ *tous les hommes*, eſt un peu dure. Ce ne „ ſont neanmoins que des termes dont l'un „ des Saints *Machabées* uſe envers le Roi *An-* „ *tiochus*, & le zéle de la vérité a ſa force auſſi „ bien que la paſſion. En effet on trouve beaucoup d'autres preuves de cette violence dans les Actes les plus authentiques; de ſorte qu'on auroit tort de les tenir ſuſpects pour cette raiſon.

La preuve, tirée des recompenſes promiſes à ceux qui abandonneroient la Foi, n'a pas plus de force: M. de *Tillemont* rejette l'Edit imprimé à *Toulouſe* en 1664. Sous le nom des deux *Dieux* Pére & Fils, parce que cet Edit porte qu'on promettoit de grands dons, & même des dignitez à ceux qui ſacrifieroient. Ce Critique devoit ſe ſouvenir que dans les Actes proconſulaires des Saints *Claude*, *Aſtere*, & *Neon*, on trouve que les Empereurs ſe ſervoient de promeſſes & de menaces, pour porter les Chrétiens à ſacrifier aux Idoles. Ces Actes qui ſont des plus authentiques que nous ayons, ne ſont pas les ſeuls qu'on pourroit alleguer ici.

Le R. P. de *Sainte Marie* s'étend encore ſur quelques autres régles, & ſur quelques autres remarques, par leſquelles on prétend prouver la ſuppoſition de certains Actes des Martyrs: Et il fait voir que chacune de ces régles à part, & toutes jointes enſemble, ſont ſu-

Digitized by Google

ſujettes à la même incertitude, que celles dont nous avons déja parlé.

Nous finirons l'Extrait de cette Diſſertation en remarquant, que les Actes *Originaux* qui ſont venus juſqu'à nous, ne montent qu'environ à trente, dont il n'y en a que ſix ou ſept, dont on puiſſe prouver l'autenticité par le témoignage des Anciens.

CINQUIE'ME DISSERTATION.

M. *Simon*, comme tout le monde ſait, a fait l'Hiſtoire Critique du Vieux & du Nouveau Teſtament. Son but dans cet Ouvrage eſt, de chercher les moiens de parvenir à une Verſion de ces Livres Sacrez, plus parfaite que toutes celles qui ont paru juſqu'à preſent, & de prouver par la difficulté d'y réüſſir, que pour ſuppléer à ce qu'il y a de défectueux dans la Bible, tous les Chrétiens doivent reconnoître une Tradition, qui ne ſe trouve nulle part plus ſûrement que dans l'Egliſe Romaine.

V. Diſſertation.

But du P. Simon dans ſa Critique.

Quelques-uns ont prétendu qu'on pouvoit accuſer M. *Simon* d'un autre but, c'eſt celui de ſecoüer le joug de la Tradition & de l'Ecriture, en faiſant voir les défauts de l'une & la foibleſſe de l'autre. D'autres le croyant de bonne foi n'ont pas voulu former contre lui un jugement ſi contraire à ſa déclaration, & à ce qu'on peut même inférer de ſon Ouvrage. Ils ſe ſont contentez de dire que ſon *Hiſtoire Critique* pouvoit mener à l'inconvenient qu'on vient d'indiquer.

D'autres vûës qu'on lui attribuë.

Toute cette Diſſertation conſiſte en réflexions ſur les régles que M. *Simon* établit, pour

réüſſir dans une Verſion plus parfaite que celles que nous avons; & notre Auteur fait voir que cette réüſſite eſt impoſſible, & qu'on ne voit pas que M. *Simon* employe la Tradition dans ſa nouvelle methode. En effet ſi le Texte Hébreu, comme le prétend cet Auteur, conſidéré en l'état où il étoit avant & après la Captivité juſques à *Jeſus Chriſt*, ne peut ſervir d'original pour une nouvelle Traduction. Si celui par exemple dont les Septante ſe ſont ſervis, ne doit point nous régler, puiſque dès ce tems-là le Texte Hébreu étoit fort altéré; enfin ſi le Texte Hébreu, loin de ſe perfectionner depuis *Jeſus Chriſt*, a même reçû de nouvelles alterations, où trouvera-t-on à préſent un Texte correct & exact? Les Juifs peut-être le fourniront; on ſait avec quelle exactitude les Bibles deſtinées à leurs Synagogues ſont écrites; mais ces Bibles n'ont été miſes en l'état où elles ſont, que ſur des exemplaires déja corrompus. Quelque perfection qu'ait la *Maſſore*, on ne peut abſolument s'y régler puiſqu'elle n'a rien de divin, & que les Juifs de *Tyberiades*, qui ſelon M. *Simon*, en ſont les Auteurs, ont pû ſe tromper en une infinité d'endroits. On ſait même qu'ils ont trop limité le Texte Hébreu, & que d'ailleurs ils manquoient de textes corrects. De plus ſi on ne peut diſtinguer dans les Anciennes Verſions quels ſont les endroits corrompus d'avec ceux qui ne le ſont pas, & qu'il ne puiſſe être évident par la comparaiſon des unes avec les autres, que celles-ci ſont meilleures que celles-là, il ne reſte aucun moyen

Difficulté ſur le Texte Hébreu.

de

de rétablir l'original dans sa pureté, & d'en faire une Version exacte & parfaite.

Difficultez sur les points.

De plus quand ou auroit même un Texte Hébreu où rien ne seroit alteré, qui peut être sûr de savoir assez bien la langue Hébraïque pour entendre ce Texte parfaitement? Les seules difficultés des points voyelles & des accens, sont insurmontables. Si on les suit comme ils sont posez, on court risque d'être la dupe des autres; si on les établit soi-même, on court risque d'être la dupe de sa propre prévention. Il en est de même des points & des virgules. On ne trouve aucune distinction de périodes dans les Anciens Manuscrits, qui sont privez de ces secours. Ajoutons que pour faire une Version exacte il faudroit connoître parfaitement la langue dont on se sert, afin de pouvoir rendre, par des termes équivalens, toute la force des expressions Hébraïques. Ce sont là les difficultez de M. *Simon* détaillées avec beaucoup d'exactitude & de discussion. Dans la Dissertation dont il s'agit à présent, le R. P. de *Sainte Marie* oppose d'autres difficultez à celles de M. *Simon*; il combat les sentimens de ce Critique par les sentimens d'autres Auteurs, & par des réflexions particulieres. Il fait voir que les mesures, que M. *Simon* veut prendre pour une nouvelle Version, sont fausses, qu'il les avance quelquefois avec temerité, & qu'en condamnent les autres il s'est souvent condamné lui-même. L'Auteur suit M. *Simon* dans ses régles de Critique pour rétablir la Version des Septante, que les Péres même, selon lui, ont corrompuë, sous pretexte de la rendre plus con-

Digitized by Google

conforme à l'original. Il le ſuit dans les régles qu'il raporte touchant les points voyelles & les accens, touchant les mots Hébreux qui ſont équivoques, & la maniére d'aprendre la langue Hébraïque. Il le ſuit enfin dans les autres régles de ſa nouvelle methode, où il l'accuſe, comme nous l'avons déja remarqué, de ne pas faire entrer l'autorité de la Tradition. Comment en effet, dit le R. P. de *Sainte Marie*, accorder ces choſes enſemble? Soûtenir d'une part, qu'il eſt impoſſible d'expliquer l'Ecriture, que par raport aux notions que la Tradition nous donne de la Religion; & de l'autre déferer davantage aux lumiéres de la Critique, pour l'explication de l'Ecriture, qu'à l'autorité de l'Egliſe & des Péres, dont l'autorité fait la Tradition.

Difficultez ſur la Tradition.

Sixte de Sienne, dit M. *Simon*, rejette toutes les nouvelles interpretations de la Bible, parce qu'elles ne peuvent aporter que de la confuſion dans la Religion; & qu'il n'y à point d'autre moyen de concilier les differentes opinions, qu'en ſe ſoumettant au jugement de l'Egliſe, laquelle ſeule peut diſtinguer les veritables interpretations de l'Ecriture, d'avec les fauſſes... Il en conclut qu'il eſt néceſſaire de s'arrêter à la Tradition que l'Egliſe nous propoſe dans ces ſortes de difficultez. „ Mais „ il me ſemble, dit M. *Simon*, qu'il étend „ trop loin ſon principe, & que ſous prétéxte „ que nous devons déferer entiérement à „ l'Autorité de l'Egliſe dans ce qui regarde la „ Religion, il lui donne auſſi le pouvoir de „ décider des matiéres qui appartiennent pu„ rement à la Critique, & à la Grammaire.

„ Voilà

Digitized by Google

„ Voilà, reprend le R. P. *de Sainte Marie*, „ comment cet éclairé Critique prétend re„ fuser à l'Eglise le pouvoir de concilier les „ différentes opinions sur l'Ecriture; c'est à „ dire, de distinguer les véritables interpréta„ tions d'avec les fausses, sous prétexte que „ ces questions appartiennent purement à la „ Critique & à la Grammaire.

Pour ce qui est des Peres de l'Eglise dont le consentement unanime fait la Tradition, voici comment M. *Simon* en parle: „ Il est „ certain que la plûpart des Peres n'ont pas „ eu tous les secours nécessaires, ni même „ assez de tems pour aprofondir les grandes „ difficultez qui se rencontrent dans l'Ecritu„ re. Les Commentaires des nouveaux In„ terprétes doivent être préférez en beaucoup „ d'endroits, à ceux des Anciens.... Il ar„ rive quelquefois, que les Peres ajustent le „ Texte de l'Ecriture à leur sens, & il seroit „ dangereux de réformer les exemplaires sur „ leurs citations. Mais suivant cela, reprend „ le R. P. *de Sainte Marie*, on ne voit pas „ comment M. *Simon* a pû avancer; qu'*il est* „ *impossible d'expliquer l'Ecriture, que par ra*„ *port aux notions que la Tradition nous a don*„ *nées de la Religion; que c'est sur la Tradition* „ *qu'on doit régler ce qu'il y a d'obscur dans l'E*„ *criture*, puis qu'il nous donne d'autres fon„ demens de la Tradition, que l'Eglise & les „ Peres, qu'il semble, selon ses principes, ne „ pas reconnoître pour Juges compétens.

Est-il question de savoir ce qui apartient véritablement au Texte: S'agit-il d'une ponctuation qui change souvent le Texte original, aussi-

auſſi-bien que la différente ſituation des accens & des virgules, tout cela, ſelon M. *Simon*, quelque eſſentiel qu'il ſoit à l'Ecriture, dépend uniquement du Traducteur. Cette Diſſertation finit par les régles de M. *Simon* touchant les Verſions authentiques, & par pluſieurs réfléxions curieuſes ſur la Traduction du Nouveau Teſtament de ce Critique; nous ne paſſons qu'à regret pluſieurs choſes curieuſes & intéreſſantes qui ſont dans ce penultiéme Article. L'autre ne contient preſque que les Cenſures de quelques Prélats ſur ce Nouveau Teſtament.

SIXIÉME DISSERTATION.

VI. Diſſertation. Après le nombre infini d'exemples par leſquels le R. P. *de Sainte Marie* a prouvé l'inutilité des régles de la Critique, & l'inexactitude des Critiques mêmes à les ſuivre, il paroît ſuperflu de rebattre davantage cette matiére; mais notre Auteur, qui ſelon les apparences, a deſſein de faire voir non-ſeulement l'abus de ces régles, mais auſſi de traiter des matiéres où cet abus s'eſt gliſſé, raporte encore dans la ſeconde partie de cette Diſſertation, pluſieurs exemples ſur le même ſujet, qui ne ſont ni moins forts, ni moins conſidérables que ceux dont nous avons déja indiqué un bon nombre.

Il fait voir de nouveau, que par les mêmes régles on peut montrer, que des Ouvrages qu'on croit ſuppoſez, ne le ſont pas, & que d'autres qu'on croit légitimes ſont ſuppoſez. Telles ſont les régles qui ſervent à M. *Du Pin*

Digitized by Google

Pin pour établir l'autenticité des Epîtres de S. *Ignace*, & par leſquelles on peut prouver contre ce Critique, comme l'a fait le P. *Alexandre*, que les Vers attribuez aux *Sybilles* ne ſont pas ſuppoſez, non plus que les lettres d'*Abgare* à *Jeſus Chriſt*. Pour faire ſentir encore que par ces mêmes régles on peut défendre le pour & le contre, l'Auteur allégue la queſtion, ſi *Denis l'Aréopagite* eſt venu en France; queſtion debattuë par des raiſons également probables de côté & d'autre. Il entre ſur ces exemples dans des diſcuſſions ſavantes & inſtructives, que le Lecteur verra s'il lui plaît dans le Livre même; nous marquerons ſeulement en peu de mots le contenu de la premiére partie de cette Diſſertation.

La Critique employée contre la Religion.

Notre Auteur s'étend d'abord ſur l'abus qu'on fait de la Critique, en s'en ſervant aſſez ſouvent pour attaquer la Religion Chrétienne. Combien d'Ouvrages de ténébres, dit-il, produirions-nous au grand jour, dans leſquels les Critiques ont ſignalé, comme à l'envi, leur audace aux dépens même de la Religion; juſqu'à réduire les preuves qui la démontrent aux termes d'une eſpéce de probabilité? .... Combien de conteſtations peu utiles ont-ils excitées ſur les Monumens de l'Antiquité Chrétienne. Ceux d'entr'eux qui n'ont oſé y donner une atteinte directe, l'ont quelquefois attaquée par contre-coup; quelques-uns en diminuant le reſpect dû aux Saints Peres, qui en ſont les canaux; quelques-uns en les apellant à leurs ſecours, pour défendre les divers Syſtêmes qu'ils formoient; d'autres enfin en donnant à leurs paroles tel ſens qu'il leur plaiſoit.

Si

Digitized by Google

Si la Critique n'a pas épargné la Religion Chrétienne, l'Hiſtoire de l'Egliſe n'a pû que s'en reſſentir. Le R. P. *de Sainte Marie* nomme pluſieurs Proteſtans à qui il reproche d'avoir fait ſervir leur ſcience à ce mauvais uſage. Il raporte auſſi pluſieurs exemples d'une animoſité peu Chrétienne, qui a ſouvent porté les Critiques à ſe traiter de la maniére du monde la plus indigne pour des bagatelles, pour un mot, pour une ſimple Lettre, *an* i *an* i *dans Sincerus. Scaliger*, parce qu'*Eraſme* condamnoit les imitateurs ſcrupuleux de *Ciceron*, l'apelle * *Paraſite*, *Yvrogne*, *Bête*, *Furie*, *Bourreau*, *Avare*, *Ignorant*, *Sot*, *Peſte de la Religion*, *la tache de l'Eloquence*, *la Vipere du Genre Humain*? Combien d'Auteurs de notre tems exercent ils la Critique à cet égard de la même maniére que *Scaliger*?

SEPTIE'ME DISSERTATION.

VII. Diſſertation. Après avoir montré dans les Diſſertations précédentes, les défauts qui ſe trouvent dans l'uſage & dans les régles de la Critique, le R. P. *de Sainte Marie* tâche de découvrir les moyens dont on ſe peut ſervir pour redreſſer ce grand Art. „ Nous détaillerons en peu de „ mots, dit-il, les voyes qu'on devroit tenir „ pour le rectifier, le rendre un peu plus inébranlable dans ſes principes, afin de pouvoir „ voir s'en ſervir plus avantageuſement pour „ éclaircir & affermir l'Hiſtoire de l'Egliſe.

Il commence par faire voir qu'on ne trouve point dans les Ouvrages de Critique une notice

* *Jul. Scalig. Orat. in Eraſm.*

Digitized by Google

notion assez exacte de la plûpart des mots, & des choses signifiées par ces mots. Par cette inexactitude plusieurs Livres nommez *supposez* chez les uns, sont appellez *apocryphes* par les autres. *Différens sur la signification de certains mots.* Les Critiques différent beaucoup entr'eux sur la signification du mot *Apocryphe*; mais sur celui de *Canonique*, ils sont tous d'accord, que cet épithete convient à *un Livre reçû par l'Eglise, comme faisant partie de l'Ecriture*. Mais s'ils s'accordent sur la définition du mot, il n'en est pas de même à l'égard de la chose signifiée, ce que notre Auteur fait voir par plusieurs exemples. Il en ajoûte encore sur quelques autres mots dont la signification est en dispute. Celui de *legitur* partage fort M. *Du Pin* & le P. *Alexandre*. S. *Jerôme*, parlant des Lettres de *Seneque* écrites à S. *Paul*, dit ces paroles: *non ponerem* Senecam *in Catalogo Sanctorum, nisi me illæ Epistolæ provocarent, quæ leguntur à plerisque*. Le même mot *leguntur* se trouve encore dans S. *Augustin*: *merito ait Seneca*..... *cujus etiam quædam ad Paulum Apostolum leguntur Epistolæ*. M. *Du Pin* dit, que par ce terme *leguntur*, dont se servent ces deux Peres, ils ne veulent pas dire que ces lettres soient véritables, mais seulement qu'on les lit sous le nom de *Sénéque*. Le P. *Alexandre* au contraire soûtient, que S. *Jerôme* & S. *Augustin*, par ce mot *leguntur*, attribuent ces lettres à *Sénéque*.

Notre Auteur enfin tâche de trouver un moyen pour remédier à ces défectuositez; & il croit qu'il n'y en a point d'autre, que d'ajoûter à l'Autorité & à la Conjecture, deux autres principes, la Tradition, & l'usage ou

le consentement des Eglises. Un de ces principes, ou tous les deux, joints à l'autorité ou à la conjecture, deviendront comme la Régle souveraine qui jugera en dernier ressort, en faisant pancher la Balance du côté où on l'ajoûtera. „ Par l'Eglise, dit notre Auteur, „ dont le consentement universel devroit trouver place parmi les principes de la Critique, il ne faut pas entendre l'Eglise comme définissant en matiére de Foi, mais comme instruisant les Fidéles sur des purs faits „ historiques, & les leur proposant simplement comme des pratiques saintes & anciennes dans ses Dyptiques, c'est à dire, „ dans les Martyrologes, les Calendriers, „ les Missels, les Breviaires, les Litanies & „ autres Monumens qui sont à son usage; „ sur tout lors que ces usages sont accompagnez des conditions que doit avoir une „ Tradition raisonnable. Par l'usage ou le consentement des Eglises particuliéres, des Provinces, des Royaumes, „ on n'entend „ pas, continuë notre Auteur, qu'on veüille „ faire revivre ou soûtenir une infinité de Fables & d'Histoires faites à plaisir, que nos „ Peres ont reçûës avec avidité, & qu'ils „ nous ont contées comme fort édifiantes. „ On est persuadé, dit-il, dans un autre endroit, qu'il est également déraisonnable, & „ de recevoir sans choix toutes ces vieilles „ Histoires que nos Peres nous ont laissées, „ & de les rejetter toutes sans exception.

L'usage ou le consentement de l'Eglise.

Le R. P. *de Sainte Marie* établit ces deux principes, sur l'exemple de *Tertullien*, d'*Origene*, de S. *Gregoire de Nazianze*, S. *Epipha-*

ne,

Digitized by Google

ne, S. *Jean Chrisostome*, S. *Jerôme*, S. *Augustin* & *des autres Ecrivains des mêmes Siécles* & *des suivans*, qui nous ont donné „ la connoissance d'une infinité de faits, touchant „ Notre Seigneur, la Sainte Vierge, les „ Apôtres, les Hommes Apostoliques, l'Hi„ stoire de l'Eglise, & quantité de saintes „ pratiques, qu'ils n'ont aprises que par le „ canal de la Tradition, ou qu'ils ont tirées „ des usages de l'Eglise, & de l'opinion des „ Peuples.

Le malheur qu'il y a, c'est que par les exemples mêmes que l'Auteur raporte, l'on voit que la Tradition de l'Eglise est souvent fautive; qu'elle a fait plusieurs fois corriger & réformer ses Dyptiques par l'ordre des Papes; & que les usages particuliers des Eglises sont si remplis de Traditions fausses & populaires, qu'elles se sont glissées jusques dans leurs Breviaires, qu'on est obligé de réformer dans plusieurs Diocéses, & que ceux qui viendront réformeront peut-être encore. Le R. P. *de Sainte Marie* se fait bien des objections sur ce sujet, mais il nous paroît, qu'il y répond plûtôt en homme qui voudroit que ce qu'il soûtient fût vrai, qu'en homme qui en voit clairement la certitude. *Remarque D. J.*

Nous allons raporter des Régles qu'il veut établir pour faire valoir ses deux principes, & pour perfectionner les deux autres, l'Autorité & la Conjecture.

Le R. P. *de Sainte Marie* veut d'abord, que pour éviter la plûpart des difficultez qui naissent ordinairement sur l'autenticité de plusieurs Ouvrages des Anciens, on mette pour

Préliminaire de l'Histoire de l'Eglise, quelques Tables, dans lesquelles on rangera, selon l'ordre des tems, les Ouvrages des Auteurs Ecclesiastiques des six ou huit premiers Siécles.

Dans la premiére Table on placera les Ouvrages reçûs de tout le monde, comme indubitables. Dans la seconde, ceux qui sont certainement supposez. Dans la troisiéme, les douteux. Dans la derniére les Ecrits reconnus comme autentiques par quelques Critiques, ou rejettez comme Apocryphes par d'autres. L'on voit qu'il n'est ici question que de l'autorité de tous les Ecrivains, dont le témoignage peut être de quelque secours à la Critique.

Les Auteurs ont pû apprendre les faits.

1. par Révélation.

Ces Auteurs, remarque le nôtre, ont pû apprendre en plusieurs manières les faits dont ils rendent témoignage. 1. Ils ont pû les apprendre par Révélation ou par Inspiration, comme S. *Cyprien* dans ses Lettres 8. 10. 34. 54. 69. marque que cela lui est arrivé plusieurs fois, & comme M. *Dodwell* le reconnoît lui-même, par divers exemples qu'il en rapporte, & par ces paroles*: *in omni fere intervallo, ab Apostolis ad Cyprianum usque, perpetuus erat Visionum usus, semperque ab Ecclesiâ probatus*; „ depuis les Apôtres jusques au tems „ même de S. Cyprien, l'usage des Visions „ étoit continuel, & toûjours approuvé de l'E„ glise. Cette voye est la plus sûre & la plus infaillible, mais la preuve n'en est guéres du ressort de la Critique, comme le remarque le R.

* *Dissert. Cyprian. 4. §. 1. & seqq.*

R. P. *de Sainte Marie.* 2. Ils ont pû apprendre les choſes par eux-mêmes. Là-deſſus notre Auteur établit, que lors qu'un fait eſt ainſi raporté par un homme de probité & digne de foi, on ne doit pas le révoquer en doute, à moins qu'on n'ait des preuves poſitives qu'il ait été ſurpris. Par conſéquent, on ne ſauroit donner de preuves plus certaines d'un fait, que celles qui ſont établies ſur l'autorité d'un Témoin oculaire; & on agit toûjours prûdemment quand on y donne créance. Il avouë pourtant que pluſieurs Auteurs ſoit Anciens, ſoit Modernes, ont été ſurpris ſur des faits; & entr'autres exemples, il raporte celui-ci dans une Note. „ Pluſieurs „ Auteurs graves, dit-il, aſſurent que l'on „ garde à Veniſe l'Evangile de S. *Marc* écrit „ de ſa propre main. Les uns diſent, qu'il „ eſt en Latin, & les autres prétendent, qu'il „ eſt en Grec. Le ſavant Pere de *Montfaucon*, qui a vû le fameux Tréſor de S. *Marc*, „ dit deux choſes remarquables de cet Evangile. La premiére, qu'il eſt écrit ſur un „ papier d'Egypte, & non point ſur des membranes. La ſeconde, qu'il juge que les „ Caractéres ſont Latins, non-ſeulement par „ ce qu'il en a vû lui-même, mais encore „ par l'Hiſtoire de ce Manuſcrit. *In diario Ital. Pariſ.* 1702. *Maximilien Miſſon*, Curieux „ Proteſtant, dans la 16. Lettre de ſon Voyage d'Italie, imprimé en 1703. fait de cet „ Evangile de S. *Marc*, une deſcription la „ plus détaillée qu'on puiſſe ſouhaiter. Il „ aſſure l'avoir vû & conſidéré, étant avec M. „ l'Abbé *Liſle*, Bibliothécaire de S. *Marc*, & „ qu'il

2. *par eux-mêmes.*

„ qu'il y a remarqué que les feüilles de ce
„ Livre ſont de Parchemin, & qu'il eſt écrit
„ en Grec; car il dit y avoir remarqué un
„ Δ, & un Σ, & même ce mot KATA.
„ Voilà deux Témoins oculaires, qui ne
„ s'accordent guére ſur un même fait, dont
„ l'un & l'autre ſe dit Témoin oculaire. S'il
„ en faut croire le P. *Mabillon*, qui avoit vû
„ le Tréſor de S. *Marc*, avant les deux au-
„ tres, ce Livre eſt fermé avec des Sceaux,
„ qui ne s'ouvrent à qui que ce ſoit. *Mabil.*
„ *Iter. Ital. p.* 32.

3. par les Témoins oculaires.

3. Les Ecrivains ont pû aprendre des perſonnes qui ont vû ou ſçû par eux-mêmes, les événemens qu'ils racontent. Ce ſeroit, dit notre Auteur, une eſpéce de témérité de rejetter un fait raporté par un Auteur, qui donne pour garand un homme qui aſſure, que ce fait s'eſt paſſé ſous ſes yeux.

4. par les Auteurs Contemporains.

4. Le témoignage des Auteurs Contemporains eſt encore une autre ſource, d'où l'on peut tirer des preuves, ſur leſquelles on peut compter en matiére d'événemens.

De l'Autorité des Anciens par raport aux faits.

Le R. P. *de Sainte Marie* a ſoin d'accompagner toutes ces remarques d'exemples, qui font voir que ces principes de la connoiſſance des faits peuvent tromper quelquefois; mais afin qu'on ſe conduiſe à cet égard d'une maniére raiſonnable & prudente, il établit les Régles que voici.

1. Régle.

1. A l'égard des faits célébres & éclatans, qui n'ont rien d'incroyable, & qui ſe ſont paſſez dans le Païs des Ecrivains qui les racontent; on doit recevoir ſans balancer le témoignage de ces Auteurs, ſous

Digitized by Google

sous les yeux desquels les faits sont arrivez, ou qui les ont apris de personnes dignes de foi, ou qui ont été Contemporains; sur tout si ces Auteurs ont eu du discernement de la probité & de la bonne foi.

II. Quand les événemens ne sont pas publics, quand ils ne contiennent rien de fabuleux, & quand ils se sont passez dans le Païs de l'Auteur qui les raporte, alors on peut reconnoître ces faits comme vrai-semblables; sur tout s'ils se trouvent racontez, par des témoins oculaires, ou par des Contemporains qui paroissent éloignez de vouloir imposer. *II. Régle.*

III. Quoique les Historiens nous ayent laissé par écrit des événemens qui ont été connus de peu de personnes; quoique ces faits passent pour être un peu extraordinaires; qu'ils soient accompagnez de circonstances, qui ne sont pas tout à fait incroyables; & qu'ils soient arrivez dans un Païs éloigné; on ne doit pas les rejetter sans en avoir, je ne dis pas seulement de fortes raisons, mais encore des preuves très-convaincantes. Car il n'est pas croyable qu'un homme qui a quelque probité, soit assez impudent, pour vouloir imposer aux autres des faits, que les Ecrivains contemporains auroient pû relever, en faisant voir qu'ils n'étoient pas vrais. *III. Régle.*

IV. Si un Auteur passe pour être trop crédule, & s'il est accoûtumé à debiter des Fables, & à recevoir sans choix & sans discernement des narrations incertaines; si cet Auteur, dis-je, raconte des faits dont il se dit témoin occulaire, & s'il assure les avoir apris de ceux qui les avoient vûs & connus, ou qui étoient Contemporains; il semble qu'on ne doit pas rejetter ces événemens: sur tout, lors qu'ils sont publics & éclatans, lorsqu'ils ne contiennent rien que de vrai semblable, & qu'ils sont arrivez dans son Païs; à moins qu'on n'en *IV. Régle.*

Digitized by Google

puiſſe marquer d'ailleurs la fauſſeté..... Il faut obſerver cependant, que ſi ce même Auteur parle de faits connus de peu de perſonnes, peu probables & arrivez dans un Païs éloigné; on ne doit pas ajoûter foi à ces événemens, qu'après les avoir bien examinez; quoique l'Auteur aſſure en avoir été témoin oculaire, ou l'avoir apris de perſonnes qui les avoient vûs & connus.

Le R. P. de *Sainte Marie* veut enfin qu'on préfére les anciens Auteurs d'un Païs, aux Etrangers; qu'on ait recours aux qualitez perſonnelles des Auteurs pour juger du poids de leur témoignage, lors qu'ils n'indiquent pas les ſources, où ils ont puiſé les recits qu'ils font. Que les Livres ſupoſez, qui ſont pleins de Fables, doivent être regardez comme n'étant d'aucune autorité. Que ceux où il y a de bonnes choſes, mélées avec pluſieurs Hiſtoires fabuleuſes, doivent à peu près être regardez comme ces premiers. Que les Livres ſuppoſez où il n'y a rien que d'édifiant & de ſolide, doivent faire une preuve aſſez forte pour obliger de recevoir un fait, & que ce fait ſera plus ou moins recevable, ſuivant qu'on découvrira dans ſon Auteur plus d'érudition, de bon goût, & de bonne foi.

De l'Autorité des Anciens comparez les uns avec les autres.

Le témoignage des Anciens peut avoir des dégrez d'autorité très differens, ſi on le compare avec celui des autres Auteurs Eccleſiaſtiques. Comme il ſeroit très difficile, continuë le R. P. de *Sainte Marie*, de faire le détail en particulier de ce paralelle, je me contenterai d'établir ici quelques régles generales à ce ſujet.

I. Lors

Digitized by Google

I. Lors qu'un Auteur raporte seul un fait, qui est combattu par plusieurs, dont le témoignage est également recevable en tout, quoique la verité soit peut être du côté de celui qui parle seul, la raison demande qu'on abandonne son sentiment, pour se ranger du côté où il se trouve plusieurs Ecrivains. *I. Régle.*

II. Quand un ou deux Historiens racontent un fait, dont les autres ne font aucune mention, on doit plûtôt écouter celui qui parle, qu'un grand nombre qui ont passé sous silence l'événement dont il s'agit. Car il arrive quelquefois, que les Auteurs negligent de mettre par écrit les choses qui se passent sous leurs yeux, parce qu'elles sont si communes, qu'il ne paroit pas possible, que personne les puisse ignorer. *II. Régle.*

III. Lors que divers Auteurs ont raporté différemment un même fait, il faut tâcher de developer l'intérêt qu'ils y avoient; car l'intérêt séduit ordinairement les hommes. Cependant on ne doit pas pénétrer trop avant dans leurs motifs interieurs; on doit s'attacher plûtôt à ce qui est connu, qu'aux Conjectures qu'on tire des mouvemens les plus secrets de leur cœur. Conjectures qui sont toûjours incertaines & douteuses..... Quand ces motifs ne sont pas évidemment connus, on doit tâcher de lever les contradictions, & de concilier ces Ecrivains les uns avec les autres, autant que la verité le peut permettre. *III. Régle.*

IV. Si plusieurs Anciens soûtiennent deux sentimens differens, il est permis de suivre celui qu'on jugera le plus vrai-semblable. *IV. Régle.*

V. On ne sauroit blâmer un Savant qui suit le *V. Régle.* témoignage d'un Ancien, & qui l'abandonne, suivant les divers sujets qu'il traite, en le comparant avec d'autres Ecrivains Ecclesiastiques, qui ont plus ou moins d'autorité, parce que les conjectures ou

Digitized by Google

les circonſtances peuvent l'obliger d'abandonner dans une occaſion un Auteur, ſur lequel il s'étoit appuyé dans une autre.

Après toutes ces régles, qui ſont accompagnées de beaucoup d'exemples & de réfléxions, l'Auteur déclame un peu contre ceux qui n'ont pas pour les Péres le profond reſpect qu'on leur doit, & qui eſt très convenable à des Enfans de l'Egliſe; „ quand ce ne ſeroit, dit-il, que pour s'oppoſer à la conduite des Hérétiques, qui pour la plûpart font tous leurs efforts pour infirmer l'autorité des Péres..... & qui ſe ſont enfin déchargez de leur autorité, touchant le dogme & la Tradition..... Combien d'exemples, dit-il, dans un autre endroit, n'avons nous pas donné de cette conduite? Juſques-là même que des Critiques Catholiques ont préféré ſur ce ſujet les lumiéres des Proteſtans à celle des Anciens. Quand on à paſſé ces bornes, qu'il eſt à craindre qu'on n'en demeure pas là!

Régles touchant les qualitez perſonnelles des Anciens.

Enſuite, quoi qu'il ait employé un article tout entier à examiner le témoignage des Anciens, par raport à leurs qualitez perſonnelles, il remarque que pour s'aſſurer de quel poids peut être le témoignage d'un Ancien, il faut faire attention: I. A l'exactitude, au diſcernement, à la ſolidité, & au bon goût qu'il fait paroître dans ſes Ouvrages. II. S'il a de la facilité à recevoir toutes ſortes d'Hiſtoires; s'il eſt trop credule; ou s'il marque de la retenuë, en n'avançant rien qu'après l'avoir bien examiné. III. A la maniére dont il

Digitized by Google

il s'explique: si c'eſt en termes formels & ſans ambiguité; s'il ne détruit pas dans un endroit ce qu'il avoit établi dans un autre; ſi c'eſt en paſſant & par occaſion, ou en examinant la choſe à fonds. IV. Si la paſſion, l'intérêt, les préjugez, la chaleur de la diſpute ont eu quelque part à ce qu'il a écrit. V. S'il poſſede bien ſa matiére; s'il eſt ſujet à ſe tromper; s'il a eu une parfaite connoiſſance des affaires dont il traite; enfin, s'il y a eu quelque part.

Le R. P. *de Sainte Marie* paſſe à la *Conjecture*, ſeconde ſource de la Critique. Il la définit d'abord *une preuve qui n'eſt pas certaine.* Le Sophiſme ne prouve rien, il ne tend qu'à ſurprendre par une apparence trompeuſe. La certitude met la verité en évidence & fait que l'Eſprit s'y attache fortement. La conjecture tenant ainſi le milieu entre l'un & l'autre, découvre la verité à l'Eſprit, de telle ſorte qu'il n'en eſt pas tout-à-fait convaincu. *La Conjecture.*

Voici les régles qu'on peut établir touchant les dégrez de probabilité, tirée des Conjectures. *Régles touchant la Conjecture.*

I. La probabilité d'un fait eſt plus ou moins grande, à proportion que les conjectures ou les motifs, ſur leſquels elle eſt appuyée, ſont plus ou moins ſolides & raiſonnables. *I. Régle.*

II. Un motif eſt d'autant plus raiſonnable, qu'un plus grand nombre de Savans le reconnoiſſent pour tel. Car s'il n'eſt pas poſſible, moralement parlant, qu'un motif ſoit juſte & raiſonnable, & qu'il ne ſoit pas reconnu comme tel, par les gens ſages; auſſi à meſure que pluſieurs l'approuveront, il ſera d'autant plus fort pour faire preu- *II. Régle.*

ve,

Digitized by Google

ve, & cette preuve ſera auſſi d'autant plus recevable.

III. Régle. III. Il s'enſuit de là qu'une conjecture, communément reçûë des Savans & de ceux qui ne le ſont pas, rend un évenement plus probable, que ſi elle n'étoit admiſe que par quelques-uns; & que ſa preuve diminuë, à proportion qu'il y a moins de Savans, qui conviennent de la ſolidité de ce motif, ou de cette conjecture, ſur leſquels le fait Hiſtorique eſt établi. Il peut même arriver qu'un événement, qui a paſſé long-tems pour certain, ou pour très probable, peut devenir & paroître faux & inſoûtenable, lors que des Savans découvrent avec le tems des conjectures ſi fortes & ſi convaincantes de la ſuppoſition de ce fait, que la probabilité qu'il avoit auparavant s'évanoüit, de telle ſorte, que perſonne ne doute plus de ſa fauſſeté.

IV. Régle. IV. Un évenement peut paſſer pour n'être pas probable, lors que la preuve qu'on en donne n'eſt fondée ſur aucun motif raiſonnable; & comme une conjecture peut avoir moins de vrai-ſemblance qu'une autre, cela fait qu'une Hiſtoire peut avoir moins de probabilité qu'une autre.

V. Régle. V. Pour connoître ſi un motif eſt raiſonnable ou non, il faut examiner ce qu'en penſent communément les gens ſages; & il ne ſuffit pas que celui qui employe cette conjecture, juge qu'elle eſt conforme à la raiſon. Car on trouve ſouvent, que les Savans même ſe ſervent de motifs, qu'ils regardent comme très juſtes, pendant que d'autres qui ſont deſintéreſſez, en portent un jugement tout oppoſé.

VI. Régle. VI. Afin qu'une preuve puiſſe rendre un fait ſurement probable, il faut que le motif ſoit raiſonnable; & il ne ſuffit pas de dire qu'il n'y a pas de conjecture oppoſée: Car pour qu'un Ecrivain reçoive un fait, ſuivant les régles de la prudence, ce

Digitized by Google

ce n'eſt pas aſſez de juger, que la conjecture n'eſt pas déraiſonnable; & il ne ſuffit pas de dire, qu'il n'y a pas de conjecture oppoſée. Il faut encore être en qualité d'homme ſage, ſon motif ſoit conforme à la raiſon; afin qu'il puiſſe ſe déterminer d'un côté plûtôt que de l'autre.

VII. Règle. VII. On ne doit pas reconnoître une Hiſtoire comme probable, quand on a des conjectures ſi fortes, qu'elles peuvent évidemment convaincre du contraire, & quand elles arrivent juſques à faire une eſpéce de certitude morale.

VIII. Règle. VIII. L'autorité doit ceder à la conjecture, lorſqu'elle paroît ſi juſte & ſi raiſonnable, que les perſonnes judicieuſes & deſintereſſées, ſont convaincuës que l'Auteur s'eſt trompé; & qu'on ne ſauroit le juſtifier ſans ſe ſervir de détours, & de réponſes peu ſolides. Mais quand il arrive qu'un fait eſt ſuffiſamment ateſté par le témoignage d'un Auteur qui a quelqu'autorité, qui s'explique clairement & ſans ambiguité, qui n'eſt point contredit par d'autres Ecrivains, & qu'on ne peut convaincre de s'être trompé; pour lors l'autorité doit l'emporter ſur la conjecture.

IX. Règle. IX. Lors qu'un recit eſt ſoûtenu d'un bon motif & d'une conjecture raiſonnable, il ne ſuffit pas pour détruire cette preuve, ou pour rejetter ce fait, de dire en general, cela ne peut pas être; apparemment, il eſt à craindre, que cet événement ne ſoit faux; on peut douter qu'il ne ſoit tiré de Monumens ſuppoſez; mais il faut des réponſes poſitives, & des preuves formelles ou plus fortes, ou également convaincantes pour affoiblir ces conjectures, ou les contrebalancer.

X. Règle. X. Comme les conjectures ſont ſouvent trompeuſes, un judicieux & moderé Critique, devroit ſe faire une eſpece d'honneur de ne quitter jamais la route ordinaire, qu'autant qu'il y ſeroit contraint

traint par l'intérêt de la vérité: bien loin de préférer ses lumieres à celles des grands Hommes qui ont paru devant nous, il devroit être persuadé qu'il ne sauroit tenir une route plus sûre, que quand il marchera sur leurs pas.

Régles touchant la Tradition & les Usages des Eglises.

Nous venons de voir les Régles par lesquelles le R. P. *de Sainte Marie* veut perfectionner & l'Autorité & la Conjecture. Nous allons encore voir ici celles qu'il établit pour apuyer la Tradition & les Usages des Eglises, qui sont selon lui le troisiéme & le quatriéme principe de la Critique. Il raporte d'abord celles de M. *Du Pin*, à l'égard de l'usage des Eglises. Il faut, dit ce Docteur, 1. être assuré que toutes les Eglises étoient dans cet usage uniforme dès les premiers Siécles. 2. Que les Anciens Peres en soient témoins. 3. Qu'on ne voye pas le commencement & l'établissement de cet usage depuis les Apôtres. 4. Qu'on ne trouve pas un usage contraire dans les Ecrits des Anciens Peres.

Régles de M. Du Pin.

Ensuite pour qu'on ne reçoive point des Traditions & des pratiques fabuleuses, pour des faits & des coûtumes raisonnables, le R. P. *de Sainte Marie* ajoûte les Régles suivantes.

I. Régle. I. Il faut que les usages & les faits historiques qu'on nous propose ne contiennent rien de vain, de superstitieux & d'inutile.

II. Régle. II. Il faut qu'on puisse présumer, que l'Eglise, les Evêques, ou les autres personnes qui ont les premiers reçû ces sortes de choses, ne l'ont pas fait sans fondement, quoi qu'il nous soit inconnu.

III. Régle. III. On doit examiner s'il y a lieu de douter de la

Digitized by Google

la vérité de ces usages & de ces faits. S'il y a lieu de douter, on en doit avoir des preuves qui soient claires, certaines & évidentes, & en pouvoir démontrer la fausseté.

IV. Ces usages & ces faits ne doivent renfermer rien d'indécent, de ridicule, de choquant, d'improbable, & de manifestement fabuleux ou incroyable. *IV. Régle.*

V. Il faut que ces Traditions & ces Pratiques n'ayent rien de contraire aux usages & au tems, où ces choses ont été reçûës, ou à l'état & à la condition des personnes qui entrent dans ces faits. *V. Régle.*

VI. Il faut encore que ces Traditions, ces Coûtumes & ces faits historiques, n'ayent pas été directement combattus & rejettez par des Auteurs Contemporains ou autres, dont l'Autorité pourroit nous persuader de la fausseté de ces choses. *VI. Régle.*

VII. On doit aussi observer s'il y a des contradictions manifestes pour le fonds des choses, ou s'il y a seulement quelques circonstances qui ne s'accordent pas avec le fait principal. *VII. Régle.*

VIII. Il faut de plus qu'on puisse satisfaire raisonnablement aux difficultez qu'on peut opposer. Enfin, quand il y auroit quelque chose dans ces Traditions ou ces usages, qui ne pût pas s'ajuster parfaitement à toutes ces Régles, il ne faudroit pas les supprimer ou les rejetter, qu'après avoir sérieusement examiné si la suppression qu'on en voudroit faire, ne causeroit pas plus de scandale, que l'abus même que l'on voudroit ôter; & s'il ne seroit pas plus à propos de tolérer ce que l'on ne peut supprimer ou combattre, sans causer un plus grand scandale. *VIII. Régle.*

Nous avons voulu copier exactement toutes ces Régles, en cela même importantes, qu'elles

qu'elles ſont les fruits de la méditation d'un homme extrêmement verſé dans la Critique. Le Lecteur judicieux pourra les comparer & juger s'il y en a quelqu'une aſſez droite (qu'on nous permette cette expreſſion) pour ſervir à redreſſer les autres, ou ſi par la combinaiſon qu'on peut faire de toutes ces Régles, il en peut réſulter ce qu'on appelle une certitude morale.

Tous ceux qui liront le Livre, dont nous venons de donner l'Extrait, ſeront ſurpris ſans doute du nombre prodigieux d'exemples & de remarques, qu'on y trouve. Peut-être qu'il leur paroîtra qu'il y en a tant, que celui même qui les a citez a été accablé du nombre. En effet, la moiſſon eſt ſi ample qu'elle jette dans l'embarras. La même Régle ſe trouve ſouvent déguiſée ſous différens termes, le ſtile d'ailleurs eſt diffus, & l'on a quelquefois aſſez de peine à ſaiſir la penſée de l'Auteur. Ce n'eſt pas qu'il ne ſache bien s'expliquer, il y a dans ſon Ouvrage des réflexions excellentes, expoſées dans les termes les plus propres. Une grande modeſtie, une grande politeſſe y régne par tout; le R. P. *de Sainte Marie* accompagne toûjours de quelqu'épithéte honorable le nom d'un Auteur dont il fait voir une mépriſe. Le ſeul M. *Simon* paroît n'être pas ſi ménagé que les autres, quoi que ſes ſentimens ſoient ici comparez preſque par tout avec ceux des autres. L'Auteur peut avoir eu ſes raiſons pour en agir ainſi. Nous n'en dirons pas davantage pour ne pas tomber dans ce défaut où bien des perſonnes pourroient être tombées à l'é-

gard

rd de M. *Simon*, & pour mettre auſſi en atique cette excellente Régle, que le R. P. *Sainte Marie* nous a donnée; *qu'on ne doit s pénétrer trop avant, dans les motifs intérieurs un Auteur.*

VIII. ART.

ETTRES DU ROI LOUIS XII. & DU CARDINAL D'AMBOISE, *depuis* 1504. *juſques à* 1514. *IV. Tomes*, 8. *Avec des Portraits en Taille-douce*, *Tom. I. pag.* 334. *Tom. II. pag.* 338. *Tom. III. pag.* 369. *Tom. IV. pag.* 428. Se trouvent chez *François Foppens* à Bruxelles, & chez *T. Johnſon*, à la Haye.

E Recueil eſt compoſé de plus de trois cens Lettres, & autres Piéces très curieuſes; il y en a non-ſeulement du Roi *Loüis II.* & du Cardinal d'*Amboiſe*, mais encore u Pape *Jules II.* de l'Empereur *Maximilien I.* e *Marguerite d'Autriche* ſa Fille, des Rois 'Angleterre *Henri VII.* & *VIII.* du Cardinal e *Gurce*, du Chancelier *Gattinare*, de MM. e *Luxembourg*, de *Chaumont d'Amboiſe*, de *habannes*, *Hurant*, *Roberti*, *Burgo*, & de lufieurs autres perſonnes illuſtres, qui ont é employées par ces Princes dans leurs affaires les plus ſecrétes. Chacune de ces Piéces eſt précédée d'un Sommaire; elles ſont

Digitized by Google

enrichies de Notes Hiſtoriques, & les Tables des Matiéres ſont très amples. Il faudroit entrer dans un trop grand détail pour donner une juſte idée de ce Recueil; ce qu'on en peut dire de certain, c'eſt qu'on y trouve une infinité de particularitez, dont aucun Hiſtorien n'avoit parlé juſques à préſent. Celles qui nous apprennent les intrigues du Pape *Jules II.* contre la France, les démarches faites par l'Empereur *Maximilien I.* pour parvenir à la Thiare Pontificale, & les raiſons du Roi d'Angleterre *Henri VIII.* pour ſe ſéparer de ſes Alliez, & faire la Paix avec le Roi *Loüis XII.* ne ſont pas les moins curieuſes de cet Ouvrage: On ne ſait pas pourquoi l'Auteur n'y a pas mis ſon nom, qui auroit donné plus de poids à ſon Livre. Le Public ne ſera pas fâché d'aprendre, qu'il en eſt redevable à M. *Godefroy*, Maître de la Chambre des Comptes de Lille.

IX. ART.

LA JUSTE BALANCE DE LA CRAINTE ET DE L'ASSURANCE CHRÉTIENNE, *avec l'obligation que chacun a de travailler avec ſoin à ſon Salut. Ouvrage Théorétique, & encore plus Pratique. Par* François du Vidal, *Paſteur de l'Egliſe Françoiſe de Groningue.* Groningue, chez *Jean à Velſen* 1713. en

en petit 8. Tom. I. pag. 476. Tom. II. p. 431.

LEs hommes ſont ſi ſujets à ſe faire illuſion, ſur tout dans les matiéres de Morale, que les choſes même qui devroient les porter à la pratique des Vertus, ne ſervent ſouvent qu'à les en éloigner. La crainte des Jugemens de Dieu ne pourroit que produire le déſeſpoir, dans une conſcience abatuë par le ſentiment de ſes péchez, ſi la confiance en la Miſéricorde de Dieu ne la relevoit. D'un autre côté, cette confiance qui ne ſeroit point accompagnée d'un véritable repentir, ne pourroit que produire l'endurciſſement dans le crime. On ne ſauroit donc trop faire voir à l'Homme, que puis qu'une trop grande ſécurité, en l'empêchant de ſe précautionner contre le danger, peut être la cauſe de ſa perte, & qu'une trop grande défiance peut le décourager, il faut de néceſſité qu'il évite la ſécurité & la défiance, comme deux écueils également dangereux. Des Réfléxions ſérieuſes ſur ce ſujet, en portant le Fidéle à eſpérer toûjours aſſez pour travailler à ſe procurer le Salut, l'éloigneront en même tems de cette trop grande confiance, qui pourroit le faire tomber dans le relâchement.

M. *du Vidal* ſe propoſe de traiter cette matiére dans l'Ouvrage qu'il a donné au Public. Il apelle cet Ouvrage *Théorétique & encore plus Pratique*. Les trois premiéres parties, qui font le premier Tome, roulent auſſi ſur des matiéres de controverſe. L'Auteur s'attache à

Digitized by Google

faire voir dans quel ſens on doit entendre ces
Philipp. II. v. 12. paroles : *Travaillez à votre propre ſalut avec crainte & tremblement.* Il n'eſt point du ſentiment de *Cameron*, ni de celui de M. *Daillé* ſur ce paſſage, & il croit qu'il faut entendre ces expreſſions, *avec crainte & tremblement*, non de *l'humilité*, comme *Cameron*, M. *Daillé*, M. *Claude* & pluſieurs autres Théologiens le prétendent, mais qu'il faut l'entendre de la crainte religieuſe & ſalutaire. Après avoir fait voir que les Fidéles peuvent être certains dès cette vie qu'ils ſont dans un état de grace, il entre dans la controverſe des *Calviniſtes* & des *Remontrans* ſur ce ſujet. Il rapporte les Théſes des *Remontrans*, auxquelles il oppoſe la Doctrine établie dans les Actes du Sinode de *Dordrecht*. La quatriéme partie, qui fait le ſecond Tome, eſt employée à preſſer les devoirs, dont l'Auteur s'eſt étudié à faire connoître l'importance.

Si cet Ouvrage eſt approuvé du Public, M. *du Vidal* aura lieu de n'en attribuer la gloire qu'à lui-même ; car l'impreſſion en eſt mauvaiſe, & les fautes y ſont en ſi grand nombre, qu'il eſt à craindre, qu'il n'y ait que très peu de perſonnes qui ſe donneront la patience de le lire. On a mis un *Errata*, qui paroît aſſez inutile, à la fin du premier Volume. Il faloit, ou en faire un bon, ou n'en point faire du tout ; & pour peu qu'on eût voulu faire un exact, il auroit fallu ajoûter un troiſiéme Volume d'*Errata*, aux deux précédens.

X.

Digitized by Google

X. ART.

IL nous eſt tombé entre les mains deux Traductions, l'une du II. Chap. du premier Livre de l'*Imitation de Jeſus Chriſt*, l'autre du Chap. 12. du même Livre. Ces deux Traductions ſont de M. *de Julien-Scopon*, qui a cru que le ſtile ſimple & naturel convenoit mieux à la matiére de ces deux Chap. que le ſtile élevé dont M. *de Corneille* s'eſt ſervi. Le ſtile ſimple eſt en effet plus conforme à celui de l'*Imitation*, & ſi l'autre a plus de tours & de figures, celui-ci a certainement plus d'onction & de douceur.

Traduction du Chapitre 2. du 1. Livre de l'Imitation de Jeſus Chriſt, par Monſieur de JULIEN-SCOPON.

Sur l'Humilité.

ACquerir du Savoir quelle qu'en ſoit la peine,
C'eſt le penchant de la Nature Humaine,
D'aucun deſir ſi fort l'homme n'eſt entêté;
Mais, ô! chetif mortel, tout bouſi d'arrogance!
A quoi te ſert ta vaſte connoiſſance,
Si tu n'a pas l'Humilité?

Un humble Villageois, qui craint le DIEU ſuprême,
Eſt préférable à tant de beaux Eſprits,
Qui ſe mettent à ſi haut prix:
Quand on ſe connoît bien ſoi-même,
On ſe regarde avec mépris,

Et dans les sentimens que l'Humilité donne,
On ne se préfére à personne.

Un Savant veut paroître, il court après l'encens,
Il cherche à s'attirer loüange sur loüange:
Qu'il s'en attire, j'y consens;
Mais quand il parleroit le langage des Anges,
Sans la Charité, je conclus,
Que ses talens sont superflus.

Que fais tu? que prétens-tu faire?
Ce qui t'occupe tant, ne fait que te distraire
De ce qui seul est necessaire:
Oüi la science du Salut
Des études doit être & la fin & le but.

Si la Loi du Seigneur, cette Loi pure & sainte,
Dans ton cœur n'est pas bien empreinte;
Sois savant tant qu'il te plaira,
Au lieu de te servir, ton savoir te nuira.
Si malgré ton esprit, tes talens, tes lumieres,
Tu n'en a pas vêcu plus saintement,
Quand DIEU viendra juger les Nations entiers,
Tu seras condamné plus vigoureusement.

C'est vainement que tu présumes,
De ne rien ignorer, hélas!
Qu'on pourroit faire de Volumes
Des choses que tu ne sais pas!

Aproche, écoute, & viens apprendre,
Pour être heureux, la route qu'il faut prendre:
Humble toûjours, aime d'être inconnu.
Qu'il est vain le desir de briller, de paroître!
Veille sur toi pour ne pas être
De ton merite prevenu.

Q!

Digitized by Google

O! quel bonheur! & quel bonheur extrême,
De s'examiner bien, de se mettre à bas prix!
Quand on se connoît bien soi même,
On n'est pas de soi-même épris.
Non, dans les sentimens que l'Humilité donne,
On ne se préfère à personne.

Quand dans un grand péché tu vois tomber autrui,
Pour cela ne crois pas être meilleur que lui:
Il est tombé, sa chûte est grande,
J'en conviens; mais je te demande,
Es-tu bien certain après tout,
Quoi que ta vanité prétende,
Que tu seras toi-même encor longtems debout?

Helas! nous sommes tous de chetifs vers de terre;
Aussi fragiles que le verre;
Mais ne pense jamais, croi-moi,
Que quelqu'un soit plus fragile que toi.

O! Reine des Vertus, Humilité Divine!
A t'aimer tout me détermine:
Les honneurs, le savoir, la haute qualité,
N'ont qu'un trompeur éclat, ne sont que vanité;
Mais pour toi, plus je t'examine,
Plus je decouvre en toi de la solidité,
O! Reine des Vertus, Divine Humilité!

Traduction du Chap. 12. du même Livre.

De l'utilité des Afflictions.

IL est bon d'avoir des traverses;
Nos douleurs, nos peines diverses
Sont d'une grande utilité;
Lors que nous voyons disparoître

La mondaine félicité,
Ce triste état nous fait connoître,
Que nous ne sommes pas ce que nous pensions être:
Nous connoissons de plus, dans cette adversité,
Qu'il ne faut point que notre espoir se fonde
Sur aucune chose du Monde;
Le Monde trompe, il n'est que vanité.

Il est bon qu'on nous contredise,
Quand ce seroit à tort même qu'on nous méprise,
Certes pour nous c'est un bonheur;
Ce mépris sert à nous défendre
Les sentimens d'orgueil, dont se laisse surprendre
Si facilement notre cœur.

Oui, quand c'est à tort que nous sommes
Les objets du mépris des Hommes,
C'est alors qu'avec un grand soin,
Contre leur injustice extrême
Pour nous, dans notre cœur nous cherchons un Témoin,
Et ce Témoin, c'est Dieu lui-même.

O! l'Homme heureux qui n'a d'espérance qu'en lui!
Qui dédaignant tout autre appui,
Ne cherche point, pour adoucir ses peines,
Des consolations humaines.
Hélas! quand l'Homme est accablé
Par les maux qui lui font la guerre,
C'est vainement qu'il cherche sur la terre
A pouvoir être consolé.

Lors que de mauvaises pensées
L'homme de bien se trouve atteint,
Confus d'avoir d'un DIEU si Saint
Les Divines Loix offencées,
Il s'attriste, il gemit, se plaint;
Dans sa tristesse salutaire,

Digitized by Google

Il reflechit, & comprend bien
A quel point le Seigneur eſt toûjours neceſſaire,
Que ſans lui quoi qu'on puiſſe faire
On ne ſauroit faire aucun bien.

La vie en cet état lui ſemble inſuportable,
La mort lui paroît déſirable,
Il la déſire, elle eſt l'objet de tous ſes vœux,
Pour joüir du bonheur ſuprême
D'être uni pour jamais à ſon Sauveur qu'il aime,
Dans le ſéjour des bien heureux.

Il voit dans le dégoût dont ſon ame eſt atteinte,
Que la vie eſt toûjours mêlée avec la crainte,
Et que pendant qu'on eſt à la vie attaché,
Il faut toûjours hélas ! combattre le péché,
Qui trouve dans nos cœurs un accès bien facile :
Et que le monde enfin ne deviendra jamais
Le ſéjour du bonheur tranquile,
Ni de la véritable Paix.

XI. ART.

Lettre de M. Tourton *à Surinam, écrite à* M. L... *à Rotterdam.*

MONSIEUR,

Je vous ai écrit que je ne nous enverrois plus de Serpens : Néanmoins je ne ſçaurois m'empêcher de vous en envoyer encore une bouteille. Il y a quelque choſe de ſi curieux

Digitized by Google

que je crois que vous ſerez bien-aiſe de le voir. Vous vous ſouvenez ſans doute, Monſieur, qu'en 1709. je vous envoyai la peau d'un Serpent de 13. à 14. pieds de long, & que je vous dis que les Negres avoient coupé & jetté la tête & la queuë de ce Serpent, avant que de me l'aporter; ce qui m'avoit empêché de connoître ſi c'étoit une Vipere. Je doutois pourtant fort que c'en fût une, à cauſe de ſa grandeur; d'autant plus que les Negres aſſûroient que c'étoit un jeune Serpent d'eau qui ſeroit devenu beaucoup plus grand, ſi on l'eût laiſſé vivre. Je l'ouvris & en tirai une trentaine d'Oeufs tranſparens, couverts d'une ſimple pellicule, & renfermant chacun un petit Serpent, à peu près de la longueur du doigt. Je crevai cinq où ſix de ces Oeufs, & en ayant mis les Serpenteaux ſur une planche, je vis avec plaiſir qu'ils ſe remüoient de tems en tems, même ſans qu'on les touchât. Je vous envoyai au mois de Mars de l'année paſſée, quelques uns de ces Serpenteaux & de ces Oeufs, dans une bouteille pleine d'Inſectes.

Grand Serpent Vipere.

Je ne vis pas plûtôt ces petits dans les Oeufs d'un ſi gros Serpent, que je doutai de la vérité de ce que j'avois lû dans pluſieurs Auteurs; que de toutes les eſpeces de Serpens il n'y a que la Vipére qui mette bas ſes petits vivans, & que les autres vuident leurs Oeufs, & puis les couvent. Je reſolus de m'en éclaircir, & dans cette vûë je recommendai aux Eſclaves de m'apporter en vie tous les Serpens qu'ils pourroient attraper, leur promettant de les bien payer. Ils m'en apporterent un grand nombre qui ne me ſervirent de rien à

ce

Digitized by Google

ce deſſein: Mais enfin il s'en rencontra un qui me convainquit pleinement, qu'outre les Viperes, il y a d'autres Serpens qui mettent bas leur petits vivans. Un Negre le trouva ſur le Midi, le 4. Novembre dernier, & l'enferma dans un étui de bois: le jour ſuivant à 8. heures du ſoir, il l'apporta au logis, & ayant rompu cet étui, pour en tirer le Serpent, il s'y en trouva trois au lieu d'un, ſavoir la Mere qui y avoit été enfermée, & deux petits qu'elle avoit jettez. Comme je n'étois pas au plantage, un de mes domeſtiques les mit tous trois dans de l'Eau de vie de Sucre; & le lendemain au matin, à mon arrivée, les étant allé regarder, j'eus le plaiſir de voir encore un petit qui avoit la tête & une partie du corps hors du ventre de ſa Mere. Cela me parut ſi rare, que quelque envie que j'euſſe d'ouvrir la Mere, pour voir s'il y avoit d'autres petits, ou déja éclos, ou renfermez dans leurs Oeufs, je vainquis ma curioſité pour vous procurer la ſatisfaction de voir une choſe, qui ne peut être que très agreable à un naturaliſte auſſi curieux que vous l'êtes. Il y a de plus dans la bouteille quelque chenilles, qui meritent d'être vûës, quoique l'éclat de leurs couleurs ſoit perdu.

Autre Serpent Vivipare.

Pour revenir à mon Serpent vivipare, il eſt bien different de la Vipere, telle qu'elle eſt décrite par les Auteurs. Il n'a pas la tête plus platte que les autres Serpens, il n'a pas le muſeau rétrouſſé, il n'a pas deux groſſes dents à la Machoire ſuperieure, & il en a deux rangées de très petites à chaque Machoire. Il n'a pas la couleur qu'on attribue à la Vi-

Différent de la Vipere.

Vipere: il n'a point d'écailles &c.

Il faut donc, ou qu'on donne une autre description de la Vipere, ou qu'on ne dise plus qu'elle est la seule, entre tous les Serpens, qui mette bas ses petits vivants.

Au reste, Monsieur, je suis fâché de ne pouvoir point vous envoyer des Papillons. J'en ai eu souvent d'assez beaux: mais on les a toûjours laissé gâter en mon absence, quelque soin que j'eusse eu de bien oindre la boëte d'huile d'aspic, & de recommander à mes gens de le faire de tems en tems. Comme mes affaires ne me permettent pas de demeurer long tems de suite en un même lieu, il m'est comme impossible de conserver ces sortes d'insectes, qui demandent perpetuellement de grands soins, sans quoi ils sont bientôt gâtez, par je ne sçai combien de petits animaux dont ce Païs est plein. Peut-être un jour n'aurai-je pas tant d'affaires & alors je pourrai avoir le plaisir de vous donner cette satisfaction. *Je suis &c.*

Surinam, ce 13. *Septembre* 1712.

XII. ART.

VOici une Piéce qui nous a été envoyée d'Allemagne. Nous esperons que l'Auteur nous pardonnera les petits changemens que nous avons pris la liberté d'y faire, & qui ne sont point du tout essentiels. Nous prendrons cette occasion de prier ceux qui voudront bien nous envoyer des Piéces pour

Digitized by Google

pour ce Journal, de ménager les personnes contre lesquelles ils écrivent. Le Public curieux de voir ce qu'on allegue de part & d'autre, dans les disputes qui naissent parmi les Savans, ne demande que les raisons : Ceux qui sont intéressez dans la dispute ont de la peine à rester dans de justes bornes à cet égard; ainsi il doit être permis à des Journalistes, qui veulent rester impartiaux, & autant qu'il est possible n'offencer personne, de retrancher ces endroits-là. Il est vrai que cela ne se peut pas toûjours; un endroit peut être tel qu'on ne sauroit sans changer entiérement le sens, ôter les expressions qui pourroient offencer. Il peut arriver aussi qu'une accusation personnelle soit un des chefs de la dispute, & alors on ne sauroit passer cette accusation sous silence. C'est pour ces raisons, que nous prions d'un côté les Auteurs, de ne pas trouver mauvais la liberté que nous prendrons, de retrancher ce qui nous paroitra trop dur; & de l'autre nous demandons à ceux qui pourront s'offencer, de ce qu'ils trouveront contre eux dans des Piéces inserées dans ce Journal, de ne nous pas savoir mauvais gré de n'avoir pas retranché ces endroits-là.

Cet Avertissement regarde aussi la Piéce qui suit ces Remarques, & qui a paru en Allemagne imprimée en Latin.

Remarques sur le different entre M. de Leibnitz, *& M.* Newton.

LA Lettre inserée dans le premier Tome du *Journal Literaire*, p. 208. & qui renferme un recit de ce different, contient plusieurs

fieurs choſes, qui font voir, que l'Auteur de cette Lettre a été mal informé. Il n'y a point eu autrefois de diſpute ſur ce ſujet entre ces deux Meſſieurs. M. *Newton*, n'avoit jamais donné à connoître qu'il prétendit ravir à M. *de Leibnitz*, la gloire d'avoir inventé le *Calcul des differences*; & ce n'eſt que par ceux qui ont vû le *Comercium Litterarium* imprimé à *Londres* il n'y a pas long-tems, que M. *de Leibnitz*, (qui eſt à Vienne & qui ne l'a encore pas vû lui-même) a ſçû que M. *Newton* prenoit part, à ce que quelques perſonnes mal informées avoient avancé ſur ce ſujet. M. *de Leibnitz* qui eſt à Vienne, n'a pas encore vû lui-même cet Ecrit.

Ce ſçavant Mathematicien n'a jamais communiqué ſes raiſons à la *Société Royale d'Angleterre*, croyant l'affaire trop évidente, pour que cela fût néceſſaire: Il avoit ſeulement écrit qu'il ne doutoit point que la *Société* & M. *Newton* même, ne déſaprouvaſſent ce procédé. Ainſi la *Société* n'a pas pû examiner les raiſons de part & d'autre, pour prononcer là-deſſus.

Voici maintenant un raport véritable de ce qui s'eſt paſſé. Il y a environ quarante ans qu'il y eût un Commerce de Lettres entre Mrs. *de Leibnitz*, *Oldenbourgh*, *Newton*, *Collins* & autres. Quelques-unes de ces Lettres ont été publiées dans le troiſiéme Volume des Oeuvres Mathématiques de M. *Wallis*. On y voit que M. *Newton* faiſoit miſtére d'une choſe qu'il diſoit avoir découverte, & que depuis il a voulu faire paſſer pour le Calcul des differences. M. *de Leibnitz* au contraire lui communiqua

Digitized by Google

niqua franchement les fondemens de ce Calcul, comme ces mêmes Lettres, publiées par M. *Wallis*, en font foi; quoi qu'il ſe ſoit trouvé, que M. *Newton* ne l'ait pas bien compris, ſur tout par raport aux différences des différences. On a encore trouvé depuis, d'autres Lettres de M. *Collins* & de ſes Amis, & on les a publiées maintenant à *Londres*, avec des Additions, dans leſquelles on prétend, ſur de ſimples conjectures & ſur de fauſſes ſuppoſitions, que le Calcul des différences eſt dû à M. *Newton*, & que M. *de Leibnitz* l'a apris de lui : quoique le contraire ſe voye clairement, & en termes exprès, dans leurs Lettres, publiées par M. *Wallis*.

L'Auteur de ces Additions, a jugé avec témérité ſur des choſes dont il n'étoit pas bien inſtruit, & il a fort mal rencontré, quand il a voulu deviner, comment M. *de Leibnitz* étoit parvenu à ſon invention. Il s'eſt trouvé de plus, que M. *Newton* n'a pas encore connu le véritable Calcul des différences en 1687. lors qu'il a publié ſon Livre intitulé, *Philoſophiæ Naturalis principia Mathematica* : car outre qu'il n'en a rien fait paroître, quoi qu'il eût de belles occaſions de le faire valoir, il a de plus fait des fautes, qui ne pouvoient pas être compatibles avec la connoiſſance de ce Calcul; ce qu'un illuſtre Mathématicien fort impartial a remarqué le premier. M. *de Leibnitz*, avoit déja publié ſon Calcul, quelques années auparavant, en 1684. & M. *Newton* n'a jamais communiqué rien d'approchant, à qui que ce ſoit que l'on ſache, ni en public, ni en particulier, que long-tems après la publication

cation de ſes *Principes*, c'eſt à dire, lors que M. *Wallis* en 1693. publia ſes *Oeuvres Mathématiques*, & lors que l'invention de M. *de Leibnitz* étoit déja célébre, & pratiquée publiquement avec beaucoup de ſuccès & d'applaudiſſement, ſur tout par MM. *Bernoulli*, Freres. Quand on conſidere ce qui a été publié par M. *Wallis*, on voit d'abord que l'Invention de M. *de Leibnitz*, y paroît ſous d'autres noms & d'autres caracteres, mais bien moins convenables. Cependant M. *Newton* ni alors ni long-tems après, n'a pas troublé M. *de Leibnitz* dans la poſſeſſion de l'honneur de ſa découverte: Il n'en a parlé, qu'après la mort de MM. *Huygens* & *Wallis*, qui étoient bien inſtruits & auroient pû être juges impartiaux de cette affaire. M. *de Leibnitz* avoit cru juſques à preſent ſur la parole de M. *Newton*, que ce dernier pouvoit avoir trouvé quelque choſe de ſemblable au *Calcul differentiel*, mais on voit maintenant le contraire. On a publié là-deſſus le jugement impartial d'un Illuſtre Mathematicien: ce jugement eſt fondé ſur le long ſilence & ſur les fautes de M. *Newton*.

Voici une Traduction de la Piéce Latine, où ſe trouve ce Jugement.

Le 29. de Juillet 1713.

M. *de Leibnitz*, qui eſt à preſent à Vienne, n'a pas encore vû un petit Livre imprimé depuis peu en Angleterre, dans lequel on avance que M. *Newton* a inventé le premier le

le *Calcul différentiel.* On a pourtant crû qu'on ne devoit pas tarder à y répondre, de peur que le tems ne donnât quelque poids à cette ſuppoſition.

La différence de tems eſt trop grande, pour qu'on puiſſe nier que M. *de Leibnitz* ne ſoit le premier qui ait publié cette nouvelle Analiſe, dont ſes amis & lui ſe ſont ſervis publiquement. Ce n'a été que pluſieurs années après, que M. *Newton* a donné un Calcul ſemblable à celui *des différences*, ſous le nom de *Calcul des fluxions*, dans lequel il employoit d'autres noms & d'autres ſignes; & dans ce tems-là il n'a encore rien diſputé à M. *de Leibnitz.* Il n'y a rien qui faſſe voir ſur quoi on ſe fonde maintenant, quand on ſoutient que c'eſt de M. *Newton* que M. *de Leibnitz* à appris ſon Calcul; M. *Newton* n'ayant rien communiqué là-deſſus, à qui que ſoit, que l'on ſache, avant que de publier le ſien. Il eſt pourtant vrai que M. *de Leibnitz* avoit crû M. *Newton* ſur ſa parole, quand il s'étoit dit inventeur du Calcul des fluxions; c'eſt ſur cela que M. *de Leibnitz* a écrit, qu'il ſembloit que M. *Newton* avoit trouvé quelque choſe de ſemblable au Calcul des differences. Mais ayant apris en dernier lieu, que des gens en Angleterre, par un amour mal entendu pour leur nation, ne ſe contentoient pas de faire partager à M. *Newton* l'honneur de l'invention, mais qu'ils vouloient l'en exclure (lui M. *de Leibnitz*) entierement, & que M. *Newton* même étoit de leur parti, ce procedé a fait croire à M. *de Leibnitz*, que le Calcul des fluxions pouvoit bien avoir été formé ſur le Calcul des

Digitized by Google

differences, & c'eſt à quoi il n'auroit jamais penſé ſans cela, étant prevenu en faveur de M. *Newton*. N'ayant pas à preſent le tems d'examiner lui-même cette affaire, il s'en eſt remis au Jugement d'un très fameux Mathématicien, impartial & fort capable d'en juger. Voici ce que ce Mathématicien en a écrit dans une Lettre du 7. de Juin. 1713.

Il me paroît que M. *Newton* s'étant attaché aux *Series* ou *Suites*, a beaucoup perfectioné cette ſorte de Calcul, par l'extraction des racines qu'il y a appliquée le premier; & il eſt vrai-ſemblable qu'au commencement il s'eſt attaché uniquement aux *Suites*, & je ne crois pas que dans ce tems il penſât le moins du monde à ſon Calcul des *Fluxions*, ni à y appliquer les operations generales de l'Analiſe, à l'imitation de *l'Algorithme* des régles d'Arithmetique, ou d'Algebre. La premiere choſe ſur laquelle je fonde ma conjecture, & qui en eſt un indice très fort, c'eſt que dans le Commerce de Lettres de M. *Collins*, d'où les Anglois tirent leurs argumens, on ne trouve pas le moindre indice d'*x* ou d'*y* marqué avec un, deux, ou trois &c. points que, M. *Newton* employe à preſent pour marquer *dx*, *ddx*, d^3x; *dy*, *ddy*, &c. On ne trouve pas non plus aucune de ces marques, dans les *Principes de Philoſophie* de M. *Newton*; & il n'y fait pas la moindre mention de ſon *Calcul des Fluxions*, quoi qu'il eût un grand nombre d'occaſions de s'en ſervir. Tout cet Ouvrage eſt démontré ſans Analiſe; la methode que ſuit l'Auteur ne lui eſt pas particuliere; M. *Huygens* & même auparavant *Toricelli*, *Ro-*

Roberval, *Cavalerius* & d'autres, s'en étoient quelquefois servis. Ce n'eſt que dans le troiſiéme Tome des *Oeuvres de Wallis*, que l'on a vû pour la premiére fois ces lettres marquées de points, long-tems après que le Calcul des différences étoit déja commun.

Un ſecond indice ſur lequel on peut fonder ſes conjectures, pour dire que le Calcul des Fluxions n'a pas été inventé avant le Calcul différentiel, c'eſt qu'on voit par les *principes* de M. *Newton*, qu'il ne ſavoit pas encore alors la véritable maniére de prendre les *Fluxions* des *Fluxions*, c'eſt à dire, de *différentier* les *différentielles*. Non-ſeulement il nomme *o.* à la maniére ordinaire, l'augmentation conſtante d'*x*, ce qui fait perdre tout l'avantage du *Calcul différentiel*; il a même donné une régle fauſſe pour les degrez plus élevez, comme un très grand Mathématicien l'a remarqué il y a long-tems..... Quoi qu'il en ſoit, on voit que M. *Newton* n'a pas ſçû la véritable maniére de différentier les différences, long-tems après qu'elle étoit familiére à d'autres, &c.

Voilà ce qu'a écrit le Mathématicien dont on a parlé.

On voit par là que M. *Newton* auroit dû ſe contenter de l'honneur d'avoir perfectionné la *Synthèſe*, par les lignes *infiniment petites*, qu'on nommoit autrefois improprement les *indiviſibles*; & qu'il n'auroit dû rien prétendre à ce qu'on a trouvé dans l'*Analyſe* par cette route, je parle du *Calcul des différences* que M. *de Leibnitz* a trouvé d'abord pour les nombres, & qu'il a enſuite appliqué à la Géométrie.

Digitized by Google

On dit auſſi que MM. *Hook* & *Flamſted*, ſe ſont plaints que M. *Newton* leur enlevoit l'honneur qui leur étoit dû, au premier touchant l'hipotheſe des Planétes, & au ſecond touchant l'uſage des Obſervations. On peut encore ſe plaindre de M. *Newton*, s'il aprouve (comme on pourroit le croire par ſon indulgence) l'accuſation que quelques-uns de ſes Partiſans font à M. *de Leibnitz*, d'avoir pris de *Gregory* la *Suite*, qui exprime la grandeur d'un arc de cercle, par ſa Tangente. Les Anglois & les Ecoſſois, Mrs. *Wallis*, *Hook*, *Newton*, & *Gregory* le Jeune, qui eſt à ce que je crois un Neveu du premier, ont ignoré pendant plus de trente-ſix ans que *Gregory* eût trouvé quelque choſe de ſemblable, & tous ont avoüé que M. *de Leibnitz* en étoit l'Inventeur. D'abord que M. *de Leibnitz* eût trouvé cette Suite, il envoya à M. *Huygens*, qui étoit à Paris, la méthode dont il s'étoit ſervi pour imiter la Suite de *Mercator*, qui a le premier inventé ces ſortes de Solutions. M. *Huygens* loüa cette méthode dans une de ſes Lettres, & peu de tems après M. *Newton*, à qui elle fut communiquée, avoüa qu'elle étoit entiérement nouvelle, & qu'il ne ſavoit pas que perſonne s'en fût encore ſervi. M. *de Leibnitz* donna enſuite dans les Actes de *Leipſick*, une Méthode générale pour trouver les *Series*, elle ſe raporte auſſi aux *ordonnées* des *Courbes tranſcendentes*, & il n'y employe point les *extractions de racine*, dont M. *Newton* s'étoit ſervi, mais ſa Méthode avoit été déduite de ce qu'il y a de plus profond dans le *Calcul différentiel*, qui a beaucoup ſervi à per-

Digitized by Google

perfectionner le Calcul des *Suites*. Je ne m'étendrai pas ici sur ce que M. *Newton* & ses Disciples n'ont pas sçû le *Calcul exponentiel*, qui est le degré le plus parfait du *Calcul transcendent*. M. *de Leibnitz* l'a employé le premier, & M. (*Jean*) *Bernoulli* l'a trouvé ensuite par lui-même. Je ne m'arrêterai pas non plus à faire voir, que quelques Disciples de M. *Newton*, ont fait des fautes quand ils ont voulu employer le Calcul différentiel; comme on en voit un exemple dans le Paralogisme de M. *Gregory* le Jeune, touchant la Courbe que forme la chaîne suspenduë par ses bouts. Au reste, nous ne doutons point qu'il n'y ait en Angleterre plusieurs Savans qui désaprouvent la conduite des Partisans de M. *Newton*. La faute de quelques particuliers ne doit pas être imputée à toute la Nation.

XIII. ART.

AVERTISSEMENT.

ON a été surpris de recevoir des Piéces pour défendre les Mathématiques contre la Littérature, à l'occasion de l'Art. XV. de notre Journal de Septembre & Octobre. Nous prions ceux qui nous les ont envoyées de vouloir relire avec attention cet Article, ils verront pourquoi nous n'insérons pas ici les Mémoires qu'ils nous ont fournis là-dessus.

Voici un Article plus important. Nous avons dans l'Article XI. du dernier Journal, mis sur le compte de Messieurs de Port-Royal, quelques Livres, dont non-seulement ils ne sont pas les Au-

Digitized by Google

teurs, mais qu'ils ont même desavoüez. Nous sommes très mortifiez qu'une pareille faute nous soit échapée. Comme c'étoit un petit Extrait d'un mauvais Livre, nous n'y avons pas fait l'attention que nous devions; & celui qui a donné l'Indication du Libelle de la Relation des Assemblées, &c. *n'a pas assez pris garde aux termes dont il s'est servi, quoi que son intention n'ait pas été d'offenser, ni la mémoire de Messieurs* de Port-Royal, *ni aucune autre personne. Nous espérons que l'aveu que nous faisons ici, servira à réparer la faute que nous avons faite: toûjours prêts à nous éxécuter nous-mêmes, pour rendre au Public la justice que nous lui devons. Nous ne pouvons mieux satisfaire aux plaintes qu'on pourroit faire sur cet onziéme Article du précédent Journal, qu'en inférant la Lettre qu'un de nous a reçûë sur ce sujet. La voici.*

JE vous avouë, Monsieur, que j'ai été touché de l'Article XI. du dernier Journal Litéraire, où à l'occasion d'une Brochure intitulée, *Relation des Assemblées, &c.* on attribuë à Messieurs de Port-Royal une *Bibliothéque Satirique* en Vers Burlesques, qu'on compose de Piéces, auxquelles ils n'ont eu aucune part, & qu'ils ont même desavoüées par des Ecrits imprimez & rendus publics.

I. On fait entrer dans la composition de cette Bibliothéque, une mauvaise Piéce, qui a pour titre, *Onguent pour la Brûlure.* Il est certain que Messieurs de Port-Royal, non-seulement n'ont eu aucune part à cet Ecrit burlesque, mais encore qu'ils l'ont desavoüé d'une maniére assez dure pour l'Auteur. Dès que

Digitized by Google

que cette Piéce parut en 1664. ces Meſſieurs ayant publié un Ecrit in 4. qui a pour tître, *Seconde Réponſe au R. P. Ferrier, Jeſuite, ſur ſon idée du Janſeniſme*, & qui eſt daté du 1. Avril 1664. ils en prirent occaſion pour donner au Public l'Avertiſſement ſuivant.

„ Il paroît depuis quelques jours une Piéce en Vers, intitulée, *Onguent pour la Brûlure.* Elle eſt telle, que les Diſciples de S. *Auguſtin* n'ont aucun beſoin de s'en juſtifier auprès des honnêtes gens qui l'ont lûë. Car on ſait bien qu'ils ne ſont pas capables de dire, ni d'approuver pluſieurs choſes qui y ſont, & dont le Public eſt juſtement ſcandaliſé. Mais afin que perſonne ne leur puiſſe imputer ce Libelle, ſous ombre qu'ils y ſont loüez, & que les Jeſuites y ſont blâmez, l'on déclare qu'ils n'y ont, & n'y prennent aucune part, & qu'ils le condamnent. Ils en ont ainſi parlé auſſi-tôt qu'il a paru, & ils l'auroient fait ſupprimer, & en auroient empêché le débit, ſi cela avoit été en leur pouvoir. Ils ne ſe mêlent auſſi nullement d'écrire des affaires particuliéres qui ne les regardent point. Il leur ſuffit de s'occuper à juſtifier leur foi & leur innocence, & à éclaircir les points d'Hiſtoire & de Doctrine où cette défenſe les engage.

Il y a plus que cela, Monſieur, c'eſt qu'on connoît l'Auteur de l'*Onguent pour la Brûlure.* On ſait que c'eſt M. *Barbier Daucourt*, célébre par la Critique ingénieuſe qu'il a faite des Entretiens d'*Ariſte* & d'*Eugene*, & qui a été de l'Académie Françoiſe, où il fut reçû à la place de M. *de Mezerai.*

Digitized by Google

II. Une autre Piéce qu'on fait entrer dans cette Bibliothéque, c'eſt le *Calvaire Profané*. Cet Ecrit n'eſt certainement point de Port-Royal. On m'a dit, mais avec doute, qu'il étoit d'un particulier d'un eſprit fort chaud qui demeuroit à Paris, je croi, au Collége de Sécz, & dont je ne puis préſentement vous dire le nom. Cette affaire ne regardoit en aucune maniére ce qu'on appelle *le Janſéniſme*, & je ne croi pas qu'on ait jamais attribué cet Ecrit à Meſſieurs de Port-Royal; il eſt au moins très certain qu'il n'eſt d'aucun d'eux.

III. Le *Manifeſte en Vers Burleſques des Réflexions des Capucins*, &c. Je ne connois point cette Piéce là, mais je puis aſſurer ſans aucun doute, qu'elle n'eſt d'aucun des Meſſieurs de Port-Royal. J'ai ouï dire, que c'étoit une Piéce d'un Gentilhomme de Provence, qui ſe divertiſſoit à faire de ces ſortes de Vers.

IV. J'excepte les *Enluminures du fameux Almanach des Jéſuites*. Elles ſont du célébre M. *de Saci*, & elles ont toûjours été avoüées par Meſſieurs de Port-Royal. C'eſt une Piéce excellente en ſoi, & qui étoit néceſſaire dans les circonſtances où elle a paru, pour tourner en ridicule l'impertinent Almanach que les Jeſuites avoient fait graver en 1654. Un Ecrit ſérieux n'auroit point été de ſaiſon, & rien n'étoit plus dû à la vanité des Jeſuites, qu'une raillerie capable de les humilier.

C'eſt une penſée de *Tertullien* dans ſon Livre contre *Valentin*. c. 6.

„ Ce que je m'en vais faire, dit-il, n'eſt „ qu'un

„ qu'un jeu & une eſcarmouche avant un juſ-
„ te Combat. Je me contenterai de les ef-
„ fleurer, & de leur montrer plûtôt les bleſ-
„ ſures qu'on leur peut faire, que je ne leur
„ en ferai de véritables. Que s'il ſe trouve
„ des endroits où le Lecteur ſoit porté à rire,
„ il jugera aiſément que c'étoient les ſujets
„ mêmes qui demandoient d'être traitez de la
„ ſorte. Il y a pluſieurs choſes qu'on eſt obli-
„ gé de réfuter en cette maniére, de peur
„ qu'étant propoſées en des termes graves &
„ ſérieux, on ne leur donne du poids, & on
„ ne les rende dignes de quelque reſpect. Il
„ n'y a rien qui ſoit plus juſtement dû à la
„ vanité des hommes que d'être railléc. Et
„ c'eſt proprement à la Vérité qu'il convient
„ de railler, parce qu'elle eſt gaye; & de ſe
„ joüer de ſes ennemis, parce qu'elle eſt aſ-
„ ſurée de la Victoire. Il faut ſeulement
„ prendre garde qu'elle ne ſe rende pas ridi-
„ cule par ſes railleries, ſi elles ſont ſans eſ-
„ prit & indignes d'elle. Mais par tout où
„ l'on pourra s'en ſervir avec adreſſe, c'eſt
„ un devoir & une vertu que d'en uſer.

Au reſte, Monſieur, ſi vous voulez là-deſſus une plus ample juſtification, ſouffrez que je vous renvoye à un fort bon Ecrit publié ſur ce point la même année, & qui eſt intitulé: *Réponſe à la Lettre d'une Perſonne de Condition, touchant les régles de la conduite des Saints Peres dans la compoſition de leurs Ouvrages, pour la défenſe des Véritez combattuës, ou de l'innocence calomniée.* Cet Ecrit eſt du 20. Mars 1654.

Vous pouvez voir auſſi ce que M. *Nicole*,

ſous le nom de *Wendrock*, en a dit dans la Note ſur la troiſiéme Lettre Provinciale, où après avoir fait voir qu'on ne pouvoit prendre un tour ni plus ingénieux, ni plus heureux pour répondre à l'Almanach des Jéſuites, il conclut, en faiſant voir, que les *Enluminures* ne doivent pas être regardées ſimplement comme une Piéce burleſque, qui ne ſoit d'aucune utilité; mais qu'en ſoi, c'eſt un Ouvrage très ſolide & très utile. *Nec verò*, dit-il, *hæc ſcriptio in jocularium Satirarum numero habenda eſt quæ nihil frugi poſſit afferre. Multa in illa feliciſſimo impetu adverſùs Caſuiſtarum corruptelas, multa de auctoritate Auguſtini, multa de ipſa gratia, non modò venuſtè, ſed etiam doctè & ſolidè diſputantur.*

Vous voyez, Monſieur, que cette prétenduë *Bibliothéque Satirique de Port-Royal*, ſe réduit uniquement au petit Ouvrage, qui a pour tître, *Enluminures*, *&c.* & que cet Ouvrage ne doit point être regardé comme un Ecrit Satirique, mais comme une juſte défenſe, qu'il étoit néceſſaire de publier en faveur de l'innocence & de la Vérité, expoſée aux railleries du Public par un impertinent Almanach; & qu'il étoit néceſſaire de prendre un tour ingénieux & railleur, qui étoit le ſeul qui convînt à la matiére: *Multa ſunt ſic digna revinci, ne gravitate adorentur*, dit Tertullien.

V. Je viens préſentement au Livre, ou plûtôt à la Brochûre, dont on a fait mention dans le Journal Litéraire, & qui a donné lieu à l'écart qu'on a fait ſur une prétenduë *Bibliothéque Satirique.*

On

Digitized by Google

On ne trouve point mauvais qu'on ait parlé de cet Ecrit dans le Journal, ni qu'on en ait parlé, comme on a fait. C'eſt le droit des Journaliſtes de rendre compte, comme il leur plaît, des Piéces qui ſont une fois livrées au Public, & d'en juger comme ils le trouvent bon. Mais ils ne doivent jamais les attribuer à perſonne ſans preuves, de peur de les attribuer fauſſement comme il leur eſt arrivé ici.

Cette Piéce, qui a pour tître, *Relation des Aſſemblées extraordinaires de la Faculté de Théologie d'Anière*, n'a été compoſée par aucun de ceux qu'il plaît à vos Journaliſtes de traiter de *gens qui ſe piquent de paroître graves*. Comme elle a paru d'abord dans le Diocéſe de la Rochelle, on croit qu'elle a été compoſée dans ce Païs-là, & imprimée ſecrétement en France. C'eſt ſur un Exemplaire venu de France qu'elle a été réimprimée en ce Païs-ci.

Je vous prie, mon cher Monſieur, d'excuſer la liberté que je prens ici. Mais vous me l'avez permis, en me priant de vous dire ce que je penſois du Journal.

Ayez la bonté de conſidérer, que l'affaire dont il s'agit ici, n'eſt pas ſur le pied de certaines diſputes litéraires qui ſont ſans conſéquences; mais qu'ici de très honnêtes gens ſe trouvent expoſez à des traitemens fort durs, auxquels je ſuis très perſuadé que vos Meſſieurs ſeroient fâchez de donner la moindre occaſion. Vous n'ignorez pas à combien de Vers, de Chanſons & d'Epigrammes, la Conſtitution du Pape a donné lieu depuis quelque tems, & même avec une licence qui paſſe

Digitized by Google

ſe les bornes. Nous ſerions très fâchez, & il ſeroit très injuſte, qu'on nous attribuât aucune de ces ſortes de Piéces, auxquelles nous n'avons aſſûrément aucune part, non plus qu'à celles dont vous parlez dans le même Article du Journal. *Je ſuis, &c.*

NOUVELLES LITERAIRES.

Le Lecteur eſt prié de ſe ſouvenir, que nous inſérons toûjours les Nouvelles Literaires, telles que nos Correſpondans nous les envoyent.

De Paris.

LE P. *Sollier* Jeſuite, un des Continuateurs de *Bollandus*, avoit fait paroître à la tête du huitiéme Volume des Vies des Saints du mois de Juin, une Hiſtoire Chronologique des Patriarches d'Alexandrie. M. l'Abbé *Renaudot*, très habile dans la connoiſſance des Langues Orientales, & fort connu par ſes diſputes avec le Sr. *Aymon*, vient de donner une nouvelle Hiſtoire des Patriarches de cette Ville, qu'il a tirée tant des Ouvrages imprimez, que des MSS. Arabes & d'autres, où il réforme quantité de bévûës du Jeſuite, & éclaircit infiniment l'Hiſtoire des Patriarches.

Le VI. Tome des Mêlanges de M. *Baluze* commence à paroître en Public. L'éloignement de l'Auteur en avoit retardé la publication, quoi qu'il y eût long-tems qu'il fut imprimé

Digitized by Google

primé. Rappellé de l'exil que la disgrace du Cardinal de *Bouillon* lui avoit attiré, on lui a permis de faire paroître son Ouvrage, & c'est le premier fruit de son retour. Nous espérons que ce ne sera pas le dernier, & malgré une vieillesse avancée, l'Auteur nous fait attendre encore d'autres fruits de son application & de ses recherches.

Ganeau acheve d'imprimer un Livre, qui contient la description d'un grand nombre de Plantes. Le P. *Barlier*, Jacobin, en est Auteur. L'Ouvrage croupissoit depuis long-tems dans le fonds d'une Bibliothéque. Le peu de soin même avec lequel il a été conservé l'a rendu défectueux en différens endroits. On a tâché de suppléer à ce qui est perdu, par ce qu'on a pû tirer de M. *Tournefort* & de quelques autres. Les Planches sont bien gravées, & cet Ouvrage fera plaisir aux Botanistes, & à tous ceux qui aiment à s'instruire de l'Histoire des choses naturelles.

La dangereuse maladie de M. *Du Pin* a pensé faire perdre a la République des Lettres un de ses plus feconds Ecrivains; elle a du moins retardé l'éxécution de ses projets litteraires, & nous ne verrons pas si-tôt paroître les Ouvrages que vous aviez déja annoncez. Son Histoire du XVII. Siécle est ce qu'il y a de plus avancé. Elle est assez interessante pour souhaiter qu'elle soit écrite avec autant de désintéressement & plus d'exactitude que le reste, & qu'elle meurisse sous les mains de l'Auteur, en qui nous n'avons rien à désirer, qu'un peu moins de précipitation.

On n'est plus occupé à Paris que de la Con-

Digitized by Google

Constitution contre le P. *Quesnel*. Nos Evêques délibérent encore sur sa réception, & cherchent des expédiens pour concilier DIEU & le Monde. Quelques-uns plus zelez & moins timides que les autres, s'expliquent sans dissimulation, mais le nombre en est petit. Pour le Peuple, c'est une révolte presque générale, & on sent ce que peut dans ces occasions une ame naturellement Crétienne. Dans l'attente du succès des Déliberations des Evêques, les plus prudens se tiennent tranquilles. Il se publie tous les jours un grand nombre de Libelles & de Vers, pour ou contre cette Bulle. Voici un Sonnet qui m'a paru digne de votre curiosité.

Retournez dans les Cieux, Divine Verité,
Etrangere ici bas vous n'avez plus d'asile ;
Rome pour vous bannir a proscrit l'Evangile,
Cette Eglise n'est plus un lieu de sûreté.

Peut-être des Prélats le zele tant vanté,
En France pour vos Droits va tenir un Concile ;
Mais foibles dans leur Foi, plus qu'un roseau fragile,
Ils souscriront bien-tôt au Décret concerté.

Grace, Foi, Pénitence, Amour de DIEU, Priéres,
Vous serez donc pour nous des armes meurtriéres,
Si j'en crois la Censure & ses folles erreurs.

Que dans Rome *Tellier* fasse errer le Saint Pere,
Que des Prélats François la Foi pure s'altére,
L'Evangile est ma régle & du Dogme & des Mœurs.

Quand cette affaire sera assoupie nous ne manquerons pas de Nouvelles Littéraires à vous

Digitized by Google

vous mander: nos Imprimeries ſont plus occupées que jamais, & les Bénédictins ſeuls vont faire rouler 9. ou 10. preſſes: chacun veut être Auteur, & quelques-uns y font bien leurs affaires.

. . . Creſcet tibi cenſus, ſcribere pluris
Quo poteris: multis numeroſa inſervit arundo,
Ære dato; atque ideo conſcribunt mille libellos
Uno pene die. . . . .

On eſpére de voir inceſſamment l'*Illiade d'Homere*, que M. *de la Motthe* a mis en Vers François: ce Poëme ſera précédé d'un long Diſcours, qu'on dit être fort beau, quoique d'habiles gens n'y foient pas trop ménagez.

Le Livre de la *Prémotion Phiſique*, dont j'ai eu l'honneur de vous écrire, fait grand bruit. Il a été debité avec une rapidité incroyable, & l'on en prépare une nouvelle Edition. L'Auteur en reſte toûjours inconnu. Le P. *Mallebranche*, qui avoit ceſſé d'écrire depuis long-tems, a pris la plume pour refuter le Syſtême de cet Anonime.

De Cambray.

QUoi qu'on ait tant & tant écrit ſur la Grace, M. l'Archevêque *de Cambray* ne laiſſe pas de compoſer encore ſur cette matiere un nouvel Ouvrage.

De

Digitized by Google

De Bruxelles.

L'Edition qu'on fit en 1706. des Mémoires de *Comines*, en trois Volumes, a eu une approbation si generale & un si bon debit, qu'on a resolu d'en donner une nouvelle Edition, beaucoup plus ample & plus curieuse que toutes les précédentes; & on y travaille actuellement. Outre quantité de nouvelles Remarques Historiques sur ces Mémoires, on ajoutera aux preuves plusieurs Piéces choisies qui n'ont point encore paru. Cette Edition sera de quatre Volumes, sans y comprendre le Suplement dont vous avez donné l'extrait dans le Journal de Juillet & Août pag. 345 & suiv.

F. Foppens, va donner aussi une nouvelle Edition du Recueil des Piéces pour servir à l'Histoire de *Henry III.* imprimé en 2. vol. à Amsterdam en 1699. Cette nouvelle Edition sera augmentée de plusieurs Remarques de M. *Godefroy*, fort connu par d'autres Ouvrages.

On vient de réimprimer ici la *Méthode pour étudier l'Histoire*, par M. l'Abbé *Lenglet*. On y a inséré tous les Articles auxquels on avoit fait des Cartons dans l'Edition de Paris.

De Leipsick.

M. *Michel Gottlieb Hanschius*, Docteur en Théologie & en Philosophie, a rassemblé avec grand soin les Manuscrits de tous les

Digitized by Google

les Ouvrages de *Kepler*, dont la plus grande partie n'ont pas encore vû le jour. Il se prépare à donner une Edition complète de tous ces Ouvrages: ceux qui ont déja été imprimez, s'y trouveront pour la plûpart augmentez & corrigez. On y ajoûtera la Vie de *Kepler*. M. *Hanschius* invite tous les Curieux, à contribuer par leurs souscriptions, à l'impression de cet Ouvrage. *

De Hall en Saxe.

M. *Herman*, celébre Mathématicien, ci-devant Professeur en Mathematiques à Padouë, & qui remplit à present la même Charge à Francfort sur l'Oder, doit bien-tôt publier un excellent Ouvrage, qu'il avoit déja mis en état d'être imprimé une année avant de quitter Padouë. C'est un Traité du mouvemens des Solides & des Fluides. Non-seulement il y démontre, d'une maniére plus simple & plus universelle, tout ce qu'on trouve sur cette matiére dans les *Principes de Philosophie* de M. *Newton*; mais dans bien des occasions il a été plus loin; & il a enrichi son Ouvrage de plusieurs découvertes nouvelles & très curieuses.

Le premier Volume des Elemens de Mathématiques de M. *Wolfius*, Professeur en Mathématiques dans notre Université, & Membre des Societez Royales de Londres & de Berlin, ne paroît que depuis environ trois mois: il est écrit en Latin. Le premier Volume est

* *On inférera les Conditions, & le Plan de cet Ouvrage, dans le Journal prochain.*

Digitized by Google

de 864. pag. in 4. outre 50. Planches. Il contient un Discours sur la Methode des Mathématiciens, l'Arithmetique, la Géometrie, la Trigonometrie, l'Analise qui contient aussi celle des infiniment petits, la Statique, la Mechanique, l'Hidrostatique, l'Aereometrie, & l'Hidraulique. Le second Volume contiendra l'Optique, la Perspective, la Catoptrique, la Dioptrique, la Trigonometrie Spherique, l'Astronomie, la Geographie, la Chronologie, la Gnomonique, la Pirotechnie, l'Architecture Civile & Militaire; & un Catalogue des principaux Auteurs qui ont écrit sur les Mathématiques. Ce qui regarde l'Optique n'est pas encore achevé d'imprimer.

M. *Gundeling*, Professeur en Eloquence & en Droit naturel, fait imprimer un petit Ouvrage sur le Droit naturel, dans lequel il veut se servir d'un nouveau principe, & au lieu que *Puffendorf* raporte tout à la Sociabilité, notre Professeur y substitue la paix de dehors (*Pax externa.*) Cet Auteur copie plus volontiers qu'il ne medite, comme on le peut juger par ce qu'il a fait imprimer il y a quelque tems, sur la Logique & sur la Morale.

D'Italie.

M. L'Evêque d'Adria a publié depuis peu à Padouë, une Dissertation sur les années du regne d'*Elagabale*, & sur le commencement du Regne & les deux Consulats de l'Empereur *Justin*. C'est une Refutation de ce que le savant M. *Valsecchi*, Professeur à Pi-

avoi

avoit publié depuis quelque tems sur le même sujet.

M. *Facciolati*, Recteur dans le Seminaire de Padouë, a publié des Notes sur la premiere Oraison de *Ciceron*, pour faire voir qu'il manque encore à la Republique des Lettres, une bonne explication de toutes les Oraisons, de ce grand Maître de l'Eloquence Romaine.

Ce même Seminaire de Padouë, a fourni depuis peu deux autres Ouvrages; l'un de *Mimis & Pantomimis*, par M. *Calliachi*, ci devant Professeur en Eloquence dans cette Ville. L'autre des Prisons des Anciens, par M. *Ant. Bombardini*.

M. *Garofalo* de Rome, a eu une dispute avec un certain *Ruben*, Juif de Padouë, touchant la Poëfie & la mesure des Vers des Hébreux. Leurs écrits, à ce qu'on m'assure, sont fort aigres, & pleins d'injures.

On écrit de Sicile, que le P. Dom *Michel del Giudice*, est prêt à donner au public un Ouvrage de consequence, sur l'Histoire de cette Ile, en divers Volumes in folio. Le premier Volume doit contenir;

1. *Thomæ Fazelli de rebus Siculis, Decades duæ. Panormi*, 1558. *in fol. & cum additionibus, scilicet.*

2. *Marii Aretii de situ insulæ Siciliæ.*

3. *Marii Nigri Geographica Siciliæ descriptio.*

4. *Michaëlis Ritii de Regibus Siciliæ.*

5. *Ugonis Falcandi de Siciliæ calamitatibus.*

On aura dans le II. Volume;

6. *Anonymi Chronologia, seu brevis Historia rerum in Sicilia per 200. & plus annos gestarum à Saracenis.*

7. *Jo. Curopolatæ Historia rerum gestarum in Sicilia à Maniace.*

8. *Gaufredus Malaterra de acquisitione Regni Siciliæ, & Calabriæ, per Normanos.*

9. *Fulconis Beneventani Chronicon, ab anno 1201. ad annum 1250.*

10. *Alexandri Abbatis Cœlestini, de rebus gestis à Rogerio Siciliæ Rege.*

11. *Lupi Protospatæ, breve Chronicon rerum in Regno Neapolitano gestarum, ab anno 806. ad annum 1102.*

12. *Romualdi Archiepiscopi, Chronicon de rebus gestis Rogerii & Willelmi primi, Regum Siciliæ.*

13. *Anonymi Casinensis, Chronicon rerum gestarum in Regno Neapolitano, ab anno 1000. ad 1212.*

14. *Riccardi à sancto Germano, Chronicon à excessu Willelmi ad annum 1253.*

15. *Christophori Besoldi historia Regum Siciliæ.*

16. *Mariani Valguarneræ de antiquorum Siculorum antiqua origine.*

17. *Georgii Gualterii Siciliæ tabulæ antiquæ.*

18. *Philippi Cluverii Sicilia antiqua.*

19. *Theodosii Diaconi epistola, de direptione Syracusarum à Saracenis.*

Ouvrages manuscrits qui rempliront le troisiéme tome.

20. *Bartholomæi Neocastrensis Historia Siciliæ sub Carolo Andegavensi, & Petro Aragonio.*

21. *Nicolai specialis historia Siciliæ ad annum 1555.*

22. *Simeonis Leontini Chronicon Regni Siciliæ.*

23. *Ano-*

Digitized by Google

23. *Anonymi Chronicon breve rerum in Siciliâ geſtarum, ab anno* 1027. *ad annum* 1277.

24. *Anonymi res geſtæ Martini Regis Siciliæ, & alterius Martini ejus patris qui primo ſucceſſit.*

Additions du R. P. del Giudice.

25. *Breve Chronicon omnium Siciliæ hiſtoriarum à diluvio ad noſtra tempora.*

26. *Continuatio hiſtoriæ Fazelli ad noſtra tempora.*

27. *Citationes locorum omnium, ubi de re aliqua Sicula ſcripſerunt Hiſtorici, Poëtæ, Philoſophi, Oratores, & Patres Græci & Latini.*

Le même P. *del Giudice* prepare des Diſcours Hiſtoriques & politiques ſur l'Hiſtoire de Palerme ſa Patrie.

De Londres.

ON imprime ici en divers Volumes in Folio, l'Hiſtoire des Empereurs des ſix premiers Siécles, par M. *de Tillemont*, traduite en Anglois; & on a deſſein d'imprimer de même l'Hiſtoire Eccleſiaſtique du même Auteur.

On réimprime auſſi les Vies des Peres Apoſtoliques & Eccleſiaſtiques des quatre premiers Siécles, par feu M. *Cave*, en un Volume in Folio; ce Livre, quoique déja imprimé trois fois, en deux Volumes in Folio, étant devenu aſſez rare.

Le troiſiéme Volume de l'Hiſtoire de la Réformation d'Angleterre, par M. l'Evêque

Digitized by Google

de *Salisbury*, s'imprime actuellement, & paroîtra avant qu'il soit long tems.

Le second Volume de l'Histoire Ecclesiastique de M. *Collier*, paroîtra aussi dans fort peu de tems. Il commence par le Régne de *Henri VIII.* & finit par la mort de *Charles II.*

Vous savez que M. *Rymer*, Historiographe de la Reine, & fort savant Antiquaire, est mort depuis peu dans un âge fort avancé. Heureusement il avoit déja préparé, & envoyé à la presse, le seiziéme & dernier Volume de son excellent *Recueil d'Actes & Traitez publics*, tirez des Archives de la Tour, & qu'on a imprimez aux dépens de la Reine. Ce XVI. Volume est plus qu'à moitié imprimé, & vient jusqu'à la douziéme année de *Jaques I.*

De Cambridge.

M. *Davies*, qui nous donna en 1706. une belle Edition in 4. des Commentaires de *César*, avec de très bonnes Notes de sa façon, outre celles de plusieurs autres Savans, & en 1709. les *Disputes Tusculanes* de *Ciceron* in 8., avec ses Notes, & les Corrections du savant M. *Bentley*, travaille à donner encore d'autres Ouvrages Philosophiques de *Ciceron* de la même maniére.

On a dessein d'imprimer ici par Souscription, l'Histoire Ecclesiastique d'*Eusebe*, de *Socrate*, *Théodoret*, &c. sur l'Edition de Paris, & de mettre sous le Texte, les Notes de *Valois*, avec celles d'*Usserius*, de *Pearson*, de *Fell*, de *Beverege*, de *Cave*, de *Du Pin*, &c.

Digitized by Google

de *Shorting*, d'*Isaac Vossius*, & de *Pagi*.

Extrait d'une Lettre de Franeker.

IL y a quelque tems qu'il s'est élevé une dispute entre M. *Regius* Professeur en Philosophie, & M. *Andala*, Professeur en Théologie & en Philosophie. Le premier avoit fait soûtenir en 1712. par un des ses Ecoliers, des Theses sur la veritable notion des causes secondes, & sur leur efficace. Il y soutient que les causes secondes peuvent agir, sans le concours immediat de Dieu. M. *Andala*, dans des Theses qu'il fit sur le libre arbitre de l'homme pécheur, taxa d'Hétérodoxie le sentiment de M. *Regius*; il dit que ce sentiment *fait injure à la Divinité, qu'il est contradictoire, & contraire à la Doctrine de la Religion Reformée.* M. *Regius* se defendit dans un petit écrit, dans lequel il distingue la question sur la grace efficace, d'avec celle qu'il avoit proposée, qu'il soûtient être entierement Philosophique: Je ne nie point, dit il, la grace efficace, mais je crois que les causes secondes sont créées d'une maniere à pouvoir agir par elles mêmes; c'est à dire, comme il s'en explique ensuite, que par ces facultez que Dieu leur a données & qu'il leur conserve toûjours, elles peuvent ensuite se déterminer à differentes actions selon les différens objets. M. *Andala* a repondu à ce dernier écrit, dans un petit Livre intitulé, *Vindiciæ veritatis &c. Défense de la verité de la Doctrine de l'Eglise Reformée, touchant la maniére dont nos actions dependent de Dieu.* L'Auteur dans cet Ouvrage, tâche de

Digitized by Google

faire voir, que les sentiments de M. *Regius* détruisent les principes, dont on se sert pour combattre les Hérétiques, qui nient la grace efficace.

Pour empêcher les suites de cette dispute, Messieurs les Curateurs ont interposé leur autorité, & ils ont défendu aux deux Professeurs d'écrire l'un contre l'autre sur ces matiéres. Cela n'a pourtant pas fini la dispute; Un Neveu de M. *Regius*, a fait imprimer à Amsterdam la défense de son Oncle. Pour obéir à Messieurs les Curateurs, M. *Andala* n'y a pas repondu, persuadé d'ailleurs que ce qu'il avoit déja écrit, pourra suffire pour repondre aux nouvelles raisons de M. *Regius*.

II. Au commencement du mois de Novembre, on a fait ici une promotion parmi nos Professeurs. M. *Andala* qui étoit deja Professeur en Philosophie dans cette Academie, a aussi été appellé pour être Professeur en Théologie; il fit une Discours sur ces paroles du Ps. CXL. 10. *Timor Domini initium sapientiæ.* M. *Balk* fut fait Professeur ordinaire en Droit; il étoit déja Professeur extraordinaire dans cette Faculté; sa Harangue fut des *Fictions du Droit.* M. *Muys* Professeur en Mathématiques, & Membre de la Societé Royale des Sciences à Berlin, fut fait Professeur en Medecine; le sujet de sa Harangue étoit *de l'usage de la Theorie de la Medecine*, & *de la veritable maniere de la bien cultiver.* Enfin M. *Schultens* fut installé dans la Profession des Langues Orientales; il fit sa Harangue, *de l'usage & de l'excellence de la Langue Arabe.*

III.

Digitized by Google

III. M. *Vitringa* fait imprimer un Commentaire sur les Révélations du Prophéte Esaïe. Le premier Tome a déja vû le jour in Folio; & la presse roule actuellement pour achever l'Ouvrage. Il suffit que l'on connoisse le savoir & la réputation de ce grand homme, pour juger que cet Ouvrage doit être excellent.

IV. M. Bos, Professeur en Grec dans cette Académie, a fait imprimer un petit Ouvrage, qu'il intitule; *Antiquitatum Græcarum, præcipuè Atticarum, brevis descriptio.* Il a divisé cet Ouvrage en quatre parties. Dans la premiére, il traite des choses qui regardent la Religion des Grecs. Dans la seconde, de leur Etat Civil & de leur Police. Dans la troisiéme, des choses qui concernent le fait de la Guerre, tant sur Terre que sur Mer. Enfin, dans la quatriéme, il traite du Domestique des Grecs. Il faut remarquer, qu'il s'attache particuliérement en plusieurs endroits aux maniéres des Athéniens: le Livre est en Duodecimo.

V. M. *Andala*, fait imprimer un Abregé de Théologie en forme de disputes; cet Ouvrage doit s'achever l'année prochaine. L'Auteur dit, qu'il veut s'étendre sur les choses que l'on ne trouve pas ordinairement dans les Systêmes de Théologie, & se resserrer sur d'autres points de moindre importance.

VI M. *Mayr*, dont nous avons parlé ci-dessus, a fait quelques Observations curieuses, que voici. Il a observé par le Microscope, des Sels qui se cristallisoient, dans le Sang humain, & dans celui de quelques Animaux à

Digitized by Google

quatre pieds : Dans peu il doit faire imprimer une Dissertation sur cette matiére. On dit & je le croi, que ces Observations sont tout à fait nouvelles; car le célébre M. *Lemwenhoek* n'a observé des Sels, au moins que je sache, que dans le sang d'une Araignée & d'une Ecrevisse de Mer. Il est vrai, que M. *Galielmini*, dans son Traité de la Nature & de la Constitution du Sang, parle bien des Sels dans le Sang humain, qu'il a vûs à travers un Microscope chez l'Illustre *Malpighius*; mais il dit que ces Sels avoient la figure de Sels Vitrioliques, Alumineux, Tartareux, Nitreux, de Sels communs & de plusieurs autres; ce qui semble être détruit par les Observations de M. *Mays*, qui a remarqué que tous les cryftaux simples de ces Sels avoient tous une même figure; mais qu'après qu'ils se sont attachez les uns aux autres par l'évaporation de toute l'humidité, ils en ont de très différentes: Ainsi, je croi que les Observations de M. *Galielmini*, ne peuvent pas passer pour justes. Ce qui rendra cette Dissertation de M. *Mays* plus curieuse, c'est que personne avant lui n'a douné les figures de ces Sels; ce qu'il fera d'une maniére fort exacte, comme peuvent le témoigner plusieurs personnes savantes, & ses Etudians en Médecine, à qui il a fait voir ces Sels, & les figures qu'il en avoit dessinées.

VII. Le même a fait quelques nouvelles Observations sur la structure des fibres musculaires; & sur la question si le sang circule pas ces fibres ou non: ces Observations sont faites par des injections anatomiques, & avec d'excel-

Digitized by Google

d'excellens Microscopes: Je pourrai vous les communiquer avec d'autres qui ne sont pas moins curieuses en quelque autre tems.

D'Amsterdam.

P. *Humbert* fait réimprimer ici les deux excellens Discours de M. *Noodt, du Pouvoir des Souverains*, & *de la Liberté de Conscience*, qu'on a déja vûs, de la Traduction de M. *Barbeyrac*, avec des Notes. Il y aura ici plusieurs nouvelles Notes de cet habile Traducteur, outre une Traduction d'un Discours de M. *Gronovius*, *De la Loi Royale*. M. *Barbeyrac* donne encore dans le même Volume une Réponse au Livre de M. *de Joncourt* sur le Sort &c.

Le même Libraire fait aussi imprimer le 3. Volume d'un Livre traduit de l'Anglois, qui a pour titre: *Histoire secrète des Intrigues de la France en plusieurs Cours de l'Europe*, in 8.

La Veuve *Marret*, a fait réimprimer depuis peu in 4. le *Traité général de Commerce*, plus ample & plus exact que ceux qui ont paru jusques à présent: fait sur les Mémoires de divers Auteurs tant anciens que modernes: contenant les Réductions des Mesures, Poids, & Monnoyes de la Hollande ou d'Amsterdam, réduites aux Mesures, Poids, & Monnoyes des principales Places de l'Europe; comme aussi pour les Excomptes ou Rabais, avec diverses Tables à ce sujet: Pour la Banque, le Change, Rechange, les Formes, Termes & diligences des Lettres & Billets de Change, & des Lettres de Credit: Pour les Mon-

Monnoyes Réelles & de Change, des Prix courans des Places, pour ſavoir en quelles Monnoyes y ſont tenuës les Ecritures; le moyen de faire les Changes & les Réductions pour les Traites & & les Remiſes, pour calculer les Changes & les ajuſter, pour en connoître les profits & les pertes, & l'égalité des Monnoyes & des prix des Changes. Troiſiéme Edition, revûë, corrigée, & augmentée. Ouvrage très-utile aux Banquiers, Négocians, Voyageurs, & ſur tout à la Jeuneſſe qui déſire d'apprendre le Commerce & le Négoce de Change. Par *Samuel Ricard.*

De la Haye.

ON imprime ici chez *H. Scheurleer*, les Anecdotes de S. *Irenée*, dont il y en a un, qui décrit le Rite de la Célébration de l'Euchariſtie du tems de S. *Irenée*. C'eſt M. *Pfaffius*, connu déja par l'Anecdote de *Lactance*, publié il y a deux ans à Paris, qui les a tirez de la Bibliothéque Royale de Turin. Il y ajoûtera des Notes de ſa façon, contre le R. P. *Maſſuet*, qui a donné la derniére Edition de S. *Irenée*. Ces Notes ſeront ſuivies de trois Diſſertations. La I. traitera de l'Oblation de l'Euchariſtie chez les Anciens; on y réfutera les ſentimens de feu M. *de Meaux* touchant l'explication de quelques Priéres de la Meſſe, comme auſſi ceux de M. *Hickes*, Docteur Anglois, & ceux d'un Auteur Allemand, qui ſe nomme *Zephyrinus de Pace.* On parlera même des Liturgies Anglicanes, tant de celles d'*Edward VI.* & de *Guillaume Land*, que de celles

Digitized by Google

celles de Mrs. *Stephens* & *Whiſton*. La II. Diſſertation touchant la Conſécration de l'Euchariſtie ſera voir, que l'Egliſe Romaine, a changé ſur ce point, en ne ſe tenant point à la Conſécration de l'Egliſe Primitive, qui conſiſtoit dans les Priéres & dans l'Invocation du S. Eſprit. Par tout on montrera qu'il y entre beaucoup de logomachies & de diſputes de mots dans ces matiéres. C'eſt ce qui fournit à M. *Pfaffius* l'occaſion de finir par une Diſſertation, où il fera voir, que pour juger ſainement de la Religion il faut ſe défaire de tous les préjugez. Il y dira en paſſant ſon ſentiment d'un Livre, qui a paru depuis peu, ſous ce titre, *Diſcours de la Liberté de Penſer*, &c.

T. Johnſon fait imprimer, la ſuite des Mémoires de M. le Chevalier *Temple*, avec la Vie de cet habile Miniſtre & l'Hiſtoire de toutes ſes Négociations &c. in 8. traduit de l'Anglois.

On trouve chez lui quantité de Piéces publiées au ſujet de la Conſtitution du Pape, contre les *Réfléxions Morales* &c. du P. *Quênel*.

Ceux qui ſouhaiteront d'avoir quelques-uns des Livres dont il eſt parlé dans ce Journal, ou quelques autres Livres de ce Païs-ci, de France ou d'Angleterre, pourront s'adreſſer au même Libraire.

TABLE

Digitized by Google

TABLE
DES
MATIERES
DU TOME II.

A.

Académie de l'Art de la Lutte, 179
Alexandre, (le P.) critiqué, 388. Etend beaucoup les droits de la Critique, 391
Almeloveen, fait une Edition de Celsus, 173
Amable, (S.) Conte bleu sur son sujet, 399
Ame des Bêtes immatérielle, 136
Ame raisonnable, 292. Végétative, *ibid.* & *suiv.*
Angleterre, (Histoire de la Réformation d') par M. Burnet, 353. Différentes Editions & Traductions de ce Livre, 354. Supplément à cette Histoire, 355. A quelle occasion elle a été écrite, *ibid.* Ceux qui y ont aidé, 357. Est critiquée, 358. & *suiv.* Voyez *Burnet*.
Anglois, leur état présent, 363. Ce qu'ils doivent craindre d'un Prince Catholique, 361
Années climactériques, 2. Raison des malheurs qui y sont attachez, *ibid.* & *suiv.*
Antiquitez Romaines, de Pitiscus, 10
Apocryphes, (Livres) leur Autorité dans la Critique, 393. Difficultez sur ce sujet, 394. Danger qu'il y a de les rejetter, 396. On se sert des mêmes régles pour les établir & pour les renverser, 4
Armateurs de Bristol, font capture de 500. bulles d'Indulgences, 36
Assemblées Ecclesiastiques, sont peu utiles, 3
Avanture comique, arrivée au Concile de Rome, 31
d'un certain *Cole*, 365.

Digitized by Google

Auger, (le Pere) mauvais Jesuite, & bon François, 150
Auguste, ses dernieres paroles, 281
Augustin, (S.) son Apologie pour la persecution 266. *& suiv.* refutée, *ibid.*
Avril, pourquoi dedié à Venus, 103
Auteurs Ecclesiastiques, n'ont rien écrit d'exact sur les Actes des Martirs & sur l'Histoire des Saints. 376. Leurs fourberies. 377. leur autorité établie & renversée, 415. Differentes Tables pour les ranger, 420. Ont appris des choses par revelation, *ibid.*
Auteurs Critiques du 17. Siécle 384. *& suiv.* les plus habiles d'entr'eux ont peché contre les regles touchant l'Autorité, 387 *& suiv.*
Autorité, son usage dans la Critique, 386. Régles qui la regardent, 387

B.

Baillet, (M.) son sentiment sur les Auteurs Ecclesiastiques 376. *& suiv.* est un des habiles Critiques du 17. Siécle 385. a peché contre les régles touchant l'Autorité 388. Brode plus que Metaphraste 398.
Barnabé, (S.) Evangile prétendu écrit de sa main 390
Baronius, a fait un grand nombre de fautes dans ses Annales. 379
BAYLE, (M.) ne merite pas d'être traité de *Monsieur*. 71. Liste de tous ses Ouvrages 167. son Commentaire Philosophique 154. 241. sa réponse à deux Livres écrits contre cet Ouvrage. 268. *& suiv.* Sa mort tranquille 279. Son jugement sur l'Amphitrion de Moliere. 306
Benoit XIII. Voyez *Pape*.
Bentley, (M.) Ouvrages de sa façon, 234. 474

Digitized by Google

Bibliotheque des Historiens de France entreprise par le P. le Long, 231
Bibliotheques, plans grotesques de, 177
Blasphémer, définition de ce mot, 260
Boleyn, Anne de, meurt en riant, 282
Bonté de Dieu accordée avec le peché par M. Naudé, 92
Bourdelot, (l'Abbé) sa délicatesse d'oreille en mourant, 283
Bourgeois Gentilhomme (Comedie du) jugement du Roi & des Courtisans sur cette Piéce, 304
Burnet, (M.) Evêque de Salisbury, son Introduction au III. Vol. de l'Hist. de la Réformation d'Angleterre 353. son Histoire fut bien reçuë 357. il en est remercié par le Parlement *ibid.* Critiqué par Fulman 358. Dispute avec M. le Grand *ibid. & suiv.* est critiqué par Wharton 361. Candeur de M. Burnet 363. Pourquoi il donne un supplément *ibid.* Voyez *Angleterre.*

C.

Calcul differentiel, (dispute sur l'invention du) 445. *& suiv.*
Cardan, se laisse mourir de faim, 279. & 280
Catholique, signification de ce mot, 156. Marques Caracteristiques de l'Eglise Catholique, 157
Catholiques François, accoutumez à mentir pourquoi, 157. 166
Cardialgie, elle a plusieurs Symptomes communs avec l'inflammation du Ventricule, 19
Causis, (Michel de) arrive à Constance, 323. Accuse Jean Hus, 324. 325. 326. & 335
Celsus, nouvelle Edition de son Livre, 172
Cenis, Peuple sans Religion, 183
Cerveau, son usage, 289
Cervelet, son usage, 289
Chaise, (le Pere de la) sa conversation avec M. Despreaux, 53

Digitized by Google

Charlatanerie des Titres des Livres, 181
Chlum, (Jean de) arrive à Conſtance, 320. agit chaudement en faveur de Jean Hus, 327
Clerc, (M. le) ſa diſpute avec M. Deſpreaux, 57. *& ſuiv.* Sa definition de la Critique, 372
Climacteriques, (Années) 2
Commentaire Philoſophique, 154. 241. Diſcours preliminaire de cet Ouvrage. *ibid. & ſuiv.* Diviſion du 1. Volume, 243
Concile de Conſtance, 311. But de ce Concile, 312. *& ſuiv.* Concile de Piſe, 316. De Rome 318. Evenement commique qui y arrive, *ibid.*
Conjecture, ſon uſage dans la Critique, 386. Régles qui la regardent, 427. *& ſuiv.*
Conjectures Phyſiques de M. Hartſoeker, 288
Conſtance, Hiſtoire du Concile de, 311
Conſtantinople, les maladies Veneriennes n'y regnent pas, 12
Conſtitution du Pape, contre le Nouv. Teſtament du P. Quênel, 210. Lettre de l'Evêque de Langers au Roy là-deſſus, 204
Conſtrictions ſpaſmodiques du Ventricule. Voyez *Ventricule*,
Contrainte, en matiere de Religion, ne doit pas être employée, 245. *& ſuiv.* Objections contre ce ſentiment, 250. *& ſuiv.*
Convertiſſeurs François, caracteriſez, 160. 164. Motifs qu'ils donnent, 162
Corruption du Texte Sacré & des Monumens Eccleſiaſtiques, 376
Coſſa, (Balthaſar) élu Pape ſous le nom de Jean XXIII. 317. Voyez *Pape*.
Cotton, (le Chevalier) ſes Manuſcrits, 356. 358
Critique, (la) ſes régles & ſon uſage, 369. Diverſes definitions, 372. 373. 374. Eſt de deux ſortes, 374. Sa néceſſité 375. *& ſuiv.* Son utilité 380. & 381. Son antiquité & ſes progrès, 381. Sa décadence & ſon rétabliſſement, 383. Etendue

Digitized by Google

duë de ſes droits ſelon le P. Alexandre, 391. & ſelon S. Jerôme, 392. Employée contre la Religion, 415. Moyens de la rectifier, 416. *& ſuiv.*

D.

Arias I., Son Epitaphe, 21.
Decrets de Dieu ne ſont point conditionels, 7
Decrets abſolus de differentes ſortes, 8
Decrets ſecondaires, 8
Deſſe, (M.) Traducteur de la vie de M. de Thou, 11
Deſpreaux, M. Nicolas Boileau, ſes Oeuvres, 40. *& ſuiv.* Son éloge, 42. *& ſuiv.*
Dialogue des Heros de Roman, 55. 56
DIEU, differens ſentiments ſur ſa preſcience, 73. Prévoit notre mort, 75. a fait tout pour ſa gloire, 84. Comment il eſt Auteur du Peché, 9
Diſton, ſa Diſſertation ſur la matiere & le mouvement &c. 129. Il raiſonne de choſes qu'il n'entend point, 137. *& ſuiv.* refute mal les Spiniſtes, 13
Dogmes poſterieurs, trouvez dans un Auteur, le prouvent Apocryphe, 45
Dolet, (Etienne) meurt gaillardement pour la Religion, 21
Douleur, ce qui la cauſe, 3
Duodenum, voyez *Inteſtin.*

E.

Egliſe Catholique, eſt la même qu'autrefois 367. Fait trafic d'Indulgences, 3
Egliſe Romaine, il y en aura une dans les Enfers & pourquoi, 2
Eliſabet, (la Reine) meurt en cadence. 3
Enfant, (Jaques L') ſon Hiſtoire du Concile Conſtance, 311. Memoires ſur leſquels il a travaillé, 3
Enigme de Deſpreaux, 47
Epigrammes, nouvelles de M. Deſpreaux, 46.
Epitaphe de Gribouille, 280. De Darius I. 2
Equivoque, (Satire ſur l') 4

Digitized by Google

Esprits animaux, leur nature, 298
Etrées, (l'Abbé d') succede à Despreaux dans l'Académie, 42
Etudes, (mauvais Livre sur la méthode des) 174
Evangile prétendu de la main de S. Barnabé, 390
Ezechias, si Dieu changea de dessein à son égard, 76

F.

Fibres, leurs mouvemens, 32
Fictions, l'art d'en inventer, reduit en Methode, 377
Fontaine, (M. de la) son austerité & son enjoûment, 54
Fourberies des Auteurs Ecclesiastiques & des Saints, 377
France, la, toute Catholique, 154
François, tous coupables de la persecution, 156
Friderick, Duc d'Autriche, fait un traité avec le Pape Jean XXIII. 319. *& suiv.* donne un Tournoy pour faire échaper le Pape, 329. le va joindre à Schafhouse, *ibid.* est mis au ban de l'Empire, 330. Abandonne le Pape & rentre en grace avec l'Empereur, 332
Fulman, (M.) Critique l'Histoire de M. Burnet, 358
Furetière, Auteur de la Parodie du Cid, 41

G.

Garnet & *Oldcorne*, Saints chez les Jesuites, 150
Gassendi, son ignorance en mourant, 283
Gerson, (Jean) arrive à Constance, 329. Soutient que le Concile est Superieur au Pape, 330. Accuse Jerôme de Prague, 334
Godefroy, (M.) publie des Lettres de Louis XII. &c. 434. 464
Grammont, (M. de) ses dernieres paroles, 283
Grand, (M. le) sa dispute avec M. Burnet, 358. 359. Son Histoire du divorce de Henri VIII. 359. Sa mauvaise foi, 360
Gregoire XII. Voyez *Pape.*
Gribouille, son Epitaphe, 280
Grimarest, a écrit la vie de Molieré, 302. Lettre

Digitized by Google

d'un Anonyme contre cet Ouvrage, 305. Réponse, ibid.
Gaignard, Martyr dans les Annales des Jesuites, 14

H.

Hadrien, (l'Empereur) sa mort poëtique 283. 21.
Hartsoeker, (Nicolas) ses conjectures Physiques. 288. Sa dispute avec plusieurs Savans, 29
Hennepin, (le P.) censuré, 13
Henri, *VIII.* Histoire de son divorce par M. le Grand, 31
Heresie, est en droit de contraindre, 261. *& suiv.*
Hiberville, (M. de) ses Voyages & sa mort, 18
Historiens de France, (Bibliotheque des) entrepris par le P. le Long, 23
Hobbes, ses dernieres paroles, 28
Hofman, (Frederic) ses Dissertations sur la Medecine,
Hollandois, justifiez dans leur conduite en Japon, 1
Horace corrigé par Bentley, 2
Huet, (M.) Sa dispute avec M. Despreaux, Son raisonnement sur les Mathematiques. 1
Hus, (Jean) arrive à Constance, 320. Ses sentimens, 323. Est arrêté, 324. Son Sauf-conduit, *ibid.* Articles produits contre lui, 325. *& suiv.* refuse de se retracter, 333. Subit divers examens, 334. *& suiv.* Est condamné & brulé, 342. Ses sentimens, *ibid. & suiv.*

I.

Idée generale des Etudes par M. Ch. fort mauvais Livre,
Jean XXIII. Voyez *Pape.*
Jerôme, (S.) Sa mauvaise foy dans ses traductions, 392. Son excuse, *ibid.* Place Sainte parmi les Saints,
Jesuites, Annales de leur Societé, 141. Memoires arrivez sur leur banniſſement de France; Opinion qu'en avoit Henry IV. 147. Accuſer

, ſentimens dangereux aux Souverains, 150. Arrêts du Parlement de Paris contre eux, 152. Piéces Satiriques contre eux, 177
Illinois, Mœurs de ce Peuple, 185
Impuiſſance Phyſique, 65. Ce que c'eſt, *ibid.* morale, *ibid.* Ce que c'eſt, *ibid.* & 66
Indulgences, on en trafique, 368. Deux Amateurs en prennent quatre millions, *ibid.*
Infidelles, à quelles conditions on devroit recevoir leurs Miſſionaires. 262
Inſcriptions, Diſcours de M. Deſpreaux ſur ce ſujet, 51
Intelligence generale, qui gouverne le Syſtême Planetaire. 296
Inteſtin (l') *Duodenum*, 4. Siege de pluſieurs maladies. *ibid.* Son uſage, 5. Ses raports avec le Ventricule, *ibid. & ſuiv.*
Joutel (M.) publie une Relation du Voyage de M. de la Sale, 182
Jouvenci (le P.) Auteur du V. Volume des Annales des Jeſuites, 141. Accuſe le Parlement de Paris, & juſtifie Guignard & Chatel, 143. *& ſuiv.* Auteurs citez pour le juſtifier, 146. Paſſages qu'il cite en faveur des Jeſuites, trouvez faux, 147. Son Livre condamné, 152.
Julien Scopon. (M. de) Vers de ſa façon 437. *& ſuiv.*

L.

Lanfranc, corrige le Texte Sacré, 384
Langres, (M. l'Evêque de) ſa belle Lettre au Roi ſur la Conſtitution, 204
Legende d'Or, 377. Eſt mal nommée, 378
Leibnitz, (M. de) ſa Diſpute avec M. Newton ſur l'invention du Calcul différentiel, 445. *& ſuiv.*
Lenclos, (Ninon de) 282. Mort de ſon Pere, *ibid.*
Lettres de Loüis XII. & d'autres grands hommes de ſon tems, 433
Liberté de diverſes ſortes, expliquée, 94
Limeuil, (Mademoiſelle de) meurt en cadence, 281
Litérature, (la) comparée aux Mathématiques, 188. *& ſuiv.*

Loüis XII. ſes Lettres, 435
Loüiſiane, (la) cédée à M. Crozat, 187
Loyd, (M.) Evêque de Worceſter, aide à l'Hiſt. de la Réformation d'Angleterre, 356
Lymphe, ce que c'eſt, 298

M.

Maladies, différentes de chaque Païs, 10. *& ſuiv.* Vénériennes, ne régnent pas à Conſtantinople, 12. 13. Des Mines. Voyez *Mines.*
Malherbe. Sa mort, 281
Manuſcrits du Chevalier Cotton, 356. MS. trouvé à S. Gall, 368. Source des fautes qui ſe trouvent dans les MS. 374. *& ſuiv.* Preuve tirée de leur ſilence, 399. Manuſcrit de S. Marc à Veniſe, s'il eſt Grec ou Latin, 421
Marie, (Reine de la Grande Bretagne) ſa cruauté, 364
Martyrs, (Actes des) 404. Leur incertitude, 406. Difficultez ſur ce ſujet, 407. 408
Mathématiques, comparées aux belles Lettres, 188. *& ſuiv.*
Matière, ſi elle eſt capable de penſer, 131. *& ſuiv.*
Maucroix, (M.) a traduit l'Hiſt. de *Sanderus*. 356
Mazarin, (Madame de) Ses dernières heures, 282
Meſſe, célébrée à l'Erection d'une Statuë, 161
Metaphraſte, donne des régles pour la fiction, 377. Eſt un Auteur peu fidéle, 397
Mines, ceux qui y travaillent ſujets à certaines maladies, 36
Myſnie, ſujette au Pourpre, 11. Pourquoi, 12
Miſſionnaires, leur but, 163
Miſſiſipi Riviére, cherchée par M. de la Sale, 183. Trouvée par M. de Hiberville, 187
Moliere, ſes Oeuvres, 301. Sa Vie, 302. *& ſuiv.* Hiſtoire de quelques-unes de ſes Piéces, 303. *& ſuiv.* Jugement de divers Auteurs ſur ſes Oeuvres, 306. *& ſuiv.* Son ſtile, 310
Mort. Erreurs vulgaires ſur ce ſujet, 276. 280. Eſt un ſujet de plaiſir, 278. Morts tranquilles de

Digitized by Google

de Petrone, de M. Bayle & de M. Tſchirnhaus, 279. De Cardan, *ibid.* & 280. De Veſpaſien, d'Auguſte, de Rabelais & de Malherbe, 281. De Mademoiſelle de Limeuil & de la Reine Eliſabeth, *ibid.* Morts gayes d'Anne de Boleyn, 282. De Madame de Mazarin ; de M. de Grammont, de Gaſſendi, de Hobbes, 283. Mort Poëtique de l'Empereur Hadrien : Mort de Darius & de Thomas Morus, 284 De pluſieurs autres, 285. Quand on peut ſe la donner, *ibid.*

Morus, (Thomas) ſoin qu'il eut de ſa barbe en mourant, 284

Motte (M. de la) Son ſentiment ſur un Vers de M. Racine, 61.

Muys (M.) ſes Obſervations Phyſiques. 470

N,

Narcotiques. Voyez *Remédes*.

Nature. Comment elle guérit, & ce que c'eſt, 31. A certains périodes, 33. On doit les obſerver, *ibid.* Elle a beſoin d'aide, 34

Naudé, (Ph.) Son Traité ſur la Prémotion phyſique, 63. Son génie, 68. *& ſuiv.* La délicateſſe de ſa conſcience, 71. Comparaiſon jolie qu'il fait, 77. Il avouë que Dieu eſt Auteur du péché, 89. Ce qu'il entend par *Bonté* en Dieu ; 92. Il attaque M. d'Oſterwald, 97

Nerfs, leur deſcription, &c. 289

Newton, (M.) diſpute à M. de Leibnitz l'invention du Calcul différentiel, 445. *& ſuiv.*

Notes curieuſes ſur les Oeuvres de M. Deſpreaux, 50

Nouvelles Littéraires de divers endroits, 209. *& ſuiv.* 460. *& ſuiv.*

O.

Opera, (Prologue d'un) 47. 48

Oſterwald, attaqué par M. Naudé, 97

P.

Païs Septentrionaux, ſujets au Scorbut, 11. chauds, ſujets à la Peſte, 24

Pape (Jean XXIII.) élû, 317. Convoque le Concile

Digitized by Google

cile de Conſtance, 319. Fait un Traité avec le Duc d'Autriche, *ibid. & ſuiv.* Arrive à Conſtance, 330. Eſt accuſé par les Légats de Benoît XIII. & de Gregoire XII. 328. Donne une Bulle de ſon abdication, 329. S'enfuit à Schaffhouſe, *ibid.* Proteſte contre ſon abdication, 330. *& ſuiv.* Se retire à Lauffenborg & de là à Fribourg, 331. Accuſé de pluſieurs crimes abominables, 332. Eſt amené à Ratolcell, *ibid.* Eſt transféré à Gotlehen, 333

Papes, Benoît XIII. & Gregoire XII. dépoſez par le Concile de Piſe, 316. Envoyent des Légats au Concile de Conſtance, 328. Sont exclus du Pontificat avec Jean XXIII. 333

Paralyſie, de differentes ſortes, 291

Parlement de Paris, offenſé par le Livre du P. Jouvency, 143. *& ſuiv.* Le condamne, 151. Obligé de ſuivre les ordres du Roi dans cette affaire, 151. Divers Arrêts de ce Parlement contre les Jeſuites, 153

Peliſſon (M. de) Epigramme contre lui, 46

Peres de l'Egliſe, habiles Critiques, 382. 383. M. Simon compte peu ſur leur bonne foi, 389. & ſur leur Autorité, 412. 413

Perſécution, les François en ſont tous coupables, 156. Maniére groſſiére dont on s'y eſt pris, 157

Peſte, Son Origine, 22. 23. Ses cauſes & effets, 26. *& ſuiv.* Cure de cette maladie, 30. 31

Petrone, Sa mort tranquille, 279

Pin (M. du) ſon ſentiment ſur les Auteurs Eccléſiaſtiques, 376. Eſt un des habiles Critiques du XVII. Siécle, 385. A péché contre les Régles touchant l'Autorité, 388. Critique le P. Simon, & en eſt critiqué, *ibid.* Sa Régle ſouveraine, 404. Sa maladie, 46

Piſe (Concile de) 311

Pitiſcus ſon Dictionaire des Antiquitez Romaines, 100.

Digitized by Google

Placette (M. de la) Ses deux Traitez sur la Liberté de l'Homme & la Prémotion Physique, 63. Son but dans ces Ouvrages, 64. Son sentiment sur la Liberté de l'Homme, *ibid.* *& suiv.* Sur la Prémotion Physique, 67. 68. Il est Supralapsaire sans le savoir, 89

Poiret, mis par M. Naudé parmi les Sociniens, 195

Pouls, sa nature, 15. Différences du Pouls, *ibid.* Causes de ces différences, *ibid.* *& suiv.* Pouls essentiel à la fiévre, 16. Usage qu'on en peut retirer, 17

Pourriture, ses effets & sa cause, 22. Ses différentes espéces, 23

Pourpre, Maladie commune en Misnie, 11. Pourquoi, 12

Prague, (Jerôme de) arrive à Constance, 333. S'en retire, y est ramené, *ibid.* Subit un examen, 334. Se rétracte, 347. 348. Révoque sa rétractation, 349. Est condamné, 350. Brûlé, 352

Premotion Physique, 67. Ce que c'est, *ibid.* Sentiment de M. de la Placette sur ce sujet, *ibid.* & 68. Ouvrage curieux là-dessus, 230

Prescience de Dieu, 73. Différens sentimens sur ce sujet, *ibid.* *& suiv.*

R.

Rabelais, ses derniéres paroles, 281

Racine, (M.) Un de ses Vers critiqué & défendu, 61. 62

Réflexions sur les grands Hommes, morts en plaisantant, 275

Régle originale de toute interprétation de l'Ecriture, 243. *& suiv.*

Régles sur le Témoignage, l'Autorité &c. des Anciens, 422. *& suiv.* Sur la Conjecture, 427. *& suiv.* Sur la Tradition & l'Usage des Eglises, 430. 431

Religion. Comment elle doit être inspirée, 245. Est très nécessaire, 366. Son utilité & sa Divinité, 367. Paralelle entre la Catholique & la Réformée, *ibid.*

Digitized by Google

Remèdes Narcotiques, 13. Leurs effets, *ibid.* & *suiv.* Dangereux dans les constrictions spasmodiques du Ventricule, 21
Rome, (Concile de) 318. Il y arrive une Avanture comique, *ibid.*
Ruinart. (Dom Thierry) Son Recueil des Actes des Martirs, 404. Incomplet, & contient des Piéces Apocryphes, *ibid.*
Rymer (M.) sa mort, 470. Son Recueil de Traitez, *ibid.*

S.

Sainte Marie (le R. P. Honoré de) Ses Réflexions sur les Régles & sur l'usage de la Critique, 369. Jugement sur son Ouvrage, 432
Saints, leurs fourberies, 377
Sale (M. de la) Son Voyage &c. 182. Cherche le Misticipi, est tué, 185
Salisbury (M. Burnet, Evêque de) Voyez *Burnet.*
Sanderus, obligé à M. *Maucroix*, 356
Satire sur l'Equivoque, 43
Scaliger, Sujet de son animosité contre Erasme, 416
Scorbut, Les Auteurs Anciens n'en font pas mention, & pourquoi, 11
Scuderi (Mademoiselle de) Epigramme contre elle, 46
Sedan, (les Habitans de) trompez, 160
Sénéque, mis au nombre des Saints par S. Jerôme, 417
Sensation, ce que c'est, 296. & *suiv.*
Serpens vivipares, 441. & *suiv.*
Sicile, (Recueil des Historiens de) 467
Sigismond, (l'Empereur) fait un Edit pour la Convocation du Concile de Constance. 319. Donne un Saufconduit à Jean Hus. 324. Abandonne Jean Hus. 327. Fait mettre Friderick Duc d'Autriche au Ban de l'Empire. 330
Silence des Manuscrits & des Auteurs. Preuves qu'on en tire. 399. 401
Simon, (le P.) critiqué. 388. Compte peu sur la bonne foi des Peres. 389. Ses vûës, 409. Ses difficultez sur le Texte Hébreu. 410. Sur les points

Digitized by Google

points voyelles. 411. Bâtit tout sur la Tradition, & la renverse. 412
Socrate, a écrit avec beaucoup d'exactitude. 379. A fait des fautes considérables. *ibid.*
Sommeil. 257
Souffres de trois sortes. 13. 14. Répandu dans les Mines & ses effets. 37. *& suiv.*
Sourde de naissance qui parloit. 298
Stile, (ressemblance de) ne prouve rien, 401
Stillingfleet, (M.) Evêque de Worcester, aide M. Burnet dans l'Histoire de la Réformation d'Angleterre, 357
Sublime, est de quatre sortes. 58. Modele du Sublime achevé, 62
Sulpice Severe. le Saluste de l'Eglise, 379
Surinam, (Lettre de) 441. *& suiv.*
Système Planétaire, gouverné par une intelligence generale. T. 296
Témoignage des Auteurs contemporains, de quel poids, 398. Régles touchant le témoignage. 420. &c.
Témoins occulaires, peu sûrs, 421
Texte Sacré a été corrompu, 376. Lanefranc le corrige, 384
Theatre Italien, (nouveau) très mauvais, 174
Thou, (M. J. A. de) Mémoires de sa vie, 104. Sa Préface de son Histoire loüée, 105. Son sentiment sur les persecutions, 106. Ses raisons pour écrire sa vie. 108. Sa famille, naissance & études, 109. Ses Voyages & ses habitudes savantes, 111. *& suiv.* Ses Ouvrages 116. *& suiv.* Ses employs, & Negociations &c. 119. *& suiv.* Cité en faveur des Jesuites. 146
Tillemont. (M. de) critiqué. 388. Contredit S. Chrysostome. 394
Tillotson (M.) aide M. Burnet dans son Histoire. 357
Tolerance est sujette à un inconvenient. 260. Preservatif contre cet inconvénient. 261

Tour-

Digitized by Google

Tourton, (M.) Sa Lettre sur les Serpens. 441.
Tradition, son autorité chez le P. Simon. 412. Regles qui la regardent. 430. 431.
Trissotin, son portrait 308 gens qui l'imitent. *ibid.*
Tschirnhaus, sa mort tranquille, 273.

V.

Vaincour, (M. de) son Discours à l'Académie. 42
Ventricule, ses raports avec l'Intestin *Duodenum*, 5. 6 Inflammation du Ventricule 18 Constrictions spasmodiques du Ventricule, & leurs causes. 20. 21. Cure de ces maladies. 21. 22
Vers prosaïques de M. Despreaux. 45. & 49. Fait des Vers inferieurs à ceux de Quinault. 48. Ses Vers d'Amourettes, ridicules. 53. Enigmatiques. 54. De Racine, critiqué & defendu. 61. 62
Vers de Mad. des Houlières, 277. Sur la prison du Roi de Suede, 286. De M. Deslande, 287. De Boileau sur Molière, critiquez, 308. *& suiv.*
Vers de M. de Julien-Scopon, 437. *& suiv.*
Vespasien, ses dernieres paroles, 281
Vidal (M. du) son traité sur la crainte & l'assurance du Chrétien 434. Errata de cet Ouvrage, 435
Vomitifs, utiles dans la petite Verole. 3.
Voragine (Jâques de) Auteur de la Legende d'Or, 37.
Usage des Eglises, de quelle autorité, 418. Regle sur cet usage, 430. 431.

W.

Wharton, (Henri) Auteur de *l'Anglia Sacra* 361. Critique l'Histoire de M. Burnet, 361. Cause de cette Critique *ibid.* Fautes dans sa *Anglia Sacra*. 35
Wolfius, (M.) publie ses Elemens des Mathématiques. 46

FIN.

921040 Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google